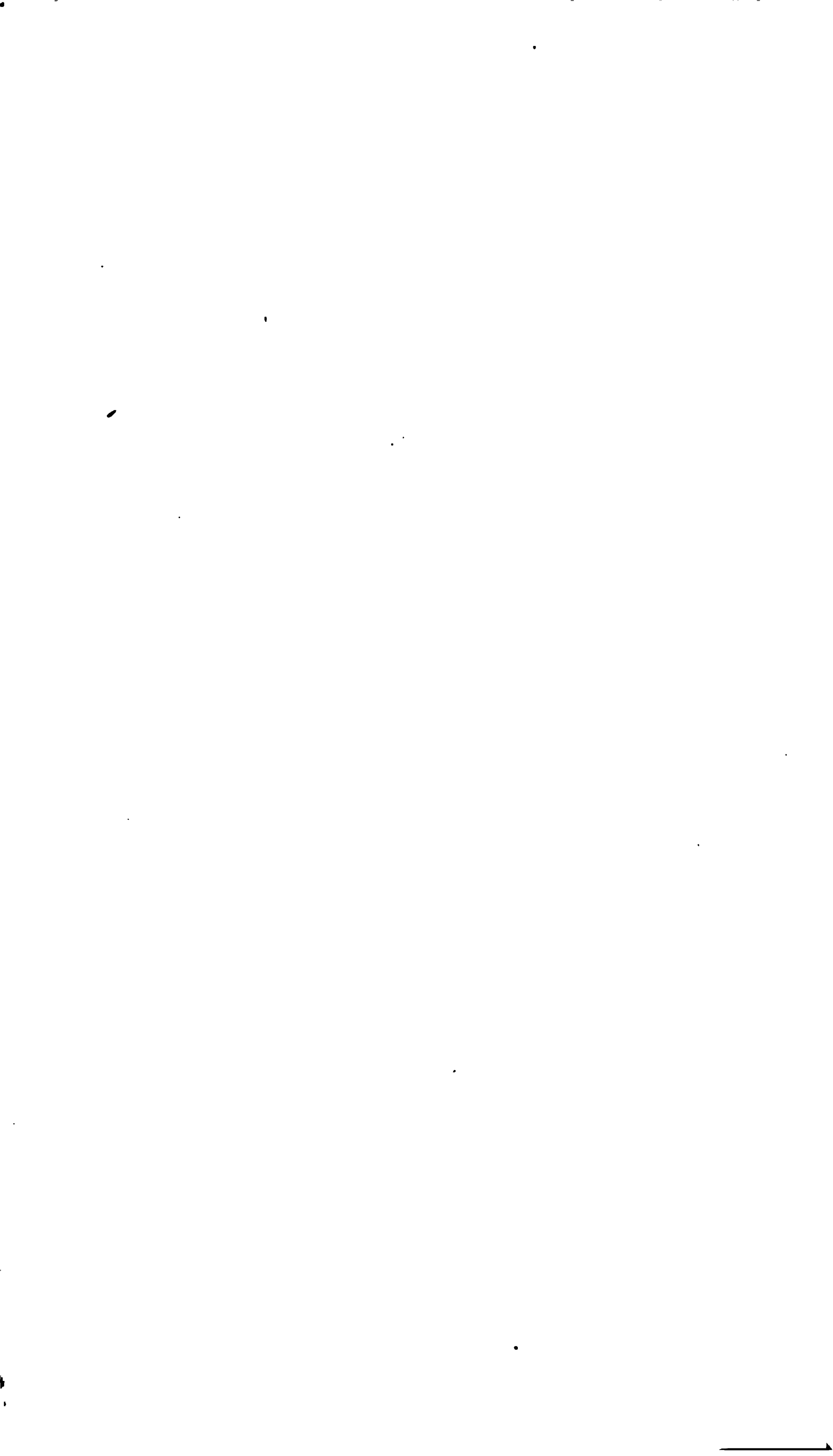


HISTOIRE

DE FRANCE.

10.

Paris. — Imprimerie Schneider et Langrand,
rue d'Erfurth, 1.





CHARLES IX.

Publié par Furne, Paris.

HISTOIRE
DE FRANCE

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844



Publié par Furne Paris

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

LE GRAND PRIX GOBERT.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME DIXIÈME.



PARIS,

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1844

HISTOIRE

DE FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS-ANGOULÊME.

(SUITE.)

FRANÇOIS II.

(1559-1560.)

Henri II avait laissé sept enfants légitimes, quatre fils, le nouveau roi François II, Charles-Maximilien, depuis Charles IX, Henri-Alexandre, depuis Henri III, François, duc d'Alençon, et trois filles, dont l'aînée, Élisabeth, venait d'être unie au roi d'Espagne, et la seconde, Claude, au duc de Lorraine; la troisième, Marguerite, fut reine de Navarre et femme de Henri IV.

Le nouveau roi, dans la faible main duquel tombait ce sceptre devenu si pesant, était un jeune homme de quinze ans et demi, frêle, scrofuleux, d'un caractère indécis et d'une intelligence paresseuse, entièrement soumis à l'influence de sa femme Marie Stuart, la plus belle, la plus aimable, la plus gracieuse personne de la cour. Marie, à son tour, était gouvernée par ses oncles les princes lorrains. Les Guise atteignirent, bien plus complétement et bien plus tôt qu'ils n'eussent osé l'espérer, le but de ce mariage si habilement calculé; la mort de Henri II avait été pour eux une dernière faveur du sort;

car Henri, vers la fin de son règne, sèmblait incliner davantage vers le connétable et manifester quelques ombrages tardifs à l'égard des Lorrains. La reine mère, Catherine de Médicis, paraissait avoir quelque chance de contre-balancer le crédit des Guise en s'unissant aux Bourbons et au connétable : Montmorenci avait projeté cette ligue dès qu'il avait vu Henri II blessé à mort; il avait écrit à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, d'accourir de Béarn à Paris, et il s'était efforcé de démontrer à Catherine la solidarité de leurs intérêts.

Mais le plan de Montmorenci échoua. Le roi de Navarre, qui gardait rancune au connétable pour le traité du Cateau-Cambresis, et qui d'ailleurs ne savait jamais se décider à temps, consuma en vains délais des moments précieux, malgré les instances et les reproches de son frère, l'actif et courageux prince de Condé. La reine mère n'accueillit point les avances du connétable; elle était, dit-on, irritée d'un propos de Montmorenci, qui aurait semblé mettre en doute la légitimité de la naissance de ses enfants; ce put être là le prétexte, mais non le motif de sa détermination : selon toute apparence, elle ne crut pas pouvoir disputer avec succès l'esprit du roi son fils à la charmante Marie Stuart, et s'allia aux Guise, parce qu'elle ne se sentait point en état de les abattre. Le duc François et le cardinal Charles répondirent aux bonnes dispositions de la reine mère, en lui sacrifiant madame de Valentinois, sans se soucier des immenses services que leur avait rendus la belle-mère de leur frère d'Aumale.

L'orgueilleuse Diane avait refusé de quitter l'hôtel des Tournelles jusqu'à ce que son royal amant eût rendu le dernier soupir; elle avait déclaré que, tant qu'il vi-

vrait, elle ne recevrait d'ordres que de lui. Les courtisans qui devaient leur fortune à la favorite, n'attendirent pas cependant pour l'abandonner, que Henri eût fermé les yeux. Aussitôt qu'on désespéra de la vie du roi, Diane se vit seule dans cette cour remplie de ses créatures. La vengeance de Catherine ne fut pas, du reste, fort rigoureuse : les Guise avaient trop d'intérêt à ce qu'on respectât les biens de Diane, qui devaient revenir en partie à leur maison. Diane en fut quitte pour se retirer dans ses terres et pour céder à Catherine sa belle maison de Chenonceaux-sur-Cher [1], en échange du château de Chaumont-sur-Loire, après avoir restitué les pierreries et les joyaux magnifiques que lui avait donnés le feu roi, et qui avaient passé, avec la faveur royale, de madame de Chateaubriand à la duchesse d'Étampes, et de la duchesse d'Étampes à Diane.

Catherine viola la coutume suivant laquelle les reines, « advenant le décès de leurs maris, ne départaient de la chambre de quarante jours, et ne voyaient clarté de soleil ni de lune que leur mari ne fût enterré : » elle suivit le jeune roi au Louvre, puis à Saint-Germain, où les Guise emmenèrent François II, pour le tenir plus étroitement à leur dévotion. Il fut arrêté que le duc de Guise aurait *le soin de ce qui regardait la milice*, le cardinal, *la charge des affaires civiles*, et la reine mère, *la surintendance générale du gouvernement*. Les députés du parlement étant venus féliciter le roi de son heureux avénement, et s'in-

[1] Ce château, bâti sur les piles d'un pont du Cher, au milieu de charmants ombrages, est peut-être le mieux conservé de tous nos édifices du seizième siècle. Plus heureux qu'Anet, il a échappé aux orages révolutionnaires ; respecté et entretenu avec amour par ses possesseurs, il semblerait sorti d'hier des mains de Philibert Delorme, si quelques vestiges d'une époque plus récente n'y mariaient les souvenirs de Jean-Jacques Rousseau à ceux de Diane de Poitiers.

former *à qui il lui plaisait que dès lors en avant on s'adressât pour savoir sa volonté,* François II répondit qu'il avait donné *la charge de toutes choses à ses deux oncles,* le duc et le cardinal. Le secrétaire d'état L'Aubespine fut envoyé redemander le sceau du feu roi au connétable, que son office de grand-maître retenait près du corps de Henri II pendant toute la durée des funérailles.

Après les obsèques, Montmorenci, accompagné de ses fils et des Châtillon, se rendit à Saint-Germain, et tenta un dernier effort auprès du roi pour ressaisir le pouvoir. François II, à qui les Guise avaient fait la leçon, interrompit la harangue du connétable, lui déclara qu'il le confirmait « en ses états et pensions, ainsi que ses enfants et neveux ; mais que, désirant soulager sa vieillesse, il avait baillé le maniement des affaires au cardinal et au duc de Guise ; qu'au reste il le retenait près de sa personne et de son conseil, le priant de le servir aussi fidèlement qu'il avait fait ses prédécesseurs. » Le connétable dissimula son émotion, et prétendit « être venu exprès afin de supplier Sa Majesté de lui permettre de finir le reste de ses jours en repos dans sa maison. »

« Quant à ce qu'il plaît à Votre Majesté me retenir de son conseil, ajouta-t-il, je la supplie aussi m'en excuser, d'autant que deux choses ne me le peuvent permettre : l'une, d'être soumis à ceux auxquels j'ai toujours commandé ; l'autre, qu'étant plein de jours et quasi radotant, ce dit-on, mon conseil lui pourrait de peu ou rien servir[1]. »

[1] De Thou, l. XXIII. — Regnier de La Planche, *de l'État de France sous François II*. La Planche, protestant passionné, mais plein de verve et très-bien informé, est un des écrivains les plus remarquables de l'époque, et son livre est le document le plus important de ce court règne. Théod. de Bèze ne fait guère que copier la Planche dans son récit des événements de ce temps. — Pierre de la Place,

Après cette réplique amère, le connétable repartit pour ses châteaux de Chantilli et d'Écouen, devenus pour la seconde fois l'asile de sa disgrâce.

Les Guise écartèrent également, sous prétexte d'une mission honorable, Louis de Bourbon, prince de Condé, dont ils redoutaient l'esprit audacieux et remuant, et qu'ils savaient disposé à tout entreprendre pour relever sa maison. Condé, chargé d'aller à la cour de Bruxelles ratifier au nom de François II le traité du Cateau-Cambrésis, n'obtint du cardinal de Lorraine, qui gouvernait les finances, que mille écus d'or pour frais de voyage. Condé, qui était le plus pauvre de tous les *sires du sang*, regarda cette lésinerie comme une insulte à son indigence; il ne partit qu'après avoir essayé en vain de déterminer son frère aîné, le roi Antoine de Navarre, à disputer par les armes le gouvernement aux Guise.

Les Guise avaient pourtant fait tout ce qu'il fallait pour exaspérer un homme doué de la moindre énergie : le roi de Navarre, qui, sur son passage, avait reçu de la noblesse provinciale mille offres de service, n'essuya que des affronts à son arrivée à Saint-Germain : personne n'alla au-devant de lui ; *ceux de Guise*, au lieu de faire les premiers pas, *attendirent qu'il allât les embrasser* : le principal appartement, qui devait être réservé au premier prince du sang, était occupé par le duc de Guise, qui refusa de s'en dessaisir, et il fallut que le maréchal de Saint-André offrît le sien au roi Antoine, pour que celui-ci trouvât à se loger. Le lendemain, le conseil du

de l'État de la religion et de la république, ouvrage estimable d'un protestant modéré. — Mémoires de Castelnau ; ces mémoires, écrits par un diplomate attaché à la cause catholique, mais judicieux et sans passion, sont généralement impartiaux et toujours éminemment instructifs.

roi étant assemblé, on ne le manda point pour y assister. Jamais premier prince du sang n'avait été traité de la sorte. La reine mère et les Guise avaient inspiré au roi une extrême défiance contre ses parents; les calamités causées autrefois par la domination des *sires des fleurs de lis*, le souvenir plus récent du connétable de Bourbon, n'étaient pas les seuls arguments dont se servissent Catherine et ses nouveaux amis; la reine mère et le cardinal de Lorraine n'hésitaient point à répéter à François II qu'il se gardât surtout d'approcher de sa personne le roi Antoine et le prince de Condé, *pour ce* que ceux-ci, le voyant *de petite complexion* et sans enfants, avec des frères en bas âge, pourraient bien, *par quelques méchancetés, comme poison ou embûches, s'abréger le chemin au trône.* Ces insinuations perfides effrayèrent tellement le pauvre jeune roi, que rien ne les bannit de son esprit.

Le roi de Navarre, qu'on travestissait ainsi en redoutable conspirateur, n'eut pas même le courage de répondre à l'humiliante réception de Saint-Germain par une rupture ouverte : il accompagna la cour à Reims, où François II fut sacré le 20 septembre par le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims. La présence des Bourbons et des Montmorenci à cette cérémonie ne servit qu'à rehausser le triomphe des Lorrains. Les Guise, d'accord avec la reine mère, obligèrent Montmorenci à résigner sa charge de grand-maître, comme incompatible avec l'office de connétable : la survivance de la grande-maîtrise avait été promise par Henri II au fils aîné de Montmorenci; la cour ne tint pas compte de cette promesse, et le duc de Guise fut nommé grand-maître ; on voulut bien accorder à François de Montmorenci le

bâton de maréchal en dédommagement. L'amiral de Coligni, gouverneur de Picardie, fut amené à renoncer à son gouvernement; il espérait qu'on lui donnerait pour successeur le prince de Condé, mari de sa nièce; mais les Guise conférèrent la Picardie au maréchal de Brissac, afin d'acheter l'affection de ce sage et habile capitaine. Presque tous les gouverneurs et commandants de places sur lesquels les Guise ne pouvaient compter, furent changés et remplacés par leurs affidés.

Un régime qui froissait tant d'intérêts et soulevait de si puissantes inimitiés, ne pouvait marcher longtemps sans résistance et sans obstacles: les masses populaires, à la vérité, étaient affectionnées au libérateur de Calais, et, se souciant peu des intrigues de la cour, réclamaient seulement la diminution des impôts. La majorité de la bourgeoisie avait accueilli le renvoi du garde des sceaux Bertrandi et le rappel du cardinal de Tournon et surtout du chancelier Olivier, adroite mesure de Catherine acceptée par les Guise, comme le présage d'une administration moins immorale et moins dilapidatrice [1]: les parlements, encore tremblants des violences de Henri II, étaient silencieux et soumis; mais l'agitation croissait parmi la noblesse, habituée à regarder les *sires du sang* comme ses chefs naturels, et irritée du despotisme de ces Lorrains qui foulaient aux pieds toutes les vieilles maisons fran-

[1] Olivier signala sa rentrée en fonctions par des édits importants: il entreprit de rendre à la magistrature son ancien lustre, en rétablissant les élections, et en décrétant que chaque tribunal, lorsque surviendrait une vacance dans son sein, présenterait trois candidats au roi. Une autre ordonnance révoqua les aliénations du domaine royal; mais cet édit, fort bon en principe, ne fut qu'une occasion de scandale de plus: les Guise exemptèrent de la loi tous leurs amis, et n'en laissèrent porter la rigueur que sur les personnes qui n'étaient point attachées à leurs intérêts. — De Thou, l. XXIII.

çaises : les réformés, dont le nombre augmentait chaque jour, haïssaient mortellement les Guise, comme les ennemis capitaux de leur religion; leur appui était donc assuré d'avance à tous les adversaires de la maison de Lorraine; les *mal-contents*, quelle que fût leur caste et leur croyance religieuse, commencèrent à se rapprocher et à s'entendre ; des écrits semés en divers lieux réclamèrent avec force *la libre assemblée des états-généraux pour remédier aux désordres du temps présent;* la presse, qui s'était essayée dans les luttes religieuses de la Réforme, et qui s'apprêtait à prendre place entre les puissances politiques, élevait une voix qui bientôt devait tonner en éclats formidables.

Le nom redouté des états-généraux et les velléités hostiles du roi de Navarre, qu'excitaient les Montmorenci et les Châtillon, resserrèrent l'alliance de la reine mère et des Guise : ils persuadèrent au roi que « quiconque parlait de convoquer les états était son ennemi mortel et coupable de lèse-majesté ; car, donnant cette ouverture, son peuple baillerait la loi à celui duquel il la doit prendre, tellement qu'il ne lui resterait rien d'un roi, sinon le titre seulement (Regnier de la Planche). » Catherine affectait de demeurer étrangère aux mauvais procédés des Guise envers les Bourbons, ainsi qu'aux rigueurs exercées contre les sectaires : *elle faisait bonne mine aux princes, entretenait ceux de la religion en bonne espérance*, et gardait à son service beaucoup de demoiselles protestantes; mais, tandis qu'elle conservait ces apparences de neutralité, ses lettres au roi d'Espagne, son gendre, étaient pleines de plaintes contre le roi de Navarre et les princes, *qui voulaient*, *par le moyen des états-généraux*, *la réduire à la condition d'une chambrière*, et annihiler l'autorité

de son fils. Philippe II, qui attachait la plus haute importance à ce que les Bourbons, fauteurs d'hérésie, fussent écartés du gouvernement de la France, répondit sur-le-champ qu'il emploierait volontiers toutes ses forces à maintenir l'autorité du roi, son beau-frère, et celle des ministres de ce prince, dût-il en coûter la vie à lui et à quarante mille hommes qu'il avait tout prêts, *si aucun était si hardi d'attenter au contraire* (Regnier de la Planche). La lettre de Philippe, adressée à François II, fut lue en plein conseil devant le roi de Navarre : Antoine, tremblant pour ses seigneuries des Pyrénées, qu'il pensait déjà voir envahies par les Espagnols, abandonna toutes les menées politiques, et se trouva trop heureux d'accepter la mission de conduire la *reine d'Espagne*, Élisabeth de France, à la frontière des états de son époux. Les Guise furent ainsi affermis pour quelques instants, grâce à la faiblesse du premier prince du sang, et reprirent, sans plus rien ménager, l'exécution interrompue du grand projet arrêté entre le feu roi et Philippe II pour l'anéantissement du protestantisme.

Philippe II, qui venait de quitter les Pays-Bas pour retourner en Espagne, avait donné le signal des persécutions, avant de s'embarquer, en autorisant le grand inquisiteur d'Espagne, le fameux Torquemada, à faire arrêter l'archevêque de Tolède, primat de Castille, coupable de tolérance [1]. Le 6 août 1559, Philippe réunit à

[1] Cet archevêque avait été l'ami de Charles-Quint, et Charles, dit-on, dans les derniers temps de sa vie, au fond de sa solitude de Saint-Just, s'était rapproché des opinions nouvelles qu'il avait si longtemps persécutées. On prétend que l'inquisition eut un moment la pensée de faire exhumer et brûler son corps. Ce qui est certain, c'est que son confesseur fut mis en prison, y mourut, et fut brûlé en effigie. Voy. De Thou, l. XXIII. — Brantôme, vie de Charles-Quint. — L'archevêque de Tolède ne dut la vie qu'au pape, qui réclama le droit de le ju-

Gand les états des Pays-Bas, et leur déclara qu'il consentait à retirer les garnisons étrangères et à donner le gouvernement de leurs provinces à des seigneurs du pays, mais à la condition que ses édits seraient exécutés dans toute leur rigueur, et qu'on ne souffrirait pas dans les Pays-Bas l'existence d'un seul hérétique. Il prescrivit aux représentants des Pays-Bas d'obéir à sa sœur naturelle, Marguerite, duchesse de Parme, qu'il avait nommée gouvernante, avec l'évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, pour conseil. Charles-Quint et son successeur s'étaient presque fait un système de laisser le gouvernement des Pays-Bas *en quenouille*. Marguerite était la troisième *gouvernante* depuis le commencement du siècle. Philippe partit ensuite et célébra son retour en Espagne [1] par un double *auto-da-fé* à Valladolid et à Séville : une des victimes que l'inquisition envoya au bûcher, ayant imploré la pitié du roi au nom de la bienveillance que ce monarque lui avait autrefois témoignée, Philippe s'écria que, si son propre fils était hérétique impénitent, il le livrerait lui-même à la mort.

Il devait être fidèle à cette horrible promesse !

L'inquisition avait également redoublé de furie à Rome ; le vieux Paul IV ne s'occupait plus que d'arrestations, d'excommunications et de supplices [2] ; ce règne

ger. Philippe le garda près de sept ans en prison, malgré les réclamations du saint-siége.

[1] Ce retour eut lieu sous de tristes auspices : la flotte de Philippe fut presque entièrement détruite par une tempête à la hauteur de Laredo ; Philippe lui-même n'échappa qu'à grand'peine au naufrage, et perdit des richesses inestimables en joyaux et surtout en objets d'art réunis par son père.

[2] Sa monomanie inquisitoriale était telle, qu'il soumit à l'inquisition la tiare elle-même, en déclarant, dans sa bulle du 15 février 1559, que, si jamais le pontife romain lui-même venait à tomber dans l'hérésie ou le schisme, il serait à

de délateurs et de bourreaux était devenu si intolérable, que le peuple romain, tout étranger qu'il fût aux idées de réformation, conçut contre Paul IV une haine implacable : durant l'agonie de ce vieux pontife, qui ne survécut que quelques semaines à Henri II, et qui mourut le 18 août 1559, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, la multitude soulevée enfonça les cachots de l'inquisition, délivra les captifs, brûla la prison, les registres, les procédures du Saint-Office, brisa et traîna par les rues la statue du pape. La mort de Paul IV fut suivie d'un conclave fort agité, qui se prolongea quatre mois : le cardinal de Lorraine, qui était la tête du gouvernement français, dont le duc de Guise était le bras, n'osa quitter le conseil du roi pour se présenter aux suffrages du sacré collége, comme il en avait eu naguère la pensée; les Français tentèrent d'élever à la papauté le cardinal de Tournon; les Espagnols le repoussèrent, et les Guise ne l'appuyèrent peut-être point assez franchement; Giam-Angelo Médichino, frère du trop célèbre marquis de Marignan, fut enfin élu le 26 décembre, et prit le nom de Pie IV : habile diplomate et ami des arts, d'ailleurs ignorant en théologie, mondain et de mœurs peu sévères, il n'avait aucune des passions de son prédécesseur, et n'eût demandé qu'à vivre en paix; mais il ne dépendait plus de Rome d'arrêter le mouvement imprimé à l'Europe.

En France, les édits rigoureux se succédaient contre les *conventicules et assemblées illicites, tenues, tant de jour que de nuit, soit pour le fait de la religion, soit pour autre fin quelle qu'elle fût :* tous les membres de ces réunions devaient être punis de mort, ainsi que les personnes qui

l'instant dépouillé de tous ses droits. — Bullar. in Pauli IV constitut. 19. — Ainsi Paul IV abandonnait l'infaillibilité papale au profit du Saint-Office.

les connaîtraient sans les dénoncer à justice[1] : les *huguenots,* ainsi que l'on commençait à nommer les réformés français, pour les distinguer des luthériens[2], les huguenots étaient accusés de se livrer, dans leurs assemblées secrètes, à des profanations et à des orgies infâmes; ces absurdes imputations, propagées par le clergé et par les agents du pouvoir, trouvaient crédit dans le peuple parisien, et fermaient son cœur à la pitié pour les malheureux qui étaient journellement jetés en prison, ou forcés de s'enfuir en abandonnant leurs biens et leurs enfants, *qu'on oyait pleurer et crier à la faim*, sans que personne osât leur donner asile. On ne voyait que maisons vides et désertes dans le faubourg Saint-Germain, qui passait pour *une petite Genève.* On dressait aux réformés toutes sortes de piéges pour les obliger à se trahir eux-mêmes : on plaçait partout au coin des rues des *Notre-Dames* et des images de saints couronnées de fleurs : quiconque refusait de saluer ces simulacres était assommé ou traîné

[1] Non-seulement on renouvela la défense de porter des pistolets et des arquebuses, mais on prohiba, sous de graves peines, les amples manteaux et les larges bottines qui pouvaient servir à cacher ces armes.

[2] Le mot de *huguenots,* auquel on a attribué des origines si diverses et si bizarres, n'est que le mot allemand *eidgenossen* (alliés, confédérés), francisé. On nomma *eignots* les réformés genevois lorsqu'ils se furent alliés à une partie de la confédération helvétique, pour s'affranchir du joug du duc de Savoie. Ce nom passa en France, mais assez obscurément, jusqu'à ce que le peuple de Tours en eût fait la fortune par une circonstance assez singulière. On s'imaginait qu'il revenait, la nuit, dans les rues de Tours, un lutin, un esprit malfaisant, appelé le *roi Hugon,* qui effrayait ou maltraitait les passants attardés. Probablement quelques Tourangeaux entendirent parler des *eignots,* sans savoir le sens de ce mot étranger : ils en firent le mot de *huguenots,* et prétendirent que les *huguenots* étaient les gens du roi *Hugon,* parce qu'ils rôdaient dans l'ombre comme lui et tenaient leurs *sabbats* la nuit. Les catholiques firent de ce nom une injure : les protestants en firent un titre de gloire, et voulurent que *huguenots* signifiât défenseurs del a race de Hugues Capet contre les Lorrains.

en prison par le menu peuple. Les vengeances privées se donnaient libre carrière à la faveur de cette efferves-cence.

Le procès d'Anne du Bourg et des autres conseillers détenus à la Bastille était poursuivi avec vigueur : les conseillers de Foix, du Faur, de La Porte, n'avaient fait que blâmer l'application de la peine de mort aux nova-teurs, et demander la surséance des châtiments jusqu'au concile général. Ils se maintinrent sur ce terrain, et n'énoncèrent point d'opinions hérétiques; on ne put les condamner qu'à la rétractation, à l'amende et à la suspension de leurs charges : leur collègue Fumée fut acquitté. Le procès de du Bourg, formellement accusé d'hérésie, eut, dès les premiers jours, un tout autre caractère : du Bourg ne se jeta point, avec une passion aveugle, au-devant du martyre; il épuisa toutes les res-sources légales pour défendre sa tête; mais rien ne put le décider à déguiser sa foi. Il avait d'abord réclamé le droit de tout membre du parlement à n'être jugé que par le parlement en corps, et refusé de répondre à la commission choisie par Henri II : un arrêt du conseil l'obligea de se soumettre, à peine d'être réputé criminel de lèse-majesté. Il répondit donc, et sa réponse fut telle, que l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, membre de la commission, le déclara déchu des ordres sacrés (il était diacre), comme hérétique, et le renvoya devant les juges séculiers pour l'application de la peine. Du Bourg appela comme d'abus au parlement; la grand'chambre rejeta l'appel : du Bourg appela de la sentence de l'évêque de Paris par-devant l'archevêque de Sens, Bertrandi, métropolitain de Paris : le métropolitain confirma la sentence de son suffragant; du Bourg renou-

vela son appel comme d'abus, demanda que l'appel fût jugé par toutes les chambres assemblées, récusa le premier président Le Maître, les présidents Minard et de Saint-André, et deux ou trois autres magistrats, dénonciateurs de leurs collègues et promoteurs des poursuites : il prit courageusement à partie le cardinal de Lorraine. Le chancelier Olivier, qui voyait ce procès avec douleur et qui inclinait secrètement à la Réforme, fit accorder à l'accusé le ministère d'avocats, et admettre une partie de ses récusations ; néanmoins, l'assemblée des chambres ne fut pas convoquée, et l'appel comme d'abus fut rejeté de nouveau. Du Bourg s'adressa pour lors à l'archevêque de Lyon, *primat des Gaules :* la suprématie du siége de Lyon était fort contestable ; quoi qu'il en fût, le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, confirma les précédents arrêts ; un troisième appel comme d'abus ne fut pas plus heureux que les deux premiers. Il ne restait plus de recours que devant le saint-siége : du Bourg refusa d'invoquer l'*antechrist de Rome*, et fut dégradé des ordres sacrés par l'évêque de Paris, *ce qu'il reçut d'un cœur et d'un visage fort joyeux*, remerciant ceux qui le dégradaient de lui ôter ainsi *le caractère de la bête, dont il est parlé en l'Apocalypse.*

Les juges laïques n'avaient plus à débattre que l'application de la peine, si du Bourg ne se rétractait pas : son jugement avait été remis aux présidents et à un certain nombre de conseillers des diverses chambres ; la plupart désiraient le sauver, et le pressaient de les y aider par quelques concessions. L'attention universelle était suspendue à ce grand procès : les opinions opposées se réjouissaient ou s'affligeaient suivant les bruits qui couraient de la fermeté ou de la faiblesse de du Bourg.

Des complots s'ourdissaient pour le tirer de la Bastille, mais n'aboutirent qu'à le faire enfermer dans une cage de fer; des écrits anonymes suppliaient et menaçaient tour à tour la reine mère, et lui annonçaient de *grands troubles et émotions* si elle laissait s'accomplir le martyre de du Bourg; les princes allemands s'émouvaient en faveur du captif, et l'électeur palatin avait écrit au roi pour le prier de lui *bailler* du Bourg, qu'il voulait nommer professeur en son université de Heidelberg. La nouvelle circula que du Bourg *s'amendait;* son avocat, en effet, confessa en son nom qu'il avait *grandement offensé Dieu et la sainte mère église*, à laquelle il souhaitait d'être réconcilié : les juges, aussitôt, le renvoyèrent dans sa prison sans lui demander s'*il avouait son avocat*, et se préparèrent à communiquer sa conversion au roi et à solliciter sa grâce. Mais, tandis qu'ils délibéraient, « voici venir un bulletin écrit et signé de du Bourg, par lequel il désavouait les conclusions de son avocat, persistant en sa confession de foi, laquelle il était prêt à confirmer par l'effusion de son sang. »

Dès lors sa perte fut assurée, et personne, dans le parlement, n'osa plus résister à la violence de ses persécuteurs; mais ceux-ci apprirent à leurs dépens que la persécution n'était plus désormais sans périls et sans vengeance. Un complot fut tramé contre les trois présidents qui avaient appelé la colère du roi sur leurs collègues : le hasard sauva Le Maître et Saint-André, mais le président Minard, revenant un soir du Palais, fut tué roide d'une *pistolade* dans la rue Vieille-du-Temple (12 décembre 1559). On ne put jamais découvrir son meurtrier. Ce coup de pistolet était le signal des furieuses guerres civiles qui allaient succéder aux barbaries exer-

cées sur des victimes résignées. Le meurtre de Minard ne fit qu'accélérer le supplice de du Bourg : le cardinal de Lorraine en prit occasion de presser la condamnation du magistrat hérétique, afin que l'exécution fût terminée avant l'arrivée de l'ambassadeur qu'envoyait l'électeur palatin. La sentence définitive fut prononcée le 22 décembre : tout ce que purent obtenir les anciens amis de du Bourg, fut qu'on lui épargnerait de *sentir le feu*, et qu'il serait étranglé avant d'être jeté dans les flammes. Du Bourg entendit la lecture de son arrêt avec une constance héroïque : il répondit par le cri des martyrs : « Je suis chrétien ! je suis chrétien ! » et arracha des larmes aux plus endurcis de ses juges par l'éloquence de ses adieux. Il fut exécuté le lendemain, en place de Grève (23 décembre)[1].

Le supplice de du Bourg jeta le deuil dans le cœur des hommes impartiaux, et l'exaspération dans le cœur des sectaires. Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine, qui, comme tous les hommes grands par l'esprit et petits par l'âme, supportait mal la prospérité, mit à la disposition des mécontents, par son insolence, bon nombre d'hommes de main et d'action, étrangers aux querelles religieuses. La paix du Cateau-Cambrésis avait amené le licenciement d'une multitude de pauvres gentilshommes et autres gens de guerre n'ayant que la cape et l'épée. Ces soldats congédiés suivaient la cour en foule, sollicitant, soit l'arriéré de leur solde, soit des pensions ou des bénéfices. Le cardinal, pour se débarrasser de leurs importunités, fit élever une potence à l'entrée du château de Fontainebleau, avec menace d'y

[1] Voy. le recueil des Mémoires de Condé, t. I, p. 215-304, édit. de 1743. — De Thou. — Théod. de Bèze. — La Planche — La Place, etc.

faire attacher les solliciteurs qui n'auraient pas vidé la cour dans les vingt-quatre heures. Les solliciteurs partirent, mais en se promettant de présenter aux *Lorrains* des placets d'une autre nature. (De Thou. — Brantôme.)

L'occasion leur en fut bientôt offerte : la guerre de pamphlets qu'on faisait incessamment aux Guise présageait des hostilités plus sérieuses [1], et l'exemple des ré-

[1] On rappelait, dans ces pamphlets imprimés clandestinement, l'élection primitive des rois franks et les bornes imposées à leur pouvoir. On y avançait que, lorsque le roi était hors d'état de gouverner, par son âge ou autrement, le gouvernement appartenait, non point à la mère du roi ni à des conseillers étrangers, mais aux princes du sang appuyés sur le concours des états généraux ; on imputait enfin aux Guise, non plus seulement de prétendre à la succession de la maison d'Anjou, mais de répandre partout une généalogie supposée, qui les faisait descendre de Charlemagne par ce duc Charles de Lorraine que Hugues Capet déposséda de son royal héritage. On les accusait d'insinuer que les Capétiens détenaient injustement la couronne qui appartenait à la race de Charlemagne, et de viser à s'élever au trône sur les débris de la maison de France. Il n'est pas probable que les Guise eussent formé dès lors un plan si téméraire : leur but immédiat était seulement d'éblouir le peuple et d'effacer les princes du sang ; mais peut-être s'ouvraient-ils volontiers, dans un avenir vague, un champ illimité. — Du Tillet, greffier du parlement, un des érudits de ce siècle qui commencèrent à débrouiller les éléments confus de notre histoire nationale, répondit par un traité de la *Majorité des rois*, où il démontrait, d'après l'ordonnance de Charles V, passée dans le droit public de la monarchie, que les rois étaient majeurs en entrant dans leur quatorzième année, et pouvaient dès lors choisir librement leurs conseillers. Il y prouvait aussi, à la vérité, qu'il n'existait plus de descendants de Charlemagne. Ce traité fut inséré officiellement dans le recueil des ordonnances. Les *mal-contents* répliquèrent par de nouvelles récriminations. On cherchait de part et d'autre des autorités dans les événements de notre histoire assez mal connus et plus mal interprétés. L'érudition historique était faible encore chez les plus doctes. — Un incident étrange fournit sur ces entrefaites de nouvelles armes aux factions. Des émissaires, se disant envoyés par la cour, se mirent à parcourir les villages des environs de Blois, enregistrant dans chaque maison les enfants de quatre à six ans : le bruit se répandit en même temps que le roi, dont on connaissait la mauvaise santé, était atteint de la lèpre, *pour laquelle guérir on le vouloit baigner au sang des petits enfants*. La terreur se répandit dans toute la contrée à vingt lieues à la ronde. Les deux partis se renvoyèrent la responsabilité de cette criminelle manœuvre : les protestants prétendirent que les

formés écossais semblait inviter les réformés de France à tenter quelque grand coup. Les protestants d'Écosse s'étaient soulevés contre la reine mère, Marguerite de Guise, que ses frères les Guise avaient poussée à attaquer violemment l'hérésie : Marguerite avait été déposée de la régence par un parlement écossais, et les réformés, soutenus ouvertement par Élisabeth d'Angleterre, guerroyaient avec succès contre les catholiques écossais et contre les troupes françaises envoyées par les Guise. En France, les mécontents n'attendaient plus qu'un chef : ils en trouvèrent deux, l'un ostensible, l'autre secret ; l'un qui se mit en rapport sur-le-champ avec tous les hommes disposés à agir, l'autre qui ne devait se déclarer qu'au moment de l'action. Le premier n'était que le lieutenant de l'autre, qui ne fut d'abord désigné que par le nom de *capitaine muet*.

Le lieutenant du chef inconnu, l'agent infatigable du vaste complot qui étendit rapidement ses ramifications dans toute la France, était un gentilhomme périgourdin, Godefroi de Barri ou du Barri, sieur de la Renaudie, personnage d'une moralité ou tout au moins d'une réputation équivoque, mais doué d'une audace héroïque et d'une intelligence supérieure : il était déterminé à jouer sa tête pour relever, par quelque action illustre, son nom flétri par une condamnation judiciaire (il avait été condamné à l'amende et à la prison par le parlement de Dijon, pour avoir produit de fausses pièces dans un procès contre le greffier du Tillet, *plus par le crime d'autrui que par le sien*, dit de Thou)[1]. La Renaudie parcourut le royaume, et

Guise tâchaient de rendre le roi odieux à son peuple ; les Guise aigrirent François II, en lui représentant les hérétiques comme auteurs d'une si abominable calomnie. De Thou. — La Planche.

[1] Suivant Brantôme (Vies des capitaines français), et Belleforest (Hist. de France,

relia les mécontents des provinces entre eux et avec les réfugiés protestants de Genève, de Lausanne, de Berne, de Strasbourg, du milieu desquels sortaient incessamment ces courageux prédicants qui venaient, à travers mille périls, diriger les églises réformées de France [1]. Cependant beaucoup de *huguenots* hésitaient encore, peut-être plus que les *mal-contents* catholiques eux-mêmes, à entrer dans une conjuration contre le gouvernement. Calvin, dans son *Institution chrétienne*, avait prêché l'obéissance passive au *magistrat*, c'est-à-dire à l'autorité temporelle quelle qu'elle fût. Les meneurs du complot, afin de rassurer les consciences timorées, obtinrent de maints doctes jurisconsultes et théologiens de France et d'Allemagne [2], des consultations établissant que, le roi étant évidemment incapable de gouverner par lui-même, on pouvait « s'opposer légitimement au gouvernement que ceux de Guise avaient usurpé, et au besoin prendre les armes pour repousser leur violence, pourvu que les

t. II, f° 1608), la protection du duc de Guise avait fait sortir de prison la Renaudie, puis lui avait fait obtenir la révision de son procès et sa réhabilitation. Les historiens protestants nous apprennent le motif qui effaça ce service de la mémoire de la Renaudie, et qui, joint à son zèle pour la Réforme qu'il avait embrassée à Lausanne, lui fit prendre les armes contre la maison de Lorraine : c'est que son beau-frère, échevin de la ville de Metz, accusé d'intrigues avec les princes d'Allemagne en faveur des protestants français, était mort à Vincennes dans les tourments de la question. Voy. Mémoires de Condé, t. I, p. 553.

[1] Le docteur Lingard assure que la Renaudie passa en Angleterre pour solliciter la protection de la reine Élisabeth en faveur des protestants français. Ce qui est certain, c'est que Troughmorton, ambassadeur d'Élisabeth en France, excitait secrètement les mécontents à prendre les armes, et avait offert au roi de Navarre l'appui de sa souveraine. Les agents de Philippe II agissaient de même en sens contraire. L'Anglais soufflait le feu d'un côté, l'Espagnol, de l'autre.

[2] Les principaux furent, dit-on, le jurisconsulte François Hotman, qui se rendit depuis célèbre par sa *Franco-Gallia*, l'ex-évêque de Nevers, Jacques Spifame, qui avait quitté son évêché pour se retirer à Genève, et Théodore de Bèze. — Calvin ne fit pas, mais laissa faire.

princes, qui, en tel cas, sont nés magistrats légitimes, ou l'un d'eux, le voulussent entreprendre, étant requis de ce faire par les états du royaume ou par la plus saine partie d'entre eux. »

Le 1er février 1560, se tint à Nantes, sous la présidence de la Renaudie, une assemblée secrète, dont les membres, venus de toutes les provinces de France, prétendaient représenter les états-généraux, *pour extrême nécessité* : un certain nombre de bourgeois y figuraient à côté des nobles. La Renaudie protesta qu'il n'était aucunement question *d'attenter contre la majesté du roi, les princes du sang, ni l'état légitime du royaume;* puis il lut les avis des docteurs en droit et des théologiens, et certaines informations qui avaient été dressées clandestinement touchant les méfaits des Guise, afin de donner une apparence quasi légale à ce qui se tramait : il accusa les Guise de tendre non-seulement à l'extermination *de ceux de la religion,* mais à la ruine de la noblesse et à la destruction de la maison royale. Tous les assistants prêtèrent serment à la Renaudie, comme lieutenant du *capitaine muet,* et reçurent son propre serment; après quoi il révéla le nom du chef *duquel il avait charge, et montra ses pouvoirs :* ce chef était le prince de Condé. Le plan d'exécution fut aussitôt arrêté. On nomma un conseil de guerre pour assister la Renaudie : on convint qu'un grand nombre de personnes, non suspectes et sans armes de guerre, se réuniraient d'abord à Blois, où était la cour, afin de présenter au roi une requête en faveur de la liberté du culte réformé ; que cinq cents gentilshommes à cheval et mille soldats à pied, bien armés et bien équipés, suivraient cette première bande, et paraîtraient subitement le 15 mars aux portes de Blois, qui leur se-

raient ouvertes par les premiers arrivés ; que le *capitaine muet* se mettrait alors à leur tête ; qu'on s'emparerait du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, afin de les faire punir par justice ; et que, « les deux Guise pris, s'il y avait résistance, on fournirait gens et argent, en sorte que force demeurerait au chef, jusques à ce qu'il eût fait établir un gouvernement légitime. »

De Nantes, la Renaudie alla trouver Condé en Picardie, où ce prince avait quelques terres, puis se rendit à Paris *pour y acheminer plus aisément les affaires*. Déjà février avançait, lorsque la Renaudie se trouva forcé de confier son secret à un avocat nommé des Avenelles, chez lequel il logeait au faubourg Saint-Germain. Des Avenelles, qui était protestant, *jura d'employer sa personne et ses biens pour une chose tant sainte et équitable ;* mais bientôt la grandeur du péril le fit réfléchir, et, soit peur, soit cupidité, soit peut-être même scrupule de conscience, il révéla ce qu'il savait au secrétaire du duc de Guise, qui l'envoya en poste à Blois. Des rumeurs menaçantes, de vagues avertissements étaient parvenus jusqu'aux Guise. Philippe II, qui étendait dans toute l'Europe son immense espionnage, les avait prévenus qu'un orage allait éclater sur leurs têtes. Le cardinal de Lorraine, d'abord saisi de terreur, voulait appeler à grand bruit toutes les garnisons et tous les fidèles sujets au secours du roi. Le duc François s'y opposa, exigea que les préparatifs de défense s'organisassent le plus mystérieusement possible, et se contenta d'emmener le roi de Blois, ville mal *défensable*, au fort château d'Amboise. La reine mère manda en toute hâte l'amiral et ses frères, sous prétexte de leur demander conseil *en cette affaire,* mais en réalité parce qu'on les soupçonnait d'être de l'entreprise. On peut

croire tout au moins qu'ils ne l'ignoraient ni ne la désapprouvaient [1]. Les Châtillon accoururent sans témoigner aucune défiance, et l'amiral donna franchement et nettement les conseils qu'on réclamait de lui. Coligni déclara qu'il n'était plus question d'employer la force pour exterminer les réformés, et qu'il fallait leur accorder *relâche* par un bon édit, si l'on voulait avoir la paix en France. Le chancelier Olivier appuya vivement l'avis *de traiter les sujets du roi plutôt par douceur que par force.* Les Guise cédèrent habilement aux circonstances, dans l'espoir de désarmer la masse du parti protestant, tout en écrasant les conspirateurs, et, dans les premiers jours de mars, une déclaration royale proclama l'abolition de tout le passé *au regard de la religion*, moyennant que les délinquants vécussent dorénavant en bons catholiques : on *forcluait seulement du pardon les ministres, prédicants, et ceux qui, sous couleur de religion, auraient machiné contre le roi, sa mère et ses principaux ministres.* Les parlements furent invités à enregistrer l'édit sans délai, mais avec autorisation d'y insérer des réserves secrètes et de retenir en prison tous les détenus pour cause de religion jusqu'à nouvel ordre (Mémoires de Condé, t. I, p. 9 à 335).

Le prince de Condé suivit de près les Châtillon à la cour, quoiqu'on ne l'eût pas mandé, et brava l'accueil hostile des Guise avec une assurance qui inspira un grand effroi au cardinal de Lorraine. La Renaudie et les autres chefs des conjurés, avertis qu'on soupçonnait leurs projets, ne s'étaient pas déconcertés : ils avaient reculé de

[1] Davila, dans son *Histoire des guerres civiles de France*, et plusieurs autres écrivains, prétendent que le connétable était du complot, et l'on a été jusqu'à avancer que Catherine de Médicis, fatiguée de l'arrogance des Guise, était d'accord avec les conjurés. Cela n'est nullement probable.

vingt-quatre heures le moment de l'attaque et modifié leur plan, à cause du départ du roi pour Amboise; mais leurs gens continuaient à filer par petites bandes vers la Loire, et, s'ils eussent pu gagner sains et saufs les portes d'Amboise et s'y réunir, le succès de leur audacieux coup de main n'eût été nullement impossible. Une seconde trahison perdit tout : un de leurs chefs, le sieur de Lignières, vint découvrir à la reine mère tous les moyens d'exécution, les lieux de rendez-vous et les dépôts d'armes des conjurés. Aussitôt les Guise mirent en campagne la noblesse suivant la cour, les gardes du roi, les troupes assemblées à petit bruit aux environs d'Amboise : beaucoup de gentilshommes catholiques étaient accourus à leur aide des provinces voisines, sur la nouvelle d'une rébellion contre le roi, et Paris avait promis un secours d'infanterie. Nombre de conjurés, surpris isolément, furent saisis et amenés prisonniers à Amboise; néanmoins une troupe de gentilshommes gascons et béarnais, arrivés de Tours, sous les ordres du baron de Castelnau-Chalosse, s'emparèrent du château de Noisay, à peu de distance d'Amboise. Le duc de Nemours[1] fut dépêché contre Castelnau, qui envoya prévenir la Renaudie. Celui-ci accourut à marche forcée du côté du nord pour secourir Castelnau; et fit porter à un corps de fantassins, venant du midi, l'ordre de se jeter sur Amboise à travers les bois de la rive méridionale de la Loire. Mais Castelnau et les siens, cernés dans Noisay par le duc de Nemours, et ne croyant pas la Renaudie si près, se laissèrent amuser par des pourparlers, et eurent l'imprudence de se fier à la parole du duc, qui leur garantissait une libre entrevue

[1] Chef d'une branche cadette de la maison de Savoie, fixée en France sous François Ier, qui donna le duché de Nemours à son oncle, Philippe de Savoie, frère de sa mère Louise de Savoie.

avec le roi, s'ils voulaient déposer les armes. Nemours pouvait être de bonne foi en offrant cette espèce de capitulation ; mais les Guise ne la ratifièrent pas, et Castelnau et les principaux de ses compagnons furent jetés dans les cachots d'Amboise. Les fantassins du midi n'eurent pas un meilleur sort : ils furent chargés, taillés en pièces ou pris par des détachements de cavalerie embusqués dans la forêt d'Amboise ; on les amenait par troupes, liés à la queue des chevaux ; plusieurs furent pendus sur-le-champ, sans forme de procès, aux créneaux du château. Deux jours après (18 mars), la Renaudie, qui tentait par tous les moyens de rallier le reste des conjurés, rencontra, dans les bois de Château-Renaud, le sieur de Pardaillan, son parent, qui tenait le parti des Guise, et qui battait le pays avec des cavaliers de la maison du roi. Les deux cousins s'attaquèrent furieusement. Pardaillan lâcha sur la Renaudie une *pistolade* qui fit long feu. La Renaudie lui passa son épée à travers le corps, et tomba mort presque aussitôt, atteint d'une arquebusade tirée par un valet de son ennemi. Le corps de cet homme intrépide fut rapporté à Amboise, et attaché à une potence sur le pont de la Loire avec un écriteau contenant ces mots : *La Renaudie, chef des rebelles*. Malgré la mort de la Renaudie et les revers des conjurés, un assez grand nombre d'entre eux, ayant réussi à se joindre et à s'approcher d'Amboise, hasardèrent un dernier effort et assaillirent la ville en plein jour, le 19 mars ; s'ils se fussent présentés de nuit, ils auraient pu pénétrer dans Amboise, où ils avaient des intelligences, et les Guise eussent couru de grands dangers. Mais leur imprudente attaque fut repoussée sans peine : les Châtillon et le prince de Condé furent obligés de figurer parmi *les défenseurs*

du roi, et les conjurés n'eurent plus qu'à se disperser et à fuir dans toutes les directions, poursuivis et traqués par les gens d'armes qui arrivaient de toutes parts au secours des Guise.

Le rôle des soldats était fini : celui des bourreaux commençait. Dans les premiers jours du *tumulte d'Amboise*, le jeune roi, s'il faut en croire les écrivains protestants, « demandait souvent en pleurant ce qu'il avait fait à son peuple pour lui en vouloir ainsi, et disait vouloir entendre leurs plaintes et raisons ; il disait aussi à ceux de Guise : — Je ne sais ce que c'est, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous ; je souhaiterais que pour un temps vous fussiez hors d'ici, afin que l'on vît si c'est à vous ou à moi qu'on en veut. — Mais eux rejetaient cela entièrement, disant que lui ni ses frères ne vivraient une heure après leur partement, et que la maison de Bourbon ne songeait qu'à exterminer la maison royale (Regnier de la Planche). » Quoi qu'il en soit, les princes lorrains persuadèrent si bien François II, que le jeune monarque, par déclaration du 17 mars, au plus fort de la *tempête*, nomma le duc de Guise son lieutenant général avec des pouvoirs illimités. La reine mère et le chancelier Olivier ne purent empêcher cette abdication de la royauté au profit des *Lorrains*. Tout ce qu'obtint Olivier, ce fut une amnistie en faveur de *ceux de l'entreprise* qui retourneraient paisiblement chez eux ; mais le coup de main tenté sur Amboise fit révoquer cette amnistie deux jours après. Les vengeances de la faction victorieuse furent atroces, implacables. La Loire était couverte de cadavres attachés six, huit, dix, quinze, à de longues perches. Les rues d'Amboise, tapissées de corps morts, ruisselaient de sang humain : on ne fit

que *décapiter*, *pendre ou noyer gens*, durant tout un mois : « ce qui était étrange à voir, disent les contemporains, et qui jamais ne fut usité en aucune forme de gouvernement, on les menait au supplice sans leur prononcer en public aucune sentence, ni déclarer la cause de leur mort, ni nommer leurs noms. Ceux de Guise réservaient les principaux après le dîner pour donner quelque passe-temps aux dames, et eux et elles étaient arrangés aux fenêtres du château, comme s'il eût été question de voir jouer quelque momerie, et, qui pis est, le roi et ses jeunes frères comparaissaient à ces spectacles, comme si l'on eût voulu les acharner, et leur étaient les patients montrés par le cardinal, avec des signes d'un homme grandement réjoui, et, lorsqu'ils mouraient plus constamment, il disait : — Voyez, sire, ces effrontés et enragés! Voyez que la crainte de la mort ne peut abattre leur orgueil et félonie. Que feraient-ils donc s'ils vous tenaient! » (R. de la Planche.)

Tels étaient les spectacles qui ébranlaient la frêle organisation de François II, dépravaient la jeune imagination et dénaturaient les heureuses et brillantes facultés de ses frères. Peut-on s'étonner qu'une pareille éducation ait produit Charles IX et Henri III! Le cardinal de Lorraine, *timide et poltron*, se vengeait, avec la cruauté des lâches, de toute la peur qu'on lui avait causée. Le duc François sacrifiait sans pitié la vie des hommes à son ambition; mais il avait l'âme trop haute pour se complaire ainsi dans d'ignobles raffinements de barbarie.

La plupart des conjurés, surtout les chefs, allaient au supplice avec autant de résolution qu'au combat. Les chefs furent exécutés après un procès sommaire. Les Châtillon, la reine mère, et même un des Guise, le duc

d'Aumale, tâchèrent de sauver le baron de Castelnau, qui appartenait à une famille illustre et qui avait rendu de grands services à la maison royale. Le duc François et le cardinal rendirent le roi inexorable. Castelnau et bien d'autres expirèrent la menace à la bouche. Un gentilhomme, appelé Villemongis, trempa ses mains dans le sang de ses compagnons décapités, et les élevant au ciel : — *Seigneur*, cria-t-il, *voici le sang de tes enfants : tu en feras la vengeance!* Le chancelier Olivier, qui avait eu des relations d'amitié avec Castelnau et avec beaucoup d'autres réformés, et qui penchait au fond du cœur pour leur doctrine, n'avait pas eu le courage de refuser son ministère aux Guise vainqueurs : il fut tellement saisi des reproches amers que lui adressaient les victimes, qu'il se mit au lit et ne s'en releva pas : dans ses derniers moments, il avait sans cesse à la bouche le nom de du Bourg; le cardinal de Lorraine l'étant allé visiter, il le repoussa en s'écriant : — *Ah! cardinal, tu nous fais tous damner!* Il mourut, dit-on, sans confession et fut enterré sans pompe funèbre (30 mars).

Les Châtillon souffraient cruellement de voir martyriser tant de braves gens sans pouvoir leur porter secours; Coligni et d'Andelot eurent grand besoin de cet empire sur eux-mêmes qui était un des traits distinctifs de leur caractère [1]; la position du prince de Condé était plus douloureuse encore. Lui, *le capitaine muet*, accouru à la cour afin de prendre le commandement des rebelles au moment du tumulte, il n'était arrivé que pour assister au massacre de ses amis et de ses soldats. Il fut mis aux

[1] « De leur nature ils étaient si posés, que malaisément s'émouvaient-ils, et, à leur visage, jamais une subite et changeante contenance ne les eût accusés. » Brantôme, *Capitaines français*.

arrêts dans son appartement, et le roi lui dit en face *avoir entendu que par les informations il était chargé d'être chef de la conjuration*. Condé savait qu'aucune preuve écrite ne confirmait les aveux arrachés par la torture à quelques prisonniers : il paya d'audace, et pria le roi d'assembler les princes, les chevaliers de l'ordre, les membres du conseil privé et les ambassadeurs étrangers qui se trouvaient à Amboise. *La compagnie étant réunie en la salle du roi*, le prince déclara que, sauf la révérence du roi, de ses frères et des deux reines, « ceux qui avaient rapporté au roi qu'il était chef et conducteur de certains séditieux qu'on disait avoir conspiré contre sa personne et son état, avaient faussement et malheureusement menti, et que, quittant, pour ce regard (à cet égard), sa dignité de prince du sang, il leur voulait faire confesser à la pointe de l'épée que c'étaient poltrons et canailles, cherchant eux-mêmes la subversion de l'état et de la couronne, de laquelle il devait procurer l'entretenement à meilleur titre que ses accusateurs. » Il termina en sommant les assistants, « s'il y en avait aucun qui eût fait ce rapport ou le voulût maintenir, » de le déclarer sur l'heure.

Le duc de Guise prit aussitôt la parole, non pour relever le gant, mais pour offrir au prince de lui servir de second si quelqu'un acceptait son défi. Les Guise avaient été pris au dépourvu par la provocation de Condé, et le prince, après sa superbe harangue, quitta la cour sans obstacle ; puis, faisant un détour pour éviter les embûches qu'on eût pu lui tendre sur la route, il alla rejoindre en Béarn son frère le roi de Navarre [1]. Les Châtillon s'éloi-

[1] Sur la conjuration d'Amboise, voy. de Thou, l. XXIV. — Regnier de la Planche. — Le président de La Place. — Davila, liv. I-II. — Mémoires de Vieilleville. — Mémoires de Castelnau, édition de le Laboureur. — Lettres d'Etienne

gnèrent aussi, sans dissimuler leur profond ressentiment contre les Guise.

Les Guise s'étaient efforcés d'isoler les conjurés dans la nation, et de compromettre aux yeux des mécontents le connétable et le roi de Navarre lui-même : ils donnèrent commission à Antoine de Bourbon, comme gouverneur de la Guyenne, d'étouffer une révolte soldatesque excitée dans l'Agénois par les affidés de la Renaudie ; le roi de Navarre n'osa refuser d'obéir, quoiqu'il sût fort bien que les rebelles travaillaient au profit de sa famille. Quant à Montmorenci, on le chargea d'aller raconter au parlement de Paris *toute l'occurrence et les conséquences de l'entreprise d'Amboise* (28 mars). Le connétable ne s'en acquitta point à la satisfaction des Guise ; car il blâma seulement les rebelles d'avoir voulu assaillir les ministres du roi sous les yeux mêmes de ce prince, tandis que les *Lorrains*, dans leurs lettres adressées de par le roi aux cours souveraines, aux gouverneurs des provinces, aux bonnes villes, aux princes étrangers, représentaient le complot comme ourdi contre le roi, sa mère et ses frères ; ces lettres, datées du 31 mars, attestent que les Guise ne se faisaient point illusion sur l'état de la France, et sentaient que leur victoire ne terminait pas, mais commençait la lutte. Ils faisaient à l'opinion, après leur victoire, des concessions qu'ils lui eussent refusées auparavant. Ils promettaient la réunion d'un concile galli-

Pasquier, dans le t. II de ses œuvres — Mémoires de Condé, t. I, édition de Secousse. Ce recueil de pièces officielles, de manifestes, de pamphlets, de relations, de dissertations, porte le titre de *Mémoires de Condé*, parce que la première édition fut publiée en 1565 par les protestants, sous les auspices du prince de Condé. Il a été fort augmenté depuis, et l'on y a joint deux importants documents catholiques, le journal de Brûlart, conseiller clerc au parlement de Paris et chanoine de Notre-Dame (1559-1569), et la correspondance de l'ambassadeur d'Espagne (1561-1564).

can avant six mois, *pour retrancher et réformer les mauvaises choses accumulées en l'église de Dieu*, et ils prenaient grand soin d'établir que le prince de Condé n'avait pas trempé dans l'*entreprise* d'Amboise. La fermentation des provinces et les découvertes qu'on faisait de jour en jour sur les vastes ramifications du complot d'Amboise, rendaient au cardinal de Lorraine sa frayeur première. La guerre des pamphlets se renouvelait avec une fureur inouïe : ces inspirations de la Némésis calviniste atteignent parfois à l'âpre éloquence de la Boëtie ; chaque ligne semble écrite à la pointe du glaive, avec le sang des martyrs [1].

Des pièces d'un style moins emporté et d'un caractère collectif et quasi officiel étaient adressées en même temps aux parlements, au nom *des états de France :* on y réfutait les lettres écrites par le cardinal de Lorraine sous le nom du roi, et l'accusation portée contre les conjurés d'avoir voulu ériger la France en république *à la manière des Suisses ;* on y accusait les Guise d'aspirer à la couronne, et l'on réclamait instamment les états-généraux et le concile. Le parlement de Paris était encore étourdi du coup que lui avait porté le feu roi, et n'osait relever la tête ; mais le parlement de Rouen montrait une grande tolérance aux huguenots, et envoya une députation porter au roi les requêtes qu'il avait reçues : les députés, repoussés, menacés, ne purent s'acquitter de leur mission.

[1] Voyez la Planche et le recueil des Mémoires de Condé. Un de ces pamphlets, le plus vigoureux peut-être, l'*Epître au tigre de la France*, espèce de *Catilinaire* contre le cardinal de Lorraine, a été retrouvé, il y a quelques années, par M. L. Pâris, bibliothécaire de Reims. Dans un autre écrit, d'ailleurs fort remarquable, l'esprit de faction étouffe tellement l'esprit national, que l'auteur va jusqu'à faire un crime aux Guise d'avoir donné et conservé Metz à la France, *contre les droits de l'Empire*.

Les Guise avaient plus d'un sujet d'alarme : ils soupçonnaient la reine mère de correspondre avec l'amiral de Coligni, et de renouveler ses avances au parti réformé : elle avait fait demander aux huguenots des mémoires sur leurs griefs et sur l'état du royaume : espionnée, surprise, Catherine prétendit n'avoir eu d'autre but que de découvrir les secrets des *séditieux ;* elle se concerta même avec le cardinal de Lorraine pour attirer à la cour Regnier de la Planche, confident huguenot du maréchal de Montmorenci, et pour tirer de lui des révélations sur les projets des Montmorenci et des Châtillon. Les Guise n'en comptèrent pas davantage sur Catherine : ils savaient, dit la Planche, *son naturel être de caresser ceux qui la rudoyaient ;* mais ils ne se fiaient nullement à ses caresses, et ne doutaient pas qu'elle ne voulût se ménager entre les deux factions. Catherine s'était donné un habile auxiliaire, et avait obtenu, par sa perspicacité à juger les hommes, une véritable victoire, l'élévation de Michel de l'Hôpital au rang de chancelier. L'Hôpital se trouvait alors à Nice, auprès de la nouvelle duchesse de Savoie, Marguerite de France, dont il était le chancelier : la reine-mère le rappela en France et lui confia les sceaux, du consentement des Guise : les princes lorrains ne virent dans l'Hôpital qu'un homme d'assez humble origine et de grande capacité littéraire et judiciaire, qui devait en partie sa fortune à la bienveillance de leur maison [1] et

[1] L'Hôpital, né à Aigueperse, en Auvergne, était le fils d'un médecin attaché d'abord au fameux connétable de Bourbon, puis à la sœur de ce prince, femme du duc Antoine de Lorraine. Il fut successivement avocat, conseiller au parlement de Paris, conseiller au grand conseil et premier président de la cour des comptes. Il ne se distingua pas moins par son talent pour la poésie latine, que par son éloquence et son savoir comme jurisconsulte. Voy. ses Œuvres, et Bayle, art. *l'Hô-*

qui serait pour eux un instrument intelligent et docile. Ils connaissaient mieux ses talents que son caractère : si l'Hôpital rappelait les sages de l'antiquité par sa belle et imposante physionomie[1], il ne leur ressemblait pas moins par la hauteur de son intelligence et par la force de son âme ; les Guise s'étaient laissé prendre à sa déférence apparente envers les grands, reste des habitudes d'une condition inférieure : sous ces manières de cour subsistait une volonté inflexible, au service d'une conviction inébranlable. L'Hôpital avait pris pour devise les vers d'Horace sur le juste.

. . . . . . Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Ce fier engagement de la vertu envers elle-même ne fut pas démenti. Entre les factions rivales, les égoïsmes déchaînés et les fanatismes contraires, l'Hôpital n'apporta au pouvoir qu'une seule passion, l'amour de l'état, le dévouement à cette patrie qu'il voyait entraînée loin de sa route véritable et près d'être disputée entre deux partis dont la victoire eût été également funeste[2]. Il avait compris l'effroyable avenir que préparait à la

pital; Teissier, *Éloges des hommes savants*, et l'éloquent *Éloge de l'Hôpital*, par M. Villemain.

[1] « Michel de l'Hôpital a été le plus grand et le plus digne chancelier qu'il y ait eu en France. C'était un autre censeur Caton : il en avait du tout l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, etc. » Brantôme, dans la vie du connétable de Montmorenci. Le profond respect que le frivole et libertin Brantôme témoigne à l'Hôpital est plus caractéristique que les éloges des plus graves historiens.

[2] Les esprits que les passions religieuses n'aveuglaient pas avaient à cet égard les mêmes sentiments que l'Hôpital. « Entre nous, dit Pasquier, se sont insinués deux misérables mots de faction, de huguenot et papiste, que je crains nous apporter les mêmes calamités et misères que les Guelfes ou Gibelins en Italie, et la Rose blanche et rouge dedans l'Angleterre. » T. II, p. 80.

France le système des persécutions religieuses : il se dévoua tout entier à arrêter le char de l'état sur la pente de l'abîme; même en écartant toute question de droit et de sympathie, il ne voyait de salut pour l'état que dans la substitution d'un système de tolérance et de transaction au système de persécution, et il conçut le plan hardi et nouveau d'amener les deux religions à vivre en paix sur le même sol, plan aussi éloigné, qu'on se garde de l'oublier, de la pensée des calvinistes que de celle des *papistes*. Ce grand dessein, qui ne se révéla que par degrés, était destiné à susciter contre L'Hôpital les fureurs des catholiques zélés ; les uns le traitèrent de huguenot, les autres, d'athée (l'historien Belcarius, par exemple) : les protestants louèrent le chancelier de protéger les champions de l'*Évangile*, mais le blâmèrent de *connaître la vérité* sans en faire confession publique ; ce qui est probable, c'est que ce grand esprit, entendant beaucoup mieux la *vérité* et l'*Évangile* que ses contradicteurs, s'élevait au-dessus des sectes comme au-dessus des partis, bien qu'il aimât dans la Réforme le progrès rationnel et surtout le progrès moral qu'elle enfantait[1]. Son gendre, sa fille, ses petits-fils embrassèrent la Réforme, à ce qu'il paraît, sans opposition de sa part.

Catherine de Médicis eut d'abord par intérêt personnel les mêmes vues que le dévouement inspirait à L'Hôpital, et ce fut une singulière association que celle de cet homme si consciencieux avec cette femme si perverse : tous deux poursuivirent le but commun par des moyens

[1] Nous entendons par là non pas que la morale était calviniste supérieure en principe à la morale catholique, mais que les calvinistes, dans la première ferveur de la Réforme, étaient, en fait, plus moraux que les catholiques.

conformes à leur naturel, l'un avec la prudence de la vertu, l'autre avec la fourberie du vice[1].

L'Hôpital, arrivant au ministère le lendemain de la conjuration d'Amboise, au plus fort de la domination lorraine, se garda bien de heurter de front la puissance victorieuse : il eût été brisé à l'instant, et, avec lui, l'unique espoir de la France : il louvoya, il s'efforça d'amortir l'ardeur, d'entraver sourdement les projets les plus pernicieux de la faction lorraine ; quand on l'interrogeait sur l'état de la chose publique : « Toujours, répondait-il : patience ! patience ! tout ira bien ! »

Hélas, non ! *tout n'alla pas bien !* Il était trop tard pour réfréner ces factions formées, ces passions déchaînées par l'imprudence des rois ; mais ce que L'Hôpital ne fit pas, personne sans doute n'eût pu le faire !

Il fit pourtant de grandes choses : le premier service qu'il rendit à la France, ce fut de la sauver de l'inquisition espagnole. Les Guise avaient résolu d'établir l'inquisition après la conjuration d'Amboise : L'Hôpital parvint à les en détourner, en leur montrant, par l'exemple de Naples et de Rome, qu'ils soulèveraient les catholiques aussi bien que les protestants ; les Guise exigèrent que, du moins, à défaut de l'inquisition, la juridiction épiscopale connût désormais exclusivement du crime d'hérésie. L'édit en fut rendu à Romorantin, dans le courant de mai. Le parlement de Paris enregistra, non sans murmures et sans remontrances, cette grande concession au clergé. L'Hôpital, au reste, dans sa séance d'installation au parlement, interpréta l'édit d'une façon qui en modifiait singulièrement le caractère : il y déclara que l'autorité civile

[1] L'Hôpital donna pour devise au jeune Charles IX, deux colonnes avec la légende : *pietate et justitiâ*.

ne devait plus poursuivre que les assemblées illicites et séditieuses, sans se mêler des choses de la conscience, et que les évêques et les curés, chargés du soin de ces choses, devaient, en attendant le concile, ramener les *dévoyés* surtout par les bonnes raisons et les bons exemples; que l'expérience condamnait les moyens violents, et que les erreurs de l'esprit ne se gouvernaient pas comme celles du corps (5 juillet). Une disposition que L'Hôpital avait glissée dans l'édit de Romorantin, et qui menaçait de la peine du talion les auteurs de dénonciations calomnieuses, n'était pas moins significative (Isambert, XIV, 31. — De Thou, l. XXV). Le parlement enjoignit la résidence aux évêques, sous peine de saisie de leur temporel.

Cette conduite ne brouilla cependant pas L'Hôpital avec les Guise : le cardinal de Lorraine, effrayé des ressentiments forcenés qu'il avait soulevés, affectait de se radoucir vis-à-vis des hérétiques; il parlait de réformer les abus; l'impôt des cinquante mille hommes fut aboli : un édit proclama la suppression, par voie d'extinction, de tous les nouveaux offices créés depuis trente ans. C'est que les embarras et les périls se multipliaient autour des gouvernants : tous les ressorts de l'état se détraquaient au milieu de la fermentation générale; non-seulement il n'était plus possible d'augmenter les charges publiques pour combler le déficit croissant, mais la perception des impôts établis devenait de plus en plus difficile : les éléments de la conjuration d'Amboise se rapprochaient et s'agitaient plus formidables; le prince de Condé, retiré auprès de son frère en Gascogne, et secondé par sa belle-sœur, la courageuse Jeanne d'Albret, secouait la torpeur du roi de Navarre, l'engageait malgré lui dans ses menées, correspondait avec le connétable, qu'il s'efforçait de décider à

terminé une révolution en Ecosse au profit de l'Angleterre. Le parti protestant écossais, qui avait gagné peu à peu la majorité de la noblesse et du peuple des villes, appela les Anglais; Elisabeth publia un manifeste très-habile où elle protestait de son désir de rester en paix avec la France, et rejetait sur les Guise la nécessité où elle était de prendre les armes pour défendre sa couronne en même temps que la liberté des Écossais (24 mars 1560); les Anglo-Écossais, maîtres de la campagne, resserrèrent la reine régente et les troupes françaises dans la ville maritime de Leith, le port d'Edimbourg : la mort de la régente, qu'une maladie enleva le 10 juin, acheva de ruiner la cause catholique en Écosse; les Guise, n'espérant pas pouvoir secourir à temps la garnison de Leith [1], autorisèrent les représentants de la France en Écosse, l'évêque de Valence Montluc et le seigneur de Randan, à traiter avec Elisabeth et avec les rebelles. Il fut stipulé que les troupes françaises et anglaises évacueraient l'Écosse; qu'une amnistie générale serait accordée; que l'administration du royaume d'Écosse serait exclusivement confiée à des nationaux choisis par la couronne et par le parlement sur une liste dressée par le parlement, enfin que François II et Marie Stuart renonceraient au titre de roi et reine d'Angleterre (6 juillet). Les chefs des protestants écossais ne s'en tinrent pas aux termes du traité : sans attendre la ratification de François et de Marie, ils rassemblèrent le parlement, y firent décréter l'établissement de la Réforme, l'abolition de l'épiscopat et de

hésiter à secourir les protestants écossais : elle ne se décida que par la conviction du danger que courrait son trône, si les Guise triomphaient en Écosse.

[1] Hume prétend, d'après Spotswood, que les Guise offrirent en vain à Élisabeth de lui rendre immédiatement Calais, si elle voulait cesser de prendre part aux affaires d'Écosse. Cela est peu vraisemblable de la part du duc de Guise.

la messe, et l'interdiction du culte romain sous les peines les plus rigoureuses. François et Marie, ou plutôt les Guise, ne purent se venger qu'en refusant de ratifier le traité : l'Écosse demeura protestante, et livrée à l'influence de l'Angleterre; le but poursuivi si longtemps par la politique anglaise était atteint; la vieille alliance de la France et de l'Écosse était rompue, et la perte de Calais bien compensée !

Les Guise ajournèrent leur vengeance contre Élisabeth: ils n'avaient pas trop de toutes leurs ressources et de tous leurs efforts pour se défendre en France. Ils modifiaient en ce moment même leurs plans de conduite, non sans de profondes réflexions. Ils avaient gouverné jusqu'alors sous le couvert du despotisme royal; mais cette force d'emprunt ne reposait que sur la tête d'un jeune homme dont le tempérament débile et le sang vicié leur donnaient des alarmes croissantes : ils songèrent à s'assurer dans la nation l'appui qui pouvait leur manquer d'un instant à l'autre du côté de la royauté. La pensée des états généraux les avait d'abord effrayés : les dépositaires du pouvoir redoutent naturellement le contrôle des grandes assemblées; ils revinrent à cette idée plus mûrement examinée, et se demandèrent s'il n'y avait pas moyen de tourner contre leurs adversaires l'arme dont ceux-ci les menaçaient. La majorité de la nation était certainement encore attachée à l'ancienne religion; cette majorité, ralliée, dirigée dans les élections par l'influence du pouvoir, ne pourrait-elle pas devenir la massue qui, dans leurs mains, écraserait leurs ennemis ?

Sur ces entrefaites, le projet d'une assemblée de notables fut proposé à la reine-mère, soit par le chancelier et l'amiral, soit par les Guise eux-mêmes : c'était une sorte d'é-

preuve préalable avant les états généraux; on s'accorda sur cette question comme sur le choix d'un champ de bataille : la composition de ces assemblées purement consultatives étant à peu près arbitraire, les Guise comptaient bien se rendre maîtres du terrain; les notables furent convoqués pour le 20 août, à Fontainebleau : le roi de Navarre et le prince de Condé avaient été mandés, et l'on pense que les Guise, regrettant d'avoir laissé échapper Condé après la conjuration d'Amboise, avaient projeté de mieux user cette fois de l'occasion. Cependant, si l'on en croit La Planche, les Guise se ravisèrent, et, craignant que les Bourbons, réunis aux Montmorenci et aux Châtillon, ne se trouvassent en état de *leur bailler la loi*, ils effrayèrent le roi de Navarre et le détournèrent de venir, par de faux avis que lui transmirent des serviteurs infidèles; quoi qu'il en soit, Antoine et son frère demeurèrent en Guyenne, et Condé poursuivit ses complots dans le midi, et envoya seulement un agent chargé de s'entendre avec le connétable et les Châtillon. Montmorenci et ses neveux, fort contrariés de la résolution des Bourbons, ne les imitèrent pas, et se rendirent à la cour, mais avec une escorte de huit cents cavaliers, dont la présence protégea la liberté des délibérations.

L'assemblée s'ouvrit le 21 août : malgré l'absence des Bourbons, les princes lorrains ne maîtrisèrent point l'assemblée comme ils se l'étaient promis : dans la seconde séance (23 août), l'amiral, qui arrivait de Normandie, présenta au roi une requête au nom des réformés de cette province, qui offraient de prouver la conformité de leur doctrine avec les saintes Écritures et les traditions de la primitive église, protestaient de leur fidélité envers le roi, et demandaient le libre exercice de leur culte et des

temples où ils pussent prier en commun. Coligni ajouta que ceux qui lui avaient mis cette requête entre les mains l'avaient assuré que, dans la Normandie seule, il se trouverait cinquante mille personnes prêtes à la signer, si on leur permettait de se réunir.

Ces paroles hardies et la lecture de la requête soulevèrent des rumeurs diverses dans l'auditoire; l'irritation des princes lorrains n'intimida point les assistants, qui, sur l'ordre du roi, exposèrent successivement leurs opinions. L'évêque de Valence, Jean de Montluc, frère du fameux capitaine Blaise de Montluc, se signala par l'éclat et la vigueur de sa harangue; ce prélat, habile diplomate, plus recommandable par ses talents que par sa moralité, se tournait du côté des huguenots parce qu'il croyait leur triomphe prochain[1] : il imputa les progrès des nouvelles opinions aux vices et à la négligence des évêques, qui, abandonnant leurs diocèses pour vivre mollement à la cour et dans la capitale, donnaient ainsi au reste du clergé des exemples de corruption trop généralement imités. Il approuva l'usage de chanter les psaumes en français : il réclama la réunion des états généraux et celle d'un concile, sinon général, au moins national, où les ministres de la religion *prétendue réformée* seraient admis à discuter librement leurs croyances, *afin qu'on pût s'accorder, s'il plaisait à Dieu;* il prouva enfin sans peine combien les persécutions sanglantes étaient opposées à l'esprit du christianisme et aux sentiments des grands conciles de la primitive Église. C'était une chose assez piquante que d'entendre l'évêque de Valence, qui avait

[1] Il était marié secrètement, et il eut un fils qui joua un rôle assez extraordinaire dans les guerres de la Ligue sous le nom de Balagni. — Montluc changea de parti, fit l'apologie de la Saint-Barthélemi et mourut jésuite.

passé sa vie à promener ses missions diplomatiques dans toute l'Europe, tonner contre la non-résidence. L'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, diplomate, comme Montluc, mais plus consciencieux et sincèrement dévoué au bien de l'État, reproduisit le même avis sous des formes vraiment éloquentes. Il établit qu'on ne devait point s'arrêter à l'opposition du pape pour assembler un concile national, selon la promesse du roi, et que les maux de l'Église et de l'État provenaient de la cessation des conciles et des états généraux. Coligni reprit la parole à son tour pour attaquer l'administration des Guise et soutenir la requête qu'il avait présentée. Le duc de Guise releva vivement les assertions de l'amiral, déclara qu'il n'était pas de concile au monde qui pût lui faire abandonner la foi de ses pères, et que, si « ceux qui présentaient la requête susmentionnée étaient cinquante mille ou plus de leur secte, le roi leur en opposerait un million de la sienne ; » cependant les Guise ne s'opposèrent pas à la convocation des états généraux : le cardinal de Lorraine avança, comme son frère, que tous les conciles futurs ne pourraient qu'ordonner l'observation des conciles passés, qui avaient réglé de tous points l'état de la religion quant à la doctrine : il ne repoussait pas néanmoins le concile pour la réforme des abus et de la discipline ; il conseilla de suspendre provisoirement les peines contre ceux des *dévoyés de la foi* qui demeureraient étrangers aux séditions, et affecta de regretter les *grièves exécutions* qui avaient été faites sans profit aucun ; il adhéra enfin à la réunion des états, malgré les représentations du cardinal de Tournon, fidèle aux maximes despotiques du gouvernement de François Ier[1].

[1] Voyez sur l'assemblée de Fontainebleau, les Mémoires de Condé, t. I, p. 555;

Les états généraux, d'un avis à peu près unanime, furent donc convoqués pour le 10 décembre à Meaux, et le concile national, pour le 20 janvier à Paris. Les gouverneurs des provinces eurent ordre de parcourir leurs gouvernements afin de faire rapport au roi de l'état du royaume, et les baillis et sénéchaux furent chargés d'assembler, dans le courant d'octobre, les trois états de leurs districts pour la rédaction des cahiers de doléances et l'élection des députés aux états généraux. La requête présentée par l'amiral ne fut point admise; mais les peines corporelles contre les *dévoyés de la foi* restèrent provisoirement suspendues, sauf réserve contre les machinateurs de complots et séditions. Les Guise comptaient user largement de cette réserve.

L'arrestation de l'agent envoyé par les Bourbons au connétable avait dévoilé aux Guise tous les projets du prince de Condé : par suite des aveux de cet homme, le vidame de Chartres, seigneur de haute naissance, allié du connétable, ami du prince de Condé, et qui passait pour avoir eu des relations fort intimes avec Catherine de Médicis[1], fut enfermé à la Bastille; on arrêta plusieurs autres personnes notables, et François II écrivit au roi de Navarre d'amener son frère à la cour, afin que celui-ci se justifiât des *pratiques* qu'on lui imputait *contre la sûreté de l'État* (30 août). Les capitaines et les corps de troupes sur lesquels les Guise comptaient le plus furent répartis de manière à comprimer les mouvements qui pourraient éclater dans les provinces voisines de la Seine et de la Loire :

II, 643. — R. de La Planche. — Le président de La Place. — De Thou, l. XXV. — La Popelinière, *Hist. de France depuis l'an* 1550, etc. — Castelnau.

[1] Le cardinal de Lorraine lui succéda, dit-on, dans les bonnes grâces de la reine-mère.

Orléans fut désigné, au lieu de Meaux, pour la réunion des états, afin de prévenir le dessein que Condé pouvait avoir de s'emparer de ce point central; ordre fut donné aux juges et officiers royaux d'empêcher que, dans les réunions électorales des bailliages, *il fût proposé aucune chose contre l'autorité de l'Église*, et surtout de faire en sorte qu'on n'élût que de bons catholiques, *afin que l'assemblée ne fût point bigarrée*. Les nouvelles du Midi enhardissaient les Guise : les protestants dauphinois et provençaux avaient préparé un grand coup sur Lyon; un contre-ordre du roi de Navarre, dissuadé de cette entreprise par le connétable, fit manquer l'affaire (5 septembre); les bandes huguenotes se dispersèrent, et les chefs protestants Montbrun et Mouvans quittèrent la France et se réfugièrent à Genève. Les Guise dépêchèrent à Lyon le maréchal de Saint-André, qui s'était livré entièrement à eux, pour y faire une enquête contre les Bourbons. Pendant ce temps, l'agent de Condé, La Sague, avait fait de nouveaux aveux, et livré le secret de dépêches écrites avec une encre sympathique: on y lut que le connétable, tout en détournant les Bourbons de faire la guerre civile dans le Midi, les engageait à venir en force à la cour, afin de prendre le dessus sur les Guise et de leur intenter à eux-mêmes un procès criminel. Ce projet de Montmorenci n'avait plus de chances de succès, mais confirma les Guise dans la résolution de perdre tous leurs ennemis. Ils méditaient un plan audacieux et terrible : le pape et le roi d'Espagne avaient expédié en toute hâte des ambassadeurs en France, pour tâcher d'empêcher la réunion du concile national; Philippe II avait renouvelé ses offres de protection aux Guise, et Pie IV s'était décidé à promettre la réouverture prochaine du concile de Trente, suspendu depuis 1552 : la

bulle de convocation s'apprêtait à Rome. Les Guise comptaient se servir de la réouverture du concile général comme d'un excellent prétexte pour établir l'inutilité du concile national et pour interdire aux états généraux tout débat sur les matières de religion : ils espéraient obtenir une assemblée docile et dévouée, et la liberté que l'édit de convocation des états accordait à chacun d'énoncer ses griefs et ses doléances n'était, dans leur pensée, qu'un piége où se devaient prendre les adversaires du gouvernement et de l'église romaine. Les violences exercées dans les élections, durant lesquelles beaucoup de citoyens furent arrêtés ou obligés de s'enfuir pour avoir manifesté des opinions favorables à la Réforme ou aux princes du sang, n'étaient que le prélude des violences bien plus vastes qui se préparaient. A l'ouverture des états, une confession de foi, conforme aux articles dressés par la Sorbonne en 1542, devait être présentée d'abord aux députés, puis aux chevaliers de l'ordre [1], aux cardinaux français, aux prélats, aux seigneurs, aux officiers royaux présents à Orléans : les laïques qui refuseraient de signer ce formulaire seraient, sans forme de procès, dégradés *de tous états, dignités et honneurs*, *et envoyés au feu* dès le lendemain ; les ecclésiastiques seraient remis aux juges de leur ordre. Dans cette extermination des chefs du parti protestant devaient être infailliblement enveloppés Coli-

[1] Les Guise avaient fait, au dernier chapitre de l'ordre, une promotion de dix-huit ou dix-neuf chevaliers de Saint-Michel, pour récompenser le zèle de leurs principaux partisans. L'ordre de Saint-Michel, selon son institution première, ne devait avoir que trente-six chevaliers ; sous les derniers Valois, il tomba dans l'avilissement par la facilité avec laquelle on le prodigua dans des intérêts de faction. — Un des griefs des historiens de ce temps contre les Guise, est d'avoir commencé à faire de cet ordre, autrefois si respecté, un *collier à toutes bêtes*.

gni et d'Andelot, et probablement le cardinal leur frère : on savait bien que les deux premiers au moins ne reculeraient pas ! Le connétable et ses fils ne pouvant être accusés d'hérésie, on s'assurerait d'eux sous prétexte de complot contre l'État. L'exécution faite à Orléans se répéterait dans tous les bailliages et sénéchaussées : le formulaire serait présenté au serment de tous les habitants de chaque paroisse ; les récalcitrants seraient mis à mort. En même temps, des troupes françaises se joindraient aux forces du duc de Savoie, du pape et des princes italiens pour exterminer les Vaudois des vallées du Piémont, et aller ensuite étouffer dans Genève le foyer de l'hérésie, tandis que le roi d'Espagne envahirait le Béarn et empêcherait les vassaux de la maison d'Albret de venger les Bourbons, dont la perte devait être le premier acte de toute cette tragédie[1].

On a vu plus haut que, dès la fin d'août, François II avait mandé le roi de Navarre et le prince de Condé : Antoine répondit en rétorquant les imputations dirigées contre son frère, et en déclarant que, si ses calomniateurs se voulaient rendre *parties* et non juges, il mènerait Condé à la cour, *en si petite compagnie*, qu'on reconnaîtrait son innocence et ses bonnes intentions. Les Guise jugèrent que les menaces seraient un mauvais moyen d'attirer

[1] Ce plan, indiqué par De Thou et Tavannes, et fortement énoncé par Castelnau, La Place et Carloix, est complétement développé par Regnier de LaPlanche; son authenticité n'est pas douteuse. Les Guise envoyèrent jusqu'en Turquie pour obtenir que le sultan ne troublât point, par quelque diversion contre les états autrichiens, l'œuvre de la destruction des hérétiques. — Les généraux de Philippe II venaient d'essuyer, sur la côte d'Afrique, un grand revers qui rappelait le désastre de Charles-Quint devant Alger. La flotte combinée du vice-roi de Naples, des Génois, du pape et de l'ordre de Malte, en voulant reprendre Tripoli, avait été complétement battue près de l'île de Gelves par les Turcs, qui prirent plus de quarante galères et gros vaisseaux aux chrétiens. Voy. De Thou, l. XX.

leurs victimes dans le piége, et ils dépêchèrent le cardinal Charles de Bourbon, homme faible et crédule, vers ses deux frères, pour leur promettre, de la part du roi, sûreté entière, paisible audience et libre retour. La perplexité des princes était extrême. Refuser de paraître à Orléans, c'était reculer devant ces états généraux qu'ils avaient appelés avec tant d'instances ; y aller peu accompagnés, c'était se jeter pieds et poings liés entre les mains de l'ennemi ; y marcher en armes avec des forces suffisantes pour se défendre, c'était donner le signal de la guerre générale. Condé eût sans doute adopté ce dernier parti ; mais Antoine, toujours retenu par la crainte de se voir arracher les domaines de sa femme, et endormi par des conseillers qu'avaient achetés les Guise, reculait incessamment devant la nécessité d'agir. Les princes, après avoir congédié Théodore de Bèze, qui s'était rendu de Genève en Gascogne au risque de sa vie, partirent de Nérac avec une faible escorte, et se dirigèrent vers le Nord, sans avoir encore de résolution bien arrêtée. Ils reçurent, chemin faisant, lettre sur lettre, de la princesse de Condé, de la dame de Roye, mère de la princesse et sœur des Châtillon, de la duchesse de Montpensier, favorite de Catherine de Médicis et attachée à la cause des princes et de la Réforme, quoique son mari se fût livré aux séductions des Guise [1] : tous les avis s'accordaient à détourner les princes du voyage d'Orléans ; on leur conseillait de se cantonner dans quelque place forte du Midi, et de réclamer l'appui des ennemis de la maison d'Autriche et des anciens alliés de

[1] C'était l'archevêque de Vienne, Marillac, qui, probablement d'accord avec son ami L'Hôpital, avait engagé la duchesse de Montpensier à prévenir les princes des dangers qu'ils couraient : ce respectable prélat mourut, quelques semaines après, du chagrin que lui causait la déplorable situation de la France.

la France en Allemagne. Ils ne suivirent point ces conseils et poursuivirent leur route. A Limoges, où ils firent quelque séjour, sept ou huit cents gentilshommes bien armés et bien équipés accoururent autour d'eux et leur offrirent dix mille combattants au nom des réformés du Midi, s'ils voulaient entreprendre d'enlever la personne du roi aux *Lorrains*. L'offre dut tenter Condé, mais le roi de Navarre remercia et congédia toute cette noblesse : Condé lui-même, au reste, éprouvait une hésitation honorable, au moment d'engager la France dans cette immense guerre civile dont l'approche glaçait d'effroi tous les hommes affectionnés à leur pays, et il avait, comme son frère, l'imprudence de se fier à la parole d'un roi enfant, aveuglément abandonné aux inspirations des ennemis de sa famille. En vain la princesse de Condé accourut-elle au devant de son mari, et le supplia-t-elle de laisser aller Antoine seul à la cour, afin que l'absence de l'un des deux frères garantît en quelque sorte la sûreté de l'autre : les Bourbons se fiaient sur leur naissance, et répétaient que ce n'était pas chose si facile que de *faire mourir un prince du sang par justice*. Partout où ils passaient, cependant, ils appelaient auprès d'eux les ministres, diacres et surveillants des églises réformées, et se recommandaient à leurs prières.

Les deux frères arrivèrent le 31 octobre à Orléans, où la cour était depuis quelques jours, entourée d'un formidable appareil militaire : le roi, avant de se rendre à Orléans, avait passé par Paris, et dénoncé les Bourbons au parlement comme auteurs du tumulte d'Amboise et de tous les troubles postérieurs. Personne n'alla au devant des deux frères, que leurs cousins, le duc de Montpensier et le prince de La Roche-sur-Yon, qui n'osèrent refuser

cette déférence à la branche aînée de leur maison, quoiqu'ils en eussent abandonné les intérêts pour se mettre à la suite des *Lorrains* [1] : le roi reçut Navarre et Condé très-froidement ; la reine mère paraissait fort émue et avait les larmes aux yeux ; *larmes de crocodile,* dit la Planche. Les Guise, qui tenaient à ne point figurer ostensiblement dans ce qui allait se passer, se retirèrent et laissèrent les Bourbons avec le roi : François II déclara au prince de Condé qu'il l'avait mandé pour savoir la vérité de sa bouche, touchant les entreprises qu'on lui imputait contre *l'état du royaume ;* le prince répliqua par de virulentes accusations contre les *Guise :* le roi avait sa leçon faite ; il fit arrêter sur-le-champ Condé, qui réclama inutilement la *sûreté* promise, et qui fut enfermé dans une maison voisine qu'on avait fortifiée d'une tour et garnie de canons. Le roi de Navarre ne fut point arrêté ; mais on lui ôta ses officiers et ses gardes, on l'environna de soldats et d'espions, et on ne lui accorda guère d'autre liberté que celle d'aller de son logis au logis du roi, où l'on recevait fort mal ses plaintes et où l'on le traitait avec un mépris insolent, afin de le provoquer à quelque imprudent éclat. On arrêta ensuite la dame de Roye, belle-mère de Condé, le bailli d'Orléans, Groslot, et d'autres personnes d'opinions suspectes ; la princesse de Condé était accourue se jeter aux pieds du roi. François II la repoussa durement : — Votre mari, s'écria-t-il, a voulu m'ôter la couronne et la vie ; je ne puis moins faire que de m'en venger.

L'ordre de l'arrestation de Condé avait été signé de

[1] Les Guise avaient donné, à l'un, le gouvernement de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, à l'autre, le gouvernement de l'Orléanais, du Berri et de la Beauce, mais en leur imposant des surveillants sous le titre de lieutenants.

tout le conseil du roi, excepté des instigateurs mêmes de cet ordre : les Guise voulaient rejeter ainsi la responsabilité officielle de leurs actes sur tous les hommes qui prenaient part aux affaires publiques, et rester de leur personne à l'écart. Le chancelier lui-même signa, craignant de tout perdre en engageant la lutte sur cette question préalable. Une commission, composée du président de Thou, de deux conseillers, de quelques maîtres des requêtes, du procureur général Bourdin et du greffier du Tillet, fut chargée d'instruire le procès du prince, sur le chef de haute trahison : en même temps, pour constater l'hérésie de Condé, les Guise lui dépêchèrent un prêtre, « avec tous ses ornements, qui lui fit entendre avoir exprès commandement du roi de dire la messe en sa chambre ; mais le chapelain fut renvoyé fort rudement par le prince, avec charge de dire au roi qu'il n'était venu vers Sa Majesté pour aucunement communiquer aux impiétés de l'Antechrist romain, mais pour rendre raison des fausses accusations qu'on lui avait imputées. (R. de la Planche). » La fierté de Condé ne se démentit en aucune circonstance : un gentilhomme, aposté apparemment pour *tâter son courage*, lui étant venu demander s'il n'y aurait pas moyen de l'accorder avec ses *cousins de Guise,* il répondit qu'il ne connaissait d'autre voie d'accord avec eux que de vider leur querelle à la pointe de la lance. Il reçut les juges-commissaires du haut de sa qualité de prince du sang, et leur déclara qu'il n'avait « autres juges que le roi, accompagné de ses princes, séant en la cour du parlement de Paris, les chambres assemblées. » L'historien de Thou prétend que son père, qui ne figurait que malgré lui dans la commission, avait lui-même suggéré cette protestation

au prince. Elle fut inutile : Condé fut débouté de son appel par le roi séant en son *conseil privé*[1] (15 novembre), qui lui enjoignit de répondre par-devant les commissaires, à peine d'être réputé convaincu de lèse-majesté.

Tandis que le procès du prince était poussé avec une extrême rapidité, on préparait la perte de son frère, de ses amis, de tous ceux qui eussent pu le défendre ou le venger. Les Guise, entourés d'un millier de lances et de sept ou huit mille fantassins, et absolument maîtres dans Orléans, dont on avait désarmé les habitants, ne craignaient aucune résistance et attendaient impatiemment les Montmorenci et les Châtillon pour envelopper tous leurs adversaires d'un coup de filet. Coligni, quoiqu'il sût, comme dit la Planche, l'échafaud déjà dressé pour le prince son neveu[2] et la prison prête pour lui et ses frères, obéit au mandement du roi : il dit adieu à sa femme qui était sur le point d'accoucher, comme s'il eût compté ne plus la revoir, et lui recommanda de faire baptiser son enfant *par les vrais ministres de la parole de Dieu*, et d'endurer plutôt la mort que de souffrir qu'il fût souillé des *superstitions de la papauté*. Coligni se rendit à Orléans, mais il s'y rendit seul de sa famille : d'Andelot s'était retiré dans ses terres de Bretagne, et le connétable, prétextant une maladie, opposait délai sur délai aux messages pressants de la cour. On ménagea donc Coligni de peur d'effaroucher les autres, et sa liberté fut provisoirement respectée. Le danger qui menaçait le roi de Navarre était plus imminent et d'une autre nature; contrairement à

[1] Les arrêts rendus dans le conseil privé, qu'il ne faut pas confondre avec le grand conseil ou conseil d'état, n'avaient *autre juridiction que l'absolue déclaration de la volonté particulière du roi*. Mémoires de Castelnau, l. I, c. 11. — C'était le pouvoir absolu s'élevant au-dessus de toutes les formes régulières de la justice.

[2] Mari de sa nièce.

l'espoir des Guise, l'instruction du procès de Condé n'amenait aucune découverte qui inculpât directement Antoine et qui pût motiver sa mise en accusation : ce qu'on ne pouvait demander à la hache du bourreau, on résolut de l'accomplir avec le poignard des assassins, et, par une combinaison vraiment infernale, le premier des assassins choisis par les Guise fut le jeune roi lui-même. Plusieurs tentatives d'assassinat ou d'empoisonnement ayant, dit-on, déjà échoué, grâce aux avis secrets que recevait Antoine, le cardinal de Lorraine et le maréchal de Saint-André tramèrent un nouveau complot dans lequel le premier rôle était réservé à François II : le roi devait appeler Antoine dans sa chambre, lui chercher *quelque querelle d'Allemand,* et, sur la première réplique un peu vive, tirer la dague contre lui en criant à l'aide; à ce signal, des hommes apostés se jetteraient sur le roi de Navarre et le massacreraient sur la place. Catherine de Médicis fit avertir Antoine : le désespoir exalta le roi de Navarre, qui manquait de tête plus que de cœur; il s'apprêta à vendre chèrement sa vie. — Si je meurs, dit-il à un de ses gentilshommes, portez ma chemise toute sanglante à ma femme et à mon fils[1], et dites à ma femme de l'envoyer aux princes étrangers et chrétiens pour venger ma mort, puisque mon fils n'est encore en âge. » Puis il entra résolûment chez le roi. Lorsque François II se vit face à face avec l'homme qu'il devait livrer aux couteaux des sicaires, le cœur lui faillit, il ne donna pas le signal, et il laissa le roi de Navarre se retirer sain et sauf. Le duc de Guise ne put retenir l'expression de son mépris pour le malheureux jeune homme qui n'avait pas eu l'énergie du crime.

[1] Jeanne d'Albret était restée en Béarn.

Les Guise ne se découragèrent pas : durant les préparatifs de l'ouverture des états, ils projetèrent d'emmener le roi chasser aux environs de Chambord et de Chenonceaux ; on trouverait facilement à la chasse l'occasion d'amener quelque *accident* fatal au roi de Navarre. Le départ fut fixé au 16 novembre. On ne partit pas. Le dimanche 15 au soir, le roi tomba en *pamoison* pendant les vêpres ; revenu à lui, il se plaignit de douleurs dans l'oreille gauche, où il avait un abcès invétéré, et fut pris de la fièvre. Une dizaine de jours se passèrent sans symptômes très-inquiétants ; les Guise espérèrent que cette indisposition n'aurait pas de suites immédiates, et activèrent d'autant plus vivement le procès de Condé. Aussitôt l'instruction terminée, ils réunirent les chevaliers de l'ordre attachés à leur faction, un certain nombre de membres du conseil privé et quelques pairs de France, et soumirent les pièces du procès à ce tribunal extraordinaire, qui répondit par un arrêt de mort[1]. Le vieux comte de Sancerre fut le seul qui refusa ouvertement et absolument de signer l'arrêt. Le chancelier de L'Hôpital et un conseiller d'État, Guillart du Mortier, discutèrent, ajournèrent leur résolution, prétextèrent la nécessité d'un plus mûr examen. On pouvait difficilement se passer du chancelier, mais on pensait bien vaincre sa résistance, et le jour où tomberait la tête du prince était déjà fixé ; c'était le 10 décembre, le jour même de l'ouverture des états. Les Guise ne doutaient pas de maîtriser complétement l'assemblée : les députés, à mesure de leur arrivée, étaient entourés de séductions et de menaces. Les protestants ayant triomphé dans les élections du Languedoc, les dé-

[1] Du moins, suivant Castelnau : la Planche dit qu'on fit signer l'arrêt individuellement à tous ces personnages sans délibération commune.

putés languedociens furent arrêtés et emprisonnés à leur entrée dans Orléans. Les Guise croyaient toucher au but. Ils ne devaient pas l'atteindre : l'Hôpital savait que gagner du temps c'était tout gagner; le chirurgien du roi, l'illustre Ambroise Paré, lui avait certifié que le roi était perdu ; le mal faisait d'effrayants progrès depuis le 26 novembre : la fièvre redoublait ; l'abcès creva dans l'intérieur de l'oreille ; l'écoulement retomba dans la gorge et la gangrène se déclara. Les Guise étaient en proie à d'inexprimables angoisses : faute de quelques semaines, de quelques jours, ils manquaient leur destinée ! Ils tentèrent la dernière chance qui leur restât : ils tâchèrent de se rattacher la reine mère, devenue maîtresse de la situation ; ils lui offrirent d'être les premiers et les plus dévoués serviteurs de sa future régence ; ils la supplièrent de consentir à la mort immédiate du roi de Navarre et du prince de Condé, en lui remontrant que, les princes détruits, elle serait souveraine absolue en France. L'Hôpital intervint aussitôt avec toutes les forces de sa conscience et de son génie, et Catherine fut un moment entre le chancelier et le cardinal de Lorraine comme entre son bon et son mauvais ange. L'Hôpital l'emporta sans peine. Catherine prouva trop depuis qu'elle ne reculait pas devant le crime; mais, ici, elle comprit que le profit du crime ne serait pas pour elle; elle connaissait trop bien les Guise pour les croire capables d'obéir après avoir commandé. Elle jugea toutefois contraire à ses intérêts d'immoler les Guise aux Bourbons. Détruire les Bourbons, c'était maintenir la tyrannie des Guise ; détruire les Guise, c'était livrer la France aux Bourbons ; ce n'était pour Catherine que changer de maîtres. S'assurer préalablement de la régence, s'établir entre les deux factions, les balan-

cer l'une par l'autre, contenir leur violence réciproque, détourner la guerre civile par tous les expédients, tel fut le système que conseilla l'Hôpital et qu'adopta Catherine. Quels que fussent ses périls, ses difficultés, ses impossibilités peut-être, il n'y avait pas autre chose à faire dans la déplorable situation où l'on avait engagé la France. Ce système se fût brisé à la première épreuve, si le roi de Navarre avait eu le caractère de son frère; mais la reine et le chancelier comptèrent avec raison sur la faiblesse du roi Antoine et sur son défaut d'ambition.

Antoine de Bourbon fut donc mandé auprès du lit où gisait le roi mourant, et François II, docile jusqu'à la fin aux inspirations des Guise, déclara au Navarrois que c'était de son propre mouvement, et non de l'avis *de ceux de Guise,* qu'il avait fait emprisonner le prince de Condé, « le priant d'effacer la mauvaise opinion qu'il pourrait avoir conçue d'eux. » Catherine appela ensuite le roi de Navarre dans son cabinet, et lui fit de sévères reproches des entreprises que lui et son frère avaient tramées contre l'État, entreprises qui, disait-elle, les rendaient indignes d'avoir part au gouvernement du royaume, si l'on les traitait à la rigueur; puis elle somma Antoine de se réconcilier avec *ses cousins de Guise,* et de renoncer par écrit à la régence du royaume, quand même les états généraux la lui voudraient déférer au préjudice de la reine mère; elle lui promit à ce prix, comme une grande faveur, la première place après elle et le titre de lieutenant général du royaume. Antoine avait été prévenu secrètement, probablement de l'aveu de Catherine elle-même, qu'il *était mort s'il refusait :* il accepta, et embrassa ceux qui, la veille encore, complotaient de lui couper la gorge.

François II ne tarda pas à rendre le dernier soupir

(5 décembre) : il avait régné dix-sept mois, et n'avait pas encore accompli sa dix-septième année. Dès que le roi eut expiré, on annonça au prince de Condé qu'il était libre ; mais Condé refusa de recevoir la vie comme une grâce, et de sortir de prison « sans savoir qui était sa partie et par l'ordonnance de qui il avait été constitué prisonnier. » Chacun rejetait tout sur *le pauvre roi défunt.* Condé consentit enfin à se retirer dans les domaines que son frère possédait en Picardie, à Ham et à la Fère, jusqu'à ce que le nouveau gouvernement eût pris une décision relativement à son procès. Pendant ce temps, le connétable, qui, à la nouvelle de la maladie du roi, s'était avancé lentement de Chantilli à Paris, de Paris à Étampes, entrait dans Orléans avec un grand cortége, et reprenait possession de l'autorité militaire, en chassant les gardes que les Guise avaient posés aux portes de la ville. Il faillit croiser en chemin le corps du feu roi, que deux chambellans et un évêque aveugle (Guillard, évêque de Senlis) menaient à Saint-Denis *petitement* accompagné : les Guise, résolus à ne pas quitter la place un seul jour et à disputer opiniâtrément tout ce qu'ils pourraient conserver d'autorité, abandonnèrent les restes de celui qui ne pouvait plus rien pour leur fortune, malgré les devoirs que la charge de grand maître imposait au duc François, et le roi fut enterré sans pompe à Saint-Denis, tandis que les états généraux s'ouvraient bruyamment à Orléans en présence de son jeune successeur[1].

[1] De Thou, l. XXVI. — La Planche. — La Place. — Castelnau. — Vieilleville. — Belcarius. — Mémoires de Condé. — Tavannes. — Lettres d'Étienne Pasquier.

CHARLES IX.

(1560-1574).

(1560-1562.) Charles IX, né le 27 juin 1550, n'était âgé que de dix ans et demi : *à une majorité imaginaire* succédait donc, comme l'observent les historiens contemporains, *une minorité véritable*, et les gouvernants, quels qu'ils fussent, ne pouvaient plus se cacher derrière un fantôme de roi. Cette minorité devait être la plus orageuse qu'eût jamais vue la France ; il ne s'agissait point, comme au temps de Charles VIII, d'un simple choc d'ambitions individuelles ; les ambitions privées s'identifiaient ici avec les forces vives de la nation ; la société tout entière était engagée dans la querelle, et les masses du peuple, remuées jusque dans leurs dernières profondeurs, n'attendaient pour s'entre-heurter que le signal des grandes factions qui se partageaient la France.

Ce signal, le roi de Navarre pouvait le donner, et ne le donna point : par faiblesse plutôt que par scrupule ou par patriotisme, Antoine de Bourbon resta fidèle à l'engagement que lui avait extorqué Catherine de Médicis, et reconnut, d'accord avec le conseil privé, *que le royaume ne pouvait être manié de plus digne main que de celle de la reine mère ;* le cachet du feu roi, rendu par le cardinal de Lorraine, fut rompu et remplacé, suivant l'usage, par un nouveau scel, qu'on remit à Catherine. Le scel ou cachet royal était le signe du souverain pouvoir et de-

meurait entre les mains du principal dépositaire de l'autorité royale. Le partage du pouvoir fut réglé entre Catherine et Antoine, comme si l'une eût été régente, l'autre, lieutenant général du royaume; mais on évita de se servir de ces titres. Le connétable recouvra la direction des affaires militaires, qu'avait eue le duc de Guise, et le conseil privé prit le maniement des finances que s'était exclusivement arrogé le cardinal de Lorraine; à cela près, chacun garda ses honneurs et ses emplois : les Guise conservèrent leur place au conseil, et le duc François resta grand-maître de la maison du roi. Cette trêve fut due surtout à l'éloignement du prince de Condé, qu'on eut l'adresse d'écarter de la cour et des états généraux : on lui représenta que son honneur exigeait une justification régulière et officielle, et on l'envoya provisoirement *tenir prison gracieuse* dans les places de son frère en Picardie. Condé montra peu de perspicacité en cédant.

C'était un coup de maître que d'avoir contenté le roi de Navarre et éloigné Condé au moment de l'ouverture des états; car, si le roi Antoine eût voulu revendiquer énergiquement la régence, il eût sans doute réussi : les intrigues et les violences des princes lorrains étaient bien loin d'avoir obtenu un succès complet dans les élections : la noblesse provinciale et la haute bourgeoisie, qui dominait le tiers état, étaient en majorité opposées aux Guise; beaucoup d'ennemis de l'ancienne administration, et même un certain nombre de protestants, avaient été choisis; la colère succédait à la terreur qu'avaient ressentie les députés lors de leur arrivée, et les incertains et les timides se retournaient contre ces arrogants despotes dont ils eussent peut-être subi et servi les projets sans la mort inopinée de François II. Tout an-

nonçait que l'assemblée serait au moins en balance ; les *huguenots* et les *malcontents*, qui faisaient cause commune, jugèrent que de nouvelles élections seraient décisives en leur faveur, et les représentants d'un grand nombre de bailliages et de sénéchaussées, remontrant qu'on avait écarté violemment les délégués de certains districts et que l'assemblée était incomplète, réclamèrent une réélection générale ; ils prétendaient en outre que de nouveaux pouvoirs leur étaient nécessaires pour paraître devant le nouveau roi. Les deux tiers des députés furent toutefois d'un avis contraire, et le conseil du roi décida qu'il n'y avait pas lieu à une réélection, attendu que, *par les lois du royaume*, *le mort saisissait le vif*, *et qu'en France l'autorité royale ne mourait point* (20 décembre).

L'ouverture de l'assemblée avait eu lieu le 13 décembre[1] : le chancelier de L'Hôpital adressa aux trois ordres un discours où de nobles sentiments et de sages maximes étaient exprimés avec une éloquence grave, simple et digne : le *monarchisme* un peu exagéré qu'on lui a reproché n'était pour lui qu'une forme du patriotisme ; le roi, pour lui, c'était l'unité vivante de l'État : il célèbre d'ailleurs, avec conviction, l'utilité des assemblées nationales[2], et

[1] Le clergé comptait cent sept membres, ou cent dix-huit, suivant une autre relation ; la noblesse, à peu près autant ; le tiers, environ le double, deux cent vingt-quatre ou deux cent vingt-cinq. Recueil de pièces sur les états généraux, 1789, t. I. — Isambert, t. XIV, p. 56.

[2] Le spirituel Étienne Pasquier n'est pas d'accord avec l'Hôpital et Marillac sur l'utilité des réunions d'états généraux : il dit que cette opinion est « une vieille folie qui court en l'esprit des plus sages Français. » Lettres de Pasquier, t. IV, lettre 9. Le parlement, qui prétendait avoir hérité des anciennes assemblées nationales, et qui eût bien voulu être le seul conseil de la royauté, n'aimait pas les états généraux, dont la présence protestait contre ses usurpations et renversait ses prétentions chimériques. Pasquier a les préjugés de sa robe. Voyez l'opinion de Comines sur les états, dans notre t. VIII, p. 194.

reconnaît hautement que les biens des sujets appartiennent au roi, *imperio, non dominio et proprietate* (en souveraineté, non en domaine utile et en propriété), désavouant ainsi les maximes despotiques de ses prédécesseurs, les Duprat et les Poyet. On sent le cœur du citoyen dans ses regrets des atteintes portées à cette unité française que formulait *le vieil proverbe : une foi, une loi, un roi*, en même temps que les principes du philosophe dans sa ferme et franche réprobation des persécutions religieuses ; rien de plus touchant que l'exhortation qu'il adresse aux Français *de ne changer le nom de chrétiens pour ces noms diaboliques de luthériens, huguenots, papistes, noms de partis et de séditions*, qui ne présagent que la ruine de la patrie. Il invite les bonnes villes à réprimer elles-mêmes les séditions, de quelque part qu'elles viennent, et termine en apitoyant l'assemblée sur la triste situation financière du jeune roi, que son père et son frère ont laissé plus endetté *qu'orphelin ne le fut jamais* : il prie les états d'aider le roi à acquitter *la foi de ses prédécesseurs*, et promet que les dépenses seront réduites autant que possible.

Après la séance royale, les trois ordres se réunirent dans trois églises d'Orléans, afin de procéder aux opérations préparatoires. Les ecclésiastiques choisirent pour orateur le cardinal de Lorraine, *s'il lui plaisait en prendre la peine* (17 décembre) : l'orgueilleux prélat espérait que les deux autres États le solliciteraient également de *prendre cette peine*, ce qui eût mis l'assemblée à sa discrétion ; le clergé envoya une députation aux deux ordres laïques, afin de les engager à choisir aussi le cardinal pour organe, en signe de l'union des trois ordres : les bourgeois répondirent que, « pour la grandeur et hautesse du seigneur cardinal, et parce qu'il était du nombre de ceux qui

examineront et jugeront les remontrances des états, ils n'osaient entreprendre de le requérir de prendre cette charge, et nommeraient un de leur état, pour faire leur remontrance particulière. » Telle fut la réponse officielle; mais plusieurs d'entre les assistants dirent nettement à l'envoyé du clergé qu'*ils ne voulaient prendre pour porter la parole pour eux celui duquel ils avaient intention de se plaindre*. La noblesse fit une réponse à peu près semblable. Le cardinal, ne pouvant être l'orateur des trois états, ne voulut pas être celui d'un seul ordre, et s'excusa auprès du clergé.

Ce premier échec était menaçant pour les Guise : la mauvaise conduite du clergé, l'immoralité du cardinal de Lorraine et ses déprédations financières étaient habilement exploitées par les députés réformés, et leur donnaient une influence hors de proportion avec leur nombre.

Dix-huit jours s'écoulèrent entre la première et la seconde séance royale : le 1er janvier 1561, les orateurs des trois ordres répondirent au discours du chancelier. L'orateur du clergé, Jean Quintin, professeur en droit canon à Paris, déclama une longue diatribe contre *les détestables et damnées sectes du jourd'hui*, exhorta le roi à ne pas oublier son titre de très-chrétien, *titre tant excellent et outrepassant tous les autres*, et à traiter les sectaires en rebelles et en ennemis; non-seulement il protesta contre tout dessein d'attenter aux propriétés ecclésiastiques, mais il réclama la suppression des contributions de tout genre, qui, sous cent noms différents, décimes, emprunts, subsides, amortissements, etc., avaient été prélevés sur les gens d'église, non-seulement avec saisie du temporel, mais avec contrainte par corps, depuis le com-

mencement du règne de François Ier : il reconnaissait du reste, la nécessité de réformer les mœurs du clergé et demandait le rétablissement des élections ecclésiastiques et l'abolition du concordat et des annates. Les passages de ce discours relatifs à l'hérésie excitèrent de violents murmures; l'amiral de Coligni porta plainte au roi et à la reine mère, comme insulté personnellement par le harangueur, qui avait provoqué, en termes très-offensants, le châtiment de *quiconque avait présenté ou présenterait requête pour ceux de la nouvelle religion*. La majorité de la noblesse demanda la suppression des *articles injurieux* proposés par Quintin, qui fut obligé de s'excuser, quoique soutenu par son ordre : les libelles railleurs et satiriques des *huguenots* firent, dit-on, mourir de *fâcherie* le malencontreux orateur, qui n'avait montré tant de violence que pour effacer la mémoire d'anciennes imputations d'hérésie encourues dans son jeune âge. L'orateur de la noblesse, Jacques de Silli-Rochefort, damoisel de Commerci, et l'orateur du tiers état, Jean l'Ange, avocat au parlement de Bordeaux, s'exprimèrent avec une égale rudesse sur le compte du clergé : Rochefort demanda qu'on acquittât les dettes de l'État aux dépens de l'ordre ecclésiastique, et qu'on ôtât au clergé toute juridiction civile et féodale : il attaqua l'administration des Guise, et présenta requête au roi de la part de ceux des membres de la noblesse qui réclamaient la liberté du culte dans l'intérieur de leurs châteaux [1]. L'Ange dit qu'on

[1] « Bien fut remarqué, en cette harangue de Rochefort, que, parlant au roi, i n'usa onc de ce mot de majesté inventé depuis quelques années par les flatteurs mais usa toujours de ce mot de sire, duquel les plus grands rois de France s sont contentés jusques à notre temps. » Théod. de Bèze, p. 445. Le titre d *Majesté*, que Louis XI avait commencé de s'attribuer, mais qui n'avait que pe à peu passé en usage, choquait singulièrement la simplicité et la liberté du vieu

ne reviendrait à la première sincérité de l'Église que lorsque les ecclésiastiques, depuis le plus grand jusqu'au moindre, auraient amendé leurs trois principaux vices, savoir : ignorance, avarice et pompe superflue.

Les trois ordres, après la séance générale du 1er janvier, reprirent chacun séparément leurs discussions et achevèrent la rédaction de leurs cahiers : aucun monument historique n'offre un intérêt plus profond que ces cahiers d'états, où les diverses classes de la société consignaient solennellement leurs griefs et leurs espérances : si l'on compare les procès-verbaux des assemblées de Tours et d'Orléans, à soixante-dix-sept ans d'intervalle (1484-1561) [1], on voit, dans ces époques et dans ces circonstances si différentes, les élus de la bourgeoisie, ces représentants directs ou indirects de la grande masse nationale, reproduire les mêmes vœux qui ne devaient se réaliser qu'après tant de générations ; la périodicité des états généraux, ou le gouvernement *représentatif*, la suppression des douanes intérieures, ou l'unité commerciale du pays, furent réclamées en 1561 comme en 1484. La plupart des requêtes du tiers étaient d'une haute portée et d'un grand sens : il demandait qu'on restituât au peuple et au clergé l'antique droit d'élire les évêques et les autres pasteurs ayant charge d'âmes, avec le concours de la couronne ; qu'on rendît les revenus de l'Église à leur légitime emploi, conformément aux anciens canons, à savoir : un tiers du revenu aux pauvres, un tiers à la réparation des églises et à

langage français. Voyez ce qu'en dit l'Aubespine, homme de cour et secrétaire d'état. « Le langage français était encore si net et si chaste, qu'on ne savait que c'était de ce mot de majesté et autres mots sycophantes que la flatterie a inventés depuis. » — Histoire particulière de la cour de Henri II.

[1] Voy. t. VIII, p. 193 et suiv.

l'entretien des colléges et des hôpitaux, enfin le dernier tiers seulement à la subsistance du clergé; il réclamait une amnistie en faveur de tous les prévenus pour fait de religion, avec admonition de vivre chrétiennement et sans scandale; l'abolition des annates, des dispenses, de tous les tributs payés à la cour de Rome; l'érection d'un collége dans chaque ville; la réduction des fêtes *chômables* aux dimanches et aux fêtes de Notre-Dame et des apôtres; la réforme de l'ordre judiciaire, la suppression de la vénalité des charges, des lettres d'évocation, des commissions arbitrairement formées, la poursuite d'office contre les crimes et délits, sans qu'il fût besoin de partie civile. En ce qui regarde le commerce, le tiers état demande que la circulation commerciale soit libre et franche dans l'intérieur du royaume; qu'on cesse de favoriser certains marchands étrangers aux dépens des nationaux par des priviléges spéciaux, et que tout Français puisse exporter et importer librement, moyennant les droits *accoutumés d'ancienneté* aux frontières, les droits nouveaux étant abolis; qu'on établisse une seule aune et un seul poids pour tout le royaume, d'après la mesure de Paris (une commission fut formée par le gouvernement, mais sans résultat); qu'on interdise l'introduction des parfums, des broderies, des *ouvrages en linge* venant d'Italie ou d'ailleurs, comme excitant à un luxe contraire aux bonnes mœurs; que les banqueroutiers frauduleux soient punis de mort. — La dureté judaïque du calvinisme influait sur l'opinion : le tiers veut la peine de mort contre l'adultère. — Le chapitre du cahier du tiers le plus honorable pour la bourgeoisie est celui où elle prend la défense du peuple des campagnes contre la tyrannie des seigneurs, et s'élève énergiquement contre les

corvées arbitraires, les *contributions indues*, les violences impunies dont les nobles accablent leurs *sujets :* le cahier demande que les nobles qui commettront de telles exactions soient déchus de leurs droits seigneuriaux; le cahier reproche également aux seigneurs leurs usurpations des biens communaux et l'exagération des droits de mouture, de cuisson, de pressurage, qu'ils exigent sous prétexte de *banalité.* Ce document officiel atteste combien la féodalité pesait encore durement sur les classes agricoles [1]. Le tiers état demande que, dans tous les procès entre les seigneurs et leurs sujets, les juges royaux seuls décident. Il réclame l'abolition de la solidarité entre tous les membres de chaque paroisse pour la taille, solidarité qui faisait le désespoir et souvent la ruine du paysan : il se joint à la noblesse pour prier le roi de punir d'une forte amende (1,000 écus) les roturiers qui usurpent les priviléges de noblesse et qui augmentent ainsi les charges des non privilégiés. Il prie le roi et les grands de pourvoir à l'éducation de la jeune noblesse, afin que les gentilshommes, éclairés et moralisés, abusent moins de leurs prérogatives et connaissent mieux leurs devoirs. Il demande enfin que *ceux qui ont manié les finances de l'état sous Henri II et François II* soient obligés d'en rendre compte devant les délégués des gouvernements de France.

La noblesse n'exprima point ses vœux avec cet ensemble imposant : ses débats furent très-confus; elle se partagea en plusieurs sections répondant à diverses nuances d'opinion, et chaque fraction présenta son cahier particulier. Celle-ci excitait le roi, *fils aîné de l'Église*, à continuer de réprimer l'hérésie et de châtier au moins les prêcheurs

[1] Les seigneurs se faisaient parfois donner des lettres de cachet pour séquestrer les filles et les marier malgré leurs parents.

et les auteurs de conciliabules : celle-là souhaitait qu'on *donnât voie à la prédication de l'évangile*, que les *ministres du saint évangile* fussent appelés au concile national projeté, et qu'on adoptât une partie de la discipline genevoise ; les autres se prononçaient seulement pour la tolérance du culte réformé à huis clos ; toutes requéraient la réforme disciplinaire de l'église, la périodicité des états généraux et provinciaux, la réduction du nombre des officiers de justice et de finances, et le rétablissement d'une démarcation plus profonde entre la noblesse et la roture. La noblesse faisait une proposition très-digne d'attention et d'intérêt : c'était qu'on établît des haras sur les terres des évêques et des abbés, pour qu'on ne fût point obligé *d'acheter chevaux hors du royaume*. Au seizième siècle, on se plaignait déjà de l'insuffisance de la race chevaline et de la diminution des hautes futaies.

La nécessité d'une réforme ecclésiastique était si généralement sentie, que le clergé lui-même, avouant le péril de l'Église et la corruption de ses membres, invoqua de prompts remèdes : ces remèdes, suivant lui, c'étaient le concile, le retour à la Pragmatique, la restitution des écoles et colléges sous la surveillance directe et active des évêques, la cessation de tous impôts sur l'Église, la remise en vigueur des ordonnances de François Ier et de Henri II contre les hérétiques, l'observation rigoureuse des dimanches et fêtes, et l'interdiction aux tribunaux civils de recevoir aucun appel en matière de religion. Il demanda la prohibition des duels, réclamée aussi par le tiers, et consentie par la noblesse, moyennant l'établissement d'une sorte de tribunal du point d'honneur. Il accusa les hérétiques de vouloir faire *un état populaire et priver le roi de sa couronne*. Le clergé seul approuva com

plétement l'organisation du gouvernement et du conseil adoptée après la mort de François II ; les deux autres ordres ne s'expliquèrent pas nettement à ce sujet. Les trois ordres se trouvèrent d'accord sur les réductions à apporter aux charges publiques.

Après que le conseil privé eut pris connaissance des cahiers, le roi de Navarre et le chancelier se transportèrent au couvent des cordeliers d'Orléans, où les trois ordres s'étaient réunis, leur exposèrent l'état des dettes de la couronne, et les requirent de *s'employer à secourir le roi* (13 janvier). Les dettes dont on demandait l'extinction s'élevaient à près de 43 millions et demi [1], savoir : près de 16 millions empruntés à des maisons de banque, moyennant de gros intérêts, près de 15 millions empruntés à des particuliers de toute condition, moyennant la mise en gage du domaine et des aides et gabelles, et le reste en arrérages, en anticipations sur les revenus, en dots promises à la tante et aux deux sœurs du roi ; les revenus de l'état, ne montant qu'à 12,260,000 livres, faisaient à peine face aux dépenses courantes, loin de suffire à payer les intérêts de la dette. Les députés, effrayés, déclarèrent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs suffisants pour consentir aux grands sacrifices que sollicitait la couronne, et demandèrent à être renvoyés dans leurs provinces, afin de présenter dans chaque élection les états

[1] Cent quarante à cent quarante-cinq millions de francs, valeur intrinsèque, le marc d'argent étant alors à environ 15 livres. La valeur relative pouvait être de 400 à 450 millions. « En douze ans, dit Castelnau, on avait levé plus d'argent sur les sujets que l'on n'avait fait de quatre-vingts ans auparavant, outre le domaine presque tout aliéné. » Voy., sur les états de 1560-61, le recueil des états généraux, t. XI-XII. La Haye, 1789.—La publication des harangues et des cahiers fut défendue, pour ne pas donner à l'étranger connaissance de la situation de la France. Il est plus que douteux que cette mesure ait atteint son but.

de finances dressés par le gouvernement. La cour fut obligée d'y consentir, et la séance de clôture eut lieu le 31 janvier. Le chancelier annonça que la reine mère avait réduit de 2,500,000 livres les dépenses annuelles, par la suppression d'un certain nombre des offices de la maison du roi, et la diminution des gages de tous les autres : il pria chacun des trois ordres de coopérer au rétablissement des finances; le clergé, en rachetant, dans l'espace de six ans, les aliénations du domaine, des aides et des gabelles; le tiers, en subissant, aussi pour six ans, un droit additionnel de 15 sous par muids de sel, un nouveau droit sur les vins, et une *crue* de tailles; la noblesse enfin, en supportant sa part des impôts de consommation : il offrait aux états d'acquitter eux-mêmes, par les mains de leurs délégués, les dettes qu'on voulait éteindre : les six années expirées, il promettait de remettre tous les impôts au taux où les avait laissés Louis XII. On convint que les états provinciaux s'assembleraient le 20 mars prochain, et que chacun des treize grands gouvernements de France élirait seulement, *pour éviter les frais,* trois députés, un clerc, un noble et un bourgeois; les trente-neuf élus se réuniraient à Melun avant le 1er mai, afin d'examiner et de débattre les demandes du gouvernement [1].

Le parti qui avait réclamé une réélection générale finit donc par l'emporter, malgré la décision du conseil privé; le conseil, dirigé par le chancelier, n'attendit cependant

[1] Procès-verbal des états de 1560, dans le Recueil de pièces sur les états-généraux, t. I (1789). — De Thou, l. XXVII. — La Place, l. IV. — Théod. de Bèze, l. IV. — Une ordonnance du 30 janvier régla l'assiette de la taxe pour le paiement des députés, chaque ordre payant les siens; c'était un progrès sur l'assemblée de 1484, où le tiers avait payé pour tous. Recueil des états-généraux, t. XII, p. 328.

pas, pour faire droit aux remontrances des états, l'octroi des subsides demandés. L'édit de Romorantin, qui attribuait exclusivement à la juridiction épiscopale la connaissance du crime d'hérésie, avait été confirmé le 7 janvier, mais avec l'intention déclarée de soustraire par là les hérétiques aux châtiments sanglants ; puis, le 28 janvier, des *lettres royaux* avaient enjoint au parlement de Paris et au procureur général de surseoir à toute poursuites pour le fait de la religion, même contre les personnes *qui auraient assisté aux assemblées avec armes*, et de mettre en liberté tous les détenus pour ces causes. Le jour même de la clôture des états généraux (31 janvier), parut la célèbre ordonnance d'Orléans, qui promulguait, au nom du roi, la plupart dés réformes réclamées par les représentants de la nation. Le concordat et la vénalité des charges, ces deux grandes taches du règne de François Ier, étaient effacés. L'Hôpital, devenu ministre, faisait triompher les principes qu'il avait naguère proclamés en beaux vers[1] ; il maintenait les élections judiciaires rétablies récemment par Olivier, avec réserve à la couronne du choix entre trois candidats[2], et il appliquait la même combinaison aux élections ecclésiastiques : l'élection des pasteurs de l'église était, non pas restituée au clergé seul, comme l'avait demandé l'orateur de l'ordre ecclésiastique, mais partagée entre le clergé, le peuple et la couronne, suivant le vœu du tiers état. *Sitôt que vacation adviendra*, disait l'ordonnance, dans un archevêché ou un évêché, trois candidats, *de suffisance et qualités requises*, âgés au moins de trente ans, seront élus et présentés au

[1] Voy. notre t. IX. p. 159.

[2] Dans les tribunaux inférieurs, les magistrats municipaux concouraient avec les avocats et praticiens au choix des juges.

choix du roi par une assemblée formée, s'il s'agit d'un archevêque, des évêques suffragants, du chapitre de l'église métropolitaine, de douze gentilshommes élus par la noblesse du diocèse, et de douze notables bourgeois élus en l'hôtel de la ville archiépiscopale ; s'il s'agit d'un évêque, l'assemblée électorale se composera de l'archevêque métropolitain, des évêques comprovinciaux, du chapitre de la cathédrale, et de vingt-quatre représentants de la noblesse et du tiers état choisis comme ci-dessus. Le payement des annates est interdit, comme tout autre transport d'or et d'argent hors du royaume, à peine d'une amende quadruple de la somme exportée : on s'entendra ultérieurement avec le pape à ce sujet. Il est défendu aux juges d'avoir égard aux expectatives papales, interdites, au reste, par le concordat lui-même. La résidence est obligatoire pour les bénéficiaires, à peine de saisie du temporel : ceux qui ont plusieurs bénéfices *par dispense* résideront dans l'un, et commettront personnes suffisantes dans les autres. Dans chaque cathédrale ou collégiale, une prébende sera réservée pour un docteur en théologie, chargé de prêcher tous les dimanches et fêtes, et de faire trois leçons publiques de l'Ecriture sainte par semaine : chaque monastère aura de même un *précepteur*. Une autre prébende sera destinée à un précepteur d'école gratuite, nommé par l'évêque, le chapitre et les magistrats municipaux. Les revenus des confréries, la charge du service divin déduite, seront appliqués aux écoles et aux aumônes. On ne recevra pas de prêtre avant trente ans, de moine avant vingt-cinq, de religieuse avant vingt. Il est défendu de rien exiger pour les sacrements et autres choses spirituelles, chacun restant libre de donner ce que bon lui semblera. Les offices seront ré-

duits graduellement au même nombre que sous Louis XII. Le cumul des offices est interdit. Les élus des finances seront nommés par le peuple. La juridiction du grand conseil est resserrée dans des limites mieux définies. Tout juge qui accepte un présent sera puni comme concussionnaire. Il est interdit aux juges de recevoir pensions des seigneurs, ou bénéfices des prélats de leur juridiction. Les baillis et sénéchaux doivent être de robe courte et gentilshommes, mais l'administration de judicature leur est interdite : leur office est de faire que force reste à justice (ceci, dit Hénault, achève de faire deux états distincts de la robe et de l'épée). Les prévôtés, vigueries, etc., sont supprimées dans les villes qui possèdent un bailliage ou une sénéchaussée. Les substitutions sont restreintes à deux degrés. Il est défendu aux seigneurs hauts justiciers d'avoir des prisons au-dessous du rez-de-chaussée (cette mesure d'humanité fermait les affreux cachots des donjons féodaux) ; il est ordonné aux juges de protéger les *pauvres sujets* du roi contre les exactions *indues* des seigneurs ; il est enjoint à ceux-ci de se comporter modérément envers leurs vassaux, et de ne poursuivre leurs droits que par voie de justice. Il est défendu aux nobles de chasser dans les blés et les vignes en temps nuisible. De grands ménagements sont recommandés aux agents du fisc dans la perception des tailles. Les exemptions de tailles, qui appesantissaient d'autant le fardeau de la masse taillable, sont réduites aux officiers *ordinaires et servant réellement le roi*. Le nombre des notaires est limité ; leur âge, fixé à vingt-cinq ans : les actes notariés seront signés dorénavant par les parties. L'administration des deniers des villes, attribuée, sous Henri II, à des commissaires royaux, est remise aux magistrats

et amis à le suivre. On disait tout haut qu'Antoine allait se rendre à Paris pour s'y faire déclarer régent du royaume : déjà les Bourbons, le connétable, ses fils, ses neveux et les trois quarts de la noblesse de cour s'apprêtaient à monter à cheval, lorsque la reine mère, par le conseil du cardinal de Tournon, manda le vieux Montmorenci au nom du roi ; le petit Charles IX commanda au connétable de ne point l'abandonner, *pour ce qu'il avait besoin de lui près de sa personne royale*. Le vieillard, habitué à ne respecter d'autre loi au monde que la volonté des rois, n'osa désobéir à un enfant de onze ans, et resta : telle fut du moins l'explication qu'il donna de sa conduite, mais on crut généralement que Montmorenci ne se souciait point de partir, et que cette scène avait été arrangée entre lui et Catherine. Le roi de Navarre ne se décida point à poursuivre son entreprise sans l'appui du connétable, et fit revenir ses bagages qui suivaient déjà la route de Paris. Mais le bruit de cette querelle entre la reine mère et le roi de Navarre était déjà parvenu dans la capitale : les états provinciaux de l'Ile-de-France [1], qui s'assemblaient sur ces entrefaites, furent extrêmement orageux : la noblesse et le tiers état annoncèrent l'intention de refuser tous subsides, si le roi de Navarre n'était élevé à la régence, et si l'on ne demandait compte aux Guise de leur gestion des finances sous Henri II et François II ; il fallait, disait-on, exiger la restitution des dons immenses prodigués par ces deux rois tant aux

[1] Il avait été arrêté que les trois états se rassembleraient d'abord dans chaque bailliage ou sénéchaussée ; puis, que les délégués des bailliages se réuniraient aux chefs-lieux des treize grands gouvernements de France, pour nommer trente-neuf députés aux états généraux.

Lorraine qu'au maréchal de Saint-André, à la duchesse de Valentinois, à ses gendres, *et autres.*

L'attitude des états de Paris inspira à la reine mère et au chancelier une vive inquiétude : Catherine s'efforça de regagner à tout prix le roi de Navarre, fit sentir au duc de Guise la nécessité de l'apaiser par des marques de déférence, et employa auprès d'Antoine une de ses filles d'honneur, mademoiselle de Rouet, dont ce prince était amoureux ; les intrigues galantes devenaient un des grands ressorts de la politique de Catherine, toujours entourée d'un essaim de brillantes et faciles beautés qu'elle dressait à servir sa diplomatie, et qu'on appelait l'*escadron volant de la reine.* Antoine se laissa désarmer par une participation plus réelle au pouvoir, et par le titre de lieutenant général du royaume, que lui décernèrent officiellement la reine mère et le conseil ; des *lettres royaux* du 25 mars annoncèrent à la France qu'il existait *parfaite intelligence* entre la reine mère et les Bourbons : les états provinciaux furent convoqués de nouveau pour le 25 mai, afin de s'occuper spécialement du secours demandé par le roi, et non *du gouvernement et administration du royaume ;* les états généraux furent ajournés au 1er août, et les lettres royaux du 25 mars promirent en même temps la réunion « d'un certain nombre des plus grands, dignes et vertueux personnages du royaume, pour prendre leur avis sur ce qui se devra faire au fait de la religion (Mém. de Condé, II, 284). » C'était, sous un titre plus modeste, le concile national qui avait dû d'abord se tenir au mois de janvier, et qu'avait empêché la bulle papale qui convoquait le concile général à Trente pour Pâques. La bulle de convocation avait été reçue en France, et les évêques avaient été avertis de se préparer à se rendre à Trente; mais

on ne doutait pas que l'ouverture du concile de Trente ne se fît longtemps attendre : on savait bien d'ailleurs que les états protestants n'acceptaient ni la convocation du pape, ni la présidence de ses légats, et personne ne comptait sur cette assemblée pour apaiser *le différend de la religion* dans la chrétienté.

Un événement grave modifia sur ces entrefaites les forces respectives des partis. Catherine de Médicis avait été obligée, pour ramener encore une fois le roi Antoine, de laisser pencher la balance en faveur des Bourbons et des protestants : elle essaya de rétablir l'équilibre, et elle excita sous main le connétable à prendre la défense de la religion catholique. Montmorenci, qui avait largement profité des profusions de Henri II [1], s'était fort courroucé d'apprendre que les huguenots et les *malcontents* prétendaient revenir sur les *dons et largesses* des deux derniers rois, et en voulait au roi de Navarre d'avoir le premier soulevé cette question aux états généraux d'Orléans : à ce grief, très-puissant sur un homme aussi attaché à ses richesses, Montmorenci joignait des sujets de mécontentement d'une nature moins personnelle ; il se sentait engagé dans une voie qui n'était pas la sienne, et s'y trouvait mal à l'aise : ses sentiments, ses habitudes, sa vie passée, tout en lui était hostile à la Réforme. Il s'effraya quand la révolution religieuse déborda autour de lui : il s'irrita au bruit des désordres commis par les huguenots dans toutes les provinces ; les réformés, à peine échappés à l'extermination suspendue sur leurs têtes, réagissaient avec violence contre leurs oppresseurs ; non-seulement les *prêches* clandestins se transformaient en

[1] S'il en faut croire le président de La Place, Montmorenci n'avait cependant pas reçu de Henri II à beaucoup près autant que les Guise et que Saint-André.

assemblées publiques, mais les protestants, partout où ils étaient les plus forts, troublaient le culte catholique, insultaient les processions, installaient leurs assemblées dans les églises, et commençaient même à briser les *autels, idoles et images*. L'aspect de la cour était plus menaçant encore pour le catholicisme : le roi de Navarre avait annoncé à l'ambassadeur du roi de Danemark « que, devant que l'an fût révolu, il ferait prêcher l'Évangile par tout le royaume (La Place). » La noblesse de cour, ne voyant guère dans le calvinisme que la suppression de l'abstinence et du confessionnal et l'abaissement du clergé, applaudissait aux *nouveautés :* déjà *chacun mangeait librement de la chair en carême ;* le prêche se célébrait, *au vu et su de tous*, dans les chambres du prince de Condé et de l'amiral ; la reine mère paraissait s'abandonner au torrent sans répugnance : « elle déclara son intention être que le roi, elle et tous ceux de sa cour ouïssent prêcher, dans la grand'salle du château (de Fontainebleau), monsieur l'évêque de Valence. » L'évêque Montluc n'invoqua point les saints, attaqua *obliquement,* dit de Thou, l'autorité du pape, et prêcha sur la nécessité de prier Dieu en français et de mettre l'Écriture sainte en langue vulgaire à la portée de tous. Le connétable, scandalisé de ce sermon hétérodoxe, dit tout haut qu'il *se contentait de cette fois, et n'y retournerait plus.* Le lendemain, laissant le flot des courtisans affluer au prêche de Montluc, Montmorenci alla au sermon d'un jacobin qui prêchait pour les petites gens dans la chapelle de la basse cour, et y rencontra les ducs de Guise et de Montpensier et le maréchal de Saint-André. Guise sut mettre à profit cette rencontre pour se rapprocher du vieillard mécontent : les ressentiments de Montmorenci contre les Lorrains combattaient encore ses

opinions et ses intérêts qui le ramenaient vers eux ; mais on fit agir près de lui son ancien compagnon de faveur, l'adroit et insinuant Saint-André, sa vieille amie Diane de Poitiers, dont il avait, dit-on, jadis été l'amant entre François Ier et Henri II, enfin sa femme Madeleine de Savoie[1], catholique ardente, et très-mal disposée pour les neveux de son mari : on fit appel à sa dévotion, à sa fidélité envers la maison royale, qu'on lui montrait compromise par un changement de religion, *lequel amènerait un changement d'état*. Ses neveux et son fils aîné, le maréchal de Montmorenci, tâchèrent en vain de le retenir dans le parti des Bourbons. Le jour de Pâques, 6 avril, le connétable et le duc de Guise scellèrent leur pacte en communiant ensemble à Fontainebleau : le maréchal de Saint-André fut admis en tiers dans cette alliance, que leurs adversaires appelèrent le *triumvirat*[2]. Comme l'antique triumvirat romain, les nouveaux triumvirs projetèrent de sceller leur alliance par d'immenses proscriptions : le plan d'extermination, interrompu par la mort de François II, fut repris du consentement d'Anne de Montmorenci, qui avait failli en être la victime : les triumvirs arrêtèrent entre eux un projet secret qui devait être communiqué au pape, au concile, à tous les souverains catholiques. Philippe II devait être reconnu *chef et conducteur de toute l'entreprise :* le duc de Guise serait *chef de la confession catholique* en France ; on s'efforcerait de ramener le roi de Navarre au catholicisme par

[1] D'une branche bâtarde : elle était sœur des comtes de Tende et de Villars.

[2] De Thou, l. XXVII. — La Place, l. V. — Castelnau, avec les additions de le Laboureur. — Mémoires de Condé, t. 1-2. — La première partie du t. 2 renferme la précieuse correspondance de Perrenot de Chantonney, frère du cardinal de Granvelle, et ambassadeur de Philippe II en France, de 1561 à 1564. — Lettres de Pasquier. — Théod. de Bèze.

promesses et par menaces : s'il refusait, le roi d'Espagne envahirait tout à coup le Béarn dans le courant de l'hiver prochain : à ce signal, les catholiques se lèveraient partout; l'empereur et les princes catholiques allemands empêcheraient les luthériens de secourir les huguenots; les Suisses catholiques assailleraient les Suisses protestants; le duc de Savoie, soutenu par les princes italiens, se jetterait sur Genève et anéantirait cette ville maudite et tout son peuple, sans distinction d'âge ni de sexe : on exterminerait en France quiconque *aurait jamais fait profession de la secte;* on effacerait jusqu'au nom de la race des Bourbons ; après quoi, toutes les forces catholiques se tourneraient contre les luthériens d'Allemagne. L'argent du pape, les confiscations, les revenus de l'église solderaient les frais du grand œuvre [1].

Catherine n'avait pas prévu que le connétable irait si loin, et fut prise dans son propre piége; ce qui devait lui arriver maintes fois en remuant avec son froid scepticisme des passions si formidables. Quoiqu'elle ne connût pas les terribles conventions secrètes, elle s'effraya et se replia du côté des Bourbons et des Châtillon. Les nouvelles des provinces étaient sinistres : les émeutes catholiques répondaient aux émeutes protestantes, et leur caractère était plus farouche encore; la *semaine sainte*, exploitée par les prêtres, avait redoublé l'effervescence

[1] L'original de cet effroyable pacte, signé des contractants, existe parmi les manuscrits de Colbert, à la Bibliothèque royale. On l'avait cru longtemps supposé par les protestants. M. Capefigue (Histoire de la Réforme et de la Ligue), lui assigne une fausse date, celle de 1562 : l'éditeur des Mémoires-Journaux du duc de Guise l'a remis à sa vraie place, en 1561. Ce plan paraît avoir été approuvé secrètement par la cour de Rome et par les premiers prélats réunis à Trente; mais ni l'empereur, ni les catholiques allemands et suisses n'y adhérèrent.

populaire: à Paris, les prédicateurs prêchaient ouvertement contre les Châtillon, et même contre la reine mère : on se battit dans le faubourg Saint-Germain ; à Beauvais, le cardinal de Châtillon, évêque de cette ville, ayant célébré la cène dans son palais à la manière des protestants, au lieu de faire l'office de Pâques dans sa cathédrale, le peuple s'attroupa, massacra un maître d'école hérétique que protégeait le cardinal, et faillit mettre en pièces ce prélat lui-même [1]. L'Hôpital tenta d'arrêter les violences des deux partis par un édit qui défendait, sous peine de la hart, de s'entre-injurier « par ces mots de papistes, huguenots ou autres semblables, d'abattre croix et images, forcer temples, attacher placards, piller et saccager maisons, sous prétexte des assemblées illicites qui s'y tiendraient ; » cet édit renouvelait l'ordre de mettre en liberté les détenus pour cause de religion, et autorisait tous ceux qui s'étaient enfuis hors du royaume depuis l'avénement de François II, à y rentrer, pourvu qu'ils vécussent désormais *catholiquement* et sans scandale ; ceux qui se refuseraient à prendre cet engagement pourraient vendre et emporter leurs biens (19 avril). L'ambassadeur d'Espagne fit de vives représentations à la reine mère. L'édit, contre la coutume, avait été expédié aux gouverneurs des provinces, baillis et sénéchaux, avant que d'être présenté et enregistré au parlement, dont L'Hôpital prévoyait l'opposition. Le parlement fut si irrité de cette dérogation à ses priviléges, que peu s'en fallut qu'il ne donnât *ajournement personnel*

[1] Le cardinal de Châtillon vivait maritalement avec une noble dame normande, Elisabeth de Hauteville-Loré, que les frères et les amis du cardinal traitaient de comtesse de Beauvais, et qui prenait le pas sur *madame l'amirale*, comme femme du frère aîné. Voyez la correspondance de Chantonney.

au chancelier : il empêcha le prévôt de Paris de publier l'édit dans la capitale, et adressa remontrances sur remontrances au conseil du roi contre l'espèce d'égalité qu'on semblait établir entre les épithètes de *huguenot* et de *papiste*, contre l'impunité qu'on accordait implicitement aux *conventicules*, contre l'ambiguïté du terme *vivre catholiquement*. Le clergé ne s'agitait pas moins : le conseil du roi avait demandé aux évêques et aux baillis l'état général des biens de l'église dans chaque diocèse ; le clergé vit dans cette mesure le prélude de sa spoliation, et fit retentir de ses plaintes amères les états provinciaux, réunis le 25 mai. Le chapitre de Notre-Dame de Paris envoya au cardinal de Lorraine une adresse lamentable, où il confessait naïvement que « le spirituel ne pouvait subsister sans l'aide du bien temporel, qui est l'instrument, nerf et force de toutes vertueuses actions (29 mai). » Le cardinal de Lorraine venait de sacrer Charles IX dans sa ville archiépiscopale de Reims (15 mai) [1], et l'on ne manqua pas de tirer parti de cette auguste cérémonie et du serment qu'y avait prêté le roi de défendre l'Église : on fit appel à toutes les traditions nationales et religieuses de la France, à son orthodoxie inébranlable depuis le temps de son premier roi chrétien, pour conjurer le gouvernement de refuser aux hérétiques la liberté de culte, que demandèrent sur ces entrefaites les églises réformées du royaume par une requête solennelle (11 juin).

Les partisans de la tolérance arguèrent, de leur côté, des événements qui venaient de se passer en Piémont : le

[1] Le duc de Guise, comme au sacre de François II, précéda les Bourbons de la branche cadette. Condé et Coligni ne figurèrent point au sacre pour ne point assister à la messe.

duc de Savoie, à l'instigation de l'Espagne, avait voulu traiter les Vaudois des Alpes piémontaises comme on avait traité, sous François I[er], leurs frères de Provence : les Vaudois du Piémont, assistés par les Vaudois du Dauphiné et par une troupe de huguenots provençaux que commandait le brave Mouvans, se défendirent avec une telle vigueur, que le duc, désespérant et de les soumettre et de les détruire, leur accorda la paix et la liberté religieuse (5 juin 1561)[1]. Les Guise, invoqués par le clergé, comptant sur la majorité du parlement, représentèrent vivement à la reine mère la nécessité de s'entendre avec le parlement afin de fixer la jurisprudence vis-à-vis des réformés, en attendant le résultat du synode ecclésiastique annoncé. L'Hôpital ne crut pas pouvoir se refuser à cet essai de transaction : le 23 juin, les princes, les grands officiers de la couronne et tout le conseil privé, y compris les maîtres des requêtes de l'hôtel, se transportèrent au Palais de justice, et le conseil se réunit au parlement pour entamer ce grave débat ; la discussion dura trois semaines entières. Trois opinions se partagèrent les suffrages : la première demandait la surséance de toutes peines contre les dissidents jusqu'à la décision d'un concile général ou national ; la seconde réclamait purement et simplement la peine de mort ; la troisième voulait la peine de mort contre quiconque prendrait part à des *conventicules* hérétiques, et le renvoi aux juges d'église en cas d'hérésie simple ; le condamné pour hérésie simple, remis par les juges d'église au bras séculier, ne pourrait

[1] Vers le même temps, les Espagnols réprimèrent, avec une extrême cruauté, un mouvement religieux qui avait éclaté en Calabre : deux ministres genevois avaient pénétré jusqu'à l'extrémité de l'Italie, et endoctriné deux ou trois mille montagnards. Tout ce qui résista fut égorgé, noyé ou envoyé aux galères.

être frappé d'une peine plus grave que le bannissement. Ce dernier avis l'emporta de trois voix seulement sur le parti de la tolérance, soutenu par la majorité du conseil privé (11 juillet). Bien que les fanatiques ne fussent pas complétement satisfaits, les chefs du parti catholique regardèrent cette décision comme une victoire, et le duc de Guise « déclara haut et clair que son épée ne tiendrait jamais au fourreau, quand il serait question de faire sortir effet à cet arrêté[1]. » L'amiral, de son côté, déclara la décision de l'assemblée inexécutable. Ce fut sous ces auspices fort peu rassurants et fort peu conciliants, que parut l'édit de juillet, promulgué « par manière de provision, jusqu'à la détermination du concile général ou de l'assemblée des prélats du royaume. » L'Hôpital ayant adouci l'arrêt de la majorité par des dispositions qui protégeaient la vie privée et prescrivaient beaucoup de réserve aux magistrats, le parlement n'enregistra qu'à grand' peine l'édit ainsi amendé. La reine mère et le chancelier s'efforçaient de gagner du temps et d'éloigner un choc sans cesse imminent : après le relevé des votes, Catherine de Médicis s'était fait apporter les scrutins, et avait fait brûler tous les bulletins en sa présence, afin que personne ne pût être recherché plus tard pour les opinions énoncées. L'honneur de cette action appartient sans doute à L'Hôpital. Le prince de Condé avait été récemment déclaré innocent par le parlement, après révision des pièces de son procès, et avec réserve de poursuites en réparation contre qui de droit (13 juin). Catherine parvint à ménager une réconciliation plâtrée entre Guise et Condé, à qui l'on donna le gouvernement de Picardie, résigné par Brissac : le duc de Guise, en présence du conseil, affirma n'avoir

[1] Lettres de Pasquier, l. IV, lett. 10.

été ni l'auteur ni l'instigateur de la prison du prince : Condé répliqua qu'il tenait pour méchant et malheureux celui ou ceux qui en avaient été cause. « Je le crois ainsi, reprit Guise ; cela ne me touche en rien (La Place, l. VI); » et ils s'embrassèrent (24 août). Une trêve convenait à tous deux pendant la tenue des états généraux et du synode gallican.

Les délégués des treize grands gouvernements de France s'étaient enfin assemblés, non point à Melun, mais à Pontoise, le 1er août : les deux ordres laïques seuls furent représentés à Pontoise par leurs vingt-six commissaires ; les élus du clergé s'étaient réunis au synode ecclésiastique qui venait de s'ouvrir à Poissy, le 26 juillet. Une résolution très-importante avait été prise par le conseil privé, du consentement du parlement, et des lettres patentes du 25 juillet avaient autorisé *tous ceux des sujets du roi qui voudraient être ouïs en l'assemblée du clergé*, à y venir en sûreté et liberté et s'en retourner de même. Ces *sujets du roi* qu'on invitait à conférer avec les prélats gallicans, c'étaient *les ministres du saint Évangile*, les apôtres de la Réforme, les coryphées de Genève. Le cardinal de Tournon, *vieux routier d'état*, dit Pasquier, s'était opposé en vain à ce colloque : « C'est remettre en dispute nos articles de foi, » s'écriait-il, « c'est nous *apparier* à ces ministres intrus qui n'ont pas reçu l'imposition des mains par succession de la primitive église. » La Sorbonne ne fut pas plus écoutée : le cardinal de Lorraine s'était prononcé pour le colloque et s'était trouvé d'accord cette fois avec le parti de la tolérance : l'espoir de triompher, par son savoir et son éloquence, des principaux champions de l'hérésie, flattait sans doute sa vanité ; mais ce n'était pas là son unique motif, et son

espoir de confondre les hérétiques reposait en grande partie sur une combinaison assez adroite, qui était de mander d'Allemagne quelques-uns des docteurs les plus renommés de la confession d'Augsbourg, et de les mettre aux prises avec les calvinistes sur les points qui séparaient Augsbourg de Genève. Il faisait beaucoup d'avances aux luthériens et montrait des dispositions conciliantes, fort inattendues de sa part : il semblait s'effrayer de la force des huguenots, et incliner à son tour aux moyens termes, comme s'il eût craint que sa maison pérît à la peine. Quant à L'Hôpital, il espérait et faisait espérer à la reine mère qu'on obtiendrait du concile national, déguisé sous le nom de colloque, une transaction dont la ratification pourrait être ensuite imposée à la cour de Rome et à son concile prétendu œcuménique : les états généraux devaient servir à maîtriser le parlement et le clergé. Une lettre adressée sur ces entrefaites au pape par la reine mère, et rédigée, dit-on, par l'évêque de Valence, Jean de Montluc, dut jeter la consternation dans la cour de Rome (4 août). La reine mère y représentait les dissidents comme tellement formidables par leur nombre et leur puissance, qu'il n'était plus possible de les détruire : elle avançait qu'aucun d'eux n'étant anabaptiste ou *libertin*, et ne niant le symbole des apôtres, les amis de l'unité catholique souhaitaient qu'on les reçût dans la communion de l'église, ou tout au moins qu'on discutât pacifiquement avec eux ; qu'il paraissait à propos, pour empêcher de nouvelles défections parmi les fidèles, d'ôter les images des autels et du sanctuaire, de retrancher les rites ajoutés au sacrement du baptême, de rétablir la communion collective sous les deux espèces avec abolition des messes privées, de supprimer la fête du saint sacre-

ment et de chanter les psaumes en langue vulgaire. Elle protestait que du reste on n'attaquerait pas l'autorité du saint-père et qu'on ne changerait rien à la doctrine dans le colloque projeté (De Thou, l. XXVIII, §. VI). Cette protestation n'était rien moins que suffisante pour rassurer le saint-siége.

Les évêques cependant, en se réunissant à Poissy, annoncèrent qu'ils n'entendaient pas tenir un concile national, mais seulement réformer les abus sous *le bon vouloir* du pape. Les dispositions manifestées par les délégués des ordres laïques dépassèrent au contraire les espérances des novateurs : la réaction *anti-guisarde* l'avait complétement emporté dans les élections ; la haute bourgeoisie dictait les choix du tiers état, par son influence et surtout par le mécanisme électoral, qui écartait la masse des apprentis et subalternisait les petits métiers (on votait généralement par corporations et non par têtes) : or, la haute bourgeoisie n'était pas moins hostile au clergé que la noblesse. L'assemblée de Pontoise prit, dès les premiers jours, une attitude alarmante pour la reine elle-même : la question de la régence fut remise en délibération, et il fallut que l'amiral et le roi de Navarre en personne s'interposassent afin de persuader aux deux ordres d'approuver *l'accord passé pour le fait du gouvernement*. Les états se montrèrent fort irrités de l'opposition du parlement à l'ordonnance d'Orléans, et pressèrent le conseil d'agir d'autorité. Le parlement résista quelque temps encore ; le conseil du roi suspendit de ses fonctions le premier président Le Maître, pour avoir qualifié de schismatique l'article de l'édit d'Orléans qui concernait les élections épiscopales. (Journal de Brûlart, p. 45.) L'ordonnance fut enfin enregistrée le 13 septembre.

Le mois d'août avait été rempli par la rédaction des cahiers généraux : le 27 août, les trois ordres se transportèrent de Pontoise et de Poissy à Saint-Germain, où était la cour. Les dispositions agressives contre le clergé se manifestèrent dès l'ouverture de la séance royale : les princes du sang ne voulurent point permettre que les cardinaux fussent assis au-dessus d'eux, suivant la coutume, et les cardinaux de Lorraine, de Guise et de Tournon sortirent de la salle plutôt que d'abaisser le chapeau rouge devant les fleurs de lis : ce fut après cet incident de fâcheux augure que l'orateur du clergé prit la parole et conjura le roi de défendre la religion et les droits et priviléges de l'ordre ecclésiastique : les orateurs des deux autres ordres répondirent par des harangues du caractère le plus menaçant. Le discours du *vierg* d'Autun [1], Jean Bretagne, orateur du tiers état, produisit surtout une impression profonde par sa force, sa lucidité et la hardiesse de ses propositions. Les deux ordres laïques s'étaient mis d'accord sur les principales réformes à proposer, et ces réformes étaient une véritable révolution. Les cahiers qu'ils présentèrent demandaient l'interdiction du conseil royal aux cardinaux, comme liés par serments à un souverain étranger (le pape), aux évêques, comme obligés par leurs fonctions à résider dans leurs diocèses, *aux princes étrangers*, et enfin à tous ceux qui avaient manié les finances sous les derniers règnes *et dont on voyait reluire les maisons aux dépens du public*, jusqu'à ce

[1] L'origine de ce titre de *vierg* que portait le chef du corps municipal d'Autun se perdait dans la nuit des temps : les habitants d'Autun le faisaient remonter jusqu'au *vergobreith* (*vergobretus*) des Edues et au temps de l'indépendance gauloise. — Voyez le discours du vierg d'Autun, dans La Place, l. VI, et dans les Mémoires de Condé, t. II, p. 457.

qu'ils eussent rendu compte de leur gestion, non point à la chambre des comptes, mais à des commissaires du roi, en présence des délégués des états. Les cahiers requéraient que le gouvernement, jusqu'à la majorité du roi, n'entreprît point de guerre offensive, et n'établît point de nouveaux subsides sans l'aveu des états, *lesquels le roi était supplié de convoquer de deux ans en deux ans;* que l'édit de juillet fût révoqué ; que les persécutions contre les réformés cessassent entièrement, les opinions diverses ne reposant que sur le zèle *que chacun a de part et d'autre pour le salut de son âme, et tous croyant pareillement en Dieu et en Jésus-Christ notre sauveur*. Les cahiers s'en référaient, pour le *fait de la religion*, à la décision souveraine d'un concile national présidé par le roi et où les gens d'église ne seraient pas juges et parties : en attendant, la liberté de s'assembler pour prier Dieu serait accordée à ceux de la *nouvelle opinion; les libertins, anabaptistes* et *athéistes* demeureraient exclus du bénéfice de la tolérance. Toute juridiction civile et criminelle devait être enlevée au clergé, comme incompatible avec l'esprit de son institution. L'ordre judiciaire devait être également réformé de fond en comble : les cahiers émettaient le vœu que la justice fût rendue gratuitement aux pauvres gens; que les offices de judicature, police et finances fussent rendus amovibles, et leurs titulaires, assujettis à réélection tous les trois ans. Les cahiers proposaient enfin d'éteindre la dette publique aux dépens du clergé, soit en saisissant la totalité du revenu des bénéfices non desservis par leurs titulaires et la majeure partie du revenu des bénéficiaires résidants, de manière à ne pas laisser aux évêques plus de 6,000 livres de rente, aux archevêques, 8,000, aux cardinaux, 12,000; soit en vendant ou

transférant à l'état les biens-fonds de l'église, et en déclarant toutes ses rentes, cens, etc., rachetables au profit de l'état : on estimait que la vente des immeubles ecclésiastiques, qui ne rapportaient qu'environ quatre millions de livres, produirait *six vingts* millions, lesquels suffiraient à combler la dette publique (42 millions), et à conserver au clergé un revenu égal à celui qu'il possédait auparavant, par le placement de 48 millions *au denier douze* (8 1/3 pour cent), qui était alors le taux ordinaire de l'argent. Quant aux trente millions restant, « il serait bon et expédient de les mettre ès mains des villes principales du royaume, pour en accommoder les sujets à rentes et intérêts raisonnables [1], afin de faire croître et augmenter les commerces, trafics et marchandises. » Si quelques parties de ce plan attestaient plus de hardiesse que d'expérience, certes, l'idée de cette commandite générale de l'industrie par l'état ne manquait pas de grandeur [2].

La terreur régnait dans le clergé. On ne demandait rien moins que son anéantissement comme ordre politique. Le clergé sentit que de grands sacrifices étaient nécessaires pour empêcher la reine mère et le conseil d'accepter le plan des députés laïques, et il offrit de racheter, d'abord dans le terme de seize ans, puis dans celui de douze, puis dans celui de neuf, les domaines, aides et gabelles engagés par la couronne, et dont la valeur s'élevait à près de 15 millions : c'était peu en comparaison du projet conçu par les ordres laïques ; mais Catherine

[1] L'intérêt proposé était *au denier soixante* (1 2/3 pour cent).

[2] La Place. l. VI. — Garnier, Hist. de France, t. XV, p. 202. — Les cahiers de Pontoise n'ont point été publiés et ne se trouvent pas dans le recueil des états généraux. Garnier en donne l'analyse d'après le procès-verbal inédit.

recula devant la responsabilité de telles *mutations* : l'Hôpital lui-même douta que l'état du pays permît une révolution si radicale, et que le gouvernement fût assez fort pour l'accomplir. Le conseil accepta la dernière offre des ecclésiastiques, et la reine mère leur laissa promettre par le connétable et le duc de Guise le maintien exclusif de la religion catholique dans tout le royaume, tandis qu'en même temps elle autorisait Coligni et d'Andelot à promettre la liberté de culte et satisfaction sur les autres points à l'assemblée de Pontoise, qui, avant de se séparer, octroya pour six ans l'établissement d'un impôt sur les vins, qu'on estima devoir rapporter 1,200,000 livres par an [1].

L'attention générale, en France et en Europe, était fixée sur le *colloque* qui s'ouvrait à Poissy. La situation de la France et la conduite de son gouvernement alarmaient et irritaient également le pape et le roi d'Espagne, qui voyait ses édits méconnus dans les Pays-Bas, et les hérétiques de ces provinces réclamer hautement la liberté religieuse à l'exemple des protestants français. Le saint-père et Philippe II, désespérant de Catherine, dirigèrent ailleurs leurs batteries, et ce fut le chef même de la maison de Bourbon, le chef nominal du parti réformé, le roi de Navarre, qu'ils s'efforcèrent de regagner et de retourner contre les siens et contre la reine mère, conformément au plan des triumvirs. Pie IV dépêcha en France un légat, le cardinal de Ferrare, avec mission de poursuivre cette mystérieuse intrigue, et de rompre le colloque, ou tout au moins d'obtenir que les matières entamées à Poissy fussent renvoyées au concile

[1] C'était une augmentation de 5 sous par muids, ou 7 sous 1/2 par pipe ou queue, sur l'ancien droit levé à l'entrée des villes, qui était de 4 sous 2 deniers. Personne ne devait être exempt du nouvel impôt.

de Trente. Le légat, fin politique, jugea inutile de s'opposer à l'ouverture du colloque, et réserva toutes ses ressources pour l'empêcher d'aboutir à aucun résultat : il ne hâta pas son voyage et laissa les conférences s'engager avant d'arriver à la cour. Il n'y fut pas reçu d'une façon bien encourageante ; il trouva le protestantisme débordé autour de la reine mère, le prêche installé en toute liberté dans le château de Saint-Germain, et l'édit de juillet annulé de fait : le chancelier refusa de sceller ses bulles, parce qu'elles renfermaient des instructions contraires à l'ordonnance d'Orléans ; le légat, qui était *protecteur de France* à Rome, et qui avait rendu de grands services diplomatiques à François I[er] et à Henri II, usa de son ancien crédit et de ses puissantes relations à la cour pour forcer la main à l'Hôpital, qui apposa enfin le scel royal aux bulles, mais écrivit sous le scel ces mots : *Me non consentiente*. Le parlement, à son tour, retrouvant ses répugnances gallicanes, refusa longtemps l'enregistrement. Pendant ce temps, les pages et les laquais des courtisans huguenots poursuivaient de leurs huées le porte-croix du légat, qui fut obligé de renoncer à paraître en public avec cet insigne de sa dignité ; on répandait partout, pour lui faire affront, l'histoire de son grand-père, le pape Alexandre VI, et de sa mère, Lucrèce Borgia (le légat était un des fils de Lucrèce et du duc Alphonse d'Este). Le légat patienta, s'insinua, noua ses intrigues et attendit (La Place, l. VI).

Le colloque s'était engagé d'une manière imposante. Les zélés, les vieux sorbonistes, les brûleurs d'hérétiques, avaient vu avec indignation accueillir à la cour le lieutenant de Calvin, ce Théodore de Bèze, dont ils avaient si longtemps envoyé au bûcher les disciples et les amis :

après de Bèze, arriva, sous la foi d'un sauf-conduit, le fameux émigré florentin Piétro Vermiglio, dit *Pierre Martyr*, un des organisateurs de l'église réformée d'Angleterre, et maintenant chef de l'église de Zurich. Ces deux personnages avaient été précédés de onze ministres et de vingt-deux députés des principales églises réformées de France. Les prélats catholiques, de leur côté, avaient mandé leurs meilleurs théologiens, l'élite des docteurs de Sorbonne. Le 17 août, les premiers venus entre les *ministres du saint Évangile* avaient présenté préalablement au roi une requête contenant quatre points : « 1° Que les évêques, abbés et autres ecclésiastiques ne fussent point juges, attendu qu'ils étaient parties ; 2° que le roi présidât le colloque, assisté de la reine mère, des princes du sang et de personnes notables, de bonne vie et sainte doctrine, n'ayant intérêt à la cause ; 3° que tous les différends fussent décidés par la seule parole de Dieu ; et que, là où il y aurait difficulté sur les mots, on eût recours à l'hébreu pour l'Ancien Testament, et au grec pour le Nouveau ; 4° que deux secrétaires fussent élus de chaque part, lesquels conféreraient ensemble leurs *cahiers des disputes* chaque jour, et les feraient approuver par les deux partis. » La reine mère promit à peu près tout de vive voix, mais refusa de s'engager par écrit : le cardinal de Lorraine, qui continuait à affecter une modération fort peu en harmonie avec sa vie passée, discuta pacifiquement avec Théodore de Bèze chez le roi de Navarre, et tâcha de le séduire en témoignant beaucoup d'estime pour son esprit et ses talents.

La première conférence publique n'eut lieu que le 9 septembre. Le synode gallican avait jusqu'alors employé

son temps en débats sur la discipline, la réforme des abus et l'octroi des subsides, débats assez orageux, car le clergé était fort divisé sur les questions de réforme. Les *sorbonistes* supplièrent en vain la reine mère de ne point exposer *les tendres oreilles* du jeune roi au poison de l'hérésie : le roi, le duc d'Orléans, son frère (Henri III), les princes, le conseil privé, les chevaliers de l'ordre, se transportèrent au grand réfectoire des *nonnains* de Poissy, où siégeaient six cardinaux, trente-six archevêques et évêques et un grand nombre de docteurs de Sorbonne et de délégués des chapitres et communautés. Le jeune roi ouvrit la séance par quelques mots simples et convenables à son âge ; puis le chancelier exposa l'objet et le but de l'assemblée, et remontra qu'un concile vraiment œcuménique devenant presque impossible par l'opposition d'une grande partie des princes chrétiens, il fallait chercher en France même, et non plus au dehors, le remède aux maux de l'église de France : il exhorta l'assemblée à agir comme concile national, pour la réforme des abus qui avaient pu se glisser contre la parole de Dieu, dans les mœurs et dans la doctrine. Il engagea les prélats *à ne fermer la porte, mais faire accueil en toute douceur à ceux de la nouvelle religion, chrétiens et baptisés comme eux,* et les prier de bien considérer la grandeur des devoirs qu'on leur imposait, en les laissant juges dans leur propre cause. L'Hôpital s'était révélé tout entier dans ce discours, qui excita une irritation sourde parmi les ultra-catholiques.

On introduisit les ministres et les députés des églises réformées. Théodore de Bèze porta la parole au nom de ses coreligionnaires : son discours, méthodique, clair, adroit, éloquent, plein de mesure et de convenance, est un des meilleurs morceaux qu'ait produits le calvinisme. Il exposa

les articles sur lesquels s'accordaient les catholiques et les réformés, et ceux sur lesquels ils différaient, et adoucit singulièrement ce qu'il y avait de plus odieux dans la doctrine de Calvin : tout en maintenant le principe de la justification par la foi seule, il protesta contre l'imputation de mépriser les bonnes œuvres, *lesquelles ne sauraient être séparées de la foi, pas plus que la chaleur et la lumière du feu :* il nia que les réformés regardassent la sainte Cène comme une simple commémoration de la mort de Jésus-Christ, et reconnut qu'il y avait un mystère dans ce sacrement, et que Jésus-Christ nous y faisait participer à son corps et à son sang, mais seulement spirituellement et par la foi : Jésus-Christ, dit-il, demeure éloigné *corporellement* du pain et du vin consacrés, autant *que le plus haut ciel est éloigné de la terre.»* Jusque-là l'auditoire avait paru captivé par l'habile harangue du prédicant, mais, à cette négation absolue de la *présence réelle,* des murmures éclatèrent parmi les prélats et les seigneurs catholiques, et, lorsque Bèze eut terminé son discours, le cardinal de Tournon, d'une voix tremblante de colère, pria le roi, au nom du clergé, de suspendre son jugement jusqu'à la réponse qui ferait connaître *la différence qu'il y a entre le mensonge et la vérité*, et déclara que, *sans le respect de Sa Majesté*, lui et ses collègues se fussent levés *en oyant les blasphèmes et abominables paroles qui avaient été proférés, et n'eussent souffert qu'on eût passé outre.* On se sépara au milieu d'une vive agitation.

Les prélats discutèrent chaudement entre eux sur la conduite qu'ils avaient à tenir : le cardinal de Lorraine, qui ne voulait pas perdre une belle harangue préparée de longue main, et qui comptait sur la venue prochaine des docteurs luthériens, fit décider qu'on répondrait sur deux points,

l'autorité de l'église et l'eucharistie. La majorité voulait qu'on terminât le colloque après cette réponse. Le 16 septembre, dans une seconde séance publique, le cardinal de Lorraine réfuta Théodore de Bèze. Il commença par établir que le clergé seul, et non les princes, avait droit de décider des choses de la foi ; que le prince était dans l'église, soumis à l'église, non au-dessus de l'église : il fit preuve de talent dans sa réplique à l'orateur calviniste, et sut tirer parti des dissidences qui existaient entre les réformés sur l'eucharistie. Le cardinal de Tournon, président du synode, supplia ensuite le roi de croire à la doctrine catholique exposée par le cardinal de Lorraine, de *dénier audience à ceux qui s'étaient séparés de l'église,* s'ils ne souscrivaient à cette doctrine, et de *les renvoyer et en purger le royaume.* Théodore de Bèze demanda au contraire à répondre sur-le-champ. La reine hésita : le conseil remit la suite de la discussion à un autre jour. Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva le légat, accompagné du général des jésuites, Iago Lainez, successeur d'Ignace de Loyola [1]. Malgré ce renfort, les catholiques zélés n'obtinrent pas qu'on fermât le colloque : seulement la publicité des débats fut restreinte, et le roi n'assista plus aux séances. Il y en eut deux encore, les 24 et 26 septembre : Théodore de Bèze et Pierre Martyr y furent aux

[1] Lainez profita de son voyage en France pour presser la réception de sa compagnie, depuis si longtemps en suspens. Le parlement, qui avait résisté jusqu'alors à toutes les lettres de jussion obtenues par les jésuites, renvoya la question aux prélats assemblés à Poissy. Ceux-ci n'accordèrent aux jésuites qu'une demi-victoire ; ils ne les approuvèrent que comme société et collége, non comme nouvel ordre religieux, et à condition qu'ils quitteraient le nom orgueilleux de société de Jésus, et subiraient la juridiction des évêques diocésains. Les jésuites furent mis en possession du collége de Clermont, à Paris, et le parlement enregistra leur réception, aux conditions que les prélats avaient imposées et que la Société n'observa pas. Continuateur de Fleury (Hist. ecclésiast., l. 157, § 52-54.)

prises avec le cardinal de Lorraine, les docteurs Despence et de Saintes, et le général des jésuites. Lainez, se signala par la violence de ses emportements, traita les calvinistes de singes, qui contrefaisaient Rome à Genève, et conclut à renvoyer au concile de Trente tout ce débat, qui ne regardait *ni les femmes ni les gens de guerre*. C'était une allusion directe à la présence de la reine mère et de la reine de Navarre. Quant au cardinal de Lorraine, fort contrarié de ne pas voir paraître ses Allemands [1], il essaya de suppléer au service qu'il avait attendu d'eux, en présentant aux ministres calvinistes une confession de foi allemande sur la *consubstantiation* dans l'eucharistie, et en les invitant à la signer. Le cardinal pensait que, s'ils signaient, ils seraient rejetés par Genève; que, s'ils ne signaient pas, ce refus aliénerait de leur parti les luthériens, et les priverait des secours d'Allemagne au besoin. Mais Bèze, à son tour, demanda au cardinal s'il acceptait la *consubstantiation* luthérienne et rejetait la transsubstantiation.

La reine mère, voyant que les conférences générales n'aboutiraient à rien, s'avisa d'un autre expédient, sans doute par le conseil de l'Hôpital. Ce fut d'aboucher les plus modérés des théologiens catholiques avec les principaux ministres, afin qu'ils entreprissent de concert la rédaction d'un formulaire qui pût satisfaire l'un et l'autre parti sur la doctrine de l'eucharistie, un des points capitaux de la dispute. C'était une rude tâche. Théodore de Bèze, Pierre Martyr et trois ministres français, Marlorat, des Gallards et de l'Espine, entrèrent en conférence avec Montluc, évêque de Valence, Duval, évêque de Séez, et

[1] Ils arrivèrent trop tard à Paris : probablement ils comprirent le rôle qu'on leur destinait, et ne voulurent pas s'y prêter.

les docteurs Despence, Salignac et Bouthillier. Jean de Montluc était un représentant quelque peu équivoque du catholicisme. Quoi qu'il en soit, ces dix théologiens parvinrent à rédiger, d'un commun accord, une confession de foi où ils reconnaissaient « que Jésus-Christ, en sa sainte Cène, nous présente, donne et exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang, par l'opération de son Saint-Esprit, et que nous recevons et mangeons, sacramentellement, spirituellement et par foi, ce propre corps qui est mort pour nous. » La reine mère et le chancelier étaient pleins d'espérance : s'il faut en croire Théodore de Bèze, le cardinal de Lorraine approuva complétement cette confession de foi ; mais, lorsqu'on en fit la lecture, le 4 octobre, devant l'assemblée de Poissy, la majorité des prélats et des docteurs de Sorbonne se soulevèrent contre l'ambiguïté des termes, et, après cinq jours de débats, le synode et la Sorbonne déclarèrent la confession de foi *insuffisante, captieuse et pleine d'hérésie,* dressèrent une autre définition de l'eucharistie, suivant laquelle on recevait le corps de Jésus-Christ, non plus seulement *spirituellement et par la foi,* mais *réellement et substantiellement,* et prièrent le roi d'obliger de Bèze et ses adhérents à y souscrire ou à sortir du royaume (9 octobre) [1].

Les ministres rejetèrent à leur tour la confession des sorbonistes, et réclamèrent, mais en vain, la continuation du colloque : le synode gallican se sépara (fin oc-

[1] Théod. de Bèze, Hist. ecclésiastique, l. IV. — P. de la Place, l. VI-VII. — (Son livre de l'*État de la religion et de la république* finit avec le colloque de Poissy). — Journal de Brûlart, et lettres de l'ambassadeur d'Espagne, dans les Mémoires de Condé, t. I-II. — Discours des actes de Poissy, *ibid.*, t. II, p. 490. — De Thou, l. XXVIII.

tobre) après avoir publié quelques canons disciplinaires[1], et les évêques s'apprêtèrent à se rendre au concile de Trente, qui allait enfin se rouvrir : le légat avait atteint son but. Cet avortement était, au reste, inévitable : l'Hôpital s'était fait, sur la possibilité d'un accommodement entre les docteurs catholiques et protestants, des illusions que les souvenirs de l'histoire contemporaine d'Allemagne eussent pu dissiper plus tôt; or, les prélats gallicans et les ministres calvinistes ne parvenant pas à s'entendre, qui pouvait être juge entre eux? Le pouvoir temporel, dans les états du Nord, avait tranché la question, exemple que les réformés espéraient voir imiter en France; mais, s'établir ainsi juge du débat, c'eût été, par le fait même, rompre avec l'église romaine, et proclamer la révolution religieuse. L'Hôpital lui-même ne le voulait pas. Le chancelier et la reine mère, qui suivait plus que jamais ses conseils, laissèrent partir les prélats, mais, loin de chasser du royaume les prédicants réformés, ils invitèrent Théodore de Bèze et ses compagnons, sauf Pierre Martyr[2], à ne pas s'éloigner, afin qu'on pût s'aider de leur assistance dans l'œuvre de pacification politique et de tolérance réciproque, à laquelle se rattachait

[1] Plusieurs de ces canons sont remarquables. Les prélats avertissent les curés et autres ecclésiastiques de combattre, au lieu d'exploiter, les superstitions populaires sur les faux miracles, les images prétendues miraculeuses, etc., et d'empêcher que le peuple tombe en aucune idolâtrie à ce sujet. Les évêques, nonobstant l'ordonnance d'Orléans, paraissent considérer toutes les dispositions du concordat comme valables jusqu'à ce que le pape les ait modifiées. Voyez Théodore de Bèze, l. IV.

[2] Le départ de Pierre Martyr fut signalé par un événement qui eut beaucoup de retentissement. Ce ministre de Zurich, à son passage à Troyes, reçut l'abjuration de l'évêque de Troyes, Antoine Caraccioli, qui signa la confession de foi des réformés, déposa la mitre et la crosse, et se fit élire ministre par les protestants de son ancien diocèse. Théod. de Bèze, l. V, p. 767.

le gouvernement, après avoir échoué dans sa tentative de réunion religieuse [1]. Catherine et l'Hôpital s'étaient arrêtés au dessein de convoquer, dans le courant de l'hiver, un certain nombre de présidents et de conseillers des divers parlements, et de les faire délibérer, avec le conseil privé, sur la rédaction d'un édit de tolérance qui remplacerait l'édit de juillet, réprouvé par les états de Pontoise, et demeuré presque partout sans exécution. La reine et le chancelier semblaient être abusés, l'une par son scepticisme calculateur, l'autre par sa sagesse même, sur les chances de leur entreprise et sur la force indomptable des passions qui amoncelaient devant eux les obstacles. Déjà les chefs du parti catholique, les Guise, le connétable, Saint-André, Nemours, ne pouvant obtenir qu'on expulsât les ministres et qu'on fermât les prêches ouverts dans les faubourgs de Paris sous la protection de la police, s'étaient retirés de la cour, et l'on accusait l'un d'eux, le duc de Nemours, d'avoir voulu enlever l'aîné des deux frères du roi, le petit duc d'Orléans, pour en faire un instrument de guerre civile [2]. Mais les projets de

[1] Cette tentative n'était pas toutefois complétement abandonnée : il y eut encore à Poissy une conférence entre les ministres et les principaux des sorbonistes sur les images et le culte des saints. De Bèze y reprocha aux catholiques les expressions *scandaleuses* de l'office de la Vierge. « Vous lui criez dans vos temples, disait-il :

Roga Patrem, jube Natum,
Et jure matris impera.

(Prie le Père, commande au Fils, ordonne, du droit d'une mère.)

L'inconvenance de ces termes et des titres idolâtriques, tels que celui *d'épouse de Dieu*, prodigués à la Vierge par les mystiques, expliquent le déplorable fanatisme avec lequel les protestants s'acharnèrent partout sur les monuments de ce culte, qui avait été la principale source d'inspiration des arts au moyen âge.

[2] Saint-André, suivant Brantôme, avait voulu faire pis encore. Il avait proposé à ses alliés de coudre la reine dans un sac et de la jeter à la rivière; Catherine,

l'Hôpital n'avaient pas seulement pour adversaires les fanatiques aveugles et les ambitieux qui exploitaient les fanatiques : beaucoup d'hommes, éclairés d'ailleurs et indépendants des factions, regardaient la coexistence de deux cultes différents dans un même état, comme une *débauche* monstrueuse, comme un scandale inouï qui présageait la ruine de la société et la dissolution de l'unité nationale [1]. La longue unité religieuse de la France, depuis le baptême de Clovis, pesait sur eux du poids de tant de siècles ! Un sentiment, juste au fond, des vraies conditions d'une société normale, leur fermait les yeux sur la nécessité d'arracher à tout prix la France au système de compression catholique que la civilisation ne pouvait plus supporter, et les empêchait de comprendre que c'était la guerre civile, bien plus que la tolérance du nouveau culte, qui pourrait mener la France à un partage, à un traité de Passaw ! Il fallut à cette classe d'esprits une longue et douloureuse expérience, pour les habituer à la dualité du culte, la même expérience qui fut nécessaire aux protestants pour leur apprendre à

en écoutant aux portes, surprit le secret de ce beau projet que le duc de Guise repoussa.

[1] La conduite des calvinistes, là où ils dominaient, fournissait de redoutables arguments aux adversaires de la liberté de conscience. « Ce serait crime capital à Genève de faire aucun exercice de la religion catholique, tant s'en faut qu'on y voulût tolérer liberté de conscience, pour autant qu'ils estiment d'endurer deux religions contraires, être clause contrevenante à l'expresse parole de Dieu, qui commande que toute idolâtrie et fausse religion soit exterminée. On ne permettrait donc à Genève, non pas qu'en un temple, mais seulement en une maison privée, l'on y célébrât une messe, sous peine de la vie ; et un roi de France sera forcé de permettre, outre son gré et contre sa conscience, qu'on bâtisse en son royaume théâtres et autres lieux en ses villes et faubourgs, pour l'exercice de la superstition nouvellement forgée par un sien sujet (Calvin), banni et contraire à sa religion ancienne? » Gabriel de Saconnay, *Discours des troubles advenus à Lyon*, dans le t. IV des *Archives curieuses*, p. 529.

ne plus aspirer à changer la tolérance en domination !

Si telles étaient les dispositions d'une grande partie des esprits les plus graves, même dans cette haute bourgeoisie dont les représentants s'étaient prononcés pour la tolérance, qu'on juge des orages qui grondaient au fond des masses populaires. Le peuple était comme une mer soulevée à la fois par deux courants opposés : d'une part, le mépris pour les moines, la vieille antipathie contre Rome, l'instinct du progrès, du mouvement, du changement, sous sa forme la plus tumultueuse et la plus destructrice ; de l'autre, l'amour des usages, des traditions, des souvenirs, et l'instinct profond de l'insuffisance de ce qu'on apportait à la France en échange de ce qui avait été si longtemps la substance de sa vie. Malgré les éternels débats des communes et du clergé, la famille, la cité, l'église, étaient étroitement enchaînées l'une à l'autre et vivaient de la même vie; chaque ville avait, pour ainsi dire, sa religion communale comme son patriotisme communal ; c'était ce culte des saints patrons, qui avait remplacé et qui égalait en importance le culte des divinités topiques chez les anciens : tous ces rites locaux avaient pour lien commun le culte de la vierge Marie, de la reine des saints, de la patronne universelle, associé à la grande liturgie de la vie et de la passion du Christ. L'existence entière des individus, des familles et des sociétés était enveloppée dans l'ensemble de ce culte, qui prenait l'homme à la fois par le cœur, par l'imagination, par les sens, et qui ne le quittait pas du berceau jusqu'à la tombe. Les églises étaient le théâtre de toutes les fêtes et de toutes les joies du peuple, ses palais, bien plus splendides que ceux des rois, où, roi à son tour, il oubliait, dans des songes du ciel, ses durs travaux et ses misérables

demeures. Que lui offrait-on à la place de tout ce magnifique symbolisme catholique, de cet immense poëme en action qui se déroulait incessamment avec le cercle de l'année? Les sèches harangues des disciples de Calvin dans les temples nus des iconoclastes !

L'inégalité des deux impulsions qui agissaient sur le peuple était manifeste ; la tendance catholique l'emportait évidemment parmi les classes inférieures à Paris et dans la majeure partie de la France. Mais, de quelque côté que penchât la multitude, elle ne paraissait nulle part comprendre l'idée de la coexistence des deux cultes : quiconque parlait de tolérance et de concessions était, aux yeux de la masse catholique, un huguenot déguisé : les justes répulsions du peuple étaient tournées en rage par les déclamations sanguinaires dont retentissaient les mille chaires des paroisses et des couvents ; l'amour du peuple pour son culte, ses sentiments religieux, n'étaient éclairés par aucune intelligence de la morale évangélique : la multitude, perdue de superstitions, ensevelie dans les pratiques extérieures, n'avait d'autres précepteurs qu'un clergé ignorant et corrompu, qui faussait chez elle le sens moral, et lui prêchait la sédition, le pillage et le meurtre, au nom de la religion [1].

[1] « Notre noblesse ne veut frapper ! s'écriait le farouche Vigor, grand-vicaire d'Évreux. N'est-ce pas grande cruauté, disent-ils, de tirer le couteau contre son oncle, contre son frère ? — Viens çà ! Lequel t'est plus proche, ton frère catholique et chrétien, ou bien ton frère charnel huguenot ? La conjonction spirituelle est bien plus grande que la charnelle, et, partant, je dis que, puisque tu ne veux pas frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion. Aussi, quelque matin, Dieu en fera justice, et permettra que cette bâtarde noblesse soit accablée par la commune. » Sermons de Vigor, dans Ch. Labitte, *de la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Paris, 1844. Nous aurons à citer plus d'une fois ce curieux et utile ouvrage. — On fit Vigor archevêque de Narbonne, apparemment pour récompenser son zèle apostolique. — Les réformés n'étaient pas en reste, et

Les protestants, de leur côté, avaient soif de vengeance et de destruction : leur fureur, amassée durant tant d'années de souffrances, faisait enfin explosion ; dans le nord et le centre de la France, ils gardaient encore quelques égards, et pour l'autorité royale, et pour les admonestations de leurs chefs. Ils évacuèrent, sur un nouvel édit du roi, beaucoup d'églises dont ils s'étaient saisis; mais l'impétuosité des méridionaux n'écoutait plus rien : tout le Midi était en feu ; les officiers royaux et les magistrats eux-mêmes se partageaient entre les factions au lieu de les contenir. A Carcassonne, à Cahors, à Grenade, en Provence, on égorgeait les protestants. A Montauban, à Montpellier, à Nîmes, à Foix, à Castres, à Marmande, dans les Cévennes et dans les Hautes-Pyrénées, on chassait ou l'on assommait les prêtres et les moines, on brisait les statues et les verrières, on dansait la farandole autour des bûchers où brûlaient les reliques et les hosties, on s'emparait des églises, on suspendait le culte catholique. En Guyenne, le mouvement prenait un caractère moins fanatique et plus politique qu'en Languedoc : là, dans les conciliabules secrets de la noblesse et de la bourgeoisie huguenotes, s'il en faut croire Montluc, on ne craignait pas de débattre la déposition des Valois et l'élévation d'*un roi des fidèles* ; qui eût été le prince de

Calvin répondait dignement à Vigor : vers la fin du colloque de Poissy le *pape de Genève* écrivait ceci au chambellan du roi de Navarre : « Honneur, gloire et richesses, seront la récompense de vos peines ; surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui excitent les peuples à se bander contre nous. Pareils monstres doivent être étouffés comme j'ai fait de Michel Servet. » Voltaire, *Essai sur les mœurs*, t. III, p. 478 ; édition Touquet, 1821. Voltaire dit que cette lettre se conservait, de son temps, au château de la Bastie-Roland, près de Montélimart. Suivant M. Capefigue, elle est aujourd'hui dans les portefeuilles de Fontanieu, à la bibliothèque royale.

Condé. Pendant ce temps, les souvenirs de 1548 se réveillaient violemment chez les classes populaires de cette province, qui n'avaient point pardonné à la royauté : des prédications républicaines, tout à fait étrangères aux principes de Calvin, soulevaient les campagnes ; les paysans refusaient rentes, cens et corvées à leurs seigneurs, en les défiant de prouver leurs droits par la Bible. Quand on les menaçait de l'autorité du roi : « Quel roi? disaient-ils; c'est nous qui sommes les rois[1]. » Le fameux capitaine Blaise de Montluc, chargé par la reine mère de rétablir la paix publique en Guyenne, ne fit que porter au comble l'exaspération des esprits par les cruautés qu'il exerça contre les ennemis de la *religion du roi*, ainsi qu'il nommait les insurgés protestants : ce mot est caractéristique. Pendant ce temps, le seigneur de Crussol, chargé dans les provinces du Rhône d'une mission semblable à celle de Montluc, agissait en sens contraire et donnait la prépondérance aux huguenots.

Dans la plupart des autres provinces, les paysans, comme le menu peuple des villes, restaient au contraire attachés au catholicisme, tandis qu'une foule de seigneurs installaient le prêche dans leurs manoirs. Il y eut à Dijon un combat acharné entre le menu peuple et les huguenots. Le parti catholique prenait à Paris une attitude aussi séditieuse que le parti huguenot en Guyenne : le clergé était exaspéré contre la reine mère et le chancelier; un bachelier du collége de Harcourt, Jean Tanquerel, soutint publiquement une thèse sur *le droit du pape de déposer les rois et empereurs qui favorisent l'hérésie*. Le parlement obligea la Sorbonne à déclarer la proposition *témé-*

[1] Mémoires de Montluc ; collect. Michaud, t. VII, p. 215-218.

rairement soutenue : le bachelier s'enfuit. Quelque temps auparavant, on avait arrêté à Orléans un prêtre nommé Artus Désiré, qui portait en Espagne une requête adressée à Philippe II, au nom du clergé français, pour réclamer les secours du *roi très-catholique* contre les hérétiques de France : le roi d'Espagne ne cacha point à l'ambassadeur de Catherine qu'il recevait force requêtes semblables des *fidèles de France*, et qu'il ne *leur défaudrait pas en si grand besoin*. Désiré avait tant et de si importants complices, qu'on étouffa l'affaire. Le parlement fit seulement enfermer Désiré aux Chartreux. (Pasquier, II, 87-90. — Théodore de Bèze, I, 751.) La majorité du parlement n'était guère moins hostile à l'Hôpital que le clergé, et ne pouvait s'habituer à voir les deux prêches publics de Popincourt et du Patriarche (faubourg Saint-Marceau) braver les *arrêts de la cour*. La fermentation était extrême dans la capitale. Le 27 décembre, deux ou trois mille protestants, armés selon leur coutume, s'étant assemblés au Patriarche pour entendre le ministre Malo, les paroissiens de l'église voisine de Saint-Médard se mirent à sonner vêpres à toutes volées afin de couvrir la voix du prêcheur; les réformés envoyèrent quelques-uns des leurs inviter les prêtres à cesser ce grand bruit : un des députés fut tué sur la place; les autres coururent demander vengeance; les protestants assaillirent l'église, l'épée à la main. Les prêtres et leurs ouailles s'étaient préparés à la résistance; mais les portes furent bientôt enfoncées, grâce à l'assistance du guet, qui prit parti pour les huguenots. On se battit jusqu'au pied de l'autel : les images furent brisées; le *saint sacrement*, profané; beaucoup de catholiques furent blessés, et une quinzaine, emmenés prisonniers au Châtelet par les

archers, comme agresseurs et auteurs de l'émeute. Le lendemain, les catholiques prirent leur revanche en incendiant la maison du Patriarche. Le parlement, irrité de la conduite des officiers de police, intenta des poursuites contre le lieutenant criminel, le chevalier du guet et le prévôt des maréchaux. Le conseil du roi, de son côté, afin d'empêcher les émeutes contre les prêches, enjoignit aux bourgeois de Paris et des autres cités de porter leurs armes aux hôtels de ville ; en même temps, la reine mère, effrayée de l'attitude de Philippe II, qui annonçait ouvertement l'intention d'intervenir par l'épée dans les affaires de France, s'enquit auprès de Coligni des forces que *ceux de la religion* pourraient mettre à la disposition du roi : Coligni assura qu'il existait en France au moins deux mille cent cinquante églises réformées. Les protestants *déclarés*, d'après leur propre témoignage, pou vaient être au nombre de trois à quatre cent mille hommes, sans compter leurs fauteurs et adhérents secrets. (Mémoires de Condé, t. II, p. 587.)

Ce fut sur ces entrefaites que s'ouvrit, au château de Saint-Germain, l'assemblée convoquée pour aviser à un édit de pacification (3 janvier 1562) [1]. L'Hôpital avait choisi, dans les huit parlements du royaume, les présidents et les conseillers les plus modérés et les plus disposés à seconder ses plans ; il les réunit au conseil privé et s'assura ainsi la majorité. Mais la présence du conné-

[1] Dans le discours d'ouverture de l'assemblée, l'Hôpital énonça, pour la première fois, l'idée de la séparation de l'église et de l'état. « Il ne s'agit pas ici de constituer la religion, mais la *république* ; plusieurs peuvent être citoyens, qui ne seront pas chrétiens. » Mémoires de Condé, t. II, p. 612. Il avait commencé par démontrer, avec une éloquence patriotique, tout ce qu'il y avait d'odieux et d'absurde dans le conseil qu'on donnait au roi de se mettre à la tête d'une partie de ses sujets pour exterminer l'autre.

table, de Saint-André et de quelques-uns de leurs affidés, rendit les débats orageux, quoique les Guise ne fussent pas venus ; on fit une concession au pape pour adoucir le légat et les chefs catholiques ; la défense de payer les annates fut levée (10 janvier) ; puis, le 17 janvier, fut arrêté définitivement un édit qui enjoignait à *ceux de la nouvelle religion* d'évacuer les temples et de restituer les biens d'église dont ils s'étaient emparés, et leur défendait *d'édifier d'autres temples dedans ou dehors les villes*, mais surséait provisoirement à toutes peines « pour le regard des assemblées qui se feraient de jour hors des villes. » Les règlements que les réformés établiraient entre eux pour l'exercice de leur religion seraient soumis à l'autorité royale ; il leur était interdit de faire enrôlements, impositions, création de magistrats, synodes et consistoires sans autorisation du roi. Les ministres devaient prêcher *la pure parole de Dieu*, selon le Vieil et le Nouveau Testament et le symbole de Nicée, sans injures contre la messe et les cérémonies catholiques : l'observation des fêtes et des degrés prohibés pour le mariage était imposée aux réformés. (Mémoires de Condé, t. III, p. 8.)

Théodore de Bèze et les autres ministres et députés des églises demeurés à la cour se hâtèrent d'expédier une circulaire à leurs coreligionnaires pour leur recommander instamment d'obéir sans délai ; mais cela n'était pas facile à obtenir de la masse du parti, qui avait espéré davantage. Quant aux catholiques zélés, leur irritation était universelle contre l'édit, qui, disaient-ils, *approuvait deux religions*. L'édit avait été envoyé simultanément à tous les parlements, le parlement d'Aix, fameux depuis longtemps par son fanatisme, refusa d'enregistrer : il y

fut forcé par le gouverneur de Provence, le vieux comte de Tende, de la maison de Savoie, qui favorisait les protestants ; mais le premier consul d'Aix quitta la ville à la tête des zélés et commença la guerre civile avec une férocité sauvage. En Bourgogne, au contraire, le parlement de Dijon fut soutenu dans un semblable refus par Tavannes, lieutenant du duc d'Aumale dans le gouvernement de la province, et Tavannes provoqua une réunion des états de Bourgogne pour protester contre la tolérance. Le parlement de Paris, excité par le légat, soutenu par le corps de ville, donnait l'exemple de la résistance : la vérification fut repoussée par une majorité beaucoup plus forte que celle qui avait combattu la tolérance lors de l'édit de juillet. Le parlement de Paris lutta plus de six semaines contre les lettres de jussion, et n'enregistra enfin, le 5 mars, que sous le coup d'une émeute suscitée dans l'enceinte même du Palais de Justice par la jeunesse protestante : le parlement avait obtenu auparavant une restriction à l'édit, c'est à savoir que les officiers de justice devaient être *de la religion du roi et de ses prédécesseurs*.

L'édit ne fut pas longtemps observé, et l'on n'en put juger les résultats. L'accord de la reine mère et des princes du sang eût seul donné quelques chances de succès à la politique du chancelier : les agents de l'étranger étaient parvenus à rompre cet accord ; le légat et l'ambassadeur d'Espagne avaient réussi à enlacer dans leurs filets le roi de Navarre, et à l'entraîner, pour ainsi dire, à conspirer contre lui-même. Aidés par les favoris d'Antoine, le chambellan d'Escars et l'évêque d'Auxerre, qui trahissaient leur maître, ils brouillèrent le roi de Navarre avec tous ses amis, l'aigrirent contre sa femme,

excitèrent sa jalousie contre son frère Condé, lui persuadèrent qu'il n'était que le second dans le parti protestant, et qu'il serait le premier dans le parti catholique; on le poussa d'abord adroitement du calvinisme vers la confession d'Augsbourg, puis, de la confession d'Augsbourg, on le ramena au catholicisme, un peu par peur de l'enfer, beaucoup par intérêt, par jalousie, par toutes les petites passions qui se disputaient cette âme vulgaire et versatile. On lui fit espérer que sa conversion serait magnifiquement récompensée : on lui proposa de faire annuler par le pape son mariage avec l'hérétique Jeanne d'Albret, afin qu'il pût épouser la veuve de François II, la belle reine d'Écosse, dont Philippe II l'aiderait ensuite à revendiquer les droits sur l'Angleterre. Il hésita, mais n'accepta pas cependant; alors les agents de Philippe II lui offrirent la souveraineté de la Sardaigne en dédommagement des prétentions de sa femme sur la Navarre : on lui représenta comme un paradis terrestre cette île insalubre, mal cultivée et mal peuplée; on lui montra, derrière le trône de Sardaigne, la conquête de Tunis et de l'Afrique; on le berça de mille chimères. Les Espagnols le compromirent et l'engagèrent sans s'engager eux-mêmes. Il en vint à déclamer ouvertement en faveur de l'inquisition, et à seconder les instances impérieuses de Philippe II pour que les Châtillon fussent éloignés du conseil et de la cour : les Châtillon, tâchant encore d'éviter une rupture éclatante avec leur infidèle allié, se retirèrent volontairement et sans que la reine mère eût consenti à les disgracier (fin février). Le roi de Navarre ne tarda pas à renvoyer sa femme dans son duché de Vendôme, après avoir tenté en vain de la contraindre à rentrer avec lui dans le giron de l'église ; il garda auprès de lui son fils Henri, alors

âgé de huit à neuf ans, afin de le faire élever dans la religion catholique; mais Jeanne, avant de partir, *fit une longue et sévère remontrance* à l'enfant « pour lui persuader de n'aller jamais à la messe; que, s'il ne lui obéissait en cela, elle le déshériterait, ne voulant plus qu'on la tînt à l'avenir pour sa mère [1]. »

La reine mère et l'Hôpital, au moment du départ des Châtillon, s'étaient efforcés de rétablir l'équilibre, en faisant décider en conseil le renvoi des gouverneurs de provinces dans leurs gouvernements, et des évêques dans leurs diocèses : on eût ainsi écarté les chefs des factions; mais le maréchal de Saint-André, le premier auquel on s'adressa, refusa net de partir pour Lyon, prétendant que son devoir l'obligeait à se tenir près de la personne du roi, dans un temps si troublé et si dangereux. Les chefs catholiques, loin de consentir à se disperser, s'étaient donné rendez-vous pour la mi-mars à Paris, où le prince de Condé se disposait à leur disputer le terrain : le roi de Navarre, en gage de réconciliation et d'oubli du passé, avait écrit de sa main aux Guise de venir au plus tôt le joindre, *le mieux accompagnés qu'ils pourraient*, pour faire casser l'édit de janvier, et la reine mère voyait avec effroi son autorité et celle du conseil complétement méconnues.

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine avaient passé une partie de l'hiver, en Lorraine et en Alsace, à intriguer avec les luthériens allemands, afin de les détourner de porter secours aux *sacramentaires* de France : le cardinal, pour gagner le duc de Wurtemberg et ses théologiens, allait jusqu'à se donner comme peu éloigné

[1] Négociations ou lettres politiques d'Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, p. 156.

de la confession d'Augsbourg. D'Alsace, le duc était revenu dans sa seigneurie de Joinville, en Champagne : il en partit le 28 février, avec sa femme, son frère le cardinal de Guise, et une nombreuse escorte. Le lendemain matin, dimanche, 1er mars, il passa par la petite ville de Vassi, à l'heure où les huguenots y tenaient leur prêche. L'église protestante de Vassi, foyer de la Réforme dans ce canton, excitait vivement l'animadversion de l'évêque de Châlons et de la duchesse douairière de Guise, Antoinette de Bourbon, qui résidait habituellement à Joinville. Le duc de Guise, selon toute apparence, avait résolu de fermer d'autorité le prêche de Vassi : ce n'est pas chose facile que de démêler, à travers les relations opposées des partis, la vérité sur la scène tragique qui s'ensuivit. Les gens du duc commencèrent à insulter les huguenots, réunis dans une vaste grange au nombre d'un millier, tant hommes que femmes et enfants; les agresseurs, repoussés à coups de pierres, appelèrent leurs compagnons à l'aide, et assaillirent, avec l'épée, le pistolet et l'arquebuse, des adversaires pour la plupart désarmés. Le duc accourut alors : peut-être, comme il le prétendit depuis, avait-il intention de mettre fin au désordre; mais, comme il pénétrait dans la grange, il reçut plusieurs coups de pierres, et un officier de sa compagnie d'ordonnance fut blessé à ses côtés. Rien ne put arrêter la rage de ses gens : ils firent main basse sur tout ce qu'ils purent atteindre, sans distinction d'âge ni de sexe. Plus de deux cents personnes furent blessées, et plus de soixante, tuées ou étouffées dans cet effroyable tumulte. Le ministre, blessé, fut envoyé en prison. (Voy. de Thou, l. XXIV. — Théod. de Bèze, l. IV. — Relations diverses dans les Mémoires de Condé, t. III, p. 5 et suivantes.)

La nouvelle du massacre de Vassi excita une irritation terrible parmi les protestants et une joie féroce parmi leurs ennemis; tandis que Guise, craignant l'effet de cette catastrophe en Allemagne, tâchait de rejeter tout le tort de l'agression sur les victimes, les prédicateurs catholiques glorifiaient le massacre « d'après l'exemple de Moïse, qui commanda de tuer sans exception tous ceux qui avaient adoré le veau d'or, et de Jéhu, qui fit mourir, pour le même zèle, deux rois, cent douze princes, et *manger aux chiens la reine Jézabel*[1]. » Théodore de Bèze et un autre député des protestants vinrent trouver le roi et la reine mère au château de Monceaux en Brie, et leur demandèrent justice contre les violateurs de la paix publique et de l'édit de janvier : le prince de Condé appuya cette requête avec véhémence, et offrit cinquante mille hommes à Catherine, au nom des réformés, pour châtier les séditieux. Le roi de Navarre déclara au contraire que *qui toucherait le bout du doigt de son frère de Guise, le toucherait à tout le corps;* il paraissait avoir complétement oublié que ce même *frère de Guise* avait naguère conspiré de lui couper la gorge. Il parla fort durement à Bèze : « Sire, répliqua celui-ci, il est vrai que c'est à l'église de Dieu d'endurer les coups, et non pas d'en donner; mais souvenez-vous que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. (Bèze, t. II, p. 5.)

La crise se précipitait. Catherine avait tâché inutilement de décider Guise d'abord à suspendre sa marche, puis à se rendre à Monceaux plutôt qu'à Paris; le duc François, après avoir pris en passant le cardinal de Lor-

[1] Castelnau, l. III, c. 7.





Hopwood sc.

CATHERINE DE MÉDICIS.

raine à Reims, hâta sa marche vers la capitale, rejoignit
à Nanteuil le connétable, le duc d'Aumale, les maréchaux

la capitale. La présence du roi Antoine acheva de con-



raine à Reims, hâta sa marche vers la capitale, rejoignit à Nanteuil le connétable, le duc d'Aumale, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Termes, et entra dans Paris, avec eux, le 16 mars, à la tête de trois mille chevaux. Le prévôt des marchands et les échevins vinrent recevoir le duc de Guise *en grande compagnie,* à la porte Saint-Denis ; le peuple accueillit ce prince « comme envoyé de Dieu, et cria par les rues : Vive Guise ! comme on crie : Vive le roi ! quand le roi vient. »

Il y avait dans Paris deux camps en présence, ainsi qu'au temps des Bourguignons et des Armagnacs : Condé, entouré de quelques centaines de gentilshommes, de soldats et d'écoliers enrégimentés, protégeait à main armée les prêches de Popincourt et du faubourg Saint-Marceau ; la lutte était imminente ; Catherine de Médicis, en proie à de cruelles perplexités, avait conduit le roi de Monceaux à Melun, pour être à portée de gagner Orléans, où l'évêque de Valence et les partisans de la Réforme l'engageaient à se retirer avec ses fils. Elle correspondait secrètement avec Condé, lui recommandait *les fils et la mère,* l'autorisait à prendre les armes, mais sans savoir bien encore à quoi se résoudre. A peine était-elle à Melun, qu'elle y vit arriver une députation parisienne, conduite par le prévôt des marchands, qui venait la solliciter de ramener le roi à Paris, et de permettre qu'on rendît aux bourgeois leurs armes. Catherine accorda la seconde requête, qu'il eût été assez inutile de refuser ; mais, au lieu de partir pour Paris, elle emmena Charles IX à Fontainebleau, tandis que le roi de Navarre suivait le prévôt des marchands, et allait assister à la procession de Pâques fleuries (22 mars), qui fut comme une revue solennelle du parti catholique dans la capitale. La présence du roi Antoine acheva de con-

stituer, pour ainsi dire, le gouvernement de la faction catholique : l'ambassadeur d'Espagne se rendit auprès du roi de Navarre et des triumvirs, qui « tenaient conseil tous les jours, auquel ils faisaient venir les présidents, conseillers, gens du roi et officiers de la ville, maintenant que c'était le vrai conseil du roi. » Condé délibérait aussi avec les siens [1]. Il reconnut avec chagrin l'impossibilité de disputer la capitale aux catholiques : ceux-ci étaient tellement supérieurs, que, de l'aveu du protestant La Noue, *les novices des couvents et les chambrières des prêtres, avec des bâtons de cottrets, auraient suffi pour tenir bride aux huguenots*. Le prince, toutefois, s'indignait à l'idée d'abandonner la place à ses ennemis : il s'avisa d'un expédient, afin de mettre son honneur à couvert ; son frère, le cardinal de Bourbon, avait été nommé depuis quelques jours, par la reine, gouverneur provisoire de Paris ; Condé insinua au cardinal que, *si le duc de Guise sortait par une porte, il se retirerait par l'autre, pour laisser la ville hors du soupçon de toute émeute*. Le cardinal enjoignit aux deux rivaux de quitter Paris. Condé partit ; mais Guise se fit faire violence par le peuple pour rester, et l'on *posa bonne garde aux portes*, afin d'empêcher les huguenots de rentrer (23 mars).

L'évacuation de la capitale pouvait encore être compensée par la possession de la personne du roi : si Condé eût marché droit à Fontainebleau, et conduit sur la Loire Charles IX et sa mère, le prestige de l'autorité royale

[1] Dans une assemblée des *principaux de l'église de Paris, quelques personnages, gens de fait et de bien*, avaient proposé de tuer le duc de Guise au milieu de la procession de Pâques fleuries, pour venger les *pauvres fidèles de Vassi*. Il fut décidé qu'on se contenterait de se tenir sur la défensive, sans *venir à telles voies extraordinaires*. Théod. de Bèze, t. II, p. 5.

eût légitimé, pour les esprits encore incertains, la prise d'armes des réformés; les catholiques eussent été les *rebelles*, et leurs chefs eussent été probablement obligés de transiger. Condé n'alla point à Fontainebleau, mais à Meaux; il y donna rendez-vous à la noblesse huguenote des provinces voisines, écrivit une circulaire aux églises réformées pour les avertir de se mettre en défense, et se contenta d'envoyer à la reine mère un gentilhomme pour *savoir sa volonté*. Les rivaux de Condé se hâtèrent de profiter de sa faute. Le roi de Navarre et les triumvirs, après avoir mis Paris à l'abri d'une surprise, se rendirent bien accompagnés à Fontainebleau (26 mars), et pressèrent la reine mère de revenir à Paris; Catherine, encouragée par L'Hôpital[1], résista plusieurs jours; mais, lorsqu'on apprit que Condé avait quitté Meaux et se rapprochait de Paris, les chefs catholiques ne ménagèrent plus rien : Antoine signifia à la reine mère que lui et ses alliés avaient décidé d'emmener à Paris le roi et ses frères, de peur que les huguenots ne s'en emparassent les premiers; que, quant à elle, elle était libre de suivre ou non ses fils. Catherine se résigna, non sans amertume, et la cour se transporta de Fontainebleau à Melun, le 31 mars, puis, le lendemain, à Vincennes; le petit roi, étourdi et effrayé de ce brusque départ, pleurait *comme si on l'eût mené en prison*. La cour resta quelques jours à Vincennes, et s'installa ensuite au Louvre (6 avril) : l'éclatante violation de l'édit de janvier signala le triomphe des chefs catholiques sur Catherine; le connétable se mit

[1] L'Hôpital tint tête jusqu'au bout aux promoteurs de guerre civile. « Ce n'est point aux gens de robe longue d'opiner sur le fait de la guerre, » lui dit le connétable irrité. — Ces gens-là ne savent pas conduire les armes, répliqua L'Hôpital, mais ils savent quand il en faut user. » Pasquier, t. II, l. IV et XV.

à la tête du peuple de Paris, pour aller saccager et incendier les deux *prêches* de Popincourt et du faubourg Saint-Marceau, que personne n'entreprit de défendre. Cette expédition, fort peu digne d'un connétable de France, valut à Montmorenci le sobriquet de *capitaine brûle-bancs*[1].

C'était peut-être Coligni qui avait été la principale cause des retards du prince de Condé : Coligni avait longtemps reculé devant la responsabilité de la guerre civile ; depuis un mois, retiré dans son château de Châtillon-sur-Loing, il voyait avec angoisse approcher l'heure où tant de calamités fondraient sur ses proches, sur ses coreligionnaires, sur la France entière : ses frères, ses amis, sa femme Charlotte de Laval, calviniste ardente, le pressaient en vain de monter à cheval, d'aller joindre Condé à Paris ; Coligni ne se dissimulait pas l'infériorité des forces des réformés ; les images les plus décourageantes et les plus lugubres assiégeaient sa pensée. « Sondez à bon escient votre conscience, » répondait-il aux instances de sa femme, « si elle pourra digérer les déroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches des peuples, qui jugent trop communément les causes par les mauvais succès, les trahisons des vôtres, l'exil en pays étranger, votre honte, votre nudité, votre faim, et, ce qui est plus dur, celle de vos enfants ; votre mort peut-être, enfin, par le bourreau, après celle de votre mari (d'Aubigné, *Hist. univers.*, l. III, c. 2). » Il se décida pourtant à marcher, triste et intrépide, au-devant de sa destinée ; il alla retrouver le prince à Meaux. Jamais on n'eût pu associer des caractères plus opposés

[1] Mémoires de Condé, t. III, p. 487 et suivantes. — Théod. de Bèze, t. II, l. VI. — Castelnau. — Correspondance de Chantonney. — Journal de Brûlart. — Davila, l. III. — De Thou, l. XXIX. — Mémoires de La Noue.

que ceux des deux chefs qui levèrent ensemble l'étendard de la Réforme. Condé, brillant, aimable, ardent et léger, était, dit Brantôme, *plus ambitieux que religieux*, et homme de plaisir au moins autant qu'ambitieux ; « le bon prince était bien aussi mondain qu'un autre, et aimait autant la femme d'autrui que la sienne, tenant fort du naturel de la race des Bourbons, qui sont fort d'amoureuse complexion (Brantôme, *Capitaines français*, t. III, p. 343). » Coligni, au contraire, grave, taciturne, sévère jusqu'à la dureté, armé d'une conviction profonde et d'une persévérance inébranlable, était le caractère le plus imposant et le plus logique qu'offrît alors le protestantisme. Ces deux hommes, qui devaient éprouver peu de sympathie l'un pour l'autre, ne montrèrent pas toujours l'accord nécessaire au bien de la cause commune.

(1562-1563.) Condé, après avoir célébré la cène à Meaux avec les Châtillon, le jour de Pâques 29 mars, s'était mis aux champs le 30, à la tête d'un gros corps de noblesse huguenote, spontanément rassemblé de tout le nord de la France au bruit du massacre de Vassi : le prince se dirigea sur le pont de Saint-Cloud, et s'en empara sans résistance ; ce fut là qu'il apprit que ses ennemis l'avaient devancé et s'étaient rendus maîtres de la personne du roi : son plan de campagne fut promptement arrêté ; il prit la route d'Orléans ; c'était la seule place qui pût, en quelque sorte, tenir tête à Paris par sa position centrale, et le parti huguenot, qui s'y était fortement organisé, grâce à la tolérance ou à l'indécision de l'officier qui commandait dans la ville, n'attendait plus, depuis le massacre de Vassi, que le signal des chefs pour courir aux armes. Le prince fut rejoint, chemin faisant, par un message de la reine mère, qui le priait de revenir sur ses pas,

de ne point entamer la guerre. Il était trop tard ; au même moment, Condé recevait courrier sur courrier de d'Andelot, qui l'avait précédé à Orléans, et qui venait de se saisir d'une des portes de la ville avec l'aide des protestants orléanais. Les garnisons des environs accouraient au secours du commandant d'Orléans : le prince, de son côté, précipita sa course, et deux mille cavaliers s'élancèrent au grand galop sur sa trace ; on fit six lieues ventre à terre : bagages, chevaux et cavaliers tombaient et roulaient dans la poussière, aux éclats de rire de toute cette jeune noblesse, et sans que personne s'arrêtât pour relever son compagnon : les voyageurs étonnés, en les voyant passer et disparaître comme un bruyant tourbillon, se demandaient si c'était la réunion *de tous les fous de France* [1] !

Sous ces joyeux auspices commença la plus horrible guerre civile des temps modernes ! C'est là un de ces traits de caractère national que l'histoire ne doit pas négliger.

En arrivant sous les murs d'Orléans, le 2 avril, à onze heures du matin, Condé et Coligni trouvèrent la ville au pouvoir de leurs coreligionnaires, et toutes les rues retentissant du chant des psaumes : d'Andelot avait annoncé qu'on ne voulait qu'*assurer la ville au roi* et faire respecter l'édit de janvier, et les catholiques, surpris par la soudaine insurrection des huguenots, avaient cédé tous les postes sans effusion de sang. Le prince et les Châtillon s'occupèrent aussitôt de s'établir fortement dans cette grande place d'armes : Condé écrivit, le 7 avril, à toutes les églises protestantes du royaume, de lui envoyer tout ce qu'elles pourraient de soldats et d'argent, *afin de résister*

[1] Mémoires de La Noue.

aux ennemis de la religion chrétienne, qui tiennent le roi et la reine mère captifs; Bèze et ses collègues, retirés à Orléans à la suite du prince, envoyèrent une circulaire dans le même but. Le lendemain, Condé lança un manifeste dans lequel il exposait les griefs qui le contraignaient à s'armer pour remettre en liberté le roi et sa mère, et maintenir l'édit de janvier : il protestait de *son amour et respect* pour son frère le roi de Navarre, qu'il conjurait d'avoir égard à ses raisons ; il proposait de poser les armes, pourvu que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André lui en donnassent l'exemple et quittassent la cour, et que les victimes du massacre de Vassi obtinssent justice. En même temps, Condé publia le pacte secret des triumvirs, dont il s'était procuré une copie. Cette révélation eut un effet immense. Condé se hâta d'écrire aux princes protestants d'Allemagne, puis il fit passer à l'empereur Ferdinand la copie de diverses lettres qu'il avait reçues de la reine mère durant les dernières semaines, afin de prouver que Catherine et son fils ne prêtaient que forcément l'appui du nom royal aux triumvirs, et que l'usurpation de ceux-ci outrageait tous les souverains. Quant à la reine d'Angleterre, les huguenots n'avaient pas besoin de justification auprès d'elle, et son ambassadeur Throckmorton n'avait cessé de pousser à la guerre civile. Presque tous les chefs protestants, suivant le témoignage de Bèze (t. II, p. 35), voulaient qu'on demandât un *prompt et suffisant secours* aux princes d'Allemagne; « mais Coligni déclara qu'il aimerait mieux mourir que consentir que ceux de la religion fussent les premiers à faire venir les forces étrangères en France. » On résolut donc d'ajourner la demande de secours et de prier d'abord les princes alle-

mands d'interposer leur médiation pacifique. On n'eut point, à ce qu'il paraît, le même scrupule vis-à-vis des Suisses; car on demanda sur-le-champ assistance aux cantons réformés [1].

Les chefs catholiques, devant l'attitude agressive de leurs ennemis, montrèrent une hésitation et une modération inattendues : L'Hôpital, qu'ils avaient d'abord écarté du conseil, put de nouveau faire entendre sa voix; comme après la conjuration d'Amboise, les Guise essayèrent de séparer les réformés paisibles des *séditieux ;* et, à la suite d'une déclaration du roi et de la reine mère, qui démentit les bruits propagés par les huguenots touchant la *prétendue captivité de Leurs Majestés* (8 avril), d'autres lettres patentes du 11 confirmèrent l'édit de janvier, et permirent derechef l'exercice du culte réformé hors de l'enceinte des villes, sauf à Paris et dans sa banlieue. Les chefs catholiques espéraient ainsi désarmer les protestants et priver d'appui le prince et l'amiral; mais il n'était plus temps : ce même jour, 11 avril, un acte d'association fut dressé à Orléans et signé, à mesure de leur arrivée, par tous les seigneurs et gentilshommes qui se rendaient à l'appel du prince : on y vit les noms des comtes de la Rochefoucauld, de Grammont, de Montgommeri, du prince de Porcien (de la maison de Croy), du vicomte de Rohan, des seigneurs de Duras, de Soubise, de Vaudrey, des frères d'Hangest (Genlis et Yvoy), d'Esternay, d'Hallwin de Piennes, et de bien d'autres personnages appartenant aux plus grandes maisons du royaume : les la Rochefoucauld, les Rohan, les Grammont, les Duras, dominaient la noblesse de provinces entières par eux-

[1] Voy. les instructions des agents de Condé, dans les Mémoires de Condé, III, 270-271.

mêmes et par leurs alliances. Les associés jurèrent, *devant Dieu et ses anges*, de demeurer unis jusqu'à la majorité du roi, *pour maintenir l'honneur de Dieu et de son pur service, la liberté du roi et de la reine, l'observation des édits*, et d'obéir au prince de Condé, *leur chef et conducteur*. Le 27 avril, un nombreux synode de ministres et de délégués des églises sanctionna, par sa présence à Orléans, l'association des seigneurs [1].

Le parti réformé, qui comptait dans son sein tant de gentilshommes et de gens de guerre, s'était constitué de manière à pouvoir transformer, au premier signal, son organisation religieuse en organisation politique et militaire : les lettres de Condé furent ce signal ; on eût dit une traînée de poudre embrasant cent mines à la fois ; les explosions se succédèrent coup sur coup : chaque jour, les triumvirs recevaient la nouvelle de quelque révolte ou de quelque surprise de ville ; dans l'espace de quelques semaines, les protestants furent levés en masse par toute la France. A la réception des premières lettres écrites de Meaux par le prince, les huguenots s'étaient saisis de Tours, de Blois, du Mans, d'Angers (du 30 mars au 5 avril). Rouen se déclara le 15 avril, et entraîna Dieppe, le Havre, Pont-Audemer, Caen, Baïeux, Coutances, Falaise, Vire, Saint-Lô, Carentan, Poitiers, la plupart des villes d'Angoumois et de Saintonge, et les îles de la côte

[1] L'incident le plus remarquable de ce synode fut la condamnation d'un livre dont l'auteur, Morelli, bourgeois de Paris, réclamait pour le peuple le droit d'élire ses pasteurs, droit que s'attribuaient les ministres et les anciens, qui laissaient seulement au peuple la faculté de déférer son opposition au consistoire et d'appeler du consistoire au synode. Le génie aristocratique de Calvin l'emporta ; l'auteur, ne voulant pas se rétracter, fut exclu de la communion. Théod. de Bèze, t. II, p. 34.

d'Aunis s'armèrent pour *la religion*. Bourges et Sancerre furent occupés, quoique le parti protestant fût peu nombreux dans les contrées du centre : la moitié au moins du Languedoc et bon nombre de places de Guyenne et de Gascogne avaient, depuis le commencement de l'hiver, rejeté violemment le catholicisme; en Provence, les protestants, quoique soutenus par le comte de Tende, gouverneur de la province, ne purent se maintenir qu'à Sisteron et dans quelques petites places des Basses-Alpes; le père et le fils étaient opposés l'un à l'autre dans cette lutte parricide; le comte de Sommerive s'était mis à la tête des catholiques contre son propre père, le comte de Tende. En Dauphiné, les protestants s'emparèrent de presque toutes les villes. La Motte-Gondrin, lieutenant du duc de Guise au gouvernement de Dauphiné, détesté des protestants à cause des violences qu'il avait commises contre eux, fut pris, égorgé et pendu à Valence par la noblesse huguenote, à la tête de laquelle était le baron des Adretz, personnage destiné à une lugubre renommée; les vainqueurs de la Mothe-Gondrin marchèrent ensuite de Valence sur Lyon, où ils soulevèrent les protestants; la connivence de d'Agoult, comte de Sault, lieutenant du duc de Nemours au gouvernement de Lyonnais, facilita la réussite de l'entreprise; Lyon prit parti *pour l'Évangile* (30 avril). Chalon, Mâcon, Autun, s'insurgèrent à leur tour, tandis que Tavannes, lieutenant général de Bourgogne, chassait les protestants en masse de Dijon, d'Auxonne et de Beaune, et invitait les paysans à leur courir sus. Dans la Champagne, la Picardie, l'Ile-de-France et la Bretagne, la bourgeoisie protestante se trouva trop faible pour se saisir d'aucune grande ville; elle fut victime au

contraire des émeutes populaires [1]; Sens, qui avait pour archevêque le cardinal de Guise, fut souillée, les 12 et 13 avril, par de hideuses scènes de carnage ; une centaine de protestants, hommes, femmes et enfants, furent égorgés avec des circonstances atroces, et jetés dans l'Yonne. Ce massacre, plus odieux et moins provoqué que celui de Vassi, transporta de fureur les huguenots : ils s'étaient comportés d'abord, sauf dans le midi, avec une modération qui avait aidé à leurs succès ; dans chaque ville où ils étaient en force, ils s'étaient emparés des portes, de l'hôtel de ville, de l'arsenal, en déclarant qu'ils ne voulaient qu'assurer la liberté de leur culte, et non opprimer les catholiques ; en Normandie, dans les provinces poitevines, aux bords de la Loire, il n'y avait eu presque aucune effusion de sang ; on avait promis sûreté aux prêtres, et le *culte romain* n'était suspendu que par la retraite volontaire des gens d'église : à Lyon, seulement, la messe avait été positivement interdite, et les chanoines-comtes de Lyon avaient été expulsés ou gardés en otages ; à Angers, on avait pactisé pour le maintien des deux partis dans le corps municipal et des deux cultes dans la ville. Les généraux protestants et les plus intelligents des ministres, Théodore de Bèze, par exemple, sentaient combien il leur

[1] Il est intéressant d'examiner, dans cette crise générale de la France, les diversités de l'esprit provincial. L'humeur raisonneuse de la Normandie accueillit d'abord la Réforme ; puis il semble que le génie artiste et idéaliste de cette ingénieuse contrée ait réagi contre le calvinisme ; la turbulente, railleuse et positive Gascogne prêta faveur au mouvement anticatholique ; le violent et passionné Languedoc se souvint des Albigeois ; le Dauphiné, peuple de montagnards, sérieux, sévère et raisonneur, accueillit ce que repoussa l'ardente, mobile et sensuelle Provence. La Bretagne, immuable dans ses traditions comme son sol de granit, ferma l'oreille aux nouveautés. Paris et la région du nord, foyer de l'esprit d'unité nationale, repoussèrent absolument la doctrine de Genève.

importait de conserver à leur prise d'armes un caractère de légitime défense; mais la logique intolérante du calvinisme l'emporta sur le bon sens de ses chefs. Le massacre de Sens fut l'occasion ou le prétexte du déchaînement des huguenots; mais on n'eût pu, dans aucun cas, les retenir longtemps de *venger Dieu,* et d'anéantir ce qu'on leur avait appris à détester comme les monuments de l'idolâtrie. Leur rage se tourna moins contre les hommes que contre les choses. Ce fut le 21 avril 1562, jour néfaste dans nos annales, que commença l'œuvre de dévastation qui devait dépouiller la France de cette antique parure que les âges modernes ont bien su détruire, mais n'ont pas su remplacer encore. Le 21 avril, les soldats et les bourgeois réformés envahirent les églises d'Orléans, brisèrent les statues, renversèrent les autels, brûlèrent les chaires et les boiseries; le prince et l'amiral, avertis qu'on saccageait la cathédrale de Sainte-Croix, y coururent et firent les derniers efforts pour arrêter la frénésie de leurs gens : prières, menaces, coups, tout fut inutile; Condé saisit une arquebuse et coucha en joue un homme qui travaillait à jeter bas *une image bien haut montée.* « Monsieur, lui cria cet homme, ayez patience que j'abatte cette idole; vous me tuerez après! » Les chefs crurent reconnaître le doigt de Dieu, et laissèrent achever l'œuvre [1].

Ce fut comme un coup de trompette infernale qui éveilla partout l'esprit de destruction, auxiliaire du fanatisme, et cette fureur délirante qui s'accroît et s'enivre de ses propres excès. La hache retentit d'un bout de la

[1] Théod. de Bèze, t. II, p. 32.

France à l'autre ; *ce qui avait été bâti en quatre cents ans, était détruit en un jour*. La rage iconoclaste envahit à la fois Rouen, Lyon, Caen, Poitiers, Bourges, Tours, toutes celles de nos cités qui étaient tombées sous le joug des calvinistes. Les mille figures du grand portail de Saint-Étienne de Bourges furent criblées d'arquebusades ; on ruina le chœur splendide de Saint-Jean de Lyon, « construit de marbre avec colonnes de jaspe et de porphyre, et tout figuré dedans et dehors des histoires du Vieux Testament. » On démolit les vénérables basiliques de Saint-Just et de Saint-Irénée, berceau de l'église lyonnaise. Les crucifix et les *Notre-Dame* étaient traînés dans la boue, les fonts baptismaux, prostitués aux plus vils usages ; après avoir foulé aux pieds les objets du culte, détruit les produits du génie humain, on s'en prit aux restes des morts ; on conclut, de la négation du purgatoire et de la condamnation des prières pour les morts, à la destruction des sépultures ; on viola les tombeaux, non pas seulement des saints, mais des souverains et des personnages célèbres ; à Vendôme, les monuments des Bourbons-Vendôme, aïeux du chef même des calvinistes, à Angoulême, les sépulcres des Valois-Angoulême, ancêtres de la maison régnante, furent ruinés, et leurs dépouilles, profanées. A Cléri, en haine du fameux pèlerinage de Notre-Dame de Cléri, le tombeau de Louis XI fut renversé, sa statue de cuivre fut brisée, ses ossements, brûlés avec ceux des ducs de Longueville, descendants du grand Dunois. A Sainte-Croix d'Orléans, on brûla le cœur du feu roi François II ; à Bourges, on profana les restes de Jeanne de France, première femme de Louis XII ; à Rouen, on saccagea les tombeaux de Rollon, de Guillaume Longue-Épée et de Richard Cœur-

de-Lion [1] : la mémoire révérée de Georges d'Amboise protégea cependant son tombeau; les vandales s'arrêtèrent devant ce chef-d'œuvre et devant les portes de Saint-Maclou. Les sépulcres de Guillaume le Bâtard et de la reine Mathilde furent détruits à Caen, dans les deux basiliques que le conquérant et sa femme s'étaient construites comme d'immenses mausolées pour abriter leurs restes. On forçait les prêtres, par les menaces ou même par les tourments, à livrer les reliques qu'ils s'efforçaient de dérober aux outrages. Aucun nom n'était assez respecté, aucun souvenir, assez national, pour défendre ces dépouilles antiques, qui expiaient si impitoyablement l'exagération superstitieuse des hommages dont elles avaient été l'objet : on ne fit pas même grâce à saint Irénée, pas même à saint Martin de Tours, les fondateurs du christianisme en Gaule : les restes de ces deux grands hommes furent jetés au Rhône et à la Loire. Une dernière profanation couronna toutes les autres : la statue de Jeanne Darc fut renversée du haut du pont d'Orléans, renversée par des mains françaises [2] !

[1] Les statues des anciens héros normands ont été conservées : celle de Richard Cœur-de-Lion a été retrouvée dernièrement par M. Deville, ensevelie sous les dalles du chœur.

[2] Voy. le *Discours des troubles advenus à Lyon;* Lyon, 1563, par Gabriel de Saconnay, un des chanoines-comtes de Lyon; le *Discours du saccagement des églises de France;* Paris, 1563, par Dom Claude de Saintes, bénédictin; dans le t. IV des *Archives curieuses de l'Hist. de France* : Théodore de Bèze, t. II. *passim*, et le continuateur de Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XXXIII, l. 162. Claude de Saintes, déclamateur fanatique, ordinairement assez vulgaire, s'élève parfois, à force de passion, jusqu'à la véritable éloquence : voyez son apostrophe « aux habitants des très-puissantes, très-nobles et opulentes villes de Lyon, Tours, Poitiers, Bourges, Orléans, Rouen et autres... qui, pour accomplir leur malheur et se priver de la protection de Dieu, ont embrasé de leurs mains les corps des plus anciens, des plus notables saints, doctes, charitables et admirables, que, depuis les apôtres, Jésus ait suscités en toute la chrétienté... Hélas! tant de

Les fureurs des huguenots fournirent à leurs ennemis de terribles armes : la soif du sang et de la vengeance dévorait les populations catholiques à l'aspect ou au récit de tant de sacriléges; l'indignation gagnait les hommes les plus étrangers aux superstitions, les plus disposés naguère à seconder les novateurs contre les abus de l'église; une partie des gens du peuple qui avaient participé aux profanations par entraînement et par esprit de désordre, eurent bientôt horreur de leur ouvrage. La masse catholique, d'abord étourdie et surprise, commençait de s'organiser à son tour. Les nouvelles étaient déjà moins bonnes pour les huguenots : à Angers, les catholiques, transgressant l'accord passé avec les protestants, avaient livré la ville au lieutenant du duc de Montpensier, gouverneur d'Anjou (6 mai), et les meurtres, les exécutions, les violences de tout genre, décimaient et ruinaient les huguenots angevins. Les protestants avaient échoué, presque sans coup férir, dans une tentative pour se saisir de Bordeaux : Toulouse avait été le théâtre d'un affreux combat; les bourgeois protestants et les écoliers de l'université, favorisés par les capitouls et maîtres de l'artillerie de la ville, s'étaient battus cinq jours entiers contre la majorité de la population, dirigée par le parlement (11-16 mai) : des renforts de troupes régulières, amenés de Guyenne par Montluc, décidèrent la victoire en faveur des catholiques; les protestants évacuèrent la ville par capitulation; mais la capitulation fut violée, et une grande partie des fugitifs furent massacrés par les soldats ou par les paysans, tandis

barbares, tant d'ennemis de Dieu et de la France ont-ils passé parmi nous et pardonné à ces morts, afin que les instruits et convertis à Jésus jetassent leurs cendres, plus de douze cents ans après leur mort, au feu et au vent?... O villes lamentables! etc. » Archives curieuses, t. IV, p. 598.

qu'ils s'efforçaient de gagner Castres, Montauban ou Lavaur; il périt, dit-on, trois mille personnes dans le combat et la retraite. Le parlement de Toulouse sévit avec un acharnement impitoyable contre les vaincus; les ordres du conseil du roi, qui trois fois, grâce à L'Hôpital, amnistia les protestants toulousains, ne purent arracher leurs victimes à ces magistrats fanatiques : ils firent périr dans les supplices deux cents réformés.

Les chefs des deux partis, établis à Paris et à Orléans, travaillaient cependant à se mettre en état d'entrer en campagne : les chefs catholiques s'étaient hâtés d'expédier des agents en Suisse et en Allemagne pour y lever des soldats, et l'on avait déjà reçu de Philippe II l'offre d'une armée de trente-six mille combattants. Cet excès de zèle parut effrayer un peu, non-seulement Catherine, mais le roi de Navarre et peut-être les triumvirs eux-mêmes : on demanda au roi d'Espagne de l'argent et beaucoup moins de soldats [1]. Catherine avait recouvré quelque part au gouvernement. Les triumvirs, sachant l'impression fâcheuse que produisaient en Allemagne le massacre de Vassi et l'enlèvement du roi et de sa mère, avaient cherché à faire oublier à Catherine leurs violences de Fontainebleau, par les égards dont ils l'entouraient au Louvre, et la reine mère profitait de la part d'autorité qu'on lui rendait pour reprendre son rôle de médiatrice, et pour tâcher d'empêcher un choc décisif entre les factions. Elle invitait Condé à revenir à la cour, sans se laisser abuser davantage par de *méchants conseillers* : Condé et Coligni, de leur côté, écrivaient, l'un à son

[1] Corresp. de Chantonney, p. 58; ap. Mém. de Condé, II. — On convint que Philippe fournirait trois mille Espagnols, trois mille Italiens et 30,000 écus d'or par mois.

frère le roi de Navarre, l'autre à son oncle le connétable, afin de les détacher des Guise; mais ces tentatives furent inutiles de part et d'autre : Catherine dépêcha successivement à Orléans l'évêque de Valence Montluc, l'évêque d'Orléans Morvilliers, le secrétaire d'état L'Aubespine, le brave gouverneur de Metz, Vieilleville : ces négociateurs étaient bien choisis et furent bien accueillis, mais ne purent rien obtenir. L'attitude des triumvirs n'était pas propre à engager les protestants à désarmer : les triumvirs avaient présenté requête au roi pour réclamer la révocation de l'édit de janvier et l'interdiction de tout autre culte que le catholique, offrant à ce prix de *se retirer au bout du monde* (4 mai). En même temps, des poursuites avaient été ordonnées, non pas contre les meurtriers, mais contre les victimes de Vassi. Un emprunt de 200,000 écus d'or fut demandé à la ville de Paris pour nourrir la guerre civile, et le roi de Navarre, après avoir, en sa qualité de lieutenant général du royaume, ordonné à tous les suspects d'hérésie de quitter Paris, prit le commandement des troupes catholiques le 1er juin, et se porta sur Montlhéri avec les triumvirs. Condé était sorti d'Orléans, et les deux frères se trouvèrent face à face, chacun à la tête d'environ huit mille combattants. Catherine avait fait décider qu'on essaierait de traiter de vive voix : la reine mère, le roi Antoine, le prince et l'amiral, s'abouchèrent à Thouri en Beauce, dans une vaste plaine, *rase comme la mer*, où l'on ne pouvait craindre d'embuscade. Des ordres sévères avaient été donnés pour éviter que les deux escortes n'en vinssent aux injures et aux coups; mais, lorsque les gentilshommes des deux partis s'approchèrent et que chacun reconnut dans les rangs opposés un frère, un cousin, un ami, bien loin de se que-

reller et de se menacer, on oublia de part et d'autre les couleurs ennemies qu'on portait [1]; on se mêla, on s'embrassa, on se conjura mutuellement de ne pas « donner entrée à cette misérable guerre, en laquelle il faudrait que les propres parents s'entretuassent. »

L'entrevue des deux Bourbons offrit un triste contraste avec cette scène touchante : le roi Antoine ne montra qu'entêtement, sécheresse et dureté, et Catherine elle-même ne voulut ou n'osa pas désavouer le refus que faisait le roi de Navarre d'éloigner les triumvirs; elle déclara, comme lui, qu'il n'était pas possible d'avoir deux religions dans le royaume, *vu que tous ceux de l'église romaine s'étaient mis en armes contre l'édit de janvier;* qu'on pouvait accorder la liberté de conscience, mais non la liberté de culte.

On se sépara, plus aigris qu'auparavant; Coligni voulait livrer bataille sur-le-champ, pour décider la querelle sans les funestes secours de l'étranger, et profiter de la première ardeur des réformés. Condé ne se décida pas : il écrivit aux princes protestants d'Allemagne, afin de les prier ou d'arrêter les levées que faisaient les agents catholiques, ou d'envoyer aux réformés de France des renforts

[1] Les protestants ayant adopté la casaque et l'écharpe blanches, *couleur du roi*, les chefs catholiques avaient pris la casaque et l'écharpe rouges : ils firent porter l'écharpe rouge au petit roi lui-même, ce qui scandalisa fort les bons citoyens, car le rouge était la couleur du roi d'Espagne, et l'écharpe était alors ce qu'est aujourd'hui la cocarde. « Le roi, » dit franchement le chanoine Saconnay, « le roi étant en parfaite amitié avec le roi d'Espagne catholique, son frère, il a voulu emprunter son écharpe avec son secours, se confiant plus en lui qu'en plusieurs de ses propres sujets. » *Discours sur les troubles de Lyon, Archives curieuses*, etc., IV, 523. Les catholiques sentirent pourtant l'odieux qu'ils se donnaient, et ajoutèrent à l'écharpe rouge l'ancienne croix blanche de France. Voy. sur les négociations, les mémoires de La Noue, c. 3-4. — Castelnau, l. III, c. 9-10. — Bèze, l. VI. — De Thou, l. XXX.

équivalents; mais en même temps il renoua les négociations avec son frère et la reine mère. Le 12 juin, ordre de désarmer fut envoyé, de par le roi, la reine mère et le roi de Navarre, au prince et à ses associés; on promettait, à ce prix, amnistie, liberté de conscience et retraite du duc de Guise, du connétable et du maréchal de Saint-André en leurs maisons. De nouvelles conférences eurent lieu à Saint-Simon, près d'Orléans : Condé, qui était maître de toutes les places de la Loire, remit la petite ville de Beaugenci à Antoine, pour l'adoucir et prouver son désir de la paix, et l'on signa une trêve de quelques jours. L'espoir d'éloigner à la fois les triumvirs et les chefs protestants jusqu'à la majorité du roi s'était emparé de l'esprit de Catherine; bien secondée par l'adroit évêque de Valence, elle déploya dans ce but une activité et une habileté merveilleuses, et parvint enfin à faire entrer jusqu'à un certain point le roi de Navarre dans ses vues. Elle avait obtenu des triumvirs une offre conditionnelle de retraite : elle obtint une offre correspondante des chefs huguenots; ceux-ci promirent par écrit qu'à l'heure même du départ des triumvirs, Condé se remettrait entre les mains de la reine et du roi de Navarre, comme garant de l'obéissance du parti. L'édit de janvier n'était pas réservé dans cet engagement (24 juin). Était-ce de la part des protestants un entraînement irréfléchi, ou bien croyaient-ils que les triumvirs les dégageraient en se dédisant eux-mêmes? Quoi qu'il en fût, les triumvirs quittèrent, le 27 juin, le camp des catholiques, qui était à Talci, près de Beaugenci, et Condé s'y rendit le 28 : il y fut averti que les triumvirs, au lieu de prendre la route de *leurs maisons*, s'étaient arrêtés à Châteaudun, et commença de craindre de s'être engagé dans un

guet-apens : les principaux de son armée devaient venir le lendemain à Beaugenci *entendre l'intention de la reine :* il les fit prévenir d'arriver en forces. Le 30, tous les chefs protestants se présentèrent donc à la reine mère, qui leur répéta que l'exécution de l'édit de janvier était devenue impossible. Condé s'écria que lui et les siens aimeraient mieux quitter le royaume que de vivre sans religion, et qu'il en demandait la permission à Sa Majesté, *si c'était le seul moyen de mettre le royaume en repos.* C'était l'évêque Montluc qui avait suggéré cette proposition au prince, en lui persuadant que la reine ne l'accepterait pas : la reine au contraire se hâta de prendre Condé au mot, offrit au prince et à ses amis des *lettres de sûreté* pour vendre leurs biens ou en toucher les revenus à l'étranger, et promit que le roi, devenu majeur, ne manquerait pas de rappeler les exilés volontaires. Les chefs huguenots, se sentant pris au piége, demandèrent jusqu'au lendemain afin d'aviser aux conditions, et prièrent la reine de leur permettre d'emmener le prince : ils étaient trop bien accompagnés pour qu'on pût les refuser, et Condé regagna son camp en sûreté. Soldats et ministres se soulevèrent au bruit de l'accord passé avec la reine : on criait que les grands et les riches livraient les pauvres au couteau, qu'ils trahissaient les serments les plus sacrés : les généraux ne demandèrent pas mieux que de se laisser forcer la main : des lettres du duc de Guise, qui semblaient indiquer des intelligences entre la reine mère et les triumvirs, et que l'on intercepta trop à point pour que leur authenticité ne soit pas un peu suspecte, servirent de prétexte à la rupture. Catherine, désespérant de renouer la trame qu'elle avait si artistement tissue, alla rejoindre le roi son fils, et laissa le champ libre à la guerre.

Dans la nuit même qui suivit le départ de la reine, les généraux protestants essayèrent de surprendre le camp des catholiques, avant que les triumvirs y fussent revenus. Ils trouvèrent l'ennemi sur ses gardes, ne jugèrent pas à propos de l'attaquer de vive force, et se rabattirent sur Beaugenci, que le roi de Navarre avait reçu en dépôt pendant la trêve, et qu'il refusait de rendre. Beaugenci fut emporté d'assaut. Jusqu'alors les généraux et les ministres étaient parvenus à maintenir dans l'armée protestante une sévère discipline; on y faisait la prière matin et soir; on n'y entendait que psaumes et sermons, au lieu de jurements et de chansons profanes; on n'y souffrait ni jeux de hasard, ni filles de joie, ni maraude. Tout ce bel ordre fit naufrage à Beaugenci : les soldats y reprirent leurs vieilles habitudes, et y commirent tous les désordres et toutes les violences imaginables, ce qui commença d'ébranler la confiance des zélés dans la protection du Seigneur. Une fâcheuse nouvelle arriva sur ces entrefaites au camp huguenot : pendant que les protestants se jetaient sur Beaugenci, les catholiques avaient détaché une division sur Blois, et s'en étaient emparés (4 juillet). Les protestants blésois en état de porter les armes se retirèrent par le pont de la Loire et gagnèrent Orléans. On ne tarda pas à apprendre que divers corps de Suisses catholiques et d'Allemands levés dans les électorats ecclésiastiques étaient en marche pour rejoindre l'armée *papiste*. Les délais avaient été très-défavorables à celle des deux factions qui ne disposait pas des ressources régulières de l'état : l'argent manquait aux chefs protestants; quelques-uns des seigneurs associés se refroidissaient et témoignaient un retour de scrupules politiques en voyant que la reine mère les désavouait; beaucoup

d'autres voulaient retourner défendre leurs foyers et leurs familles, exposés à mille périls en leur absence. On n'était plus en état de tenir la campagne contre un ennemi qui se renforçait de jour en jour. Les généraux protestants jugèrent que le parti le plus sage était de séparer l'armée, et d'entretenir la guerre en détail dans les provinces, jusqu'à ce qu'on eût reçu de l'étranger des secours suffisants pour reprendre l'offensive. D'Andelot fut dépêché en Allemagne, Briquemaut, en Angleterre, pour solliciter une prompte assistance; le seigneur de Soubise partit pour Lyon, où l'on espérait recevoir bientôt des renforts suisses; le comte de La Rochefoucauld retourna en Saintonge, le seigneur de Duras, en Guyenne; Yvoy, frère de Genlis, fut envoyé à Bourges avec deux mille fantassins; le prince et l'amiral demeurèrent à Orléans avec quatre mille fantassins et un millier de gentilshommes.

La rupture des négociations avait enfin laissé déborder la fureur du parti catholique; le parlement de Paris, qui s'était contenu jusqu'alors à grand'peine, provoqua et sanctionna tout ensemble une réaction forcenée : dès le mois de juin, il avait obligé à une profession de foi orthodoxe tous les membres de la magistrature, du barreau, de la basoche et de l'université, obligation qu'il étendit ensuite à tous les officiers royaux et municipaux; une procession expiatoire eut lieu en mémoire de la profanation de l'église Saint-Médard, et fut suivie d'exécutions et de massacres dans Paris : plus de soixante personnes soupçonnées d'hérésie furent égorgées ou noyées par le peuple ; le parlement fit pendre le chevalier du guet qui avait assisté au sac de Saint-Médard, et les lieutenants généraux des bailliages de Pontoise et de Senlis, dont le seul

crime était d'avoir favorisé les prédicants huguenots[1]. Les chefs catholiques avaient décidé qu'il fallait, comme ils disaient, *lâcher la grande lévrière,* c'est-à-dire déchaîner la multitude : un arrêt du 13 juillet autorisa tous les manants et habitants des villes, bourgs et villages, à prendre les armes contre tous ceux qui saccageaient les églises ou *faisaient conventicules illicites;* un arrêt du 17 décréta l'arrestation de tous les *ministres et prédicants de la nouvelle secte,* et leur mise en jugement comme criminels de lèse-majesté divine et humaine, avec peine capitale contre leurs fauteurs et recéleurs ; enfin, des lettres patentes du 22 juillet, vérifiées par le parlement, déclarèrent tous les rebelles criminels de lèse-majesté, et leurs biens et seigneuries confisqués ; le prince de Condé seul était excepté, comme retenu *malgré lui* dans les rangs des *séditieux.* Les populations des campagnes répondirent à l'appel du parlement par une levée en masse : des bandes furieuses de paysans se déchaînèrent de toutes parts, vengeant la dévastation de leurs églises par le meurtre des ministres, des nobles huguenots et de tous les réformés qu'ils pouvaient atteindre[2]. *Les femmes mêmes, comme enragées, mar-*

[1] Les protestants se vengèrent en pendant le curé de Saint-Paterne d'Orléans, grand persécuteur, et compromis l'année précédente dans les intrigues de certains membres du clergé avec la cour d'Espagne.

[2] Le poëte Ronsard, qui tenait en commende la cure d'Evailles, en Vendômois, figura dans la guerre civile en Beauce et dans le Maine : il s'était mis à la tête de la noblesse catholique du Vendômois, pour repousser les bandes protestantes qui saccageaient les églises des campagnes. — De Thou, l. XXX. — Bèze, l. VII. Il servit la cause catholique de la plume comme de l'épée, et trouva des inspirations éloquentes contre les novateurs qui prêchaient

. . . . une doctrine armée,
Un Christ empistolé tout noirci de fumée,
Qui, comme un Méhémet, va portant en la main

chaient en guerre avec les hommes. La réaction gagna bientôt les villes : dès le 12 juillet, à la nouvelle de la prise de Blois et de la marche des catholiques sur Tours, les protestants avaient évacué le Mans. Sept ou huit cents hommes armés, traînant après eux leurs femmes et leurs enfants, s'étaient retirés du Mans en Normandie. L'évêque Charles d'Angennes rentra aussitôt, à la tête d'une troupe de bandits, dans sa ville épiscopale, d'où il avait été chassé, et dirigea les vengeances des orthodoxes contre les malheureux qui n'avaient pas pu ou voulu suivre la retraite de leurs coreligionnaires. Deux cents personnes des deux sexes périrent dans les supplices, malgré les lettres de pardon accordées par la cour. Les mêmes scènes d'horreur se répétèrent dans les autres villes et les bourgs du Maine, de la Beauce, et de tous les pays de la Loire. L'armée catholique, après avoir signalé par le meurtre et le viol son entrée dans Blois, s'était emparée de Tours sans résistance le 11 juillet : tous les protestants tourangeaux en état de porter les armes avaient pris la route de Poitiers ; ils furent atteints en chemin par une division de l'armée catholique, obligés de capituler, et ramenés à Tours. La populace catholique de Tours se rua sur eux et en jeta plus de cent vingt dans la rivière. Le carnage continua plusieurs jours, sans épargner ni sexe ni âge ; on promena par les rues, au bout d'une pique, le cœur du président du présidial de Tours. L'arrivée du duc de Montpensier, gouverneur de la province, ne fit que régulariser les massacres : quiconque refusait de souscrire à la confession de foi catholique était condamné

Un large coutelas rouge de sang humain.

Voy. son discours à la reine mère et son apostrophe à Bèze, dans ses œuvres choisies, p. 509-521.

à mort. La Loire, l'Indre et la Sarthe roulaient par centaines les cadavres des protestants. La vengeance éclatait là même où il n'y avait point eu d'outrage. Le sang coulait en Picardie, où les protestants ne s'étaient saisis d'aucune ville importante; en Champagne, où ils n'avaient été que victimes et non tyrans. Le gouverneur du château d'Abbeville fut égorgé par le peuple, parce qu'il s'efforçait d'arrêter l'émeute catholique; à Troyes, à Meaux, se répétèrent les atrocités de Sens; les protestants de Meaux, à la vérité, avaient provoqué leur malheur par leurs violences: à Bar-sur-Seine, le procureur du roi fit pendre son propre fils pour hérésie! La France entière était devenue un théâtre d'horreur, où toutes les passions perverses, tous les instincts brutaux et sauvages, la barbarie, la rapacité, la luxure, s'associaient au fanatisme pour l'effroi et la honte de l'humanité[1].

Les généraux catholiques poursuivaient leurs tristes avantages; aussitôt après la recouvrance de Tours, ils avaient détaché sur Poitiers une forte division. Les protestants poitevins, quoique renforcés par des réfugiés des villes de la Loire, n'étaient point assez nombreux pour défendre la vaste enceinte de Poitiers; les bourgeois voulaient se rendre; le capitaine envoyé par Condé les en empêcha. Le 1er août, le maréchal de Saint-André, arrivé au camp, fit donner un assaut général; au milieu du combat, le gouverneur du château, qui jusqu'alors s'était maintenu neutre *au nom du roi,* tourna ses canons contre les défenseurs de la ville, et décida ainsi la vic-

[1] Théod. de Bèze, l. VI-VII. — De Thou, l. XXX. — Mém. de Condé, t. III. — Castelnau. Un des grands griefs de Bèze et des autres écrivains protestants, c'est que les catholiques rebaptisaient les enfants des huguenots. Le fanatisme *papiste* tombait ainsi dans l'anabaptisme.

toire. La ville fut livrée au pillage, et le maire, pendu. La chute de Poitiers détermina la soumission d'Angoulême et de plusieurs autres places, et le maréchal de Saint-André quitta le Poitou pour aller rejoindre devant Bourges le roi de Navarre, le connétable et le duc de Guise, qui avaient fait venir le jeune Charles IX et la reine mère dans leur camp, afin que les huguenots n'eussent plus à qualifier l'armée royale d'armée *navarroise* ou *guisarde* : grâce aux secours de Suisse et d'Allemagne [1], les généraux catholiques étaient à la tête de dix-huit mille combattants. Condé et Coligni avaient compté que Bourges ferait une longue résistance, et qu'ils auraient le temps de la secourir. Leur attente fut déçue : le gouverneur Yvoy se laissa intimider ou gagner, et rendit la ville dès le 31 août, moyennant amnistie et liberté de conscience. La capitulation fut fort mal observée, et les protestants furent chassés de Bourges.

Les généraux huguenots, à leur tour, expulsèrent d'Orléans les catholiques, qu'ils avaient jusqu'alors traités avec quelque ménagement; un très-grand nombre de catholiques furent également chassés de Lyon, puis de Rouen, en représailles d'un arrêt de proscription générale lancé contre les rebelles de Normandie par la majorité catholique du parlement de Rouen, réfugiée à Louviers. Pour se faire une idée de l'état de la France, il faut se représenter non-seulement les massacres, les exécutions, les exécrables violences qui étaient partout le cortége de la guerre civile, mais aussi ce spectacle étrange

[1] Il était arrivé cinq mille Suisses et plus de sept mille Allemands. Mais le secours d'Allemagne ne fut pas aussi profitable aux catholiques qu'ils l'espéraient : une bonne partie de leurs *reîtres* désertèrent et passèrent aux protestants.

et lamentable de populations entières chassées ou émigrées volontairement, errant de ville en ville, de canton en canton, suivant les chances de la guerre.

Ces chances, quoique variant de province à province, tournaient peu à peu contre le parti le plus faible en nombre. L'histoire générale ne saurait suivre les vicissitudes infinies des luttes qui ensanglantaient tous les coins de la France. Nulle part la guerre ne fut plus atroce et le succès plus disputé qu'en Guyenne : le parti protestant, très-fort dans ces contrées, avait là pour lui, par exception, une grande partie de la population des campagnes, et s'appuyait sur les seigneuries des Pyrénées, où s'était retirée la reine de Navarre ; mais il avait à combattre un adversaire aussi redouté pour ses talents et son audace que pour son génie impitoyable, Blaise de Montluc. Il faut entendre Montluc, dans ses propres Mémoires, pour comprendre à quelle barbarie systématique, à quel degré de mépris pour la vie des hommes, la dépravation qu'engendrent les discordes civiles peut conduire une nature d'ailleurs susceptible de loyauté et de générosité. Les garnisons égorgées tout entières, les puits comblés de corps humains, les arbres des chemins érigés en gibets, marquaient partout la trace de Montluc. L'arrivée de trois mille Espagnols animés d'une haine fanatique contre les protestants ajouta, s'il était possible, aux horreurs de cette guerre d'extermination. Montluc lui-même semblait trop doux à ses soldats : quand il ordonnait de tuer les hommes, on mutilait, on égorgeait, avec les hommes, les femmes et les enfants. Montségur, Penne d'Agenois, Agen, Terraube, furent les principaux théâtres de ces effroyables exploits, que les bandes huguenotes de Duras imitaient et vengeaient par des torrents de sang. Dans la

seule ville de Lauzerte en Querci, les protestants massacrèrent cinq ou six cents personnes, dont près de deux cents prêtres; cent vingt prêtres furent mis à mort à Caylus. Les gens de Duras étaient aussi féroces et plus indisciplinés que ceux de Montluc. Les généraux catholiques Burie et Montluc, après avoir repoussé les tentatives de Duras contre Bordeaux et s'être rendus maîtres de tout le cours de la Garonne, assaillirent Duras à Ver en Périgord, comme il se disposait à aller joindre La Rochefoucauld en Saintonge, pour conduire leurs troupes combinées à Orléans, d'après les ordres de Condé. Duras fut battu complétement (9 octobre). Il n'en exécuta pas moins son projet de se rendre à Orléans avec La Rochefoucauld; mais, au lieu de six ou huit mille hommes annoncés, ces deux chefs n'en conduisirent pas deux mille à Condé. Après leur départ, la Saintonge, l'Aunis et les îles se soumirent au duc de Montpensier, lieutenant général du roi dans ces provinces[1]. La Rochelle, ville où les protestants dominaient, mais qui avait gardé la neutralité de peur de compromettre ses priviléges, fut obligée de recevoir garnison et de renoncer à l'exercice du culte réformé. De toutes les provinces aquitaniques, les huguenots ne conservèrent plus guère que Montauban et les seigneuries des Pyrénées; ils se virent réduits en Guyenne à la guerre de partisans. Montauban défia néanmoins tous les efforts de Montluc.

Les protestants se soutenaient mieux en Languedoc : ils

[1] L'illustre Bernard Palissi, arrêté à Saintes comme huguenot, fut envoyé à Bordeaux, où il eût été condamné à mort par le parlement, si le connétable, dont Bernard avait décoré les châteaux, ne se fût entendu avec la reine pour le sauver, et n'eût fait évoquer sa cause au grand conseil, à la faveur de son titre d'*inventeur des rustiques figulines du roi*.

dominaient dans l'est de cette grande province, à Nîmes, à Beziers, à Agde, à Montpellier, dans les montagnes du Vivarais et des Cévennes ; Toulouse, Albi, Carcassonne, Narbonne, tenaient pour les catholiques, que dirigeait le vicomte de Joyeuse, lieutenant du connétable ; les deux frères de Crussol commandaient les protestants. Les deux partis se signalèrent par une infinité de siéges et de combats sans résultat décisif : Beaucaire fut pris et repris d'assaut dans un même jour ; il y eut douze cents morts ; la place resta aux protestants. La guerre de Languedoc fut sans cesse mêlée à la guerre de Provence et de Dauphiné : les huguenots avaient la prépondérance en Dauphiné, les catholiques, en Provence ; le culte catholique était interdit dans tout le Dauphiné, sauf à Embrun et à Briançon ; le parlement de Grenoble, violemment épuré, subissait le joug des protestants ; le commandant catholique de la province, Maugiron, avait été rejeté en Savoie par le chef des huguenots, par ce terrible des Adretz, dont le nom est resté dans le souvenir populaire comme un symbole de meurtre et de destruction : c'était le Montluc des huguenots. Pas plus que Montluc, il n'avait l'excuse du fanatisme, et il n'avait pas même, ainsi que Montluc, un certain sentiment de devoir politique : moitié fou, moitié grand capitaine, il semblait toujours animé de l'ivresse sauvage des anciens guerriers scandinaves. Rapide comme l'oiseau de proie, il volait en quelques jours de la Saône à la Durance, des Alpes aux montagnes d'Auvergne, portant partout la terreur et la mort ; le comte de Sommerive, chef des catholiques provençaux, et Fabrizio Serbelloni, parent du pape et commandant d'un corps italien réuni dans le Comtat Venaissin, avaient emporté d'assaut et dépeuplé par d'horribles cruautés la ville pro-

testante d'Orange, qui appartenait en toute souveraineté au prince Guillaume de Nassaw[1] (5 juin). Des Adretz accourt, immole les garnisons de trois ou quatre forteresses aux mânes des citoyens d'Orange, revient comme la foudre sur Grenoble, et passe par Lyon pour aller ravager et conquérir le Forez[2]; ses bandes dévastatrices poussèrent jusqu'en Auvergne, où elles pillèrent l'abbaye de la Chaise-Dieu[3], et jusqu'au Puy-en-Velai, où elles voulaient ruiner un lieu fameux de pèlerinage; mais elles furent repoussées par l'Auvergne levée en masse. Un renfort de trois à quatre mille Suisses protestants était arrivé à Lyon; des Adretz repart pour la Provence, se joint à Montbrun, chef des protestants de Provence, écrase à Vaureas le comte de Suze, qui commandait les catholiques sous le comte de Sommerive (25 juillet). Cette victoire ne fit que retarder la ruine du parti huguenot en Provence, où les forces étaient par trop inégales. Sisteron, quartier général des réformés provençaux, deux fois assiégé par Sommerive, étant à la veille de succomber, toute la population valide, au nombre de quatre mille hommes, femmes et enfants, s'échappa la nuit par les montagnes (5 septembre), et, guidée par Montbrun et Mouvans, parvint à gagner Grenoble, à travers les cols les plus inaccessibles des Hautes-Alpes. On envoya ces malheureux à Lyon occuper les maisons des catholiques

[1] Elle lui avait été rendue par le traité du Câteau-Cambresis.

[2] A Montbrison, il fit sauter l'un après l'autre, du haut d'une tour, tous les soldats de la garnison : l'un d'eux s'y étant repris à deux fois sans se précipiter : « Tu es bien long à te décider, lui cria des Adretz. — Monseigneur, répliqua cet homme, je vous le donne en dix. » Il fut le seul qui obtint grâce.

[3] Les protestants saccagèrent aussi la grande Chartreuse, près de Grenoble, et la fameuse métropole monastique de Cluni : la magnifique bibliothèque de Cluni fut brûlée.

bannis. Le parti catholique souilla son triomphe en Provence par des massacres juridiques, bien plus exécrables que toutes les fureurs de la guerre : il fit périr dans les supplices près de treize cents réformés, dont cinq cents femmes et enfants.

Après la prise de Sisteron, les catholiques provençaux combinèrent leurs opérations avec leurs coreligionnaires de Languedoc, pour accabler les protestants languedociens et leur enlever Montpellier : des Adretz accourut au secours de Montpellier; il fut rappelé presque aussitôt par le danger que courait Lyon; mais l'attaque concertée contre Montpellier n'en échoua pas moins, et les protestants de Languedoc surprirent et défirent près de Saint-Gilles les comtes de Sommerive et de Suze (27 septembre).

Les affaires des huguenots allaient mal sur ces entrefaites autour de Lyon : la Bourgogne était complétement perdue pour eux ; Tavannes les avait chassés d'Autun, de Chalon et de Mâcon, et Vienne venait d'être emportée par le duc de Nemours, chargé du commandement d'un corps d'armée formé en grande partie de troupes auxiliaires : le pape avait contribué pour son argent ; il y avait des mercenaires allemands, trois mille Italiens à la solde de Philippe II, des Savoyards et des Piémontais, fournis par le duc Philibert-Emmanuel, qui fit payer chèrement ses services à la faction catholique : dès le mois de juillet, ordre avait été dépêché à Bourdillon de la Platière, commandant des forces françaises en Piémont, de rendre au duc de Savoie Turin, Chivasso, Chieri et Villanuova d'Asti : Bourdillon, désolé et indigné, adressa au conseil du roi d'inutiles représentations ; Turin fut évacué, et l'on ne garda plus en Piémont que Pignerol, avec les deux petites

places de La Pérouse et de Savigliano, remises par le duc en échange de sa capitale et de trois forteresses importantes [1].

Malgré quelques échecs, et malgré la retraite d'une partie des auxiliaires suisses, rappelés par le canton de Berne sur les instances du gouvernement royal, des Adrets parvint à couvrir Lyon, et à empêcher Nemours de bloquer complétement cette grande cité : les catholiques furent obligés de lever le siége de Grenoble, et les protestants demeurèrent assez forts en Dauphiné et en Languedoc pour tenir des états provinciaux à Valence et à Nîmes dans le courant de novembre.

Le principal effort de la guerre civile se portait alors vers la Normandie. Les hostilités avaient été très-acharnées tout l'été autour de Rouen : les protestants rouennais avaient cruellement saccagé le gros bourg catholique de Darnetal, rival de Rouen pour la fabrication des draps, mais ils n'avaient pu se saisir de Pont-de-l'Arche ni de Caudebec, et bientôt ils s'étaient vus menacés dans Rouen même par le duc d'Aumale, envoyé en Normandie avec une commission expresse du roi, à cause de la défiance que le duc de Bouillon La Marck, petit-fils de Diane de Poitiers et gouverneur de la province, inspirait aux triumvirs. D'Aumale fut repoussé des abords de Rouen ; mais il prit Pont-Audemer et Harfleur, et resta maître de presque tout le cours de la Seine : les paysans secondaient généralement les armes catholiques. Pendant ce temps, la Bretagne, que la guerre civile n'avait point entamée, jetait sur la Basse Normandie un gros corps de troupes qui aidait le grand prieur, frère de Guise, et Matignon,

[1] La France avait possédé Turin vingt-six ans; la Savoie, vingt-trois.

lieutenant général du roi en Basse Normandie, à enlever aux protestants Avranches, Granville, Cherbourg, Domfront, Séez, Alençon, Baïeux. Caen, effrayé, se déclara neutre, ainsi que le duc de Bouillon, qui s'était retiré dans cette ville. Les progrès des catholiques en Normandie, et la perte de Poitiers et de Bourges, déterminèrent les chefs du parti réformé à tout faire pour hâter la venue des secours étrangers. D'Andelot avait rencontré beaucoup de bon vouloir chez les princes protestants d'Allemagne, qui, après un peu d'hésitation causée par les lettres de la reine mère et des Guise, et par les instances des négociateurs envoyés au nom du roi, accordèrent toute facilité à l'ambassadeur huguenot pour lever des soldats, et promirent même une cotisation de 100,000 florins d'or. Mais l'effet de cette promesse se faisait fort attendre ; il fallait des ressources immédiates ; la reine d'Angleterre pouvait seule les fournir. Les agents de Condé avaient demandé à Élisabeth 300,000 couronnes d'or et mille soldats anglais ; mais Élisabeth aimait mieux donner plus de soldats et moins d'argent, et n'entendait nullement aider ses *frères de France* pour l'amour désintéressé de l'Évangile : elle saisissait au contraire avec joie l'occasion prévue et préparée de mettre à profit les malheurs de la France. Les agents des réformés subirent ses dures conditions, et le traité d'Elisabeth et de Condé fut signé à Hamptoncourt, le 20 septembre : le prince promit de remettre le Havre-de-Grâce au lieutenant de la reine, qui devait l'occuper avec une garnison de trois mille Anglais, et sans la permission de qui aucun soldat français ne pourrait demeurer dans la place : un autre corps de trois mille Anglais serait envoyé au secours de Rouen et de Dieppe, aux frais de la reine. Élisabeth s'engageait à faire tenir aux repré-

sentants de Condé en Allemagne 100,000 couronnes d'or après la remise du Havre. Le Havre servirait de gage à l'Angleterre, pour la restitution de Calais [1].

Ainsi chaque parti jetait tour à tour à l'étranger les lambeaux de la France; mais le traité des huguenots avec Elisabeth était bien plus funeste encore que celui des catholiques avec le duc de Savoie. On ne manqua pas de faire ressortir cet accablant contraste, que Guise avait rendu Calais à la France, et que Condé livrait le Havre aux Anglais. Coligni avait consenti, la rougeur au front et le deuil dans le cœur; mais tous les protestants ne sacrifièrent pas leur patrie à leur secte : Morvilliers, gouverneur de Rouen et de la Haute Normandie par commission de Condé, résigna son gouvernement dès qu'il sut qu'on allait introduire les Anglais en France. Le comte de Montgommeri, l'involontaire meurtrier de Henri II, moins scrupuleux que Morvilliers, vint prendre à sa place le commandement de Rouen. Il y fut bientôt assiégé. Après la prise de Bourges, le roi de Navarre et les triumvirs avaient hésité entre le siége d'Orléans et celui de Rouen ; Orléans leur parut trop bien défendu, et ils jugèrent plus sûr *de couper les bras de la rébellion* avant d'essayer de la frapper au cœur. L'annonce d'une descente prochaine des Anglais en Normandie acheva de les décider. Le roi et l'armée furent ramenés du fond du Berri : Saint-André se rendit en Champagne avec un corps de troupes pour repousser les Allemands prêts à entrer en France avec d'Andelot, et le gros des forces royales se dirigea sur Rouen, qui fut investi le 29 septembre par

[1] Dumont, Corps diplomatique, t. V, p. 94. — L'ambassadeur d'Élisabeth en France, Throckmorton, avait rejoint Condé à Orléans, pendant le siége de Bourges.

dix-huit mille hommes. La place était défendue par un millier de soldats et par quatre mille bourgeois huguenots. La nouvelle du débarquement de trois mille Anglais au Havre (3 octobre) fit presser vivement les attaques : le 6 octobre, le couvent fortifié de la montagne Sainte-Catherine, qui commande Rouen du côté de la route de Paris, fut emporté par surprise : la perte d'un poste aussi important ne fut pas compensée par l'arrivée d'un renfort de cinq cents Anglais, qui, partis du Havre sur quelques petits bâtiments, parvinrent à forcer les estacades de la rivière et à pénétrer dans Rouen (9 octobre). Les 13 et 14 octobre, deux assauts terribles furent donnés au corps de la place ; le second coûta la vie à plus de huit cents des assiégeants, et à quatre ou cinq cents des assiégés, parmi lesquels se trouvèrent beaucoup de femmes, qui avaient montré un courage intrépide. Le matin du second assaut, le roi de Navarre, comme il visitait la tranchée avec le duc de Guise, avait été atteint d'une arquebusade à l'épaule gauche ; on fut obligé de l'enlever sur un ais qui servait à emporter les pionniers blessés ; puis on le porta en litière à Darnetal. On ne réussit pas à extraire la balle, et l'inflammation, qu'on n'avait pas crue d'abord très-dangereuse, ne fit que s'aggraver.

Le lendemain de la blessure du roi de Navarre, des négociations s'ouvrirent entre les assiégés et le conseil du roi : L'Hôpital s'efforçait de sauver Rouen, et Guise lui-même désirait éviter la dévastation de cette grande cité. On proposa une capitulation honorable à Montgommeri et à ses soldats ; on offrit aux bourgeois la liberté de conscience sans culte public, pourvu qu'ils reçussent dans la ville le roi et ses capitaines, et qu'ils renvoyassent leurs ministres. En même temps, un mandement royal fut

adressé à tous les baillis du royaume : le roi y déclarait que la guerre n'avait plus pour but la religion, mais la conservation de la couronne, et offrait amnistie entière à tous les rebelles qui viendraient se joindre aux troupes royales contre les Anglais en Normandie, ou contre les Allemands en Champagne (19 octobre). Après cinq ou six jours de pourparlers, les ministres protestants firent rejeter la capitulation. Les assiégés comptaient sur de nouveaux renforts des Anglais ; mais les vents contraires retinrent le second convoi de trois mille hommes expédié par Élisabeth au Havre. Les vieilles murailles de Rouen, foudroyées du haut des positions dominantes qu'occupaient les assiégeants, furent bientôt ouvertes par le canon et la mine : le 26 octobre, l'armée catholique entra de vive force dans la ville par la brèche de la porte Saint-Hilaire. Guise ne put épargner à la *seconde cité de France* les horreurs du sac et du pillage : le soldat y fit un butin immense, et les courtisans se montrèrent plus âpres à la curée que la soldatesque elle-même [1]. Aux fureurs des soldats victorieux succédèrent les vengeances juridiques : en dépit d'un édit d'amnistie arraché par l'influence de L'Hôpital, le parlement de Normandie, raccouru de Louviers, condamna à mort et fit pendre ou décapiter Augustin Marlorat, premier pasteur de Rouen et un des principaux acteurs du colloque de Poissi, d'Esmandreville, président en la cour des aides, de Crozé, gouverneur du Havre, qui avait livré cette place aux Anglais, et plu-

[1] Bèze prétend que, pendant plusieurs semaines, les marchands de Paris, d'Amiens, de Beauvais, « ne faisaient qu'emplir charrettes par terre et vaisseaux sur la rivière » des dépouilles qu'ils achetaient à vil prix (t. II, p. 664). L'ambassadeur d'Espagne, au contraire, assure que la plupart des habitants aisés *composèrent* avec les soldats pour leurs personnes et leurs biens. Mém. de Condé, t. II, p. 109.

sieurs capitaines et notables bourgeois ; le comte de Montgommeri était parvenu à s'échapper par la rivière. Condé et ses associés, pour venger Marlorat et ses compagnons d'infortune, envoyèrent au gibet un conseiller au parlement de Paris, beau-frère du premier président Le Maître, et un abbé, qui étaient prisonniers à Orléans. La guerre redoubla de cruauté de part et d'autre.

Le roi de Navarre, qui avait voulu entrer à Rouen par la brèche, précédé de timbales et porté par des Suisses dans son lit de douleur, ne survécut que trois semaines à la catastrophe de cette grande ville : il expira le 17 novembre, à l'âge de quarante-deux ans, des suites de sa blessure, envenimée, à ce qu'on croit, par ses imprudences. Il avait passé tout le temps de sa maladie à *deviser* avec sa maîtresse, mademoiselle de Rouet, des bois d'orangers et des rivières aurifères de son futur royaume de Sardaigne. Quand il se sentit perdu, on prétend qu'il déclara mourir dans le sein de la confession d'Augsbourg. Il laissait pour héritier un enfant de neuf ans, qui devait un jour parvenir au trône de France par la ruine commune des Valois et des Guise, et remplir une des plus éclatantes destinées de notre histoire.

Tandis que le roi Antoine se mourait en Normandie, la guerre prenait une face nouvelle. La chute de Rouen avait entraîné la soumission de Dieppe, qui renvoya ses auxiliaires anglais, puis de Caen et de presque toute la Normandie ; mais l'heureux retour de d'Andelot rendit, sur ces entrefaites, l'espoir aux protestants : d'Andelot, malade de la fièvre et ne pouvant se tenir à cheval, conduisit des bords du Rhin à Orléans trois mille reîtres et quatre mille lansquenets, après avoir adroitement évité le maréchal de Saint-André et le duc de Nevers, gouver-

neur de Champagne, qui l'attendaient pour le combattre au passage. Dans les premiers jours de novembre, Condé et Coligni sortirent enfin d'Orléans, et se mirent en campagne, avec huit ou neuf mille fantassins et cinq mille chevaux : partout où passèrent les huguenots, les prêtres furent massacrés, et les églises, saccagées : ils s'emparèrent de Pithiviers, d'Étampes, de Dourdan, de Montlhéri, et, repoussés de Corbeil par Saint-André, ils vinrent asseoir leur camp sous les murs de Paris, à Montrouge, Arcueil et Gentilli, répondant par cette bravade à un arrêt du parlement, qui, le 16 novembre, avait condamné à mort l'amiral et tous ses associés, le prince seul excepté. Les chefs huguenots n'espéraient pas se rendre maîtres de la capitale, défendue par son immense population et par la majeure partie de l'armée royale, que le connétable et le duc de Guise avaient ramenée de Normandie ; mais ils comptaient, en portant les ravages de la guerre au cœur de l'Ile-de-France, forcer les chefs catholiques à accepter la bataille, ou décourager les Parisiens, qui avaient déjà fait de grands sacrifices pour la cause catholique [1], et les réduire à désirer et à réclamer la paix. Les chefs catholiques, qui savaient leurs ennemis sans argent et qui attendaient un renfort considérable d'Espagnols et de Gascons, ne se laissèrent point attirer en plaine, et Catherine de Médicis profita du voisinage des armées pour renouer les négociations : la première entrevue (27 novembre) fut infructueuse, et, le lendemain, une vive escarmouche eut lieu devant les boulevards du faubourg Saint-Victor : l'alarme fut grande dans Paris ; le premier président Le Maître, un des plus cruels persécuteurs *de*

[1] Les Parisiens avaient donné 500,000 francs d'or, sans les secours d'hommes, de munitions, et les fournitures de tout genre.

ceux de la religion, mourut, dit-on, des suites de la frayeur que lui avait causée le bruit du combat. Les pourparlers recommencèrent : Condé essaya de faire valoir les droits que lui donnait la mort du roi Antoine au titre de lieutenant général du royaume. Mais ses adversaires lui opposèrent le droit d'aînesse de son frère le cardinal Charles, personnage plus nul encore qu'Antoine[1]. Quant à la reine mère, elle souhaitait la paix et redoutait le triomphe des triumvirs, mais elle était bien résolue à ne pas se brouiller avec le parti que l'expérience avait démontré le plus fort. Elle offrit cependant assez de concessions pour mécontenter le duc de Guise : elle consentit à accorder l'exercice du culte là où il avait existé avant la guerre, sauf à Paris, dans les villes frontières et à la cour : les seigneurs hauts justiciers pourraient tenir le prêche ouvert dans leurs châteaux. Les biens confisqués seraient rendus, mais la question de la restitution des charges et offices serait ajournée jusqu'à la majorité du roi. Condé ne l'entendait pas ainsi, et voulait être, non point amnistié, mais avoué de tout ce qu'il avait fait : il voulait que les forces militaires fussent licenciées des deux côtés ; les chefs catholiques prétendaient que le *roi* restât armé :

[1] La mort du roi de Navarre avait suggéré au cardinal de Bourbon l'idée de se marier, et il en sollicita la permission à Rome durant plusieurs mois. Le nonce appuya fort sa demande : « On est maintenant ici, écrivait-il, dans une forte opinion que les enfants de la reine ne vivront pas *parce que les astrologues prédisent leur mort*; c'est pourquoi le cardinal de Bourbon désire se marier.... *Je n'ai pu encore parler à ces astrologues, mais je leur demanderai leurs sentiments le plutôt qu'il me sera possible, et en informerai plus amplement Votre Eminence.* » La lettre est d'autant plus curieuse, qu'elle est adressée comme toute la correspondance du nonce, à saint Charles-Borromée. *Archives curieuses*, t. VI, p. 150. — La correspondance de Prosper de Sainte-Croix a été publiée pour la première fois à La Haye, en 1740, dans un recueil intitulé : *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France.*

Condé déclara que cette prétention cachait un piége, et rompit les négociations. Mais ce délai avait servi ses rivaux, en permettant à six ou sept mille Espagnols et Gascons de les joindre. Un plus long séjour devant Paris devenait non-seulement inutile, mais très-périlleux pour les protestants : déjà des défections importantes avaient eu lieu parmi eux; leurs Allemands demandaient de l'argent à grands cris; des négociants anglais avaient promis de faire toucher une forte somme au Havre *sur bons gages*, et le comte de Warwick, qui commandait six ou sept mille Anglais dans cette ville, pouvait en détacher trois ou quatre mille pour seconder les opérations de Condé en Normandie. Ces divers motifs déterminèrent le prince à décamper le 9 décembre : il avait intérêt à son tour à éviter la bataille, au moins jusqu'à ce qu'il eût opéré sa jonction avec les Anglais, jonction fort difficile, car les catholiques étaient maîtres des deux rives de la Seine. La marche des protestants n'eut ni la précision ni la célérité nécessaires : au lieu de se diriger rapidement vers la Normandie, ils perdirent quelques jours en Beauce à menacer inutilement Chartres et Dreux, et donnèrent ainsi aux triumvirs le temps de les atteindre. Faute de vigilance, ils ne disputèrent point le passage de l'Eure aux catholiques, et les deux armées se trouvèrent en présence sur la rive gauche de cette rivière, le 19 décembre, à peu de distance de Dreux [1].

[1] Après avoir quitté Paris pour se mettre à la poursuite des huguenots, les triumvirs, quand ils se crurent certains de pouvoir obliger l'ennemi à combattre, hésitèrent à encourir une si grande responsabilité sans un ordre exprès *du roi, de la reine mère et du conseil privé*, et dépêchèrent Castelnau (l'auteur des mémoires) à Catherine pour obtenir cet ordre : on ne pouvait rien demander à Catherine qui lui fût plus désagréable que de se compromettre par une telle décision : elle répondit « qu'elle s'émerveillait comment de si bons capitaines de-

Les deux armées, divisées chacune en deux corps, étaient placées sur deux lignes presque parallèles : l'avant-garde catholique, commandée par Saint-André, qu'accompagnait le duc de Guise [1], avait même dépassé les protestants, et continuait de marcher, lorsque le connétable, qui menait la seconde division, engagea le combat par une violente canonnade. Cette attaque était une faute grave : les catholiques, très-supérieurs en infanterie et très-inférieurs en cavalerie (ils avaient quatorze ou quinze mille fantassins contre sept à huit mille, et deux mille chevaux seulement contre près de cinq mille), devaient attendre, pour assaillir leurs ennemis, que ceux-ci eussent quitté la plaine de Beauce et passé le bourg de Tréon, au delà duquel le pays devient couvert, accidenté, coupé de ravins profonds et désavantageux *aux gens de cheval*. L'imprudence de Montmorenci fut punie sur-le-champ : son neveu l'amiral fondit impétueusement sur lui avec un corps de cavalerie française et allemande ; la cavalerie du connétable, rangée en une seule haie suivant l'ancienne tactique, ne put soutenir le choc des reîtres, auxquels leurs files redoublées donnaient un poids irrésistible ; les gens d'armes furent enfoncés du premier choc ; beaucoup d'entre eux s'enfuirent sans tourner la tête jusqu'à Paris ; le duc d'Aumale et le seigneur de Damville, fils puîné du connétable, se détachèrent en vain de l'avant-

mandaient conseil à une femme et à un enfant pleins de regret de voir les choses en telle extrémité... qu'il fallait demander à la nourrice du roi si l'on donnerait la bataille ! » On n'en put rien tirer de plus ; elle écrivit aux généraux de faire ce qu'ils jugeraient le plus à propos. Castelnau, l. IV, c. 4.

[1] Guise, pour tâcher de réfuter ceux qui imputaient exclusivement la guerre civile aux *Lorrains*, affectait de n'avoir pas dans l'armée d'autre commandement que celui de sa compagnie d'ordonnance.

garde avec un gros escadron pour secourir le vieux Montmorenci : d'Aumale fut renversé et foulé aux pieds des chevaux ; Montberon, le plus jeune des fils d'Anne de Montmorenci, fut tué, et le connétable lui-même, blessé d'un coup de pistolet à la mâchoire, fut enveloppé et forcé de rendre son épée à un reître.

L'infanterie bretonne et française du connétable avait été en même temps dissipée, et les canons, enlevés par le prince de Condé ; mais un gros bataillon de cinq mille Suisses catholiques soutint longtemps à lui seul tout l'effort des divers corps de l'armée protestante, et parvint, malgré de très-grandes pertes, à se replier sur l'avant-garde des triumvirs. Cette avant-garde, qui s'était arrêtée aux détonations de l'artillerie, demeura immobile pendant plus d'une heure, et laissa la cavalerie huguenote s'éparpiller à la poursuite des fuyards ou s'épuiser à rompre les Suisses ; enfin Guise et Saint-André s'ébranlèrent : peu d'instants suffirent pour changer l'aspect de la bataille ; l'infanterie française et allemande des protestants, déjà lassée et *recrue*, fut rompue avec un grand carnage par les Gascons et les Espagnols, et la cavalerie elle-même, aisément culbutée, entraîna dans sa fuite le prince et l'amiral. Condé n'alla pas loin : son cheval, atteint d'une arquebusade à la jambe, s'arrêta court, et le prince fut obligé de *donner sa foi* à Damville.

Guise et Saint-André eussent peut-être dispersé complétement l'armée huguenote et délivré le connétable, s'ils avaient poussé, l'épée dans les reins, les reîtres et les gens d'armes fugitifs ; mais Guise ne souhaitait pas bien ardemment la délivrance de Montmorenci : au lieu de poursuivre la cavalerie, il se jeta sur les lansquenets huguenots, et fit mettre bas les armes à quinze cents de ces

mercenaires. Ce court répit suffit à l'amiral pour rallier treize ou quatorze cents chevaux et pour les ramener à la charge. Ce fut le plus terrible choc de la journée. Le maréchal de Saint-André fut abattu, fait prisonnier, et tué, entre les mains de ceux qui l'avaient pris, par un homme qui avait à venger sur lui une ancienne injure. Le jeune duc de Nevers, gouverneur de Champagne, et fils du duc qui s'était signalé dans la campagne de 1557, fut blessé mortellement. La cavalerie catholique eût été détruite sans le feu meurtrier de l'infanterie, qui contint et écarta les huguenots. Enfin, à l'entrée de la nuit, Coligni évacua le champ de bataille, jonché de plus de sept mille morts ou mourants : il se retira en bon ordre, emmenant une partie de son artillerie, et alla loger au village de la Neuville, où s'étaient retirés les restes de l'infanterie, avec le bagage des protestants : la cavalerie huguenote s'y retrouva presque au complet le lendemain.

Par une singularité qui ne s'était probablement jamais rencontrée, les deux généraux en chef étaient prisonniers de part et d'autre : le champ de bataille restait aux catholiques; mais ils avaient acheté chèrement cet avantage : leur cavalerie et leurs braves auxiliaires suisses étaient hachés; la cavalerie des protestants avait bien moins souffert; ils n'avaient pas perdu d'aussi grands personnages, mais leur infanterie était presque détruite [1].

Le lendemain de la bataille, les catholiques prirent à Nogent-le-Rotrou l'ambassadeur d'Angleterre, Throck-

[1] Voy. les relations de la campagne et de la bataille dans Bèze, l. VI. — De Thou, l. XXXIV. — Castelnau, l. IV, c. 3-5. — La Noue, c. 9-10. — Mém. de Condé, t. IV, p. 114-189, et 685-696. — Correspond. de Chantonnay. — Journal de Brûlart. — Mémoires de Mergey.

morton, qui avait suivi l'armée protestante. Le connétable fut envoyé sous escorte à Orléans, où il eut pour hôtesse sa petite-nièce la princesse de Condé : les protestants craignirent d'abord que le prince n'obtînt pas un si bon traitement ; ils tremblèrent pour ses jours, en le sachant au pouvoir d'un ennemi mortel qui avait failli naguère l'envoyer à l'échafaud ; mais ils apprirent bientôt avec joie que le duc de Guise avait usé envers l'illustre vaincu de *toute gracieuseté*, et lui avait même offert son lit le soir de la bataille : la plupart des historiens assurent que ces deux *capitaux adversaires, l'un triomphant et l'autre captif, prirent leur repos ensemble, dans le même lit, comme s'ils eussent été les meilleurs amis du monde*. Guise était de ces hommes qui, sans scrupule durant la lutte, se montrent généreux dans la victoire. Pourquoi eût-il souillé par un crime la gloire nouvelle qu'il venait d'acquérir? Condé prisonnier ne pouvait plus lui porter obstacle : sa demi-victoire, plus heureuse pour lui qu'un triomphe complet, le débarrassait d'un collègue impérieux et obstiné : le roi de Navarre mort, le connétable prisonnier, faisaient de Guise le chef unique et absolu du grand parti catholique ; s'il parvenait à consommer la ruine des huguenots, il en aurait seul tout l'honneur et tout le profit. Il espérait bien réduire la reine mère à un rôle tout passif, et Catherine semblait résignée à ce rôle. Pendant vingt-quatre heures, à Paris et à Vincennes, où était la cour, on avait cru la bataille perdue : lorsque les fuyards du corps de Montmorenci apportèrent la nouvelle de la défaite et de la prise du connétable, Catherine témoigna fort peu d'émotion, et dit tranquillement : « *Eh bien! nous prierons Dieu en français!* » La nouvelle étant démentie, avec le même sang-froid, elle ordonna d'allumer

les feux de joie sur toutes les places, de chanter le *Te Deum* dans toutes les églises, mena le roi en procession à Notre-Dame, et dépêcha au duc de Guise des lettres patentes de commandant général des armées du roi *durant l'absence du connétable*. Guise eut en outre le gouvernement de Champagne, vacant par la mort du duc de Nevers, et trente colliers de chevalier de l'ordre à distribuer à ses créatures.

Coligni, élu général par les protestants le lendemain de la bataille, avait ramené ses troupes au midi de la Loire, jeté les débris de son infanterie dans Orléans, et cantonné sa cavalerie dans les petites villes des bords du Cher, qu'il prit de vive force et qu'il abandonna aux ravages des reîtres. Guise reparut bientôt à son tour sur la Loire, et vint, dans les premiers jours de janvier 1563, asseoir son camp entre Beaugenci et Meung. Le mauvais temps et le manque de cavalerie, de munitions et de grosse artillerie l'empêchèrent de rien entreprendre pendant le reste du mois. La reine mère, qui était accourue à Chartres, puis à Blois, pour se rapprocher du théâtre de la guerre, profita de ce délai afin de recommencer à négocier, au grand mécontentement de l'ambassadeur d'Espagne : le 8 janvier, le chancelier de L'Hôpital avait obtenu du conseil une amnistie en faveur de tous ceux qui poseraient les armes *prises contre le vouloir du roi;* cet édit excita un violent orage à Paris, où les quarteniers et dizeiniers de la milice bourgeoise venaient de se faire autoriser par le parlement à exercer une inquisition rigoureuse sur tous leurs concitoyens [1] : le parlement de

[1] Les protestants, retournant contre les catholiques le reproche que ceux-ci leur avaient adressé, accusaient les chefs du parti de laisser la commune de Paris *se gouverner comme un canton suisse*. Le prévôt des marchands, le corps de

sa personne pour l'empêcher de livrer ses places au duc de Nemours (10 janvier) : du côté de la Normandie, point de nouvelles du retour de l'amiral; les vents contraires retenaient les vaisseaux et l'argent d'Élisabeth, et les reîtres ne voulaient pas quitter, sans avoir touché leur solde, les bords de la mer et la plantureuse Normandie. Guise cependant allait enfin recevoir de Paris et de Nantes la grosse artillerie qu'il attendait, et il avait arrêté, pour la nuit du 18 au 19 février, l'attaque des îles de la Loire, sur lesquelles s'appuie le grand pont d'Orléans. Guise ne doutait pas que le succès de cette attaque n'entraînât la chute de la place. La terreur régnait dans Orléans : le bruit y courait que le duc de Guise voulait tout tuer, jusqu'aux animaux, et semer du sel sur les ruines de la ville (Bèze, II, 265-267).

Une catastrophe inattendue prévint l'assaut. Depuis le massacre de Vassi et la révélation des projets des triumvirs, les plus implacables haines des huguenots, auparavant dirigées contre le cardinal de Lorraine, s'étaient concentrées sur la tête du duc de Guise; les zélés du parti ne rêvaient que la mort du *tyran*, non-seulement cette mort que le guerrier donne au guerrier sur un loyal champ de bataille, mais la mort à tout prix, par tous les moyens. La tradition grecque et romaine, d'un côté, la tradition juive, de l'autre, glorifiaient également le tyrannicide, et l'esprit sombre et violent de la tradition juive l'emportait de plus en plus chez les calvinistes sur l'esprit de l'Évangile. Plus d'un huguenot, exalté par la lecture des livres hébraïques, et confirmé par l'*Institution chrétienne* de Calvin, se crut appelé au rôle d'Aod ou de Jahel. Il y eut de nombreux projets sans exécution : une première tentative contre la vie de Guise avait déjà eu

lieu, dit-on, pendant le siége de Rouen [1] : un jeune gentilhomme de l'Angoumois, Poltrot de Méré, parent de La Renaudie, qui avait été employé comme espion par les généraux français dans la dernière guerre contre l'Espagne, et qui s'était mis au service de Soubise, commandant protestant de Lyon, ne cessait de se vanter que le *tyran* ne mourrait que de sa main. C'était une tête ardente et assez malsaine, et il ne paraît pas qu'on ait prêté d'abord grande attention à ses propos. Vers la fin de janvier, Poltrot se rendit au camp des catholiques, à Messas, près de Beaugenci, et se fit présenter au duc de Guise comme un homme qui abandonnait le parti des rebelles. Un certain nombre de protestants avaient déjà délaissé de la sorte et même combattu leurs coreligionnaires ; Poltrot fut accueilli sans défiance. Le 18 février, tandis qu'on préparait l'assaut des îles de la Loire, Poltrot se mit en prières, suppliant Dieu « de changer son vouloir si ce qu'il voulait faire lui était désagréable, ou, sinon, de lui donner force et constance. » Vers le cou-

[1] Cf. Montaigne, *Essais*, l. I, c. 25. — Montaigne dit tenir de la bouche d'Amyot que, durant ce *siége*, un *prince des nôtres* (Guise) fut averti par la reine mère d'une entreprise qu'un gentilhomme tramait contre sa vie. Le lendemain, le duc, en se promenant sur la montagne Sainte-Catherine, aperçut ce gentilhomme et le fit appeler. L'autre perdit la tête, confessa tout, et demanda grâce, en disant qu'il n'avait point été poussé par une haine particulière, mais par l'intérêt du parti réformé, et qu'on lui avait persuadé « que ce serait une exécution pleine de piété, d'extirper, en quelque manière que ce fût, un si puissant ennemi de sa religion. — Je vous veux montrer, répliqua le prince, combien la religion que je tiens est plus douce que celle dont vous faites profession. La vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense, et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. » Et il le laissa partir sain et sauf. Le trait est beau assurément ; mais c'était cependant ce même homme qui avait entrepris, au nom de cette même religion, l'extermination de tant de milliers de ses concitoyens.

cher du soleil, comme le duc retournait des avant-postes au château de Corney, où il logeait, accompagné seulement de deux gentilshommes, Poltrot le suivit, lâcha sur lui, à six ou sept pas, un pistolet chargé de trois balles, puis, piquant des deux, s'enfuit à toute bride à travers les bois voisins.

Le duc avait reçu toute la charge dans l'aisselle : il tomba sur le cou de son cheval; aux cris de ses deux compagnons, on accourut, on l'emporta au château de Corney. Sa blessure suspendit tout, et, durant six jours, sa vie ou sa mort fut l'unique pensée de la cour et de l'armée. Les secours de la médecine et de la chirurgie furent impuissants, et le duc refusa de recourir à l'assistance des prétendues sciences occultes, et de laisser *charmer* sa plaie *par des enchantements défendus de Dieu*[1] : le grand duc de Guise expira le mercredi des cendres, 24 février, au milieu de sa famille et de ses soldats désolés : il fit une fin pieuse et chrétienne, parla de la paix, se disculpa d'avoir prémédité le massacre de Vassi, recommanda sa femme et ses enfants à la reine mère, et donna à son fils aîné, Henri, ces conseils de modération et de mépris du monde que les mourants donnent si volontiers et que les vivants suivent si rarement. François de Guise avait vécu quarante-quatre ans.

Cette soudaine et tragique péripétie changeait les destinées de la France : Guise tombait au moment où la victoire semblait prête à remettre entre ses mains la puissance des anciens maires du palais, et où son frère le cardinal de Lorraine travaillait, du sein du concile de

[1] Brantôme, *Vie du duc de Guise*. — Voy. les autres détails dans Castelnau, l. IV, ch. 10.—Mémoires de Condé, t. IV, p. 240-270. — De Thou, l. XXXIV,

Trente, à consolider cette puissance par une plus étroite alliance des Lorrains avec les deux branches de la maison d'Autriche. La mort de Guise sauvait le parti protestant, et livrait à Catherine de Médicis le pouvoir qu'elle avait si longtemps attendu, jamais possédé : le roi de Navarre mort, le Triumvirat détruit, le cardinal de Lorraine absent, il n'y avait plus de chef catholique pour faire la loi à Catherine : elle allait régner enfin ! Catherine dissimula, comme de coutume : elle affecta autant de douleur que de colère du meurtre de Guise ; avant même que le duc eût rendu le dernier soupir, elle assura à l'héritier de Guise, au vif déplaisir des Montmorenci, la survivance de la grande maîtrise et du gouvernement de Champagne ; elle témoigna un ardent désir de venger la mort du héros catholique. L'assassin, *troublé par la grandeur du fait qu'il venait de commettre*, avait erré toute une nuit parmi les bois de la Sologne, puis s'était retrouvé le matin presque à son point de départ; son cheval était harassé; il se cacha dans une ferme isolée, et y fut arrêté le lendemain. On le mena devant la reine, accourue au camp (21 février), et il fut interrogé en présence du conseil privé. Il prétendit que l'amiral, dès l'été précédent, l'avait engagé à tuer le duc de Guise ; qu'il avait refusé alors ; mais qu'au mois de janvier dernier, Coligni était revenu à la charge, et l'avait décidé, par les exhortations des deux ministres, l'un desquels était Théodore de Bèze. Il chargea aussi La Rochefoucauld et deux ou trois capitaines protestants, et assura que Coligni avait aposté plusieurs autres gentilshommes pour faire partager le sort de Guise aux principaux seigneurs du parti catholique. La reine mère et le roi lui-même étaient, suivant lui, menacés. L'interrogatoire de Poltrot reçut aussitôt

une grande publicité, et on l'expédia aux reîtres de Coligni pour tâcher de les aliéner du général huguenot. Coligni, ainsi que La Rochefoucauld et Bèze, qui avaient ac- l'amiral en Normandie, se hâtèrent de répondre par un mémoire adressé à la reine : ils y prouvaient l'invraisemblance du récit de Poltrot, œuvre d'un homme qui cherchait à retarder son supplice en compliquant son procès par de hautes complicités : Coligni affirmait avoir vu Poltrot pour la première fois en janvier dernier, et avouait l'avoir pris à sa solde comme espion, et envoyé comme tel au camp de Guise, mais niait absolument lui avoir donné aucune autre mission. Il confessait cependant qu'au moment où il partait pour la Normandie, Poltrot lui avait dit qu'il *serait facile de tuer le duc de Guise;* mais il assurait avoir réputé ce propos *chose frivole*, et *n'avoir pas ouvert la bouche pour inciter Poltrot à entreprendre le fait.* « Au reste, ajoutait-il, j'ai maintes fois averti le cardinal de Lorraine et madame de Guise de complots contre la vie du duc, mais, depuis que j'ai été dûment informé que ledit de Guise et le maréchal de Saint-André avaient attitré certaines personnes pour tuer M. le prince de Condé, moi et mon frère d'Andelot, depuis ce temps, lorsque j'ai ouï dire à quelqu'un que, s'il pouvait, il tuerait le duc de Guise jusques en son camp, je ne l'en ai plus détourné ; mais, sur ma vie et sur mon honneur, je n'ai jamais induit personne à le faire. Ce que j'en dis n'est pas pour regret que j'aie à la mort de M. de Guise, car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pouvait advenir à ce royaume et à l'église de Dieu, et particulièrement à moi et à toute ma maison. »

Les paroles de Coligni portent le cachet de la sincérité, et l'on n'a point à chercher la vérité ailleurs que dans ses

aveux : il n'avait point *induit* Poltrot à agir, mais il ne l'en avait pas détourné, et il lui en avait fourni plutôt que retiré les moyens. Lui aussi croyait à la légitimité du tyrannicide inspiré par le Ciel.

Quant à Théodore de Bèze, il déclara n'avoir jamais vu ni excité Poltrot, mais reconnaître, dans son *fait*, un juste jugement de Dieu, *menaçant de semblable ou plus grande punition tous les ennemis jurés du saint évangile.*

Coligni terminait sa justification, *bien froide* et insuffisante (dit Pasquier), en priant la reine de garder Poltrot en lieu sûr jusqu'à la paix, afin que la confrontation du meurtrier avec ceux qu'il accusait fît connaître la vérité (12 mars). Cette requête ne fut point exaucée : Poltrot, qui avait été envoyé à Paris, fut condamné par le parlement, tenaillé avec des tenailles ardentes et écartelé le 18 mars, après avoir varié, dans ses derniers interrogatoires, au point d'ôter toute valeur à ses allégations. Il déchargea Théodore de Bèze, chargea Soubise et d'Andelot, déclara que Coligni ne lui avait pas suggéré son dessein, mais en avait eu connaissance et l'avait approuvé. La précipitation de son supplice fit penser que la reine mère voulait tenir suspendue sur la tête de Coligni une accusation qu'on ne pourrait plus ni prouver ni réfuter : tout ce qui tendait à affaiblir et à déconsidérer les chefs des partis, à miner et à ruiner les individualités puissantes, servait en effet la politique de Catherine [1].

Pendant qu'on jugeait Poltrot à Paris, Catherine pressait à Orléans des négociations qu'elle pouvait désormais conduire en liberté [2]. Les pourparlers, entamés entre la

[1] Mémoires de Condé, IV. — Théod. de Bèze.

[2] Elle eut d'abord, au moment de la mort de Guise, une singulière idée : ce fut d'appeler en France un prince luthérien allemand, le duc de Wurtemberg.

reine et la princesse de Condé, continuèrent entre le prince et le connétable, qu'on aboucha dans une île de la Loire. Catherine eût craint de se préparer des embarras, en traitant sans le concours du vieux Montmorenci. Les deux prisonniers de Dreux étaient également ennuyés de leur captivité : le connétable cependant se montra d'abord assez *roide*, selon sa coutume; mais la situation respective des deux partis était encore une fois changée : Coligni avait reçu l'argent d'Angleterre, levé des gens de pied, et rapidement rétabli les affaires des huguenots en Normandie; Caen, Dieppe et presque toute la Normandie centrale et la Basse Normandie, depuis Honfleur et Lisieux jusqu'à Avranches et à Saint-Lô, avaient relevé, de gré ou de force, la bannière de la Réforme : Élisabeth s'était décidée à de grands sacrifices et faisait lever dans le nord de l'Allemagne des forces considérables afin de secourir les huguenots; Soubise venait de repousser avec un grand carnage une tentative du duc de Nemours pour surprendre Lyon : on commençait à craindre, d'un autre côté, que l'empereur et l'Empire ne profitassent des malheurs de la France pour tâcher de recouvrer Metz, Toul et Verdun. Au milieu de tant de périls, le désordre régnait dans l'armée, et les ressources manquaient presque entièrement : le clergé jetait les hauts cris à l'idée de payer les frais de la guerre qu'il avait provoquée. Catherine fit entendre au connétable, ainsi qu'au nonce du pape, qu'il fallait faire la paix à tout prix, sauf à la transgresser quand on en trouverait le moyen : « on pourra mieux en effet châtier ces gens-là, écrivait le nonce à la cour de

et de lui confier le commandement militaire et la médiation entre les partis : ce duc s'excusa d'accepter une telle charge, et conseilla de rétablir purement et simplement l'édit de janvier. Théod. de Bèze, II, p. 272.

Rome, quand ils seront dispersés et désarmés, outre qu'il est expédient de les décréditer auprès des étrangers [1]. » L'ambassadeur d'Espagne protesta en vain, et accusa le nonce de s'être laissé séduire. Le connétable se rendit aux instances de Catherine : il fallait maintenant obtenir des concessions de Condé ; car la reine ne voulait ni ne pouvait rétablir l'édit de janvier en son entier : Catherine insinua au prince que « faisant la paix sans trop s'opiniâtrer sur les conditions, il serait élevé au degré du feu roi de Navarre, son frère, et ferait dès lors tout ce qu'il voudrait pour ceux de la religion : » la soif des voluptés de la cour, les charmes des *filles d'honneur*, agirent sur le prince au moins autant que les arguments de Catherine. Le prince était déjà tout gagné lorsqu'il entra dans Orléans, du consentement de la reine, pour y conférer avec le conseil de l'association protestante. Il trouva le conseil divisé en deux partis bien tranchés : d'un côté, tous les ministres, au nombre de soixante-douze, de l'autre, la plupart des gentilshommes : les gens de guerre ne demandaient que la paix ; les ministres du saint Évangile réclamaient la continuation de la guerre, à moins que l'édit de janvier ne fût intégralement rétabli ; que la liberté ne fût assurée aux consistoires et aux synodes ; que les auteurs des massacres de Vassi, de Sens, etc., ne fussent châtiés. Ils invitaient le prince à requérir le roi de punir rigoureusement *tous les athéistes, libertins, anabaptistes, servétistes* et autres hérétiques et schismatiques qui s'écarteraient de la confession de foi présentée à Sa Majesté en juin 1561 [2] : à peine échappés

[1] Lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix, p. 136. Archives curieuses, VI.

[2] « Vers ce temps, dit Castelnau, il y eut à Lyon une nouvelle secte de *déistes* : » ces déistes étaient les nouveaux ariens ou anti-trinitaires, qui prirent plus tard

aux bûchers, ils réclamaient déjà le droit d'y traîner d'autres victimes !

Condé ne les écouta pas, et, de l'avis de presque tous les capitaines enfermés dans Orléans, il conclut avec la reine. Le traité, arrêté dès le 12 mars, fut rédigé le 19 à Amboise, sous forme d'édit royal, sans attendre l'arrivée de l'amiral, que le prince avait rappelé de Normandie. Le préambule de l'édit, qui décèle la main de L'Hôpital, représentait éloquemment les affreux malheurs causés par la diversité des opinions religieuses et *scrupule des consciences*, les périls de l'État en proie aux étrangers, l'impossibilité de guérir par la force matérielle une maladie *cachée dedans les entrailles et esprits du peuple.*

L'édit, en attendant le remède du temps et d'un saint concile et la majorité du roi, permettait donc à tous barons, châtelains, hauts justiciers, seigneurs tenant pleins fiefs de haubert, de pratiquer librement dans leurs maisons, avec leurs familles et sujets, la religion *qu'ils disent réformée;* les autres gentilshommes ayant fiefs (sans vassaux), et demeurant sur les terres du roi, avaient le même droit pour eux et leurs familles seulement. La bourgeoisie n'était pas si favorablement traitée: la liberté de conscience était reconnue généralement, et le culte réformé était maintenu dans les villes où *ladite religion* était exercée jusqu'au 7 mars courant; mais,

le nom de sociniens, et qui commençaient à nier, en même temps que la divinité de Jésus-Christ, la co-éternité et la consubstantialité du Verbe et de l'Esprit avec le Père. Les nouveaux ariens firent de très-grands progrès en Pologne et en Hongrie; en Transylvanie, leur secte devint la religion de l'État, sous le prince Jean Zapolski, protégé des Turcs: mais elle n'acquit pas d'importance en France. » — Nous avons dit, t. IX, p. 607, sur la foi de plusieurs historiens, qu'un des chefs du socinianisme, Paul Alciat, en vint à se faire musulman; le fait est plus que douteux; ce qui est vrai, c'est que les Turcs protégèrent les Ariens de Hongrie.

dans le reste de la France, le culte ne pourrait avoir lieu, hors des manoirs nobles, que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage ou sénéchaussée; Paris et le ressort de sa prévôté et vicomté demeuraient exempts de tout exercice de *ladite religion*. Tous les arrêts rendus pour le fait de la religion, depuis la mort de Henri II, étaient annulés : chacun rentrait dans ses biens, honneurs et offices. Condé et tous ceux qui l'avaient suivi et secouru étaient déclarés bons et loyaux sujets du roi, qui les réputait avoir agi à bonne fin et intention, et pour son service. La mémoire de toutes les offenses commises de part et d'autre durant les troubles devait demeurer *éteinte et comme morte*. Toutes associations *dedans et dehors le royaume*, levées de deniers, enrôlements d'hommes, étaient prohibés sous de rigoureuses peines, et les étrangers devaient être renvoyés le plus tôt possible hors du royaume [1].

Quels que fussent les vœux et les espérances de L'Hôpital en rédigeant l'édit d'Amboise, cette paix ne faisait que terminer le premier acte d'un drame immense, dont tous les héros devaient tomber l'un après l'autre sous le glaive des batailles ou sous le poignard des assassins. Trois des principaux acteurs avaient déjà disparu de la scène [2], mais le plus illustre d'entre eux laissait après lui une robe sanglante que la main des factions allait étaler aux yeux du peuple, neuf années durant, jusqu'à l'effroyable nuit de la vengeance!

L'amiral rentra dans Orléans avec sa cavalerie, le 23 mars, quatre jours après la signature de l'édit : l'honneur de

[1] Mémoires de Condé, t. IV, p. 311. A la paix d'Amboise, se termine l'*Histoire ecclésiastique* de Théod. de Bèze.

[2] Un autre personnage important dans le parti catholique, le cardinal de Tournon, était mort en 1562, âgé de près de quatre-vingts ans.

voir le parti huguenot avoué de ses entreprises par le roi n'éblouit pas Coligni sur les conditions de la paix; il se montra fort mécontent de l'égoïsme des gentilshommes: « Restreindre la religion à une ville par bailliage, s'écria-t-il, c'est ruiner plus d'églises par un trait de plume que les forces ennemies n'en eussent pu abattre en dix ans : la noblesse eût dû se rappeler que les villes lui avaient montré l'exemple, et les pauvres, aux riches. » Il était impossible en effet aux pauvres gens des villes et des campagnes de se transporter hebdomadairement à dix ou quinze lieues de chez eux pour assister au prêche.

Si les réformés rigides exprimaient peu de satisfaction du traité, l'irritation était bien plus vive encore chez les zélés catholiques contre cette paix teinte du sang de leur grand Guise, à qui tout un peuple en deuil venait de faire dans Paris des obsèques royales (19 mars). La reine mère, à force de prières, de promesses, de remontrances sur la déplorable situation du royaume, obtint du parlement de Paris un enregistrement passif et silencieux: elle envoya le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier porter l'édit au palais ; l'édit fut reçu par le parlement *en robes noires ;* on n'en lut que le commencement et la fin, de *peur de scandaliser l'assistance des avocats, procureurs et peuple* (27 mars); le parlement ne notifia point l'édit, suivant la coutume, aux bailliages et sénéchaussées de son ressort. Plusieurs des parlements provinciaux résistèrent ouvertement : on fut obligé d'interdire le parlement de Provence et de le remplacer momentanément par une commission de maîtres des requêtes de l'hôtel. Le parlement de Toulouse, le plus violent, le plus factieux de tous, venait d'approuver, *par provision,* au moment où la paix fut conclue, un acte

d'association dressé, *sauf le bon plaisir du roi*, par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Auch, le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, Blaise de Montluc et trois autres capitaines, au nom des trois états de Guyenne et de Languedoc; quiconque ne se joindrait pas aux associés contre les hérétiques devait être déclaré *rebelle et désobéissant au roi* (Bèze, t. III, p. 52). La paix rompit ou du moins suspendit cette ligue provinciale, dont Montluc devait être le général en chef, mais l'exemple n'en fut pas perdu. Le parlement de Toulouse n'enregistra l'édit d'Amboise qu'après plusieurs lettres de jussion, le mutila en le publiant et en défendit l'impression dans son ressort. Le parlement de Dijon, d'accord avec les états de Bourgogne, province où le lieutenant général Tavannes était parvenu à asseoir solidement la prépondérance catholique, adressa au conseil du roi une longue et docte remontrance sur l'impossibilité de la coexistence des deux cultes [1]. On dut céder, à Dijon comme à Toulouse, et même recevoir sur les bancs des parlements les conseillers qui avaient été expulsés *pour la religion;* mais, de l'enregistrement de l'édit à son exécution, il y avait loin

[1] Mémoires de Condé, t. IV, p. 356. — Cette pièce, œuvre d'un conseiller nommé Bégat, eut une grande célébrité : c'est un morceau très-précieux pour l'histoire, à bien des égards.—On y voit que la Réforme avait manifesté en Bourgogne comme en Guienne des tendances républicaines et égalitaires : il est curieux d'opposer aux citations du conseiller bourguignon une lettre écrite vers le même temps par les théologiens de Jeanne d'Albret. — « L'assemblée des fidèles sera toujours petite au regard de l'église et assemblée des méchants : c'est user de mauvais arguments et principes que faire la multitude pour soi et laisser le petit nombre à sa partie adverse ; c'est montrer que son église n'est pas la meilleure, attendu qu'ordinairement l'église de Dieu est la plus petite. » — Mémoires de Condé, t. IV, p. 612. Voilà le pur calvinisme. Cette doctrine était issue, non pas seulement du génie aristocratique de Calvin, mais aussi de la nécessité où la Réforme s'était mise de nier absolument la légitimité de l'ordre catholique, si longtemps accepté par le grand nombre.

encore. Le conseil privé, par lettres du 7 avril, avait ordonné le désarmement général de la bourgeoisie : on n'obéit pas plus à cet ordre qu'à l'article de l'édit d'Amboise qui prescrivait de laisser rentrer paisiblement chez eux les réformés chassés ou exilés volontairement. Paris refusa de se désarmer tant que le prêche ne serait pas formellement interdit à la cour et *dans les maisons du roi*, ainsi que Catherine l'avait promis au parlement : Rouen, Tours, le Mans, Chartres, imitèrent Paris. Le peuple se jeta sur les huguenots qui revenaient dans leurs foyers. Les réformés, voyant l'édit violé aussitôt que promulgué, ne se hâtèrent pas de mettre bas les armes : les chefs restèrent entourés d'une nombreuse gentilhommerie ; le conseil de la commune de Lyon garda ses auxiliaires suisses et demeura sur la défensive durant près de trois mois ; les catholiques de Bourgogne en profitèrent pour ajourner leur obéissance, et Tavannes, jaloux des lauriers de Montluc, commença d'organiser, sous le titre de *Confrérie du Saint-Esprit*, une société secrète destinée à préparer les moyens de renouveler la guerre civile, *advenant qu'il fût donné occasion de réprimer et châtier ceux de la religion dite réformée* [1].

Le parti ultrà-catholique entrait dans une phase nouvelle : ne disposant plus du gouvernement, il tendait à s'organiser en dehors du gouvernement. La reine mère envoya dans les provinces des commissaires chargés d'obliger les deux factions à observer l'édit : les principaux étaient Vieilleville, vieux capitaine, étranger aux partis, et Biron, destiné à une grande illustration militaire.

Le 17 mai, la reine mère et le chancelier menèrent le

[1] Mémoires de Tavannes, collect. Michaud, t. VIII, p. 289. — Lettres d'Ét. Pasquier, l. IV, plet. 22.

roi tenir lit de justice au parlement, pour forcer l'enregistrement d'un édit ordonnant l'aliénation de biens d'église jusqu'à concurrence de 100,000 écus d'or de rente, avec faculté de rachat. Le parlement défendait l'inaliénabilité des biens d'église comme celle du domaine royal. Le chancelier prouva la nécessité absolue de décréter cette mesure, sans attendre l'autorisation du pape : il exposa nettement la situation des finances ; le roi devait maintenant cinquante millions ; on en avait dépensé dix-huit depuis un an et touché moins de huit et demi, l'impôt ayant rendu un tiers de moins que de coutume à cause des troubles. Il fallait cinq à six millions pour acquitter la solde des troupes et reprendre le Havre, que les Anglais ne paraissaient nullement disposés à évacuer de bon gré. L'Hôpital était convaincu qu'on serait obligé d'appliquer, au moins en partie, le remède héroïque proposé par les états de Pontoise. L'état des finances était bien empiré depuis deux ans (Mém. de Condé, IV, 349-352)[1]. On tâcha d'apaiser le clergé par des concessions. Il fut enjoint aux protestants d'observer les jours fériés (14 juin) et l'interdiction du culte réformé à la cour et dans les maisons du roi fut proclamée par lettres patentes (19 juin) ; mais on ne l'observa pas bien rigoureusement.

Le plus grand embarras de la cour, c'étaient les suites de la mort du duc de Guise et du procès de Poltrot. Une victime obscure ne suffisait pas à la maison de Guise, persuadée que l'amiral avait ou provoqué ou consenti le meurtre du duc François. La veuve, les enfants et les frères

[1] Le clergé, au mois de mars 1564, racheta la portion aliénée de ses biens, moyennant 3,250,000 liv. Journal de Brûlart, p. 141.

du héros assassiné[1] entretenaient, par leurs plaintes et leurs vêtements de deuil, la fermentation du peuple parisien, et réclamaient instamment une audience solennelle du roi pour lui demander justice. Les huguenots, de leur côté, célébraient en vers et en prose cet *unique Poltrot, libérateur du peuple de Dieu.* Bèze lui décernait la couronne du martyre; une lettre attribuée à Spifame, l'ex-évêque de Nevers, lettre qui respire le sang, comparait Poltrot à David, déclarait qu'une fois la guerre ouverte, tout était permis, même la trahison, invitait la reine à faire décimer les Parisiens *comme au temps des Maillotins*, pour leur refus de se désarmer, et à faire pendre le premier président et ses collègues. Coligni lui-même continuait à se défendre dans les termes les plus propres à exaspérer ses adversaires : après avoir passé quelques semaines dans son manoir de Châtillon-sur-Loing, il annonça son arrivée à la cour, qui était à Saint-Germain, et se mit en route, escorté de six cents gentilshommes. Les Guise et leurs amis lui eussent infailliblement livré bataille dans le château même. La reine, effrayée, pria Condé d'aller au-devant de lui pour l'inviter à suspendre sa venue : le prince revint, accompagné de d'Andelot, et déclara en plein conseil que, bien que l'édit de paix dût couvrir tous les actes commis en temps d'hostilité, l'amiral consentait à suivre la voie de justice par-devant juges non suspects, pourvu que ses adversaires en fissent autant pour les attentats à eux imputés; il ajouta que, la voie de justice réservée, il prendrait comme adressé à lui-même tout ce qui serait tenté contre l'amiral. Le maréchal de Montmo-

[1] Il restait trois frères, le cardinal de Guise, le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf, sans compter le cardinal de Lorraine, absent. Le grand prieur était mort récemment.

renci fit la même déclaration au nom de son père et au sien (15 mai) : le connétable, sans en être mieux disposé pour la Réforme, s'était réconcilié avec ses neveux, par ressentiment de ce que la reine avait donné la grande maîtrise à l'héritier de Guise au lieu de la lui restituer [1]. Le conseil privé défendit toute offense réciproque aux deux partis, et ajourna toutes poursuites judiciaires *jusqu'à ce que les armes eussent été posées*. On obéit ; mais, la reine s'étant gravement blessée sur ces entrefaites en tombant de cheval, les Guise s'apprêtèrent, si Catherine mourait, à s'emparer du roi et à faire main basse sur les huguenots dans Paris [2]. Catherine guérit, fit appel au patriotisme des chefs catholiques et protestants, et les conjura d'ajourner leurs prétentions et leurs querelles, tant que l'étranger aurait pied dans le royaume : la recouvrance du Havre s'offrait comme une heureuse diversion. La plupart des protestants, honteux d'avoir introduit l'Anglais en France, ne demandaient qu'à sauver les apparences vis-à-vis de leur alliée Élisabeth ; Condé, qui n'avait pas été très-fidèle à ses engagements envers la reine d'Angleterre en traitant sans son aveu, obtint de Catherine qu'on offrirait à Élisabeth, moyennant l'immédiate évacuation du Havre, le remboursement de ses avances et le renouvellement du traité du Cateau-Cambresis, qui promettait la restitution de Calais en 1567. Si l'on fit cette offre, c'est qu'on s'estimait sûr qu'elle serait refusée, et qu'Élisabeth ne lâcherait pas *son gage*. Élisabeth en effet déclara qu'on verrait qui l'emporterait de l'*Anglaise* ou de la *Florentine*. Sur le refus de la reine d'Angleterre, la guerre, qui existait de fait depuis l'au-

[1] Catherine lui donna, pour l'apaiser, le duché de Châtellerault.

[2] Archives curieuses, t. V, p. 227.

tomne précédent, fut déclarée le 6 juillet : le maréchal de Brissac commença aussitôt à resserrer la place, et, quinze jours après, le connétable vint prendre la direction du siége, tandis que la cour s'établissait à Fécamp, pour encourager l'armée par le voisinage du roi. La noblesse des deux religions affluait à l'envi dans cette armée rapidement formée : Condé rejoignit bientôt le connétable; mais Coligni ne parut pas : toujours lent à se résoudre aux partis extrêmes, mais inébranlable dans les résolutions une fois adoptées, l'amiral avait été le dernier à consentir aux alliances étrangères; maintenant il se refusait à rompre des nœuds qu'il prévoyait devoir être bientôt renoués par une nécessité fatale. Quelques huguenots allèrent plus loin et se jetèrent dans les rangs des Anglais. La plupart, au contraire, ne songèrent qu'à faire oublier leur faute à la France.

On s'attendait à une longue et opiniâtre résistance : la garnison anglaise, sous les ordres du comte de Warwick, était forte de six à sept mille combattants; les Anglais étaient maîtres de la mer; ils avaient enlevé tous les navires du Havre et des ports voisins, et l'on n'avait ni moyens d'intercepter les secours d'Angleterre ni intelligences à espérer dans la ville; car toute la population française avait été expulsée au moment de la déclaration de guerre. L'attente générale fut trompée : dès le commencement du siége, les Français étaient parvenus à couper les sources qui alimentaient les assiégés; la privation d'eau pure, la disette de vivres et l'absence de toutes mesures de salubrité, engendrèrent dans la ville une épidémie tellement meurtrière, que la garnison, assez mal commandée, à ce qu'il semble, se démoralisa complétement en quelques jours; les dehors de la place

furent abandonnés presque sans combat, et Warwick, n'osant attendre l'assaut, entra en pourparler dès le 26 juillet. La capitulation fut signée le 28, les vaisseaux français furent restitués, et la grosse tour du port fut livrée au connétable, qui accorda un délai de six jours pour le rembarquement des Anglais. La nuit suivante, apparut en rade une flotte de soixante voiles : c'était l'amiral Clinton, qui amenait aux assiégés des provisions et dix-huit cents soldats; il n'arriva que pour recevoir sur ses navires la garnison vaincue, qui reporta le typhus dans Londres.

Ce prompt succès fit beaucoup d'honneur au gouvernement de Catherine. Les hostilités cessèrent presque entièrement aussitôt après la reprise du Havre : le gouvernement français avait atteint le but de ses efforts, et la reine d'Angleterre, sentant son impuissance contre la France unie, ne s'opiniâtra point à poursuivre une lutte qui ne pouvait que servir les intrigues de Rome contre l'Angleterre et ramener les armes françaises en Écosse. Le retour de Marie Stuart dans son royaume [1]

[1] Après la mort de son mari, la jeune veuve de François II, qui s'était attiré la haine de sa belle-mère Catherine de Médicis, en servant trop vivement les intérêts de ses oncles de Guise, se retira en Lorraine durant quelques mois; ses oncles, qui ne l'aimaient que comme un instrument utile à leur politique, la pressèrent, la forcèrent, pour ainsi dire, de retourner en Ecosse, pour tâcher d'y relever le parti catholique. Trois de ses oncles, Aumale, Elbeuf et le grand prieur, et une foule de jeunes gentilshommes français, qui ne pouvaient se décider à se séparer de leur charmante reine, la reconduisirent dans son sauvage royaume. La pauvre Marie partit avec désespoir : rien n'est plus touchant que le récit de Brantôme, témoin oculaire, qui fut du voyage d'Ecosse. « Et la galère étant sortie du port (de Calais), s'étant élevé un petit vent frais, on commença à faire voile... Elle, sans songer à autre action, s'appuie les deux bras sur la poupe de la galère, du côté du timon, et se met à fondre en grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et lieu d'où elle était partie, prononçant toujours ces tristes paroles : « Adieu, France!... adieu, ma chère France, je ne vous verrai jamais

n'avait abattu ni la domination du protestantisme ni l'influence d'Élisabeth sur l'Écosse; Marie, tyrannisée par ses propres sujets, qui lui disputaient jusqu'au droit de maintenir dans sa chapelle le culte catholique, était, jusque dans Holyrood, sous la main de sa rivale; cependant, elle avait toujours refusé de ratifier le traité de 1560 et de renoncer à ses droits sur la couronne d'Angleterre, à moins qu'Élisabeth ne la reconnût son héritière présomptive. La guerre avec la France pouvait relever le parti catholique en Écosse et même en Angleterre, où l'on venait de décréter contre les papistes les mesures les plus acerbes [1]; Élisabeth, trop politique pour se laisser

plus. » Elle fit dresser son lit sur la poupe même, et recommanda qu'on l'éveillât dès qu'il ferait jour, si l'on voyait encore la France. « A quoi la fortune la favorisa; car, le vent étant cessé, on ne fit guère de chemin cette nuit; si bien que, le jour paraissant, parut encore le terrain de la France... Elle se leva sur son lit et se mit à contempler la France encore tant qu'elle put! » (Brantôme, *Dames illustres; Marie Stuart.*) Marie Stuart entrevoyait sa sombre destinée : de ce pays des plaisirs et des arts, où elle avait été si adorée et si heureuse, elle retombait au milieu d'un peuple barbare, dont la rudesse naturelle était redoublée par le fanatisme. La parure, la danse, la musique, la poésie profane, tout ce qu'elle aimait, était, pour les ministres farouches qui avaient *réformé* l'Ecosse, autant de *pompes de Satan*. Ils avaient en horreur les mœurs libres et brillantes de la Renaissance: « Ce n'est pas une femme, s'écriait John Knox, en parlant de Marie Stuart, c'est une déesse païenne, c'est Diane ou Vénus! » Il faut voir, dans les écrits de Knox lui-même, qui s'en vante, tout ce que la jeune reine eut à souffrir de la brutalité des réformateurs et des intrigues d'Elisabeth. Là est, autant que dans son caractère ardent et passionné et dans l'éducation reçue à la cour des Valois, l'explication des fautes et même des crimes de Marie Stuart.

[1] Le serment de la suprématie (*Test*) avait été imposé aux membres des communes, aux maîtres d'école, aux tuteurs et aux procureurs. On établit qu'il serait exigé de quiconque aurait désapprouvé le culte établi, célébré ou entendu une *messe privée*. Le premier refus entraînait la confiscation et la prison perpétuelle; le second refus, la mort. Elisabeth craignit de pousser les catholiques au désespoir, et avertit secrètement les évêques de ne demander le serment qu'une fois. Un nouveau symbole de croyance nationale fut rédigé, sur ces entrefaites, par la *convocation* (assemblée du clergé) et promulgué par la reine : c'était le corps de doctrine d'Edouard VI, modifié et corrigé.

emporter par le ressentiment, ne voulut pas courir gratuitement de tels risques, et se résigna même à faire les avances vis-à-vis de cette Catherine qu'elle avait naguère défiée, et qui les reçut sans beaucoup d'empressement. Les négociations traînèrent plusieurs mois.

Catherine se sentait forte d'une victoire nationale : L'Hôpital lui suggéra, immédiatement après l'expulsion des Anglais, une mesure propre à consolider son pouvoir et à imposer silence à Condé, qui lui rappelait incessamment ses promesses touchant la lieutenance générale du royaume. Charles IX était entré dans sa quatorzième année le 27 juin 1563 : le 17 août, la reine mère et le chancelier menèrent le jeune roi, accompagné des princes du sang et des seigneurs du conseil privé, tenir un lit de justice au parlement de Rouen; Charles IX prononça d'une voix enfantine un petit discours où on lui faisait déclarer qu'ayant atteint l'âge de majorité, il ne voulait plus endurer qu'on lui désobéît, et que tous ceux qui contreviendraient dorénavant à l'édit de la paix, dont on venait de voir les heureux fruits devant le Havre, seraient châtiés comme rebelles. Il présenta ensuite à l'enregistrement un édit qui confirmait la *déclaration* d'Amboise, ordonnait aux bourgeois et paysans, sous peine de la hart, de remettre sur-le-champ leurs armes, sauf les épées et dagues, aux gouverneurs des villes et des châteaux royaux, cassait tous capitaines et sergents de bandes créés dans les villes, renouvelait plus sévèrement les défenses portées par l'édit d'Amboise contre les ligues secrètes ou publiques et les intelligences avec l'étranger, interdisait enfin à tous gentilshommes et autres étant à la solde du roi de se mettre aux gages d'autres princes et seigneurs que le roi. Le chancelier exposa plus amplement

les motifs de l'édit et exhorta les magistrats de rendre bonne justice à tous les sujets du roi [1]. Puis, la reine mère, se levant et s'agenouillant, dit qu'elle remettait avec joie à son fils majeur l'administration du royaume. Le roi l'embrassa et lui dit qu'*elle gouvernerait plus que jamais;* tous les princes et seigneurs vinrent baiser la main du roi, *avec une grande révérence,* en signe de reconnaissance de sa majorité [2].

Le choix fait du parlement de Rouen pour recevoir la déclaration de la majorité, annonçait qu'on ne voulait plus ménager le parlement de Paris, qui donnait chaque jour de nouveaux sujets de plainte au gouvernement. Le parlement de Paris, irrité de l'atteinte portée à ses prérogatives, refusa de publier le nouvel édit, et envoya au roi une députation conduite par le premier président de Thou (père de l'historien), pour se plaindre que le roi majeur eût approuvé la coexistence de deux religions dans le royaume, et réclamer contre le désarmement des Parisiens. Tous les membres du conseil affirmèrent que le roi avait agi de leur avis : le jeune monarque répéta

[1] « . . . . Je vois chaque jour des hommes passionnés, ennemis ou amis des personnes, des sectes et factions, lesquels jugent pour ou contre, sans considérer l'équité de la cause. Vous êtes juges du pré, du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adjuger la cause à celui que vous estimez plus homme de bien ou meilleur chrétien, comme s'il était question entre les parties lequel d'entre eux est le meilleur poëte, orateur, peintre, artisan, et enfin de l'art, doctrine, ou autre quelconque suffisance, non de la chose qui est amenée en jugement... » Voy. le procès-verbal du lit de justice dans Isambert, t. XIV, p. 147-150. — De Thou, l. XXXV. — Mémoires de Condé, t. IV, p. 574.

[2] La reine mère fit rédiger pour l'usage du roi, peu de temps après la majorité, une espèce d'instruction générale sur l'étiquette de la cour, sur l'emploi du temps, sur la façon de vivre royalement, sur la conduite à tenir pour s'affectionner la noblesse et les *principaux* de chaque ville. Ce document est fort curieux. Mém. de Condé, t. IV, p. 654.

d'un ton très-ferme la leçon que lui avait apprise sa mère. « Les rois nos prédécesseurs, dit-il aux députés, ne vous ont mis au lieu où vous êtes pour être les tuteurs ni protecteurs du royaume, ni conservateurs de ma ville de Paris : je vous commande de ne vous mêler que de la justice. Vous vous êtes fait accroire que vous étiez mes tuteurs ; je vous ferai connaître que vous ne l'êtes point, mais mes serviteurs et sujets (Journal de Brûlart, p. 133-135). »

Malgré ces vertes paroles, la moitié du parlement vota encore contre l'enregistrement, et une seconde députation fut envoyée au roi : elle n'obtint pour toute réponse qu'un arrêt du conseil qui déclara que la connaissance *des choses de l'état du royaume* n'appartenait aucunement au parlement et qui ordonna l'enregistrement immédiat de l'édit de Rouen, sans modification quelconque, à peine de suspension pour les présidents et conseillers récalcitrants (24 septembre). Le parlement obéit enfin, et Paris mit bas les armes au commencement d'octobre.

Le feu de la discorde, à peine étouffé d'un côté, se rallumait de l'autre. Le 26 septembre, la mère, la veuve, les enfants et les frères du feu duc de Guise vinrent, en grand cortége de deuil, trouver le roi à Meulan, et requirent la permission de poursuivre en justice le *meurtre proditoire et inhumain* du chef de leur maison. Trois Bourbons, le cardinal Charles, le duc de Montpensier et son fils, avaient signé la requête, qui n'impliquait nommément personne. Le motif donné pour l'ajournement de la requête des Guise n'existait plus, et l'autorisation qu'ils sollicitaient leur fut accordée ; mais le cardinal de Châtillon, le seul des trois Châtillons qui fût présent à la cour, obtint que la cause serait évoquée du parlement de Paris au grand

conseil. Avec le parlement, on était sûr que Coligni serait condamné, avec le grand conseil, qu'il serait acquitté ; les Guise récusèrent plus de la moitié du grand conseil : Coligni récusa presque tout le reste, en sorte que le roi et la reine mère se virent à peu près seuls pour décider ce grand procès : c'était un spécieux prétexte pour ne rien décider, ce que fit Catherine par un arrêt du 5 janvier 1564 : le roi *retint à lui et à sa personne la connaissance dudit procès*, et en ajourna le jugement à trois ans, *pour l'opportunité du temps*. (Mémoires de Condé, IV, 495.)

Le temps n'était guère opportun en effet, et les passions ne se calmaient pas. Ce n'étaient que querelles et qu'homicides par tout le royaume : les huguenots étaient le plus souvent victimes, quelquefois agresseurs ; aucun meurtre ne fit autant de bruit que celui de Charri, colonel d'un régiment d'infanterie nouvellement formé pour la garde du roi ; Charri fut tué en plein jour, sur le pont Saint-Michel, à Paris, par le huguenot Chastellier-Portaut, assisté du fameux Mouvans [1]. Le meurtrier s'échappa (décembre 1563). Les zélés catholiques, suspectant et haïssant le gouvernement de Catherine, célébraient en toute occasion les louanges de Philippe II, *défenseur de la foi*, et beaucoup d'entre eux entretenaient en Espagne d'actives intelligences. La conduite de la reine de Navarre fomentait leur irritation : Jeanne d'Albret avait, depuis quelques mois, *planté* violemment le calvinisme en Béarn : les prêtres avaient été chassés de Pau et de Lescar, et le culte catholique, interdit, du consentement des états et de l'évêque même de Lescar, Louis d'Albret.

[1] D'après une pièce citée par M. Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. II, p. 596, ce Charri était accusé d'avoir participé à un projet de *Vêpres siciliennes* contre les réformés. C'était un ennemi personnel de d'Andelot.

La cour de Rome résolut de frapper un coup d'éclat : le tribunal suprême de l'inquisition romaine, composé de neuf cardinaux, cita devant lui tous les prélats français convaincus ou suspects d'hérésie, le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, Saint-Romain, archevêque d'Aix, Montluc, évêque de Valence, Caraccioli, ex-évêque de Troyes, Guillart, évêque de Chartres, Barbançon, de Pamiers, Saint-Gelais, d'Usez, Louis d'Albret, de Lescar ; puis la reine de Navarre elle-même fut citée à comparaître avant six mois (28 septembre) : ce délai passé, Jeanne d'Albret devait être, par le seul fait de sa contumace, déchue de ses royaume, principautés, droits et possessions quelconques, et ses domaines, dévolus au premier occupant catholique, sans préjudice *des peines plus graves* qu'elle aurait pu encourir (Mém. de Condé, t. IV, p. 669). En même temps, un complot fut ourdi entre les agents de Philippe II et les chefs de la faction ultrà-catholique française pour assurer l'exécution du mandat inquisitorial : des troupes espagnoles, secondées par les catholiques de Gascogne, devaient descendre brusquement des Pyrénées, et surprendre dans Pau la reine de Navarre, son fils et sa fille. Le bûcher attendait Jeanne ; ses enfants, Henri et Catherine, auraient eu pour partage une captivité que le poison eût probablement terminée. La conspiration avorta : Élisabeth de France, reine d'Espagne, en surprit le secret, et fit avertir sa parente Jeanne d'Albret ; les auteurs du complot, sachant l'entreprise éventée, n'essayèrent pas d'employer la force ouverte. Philippe II se ressouvint plus tard de ce grief contre la malheureuse Élisabeth. Le pape à son tour fut obligé de reculer : la cour de France lui adressa, au nom de la dignité royale, des libertés gallicanes et de la suzeraineté

du roi sur les domaines d'Albret, une protestation si vigoureuse, que le vieux Pie IV laissa tomber la citation, non-seulement de la reine Jeanne, mais des prélats qui avaient été déposés ou suspendus par contumace[1].

Le pape avait intérêt en ce moment à ménager la cour de France, et à ne pas entraver, par des violences intempestives, les efforts qu'allait faire le cardinal de Lorraine afin de rattacher la reine mère aux intérêts catholiques, et de faire accepter au gouvernement français les canons du concile de Trente, récemment terminé. Il est nécessaire de s'arrêter un moment ici pour jeter un coup d'œil sur les opérations de cette célèbre assemblée. Le concile de Trente, dont on avait si longtemps et si vainement espéré la pacification de la chrétienté, s'était rouvert le 18 janvier 1562, sans attendre les prélats de France ni d'Allemagne : ses premiers actes ne furent pas de bon augure pour cette réforme morale et disciplinaire si ardemment souhaitée, qui devait, disait-on, fermer la bouche aux hérétiques. La majorité, composée de pauvres évêques italiens, dévoués au saint-siége, et presque tous pensionnaires de la cour de Rome, consentit que l'initiative des propositions appartînt exclusivement aux légats du pape, puis que les décisions de l'assemblée fussent soumises à la révision du saint-père ; ce qui fit dire spirituellement à l'ambassadeur de France, Saint-Gelais de Lansac, que les légats faisaient venir le Saint-Esprit par la valise du courrier de Rome. C'était abdiquer fondamentalement les droits et les traditions des conciles. L'opposition cependant s'accrut à mesure que les évêques des autres nations arrivèrent à Trente. Les prélats espagnols et portugais,

[1] De Thou, l. XXXV-XXXVI. — Pallavicini, *histoire du concile de Trente*, l. XXIII, c. 6. — Mémoires d'état de Villeroi, pièces justificatives.

entrés les premiers en lice, se montrèrent également ardents à poursuivre l'hérésie et à presser la réforme de la cour de Rome. Ils s'indignaient de la servilité de leurs collègues vis-à-vis du saint-siége et du sacré collége : *les très-illustres cardinaux*, s'écriait ironiquement l'archevêque de Braga, *ont besoin d'une très-illustre réforme*. Ils s'efforcèrent de faire décréter que la résidence des évêques dans leurs diocèses était de *droit divin*, ce qui eût emporté cette conclusion : que les évêques tenaient leurs pouvoirs immédiatement de Dieu et non du pape. La lutte se prolongea plusieurs mois sur cette grave question. L'arrivée des ambassadeurs du roi de France et de l'empereur, chargés d'instructions très-circonstanciées et très-importantes, compliqua le débat. Les représentants de la France et de l'Empire étaient d'accord avec les Espagnols pour demander la réformation de la cour de Rome, mais non pas pour frapper sans ménagement le protestantisme. Les instructions des ambassadeurs français, choisis par la reine mère et par L'Hôpital avant l'explosion de la guerre civile [1], ne furent pas changées par les chefs de la faction catholique, devenus maîtres du gouvernement : le cardinal de Lorraine, qui dirigeait la diplomatie du parti comme le duc son frère en dirigeait les armes, n'avait pas dans le résultat de la lutte une confiance entière : effrayé de la force du protestantisme en Europe, il regardait comme chimériques les plans gigantesques des triumvirs, et, au risque d'exciter les ombrages de Philippe II, il continuait à caresser l'Allemagne, et à séparer, autant qu'il pouvait, le luthéranisme du calvinisme.

[1] C'étaient Saint-Gelais de Lansac, Arnould du Ferrier, président aux enquêtes, persécuté naguère sous Henri II, et Gui du Faur de Pibrac, conseiller d'État et juge-mage de Toulouse, si connu par ses *quatrains* moraux.

Les deux branches de la maison d'Autriche, l'espagnole et l'allemande, avaient adopté deux systèmes tout à fait tranchés, l'un de guerre et de persécution, l'autre de conciliation et de paix : ce fut aux représentants de la branche allemande que les agents français eurent ordre de se rallier. La querelle s'était engagée entre les cours catholiques sur la forme même du concile, avant que le concile fût ouvert ; l'Espagne voulait que la nouvelle assemblée fût la continuation pure et simple de l'ancienne, qui s'était séparée si brusquement en 1552 : l'empereur et la France demandaient au contraire que le concile recommençât entièrement *à novo*, et qu'on ne tînt point compte des sessions précédentes, où les principales doctrines des novateurs avaient été condamnées par un petit nombre d'évêques, pour la plupart italiens ou espagnols. A cette proposition se rattachait une dernière et faible espérance de voir les luthériens allemands et les rois du Nord adhérer au concile. Le pape adopta une formule ambiguë qui ne satisfit personne, mais avec l'intention de donner raison en fait à l'Espagne. Les propositions des deux autres grands gouvernements catholiques effrayaient le saint-père : les ambassadeurs français avaient ordre de demander, d'accord avec les Allemands, que le concile fût transféré en Allemagne ; que la proposition et la décision des matières ne fussent pas réservées au pape ni à ses légats, mais que le pape se soumît aux décrets du concile ; que le pape ne s'entremît plus de l'élection ni de la provision des évêques et autres pasteurs des âmes ; que toutes les taxes pontificales, mandats, dispenses à prix d'argent, évocations en cour de Rome, fussent abolis ; enfin, chose assez singulière, les ambassadeurs français étaient chargés de repousser le projet d'une ligue géné-

rale des puissances catholiques contre les puissances protestantes, projet qui était toujours dans la pensée de Philippe II et de la cour de Rome, et que les triumvirs avaient rédigé de leur main avant de parvenir au pouvoir. Les ambassadeurs impériaux réclamèrent en outre la réforme du pape et de sa cour, le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, la célébration d'une partie au moins des offices en langue vulgaire. Les Français les appuyèrent encore [1]. Pendant presque toute l'année, il n'y avait eu à Trente que quelques prélats français : le cardinal de Lorraine parut enfin, suivi d'une vingtaine d'évêques et d'une douzaine de docteurs de Sorbonne (13 novembre 1562). Son arrivée porta au comble les alarmes du saint-père : on craignait à Rome que ce cardinal ne se mît à la tête de tous les *ultramontains* contre Rome et les Italiens. « Le cardinal de Lorraine est un second pape, » disait ironiquement Pie IV ; « il a 300,000 écus de rente en bénéfices ; il ne manquera donc pas d'occasion de faire des remontrances sur le cumul [2]. » Le cardinal ne justifia pas toutes les appréhen-

[1] La cour de France, immédiatement après le colloque de Poissi, avait déjà demandé très-instamment au pape la communion sous les deux espèces, du consentement et à la requête des évêques français réunis à Poissi. Les ambassadeurs français demandèrent que si l'on n'accordait pas le mariage des prêtres, on ne confiât plus les ordres qu'à des hommes d'un âge mûr et de mœurs éprouvées.— Continuateur de Fleury, t. XXXIII.

[2] Le pape n'avait pas tort : les obstacles à la réforme ecclésiastique ne venaient pas tous de Rome : voyez un mémoire secret du nonce Prosper de Sainte-Croix au cardinal Borromée : « Je demandai, dit-il, au chancelier, ce qu'il pensait du concile de Trente : il me répondit... « que tout le mal de ce royaume venait des Français mêmes et de la vie déréglée des ecclésiastiques, qui ne veulent point qu'on les réforme... Je sais qu'ils ont envoyé certains articles à Rome, touchant lesquels je puis bien assurer que, si le pape les approuvait, ils en seraient les plus mécontents de tous les hommes, attendu qu'ils ne les ont faits qu'à dessein de

sions de Pie IV : il affecta le rôle de modérateur, et, tout en soutenant les réclamations de la cour de France, il parut chercher un milieu sur la question de l'autorité du pape; il ne renonça point à la doctrine gallicane de la supériorité du concile, mais il accorda que les évêques n'étaient établis de Dieu que par l'intermédiaire du souverain pontife. La plupart des prélats qui l'accompagnaient, défendirent beaucoup plus franchement que lui les doctrines françaises [1].

Sur ces entrefaites, le cardinal de Lorraine reçut coup sur coup la nouvelle du meurtre de son frère et celle de la paix d'Amboise : ces événements, tant déplorés du parti catholique en France, servirent à Trente la politique romaine : le cardinal de Lorraine jugea l'appui de Rome et de l'Espagne indispensable au soutien de sa maison chancelante; Philippe II sentit, de son côté, la nécessité de resserrer plus que jamais ses liens avec le saint-siége; l'esprit d'indépendance que montraient les évêques espagnols, leurs plaintes sur les impôts qui pesaient sur les biens du clergé, lui avaient déjà causé des ombrages, et il les avait désavoués sur la question de la résidence; les rois devaient préférer des évêques courtisans à des évêques affranchis des influences de cour par les chaînes mêmes qui les attacheraient à leurs diocèses : le pape le fit comprendre sans peine à Philippe. Depuis que Rome n'espérait plus mettre sous ses pieds les peuples

persuader à ceux de ce royaume que c'est le pape qui ne veut point la réforme du clergé, pendant qu'ils la rejettent eux-mêmes.» *Archives curieuses*, VI, 158.

[1] Nicolas Psaume, évêque de Verdun, ayant fait un discours très-vif contre les prétentions de la cour de Rome, l'évêque d'Orviéto dit ironiquement : *Gallus cantat* (le *coq* ou le *Gaulois* chante). *O utinam*, s'écria le savant Danès, évêque de Lavaur, *O utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret* (Plût au ciel qu'au chant du coq Pierre se repentît) !

et les rois, sa politique était d'obtenir à tout prix l'alliance des rois contre les novateurs, et, au besoin, contre les peuples. Les débats du concile de Trente se décidèrent bien plutôt en dehors qu'en dedans du concile, bien plutôt entre le pape et les rois qu'entre les légats et les évêques. Le pape, assuré de Philippe II, réconcilié avec le cardinal de Lorraine, par qui Rome espérait l'accession de la France, tourna ses efforts du côté de l'empereur : l'habileté du légat Moronè triompha de très-grandes difficultés ; l'empereur renonça au droit de proposition pour les évêques, à condition que ce droit fût accordé aux ambassadeurs accrédités près du concile ; l'empereur renonça à demander la *réforme du chef de l'église,* afin que la cour de Rome ne demandât point de son côté la réforme des abus qui profitaient aux princes ; l'empereur renonça enfin à faire décider la supériorité du concile sur le pape ; le pape promit de réformer lui-même sa cour, et donna des espérances sur la *concession du calice* à l'Allemagne et aux pays slaves. L'empereur se relâcha peu à peu sur le reste : l'impossibilité de ramener les états luthériens lui était enfin démontrée, et il voyait bien qu'il ne s'agissait plus que de conserver les pays demeurés catholiques et non de regagner les autres (avril-mai 1563).

L'opposition dès lors n'eut plus d'autre appui que les représentants de la France, mal secondés, entravés même par le cardinal de Lorraine : les évêques français se découragèrent, les plus fermes d'entre eux se retirèrent, et le concile marcha rapidement vers sa conclusion. Le concile ne toucha ni à la cour de Rome ni au sacré collége, et, par compensation, il laissa les princes en possession des droits de nomination, de collation, etc., dont ils s'étaient

emparés, sauf du droit de conférer les bénéfices à charge d'âmes en commende à des laïques, abus qu'on jugera par trop scandaleux : les levées de décimes et d'autres impôts sur le clergé ne furent point prohibées d'une manière absolue. Le pape consentit à quelques sacrifices d'argent indispensables sur les dispenses, les indulgences, les expectatives, les réserves [1]; mais, en général, on peut dire qu'on ne fit que les réformes qui ne préjudiciaient ni au pape ni aux rois. Ces réformes toutefois furent loin d'être sans importance. La cour de Rome était alors sous l'influence du neveu du pape, le cardinal Charles Borromée, prélat très-pieux, très-charitable et très-austère, que l'église a canonisé, et le népotisme, pour la première fois peut-être, tournait au profit de la morale et de la religion : la suppression de beaucoup d'abus honteux et la fondation des séminaires diocésains préparèrent des générations ecclésiastiques plus instruites et plus morales. Le cumul fut enfin aboli, bien qu'avec des restrictions et des échappatoires qui permirent encore de transgresser maintes fois le principe [2].

Mais, en même temps qu'on travaillait à épurer le clergé, on élevait une barrière infranchissable entre l'église et les populations protestantes, et l'on creusait de plus en plus profondément la ligne de démarcation qui séparait le clergé des laïques. Les derniers vestiges de la liberté et de l'égalité chrétienne furent effacés par les canons qui validèrent les nominations d'évêques faites directement par le pape, et qui décidèrent que le consentement et l'intervention du peuple ou du magistrat n'étaient

[1] Encore faut-il observer que les dispenses ne devinrent pas gratuites comme le voulait le concile.

[2] Le cumul des évêchés disparut, mais non pas celui des autres bénéfices.

point indispensables pour le choix des évêques et des autres pasteurs, le défaut de ce consentement n'annulant pas l'ordination conférée par les supérieurs hiérarchiques, tandis qu'au contraire le choix par le peuple ou le magistrat n'avait aucune valeur sans l'ordination. C'était la réponse à la fameuse maxime de Luther : *Nous sommes tous prêtres!* L'avenir devait montrer si le clergé s'était véritablement fortifié en rendant la masse des laïques de plus en plus étrangère à la hiérarchie et au gouvernement de l'église.

D'innombrables anathèmes furent lancés contre les opinions des protestants sur le purgatoire, les images, le culte des saints, le divorce, sur tous les points enfin qui n'avaient pas été décidés dans les premières sessions du concile. Le *sacrement de mariage*, légitimement conféré, fut déclaré indélébile, même en cas d'adultère[1] : on jeta l'anathème sur quiconque niait que le célibat fût supérieur et préférable au mariage[2]. On fixa le minimum d'âge pour la prêtrise à vingt-cinq ans, pour les vœux religieux à seize, sans tenir compte des observations si sages faites par la France. La question du *calice*, ou de la communion sous les deux espèces, fut remise à la discrétion du pape : on ne discuta même pas le mariage des prêtres, et l'on

[1] On sait que le texte le plus positif de l'Évangile sur le divorce est celui-ci : « Quiconque renvoie sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, et en épouse une autre, est adultère. » Evang. selon saint Matth. c. XIX, v. 9.

[2] Parmi les canons relatifs au mariage, il y eut des mesures d'ordre sages et utiles : on établit les trois bans publics, pour empêcher les mariages clandestins qui occasionnaient de grands troubles dans les familles. Il fut décidé qu'on ne pourrait plus être marié que par son curé ou avec sa délégation ; que le curé tiendrait dorénavant registre des mariages. L'anathème fut prononcé contre les seigneurs qui empêchaient la liberté du mariage parmi leurs sujets.

décréta des peines graves contre les prêtres qui manquaient au vœu de chasteté. On rédigea plusieurs canons pour rétablir la hiérarchie ecclésiastique dans la plénitude de sa juridiction si profondément entamée par les rois et les juristes ; la monarchie ecclésiastique et monacale d'Espagne, basée sur l'inquisition, n'avait pas un grand intérêt à empêcher ces mesures ; il n'en était pas de même de la France. Les ambassadeurs français, déjà très-mécontents de l'affaire de la reine de Navarre et de la neutralité observée par le concile dans le débat élevé pour la préséance entre la France et l'Espagne, protestèrent vivement et annoncèrent la résistance certaine de leur cour : le concile modéra quelques-uns de ses décrets, et acheva enfin ses sessions le 3 décembre 1563[1] : la clôture fut accompagnée d'acclamations prononcées par le cardinal de Lorraine et répétées par toute l'assemblée, à la manière des anciens : deux cent cinquante-cinq prélats souscrivirent les canons de Trente ; plus de la moitié étaient Italiens. L'assemblée avait terminé sa carrière par une véritable abdication entre les mains du pape, qu'elle reconnut implicitement supérieur à elle en le priant de confirmer ses canons, en lui laissant le droit exclusif de les interpréter, et en imposant à tous les évêques et bénéficiaires le serment de fidélité à l'église romaine. Le concile de Trente fut la dernière des assemblées générales du catholicisme. Avec lui finit cette grande institution des conciles qui avait vivifié l'Occident durant les beaux siècles de l'église : son souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire des hommes, et il est permis de penser que le genre humain n'a peut-être pas renoncé pour

[1] Un des derniers décrets excommunia les duellistes et leurs témoins.

toujours à interroger sous ces formes solennelles ses croyances et ses destinées [1].

Le saint-siége fut ainsi consolidé par cette assemblée qu'il avait tant redoutée et qui semblait devoir abattre sa puissance; mais le lien de la *république chrétienne* était à jamais dissous; le catholicisme romain n'avait sauvé ses doctrines qu'en retranchant définitivement de l'église la moitié des peuples chrétiens; l'espoir de voir l'unité rétablie par un concile s'évanouit sans retour.

Rien n'était moins assuré que l'acceptation des décrets du concile par les nations catholiques elles-mêmes, dont plusieurs avaient été si faiblement représentées à Trente: les difficultés devaient être graves en Pologne, dans les États catholiques d'Allemagne et surtout en France; les maximes gallicanes étaient trop ouvertement renversées par les canons disciplinaires de Trente, pour que la résistance ne fût pas formidable. Rome et l'Espagne s'efforcèrent d'enlever, pour ainsi dire, de haute lutte, l'adhésion de la cour de France : l'empereur avait été ramené à seconder la politique de Philippe II, et le cardinal de Lorraine, décidé à jeter son masque de modération et à reprendre la direction du parti catholique français, venait de repasser les Alpes après avoir fait un voyage à Rome pour s'entendre avec le saint-père. Dès le commencement de l'année 1564, on vit arriver à la cour de France une grande ambassade envoyée par le pape, l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie : les ambassadeurs

[1] Voyez, sur l'ensemble des débats du concile, les deux histoires, ou plutôt les deux vastes plaidoyers opposés du Vénitien Fra-Paolo Sarpi, ennemi de la cour de Rome, et du cardinal Pallavicini, apologiste de l'assemblée et du saint-siége. Voy. aussi le continuateur de Fleury, et L. Ranke, dont le résumé lumineux renferme quelques faits nouveaux.

requirent le roi de faire observer dans son royaume *les articles du saint concile de Trente*, et de se trouver à Nanci le 25 mars avec leurs maîtres et les autres souverains chrétiens, afin d'y convenir d'*une loi générale* pour l'extirpation des hérésies condamnées par le concile. Les souverains alliés invitaient en outre Charles IX à cesser d'aliéner le temporel de l'Église, à révoquer *l'absolution* accordée par son édit de paix aux *criminels de lèse-majesté divine*, *Dieu seul ayant droit de remettre les péchés commis contre Sa Majesté*, et enfin à châtier les auteurs *notoirement connus* du meurtre du feu duc de Guise; ils lui offraient confort et aide à sa première réquisition (Mém. de Condé, t. V, p. 45). Le jeune roi, bien instruit par sa mère et par le chancelier, répondit évasivement, ne promit rien et s'excusa d'aller à Nanci (février 1564).

Le cardinal de Lorraine cependant pressait vivement la reine mère et le conseil d'ordonner la réception du concile : L'Hôpital lui résista en face avec énergie, et une altercation très-chaude eut lieu entre eux, à propos d'un nouvel édit qui accordait aux réformés quelques facilités pour l'enseignement et l'exercice de leur religion en maisons privées, dans les villes où le culte public leur était interdit. Le cardinal s'emporta jusqu'aux injures et reprocha violemment au chancelier d'avoir oublié ce qu'il devait à la maison de Lorraine; L'Hôpital répondit qu'il n'avait rien oublié, mais qu'il n'acquitterait pas les dettes de sa reconnaissance aux dépens du roi et de l'État [1]. Le cardinal parvint à faire révoquer l'édit, mais eut moins de succès à l'égard du concile. L'irritation du parti ultramontain fut redoublée par le bruit que fit une consultation

[1] Correspondance du nonce Prosper de Sainte-Croix, lettre du 25 février 1564. — Mém. de Condé, t. V, p. 50.

de Charles Dumoulin contre les décrets du concile : ce célèbre jurisconsulte avait entrepris de démontrer que le concile de Trente n'avait d'universel que le titre, et qu'il était radicalement nul : par malheur, ses arguments et surtout son style, empreints de protestantisme, soulevèrent contre lui le parlement de Paris, qui supprima l'ouvrage et fit arrêter l'auteur. L'Hôpital n'abandonna pas Dumoulin, et un ordre du roi prescrivit l'élargissement du prisonnier, qui promit de ne plus rien publier sans autorisation expresse du roi (juin 1564)[1]. Le parlement, malgré sa rigueur envers Dumoulin, n'était nullement disposé à favoriser la réception intégrale du concile : les présidents et les gens du roi, consultés à ce sujet par le conseil, répondirent qu'ils n'avaient pas d'observations à faire quant à la doctrine, mais que, « quant aux décrets de la police et réformation, ils y avaient trouvé plusieurs choses dérogeantes aux droits du roi et priviléges de l'église gallicane, qui empêchaient qu'elles fussent reçue et exécutées[2]. « Suivant ces décrets, toutes les constitutions des papes en faveur des gens d'église devaient être observées; le pape devenait le seul juge des évêques, à

[1] Mémoires de Condé, t. V, p. 81-158. — Dumoulin avait donné, vers le même temps, une autre consultation dans une affaire grave : Antoine de Créqui, évêque de Nantes, ayant été nommé à l'évêché d'Amiens, le vidame d'Amiens (d'Ailli de Piquigni) et la plupart de la noblesse du diocèse, protestèrent contre cette élection, parce que les représentants de la noblesse et du tiers état n'avaient point été appelés à y prendre part, ainsi que l'avaient prescrit les états généraux et l'ordonnance d'Orléans. Antoine de Créqui était d'ailleurs repoussé comme indigne; on l'accusait de deux viols, ce qui ne l'empêcha pas d'être promu au cardinalat dès l'année suivante. Cet incident prouve que l'ordonnance d'Orléans n'était déjà plus qu'une lettre morte, et que L'Hôpital était dans l'impuissance de faire respecter son ouvrage. Voy. Mémoires de Condé, t. V, p. 66-79.

[2] Lettre de l'évêque d'Orléans (Morvilliers) à l'évêque de Rennes (Bochetel), ambassadeur en Allemagne. — Ap. Le Laboureur, addit. à Castelnau, t. II, p. 358.

l'exclusion des conciles nationaux et provinciaux; les évêques avaient droit de procéder contre les laïques par l'amende et la prison; les affaires ecclésiastiques pouvaient être évoquées à Rome dès la première instance; il était permis aux ordres mendiants de posséder des biens-fonds (Hist. ecclésiast., t. XXXIV, p. 120-180). C'eût été la ruine de toute la tradition gallicane; le parlement ne pouvait l'accepter, et la reine mère, de son côté, était fort éloignée de vouloir immoler au pape l'autorité royale dont elle était dépositaire. Le gouvernement ne répondit point aux instances du pape et du roi d'Espagne par un refus positif, mais prétexta la situation difficile du royaume pour ajourner indéfiniment la publication des décrets du concile : les évêques furent autorisés à exécuter de fait dans leurs diocèses les canons qui n'étaient point en contradiction avec les lois du royaume (Le Laboureur, additions à Castelnau, t. II, p. 339).

A ne juger Catherine de Médicis que par ses actes, depuis qu'elle régnait véritablement, c'est-à-dire depuis la mort du duc de Guise, et par la confiance qu'elle semblait conserver à L'Hôpital, on eût pu croire que la reine mère poursuivait sincèrement la réalisation du système de tolérance qu'avait conçu le chancelier. Telle n'était pas cependant la pensée de Catherine : pour se consacrer à une entreprise si violemment combattue par le génie du siècle, il fallait le dévouement de L'Hôpital à la justice et à l'humanité; or, Catherine était aussi indifférente à l'humanité qu'à la religion ; le succès était son seul Dieu, et le succès des plans de L'Hôpital semblait devenu impossible : Catherine voyait bien que la paix d'Amboise n'était pour les catholiques qu'une trêve forcée, et désespérait de les

contenir longtemps [1]. A la mort de son fils aîné, les circonstances l'avaient placée dans une position intermédiaire entre les partis : un peu plus tard, elle avait cru au triomphe prochain des huguenots, et s'y était préparée [2]; puis, contrainte de prêter son nom aux chefs catholiques, elle avait vu, dans la guerre civile, les huguenots redoutables, à la vérité, mais très-inférieurs en nombre, et la masse du peuple fidèle à l'ancien culte. Elle jugea dès lors qu'elle s'était trompée, et que la force était encore et demeurerait aux catholiques; elle crut reconnaître en même temps qu'il serait dangereux de s'aliéner le parti le plus fort, et facile de saisir la direction de ce parti : Navarre et Guise étaient morts, les fils de Guise étaient des enfants, le cardinal de Bourbon, absolument incapable, les Montmorenci, divisés entre eux [3]; le cardinal de Lorraine humiliait son orgueil devant la reine mère, et mettait ses services aux pieds de Catherine. Le parti opposé avait conservé, au contraire, ses chefs, ses hommes d'action, les inflexibles Châtillon, et Condé, déjà soupçonné d'aspirer

[1] Voy. l'exposé que Castelnau (l. V, c. 10) fait de la situation des partis : « . . . . Il se parlait dès lors de voir un soulèvement universel des catholiques pour abolir les huguenots. Que si le roi et son conseil ne voulaient leur prêter faveur, on s'en prendrait à lui-même... »

[2] D'après les lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix (Santa-Croce), du reste assez favorable à Catherine, le sieur de Rambouillet, envoyé en Allemagne par la reine mère et le roi de Navarre avant la fin de 1561, aurait été chargé de demander aux princes luthériens quels secours d'hommes et d'argent ils donneraient au roi très-chrétien *dans le temps qu'il changerait de religion*. *Arch. curieuses*, t. VI, p. 50. — Catherine, après s'être ralliée, bon gré, mal gré, aux triumvirs, se défendit de cette imputation comme d'une calomnie, et dépêcha Rambouillet lui-même pour expliquer sa mission à Philippe II, et montrer ses instructions, qui ne contenaient rien de semblable. Rambouillet, selon toute apparence, ne montra ou ne dit pas tout.

[3] Le fils aîné du connétable favorisait les huguenots : le second fils, Damville, qui venait d'être subrogé à son père dans le gouvernement de Languedoc, s'était attaché aux Guise et aux zélés catholiques.

à la couronne : les huguenots tendaient à faire un État dans l'État. Catherine résolut donc de placer ses fils à la tête du parti catholique, et de rétablir l'unité dans le royaume par la ruine du protestantisme. Mais ce n'était point à la force ouverte qu'elle projetait de recourir; elle voulait éviter les dangereux secours de Philippe II et le retour des étrangers en France; elle voulait miner lentement les boulevards du calvinisme, et non les emporter d'assaut. Reprendre peu à peu, par des interprétations restrictives de l'édit d'Amboise, les concessions accordées aux huguenots, désarmer et dissoudre leurs associations religieuses et militaires, séduire ou accabler les grands après avoir dégoûté les petits par les entraves apportées à l'exercice du culte, par la partialité des magistrats et des officiers royaux, par l'impunité assurée aux violences des catholiques, réduire les plus opiniâtres à une révolte prévue et dépouillée d'avance de tous moyens de succès, arriver enfin à la suppression du culte réformé sans recourir à l'inquisition espagnole, et sans se soucier de poursuivre le secret des consciences; voilà quel fut le plan adopté par Catherine, sauf à prendre tous les détours et à subir tous les délais que conseillerait la prudence. Ses vues ne se bornaient point à la ruine du parti protestant : d'autant plus avide de pouvoir absolu qu'elle avait été plus longtemps dépendante, elle visait à abattre tout ce qui était grand par soi-même, toute cette oligarchie qui s'était reformée autour du trône, sous le faible Henri II, et qui s'était fortifiée à la faveur des troubles : elle aspirait à gouverner avec des hommes créés par elle et prêts à tout faire pour elle, des étrangers, des nobles sans fortune, des hommes nouveaux, sans liens, sans scrupule et sans foi, ministres tels que les aimaient ces tyrans italiens dont

elle avait étudié profondément et dont elle allait appliquer, sur une plus vaste échelle, la politique perfide. Elle se garda bien toutefois de renvoyer l'Hôpital : sa vertu devait servir à masquer les vices des autres.

La direction nouvelle imprimée à l'éducation des fils de Catherine fut le premier symptôme dont les huguenots eurent lieu de s'alarmer : cette éducation avait été, dans les premiers temps du règne de Charles IX, un sujet de scandale pour les catholiques ; le petit roi travestissait, dans des mascarades, les costumes et les cérémonies de l'église ; le duc Henri d'Orléans jetait au feu tous les livres d'heures et les chapelets dont il pouvait s'emparer, et ne savait que *psaumes et prières huguenotes*. Ces tendances furent complétement changées [1] ; le roi et ses frères furent ramenés aux pratiques orthodoxes. Quant à l'éducation morale, elle demeura complétement nulle chez ces malheureux enfants, nourris au milieu de tous les genres de corruption. Leur intelligence ne fut développée qu'aux dépens de leur cœur. La cour suivit l'exemple de la reine et de ses fils : Catherine annonça qu'elle chasserait tous les gentilshommes et *damoiselles* qui ne *feraient pas leur devoir à Pâques ;* presque personne ne désobéit. La cour avait tout à fait changé de sentiments envers le calvinisme, depuis qu'elle avait vu les apôtres de Genève proscrire les arts et les jeux, le luxe et la galanterie : la cour voulait bien qu'on réformât la messe et le confessionnal, mais non pas qu'on réformât les mœurs ; sa licence élégante se révolta contre le dur fanatisme des novateurs, et un événement tragique, arrivé à Orléans vers

[1] Voy. les détails curieux que donnent Marguerite de Valois dans ses mémoires (Ancienne collection des mémoires sur l'histoire de France, t. 52, p. 146 ; 1789), et le nonce Prosper de Sainte-Croix, *Archives curieuses*, VI, 88.

la fin de la guerre civile, acheva de perdre la Réforme dans l'esprit des courtisans : deux personnes notables d'Orléans, ayant été surprises en adultère, furent condamnées au gibet par les autorités huguenotes, d'après les nouvelles lois établies à Genève par Calvin. La noblesse de cour, habituée à jouer avec l'adultère, accueillit par une explosion d'indignation cet acte de rigueur barbare, également étranger aux lois et aux mœurs françaises. L'animadversion et les sarcasmes de la jeunesse se détournèrent dès lors des moines sur les prédicants. La reine mère vit avec plaisir cette réaction, et la galanterie fut plus que jamais le ressort de sa politique : elle tâcha d'enlacer Condé dans les piéges tendus naguère à son frère Antoine. Elle le retint sans peine au milieu des plaisirs de la cour, et toléra complaisamment ses amours avec mademoiselle de Limeuil (de la maison de la Tour d'Auvergne). La princesse de Condé, Éléonore de Roye, déjà souffrante et maladive, s'affligea tellement de l'infidélité de son mari, qu'elle en mourut. Mademoiselle de Limeuil était devenue grosse : Catherine chassa de sa cour cette jeune personne, qu'elle avait rendue l'instrument et la victime de ses intrigues, et voulut remarier le prince à la veuve du maréchal de Saint-André, un des plus riches partis de France. Les Guise, de leur côté, firent une tentative pour se réconcilier avec leur rival par une alliance de famille, et le cardinal de Lorraine lui offrit la main de Marie Stuart. Cette négociation causa de vives inquiétudes aux réformés, dont les chefs les plus inébranlables, les Châtillon, venaient de quitter la cour, soucieux et mécontents.

La cour était partie de Fontainebleau, le 13 mars, pour un long voyage. Dès le commencement de 1562,

la reine mère avait projeté de faire avec Charles IX le tour de la France : ce dessein, interrompu par les troubles, fut repris aussitôt après la recouvrance du Havre ; les motifs qu'en donnait Catherine étaient très-plausibles : reconnaître par ses propres yeux l'état du royaume, montrer le roi majeur aux provinces, faire sentir partout la présence du gouvernement, raffermir l'autorité centrale ébranlée par l'anarchie et par les tyrannies locales, fruit de la guerre civile; cependant ce voyage excitait chez les protestants une profonde défiance, et beaucoup d'entre eux soupçonnaient que le refus public fait par le roi d'aller à Nanci cachait des promesses secrètes, et que des négociations mystérieuses avec les souverains catholiques remplaceraient la conférence qui avait été proposée avec un trop dangereux éclat. La cour visita d'abord la Champagne: elle passa trois ou quatre semaines à Troyes, et un traité important fut signé dans cette ville, le 11 avril. Depuis la reprise du Havre, les hostilités entre la France et l'Angleterre s'étaient bornées à des courses sur mer, ou plutôt à de vraies pirateries que les corsaires des deux nations exerçaient non-seulement contre l'ennemi, mais contre la marine marchande des peuples voisins. Catherine avait besoin de la paix, Élisabeth, encore davantage. La paix fut conclue dans les termes les plus généraux et les plus simples, chacun réservant vaguement ses droits et ses prétentions : l'Angleterre renonça implicitement à Calais[1]; Elisabeth n'eut pas même le dédit de 500,000 écus promis par le traité

[1] Léonard, Traités de paix, t. II, p. 548. — Lettres du secrétaire d'ambassade Sarron ; ap. Mém. de Condé, t. II, p. 194-198. — Castelnau, l. V, c. 4, 7, 8. Elisabeth rendit les otages qui lui avaient été livrés en 1559 pour la restitution de Calais.

de 1559; elle se contenta de 120,000; seulement on garda de part et d'autre les navires conquis; c'étaient les Anglais qui avaient fait le plus grand nombre de prises[1]. Elisabeth mit la paix à profit pour réorganiser les finances, l'armée, la marine d'Angleterre, et relever la prospérité publique : la France ne fut pas si heureuse ! Son gouvernement n'usa de la paix que pour lui préparer à loisir de nouveaux désastres.

De Troyes, la cour se rendit à Bar-le-Duc, où Charles IX tint sur les fonts de baptême le fils de sa sœur Claude et du duc Charles de Lorraine : ce fut une fête de famille pour les Guise, qui avaient vu dans la naissance de cet enfant un nouveau lien entre leur maison et la maison royale. Catherine employa son séjour sur les marches de Lorraine à négocier avec les princes protestants de la haute Allemagne : elle s'efforça d'acheter leur neutralité pour le cas où les troubles se renouvelleraient en France; le duc de Wurtemberg, l'électeur palatin, le duc de Deux-Ponts, refusèrent de s'engager ; le margrave de Bade et l'un des ducs de Saxe acceptèrent et promirent même des soldats[2]. La cour se dirigea ensuite sur Lyon par la Bourgogne, associant partout les fêtes et les pratiques dévotes, afin de se faire bien venir des populations catholiques : la reine mère ne négligea rien pour réveiller le dévouement personnel que lui avait jadis témoigné le brave et remuant Gaspard de Tavannes,

[1] Elisabeth avait tâché d'enlever par la ruse ce qu'elle ne pouvait reconquérir par la force : elle avait offert 100,000 angelots d'or au capitaine Gourdan, gouverneur de Calais, pour qu'il livrât sa place aux Anglais. Mais ce brave officier répondit « qu'il aimait mieux son honneur que tous les trésors d'Angleterre. » Brantôme, *Vie du duc de Guise*.

[2] Davila, t. I, p. 174. — Sur les détails du voyage, voyez le *Recueil et discours du voyage du roi*, etc., par Abel Jouan ; dans le recueil du marquis d'Aubais, t. I.

tout-puissant sur les catholiques bourguignons : Tavannes, en abordant le roi devant la porte de Dijon, pour toute harangue, mit la mains ur son cœur, et dit : *Ceci est à vous*, puis, reportant la main sur son épée : « *Voilà de quoi je puis vous servir*. » (Mém. de Gaspard de Tavannes.)

La cour apprit en Bourgogne une nouvelle qui réjouit fort les zélés catholiques : *le pape de Genève*, le grand apôtre de l'hérésie, Jean Calvin, était mort le 24 mai 1564, à l'âge de cinquante-cinq ans, emporté par les maladies cruellement complexes qui le tourmentaient depuis longtemps, sans pouvoir vaincre l'infatigable activité de son esprit et de sa plume. Il avait supporté ses douleurs avec fermeté ; il mourut avec calme ; il croyait à son œuvre ; c'est la seule excuse que les défenseurs de sa triste mémoire puissent faire valoir devant la postérité. Ses dernières pensées furent encore des pensées de compression et de despotisme : il recommandait à ses disciples « de prendre garde au peuple, pour le maintenir toujours en l'obéissance de la doctrine ; qu'il y avait des gens de bien, mais aussi des mutins et des rebelles [1]. » Son œuvre était trop fortement cimentée pour ne pas lui survivre, et Théodore de Bèze, le plus distingué d'entre les disciples, recueillit l'héritage et maintint la tradition du maître.

Le calvinisme, au moment où il perdit son fondateur, était gravement menacé en France : les plans de Catherine se déroulaient avec l'itinéraire de la cour ; le passage du roi à Lyon (juin-juillet) fut signalé par la construction d'une forte citadelle, et le gouverneur, trop

[1] Théod. de Bèze, *Vie de Calvin*. Cet ouvrage a été réimprimé en tête de l'édition qu'a donnée récemment le bibliophile Jacob (P. Lacroix) des œuvres françaises de Calvin, réunies pour la première fois ; Paris, Ch. Gosselin ; 1842.

favorable aux réformés, fut remplacé par une des créatures de la reine mère : d'autres citadelles royales s'élevaient à Orléans, à Valence, à Sisteron, à Montauban, places qui avaient été les principaux refuges des huguenots, tandis qu'on démolissait les remparts construits par les bourgeois autour de ces mêmes villes durant la guerre. Une ordonnance du 24 juin défendit l'exercice du culte réformé, non-seulement dans les résidences ordinaires du roi, mais dans toutes les villes où il séjournait. Le duc et la duchesse de Savoie vinrent rendre visite au roi à Lyon, et les protestants ne doutèrent pas que Philibert-Emmanuel, dévoué à la politique espagnole, n'eût excité de tout son pouvoir Catherine à leur nuire : bientôt un nouvel édit, daté du château de Roussillon en Dauphiné (4 août), décréta des peines très-graves contre les seigneurs protestants qui admettraient aux exercices religieux célébrés dans leurs châteaux d'autres personnes que leurs *sujets*, et contre les ministres qui feraient exercice quelconque de religion hors des lieux désignés : toute tenue de synode, toute levée de deniers, étaient interdites aux réformés ; on leur avait déjà interdit d'ouvrir des écoles et des colléges; les prêtres et moines défroqués et mariés devaient quitter leurs femmes, les religieuses, leurs maris, et retourner à leur profession, ou sortir du royaume (Isambert, t. XIV, p. 170-172). L'inquiétude et l'irritation gagnèrent les plus paisibles des protestants : les plaintes les plus vives éclatèrent de toutes parts; on n'entendait parler que de meurtres et d'attentats commis impunément contre les réformés : l'évêque du Mans [1] et le duc de Montpensier, gouverneur d'Anjou, Maine et Touraine, encourageaient tous les excès

[1] Il avait, dit-on, en 1562, volé les douze apôtres d'argent massif qui déco-

dans ces contrées. En Guyenne, les violences étaient réciproques; mais les catholiques zélés prirent une attitude tellement factieuse, que le lieutenant général de la province, Couci de Burie, et le premier président du parlement de Bordeaux, furent obligés de les dénoncer au roi: le comte de Foix-Candale, son frère l'évêque d'Aire, et le marquis de Trans, avaient entrepris de former dans la Guyenne et la Gascogne une ligue organisée hiérarchiquement par paroisses, juridictions, sénéchaussées et provinces, sous la direction d'un chef suprême, assisté d'un conseil choisi dans les trois états (Mém. de Condé, t. V, p. 177) (août 1564). Le prince de Condé, enfin réveillé du sein des voluptés par les clameurs et les reproches de son parti, écrivit à la reine mère une lettre assez énergique. Catherine ne voulait pas encore pousser les réformés au désespoir : elle fit une réponse aigre-douce au prince, envoya le maréchal de Vieilleville dans le Maine, le maréchal de Bourdillon dans la Guyenne, pour apaiser les troubles, et accueillit très-bien les doléances des protestants bordelais [1] (septembre 1564.) Mais, pendant ce temps, elle conférait secrètement à Avignon avec le Florentin Antinori, agent affidé que lui

raient le sanctuaire de sa cathédrale, sous prétexte de les mettre à l'abri des huguenots : les *douze apôtres* défrayèrent le faste du prélat au concile de Trente. Voy. Mémoires de Condé, V, 277-315.

[1] Ce fut durant le séjour de Charles IX en Dauphiné que parut l'édit de Crémieux, ordonnant aux villes qui avaient droit d'élire leurs maires, consuls, échevins, etc., de présenter deux candidats au choix du roi pour chacune de ces charges, au lieu de faire immédiatement l'élection. Le gouvernement comprenait l'importance du rôle que reprenaient les corps municipaux dans ces temps orageux, et voulait intervenir autant que possible dans leur formation. —Voy. sur l'application de cet édit, le journal de Brûlart, ap. Mém. de Condé, t. I, p. 146, et la relation des troubles de Pamiers, ap. Archiv. curieuses, t. VI, p. 311.

avait dépêché le pape, exposait à l'envoyé de Pie IV son plan de destruction graduelle du calvinisme, et priait le saint-père de prendre patience quant à l'acceptation du concile (Davila, t. I, p. 175). Elle eut peu de peine à démontrer que la situation générale de l'Europe n'était pas favorable à une agression ouverte et immédiate contre les hérétiques de France : le pape, à la vérité, avait amené le roi de Pologne à recevoir les décrets du concile, quoique les réformés et même les sociniens fussent très-forts dans ce pays et y eussent obtenu la liberté de culte; dans l'Allemagne méridionale, la maison ducale de Bavière tentait, non sans succès, une réaction catholique avec l'aide des jésuites; mais ces avantages étaient bien plus que balancés par l'avénement d'un empereur quasi luthérien : Maximilien II, élu roi des Romains depuis deux ans, venait de succéder sur le trône impérial à son père Ferdinand, mort le 25 juillet 1564; on croit que des motifs politiques l'empêchèrent seuls d'abjurer le catholicisme; sans réaliser toutes les espérances des réformés, il rompit entièrement avec la politique de son cousin Philippe II, accorda la liberté religieuse aux dissidents de Bohême, puis aux luthériens d'Autriche, et adopta la plus complète tolérance. Le mariage de Marie Stuart avec un jeune seigneur écossais élevé en Angleterre, Henri Stuart de Darnley, fils du comte de Lennox (fin juillet 1564), était encore un événement contraire aux vues du parti catholique, et la reine d'Écosse semblait, par cette alliance, se résigner à la révolution religieuse de son royaume. Le vieux Pie IV, qui, au fond, n'avait l'humeur ni belliqueuse ni fanatique, ne désapprouva pas le système de temporisation que lui avait révélé Catherine : il avait en ce moment

quelques motifs de mécontentement contre Philippe II, et se trouvait bien disposé pour la cour de France, qu'il satisfit sur un point important d'étiquette : il maintint à Rome la préséance de la France sur l'Espagne, question qui avait été fort débattue à Trente (De Thou, liv. XXXVII).

Après avoir parcouru la Provence, dont les populations saluèrent le roi du cri de *vive la messe!* la cour alla passer en Languedoc l'hiver de 1564 à 1565, hiver dont la rigueur fut comptée au nombre des calamités de l'époque. Ni la rudesse de la saison, ni les voix irritées des partis s'entr'accusant au pied du trône, n'interrompirent les fêtes par lesquelles les bonnes villes accueillaient à l'envi le jeune monarque. Catherine s'efforçait de substituer à la passion des disputes théologiques le goût des plaisirs et de la galanterie; mais le relâchement des mœurs ne rendit pas les opinions plus tolérantes : la masse du parti catholique garda son horreur pour le culte rival; la masse du parti protestant conserva ses défiances et s'irrita de l'inutilité des plaintes portées par les huguenots de Languedoc et de Guyenne contre Montmorenci de Damville et contre Blaise de Montluc.

Les rivalités des grands continuaient à compliquer les haines religieuses; pendant que le vieux connétable accompagnait la cour, et que le second de ses fils, Henri de Montmorenci-Damville, persécutait les huguenots dans son gouvernement de Languedoc, le fils aîné du connétable, le maréchal François de Montmorenci, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, ami des protestants et adversaire irréconciliable des Guise, était sur le point de rallumer la guerre civile dans le Nord par une violente querelle avec le cardinal de Lorraine. Le cardinal,

qu'effrayait le sort de son frère, et qui craignait les coups de quelque nouveau Poltrot, avait obtenu de la reine mère, à son retour de Trente, l'autorisation de s'entourer de gardes, par dérogation aux ordonnances qui interdisaient à tous les sujets du roi de marcher en armes par le royaume. Dans les premiers jours de l'année 1565, il forma le projet d'entrer en grande pompe dans Paris, où il ne s'était pas montré depuis longtemps, afin de raviver l'affection des Parisiens pour sa famille et de leur faire voir l'héritier de Guise, le jeune duc Henri. Il se mit donc en route avec une nombreuse escorte militaire. A cette nouvelle, le maréchal de Montmorenci déclara au parlement qu'il ne souffrirait pas que personne transgressât les édits du roi : le cardinal n'avait qu'à exhiber l'autorisation royale ; il ne daigna pas le faire ; seulement il sépara sa troupe en deux gros, pour ne point paraître abuser de la permission de la reine : il franchit la porte Saint-Denis, sans écouter le prévôt des maréchaux qui venait signifier à ses gens de déposer leurs arquebuses et leurs piques ; mais, arrivé près du marché des Innocents, il se rencontra face à face avec le maréchal de Montmorenci, accompagné d'un gros de cavalerie. Les gens du maréchal firent feu sur les *Lorrains ;* le cardinal, saisi d'effroi en entendant siffler les balles, sauta à bas de cheval et se jeta dans une maison voisine, entraînant avec lui son neveu, enfant de quatorze ans, dont le jeune courage s'indignait de cette fuite : l'escorte du cardinal se dispersa, et le prélat tremblant n'osa pas quitter son asile avant la nuit (8 janvier). Le peuple, dont les Lorrains avaient espéré l'assistance, ne remua pas, et le duc d'Aumale, qui était entré par une autre porte, arriva trop tard pour prendre part à l'action. Les *Lorrains* sor-

tirent de Paris le surlendemain, le cœur gros de honte et de colère. Le cardinal porta plainte au roi : le duc d'Aumale écrivit à tous les seigneurs de la faction ultra-catholique pour réclamer main-forte et vengeance : Montmorenci, de son côté, appela dans Paris Coligni et les partisans des Châtillon ; des lettres du duc d'Aumale, qu'on intercepta, apprirent à la reine mère l'imminence de la guerre civile. Catherine agit avec décision et promptitude : elle interdit aux Guise et aux Châtillon le séjour de Paris, et obligea tous ceux des grands qui suivaient la cour de s'engager par serment à ne jamais prendre les armes sans le commandement du roi (18 mars 1565) : les princes et seigneurs absents furent sommés de souscrire à cet engagement sous peine de lèse-majesté. La querelle du cardinal et de Montmorenci fut évoquée au conseil du roi [1].

Catherine, dans cette occasion, avait paru fermement résolue de maintenir la paix publique : les plus modérés des protestants hésitaient encore à croire aux mauvaises intentions de la reine, lorsqu'ils entendaient le langage austère et loyal du chancelier ; jamais l'Hôpital ne s'était exprimé plus énergiquement sur le maintien des promesses du roi que dans la déclaration de Marseille (9 novembre) et dans les lits de justice de Toulouse (6 février) et de Bordeaux (12 avril 1565). « Vous voulez, disait l'Hôpital en s'adressant au roi lui-même au milieu du parlement de Bordeaux, vous voulez que vos ordonnances

[1] De Thou, l. XXXVII. Cette querelle occasionna une guerre de pamphlets dans laquelle le parti lorrain n'eut pas l'avantage. Les pamphlétaires huguenots maniaient la plume avec une incontestable supériorité. Regnier de la Planche se distingua surtout par sa verve spirituelle et incisive : on lui attribue les deux principaux écrits publiés dans cette circonstance ; le plus considérable, le *Livre des Marchands*, a été réimprimé par M. Buchon dans le Panthéon littéraire.

soient gardées, *quelque chose que l'on souffle aux oreilles que vous ne le voulez ainsi ;* vous ne trompez personne, et ne voulez point faire autrement que ce que vous avez déclaré par vos ordonnances.[1] »

Au moment même de cette admonestation solennelle, Catherine cependant n'avait pas d'autre pensée que de préparer, avec le moindre péril possible, la violation des promesses faites au nom de son fils, et s'apprêtait à une démarche qui ne pouvait plus guère laisser d'illusions aux réformés.

Catherine avait annoncé, dès le commencement du voyage, le désir de revoir sa fille aînée, la reine d'Espagne, lorsque la cour séjournerait dans le voisinage des Pyrénées : elle avait tâché, sous ce prétexte, d'arranger avec Philippe II une entrevue destinée à peu près au même but que la conférence d'Avignon, c'est-à-dire à dissiper les soupçons du *roi catholique*, qui regardait la reine mère comme à demi huguenote, et à lui faire agréer le système de temporisation. Philippe ne vint pas, mais envoya, avec sa femme, un autre lui-même, le duc d'Albe. L'entrevue se fit le 14 juin, sur la Bidassoa, d'où le roi et la reine mère ramenèrent la reine d'Espagne à Bayonne.

Près de trois semaines se passèrent en festins, en bals et en tournois, où la cour de France étala un luxe effréné afin de déguiser aux Espagnols le triste état des finances du royaume ; singulière ruse que d'achever de se ruiner pour déguiser sa ruine. Ces fêtes furent d'ailleurs aussi brillantes d'élégance que de somptuosité : on y put reconnaître le goût florentin de la fille des Médicis ; la poésie

[1] Recueil de divers mémoires, etc., servant à l'histoire de notre temps ; Paris, 1623 ; p. 414 et suivantes.

et les arts furent appelés à les embellir, et les vers récités dans les intermèdes et les divertissements furent l'ouvrage de Ronsard, que l'enthousiasme de la cour célébrait comme *le plus grand poëte qui eût paru depuis le siècle d'Auguste* [1]. Mais, tandis que le roi et la jeune noblesse française s'efforçaient de distraire par leurs bruyantes joies la mélancolie d'Élisabeth de France, que l'ennui consumait dans les bras du sombre monarque des Espagnes, tandis que les jours s'écoulaient dans les plaisirs, les nuits étaient consacrées à des trames sinistres : chaque soir, Catherine allait secrètement conférer chez sa fille avec le confident de Philippe II. Ces négociations, toutes de vive voix, n'ont point laissé de traces : leur objet est bien connu ; mais les résolutions qui y furent arrêtées demeurèrent enveloppées d'un mystère qui n'est pourtant pas impénétrable à l'histoire. Il paraît que, pour point de départ, l'Espagne proposa de s'engager réciproquement à expulser tous les ministres protestants, à recevoir les canons de Trente, à interdire tout exercice public ou particulier du culte réformé, et enfin à exclure des offices et dignités toute personne suspecte d'hérésie [2]. Le duc d'Albe était chargé de s'entendre avec Catherine sur le choix des moyens.

[1] De Thou, l. XXXVII. — Ample discours de l'arrivée de la reine catholique, etc., et du magnifique recueil qui lui fut fait; Paris, 1565. — Relation d'Abel Jouan. — Mémoires de la reine Marguerite; voy. la nouvelle édition publiée par la Société de l'hist. de France.

[2] Tel est du moins le résumé d'une pièce sans signature, antérieure à l'entrevue de Bayonne, et tirée des archives de Simancas; ap. Capefigue, *Hist. de la Réforme et de la Ligue*, t. II, p. 413. Nous avons à citer assez fréquemment cet écrivain, qui a inséré ou extrait dans son livre beaucoup de pièces inédites, tirées en grande partie des archives espagnoles ; mais son peu d'exactitude et de gravité, et son humeur paradoxale, nous obligent à faire toutes réserves pour ce

La situation de Philippe II était difficile : les *Morisques* de Grenade, chrétiens par force, s'agitaient sous le joug de l'inquisition : l'Espagne avait à soutenir dans la Méditerranée une guerre incessante contre les Turcs, avec lesquels Philippe II s'était fait un point d'honneur de ne jamais pactiser, et, à l'époque même des conférences de Bayonne, les chevaliers de Malte, alliés infatigables de l'Espagne dans cette lutte, étaient assaillis dans leur île par toutes les forces maritimes de l'empire othoman [1] ; aux Pays-Bas, la fermentation allait toujours croissant depuis l'établissement des nouveaux évêchés ; Perrenot de Granvelle, nommé cardinal et archevêque de Malines, avait gouverné quelque temps sous le nom de la duchesse Marguerite ; mais son arrogant despotisme et la cruauté qu'il déployait dans les poursuites contre les hérétiques l'avaient fait prendre en horreur par les grands et par le peuple : les catholiques ne détestaient pas moins que les protestants tout ce qui ressemblait à l'inquisition d'Espagne, tout ce qui portait atteinte aux vieilles libertés de leurs provinces ; le déchaînement devint si général contre Granvelle, que ce prélat, craignant pour sa vie, quitta les Pays-Bas et se

qui lui appartient en propre, c'est-à-dire pour la contexture de son livre et ses jugements historiques. Les dates et les noms mêmes sont souvent inexactes.

[1] Le siége de Malte est resté un des plus grands événements militaires du seizième siècle. On sait avec quel héroïsme les chevaliers se défendirent, durant près de quatre mois, contre la formidable armée des Turcs : il en coûta la vie au fameux corsaire Dragut-Raïs, et à quinze mille musulmans. Les secours espagnols amenés par le vice-roi de Sicile contraignirent enfin les Turcs à se rembarquer le 8 septembre, mais le principal honneur de cette victorieuse résistance est demeuré à un Français, au grand maître Parisot de la Valette, Toulousain de naissance. La cité nouvelle qu'on rebâtit sur les débris de l'ancienne ville ruinée par les boulets des Turcs reçut le nom de cité de la Valette. — C'étaient aussi deux Français, d'Aubusson et l'Ile-Adam, qui avaient jadis défendu Rhodes avec tant de gloire contre les mêmes ennemis.

retira dans son pays natal, en Franche-Comté (mars 1564). Le départ de Granvelle ne rétablit pas la tranquillité dans les Pays-Bas : les principaux seigneurs s'opposèrent énergiquement à la réception des décrets du concile, arrivés sur ces entrefaites à Bruxelles ; la hardiesse des réformés s'accrut : le peuple disputait aux bourreaux les victimes condamnées pour hérésie, et les protestants célébraient leur culte presque publiquement en beaucoup de lieux. Le comte d'Egmont fut député vers Philippe II pour lui exposer l'état des choses, et le prier de ne pas prescrire la réception du concile sans modifications, ainsi que d'adoucir les édits contre l'hérésie. Egmont n'obtint rien : Philippe était résolu de ne faire jamais un pas en arrière, quels que fussent les obstacles et les périls ; il écrivit à la gouvernante Marguerite de tenir la main à la stricte exécution des édits, et il donna pour mission au duc d'Albe de pousser la cour de France aux dernières rigueurs et de ramener Catherine à la politique du traité de Câteau-Cambresis, ainsi qu'aux plans conçus par les Guise en 1560 et par les triumvirs en 1561, afin d'agir simultanément en France et aux Pays-Bas.

Catherine tomba d'accord avec l'Espagnol quant au but, c'est-à-dire quant à la nécessité d'abolir la diversité des cultes, *source de discordes et de confusion*, mais elle débattit longuement la question des moyens : elle représenta sans doute que les circonstances étaient bien changées depuis l'année 1559 ; qu'on avait fait l'épreuve de la puissance militaire des huguenots, assurés de secours considérables du côté de l'étranger ; que le temps et une paix habilement exploitée pourraient plus contre eux que les armes. Suivant les historiens qui semblent le mieux informés, Albe convint des dangers de la force ouverte, et proposa la trahison : il

conseilla d'attirer tous les chefs à la cour et de les faire tous à la fois mettre à mort; les grands exterminés, on aurait facilement raison des petits. Catherine ne repoussa point absolument cet effroyable conseil; elle objecta seulement qu'avant de s'y résoudre, elle voulait essayer par toutes les voies de ramener les principaux des huguenots à l'obéissance du roi et de l'Église. Albe insista vivement sur la destruction des chefs : *Mieux vaut,* répétait-il souvent, *une tête de saumon que dix mille têtes de grenouilles.* On rapporte que ce propos fut entendu par le petit prince de Béarn, Henri de Bourbon, enfant de douze ans, que Catherine aimait à garder auprès d'elle et qui l'amusait par sa gentillesse, ses saillies spirituelles et sa brusquerie montagnarde. Henri, sous sa naïveté enfantine, cachait déjà un esprit fin et réfléchi : les paroles de l'Espagnol le frappèrent, et il en instruisit sa mère Jeanne d'Albret; les chefs protestants en firent leur profit. S'il fallait ajouter foi à un historien florentin contemporain, G.-B. Adriani, qui avait eu communication des papiers de Côme de Médicis, grand-duc de Toscane et allié de Philippe II, Catherine aurait enfin adhéré au projet de *Vêpres siciliennes* que lui suggérait le duc d'Albe; on aurait choisi, pour le théâtre de cette tragédie, une assemblée de notables qui devait se tenir à Moulins lorsque la cour serait de retour dans le centre du royaume, et Catherine n'aurait reculé qu'au moment de l'exécution. On peut croire en effet que le duc d'Albe pressa la reine de profiter d'une circonstance qui devait réunir tous les grands, et peut-être Catherine lui laissa-t-elle espérer qu'elle le ferait; mais il ne paraît pas du tout vraisemblable que Catherine ait projeté sérieusement d'en venir sitôt à ce qu'elle appelait *d'étranges extrémités.* Ce qui est certain, c'est que

la reine mère et le ministre de Philippe II se séparèrent en bonne intelligence, qu'on se promit de s'assister mutuellement au besoin, chacun restant juge des moyens à employer chez lui pour parvenir au but commun, et que les deux cours conservèrent les rapports les plus intimes et les plus multipliés[1].

Catherine essaya de donner le change aux huguenots par le refus qu'elle fit au duc d'Albe de supprimer les prêches autorisés par l'édit d'Amboise dans les provinces voisines des frontières d'Espagne[2]; mais les chefs protestants ne furent pas ses dupes, et, ne doutant pas qu'une ligue secrète n'eût été nouée entre les puissances catholiques, ils renouèrent de leur côté leurs relations avec l'Angleterre, l'Allemagne et les mécontents des Pays-Bas, afin de n'être pas pris au dépourvu (Castelnau, l. VI, c. 1. — La Popelinière, t. I, p. 382).

La cour de Bayonne, rentra dans l'intérieur de la Gascogne, et passa par Nérac, résidence accoutumée de Jeanne d'Albret : la reine de Navarre fut obligée d'y souffrir le rétablissement du culte catholique, qu'elle avait empêché jusqu'alors : elle suivit avec ses enfants la cour qui cheminait lentement vers la Loire. Le long de la route, Charles IX montrait avec dépit à Jeanne les églises dévastées, les couvents en ruines, les statues brisées, les sépulcres ouverts. La profonde impression que produisait ce spectacle sur l'esprit violent du jeune roi, et

[1] De 1563 à 1567, sept agents secrets furent envoyés de France en Espagne. Archiv. de Simancas, citées par M. Capefigue, Hist. de la Réforme, etc., t. II, p. 429. — Sur les conférences de Bayonne, voy. de Thou, l. XXXVII. — Davila, trad. de Baudoin, t. I, p. 176-178. — G.-B. Adriani, *Storia Fiorent.* l. XVIII, p. 1320. — D'Aubigné, Hist. univ., l. IV, c. 5, p. 206.

[2] Par compensation, elle souffrit que la Biscaye et le Guipuzcoa fussent démembrés par le pape du diocèse de Bayonne, comme une partie de la Belgique l'avait été de la province ecclésiastique de Reims.

la haine qui s'allumait chez lui contre les huguenots, se traduisaient dans tous ses gestes et dans toutes ses paroles (Davila, t. I, p. 178).

La cour termina enfin au mois de décembre ce long voyage qui avait rempli deux années presque entières. Elle ne se reposa que peu de temps à Tours et à Blois, où de nouvelles plaintes lui furent adressées par les réformés des provinces voisines, et ne tarda pas à se remettre en route pour Moulins. Le roi avait convoqué dans cette ville, pour le mois de janvier 1566, les princes, les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre, un certain nombre de prélats et les présidents des parlements : le motif donné à la convocation était l'urgence d'aviser à des mesures générales, afin de remédier aux désordres constatés et de satisfaire aux doléances reçues par le roi durant son voyage. Rien dans ce qui se passa à Moulins n'autorise à soupçonner que Catherine ait apporté dans cette assemblée des projets semblables à ceux que les Guise avaient prémédités cinq ans auparavant aux états d'Orléans : tout prouve au contraire que la reine mère, quels que fussent ses desseins ultérieurs, voulait retarder l'explosion des orages qui montaient à l'horizon. La querelle du cardinal de Lorraine et du maréchal de Montmorenci était toujours pendante, et l'ajournement imposé aux poursuites des Guise contre Coligni, pour le meurtre du duc François, devait expirer avant un an : Catherine entreprit d'accommoder ces deux grandes affaires. Il fallut que le vieux connétable menaçât son fils aîné de le déshériter pour que celui-ci se décidât à prononcer quelques paroles de paix. Il y eut moins de difficultés du côté du cardinal de Lorraine, qui sacrifiait tout au désir de se concilier la reine,



et qui, sauf quelques réserves réciproques, était sans doute dès lors de moitié dans les plans secrets de Catherine ; le cardinal et le maréchal

[1] De Thou, l. XXXIX. — Davila, t. I, p. 181-182. — La Popelinière, t. I, f° 383. — Journal dè Brûlart, p. 165.

et qui, sauf quelques réserves réciproques, était sans doute dès lors de moitié dans les plans secrets de Catherine : le cardinal et le maréchal protestèrent n'avoir pas eu intention de s'offenser mutuellement. Une scène plus dramatique se passa le 29 janvier dans le conseil du roi : Coligni jura qu'il n'avait été ni l'auteur ni le complice de l'assassinat du duc de Guise, et défia au combat quiconque voudrait soutenir le contraire. Le conseil, à l'unanimité, déclara qu'il n'existait aucunes charges contre l'amiral, et le roi le déclara innocent et *enjoignit aux parties de vivre désormais en paix et amitié*. Le cardinal de Lorraine et la veuve du prince assassiné, Anne d'Este, promirent d'obéir et donnèrent à l'amiral le baiser de paix ; mais le jeune duc Henri de Guise, qui, âgé de moins de seize ans, revenait déjà de faire ses premières armes contre les Turcs en Hongrie, ne proféra pas un seul mot, et fit bien voir par l'expression de sa physionomie qu'il ne se croyait pas engagé par les paroles de sa mère et de son oncle. Le duc d'Aumale protesta plus ouvertement : il retarda son arrivée à Moulins pour ne point prendre part à la réconciliation, et, quand il fut en présence des Châtillon, il manifesta son animosité contre eux avec tant de violence, que la reine fut obligée d'éloigner les deux partis de la cour. Coligni et d'Andelot accusèrent d'Aumale d'avoir tenté de les faire assassiner. La reine de Navarre, irritée de la rigueur avec laquelle on interdisait le culte réformé à la cour, ne tarda point à se retirer aussi avec ses enfants et à regagner la Gascogne et le Béarn. Au sortir d'une assemblée où l'on venait de jurer la paix, tout le monde prévit le retour prochain de la guerre [1].

[1] De Thou, l. XXXIX. — Davila, t. I, p. 181-182. — La Popelinière, t. I, f° 385. — Journal de Brûlart, p. 163.

L'assemblée de Moulins eut néanmoins des résultats plus durables que la réconciliation des Châtillon et des Guise : Catherine, tout en abandonnant secrètement la politique de l'Hôpital, laissait encore au chancelier liberté entière quant aux réformes judiciaires et civiles; et l'Hôpital poursuivait toujours la pensée de cette grande ordonnance d'Orléans, dont les articles les plus importants étaient demeurés sans exécution par la résistance de Rome et des parlements et par les désordres de la guerre. L'épuration de la magistrature, la simplification de la justice, le préoccupaient sans cesse : peu de lois et de bonnes lois, c'était là un de ses axiomes; il eût voulu substituer, autant que possible, dans la jurisprudence, l'équité naturelle à l'érudition indigeste et sophistique : il avait vu de plus près, en faisant le tour de la France, la corruption de l'ordre judiciaire, et il en était revenu désolé et indigné [1]. Une grande ordonnance, élaborée par le chancelier, fut discutée entre lui et les chefs des parlements appelés à Moulins. Depuis l'ordonnance d'Orléans, l'Hôpital avait déjà publié plusieurs édits d'une haute portée : il avait réuni, en 1561, la postulation et la plaidoirie des procès, c'est-à-dire les fonctions des procureurs et celles des avocats, dans l'espoir de relever le caractère moral des procureurs, cette classe d'hommes

[1] Une phrase de son discours d'ouverture de l'assemblée de Moulins mérite d'être citée. — « Qu'on n'accuse pas le temps de telle perversité, ains (mais) la malice des hommes. Il n'est saison si fâcheuse qui puisse détourner ni le bon juge de faire droiture, ni le bon théologien d'interpréter sainement les Écritures, ni le sage capitaine de bien servir son roi et défendre le royaume. Par ainsi faut-il régler et châtier les fautes des hommes, et non se plaindre du temps qui va selon que les hommes se gouvernent. » La Popelinière, t. I, f° 583. — C'est là l'éternelle réponse de la vertu à cette fatalité qui est, dans les temps d'anarchie morale, l'excuse et le refuge des âmes faibles et des cœurs corrompus.

de loi si décriée ; mais l'esprit de chicane était trop invétéré, et trop d'intérêts s'y rattachaient, pour que de tels remèdes puissent être efficaces. C'était aux transactions commerciales que l'esprit de chicane était le plus funeste, et les commerçants désiraient ardemment être jugés *d'après la bonne foi, non d'après la subtilité des lois et ordonnances*. L'Hôpital entreprit de les satisfaire en les faisant juger par leurs pairs, et le premier tribunal de commerce fut fondé à Paris par ordonnance de novembre 1563, sous le titre de juridiction consulaire[1]. Le parlement de Paris entrava tant qu'il put cette institution qui enlevait aux tribunaux civils les affaires commerciales ; mais l'Hôpital n'était point accoutumé à reculer devant le parlement : non-seulement il maintint les juges-consuls à Paris ; mais il institua de semblables tribunaux à Orléans, à Troyes, à Reims, à Sens, à Beauvais, à Bourges, à Soissons (février-novembre 1566) (Isambert, t. XIV, p. 184). Le temps n'a fait que consolider, en la généralisant, cette création d'un grand homme.

Un édit de janvier 1564, embrassant des matières fort diverses, mais toutes importantes, avait restreint de nouveau les abus de la juridiction ecclésiastique, en statuant qu'il fallait être engagé dans les ordres majeurs, c'est-à-dire être au moins sous-diacre, pour avoir droit d'être renvoyé aux juges d'église. Les vérifications des parlements sur les édits, et les réponses sur requêtes, durent être

[1] Le nouveau tribunal se composa d'un juge et de quatre consuls des marchands, élus pour un an. La première année, le prévôt des marchands, les échevins et cent notables bourgeois furent chargés de l'élection : l'année expirée, le juge et les consuls sortant de charge devaient appeler soixante notables marchands qui en éliraient trente d'entre eux, lesquels, avec le juge et les consuls sortants, éliraient les nouveaux juges et consuls. Leurs jugements devaient être sans appel jusqu'à concurrence de 500 livres. — Isambert, t. XIV, p. 155.

désormais rédigées en français : c'était le complément de l'édit de Villers-Cotteretz. En *tous actes et écritures*, l'année dut commencer dorénavant le 1er janvier.

Cette dernière mesure rétablissait l'antique année romaine à la place de l'année chrétienne commençant à Pâques : la mobilité du jour de Pâques donnait à l'année pascale les plus graves inconvénients, et l'avait toujours fait repousser par une grande partie de la chrétienté [1]. Le parlement de Paris résista, comme il résistait à tous les progrès, et ne subit la réforme de l'année qu'après l'assemblée de Moulins [2].

Un édit de février 1566 décréta de sages prescriptions pour l'administration et la conservation du domaine royal, et parut à peu près en même temps que la grande ordonnance de Moulins en quatre-vingt-six chapitres, qui réunit, développa, compléta les réformes judiciaires partielles opérées depuis l'ordonnance d'Orléans : l'Hôpital y combinait tous les moyens possibles pour obliger les magistrats inférieurs à observer les ordonnances et à *faire droiture*, suivant son énergique expression ; il prescrivait des tenues périodiques de *grands jours* dans les provinces ; durant les intervalles entre les grands jours, les maîtres des requêtes de l'hôtel devaient faire des tournées alternatives, à la manière des *missi dominici* de Charle-

[1] Malgré les beaux travaux des bénédictins sur l'*art de vérifier les dates*, la vieille année pascale est encore aujourd'hui une source de fréquentes erreurs dans les travaux historiques : il est superflu de dire que, dans tout le cours de cette histoire, nous avons réduit les années pascales en années commençant au premier janvier.

[2] De Thou, l. XXXVI. — Isambert, XIV, p. 169. — Quelques-unes des dispositions de l'édit de janvier 1564 attestent ce qu'on pourrait nommer des préjugés classiques chez l'Hôpital : ainsi la défense de constituer à une fille plus de 10,000 livres de dot, défense qui ne fut pas plus observée que les lois somptuaires et qui appartient au même ordre d'idées.

magne, afin de présenter au chancelier des rapports sur l'administration de la justice dans tout le royaume; les juges élus étaient soumis à des examens de capacité et devaient avoir au moins vingt-cinq ans : il ne devait plus y avoir qu'un présidial par bailliage, et chaque présidial ne serait plus composé que de six juges : les gages des magistrats supprimés accroîtraient aux autres; mais les épices étaient abolies à peine de concussion. — Les juges laïques poursuivront et jugeront les criminels ecclésiastiques avant de les renvoyer à leur juge d'église. — La connaissance de toutes causes civiles est ôtée aux magistrats municipaux : on leur laisse la police et les causes criminelles selon les priviléges de leurs villes. Par compensation, les villes où la police était administrée par les officiers royaux ou par ceux des seigneurs hauts justiciers, obtiennent le droit de former par voie d'élection un tribunal de police dont les membres prêteront serment devant les juges du roi ou du suzerain. — Chaque ville, bourg ou village est tenu de nourrir ses pauvres; la mendicité vagabonde est interdite. — La preuve par témoins ne sera plus admise en matière civile pour une valeur supérieure à cent livres. — Des peines graves sont portées contre les libelles. — Les banquets et assemblées de confréries sont interdits. Ce n'était pas la première fois que l'Hôpital s'attaquait aux confréries organisées *parmi le menu peuple sous prétexte de religion;* il y voyait un dangereux instrument de faction et de guerre civile; mais ses efforts furent impuissants contre ces associations qui couvraient de leur réseau toutes nos cités (Isambert, t. XIV, p. 189-212).

Le parlement de Paris, quoique ses chefs eussent participé à la rédaction de l'œuvre de l'Hôpital, n'enregistra

qu'après plusieurs mois de remontrances et de tracasseries. L'édit de Moulins est demeuré, avec celui de Villers-Cotterets, une des bases de la législation française jusqu'à la révolution [1].

C'est un des plus imposants spectacles de l'histoire que de voir ce noble vieillard travailler ainsi au profit d'un lointain avenir pour se consoler de son impuissance contre les misères du présent. L'Hôpital n'avait plus ses illusions de 1560 : il luttait sans aide et sans espoir, voyait la France invinciblement entraînée jusqu'au fond d'un abîme de malheurs et de forfaits. — « Quand cette neige sera fondue, disait-il tristement en passant la main sur sa barbe blanche ; quand cette neige sera fondue, il ne restera plus que de la boue !... »

Les catholiques et les protestants étaient comme deux nations ennemies en présence sur le même sol : il était impossible que cette trêve menteuse, qui remplaçait la guerre ouverte par l'émeute et l'assassinat, subsistât longtemps encore : l'intolérance était égale des deux côtés ; on était de part et d'autre également disposé à recourir à la force pour empêcher l'exercice du culte ennemi ; mais, dans les rixes qui éclataient partout et sans cesse, tout l'avantage était pour les catholiques, beaucoup plus nombreux [2] et favorisés par les magistrats, par la

[1] Le savant jurisconsulte Gui Coquille avait laissé, sur l'assemblée de Moulins, des mémoires cités dans le catalogue de ses œuvres ; il est fâcheux que ce document n'ait point été publié.

[2] Rien n'est plus difficile à établir, même approximativement, que la force respective des deux partis : il y a des écrivains qui prétendent que les protestants formaient au moins le quart de la population française; Castelnau les réduit au centième! Le nonce Prosper de Sainte-Croix les élève du huitième au dixième de la population totale. Le chiffre de trois à quatre cent mille hommes, sans les femmes et les enfants, ce qui faisait peut-être un million et demi d'in-

plupart des chefs militaires, par la cour. Quand les protestants, comme il advint à Pamiers, étaient les plus forts et vengeaient leurs injures par le meurtre et le pillage, on les réprimait impitoyablement ; il n'y avait pas assez de gibets pour les coupables. Quand les excès venaient des catholiques, on ne les poursuivait que pour la forme ; il n'y eut peut-être pas une seule exécution à mort en punition des meurtres innombrables commis sur les réformés. L'octroi de la liberté du culte aux catholiques béarnais, concession qui dut coûter à l'impérieuse Jeanne d'Albret, ne rendit pas plus modérés les catholiques d'Aquitaine et de Languedoc (La Popelinière, t. I, fol. 385 v°). Les confréries bravaient impunément l'ordonnance de Moulins : ces associations religieuses avaient d'étroites affinités avec les corps de métiers, chaque métier ayant son patron, sa bannière bénie et ses pratiques dévotes ; mais des personnages plus considérables s'affiliaient aux artisans pour les diriger. « Les confréries, observe un historien[1], avaient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, des deniers communs : il suffit d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi. Avec cette formule, les confréries devinrent, comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières, des étendards militaires. » Au-dessus des confréries particulières commençaient à se former les *confréries du Saint-Esprit*, associations générales qui ten-

dividus, nous a paru le plus vraisemblable. Voy. ci-dessus, p. 406. En 1562, la population de la France était probablement fort au-dessous de vingt millions d'âmes. Après la première guerre civile, le nombre des protestants commença de s'affaiblir.

[1] Anquetil, Esprit de la Ligue, t. I, p. 206.

daient à réunir tous les catholiques zélés de chaque province.

A ces éléments de force matérielle, le parti catholique commençait à joindre des moyens d'action d'un autre ordre : le mouvement parti de Rome sous Paul IV gagnait la France; les jésuites avaient enfin pris pied sur notre sol. L'assemblée gallicane de Poissi ne les avait approuvés comme société enseignante qu'à condition qu'ils abjureraient leur nom et leur règle. Les jésuites firent grand bruit de cette approbation plus qu'équivoque, sans parler des conditions restrictives, et, trois ans après, voyant à la tête de l'université de Paris un recteur bien disposé pour leur institut, ils se firent immatriculer par lui dans le corps universitaire et ouvrirent leur collége de Clermont (aujourd'hui le collége Louis le Grand), dans la rue Saint-Jacques, sous le titre de *Collége de la Société de Jésus* (octobre 1564). Mais leur incorporation n'avait point été autorisée par les quatre facultés, et leurs classes furent bientôt suspendues par un nouveau recteur. Les jésuites présentèrent requête au parlement afin d'obtenir l'incorporation définitive : le parlement les renvoya devant le recteur pour qu'ils eussent à lui exposer la nature et le but de leur institut. C'était les jeter dans un grand embarras : s'ils se disaient prêtres séculiers, ils mentaient : s'ils s'avouaient réguliers ou moines, ils se mettaient en opposition avec l'église gallicane, qui n'avait pas consenti à les accueillir en qualité de nouvel ordre religieux. Ils s'en tirèrent avec cette subtilité qui devint un de leurs attributs distinctifs, et refusèrent de *prendre qualité précise*. L'université refusa de les recevoir dans son sein, et leur interdit l'enseignement public. L'évêque, les curés, le corps de ville, les ordres men-

diants, soutinrent l'université avec un ensemble qui attesta que Paris, en repoussant si violemment le calvinisme, ne s'était pas fait ultramontain. Les intérêts, à la vérité, s'accordaient avec les opinions pour combattre les jésuites. Les jésuites en appelèrent au parlement : l'Université soutint le procès, après avoir demandé une consultation au fameux Charles Dumoulin, tout suspect qu'il fût d'hérésie[1]. Cette affaire eut un éclat extraordinaire : les deux avocats les plus renommés du barreau de Paris, Étienne Pasquier et Pierre le Tourneur, qui se faisait appeler *Versoris*, plaidèrent, celui-ci pour, celui-là contre les jésuites. On remarque, dans leurs plaidoyers, que Versoris, quoique dévoué aux Guise et à la faction ultrà-catholique, n'ose pas nier la supériorité du concile sur le pape, tandis que le gallican Pasquier dit nettement que, plus la *Société de Jésus* se montre soumise au pape, plus elle doit être suspecte aux Français. Il reproche aux jésuites d'extorquer des testaments au profit de leurs collèges, et d'aspirer à ruiner l'enseignement salarié de l'université par leur enseignement gratuit[2]. Le procureur

[1] Dumoulin, à la vérité, était en train de se brouiller avec les calvinistes : il inclinait beaucoup plus à la confession d'Augsbourg qu'à celle de Genève ; et, dans sa *Concorde des quatre Évangélistes*, qu'il publia en 1565, il attaqua vivement certaines doctrines de Calvin. Le déchaînement des théologiens de Genève contre lui et le chagrin que lui causaient les troubles intérieurs de la France, produisirent sur lui une telle réaction, qu'il retourna au catholicisme, et mourut orthodoxe, en décembre 1566. Voy. sa vie, par J. Brodeau. — De Thou, l. XXXVIII.

[2] L'université n'aurait point eu à redouter ce moyen de concurrence, si les réformes proposées par Pierre Ramus avaient été adoptées : Ramus, nommé, sous Henri II, membre d'une commission pour la réforme de l'université, présenta à Charles IX un mémoire plein de vues très-remarquables sur ce sujet : il eût voulu qu'on réduisît le nombre illimité des régents, qu'ils fussent salariés par l'état aux dépens des couvents et des chapitres, et que l'éducation fût gratuite. Il dénonçait les exactions des suppôts de l'université sur les écoliers : les chiffres

général conclut contre les jésuites; mais les chefs du parti catholique, qui voyaient dans la Société de Jésus une machine de guerre formidable aux protestants, firent jouer tant de ressorts, que le parlement ne jugea point à fond, *appointa les parties*, et accorda provisoirement aux jésuites l'autorisation de continuer leurs leçons, sans être agrégés à l'université (29 mars 1565). Ce provisoire devint perpétuel. Les succès des jésuites furent rapides : on trouvait chez eux, comme le reconnaît équitablement leur adversaire Pasquier, *l'érudition et la religion tout ensemble*, et ils apportaient au catholicisme français les connaissances et surtout les talents qui lui avaient manqué jusqu'alors pour combattre la réforme à armes égales. Ils rendirent l'éducation de la jeunesse catholique beaucoup plus littéraire, à la vérité, sans la rendre plus chrétienne ; car, agissant tout au rebours des souhaits du réformateur Ramus, ils détournèrent systématiquement leurs écoliers de l'étude périlleuse de la Bible pour les rejeter dans la littérature classique et mythologique de la Renaissance. Ils eurent bientôt des établissements floris-

qu'il cite sont curieux : l'étudiant avait près de 900 livres à débourser pour arriver au doctorat en médecine : plus de 1,000 (5,000 francs environ) pour le doctorat en théologie : la faculté de décret (droit canon) s'était réformée en 1534, et les dépenses ne dépassaient pas 28 écus. Ramus réclamait vivement le *rétablissement* (il aurait dû dire l'établissement) de l'enseignement public du droit civil à Paris, interdit par les papes. Il attaque le système dialectique, les débats abstraits sur les règles et les principes, au profit du système *pratique*, dans l'enseignement des lettres comme dans celui de la médecine. En théologie, il voudrait qu'on substituât les livres saints aux *questionnaires* du moyen âge. Ses opinions protestantes s'étaient renforcées ; il attaque la philosophie païenne en général, Platon comme Aristote, en faveur de l'enseignement exclusif de la Bible. Cet intéressant mémoire a été réimprimé dans le t. V des Archives curieuses de l'hist. de France. Sur l'affaire des jésuites, voyez de Thou, l. XXXVII. — Hist. ecclésiastique, L, 168-169. — Lettres d'Etienne Pasquier, l. IV, lett. 24.

sants à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, dans toutes nos principales villes : ils s'adressaient au peuple par la prédication, comme à la jeunesse par l'enseignement, et leur célèbre orateur Edmond Auger, Champenois dressé à Rome par Ignace de Loyola [1], reçut de l'enthousiasme de ses partisans le surnom de *Chrysostôme français*. Le catéchisme rédigé par Auger eut un débit immense.

L'importance de la Société de Jésus s'accroissait journellement en Europe : elle envahissait une grande partie de l'Allemagne, et se prenait hardiment corps à corps avec la réforme, sur son sol natal; forte du patronage de la branche ducale de Bavière, qui semblait ambitionner un rôle inverse de celui qu'avait rempli la maison de Saxe, la Société faisait de Munich une Rome *allemande*, et de l'université d'Ingolstadt la rivale de Wittemberg. Ses émissaires se répandaient d'une part en Autriche, en Hongrie, en Pologne, de l'autre, dans la Souabe et les électorats ecclésiastiques. Le protestantisme était ébranlé dans des provinces où il avait eu naguère une supériorité décidée. Il est remarquable que les contrées où éclata cette espèce de contre-révolution catholique correspondaient à peu près aux provinces occupées autrefois par les Romains : ce rapprochement n'est pas sans une haute importance historique ; c'est à l'occasion du protestantisme que s'est manifestée, mais c'est à l'empire romain que remonte la distinction fondamentale qui existe entre la vraie Germanie, la vieille Teutonie du Nord, et les ré-

[1] Il avait été envoyé en France par son ordre vers 1559 : ses fougueux sermons excitèrent, dit-on, des émeutes sanglantes contre les protestants : il faillit être pendu par représailles à Valence en 1562 ; mais son éloquence toucha un ministre protestant, qui le sauva. Voy. Ch. Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. 20.

gions rhénanes et danubiennes que l'esprit du Midi a si profondément entamées, et qui, longtemps sujettes de la Rome païenne, n'ont pas pu ou n'ont pas voulu, dans les temps modernes, se séparer de la Rome papale.

Les dispositions personnelles de l'empereur Maximilien II ralentirent cependant l'impulsion donnée par les jésuites au catholicisme dans l'Allemagne méridionale : l'empereur affectait une impartialité entière entre les deux factions religieuses ; à la diète qu'il avait convoquée à Augsbourg en 1566, pour obtenir des secours contre les Turcs en Hongrie, il s'occupa non-seulement à pacifier les catholiques et les protestants, mais encore à réconcilier les protestants entre eux : le calvinisme, prépondérant dans les Pays-Bas et ralliant ceux des réformés allemands qui avaient eu du penchant pour les doctrines sacramentaires, gagnait du terrain aux dépens du luthéranisme, et la confession de Genève venait d'être adoptée par l'électeur palatin et par ses sujets, à la vive satisfaction des protestants français, mais au grand courroux des luthériens : Maximilien ferma les yeux sur cette innovation contraire aux termes de la paix de Passau. Le parti ultramontain obtint toutefois un succès à la diète d'Augsbourg ; ce fut l'adoption du concile de Trente par les princes catholiques allemands [1].

Catherine de Médicis, qui était bien éloignée des intentions pures et conciliatrices de l'empereur, eût souhaité néanmoins son alliance comme contre-poids à l'impérieuse amitié de Philippe II ; elle lui fit demander la main d'une de ses filles au nom de Charles IX ; mais les agents de l'Espagne se jetèrent à la traverse de la négocia-

[1] Consultez Ranke, l. V., passim. Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, t. II, c. 56.

tion et poussèrent Maximilien à répondre qu'il n'entendrait à ce mariage qu'après que la France aurait rendu à l'Empire Metz, Toul et Verdun. [1].

Philippe II tout à la fois empêchait le gouvernement français de s'appuyer au dehors sur d'autres alliances que la sienne, et le poussait au dedans vers les dernières violences. La cour de Rome secondait énergiquement le roi d'Espagne. Le pape Pie IV était mort le 9 décembre 1565, et avait été remplacé par le grand inquisiteur Michel Ghislieri, cardinal d'Alexandrie, qui prit le nom de Pie V. Ce nouveau pontife, probe, rigide, ennemi des abus, du népotisme et des vices, ardent à poursuivre les réformes intérieures commencées sous l'influence de saint Charles Borromée, mais d'autant plus impitoyable qu'il était plus sincère dans ses convictions fanatiques, rappela et surpassa le terrible Paul IV. Une sombre terreur comprima de nouveau la pensée humaine dans toute l'Italie; l'inquisition reporta ses poursuites rétroactives jusqu'à vingt années en arrière! Pie V signala son avénement par le supplice de trois des plus éminents littérateurs de l'Italie, suspects de sentiments hérétiques: c'étaient le docte Padouan Zanetti, l'éloquent Aonius Paléarius, de Milan, et le Florentin Piétro Carnesecchi. Les agents du saint-office vinrent réclamer Carnesecchi à la table même du duc de Florence, dont il était le sujet et l'ami. Le duc Côme n'osa défendre son hôte. Un homme tel que Pie V ne pouvait guère comprendre la politique tortueuse de Catherine de Médicis: il frémissait

[1] De Thou, l. XXXIX. — Catherine avait fait faire aussi des propositions de mariage à la reine d'Angleterre, soit pour le roi, soit pour son frère Henri, quoique Élisabeth eût plus du double de l'âge de ces jeunes princes. Voyez Castelnau.

de courroux en apprenant les ménagements que gardait la reine mère envers les chefs des huguenots, surtout envers le *cardinal apostat*, Odet de Châtillon, qui avait enfin résigné son évêché, mais qui touchait encore le revenu de ses bénéfices.

Il était évident que Catherine ne pouvait plus louvoyer longtemps : les chefs protestants ne contenaient qu'à grand'peine leurs coreligionnaires aigris par de continuels outrages, et les graves événements des Pays-Bas devaient décider la crise en France. Les huguenots se sentaient d'autant plus étroitement liés aux réformés des Pays-Bas, que ceux-ci avaient généralement quitté le luthéranisme pour le calvinisme. Le refus fait par Philippe II d'accorder aucun adoucissement au régime qui pesait sur les Pays-Bas avait amené l'explosion. Durant l'hiver de 1565 à 1566, une grande partie de la noblesse se confédéra pour repousser l'inquisition et défendre les libertés de la patrie. Les confédérés, conduits par le comte Ludovic (Ludwig) de Nassau, frère du prince d'Orange, et par Henri de Bréderode, se rendirent en corps à Bruxelles, et demandèrent à la gouvernante Marguerite d'Autriche la suspension de l'inquisition et la convocation des états généraux (avril 1566). Quelques-uns des conseillers de la gouvernante voulurent d'abord traiter cette requête avec dédain : plusieurs des gentilshommes confédérés étant assez pauvrement habillés, le comte de Berlaimont prétendit qu'on ne devait point *avoir peur de pareils gueux*. Les confédérés adoptèrent par bravade le surnom qu'on leur donnait par mépris ; ils s'habillèrent de bure comme les *gueux* (les mendiants) et attachèrent à leurs chapeaux des cuillers et des écuelles de bois ; le cri de : *Vivent les gueux!* devait bientôt retentir au milieu des ba-

tailles ! La gouvernante n'avait presque point de forces militaires à sa disposition : elle essaya de gagner du temps par des promesses vagues ; les populations perdirent patience; les protestants se soulevèrent d'une extrémité à l'autre des Pays-Bas, et, comme en France, se vengèrent de leur longue oppression sur les monuments des arts catholiques ; la cathédrale d'Anvers et une foule d'autres églises fameuses furent cruellement dévastées. Le culte réformé s'installa dans plus de la moitié des villes sans que les gouverneurs des provinces y pussent mettre obstacle. Marguerite d'Autriche sentit qu'il fallait céder, au moins pour un temps, et séparer à tout prix les simples mécontents des profanateurs et des fanatiques : elle traita avec la noblesse confédérée, par l'entremise du prince d'Orange, gouverneur de Hollande, de Zélande, d'Utrecht et d'Anvers, du comte d'Egmont, gouverneur de Flandre et d'Artois, et du comte de Horn, amiral de Flandre : c'étaient les trois plus grands seigneurs des Pays-Bas, et, tout en soutenant les intérêts et les libertés de leur patrie, ils avaient gardé jusqu'alors de grands ménagements envers le roi et la gouvernante, et n'étaient point entrés dans la confédération des *Gueux*. Par un édit du 25 août 1566, l'inquisition fut suspendue, et les prêches furent permis partout où ils s'étaient établis sans permission.

Philippe II dissimula d'abord sa colère, que partageait la catholique Espagne : il feignit de savoir gré à Orange et aux autres seigneurs de leurs efforts pour arrêter les désordres populaires, et écrivit à la gouvernante de lever des troupes allemandes et wallonnes, afin de se maintenir et de regagner le plus de terrain possible, en attendant l'arrivée d'une armée espagnole. Marguerite donna pour

motif à ces levées la nécessité de réprimer les séditions et les violences contre le culte catholique. Orange et Horn ne s'y trompèrent pas : ils voulaient armer les confédérés et se mettre à leur tête; le loyal et trop confiant Egmont les en empêcha et désorganisa le parti par son opposition. A peine cependant la gouvernante se vit-elle un peu en forces, qu'elle fit prendre l'offensive à ses généraux dans le pays wallon, où les catholiques avaient conservé la supériorité du nombre : Tournai se soumit; les bandes insurgées qui essayèrent de tenir la campagne furent dispersées ; la ville de Valenciennes, déclarée criminelle de lèse-majesté par Philippe II pour avoir refusé de recevoir garnison, se rendit à discrétion après trente-six heures de batterie. De nombreux supplices suivirent cette facile victoire; les huguenots français qui s'étaient jetés dans Valenciennes n'obtinrent aucune merci (24 mars 1567)[1]. La prise de Valenciennes jeta partout l'effroi : la confédération des *Gueux*, après quelques échecs, se dissipa d'elle-même; Anvers et les principales villes de Hollande, de Zélande, de Frise, furent occupées militairement; le culte protestant disparut aussi vite qu'il s'était élevé, et les vengeances du gouvernement furent même secondées, à Gand et ailleurs, par une réaction populaire qu'avaient provoquée les excès des réformés. Les poutres des temples protestants, rapidement construits, plus rapidement abattus, servirent de gibets pour pendre ceux qui les avaient érigés. Le prince d'Orange comprit que Philippe II n'en resterait pas là, et profiterait du raffermissement de son autorité pour écraser tout ce qui por-

[1] Le gouvernement français, dès l'année précédente, avait défendu à ses sujets, sous peine de la vie, de porter secours aux rebelles des Pays-Bas contre le roi d'Espagne. Manuscrits de Fontanieu, cités par Capefigue, t. II, p. 428.

tait obstacle à l'établissement du despotisme dans les Pays-Bas. Il ne voulut être ni le témoin ni la victime des catastrophes qui se préparaient : il préférait se réserver d'en être un jour le vengeur; il se démit de tous ses emplois et engagea les comtes d'Egmont et de Horn à quitter avec lui les Pays-Bas. Egmont ne put croire que Philippe eût oublié ses services et son sang tant de fois versé avec gloire pour la maison d'Autriche : il repoussa les avis d'Orange et voulut le détourner de sacrifier ainsi sa fortune : « Adieu, prince sans terres ! lui dit-il enfin. — Adieu, comte sans tête ! » répondit Orange. Et ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Orange se retira en Allemagne, dans les domaines héréditaires des Nassau (avril 1567)[1].

Les succès de la gouvernante et la soumission des Pays-Bas n'avaient ni modifié les plans ni ralenti les préparatifs de Philippe II : Philippe ne voulait plus seulement détruire l'hérésie, mais effacer jusqu'aux derniers vestiges des libertés néerlandaises et wallonnes. La nomination du duc d'Albe au commandement des forces militaires destinées pour les Pays-Bas annonçait assez les sinistres desseins de Philippe. Une dizaine de mille hommes des vieilles bandes espagnoles et italiennes, les soldats les plus aguerris de l'Europe, s'étaient rassemblés sur les confins du Milanais et du Piémont : le duc d'Albe vint, au mois de juin, se mettre à la tête de ces troupes, que devaient joindre, chemin faisant, quatre mille Allemands et quelques centaines de cavaliers francs-comtois. Albe demanda le passage par la Provence et le Dauphiné : Catherine refusa, de peur, écrivit-elle, de donner trop

[1] De Thou, l. XL-XLI. — Strada, *de Bello Belgico*. — Bentivoglio, Hist. des guerres de Flandre, l. II-III. — Bernardino de Mendoça.

tôt l'éveil aux huguenots ; mais elle promit d'agir dès que le duc d'Albe se serait établi solidement dans les Pays-Bas. Tandis qu'elle assurait secrètement de sa coopération le lieutenant de Philippe II, elle affectait, dans le conseil du roi, une extrême défiance du passage de cette armée espagnole sur la frontière : elle semblait se rapprocher des chefs huguenots; elle fit si bien, que Condé et les Châtillon eux-mêmes conseillèrent ou approuvèrent la levée d'un gros corps suisse et l'accroissement des compagnies françaises pour mettre les places frontières à l'abri de tout danger. Les chefs protestants pressèrent vivement Charles IX et sa mère, non-seulement de se précautionner contre les Espagnols, mais de barrer la route au duc d'Albe dans la Savoie et la Bresse : quelques hommes éclairés, étrangers ou même hostiles au calvinisme, mais dévoués avant tout à leur patrie, eussent souhaité qu'on profitât de la situation des Pays-Bas pour arracher les provinces belges à l'Espagne [1]. Catherine était bien éloignée d'une telle pensée ! Au lieu d'arrêter la marche du duc d'Albe, elle lui envoya des vivres et des munitions : les soupçons un peu ébranlés des huguenots se raffermirent ; le corps entier de la Réforme européenne s'émut de ce qui se passait dans les Pays-Bas et de ce qui semblait s'apprêter en France. Pendant que les républiques helvétiques et surtout Genève voyaient en frémissant

[1] Voyez, sur ce sujet, les réflexions de Pasquier : « Si nous étions bien avisés, il y aurait maintenant matière de réunir l'état de Flandre au nôtre ; mais la folie de ceux qui pensent être les plus sages ne le permet pas... Il est aux portes de Paris, et, par manière de dire, un faubourg ; toutefois jamais ne s'est préparée occasion pour le recouvrer, que nous ne l'ayons laissé échapper, pendant que, par discours fantasque, nous nous amusons à la conquête d'Italie, que Nature a séparée d'avec nous de mœurs, de langue et d'un haut entrejet de montagnes. » Livre V, lett. 1.

l'Espagnol à leurs portes, Charles IX reçut à Paris une grande ambassade envoyée par l'électeur palatin et cinq autres princes allemands, qui priaient le roi de France, au nom de l'ancienne amitié qui les unissait à sa couronne, de faire observer fidèlement l'édit de pacification, et de laisser prêcher et ouïr l'Évangile sans obstacle à Paris et partout ailleurs. Cette intervention étrangère blessa singulièrement le jeune monarque, qui avait alors dix-sept ans, et dont le caractère se montrait de plus en plus impérieux et irascible. Il répondit avec emportement qu'il conserverait l'ancienne amitié de sa couronne pour les princes d'Allemagne, à la condition que ceux-ci ne se mêleraient pas plus de ses affaires qu'il ne se mêlait des leurs (Davila, t. I, p. 192). Le lendemain, Charles IX *rabroua* fort rudement l'amiral, qui se plaignait de l'inégalité avec laquelle on traitait les catholiques et les réformés. « Vous ne demandiez d'abord qu'un peu « d'indulgence, dit-il : aujourd'hui vous voulez être nos « égaux, demain vous voudrez être nos maîtres, et nous « chasser du royaume ! » S'il faut en croire Davila, le roi, en rentrant dans la chambre de sa mère, s'écria *qu'il était de l'avis du duc d'Albe, et que de pareilles têtes étaient trop hautes dans un état*. Le duc Henri d'Anjou[1], enfant de quinze ou seize ans, dont Catherine exaltait l'ambition précoce pour s'en faire un instrument, eut aussi sur ces entrefaites une scène violente avec le prince de Condé, à propos de l'épée de connétable que le vieux Montmorenci eût souhaité résigner à son fils aîné, et que Condé disputait à celui-ci. Catherine, qui ne voulait satisfaire ni l'un ni l'autre, engagea le vieillard à garder son titre,

[1] On avait donné à l'aîné des deux frères de Charles IX le duché d'Anjou en échange de celui d'Orléans, réuni à la couronne.

et fit promettre par Charles IX au duc d'Anjou la lieutenance générale du royaume, qui emportait le commandement suprême des forces militaires. De cette occasion naquit la haine du jeune duc d'Anjou contre Condé, haine qui eut de tragiques résultats[1].

L'exaspération des huguenots était au comble : un ministre, nommé Sureau, osa publier un livre où il avançait que c'était chose permise de tuer le magistrat ou le prince persécuteur de l'Évangile (La Popelinière, t. I, f° 383, v°). Des lettres anonymes menaçaient Catherine du sort de François de Guise (Davila, t. I, p. 195). Un grand nombre de protestants d'élite avaient pris les armes pour défendre Genève contre les Espagnols, et s'étaient enfermés dans cette métropole du calvinisme. Le duc d'Albe n'attaqua point Genève : il gagna les Pays-Bas par la Bresse, la Franche-Comté et la Lorraine (juillet-août) ; le premier acte de son autorité fut l'arrestation des comtes d'Egmont et de Horn : personne ne résista. Les chefs des protestants français reçurent presque en même temps cette nouvelle et l'avis secret que la cour de France allait suivre l'exemple du duc d'Albe, que la révocation de l'édit d'Amboise, la captivité éternelle de Condé et la mort de Coligni étaient décidées. C'est là du moins ce qu'ils affirmèrent, et les emprunts que contractait le gouvernement, les levées de soldats qui se poursuivaient sous des capitaines hostiles à la Réforme, l'entrée en France de six mille Suisses, qu'on faisait avancer à grandes journées au cœur du royaume, sous prétexte d'en former un corps d'observation sur la frontière de Picardie, tout indiquait en effet que la cour méditait quelque chose de sinistre. Les chefs

[1] Histoire des cinq rois, p. 318. — Brantôme, Vie du prince de Condé. — Davila, t. I, p. 188.

protestants s'étaient déjà réunis deux fois depuis un mois à Valeri, chez le prince de Condé, et à Châtillon, chez l'amiral, sans pouvoir s'accorder sur la justice et la nécessité de la révolte : Coligni, qui avait retenu jusqu'alors la fougue de ses amis, proposa et fit adopter le plan le plus audacieux; c'était d'insurger en masse les protestants, d'attaquer et de détruire les Suisses avant qu'ils fussent renforcés de troupes françaises, d'arrêter ou de chasser le cardinal de Lorraine, et de s'emparer du roi, de ses frères et sa mère, afin de gouverner sous le nom de Charles IX [1]. Les espérances du prince de Condé

[1] Les événements qui venaient de se passer en Ecosse durent encourager les protestants et leur sembler d'un favorable augure. Les souverains catholiques avaient communiqué leurs grands projets à Marie Stuart, et le pape et le roi d'Espagne, ne pouvant avoir d'ambassadeurs officiels en Écosse, y entretenaient un agent secret, un aventurier piémontais nommé Rizzio ou Riccio, de musicien devenu diplomate. Cet homme adroit s'insinua si bien dans la faveur de la reine, qu'il se rendit tout-puissant à la cour d'Écosse. La haine qu'il inspira fut bientôt en raison de son crédit. Ses ennemis persuadèrent, dit-on, à l'époux de Marie, à Henri Darnley, que Rizzio était l'amant de la reine. Henri fit égorger le favori aux pieds de la reine, enceinte de six mois (9 mars 1566). L'apôtre de l'Ecosse, John Knox, consulté sur la légitimité du complot tramé contre Rizzio, avait répondu que l'église de Dieu devait être sauvée, *même au prix du sang d'un idolâtre*. Ce crime atroce fut vengé par un autre crime. Marie, après la première explosion de colère, feignit de se réconcilier avec son époux, endormit sa défiance à force de protestations ; puis, une nuit, le pavillon où logeait Darnley sauta en l'air, par l'explosion d'une mine, et l'on retrouva le cadavre du prince dans un champ voisin (10 février 1567). Le cri public accusa le comte de Bothwell, nouveau favori de la reine, et la reine elle-même. Les soupçons se changèrent en conviction lorsqu'on vit Bothwell divorcer d'avec sa femme pour pouvoir aspirer à la main de la reine, puis enlever Marie, avec sa connivence évidente, et l'épouser trois mois après le meurtre de Darnley. Ce mariage insensé décida la perte de Marie Stuart. L'Écosse se souleva : la reine, abandonnée de son armée, fut obligée de se livrer à ses sujets révoltés, qui l'enfermèrent au château de Lochleven, et la contraignirent à résigner la couronne au profit de son fils Jacques VI, enfant de treize mois. La régence fut déférée au comte de Murray, frère naturel de Marie et son plus dangereux ennemi : c'était le principal chef des protestants écossais (juillet 1567).

allaient plus loin, peut-être, et le titre de *roi des fidèles* que lui décernaient, dans leurs conciliabules, les plus ardents des huguenots, dut retentir plus d'une fois dans ses rêves; mais rien n'autorise à soupçonner que Coligni ait jamais encouragé ces pensées téméraires [1].

Le projet de l'amiral pouvait réussir par l'excès même de sa hardiesse : un service de *postes à pied*, secrètement organisé, transmit rapidement, d'un bout de la France à l'autre, les instructions des chefs rédigées en chiffres et en *écritures couvertes ;* la noblesse protestante, toujours sur le qui-vive depuis plusieurs mois, dut être tout entière à cheval en quelques jours ; l'attaque générale fut fixée à la Saint-Michel (29 septembre). Tandis que divers détachements

[1] Nous avons parlé des projets de révolution dynastique attribués par Montluc à des huguenots gascons avant 1562 : une lettre de la duchesse de Ferrare, Renée de France, à Calvin, confirme les accusations du général catholique. « Plusieurs avocats, docteurs ou autres, dit-elle, ont voulu persuader les peuples que le roi de Navarre, et, après lui, le prince de Condé, était le roi David, et que David était leur similitude,... et ont laissé croire aux simples gens telle chose, *pour exterminer un pupille* (Charles IX). » Cette lettre confidentielle, du mois de mars 1564, pleine de révélations précieuses, devait être brûlée, et ne le fut pas, probablement à cause de la mort de Calvin. Le tableau que Renée de France y fait du parti calviniste n'est pas flatté : elle décrit sans ménagement *les adulations et envies*, les pieux mensonges, les prédications sanguinaires, *jusques à exhorter les simples femmelettes à dire qu'elles voudraient de leurs mains tuer et étrangler* les ennemis de l'Evangile. Ce document a été réimprimé dans le t. V des Archives curieuses de l'histoire de France, p. 399 et suiv. — Il subsiste, des projets d'usurpation de Condé, un monument d'une autre nature, une médaille mentionnée par Leblanc (*Traité des monnaies de France*, p. 270), qui dit l'avoir vue à Londres, et décrite par Secousse (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XVII, p. 407). C'était, selon Leblanc, un écu d'or portant d'un côté l'écusson de France, de l'autre, la tête de Condé, avec la légende : *Ludovicus XIII, Dei gratia Francorum rex primus christianus.* Suivant Brantôme, cette pièce aurait été frappée au moment de l'insurrection de 1567, et il en serait tombé un exemplaire entre les mains du connétable, qui l'aurait exhibé en plein conseil, le 7 octobre (Vie du prince de Condé). Il reste bien de l'obscurité à cet égard : on peut encore douter que la pièce ait été faite par ordre de Condé ; les protestants ont accusé leurs ennemis de l'avoir supposée et fabriquée.

surprendraient Toulouse, Lyon, Troyes et quelques autres places, la noblesse des provinces du Nord devait se réunir à Rosoy en Brie, entre la Seine et la Marne, pour exécuter le grand dessein de l'amiral. Le poste était bien choisi : on savait que la cour passerait les derniers jours de la belle saison dans les châteaux de la Brie. La cour s'établit, en effet, à Monceaux, un peu après la mi-septembre : la sécurité de Catherine était complète ; l'époque fatale cependant approchait, et chaque jour qui s'écoulait ajoutait aux chances favorables de la conspiration. Les premiers avis sur les mouvements des huguenots, envoyés par Montluc et Tavannes du fond de leurs provinces, furent traités assez dédaigneusement : la reine dépêcha néanmoins le seigneur de Thoré, le plus jeune des fils du connétable, au château de Châtillon : l'envoyé trouva Coligni fort occupé en apparence à *faire ses vendanges ;* Catherine se rassura tout à fait, et repoussa le conseil de l'Hôpital, qui voulait qu'on renvoyât les Suisses afin de rassurer les huguenots. Sur ces entrefaites, les nouvelles les plus menaçantes furent apportées coup sur coup par les trois frères Castelnau et par d'autres : Châtillon, si paisible deux ou trois jours auparavant, était encombré de gens armés; la Brie se couvrait au loin de cavalerie. Le connétable se fâcha d'abord, suivant sa coutume, et prétendit qu'il était impossible que cent cavaliers se *missent ensemble* à son insu; on disputait encore, lorsqu'on apprit que Rosoy et Lagni étaient occupés, et la route de Paris interceptée, par les protestants. Le château de Monceaux n'était susceptible d'aucune défense. La cour se réfugia en toute hâte à Meaux, et dépêcha courrier sur courrier pour presser la marche des Suisses, qui venaient d'arriver à Château-Thierri. Le 27 septembre, dans la

journée, le maréchal François de Montmorenci fut chargé d'aller au-devant des chefs protestants, d'écouter leurs doléances et de les engager à déposer les armes. Le vrai but de la reine était d'arrêter les assaillants durant quelques heures, afin de donner le temps aux Suisses de gagner Meaux et à la cour de prendre un parti. Ce but fut atteint : Condé et les Châtillon, qui étaient déjà en avant de Lagni, ne purent refuser de conférer avec François de Montmorenci, qui s'acquitta de sa mission en conscience : tandis qu'il discutait avec eux en pleins champs, les Suisses arrivaient à marche forcée ; les protestants, avertis enfin de leur approche, se remirent trop tard en route : les Suisses étaient entrés à Meaux au commencement de la nuit.

Il y eut de vifs débats ce soir-là dans le conseil du roi, lorsque le maréchal de Montmorenci eut averti la reine mère de l'état des choses : le connétable montra une prudence et une modération inaccoutumées ; il proposa de rester à Meaux, d'y attendre des renforts, et de négocier plutôt que de risquer, pour rouvrir au roi le chemin de Paris, un combat qui exposerait la personne royale et rendrait toute réconciliation impossible. Mais le cardinal de Lorraine et le duc de Nemours, allié des Guise[1], prétendirent qu'il serait honteux et d'ailleurs tout aussi dangereux pour le roi de se laisser assiéger dans une petite ville. L'Hôpital se joignit en vain au connétable : ce n'était plus le chancelier, c'était le cardinal de Lorraine que Catherine prenait maintenant pour confident ; la reine mère, encouragée par les protestations du colonel suisse Pfyffer, se rangea de l'avis des *Lorrains*. On partit pour

[1] Il avait épousé la veuve du duc François, Anne d'Este.

Paris à quatre heures du matin (29 septembre) : la maison du roi et la noblesse de cour, au nombre de huit ou neuf cents cavaliers, sans autres armes que la cape et l'épée, n'eussent pu soutenir le choc d'une cavalerie bien équipée ; mais les six mille Suisses environnaient la famille royale d'un formidable rempart. A une demi-lieue de Claye, on vit paraître sur le flanc gauche de la petite armée royale la cavalerie huguenote, qui avait passé la Marne à Lagni. Le prince et l'amiral n'avaient encore avec eux qu'environ cinq cents gentilshommes cuirassés et armés de pistolets et d'épées : la noblesse picarde qu'ils attendaient se trouvait en retard. Ils firent mine cependant de charger; mais la bonne contenance des Suisses les arrêta : cinq cents cavaliers ne pouvaient espérer de rompre six mille fantassins d'élite ; il n'y eut que quelques escarmouches, durant lesquelles on remarqua l'air assuré et surtout irrité du jeune roi, qui se mit, l'épée au poing, à la tête des Suisses. Le connétable, craignant que Charles IX ne s'exposât trop et que les huguenots ne reçussent du renfort pendant le trajet, pressa le roi, la reine mère et la cour de prendre les devants et de gagner Paris par un autre chemin, tandis que lui-même arrêterait l'ennemi avec les Suisses. Charles IX suivit ce conseil, et arriva enfin à Paris vers la nuit tombante, *grandement harassé de la faim et de la longue traite*. Il frémissait de colère en pensant que ses sujets l'avaient forcé de fuir devant eux, et ne pardonna jamais cet outrage aux réformés [1].

[1] Castelnau, l. IV, c. 5-3. — Mémoires du duc de Bouillon, ap. anc. Collect. des mémoires sur l'hist. de France, t. XLVII, p. 422-432. Ces deux écrivains furent tous deux témoins et acteurs. — Davila, t. I, p. 202-204. — De Thou, t. II, p. 592-594.— La Popelinière, part. II, f° 18. — Tavannes, Anc. collect., XXVII, p. 121-122. — Pasquier, l. V, let. 2. — Brûlart, p. 176.

Les protestants faillirent être dédommagés par la prise du cardinal de Lorraine : le cardinal avait conseillé à la cour le parti le plus courageux, mais à la condition tacite de n'en point partager le péril ; tandis que la cour se dirigeait vers Paris, il avait pris la route de Reims : sa *couardise* faillit lui coûter cher ; il alla tomber, près de Château-Thierri, dans une bande de huguenots champenois, et ne leur échappa que grâce à la vitesse de son *genêt* d'Espagne : son bagage et sa riche vaisselle furent mis au pillage.

Les chefs huguenots cependant continuaient les hostilités avec une vigueur et une violence extrêmes : après avoir échoué dans une tentative comme celle de Meaux, ils ne pouvaient se sauver qu'à force d'énergie. Ils osèrent entreprendre de bloquer Paris avec une poignée de soldats : ils donnèrent rendez-vous à tous leurs partisans sous les murs de la capitale ; rejoints à Claye par la noblesse protestante de Picardie, qui, sous la conduite de Genlis, avait surpris en passant Soissons dès le 27 septembre [1], ils brûlèrent en une nuit tous les moulins qui alimentaient la partie septentrionale de Paris, de la porte du Temple à la porte Saint-Honoré, tâchèrent d'in-

[1] Genlis laissa à Soissons une garnison qui commit des dévastations effroyables dans cette ville, alors si riche en monuments religieux : de cette époque date la ruine de la célèbre basilique de Saint-Médard, l'édifice le plus considérable qui subsistât en France de l'époque carolingienne. La description faite par M. P. Lacroix du sac des églises et des abbayes soissonnaises (*Histoire de Soissons*, t. II, p. 420 et suivantes), d'après les manuscrits locaux, offre le tableau le plus exact et le plus complet de la situation des vieilles villes de France sous la domination des huguenots. Un des manuscrits qui ont servi de base à ce récit, le *Journal de la ruine de Saint-Crespin le Grand par les huguenots*, par Nicolas l'Espaulart, eût mérité de trouver place dans nos recueils historiques, à côté des *discours* de Saconnay et de Claude de Saintes. Ap. Mss. de D. Grenier, pag. 6, n° 4 ; Bibliothèque royale.

tercepter les arrivages de la basse Seine en occupant Saint-Denis, ceux de la Marne en tenant Lagni, ceux de la haute Seine et de l'Yonne en envoyant garnison à Montereau. Ils établirent leur quartier général, le 2 octobre, à Saint-Denis, dont le prince de Condé fit fermer l'église pour la préserver des profanations, et ne suspendirent pas leurs opérations durant les pourparlers commencés à Claye et continués à Saint-Denis sous les auspices de l'Hôpital. Le chancelier alla deux fois conférer avec le prince de Condé. Les chefs protestants demandèrent la liberté de leur culte *sans distinction des lieux ni des personnes*, l'égale admission aux emplois pour les sectateurs des deux religions, la réduction des impôts, augmentés sans raison par l'avarice des conseillers étrangers et surtout des *Italiens*, qu'on investissait de hauts emplois au préjudice de la noblesse française; enfin la convocation des états généraux. Ils affichèrent leurs requêtes dans toutes les villes dont ils s'étaient emparés. A ces réclamations hautaines, Catherine fut saisie d'une colère qui lui fit oublier sa dissimulation habituelle : deux déclarations royales contre les insurgés furent publiées les 6 et 15 octobre, et, le 7 de ce mois, un héraut, revêtu de sa cotte fleurdelisée, alla sommer les chefs protestants de venir trouver le roi *sans armes*, ou de déclarer s'ils entendaient s'avouer rebelles. Ce ton de maître étonna les chefs huguenots : ils craignirent que les prétentions politiques qu'ils avaient émises ne leur nuisissent auprès des souverains étrangers; ils répondirent avec modération, et ne parlèrent plus que de la religion et de la sûreté des personnes.

Le connétable, un peu refroidi par l'âge et influencé par son fils aîné, semblait se rapprocher de l'Hôpital : il renoua les négociations, presque malgré la reine; il eut, à la

Chapelle-Saint-Denis, une conférence avec Condé et les Châtillon; mais on ne put s'entendre : les protestants réclamaient une liberté religieuse illimitée et définitive; le connétable prétendait que l'édit d'Amboise n'était que provisoire, et que le roi ne pouvait promettre de renoncer à rétablir un jour l'unité catholique; on se sépara, après une altercation très-vive entre le connétable et son neveu, l'ex-cardinal de Châtillon, qui était au camp des huguenots en habit de cavalier. La reine vit avec joie la rupture des Montmorenci et des Châtillon; l'Hôpital, avec une profonde douleur la querelle remise encore une fois à la décision des armes, et l'étranger rappelé en France par les deux partis. Les huguenots dépêchèrent des agents en Allemagne; la reine mère envoya Castelnau à Bruxelles demander du secours au duc d'Albe, et sollicita l'assistance pécuniaire du pape et des princes italiens. La ville de Paris donna 400,000 livres, et mit sur pied un gros corps de milice : le peuple avait été réarmé le jour même de l'arrivée du roi; un certain nombre de prélats assemblés à Paris pour les affaires de l'Église votèrent 250,000 écus au nom du clergé; on ouvrit des emprunts sur l'hôtel de ville au denier douze, garantis par les décimes du clergé[1]; on leva des emprunts forcés sur de riches marchands. Les compagnies d'ordonnance, la noblesse catholique, les enseignes d'infanterie, entraient à la file dans Paris : les huguenots se renforçaient aussi,

[1] Pasquier, l. V, let. 4. — L'assemblée ecclésiastique de 1567 consentit à ce que le clergé, à partir de l'expiration des engagements qu'il avait contractés envers la couronne en 1564, se substituât au roi dans le service de 650,000 livres de rentes annuelles sur l'hôtel de ville, moyennant que lesdites rentes fussent rachetables en dedans dix ans, aux prix de 7,560,036 livres. — Hist. ecclés., t. XXXIV, p. 499.

quoique en bien moindre proportion, et leurs affaires étaient en assez bon état dans les provinces ; s'ils n'avaient pas réussi à surprendre Lyon, Toulouse, Metz ni Troyes, ils avaient été plus heureux à Orléans, à Dieppe, à Auxerre, à Mâcon, à la Charité, à Vienne, à Valence, à Sisteron, à Montpellier, à Nîmes, à Montauban [1] : les citadelles construites dans plusieurs de ces villes servirent à fortifier la rebellion qu'elles devaient, disait-on, rendre impossible. Le 24 octobre, un corps de quatre mille réformés normands, angevins, bretons et manceaux, conduit par le vidame de Chartres, par Montgommeri et par la Noue, après avoir pris sur son chemin Étampes et Dourdan, traversa la Seine en bateaux près de Saint-Cloud, dont le pont était occupé par les catholiques, et joignit Condé et les Châtillon à Saint-Denis. Les chefs protestants profitèrent de ce renfort pour occuper encore de nouveaux postes au nord, à l'est et à l'ouest de Paris, dans le double but d'affamer cette capitale et de fermer le passage au secours préparé, disait-on, par le duc d'Albe : d'Andelot se porta sur Poissi avec un très-fort détachement ; Montgommeri fut expédié contre Pontoise.

C'était une grande témérité que de diviser ainsi ses

[1] Les protestants souillèrent leurs succès à Nîmes et à Alais par d'affreux massacres, que l'évêque de Lodève, Briçonnet, vengea par des atrocités semblables. L'évêque de Nîmes, Bernard Delbène, eût été précipité dans un puits, après bien d'autres catholiques, si son grand vicaire ne se fût généreusement sacrifié pour le sauver et mourir à sa place. A Montpellier, les huguenots ruinèrent la superbe cathédrale de Saint-Pierre, bâtie par le pape Urbain VI au quatorzième siècle, et toutes les autres églises. Voyez Histoire de Languedoc, l. XXXIX, p. 275. — Mémoires de J. Philippi, président en la cour des aides de Montpellier ; ancienne Collection des Mémoires sur l'histoire de France, t. XLVI, p. 393-395-398. — Déjà, en 1562, les sépultures de Maguelonne, l'antique chef-lieu de l'évêché transféré plus tard à Montpellier, avaient été ruinées, ainsi que les vingt-cinq églises et chapelles des beaux faubourgs de Montpellier.

forces en présence d'un ennemi très-supérieur en nombre : c'était trop compter sur le système temporisateur du connétable. Montmorenci, à la vérité, eût volontiers attendu, pour agir, la jonction d'un corps de cavalerie wallonne et flamande qui se réunissait à Cambrai ; mais les cris du peuple de Paris ne lui laissaient point de relâche : les Parisiens, furieux de voir saccager leurs terres et leurs maisons de campagne, disaient, dans leur langage pittoresque, que c'était *grande honte de laisser une mouche assiéger un éléphant ;* le parti lorrain accusait le connétable de connivence avec ses neveux. Montmorenci se décida enfin à saisir l'offensive : le duc d'Aumale, avec quatre ou cinq mille hommes, employa les journées des 6 et 7 novembre à reprendre deux ou trois petits forts occupés par les huguenots sur la rive gauche de la Seine, et à dégager la route de Beauce ; le 9, une grande reconnaissance fut poussée par ordre du connétable sur les positions ennemies ; le 10, toute l'armée catholique sortit de Paris et se déploya dans la plaine des Vertus. Elle comptait environ dix-neuf mille combattants, dont six mille Suisses, dix mille fantassins français, tant de la milice parisienne que des compagnies régulières, trois mille chevaux et dix-huit pièces de canon. Condé et Coligni, que d'Andelot et Montgommeri ne pouvaient rejoindre à temps, n'avaient guère sous la main que quinze cents chevaux, douze cents arquebusiers à pied, quelques centaines de piquiers, et pas un canon : sur leurs quinze cents cavaliers, trois cents à peine étaient armés de lances, les autres, d'épées et de pistolets ; un grand nombre n'avaient pas d'armures ; pas un cheval n'était bardé. Les généraux huguenots, cependant, considérant qu'une retraite sans combat découragerait leurs amis des provinces

et de l'étranger, acceptèrent avec audace cette lutte prodigieusement inégale. A la lenteur des mouvements du connétable, ils jugèrent que la journée serait fort avancée avant que l'attaque commençât, et que la nuit viendrait bientôt en aide aux plus faibles. Ils résolurent de ne pas se laisser enclore dans Saint-Denis, et partagèrent leur petite armée en trois corps : Condé prit poste au centre, en avant de Saint-Denis ; Coligni, à droite, couvrant Saint-Ouen ; Genlis, sur la gauche, à Aubervilliers. Ils distribuèrent habilement leurs arquebusiers et déployèrent leur cavalerie en haie afin de dissimuler sa faiblesse numérique. Le connétable donna la même disposition à sa gendarmerie, au lieu de profiter de sa supériorité pour la ranger en files redoublées, et tourna son principal effort contre Aubervilliers. Il tira peu de parti de son artillerie et encore moins de son infanterie : après quelques volées de canon, l'affaire s'engagea chaudement à Aubervilliers. Genlis, bien soutenu par ses arquebusiers, que protégeaient un fossé et un moulin fortifié, soutint, avec sa cavalerie, le choc d'escadrons beaucoup plus forts que le sien ; les arquebusiers de l'aile droite ne servirent pas moins efficacement Coligni en dirigeant un feu meurtrier sur l'aile gauche de la cavalerie catholique, que menaient le duc de Nemours et d'autres chefs ; Coligni vit le moment favorable : il s'élança impétueusement sur ce corps déjà ébranlé, tandis que Condé chargeait avec la même furie le centre des catholiques, où se trouvait le connétable en personne. La haie des catholiques fut percée sur plusieurs points : la cavalerie de leur aile gauche se renversa sur le *régiment* parisien, fort de six mille hommes, qui était placé en seconde ligne, et y jeta le désordre : l'escadron du connétable fut enfoncé par Condé ;

le vieux guerrier, environné, blessé, sommé de se rendre, ne répondait qu'à grands coups d'épée : serré de près par l'Écossais Robert Stuart, il lui brisa deux ou trois dents d'un revers du pommeau de son épée ; Stuart ou quelque autre (on ne le sut jamais avec certitude) lui lâcha au même instant un coup de pistolet dans les reins, et il tomba mortellement blessé.

Les maréchaux de Montmorenci et de Damville arrivèrent au secours de leur père, trop tard pour le sauver, mais assez tôt pour l'arracher mourant des mains des ennemis ; François de Montmorenci, renforcé par un corps de réserve aux ordres de Damville et du duc d'Aumale, rétablit le combat au centre et dispersa les arquebusiers protestants, pendant que le maréchal de Cossé pressait vivement Genlis : la nuit tomba, très à propos pour les huguenots. Ils se retirèrent sur Saint-Denis, sans être poursuivis, et y furent rejoints, durant la nuit, par la division de d'Andelot, raccourue de Poissi. L'armée catholique rentra dans Paris, après avoir occupé le champ de bataille quelques heures en signe de victoire ; mais, dès le lendemain, les huguenots reparurent dans la plaine, brûlèrent le village de la Chapelle, insultèrent les barrières de Paris, et présentèrent de nouveau la bataille aux catholiques[1].

La bataille ne fut point acceptée : les chefs catholiques étaient réunis autour du lit de mort de leur général, qui expira le 12 novembre, deux jours après le combat[2] ; il était

[1] La Popelinière, deuxième part., f° 26-30. — De Thou, l. XLII. t. II, p. 594-605 ; Lond., 1733. — Castelnau, l. IV, c. 5-7. — Tavannes, t. XXVII, p. 126-130. — Pasquier, l. V, lett. 4. — Brûlart, p. 170-184. — D'Aubigné, col. 303-307 ; édit. de 1626.

[2] Fidèle à son caractère jusqu'au bout, Montmorenci *rabrouait* encore en mourant le moine qui le confessait. Davila, t. I. p. 215.

âgé de près de soixante-quinze ans. Peu de personnages historiques ont fourni une aussi longue carrière politique et militaire ; le nom d'Anne de Montmorenci retentissait depuis plus d'un demi-siècle à la cour et dans les armées. C'était le dernier des quatre grands chefs catholiques qui avaient donné le signal de la guerre civile en 1562 : la guerre civile les avait dévorés tous les quatre.

On fit à Montmorenci des obsèques quasi royales ; mais il y manqua cette sympathie et ce deuil populaire, qui avaient donné un caractère si imposant aux funérailles du grand Guise.

La bataille de Saint-Denis couvrit de gloire les protestants [1], et son résultat immédiat leur fut avantageux, en ôtant toute unité d'action à l'armée catholique, privée du seul général qui pût imposer son autorité à tant de princes et de capitaines ombrageux et jaloux ; mais d'autres intérêts bien différents trouvèrent aussi leur compte à la mort de Montmorenci. On ne crut point à la sincérité des regrets de la reine mère, qui subissait malgré elle les services impérieux du connétable, et les Guise virent sans chagrin le chef d'une maison rivale périr presque sous les coups de ses propres neveux. Au reste, personne ne jugea plus sainement que le maréchal de Vieilleville cette sanglante journée dont les deux partis s'attribuaient le succès. « Votre Majesté, sire, dit Vieilleville au roi, n'a « point gagné la bataille, encore moins le prince de Condé.

[1] Un ambassadeur turc, qui, du haut de Montmartre, fut témoin de la bataille, exprima bien vivement son admiration pour les huguenots, en voyant cette poignée d'hommes enfoncer tant d'escadrons et de bataillons. « Oh ! s'écria-t-il, si le Grand Seigneur avait mille hommes tels que ces *blancs*, pour mettre à la tête de chacune de ses armées, l'univers ne lui durerait que deux ans ! » D'Aubigné, t. I, col. 507.

« —Et qui donc?—Le roi d'Espagne ; car il y est mort, « de part et d'autre, assez de vaillants capitaines et de bra« ves soldats françois pour *conquester* la Flandre et tous les « Pays-Bas (Mém. de Vieilleville, l. IX, c. 59). »

Montmorenci ne fut pas remplacé dans l'office de connétable : la reine mère ne voulut confier à aucun capitaine un si grand pouvoir, et fit donner à son fils préféré, le duc d'Anjou, le commandement suprême avec le titre de lieutenant général du royaume, sous prétexte qu'il n'était pas séant à *la majesté du roi* de marcher en personne contre des rebelles. Catherine voulait, autant que possible, détourner Charles IX de commander et d'agir par lui-même.

Les huguenots, cependant, furent obligés de changer leur plan de campagne : trop peu nombreux, ils n'avaient pas réussi à affamer Paris, et les puissants renforts qui arrivaient de nouveau à l'armée royale rendaient leur position de plus en plus périlleuse. Le comte d'Aremberg amenait au roi de France, par ordre du duc d'Albe, dix-sept cents chevaux flamands et wallons [1], et l'on attendait encore sept ou huit mille Gascons catholiques, levés par les soins de Montluc. A la vérité, un corps presque aussi nombreux de protestants poitevins et gascons était en route pour le camp des insurgés, et d'autres levées huguenotes se faisaient dans la haute Guyenne, le haut Languedoc et les provinces du centre : la guerre s'éparpillait bien moins qu'en 1562, et les deux partis travaillaient à concentrer leurs forces. Mais l'arrivée des protestants d'Aquitaine

[1] Le duc d'Albe, qui ne cherchait qu'un prétexte pour porter ses armes en France, avait offert de marcher en personne avec toutes ses forces au secours de Charles IX. Catherine ne voulut pas se donner un maître, et n'accepta pas. — Voy. Castelnau, l. VI, c. 6-9.

n'eût pas rétabli l'équilibre ; les secours attendus d'Allemagne pouvaient seuls y suffire. Les généraux huguenots résolurent d'aller au devant de ces secours, qu'ils n'avaient pas obtenus sans peine : les agents de Catherine avaient réussi à persuader aux princes luthériens que la rebellion des huguenots était politique et non religieuse ; les électeurs de Saxe et de Brandebourg, le landgrave de Hesse, le margrave de Bade, refusèrent leur assistance aux révoltés, et un des princes de Saxe s'enrôla même à à la solde de Charles IX. L'électeur palatin, zélé calviniste, ne se laissa point ébranler : il promit d'envoyer aux huguenots son fils Jean-Casimir, et, malgré l'opposition de la plupart des princes, les aventuriers allemands accoururent s'enrôler pour la guerre de France en plus grand nombre que la première fois.

Condé et les Châtillon décampèrent donc le 14 novembre, et se retirèrent de Saint-Denis à Montereau : ils y furent rejoints par six ou sept mille hommes de Guyenne et de Poitou, qui avaient pris, en passant, quelques pièces de canon à Orléans, redevenu le dépôt central de l'insurrection protestante. Ils se remirent en route à la fin du mois pour la Lorraine, malheureux pays condamné à servir de grand chemin à toutes les armées entre la France et l'Allemagne : ses faibles souverains n'étaient pas en état de faire respecter leur territoire. La marche des huguenots à travers la Champagne, au cœur de l'hiver, fut aussi pénible que dangereuse : sans ressources, sans magasins, sans une seule place forte, réduits à vivre de la rançon des petites villes et des bourgades qu'ils traversaient, suivis à quelques lieues de distance par une armée plus que double de la leur et bien pourvue de

toutes choses [1], ils eussent été infailliblement accablés si les forces catholiques eussent été mieux dirigées ; mais les divisions des capitaines qui commandaient sous les ordres d'un général de seize ans firent perdre aux catholiques tout le bénéfice de leur supériorité numérique. Le maréchal de Cossé-Gonnor et plusieurs autres capitaines répugnaient à faire entr'égorger tant de milliers de Français. Il n'y eut que des escarmouches insignifiantes, et les protestants franchirent sans obstacle la Seine et la Marne. Catherine accourut au camp pour tâcher d'apaiser les dissensions des lieutenants de son fils, et d'amuser les huguenots par des pourparlers. Les chefs protestants lui dépêchèrent le cardinal de Châtillon, le diplomate du parti, mais continuèrent leur route. Tandis que Châtillon se débattait avec les négociateurs de la reine mère, qui eût bien voulu engager les protestants à congédier leurs alliés d'Allemagne sans répondre à cette concession par une concession analogue, Condé et Coligni passèrent la Meuse à Saint-Mihiel, et entrèrent en Lorraine. Quatre ou cinq jours après, ils opérèrent leur jonction avec le prince Jean-Casimir, près de Pont-à-Mousson (11 janvier 1568). La joie des huguenots fut extrême quand ils virent se déployer aux bords de la Mo-

[1] La cour faisait argent de tout pour nourrir la guerre. La vénalité des charges reparut le front levé, foulant aux pieds la législation de l'Hôpital. Le chancelier ne put empêcher la publication d'un édit du 12 novembre, qui permit aux officiers de justice de transmettre leurs offices à prix d'argent, moyennant que le tiers du prix fût versé dans les coffres de l'État : on créa treize nouvelles charges de maîtres des requêtes, qu'on vendit 18,000 livres, douze de conseillers laïques au parlement, à 12,000 l., sept de conseillers au Châtelet, à 6,000 livres. — Isambert, t. XIV, p. 225. — Journal de Brûlart, p. 184. — On créa d'autres charges encore ; puis, au mois de janvier 1568, on fit, dans chaque bonne ville, douze nobles à prix d'argent (Isambert, XIV, p. 226).

selle les épais escadrons des *cavaliers noirs* [1] : Jean-Casimir avait amené huit mille chevaux de combat et trois mille lansquenets. Cet élan de joie fut suivi d'un moment d'angoisse : les mercenaires allemands réclamèrent 100,000 écus d'or que leur avaient promis les agents de Condé pour le jour de la jonction ; le prince n'en avait pas 2,000 à leur donner, et déjà les reîtres irrités menaçaient de s'en retourner. L'armée protestante fut admirable dans cet instant critique : tous ces hommes, qui faisaient la guerre à leurs dépens depuis trois mois, se dépouillèrent du peu qui leur restait pour satisfaire leurs avides auxiliaires et sauver *la cause*. Les simples soldats et jusqu'aux *goujats* (valets de soldats) rivalisèrent de zèle avec les seigneurs et les gentilshommes. On n'amassa ainsi que 30,000 écus ; mais Jean-Casimir, touché du dévouement des huguenots, décida ses soldats à se contenter provisoirement de cet à-compte (Mém. de la Noue, c. 15). Les réformés revinrent à leur premier dessein et résolurent de reporter les hostilités autour de Paris ; faire souhaiter la paix aux Parisiens, si ardents à la guerre civile, semblait toujours le point décisif. Les troupes catholiques étaient encore de beaucoup les plus nombreuses : le duc de Nevers [2], arrivé de Piémont avec un corps italien soldé par le pape [3], auquel il réunit les forces catholiques du Dauphiné et quatre mille Suisses de nouvelles levées, avait repris Mâcon chemin faisant, puis s'était rallié à

[1] Les reîtres portaient des armures noires.

[2] Ludovic de Gonzague. Le duché de Nevers venait de passer, par mariage, de la maison allemande de Clèves dans la maison italienne des Gonzague, marquis de Mantoue.

[3] Pie V contribua de 10,000 onces d'or pour la guerre contre les *hérétiques de France*.

si belles promesses ; mais, quand on parla de garanties, de places de sûreté, les négociateurs de Catherine se récrièrent contre cet outrage à la parole royale. Les pourparlers traînèrent plus de trois semaines. Chartres, cependant, vaillamment défendu par un brave officier nommé Linières, tenait toujours ; les assiégeants souffraient beaucoup ; les gentilshommes protestants, à bout de ressources, tourmentés par la pensée des dangers que couraient leurs familles en leur absence, criaient d'accepter la paix offerte par le roi ; des compagnies entières s'en retournaient sans congé ; il était à craindre que l'argent de la cour ne finît par débaucher une partie des reîtres. Les chefs durent céder à la nécessité ; Condé le fit avec assez d'insouciance ; Coligni, avec une répugnance excessive et seulement à la dernière extrémité. L'édit de la paix fut signé à Longjumeau le 25 mars, et enregistré le 27 au parlement de Paris [1].

(1568.) Cette paix mal assurée souleva au même degré la défiance des populations protestantes et la colère du grand parti catholique ; Rome et l'Espagne exprimèrent le plus violent mécontentement, et Catherine eut grand'-peine à les calmer par la protestation secrète que ses desseins n'étaient pas changés. Rien n'était plus inopportun que cette paix pour Philippe II, qui venait de rendre, non pas seulement toute réconciliation, mais toute négociation désormais impossible entre lui et les novateurs. Une mystérieuse tragédie s'était jouée dans l'intérieur de la maison royale d'Espagne : l'infant don Carlos, fils de Philippe et d'une princesse de Portugal, sa première

[1] La Popelinière, deuxième part., f° 48-49. — De Thou, l. XLII, t. II, p. 605-625. — La Noue, c. 17-18. — Davila, t. I, p. 226. — Castelnau, l. VI, c. 2. — L'ambassadeur d'Angleterre, Thomas Sackville, figura comme médiateur.

femme, devenait de plus en plus suspect à son père à mesure qu'il avançait en âge : aussi emporté, aussi impétueux, aussi désordonné que Philippe était hypocrite et taciturne, il dissimulait mal son mépris pour le règne des moines et son aversion pour son père ; il témoignait au contraire à sa belle-mère, la jeune et belle reine Élisabeth de France, des sentiments d'autant plus propres à exciter la jalousie de Philippe, qu'Élisabeth avait été destinée au fils avant d'épouser le père : il commençait à se mêler d'intrigues politiques ; il affectait une vive sympathie pour les malheurs des Pays-Bas ; il s'était mis en rapport avec leurs envoyés à la cour d'Espagne ; il avait essayé, dit-on, de s'évader pour passer en Flandre, et il annonçait l'intention de défaire, autant qu'il pourrait, tout ce que faisait son père. Philippe porta plus loin ses soupçons, et se persuada que l'infant conspirait contre sa vie. Une nuit, à la suite d'une conférence entre le roi et le tribunal suprême de l'inquisition, don Carlos fût arrêté dans sa chambre par Philippe en personne (18 janvier 1568) ; quelques jours après, Philippe annonça officiellement au nonce du pape l'arrestation de son fils, déclarant « qu'il avait préféré l'honneur de Dieu et la conservation de la religion catholique à sa propre chair et à son sang, et que, pour obéir à Dieu, il avait sacrifié son fils unique[1]. » Ces paroles disaient assez le sort réservé au malheureux prince. Cependant Philippe n'avoua point formellement devant l'Europe le meurtre de don Carlos, et les historiens espagnols prétendent que le prince mourut de maladie dans sa prison au bout de quelques mois ; mais l'opinion générale des contemporains fut que don

[1] Lettre de l'archevêque de Rossano, nonce du pape ; ap. *Laderchii Annal. eccles.*, t. XXIII, p. 144.

Carlos avait été mis à mort en vertu d'une sentence de l'inquisition, et il ne peut guère subsister de doute à cet égard. Élisabeth de France suivit de près dans la tombe le fils de son époux : elle mourut en couches la même année et peut-être de la même main (3 octobre 1568) : ici, toutefois, l'accusation portée contre Philippe est restée enveloppée de doutes insolubles [1].

Le traitement que Philippe avait fait subir à *son propre sang* annonçait à ses sujets rebelles ce qu'ils devaient attendre de lui : les premières violences du duc d'Albe n'étaient que de faibles préludes. Le 16 février 1568, l'inquisition d'Espagne condamna en masse, sauf exceptions nominales, tous les peuples, ordres et états des Pays-Bas, et les déclara hérétiques, apostats et criminels de lèse-majesté, les uns, pour s'être ouvertement révoltés contre *Dieu et le roi*, les autres, pour n'avoir pas réprimé les rebelles. Le duc d'Albe fut chargé de mettre à exécution cette monstrueuse sentence : dès la fin de l'année précédente, la gouvernante Marguerite d'Autriche, voyant son autorité annulée de fait par les pouvoirs extraordinaires du duc d'Albe, avait envoyé sa démission à Philippe II. Le duc érigea, sur les ruines de tous les droits et de toutes les lois des Pays-Bas, un tribunal d'exception qu'il ap-

[1] M. de Thou la repousse, l. XLIII, t. II, p. 636. — Brantôme semble l'admettre. *Dames illustres*, discours IV ; Elisabeth de France. — Voy. aussi ses *Vies de Philippe II* et de *don Carlos*, dans son recueil des *capitaines étrangers*. C'est l'écho fidèle de tous les bruits de la cour. — Ferreras, t. XIV, p. 209-217. — D'après un document inédit d'un haut intérêt, Elisabeth était, ou du moins se montrait dévouée à la politique de son mari, et le secondait de tous ses efforts vis-à-vis de la cour de France. Ce document, dont aucun historien n'avait soupçonné l'existence, et que nous avons connu trop tard pour pouvoir l'employer dans notre récit, consiste dans une série de lettres du duc d'Albe à Philippe II sur l'entrevue de Bayonne. Nous en donnerons l'analyse dans un appendice à la fin de ce volume.

pela le *conseil des troubles*, et que les Espagnols eux-mêmes qualifièrent de *tribunal de sang* (*el tribunal de la sangre*). Les échafauds furent dressés en permanence dans toutes les villes : les emprisonnements, les confiscations, les exécutions, se succédaient sans cesse ; personne n'était assez inoffensif ou assez obscur pour être assuré d'échapper à l'arrêt de proscription lancé contre un peuple entier ; la terreur planait sur toutes les provinces. Des milliers de citoyens, l'élite des Pays-Bas, fuyaient cette terre de désolation ; les nobles, les gens de guerre, se retiraient en Allemagne pour y préparer la vengeance ; les négociants, les fabricants émigraient en Angleterre. Le *tribunal de sang* avait entamé le procès des comtes d'Egmont et de Horn : le prince d'Orange fut à son tour sommé de comparaître ; il repoussa la compétence de ces bourreaux étrangers arbitrairement transformés en juges. Ses biens furent confisqués : son fils aîné, âgé de douze ans, fut enlevé de l'université de Louvain et envoyé en Espagne. Le prince éclata : il embrassa ouvertement la confession de Genève, et invoqua les antiques lois du Brabant, qui, non moins républicaines que celles d'Aragon, autorisaient formellement le sujet opprimé à résister par la force au souverain violateur des lois (Grotius) ; il engagea tout ce qui restait à lui et à ses frères pour faire des levées de soldats ; il obtint l'appui déclaré de tous les princes protestants d'Allemagne et même des couronnes de Danemark et d'Angleterre ; il retint à son service la plupart des compagnons d'armes de Jean-Casimir, qui étaient encore en France, attendant leur payement, et organisa le plan d'une triple attaque contre les Espagnols. Tandis que les Allemands envahiraient les Pays-Bas par la Frise et la Gueldre, un corps de protes-

tants français, réuni en Picardie et grossi de réfugiés flamands, devait se jeter sur l'Artois et la Flandre. Ce plan manqua : la cour de France, sur les plaintes du duc d'Albe, ordonna au maréchal de Cossé de disperser ou de détruire les bandes huguenotes de Picardie; Cossé les poursuivit, les accula dans Saint-Valeri, à l'embouchure de la Somme, et prit les chefs, qui furent condamnés à mort comme séditieux. Pendant ce temps, les deux frères du prince d'Orange entraient en Frise, avant que Guillaume fût prêt à les seconder du côté de la Gueldre avec le principal corps d'armée : Adolphe de Nassau fut tué au combat d'Heiligherlée ; mais l'autre frère, Louis de Nassau, défit et tua le comte d'Aremberg, lieutenant du duc d'Albe (25 mai). La vengeance de l'Espagnol ne fut que trop prompte ; il fit mourir sur l'échafaud, à Bruxelles, les comtes d'Egmont et de Horn [1], et dix-neuf autres seigneurs wallons et flamands, pour ne pas laisser d'ennemis derrière lui ; puis il marcha en Frise, attaqua Louis de Nassau à Gemmingen, près de l'embouchure de l'Ems, et tailla en pièces sa petite armée (21 juillet). Les protestants eurent plus de sept mille morts (De Thou, t. II, p. 636-655. — Bentivoglio, l. IV, passim).

Le prince d'Orange ne se découragea pas : il avait prié l'empereur de s'interposer auprès du roi d'Espagne ; il ne resta pas oisif en attendant le résultat de cette médiation, qui échoua devant l'inflexibilité de Philippe II ; mais, malgré toute son activité, il ne fut en état de reprendre sérieusement la campagne qu'au commencement de l'automne. Avant ce temps, la France fut de nouveau en feu [2].

[1] Le comte de Horn était le chef d'une branche des Montmorenci, établie dans les Pays-Bas.

[2] Le dernier espoir du parti catholique venait de s'éteindre en Écosse : le

(1568-1570.) La paix n'avait existé, à vrai dire, que dans le texte de l'édit de pacification : les ligues catholiques s'étendaient de province en province[1] ; presque partout, les populations catholiques, soutenues plus ou moins ostensiblement par les officiers royaux, s'opposaient violemment à l'exercice du culte réformé ; le duc de Nemours, gouverneur de Lyon et du Dauphiné, refusait des lieux d'assemblée aux protestants de Lyon et de Grenoble, ce qui lui valut du pape une lettre de félicitation (*Laderchii Annal. eccles.*, t. XXIII, p. 125). Le parlement de Toulouse alla bien plus loin : il fit arrêter le gentilhomme qui lui apportait l'édit à enregistrer de la part du roi, et qui était du parti protestant, le poursuivit au criminel pour des faits étrangers à sa mission, et lui fit couper la tête ! Cet excès d'audace demeura impuni. Les chaires retentissaient d'appels au meurtre ; les jésuites enseignaient, avec l'autorité de leur nouvelle vogue, qu'on ne devait avoir ni paix ni trêve avec les hérétiques ; que c'était chose agréable à Dieu de les mettre à mort, et qu'on n'était point obligé de leur garder la foi promise (de

2 mai 1568, Marie Stuart s'était échappée de sa prison de Lochleven, et s'était mise à la tête de ses partisans soulevés. Le 13 mai, l'armée de la reine fut défaite à Langside par l'armée du régent Murray : l'infortunée Marie, trompée par les témoignages d'intérêt qu'elle avait reçus d'Élisabeth durant son emprisonnement, alla chercher un asile sur le sol anglais : elle n'y trouva qu'une nouvelle et bien plus longue captivité, suivie d'une mort cruelle. Élisabeth ne lui pardonna jamais d'être plus belle et plus jeune qu'elle, et d'être son héritière.

[1] Voy. l'acte constitutif de la *sainte ligue* de Champagne, signé le 26 juin 1568. Cet acte contient l'adhésion de l'évêque de Troyes et d'un grand nombre de membres du clergé champenois à l'association contractée par la *noblesse et autres*, sous la direction du lieutenant du roi en ses pays de Champagne et de Brie. Le gouverneur de Champagne était le jeune duc de Guise. — *Journal de l'Estoile*, édit. de Lenglet-Dufresnoy, t. III, p. 31 ; d'après les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés. — Cette pièce importante se trouve aussi dans les manuscrits de Dupuy, vol. LXXXVI.

Thou, l. XLIV, t. II, p. 675). Chaque jour on apprenait de nouveaux assassinats, de nouveaux massacres : à Amiens, on égorgea cent huguenots ; à Auxerre, on en égorgea cent cinquante ; le sang coula dans vingt autres cités. Un des plus grands seigneurs de France, René de Savoie, comte de Cipierre, second fils du comte de Tende, avait embrassé le calvinisme, et s'était mis à la tête du parti protestant en Provence : il fut massacré dans Fréjus avec une trentaine de ses amis par le baron des Arcs, à la tête de trois cents bandits secondés de la populace : on accusa son propre frère, le comte de Tende-Sommerive, d'avoir aposté les meurtriers de concert avec la cour ! Les protestants se sentaient partout sous le couteau : ils entendaient leurs ennemis dire hautement que, dès que la moisson et les vendanges seraient achevées, on ferait main basse sur les huguenots, et que, si *le roi le voulait empêcher, on l'enfermerait dans un couvent, et l'on en mettrait un autre à sa place* (de Thou, t. II, p. 676, l. XLIV).

Cet *autre* était apparemment le duc d'Anjou, que Catherine accoutumait à faire parade d'une dévotion théâtrale et d'une haine mortelle contre les hérétiques, afin de s'aider de lui pour maîtriser le roi si Charles tentait de s'émanciper : le bruit se répandait peut-être que Charles IX hésitait entre les conseils de sa mère et ceux de l'Hôpital.

La conduite de la cour n'attestait cependant pas d'hésitation : tandis que les réformés renvoyaient leurs Allemands, la cour gardait ses Suisses et ses Italiens, mettait des garnisons dans les villes que venaient d'évacuer les huguenots, faisait garder les ponts, les gués, les routes, restait enfin sur le pied de guerre, et fermait les yeux sur les plus effroyables excès des catholiques. Les protestants

s'arrêtèrent dans l'exécution du traité : ils avaient rendu les places qu'ils tenaient au nord de la Loire ; ils ne rendirent qu'une partie des villes du midi. Sancerre, Albi, Castres, Montauban, Milhaud, etc., refusèrent ou différèrent de recevoir les troupes royales : les Rochellois, au nom de leurs anciennes franchises, fermèrent leurs portes à la garnison qu'on leur envoyait, continuèrent d'accroître leurs fortifications et leur marine, reçurent dans leurs murs le comte de la Rochefoucauld et des soldats protestants, avec les précautions nécessaires toutefois pour rester les maîtres chez eux. La cour sentit trop tard la faute qu'elle avait commise en évacuant une telle position militaire et maritime : négociations, caresses, menaces, tout fut employé, tout fut inutile. Les plus riches citoyens, les *plus gros*, comme dit d'Aubigné, eussent cédé; le menu peuple, les courageux matelots de la Rochelle ne le permirent pas.

Si inquiète que fût Catherine de l'attitude de la Rochelle, là n'était point sa principale préoccupation : les conseils et l'exemple du duc d'Albe lui revenaient sans cesse à la pensée ; elle ne songeait qu'à renouveler contre Condé et les Châtillon le coup manqué l'année précédente. Elle tâcha d'abord de séparer les chefs protestants du gros de leur parti : elle expédia aux gouverneurs des provinces une formule de serment par laquelle tous les réformés étaient tenus de s'engager à dénoncer les menées secrètes dont ils pourraient avoir connaissance ; elle adressa sommation sur sommation au prince et aux autres chefs du parti, afin qu'ils eussent à rembourser sans délai 500,000 écus d'or avancés par le roi, sur leur garantie, pour la solde des troupes de Jean-Casimir : en même temps, elle leur interdit de lever aucunes cotisa-

tions pour cet objet sur les églises réformées, afin que la charge entière retombât sur eux. Ce n'était pas seulement ruiner les chefs protestants, c'était leur demander l'argent destiné à soudoyer leurs bourreaux. Sur ces entrefaites, Condé et Coligni furent informés que la cour sollicitait du pape la permission d'aliéner des biens de l'église jusqu'à concurrence de 50,000 écus d'or de rente. La bulle, scellée le 1er août, accorda l'autorisation, *moyennant que le produit des biens vendus fût employé à l'extermination des hérétiques*. L'arrivée de la bulle souleva d'orageux débats dans le conseil du roi : le chancelier, soutenu par quelques-uns de ses collègues, combattit avec une extrême énergie la publication d'un acte conçu dans de pareils termes. Il l'emporta ; le conseil, tout en usant de la permission obtenue, pria le saint-père de modifier la rédaction de sa bulle [1].

Catherine n'avait cédé qu'à la crainte d'avertir trop tôt les chefs protestants, qu'elle s'apprêtait à surprendre en trahison. Aucun d'eux n'avait reparu à la cour depuis le traité de Longjumeau : Condé et Coligni venaient de se réunir au château de Noyers, dans l'Auxerrois, pour conférer de leurs périls communs ; le cardinal de Châtillon était dans une de ses terres du Beauvaisis ; d'Andelot, en Bretagne ; la reine de Navarre, en Béarn. Catherine dressa son plan de concert avec le cardinal de Lorraine et René de Birague (Birago), le plus affidé, le plus habile et le plus dangereux de ses favoris italiens. Des troupes filèrent sur la Bourgogne ; Tavannes, sur qui la reine mère croyait pouvoir compter sans réserve, eut ordre de cerner Noyers et d'y saisir le prince et l'amiral ;

[1] De Thou, t. II, p. 677. — La Popelinière, part. II, f° 61. — Hist. de notre temps (1570), p. 88-110. — D'Aubigné, t. I, col. 370. — Davila, t. I, p. 252.

mais Tavannes n'était pas moins fin que hardi : il craignit d'être sacrifié si, par hasard, l'entreprise échouait, et d'être rendu responsable de la rupture de la paix. Au dire de son fils Jean de Tavannes, rédacteur des mémoires qui portent son nom, Gaspard de Tavannes s'arrangea de manière à faire tomber entre les mains du prince des lettres qui ne permettaient plus de doute sur l'imminence du danger.

Il n'y avait plus à balancer : le château de Noyers ne pouvait soutenir un siége. Des émissaires furent envoyés dans toutes les directions pour assigner aux réformés un rendez-vous général à la Rochelle : le 23 août, Condé expédia au roi une lettre et une requête dans lesquelles il énumérait tous les griefs des réformés, toutes les violations de la paix, rejetait tout le mal sur le cardinal de Lorraine, et annonçait que la noblesse protestante se voyait contrainte, pour le salut du royaume, de prendre les armes contre ce prêtre infâme, ce *tigre de la France*, et contre ses complices [1]. Il s'exprimait comme si son intention eût été d'attendre la réponse du roi à Noyers; mais, le 25 août, au point du jour, il partit précipitam-

[1] C'est dans cette requête qu'on voit apparaître pour la première fois le nom de *politiques* comme un nom de parti : Condé reproche aux Lorrains de traiter de *politiques*, c'est-à-dire d'hommes qui sacrifient la religion aux intérêts temporels, les catholiques ennemis des troubles et des factions, tels que le chancelier et les Montmorenci. Hist. de notre temps, p. 100. Le second des Montmorenci, Damville, s'éloignait peu à peu des Guise pour se rapprocher de son aîné. Il y avait assurément dans ce parti, si l'on peut l'appeler un parti, des indifférents, des égoïstes, des sceptiques, que leurs sentiments plaçaient au-dessous et non au-dessus des sectes religieuses ; mais il y avait aussi des hommes que leurs ennemis caractérisaient admirablement en croyant les injurier. C'étaient en effet des *politiques*, c'est-à-dire des hommes préoccupés avant tout de l'intérêt général et permanent de l'état et possédant la notion la plus juste de cet intérêt. Les factieux et les agents espagnols et romains les qualifiaient d'athées parce qu'ils ne sacrifiaient pas aux opinions des sectaires les devoirs de citoyens.

ment avec l'amiral. Condé et Coligni traînaient après eux, par les chaleurs d'été, des femmes enceintes, des enfants au berceau [1], précieux otages qu'ils ne voulaient point abandonner à la merci de leurs ennemis : leur escorte n'était que de cent cinquante chevaux de combat. A cette nouvelle, les chefs des corps de troupes qui venaient d'arriver en Bourgogne se mirent en mouvement : les fugitifs avaient de l'avance ; ils firent une trentaine de lieues et atteignirent la Loire ; mais la plupart des passages étaient gardés. On indiqua au prince un gué près de Sancerre, ville huguenote : Condé passa des premiers, tenant son plus jeune fils entre ses bras ; les autres suivirent en chantant le psaume : *Au sortir d'Israel d'Égypte!* Quelques heures après, ceux qui les poursuivaient parurent à l'autre bord de la Loire ; mais la rivière grossit durant la nuit, et, le lendemain matin, elle avait cessé d'être guéable. Les fugitifs remercièrent le ciel de leur salut comme d'un miracle. Le danger, en effet, était à peu près passé : il n'y avait presque point de troupes dans le Berri, et le faible cortége du prince et de l'amiral, renforcé chemin faisant par la noblesse protestante des provinces du centre, gagna le Poitou sans obstacle ; le maréchal de Vieilleville, qui avait été dépêché en Poitou pour négocier avec les Rochellois, fit fermer les portes de Poitiers, mais n'attaqua point le prince, qui protestait de son intention d'attendre paisiblement la réponse du roi à sa requête. Condé entra seul dans la Rochelle, pour ne pas porter ombrage à

[1] La seconde femme de Condé (de la maison d'Orléans-Longueville), enceinte ; les quatre enfants du prince, dont trois en bas âge ; la femme de d'Andelot, avec un enfant de deux ans ; les quatre enfants de Coligni.—De Thou, t. II, p. 680. — La Popelinière, 2e part., fº 62. — D'Aubigné, t. I, col. 371-372. — Mathieu, Hist. de France, t. I, p. 312.

cette ville républicaine, toujours en défiance des grands et des nobles. Il confia aux Rochellois sa femme, ses enfants et ceux de ses amis, puis alla se mettre à la tête de la noblesse poitevine (18 septembre) (Mathieu, p. 313).

Condé fut bientôt rejoint sur la Charente par la reine de Navarre et par son fils le prince de Béarn, partis de Nérac avec quatre ou cinq mille Gascons et Béarnais ; Montluc, malade et pris à l'improviste, ne put leur barrer le passage [1]. L'intrépide Jeanne, résolue de se sauver ou de se perdre avec *la cause*, expédia au roi un manifeste semblable à celui de Condé, et s'établit à la Rochelle, devenue la capitale de la Réforme : elle arma de sa propre main le jeune Henri de Béarn, qui n'avait pas quinze ans, le présenta aux Rochellois et à l'armée, et le donna pour compagnon d'armes au prince son oncle. D'Andelot, accouru de Bretagne à la tête d'un gros corps de protestants bretons, normands, angevins et manceaux, était parvenu, de son côté, à passer la Loire à gué, non loin de Saumur, à travers les troupes catholiques ; il opéra sa jonction avec le prince et l'amiral. La cour ne réussit à se saisir d'aucun personnage important : le cardinal de Châtillon, trop éloigné pour gagner le lieu du rendez-vous général, se réfugia en Normandie, d'où il trouva moyen de passer en Angleterre. Il y servit plus efficacement son parti qu'il n'eût pu faire à la Rochelle même.

La colère de la reine et de ses conseillers égala leur désappointement : ils firent encore quelques efforts pour désunir le parti protestant ; un édit royal promit paix et

[1] Palma-Cayet, qui avait été sous-précepteur de Henri IV, dit dans sa *Chronologie novennaire* (p. 166, Collect. Michaud et Poujoulat, t. XII, première partie), que Montluc avait été chargé de s'assurer de la reine de Navarre et de son fils, et de les amener à la cour. Il n'y a pas trace de cet ordre dans les mémoires de Montluc, qui n'aime point à parler de ses échecs.

sûreté aux réformés qui s'abstiendraient de prendre part à la révolte; mais Catherine ne tarda pas à reconnaître qu'il était trop tard, et qu'une lutte à mort avait recommencé. Elle jeta le masque alors, et sa rupture ouverte avec l'Hôpital annonça qu'elle ne voulait plus rien ménager ni rien cacher. La présence de l'Hôpital, dès longtemps importune, était devenue redoutable à la reine mère : le jeune roi, malgré ses emportements, son orgueil, ses vices naissants, pouvait peut-être encore entendre la voix de la justice et de la vertu; il écoutait l'Hôpital avec une sorte de respect; il semblait regretter qu'on ne suivît pas ses conseils. Catherine se hâta de parer à ce danger : elle obséda Charles d'insinuations malveillantes; elle représenta le chancelier au roi comme un huguenot déguisé, un ami des rebelles; elle l'accusa d'avoir provoqué par ses avis l'évasion du prince et de l'amiral. A la froideur qui succéda tout à coup aux manières affectueuses du roi, l'Hôpital jugea que tout était perdu : la dernière chance de servir sa malheureuse patrie lui était enlevée; il se retira dans sa maison de Vignai, près d'Étampes, où le roi lui fit bientôt après redemander les sceaux (7 octobre). Jour funeste pour la France! c'était l'étendard national qui tombait devant les bannières sanglantes des factions : il ne devait plus être relevé que par Henri IV[1] !

Les sceaux furent confiés après quelque intervalle à

[1] De Thou, l. XLIV, 678.— Davila, p. 236-237.— D'Aubigné, col. 373.— Journal de Brûlart, p. 197.— Mathieu, p. 311-312. —Écoutons la propre voix de l'Hôpital dans le testament où il a rendu témoignage de lui-même à la postérité.

« Voyant que mon labeur n'estoit agréable au roi et à la reine, et que le roi estoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il en pensoit, j'avisai qu'il me seroit plus expédient de céder volontairement à la nécessité et aux nouveaux gouverneurs, que de débattre avec eux, avec lesquels je ne pouvois plus demeurer.

Morvilliers, évêque d'Orléans, qui ne les accepta que dans l'espoir de les rendre un jour à l'Hôpital : la principale influence dans le conseil appartint au Milanais Birague, ancien président du parlement de Turin sous la domination française, qui fit payer cher à la France ses services passés [1]; le jeune roi fut livré sans défense aux leçons d'un autre Italien, du Florentin Gondi, qui lui inculqua les maximes des tyrans ultramontains, et ne

« Je fis place aux armes... et me retirai aux champs avec ma femme, famille et petits enfants, priant le roi et la reine, à mon partement, de ceste seule chose, que, puisqu'ils avoient arrêté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avoient traité la paix, et qu'ils me reculoient de la cour parce qu'ils avoient entendu que j'estois contraire et mal content de leur entreprise; je les priai, dis-je, s'ils n'acquiesçoient à mon conseil, à tout le moins après qu'ils auroient saoulé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets, qu'ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offriroit, devant que la chose fust réduite à une extrême ruine...

« Ayant fait cette remontrance en vain, je m'en allai avec une grandissime tristesse, de quoi le jeune roi m'avoit été ravi, et ses frères, en tel âge et temps auquel ils avoient plus affaire de notre gouvernement et aide; auxquels si je n'ai pu aider si longtemps que j'eusse bien voulu, j'en appelle Dieu à témoin, et tous les anges et les hommes, que ce n'a pas été ma faute, et que je n'ai jamais eu rien de si cher que le bien et le salut du roi et de ma patrie; et en ce me sentant grandement offensé que ceux qui m'avoient chassé prenoient une couverture de religion, et eux-mesmes étoient sans pitié et sans religion... »

Testament du chancelier de l'Hôpital, ap. Brantôme, *Digression sur M. de l'Hospital*, intercalée dans la vie du connétable de Montmorenci. L'Hôpital écrivit ce testament dix jours avant sa mort.

Les derniers édits mémorables qu'ait publiés l'Hôpital sont l'ordonnance de Paris, de juillet 1566, portant qu'aucune terre ne serait dorénavant érigée en duché, marquisat ou comté, sinon à charge de réversion à la couronne faute d'hoir mâle, et l'édit de Saint-Maur, de mai 1567, abolissant le droit qu'avaient les mères dans les pays de droit romain (Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné) de succéder à tous les biens de leurs enfants. L'édit établit que les biens patrimoniaux retourneraient aux parents du côté paternel, et que la mère aurait seulement les acquêts et l'usufruit de la moitié des propres. Isambert, t. XIV, p. 217-221.

[1] C'était lui qu'on accusait d'avoir dit que le roi se devrait défaire des chefs huguenots, non par la main des gens d'armes, mais par celle des *cuisiniers*.

négligea rien pour étouffer dans son âme tout ce qu'elle avait pu garder d'équité naturelle, de loyauté française, de sentiment d'honneur et d'instinct du vrai [1].

Des mesures violentes suivirent immédiatement la retraite de l'Hôpital : la reine mère avait écrit à Philippe II pour lui annoncer que la liberté religieuse allait être révoquée, et qu'il ne restait plus qu'à combiner les opérations militaires en France et aux Pays-Bas ; elle tint parole : le 28 septembre, le parlement enregistra un édit qui défendait, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique romaine, et ordonnait aux ministres protestants de quitter la France sous quinze jours, interdisant toutefois de *rechercher en leurs consciences* ceux qui avaient professé la religion prétendue réformée et qui se tiendraient paisibles en leurs maisons [2]. Un second édit, publié le même jour, enjoignit à tous les protestants qui occupaient des offices de judicature ou de finances, de se démettre de leurs emplois sous quinzaine : tous les membres des parlements et des universités furent astreints à prêter serment de catholicisme. Rome et l'Espagne durent être enfin satisfaites : ce n'étaient plus là les subterfuges des deux premières guerres civiles ; on ne

[1] C'était le fils d'une entremetteuse de la cour de Henri II, qui avait gagné, par *ses services*, l'amitié de ce monarque. Elle devint gouvernante des enfants de France. Charles IX fit son fils comte de Retz, puis maréchal de France. Voyez Brantôme, *Vie de Charles IX*.—Suivant Brantôme, Gondi n'eut pas une meilleure influence sur les manières de Charles IX que sur son cœur : il lui apprit à avoir toujours le blasphème à la bouche. Les réformés proscrivant avec rigueur les jurements contraires au précepte du décalogue : *Tu ne prendras pas le nom de Dieu en vain*, c'était, aux yeux de bien des gens, faire preuve de catholicisme que de jurer et de blasphémer sans cesse.

[2] Montluc, dans ses mémoires, blâme fort cette restriction, qui lui paraît détruire tous les bons effets de l'édit ! Voy. les édits dans Isambert, t. XIV, p. 228, et dans Jean de Serres, *Mémoires de la troisième guerre civile*, p. 205-219 ; 1571.

prétendait plus poursuivre seulement des séditieux et non des hérétiques. Il eût fallu avoir cent mille hommes et vingt millions pour exécuter de pareils édits : on ne les avait pas ; on s'était trouvé prêt pour la trahison, non pour la guerre. L'armée n'était pas rassemblée : les biens d'église n'étaient pas vendus encore ; l'argent octroyé par le clergé, par la ville de Paris, etc., n'était pas dans la caisse militaire [1] ; pour la seconde fois, les huguenots furent prêts avant des adversaires qui avaient compté les surprendre et qui disposaient de toutes les ressources régulières de l'état : cette faction de soldats se leva comme un seul homme avec un immense cri de fureur et de désespoir. La cour reçut coup sur coup de terribles nouvelles : les trois quarts du Poitou, l'Angoumois et la Saintonge avaient été conquis en trois semaines par les généraux réformés ; dans les places prises d'assaut ou rendues à discrétion, les capitaines étaient mis à mort, les garnisons catholiques, dépouillées ou massacrées ; les chefs protestants ne pouvaient contenir la rage de leurs soldats : plusieurs capitulations furent violées, et Coligni ne fit respecter qu'à grand'peine les conditions accordées à la garnison d'Angoulême. La surprise de Blaye livra aux protestants de l'ouest l'embouchure de la Gironde. Pendant ce temps, les huguenots du sud-est se levaient et se réunissaient en masse sous le commandement général de Crussol-d'Acier. Les gouverneurs catholiques du midi, Tende-Sommerive, de Gordes, Joyeuse, Montluc lui-même, ne purent arrêter ce torrent qui roulait des Alpes et du Rhône vers la Charente, grossissant de province en province, et renversant sur son passage églises et

[1] Le clergé donna 1,800,000 livres outre les décimes, la ville de Paris, 300,000. J. de Brûlart, p. 195.

couvents dans le sang des prêtres et des moines. Crussol-d'Acier s'était fait peindre, sur sa cornette verte, sous la figure d'Hercule exterminant une hydre dont les têtes étaient coiffées de capuchons, de mitres et de chapeaux rouges [1].

L'armée de d'Acier ne rencontra d'obstacles sérieux qu'en Périgord. Tandis que le gros des forces catholiques s'assemblait au bord de la Loire, sous les ordres du duc d'Anjou, le duc de Montpensier avait commencé les opérations contre les protestants avec un premier corps d'armée que commandaient sous lui le jeune duc de Guise et le jeune Cossé-Brissac, fils du feu maréchal de Brissac. Montpensier s'avança de Poitiers jusqu'à Périgueux, et, renforcé par les catholiques de Guyenne, essaya d'empêcher la jonction de d'Acier, qui arrivait par le Querci, avec Condé, qui était en Saintonge. L'indiscipline de Mouvans, ce fameux chef des huguenots provençaux, valut un succès aux catholiques : Mouvans, s'étant écarté du gros de l'armée avec trois ou quatre mille hommes, fut surpris, défait et tué par Cossé-Brissac ; c'était un des premiers capitaines qui eussent tiré l'épée pour la Réforme, et sa mort fut célébrée comme une grande victoire; mais, malgré cet échec, d'Acier, qui avait encore seize à dix-huit mille combattants, força le passage, et, dans les derniers jours d'octobre, réunit à la cavalerie de Condé ses épais bataillons d'arquebusiers dauphinois et languedociens. Montpensier n'eut que le temps de se replier en toute hâte du Périgord sur le haut Poitou : il y rencontra

[1] Le *Laboureur*, additions aux mémoires de Castelnau, t. II, p. 589. — On a prétendu qu'un des chefs protestants, Briquemaut, portait un collier d'oreilles de prêtres ; mais le fait paraît controuvé. — Voy. La Popelinière, l. XIV-XV. — De Thou, l. XLIV, 684-688. — D'Aubigné, col. 581-382. — Montluc, t. XXV, anc. col., p 106-155.

le reste des troupes royales, conduites par le duc d'Anjou, à qui sa mère avait donné pour conseil ce même Tavannes qui avait laissé échapper Condé et Coligni ; Catherine, à ce qu'il paraît, ne soupçonna jamais la vérité à cet égard. Tavannes, au reste, n'en remplit pas moins bien son rôle auprès du jeune prince.

Les deux armées se trouvèrent en présence vers le milieu de novembre, à cinq ou six lieues de Poitiers : chacune d'elles pouvait mettre en ligne vingt et quelques mille hommes de bonnes troupes ; les protestants n'avaient pas un seul étranger parmi eux ; les catholiques avaient six mille Suisses. Il y eut de longues et sanglantes escarmouches, mais point d'affaire générale : les catholiques se retirèrent sur Poitiers ; les protestants se portèrent sur Saumur, pour tâcher de se saisir d'un pont sur la Loire ; ils s'emparèrent en passant du château de Champigni, principale résidence du duc de Montpensier, prirent et pendirent le confesseur du duc, le cordelier Babelot, fameux par les atrocités qu'il avait commises dans les guerres civiles de compte à demi avec son pénitent. Le meurtre et le viol étaient les jeux accoutumés des bandits et des fanatiques dont s'entourait ce duc, qui déshonorait le nom de Bourbon par sa basse méchanceté [1].

La guerre se faisait, de part et d'autre, avec une fureur impitoyable : les catholiques, par représailles des massacres commis dans la conquête du Poitou, taillèrent en pièces la garnison de Mirebeau, qui s'était rendue sur promesse de la vie ; les protestants se vengèrent en égorgeant la garnison de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur. Ils n'entamèrent pas cependant le siége de Saumur :

[1] Brantôme, *Vie de M. de Montpensier*. — De Thou, t. II, l. XLIV, p. 692.

le duc d'Anjou s'étant avancé contre Loudun, occupé par un corps de réserve aux ordres de d'Acier; Condé et Coligni revinrent secourir Loudun : on se trouva de nouveau face à face durant quatre ou cinq jours; mais la gelée était si âpre, si *véhémente*, que les deux armées, engourdies par le froid, n'eurent pas le courage d'en venir aux mains : le verglas faisait rompre bras et jambes aux soldats qui tentaient d'aller à l'escarmouche. Les généraux se décidèrent à mettre leurs troupes en quartiers d'hiver, les catholiques, en Touraine, les réformés, en Poitou; mais cette résolution avait déjà trop tardé : les troupes avaient tant souffert, qu'il mourut, dans l'une et l'autre armée, sept ou huit mille hommes des suites de cette rude campagne : c'était l'hiver le plus rigoureux qu'on eût vu depuis cinquante ans. (La Popelinière, 2e part. f° 74. — La Noue, c. 22. — De Thou, l. XLIV, p. 692-695.) Les soldats ne goûtèrent pas un entier repos : les cantonnements étant assez rapprochés, on ne cessa, des deux côtés, de tenter des surprises et des *camisades*.

Les chefs protestants employèrent le reste de la mauvaise saison à se procurer des ressources pour la campagne prochaine : le grand conseil des confédérés, où la reine de Navarre montrait un esprit aussi viril que Coligni lui-même, décréta la vente des biens ecclésiastiques dans les provinces occupées par les huguenots; il se rencontra bon nombre d'acquéreurs assez confiants dans l'avenir de la cause pour répondre à cet appel; à la vérité, Jeanne d'Albret et son fils, Condé et les principaux chefs, promirent garantie sur leurs propres biens. Le conseil communal de la Rochelle prêta quelque argent : les armateurs rochellois en donnèrent bien davantage;

ils avaient armé une escadre de corsaires qui infestaient l'Océan et la Manche, pillant les navires de toutes les nations catholiques, et consacrant fidèlement la dîme du butin à la *cause*[1]. Cette dîme rapporta 100,000 écus d'or pendant la guerre (La Noue, c. 28). Les ports anglais étaient ouverts aux Rochellois, et la reine Élisabeth, cédant aux sollicitations de sa *bonne sœur* Jeanne d'Albret et du cardinal de Châtillon, accorda aux huguenots un secours plus direct; elle leur envoya 100,000 angelots d'or, quelques canons et des munitions de guerre; mais elle eut grand soin de se faire payer en *sel, en laines et en métal de cloches* (La Popelinière. — Castelnau). L'Allemagne protestante se préparait à assister plus puissamment les réformés de France.

La Réforme avait fait un grand effort aux Pays-Bas en même temps qu'en France : le prince d'Orange avait enfin passé la Meuse le 7 octobre avec une armée allemande, et pénétré au cœur du Brabant; il y reçut un renfort de deux mille cinq cents protestants picards et champenois commandés par Genlis, qui entra en Belgique du côté des Ardennes, et brûla sur sa route le célèbre monastère de Saint-Hubert. L'expédition ne fut pas heureuse : Orange ne put contraindre le duc d'Albe à livrer bataille, ni entreprendre le siége d'aucune place importante en présence de l'armée espagnole, aussi nombreuse et beaucoup mieux disciplinée que la sienne. Les cités bel-

[1] Le chef des corsaires rochellois, Jean Sore, animé d'une haine implacable contre l'église romaine, se signala par de sanglants exploits : un jour, dans la rade de Palma, aux Canaries, il prit à l'abordage un grand navire portugais, où se trouvaient plus de quarante jésuites, profès ou novices, qui s'en allaient en mission aux Indes. Tous furent massacrés ou jetés à l'eau. Le *martyre* des jésuites portugais eut un grand retentissement dans la catholicité. Voy. la relation dans le t. VI des *Archiv. curieuses*. — La Popelinière, deuxième partie, f° 94.

et de jeter un pont de bateaux à côté, pendant que le gros de l'armée faisait une fausse marche sur Cognac, afin de détourner l'attention des huguenots. Coligni, plus près de l'ennemi que Condé, ne fut pas trompé par cette manœuvre : tout en surveillant le cours de la Charente entre Cognac et Châteauneuf, il fit ses préparatifs pour disputer le passage sur ce dernier point; il plaça une forte avant-garde en observation à la tête du pont de Châteauneuf, et s'établit à l'abbaye de Bassac, à une petite lieue plus bas; Condé était avec l'arrière-garde à Jarnac, à une lieue au delà de Bassac ; Henri de Béarn était resté à Saintes. Les dispositions prises par Coligni étaient bonnes, mais furent très-mal exécutées : l'avant-garde huguenote, ne trouvant ni vivres ni couvert au poste assigné, alla se loger à distance, et fit si mauvaise garde, que la plus grande partie de l'armée catholique traversa la rivière, de nuit, avant que l'alarme fût donnée (12 au 13 mars 1569). L'indiscipline de la *gentilhommerie* protestante eut de fatales conséquences : Coligni, voyant l'ennemi passé, voulut battre en retraite sur Jarnac et Cognac; mais l'avant-garde était tellement éparpillée, qu'il fallut trois heures pour la réunir. La retraite devenait impossible : Coligni fit tête entre des ruisseaux, des étangs et des haies, près de l'abbaye de Bassac et du village de Triac, et envoya prévenir Condé, qui avait déjà fait filer toute son infanterie dans la direction de Cognac, et qui n'avait autour de lui que trois ou quatre cents chevaux. Le prince fit avertir l'infanterie de revenir sur ses pas, et courut avec sa faible escorte au secours de l'avant-garde. Les huguenots, après une vigoureuse résistance, avaient été forcés dans leur position par Guise, Montpensier, Tavannes et le duc d'Anjou en personne : plusieurs capi-

taines étaient morts ou pris ; Coligni et d'Andelot se défendaient péniblement contre une multitude toujours croissante d'ennemis. Au moment de joindre Coligni, Condé, déjà blessé la veille par une chute de cheval, reçut encore du cheval de son beau-frère, le comte de Larochefoucauld, un coup de pied qui lui cassa la jambe ; il ne voulut pas néanmoins quitter le champ de bataille : « Noblesse française ! cria-t-il à ses compagnons d'armes, « voici le moment tant désiré ! Souvenez-vous en quel « état Louis de Bourbon entre au combat pour Christ et « sa patrie[1] ! »

Et il se précipita sur les catholiques à la tête de trois cents chevaux. Cette charge impétueuse renversa d'abord tout ce qu'elle rencontra ; mais la petite troupe de Condé fut bientôt engloutie dans les masses de la gendarmerie et des reîtres, et le prince tomba engagé sous son cheval expirant. Autour de Condé renversé se livra un combat vraiment homérique : cette poignée d'hommes d'élite fit des prodiges de valeur et de désespoir ; on remarqua surtout un vieillard nommé La Vergne, qui combattait entouré de vingt-cinq fils, petits-fils et neveux : le chef de famille mourut avec quinze des siens, *tous en un monceau ;* presque tous les autres furent pris. Les deux tiers de l'escadron de Condé restèrent tués ou blessés sur la place. Le prince, incapable de se relever, demeura enfin aux mains des ennemis, et donna son gantelet à un gentilhomme catholique appelé d'Argence ; mais à peine d'Argence avait-il reçu la foi du prince, que le Gascon Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, reconnut Condé, accourut et lui tira par derrière un

[1] D'Aubigné, *Hist.*, col. 395.— La devise de Condé, inscrite sur sa cornette, était : *Doux le péril pour Christ et le pays.*

coup de pistolet dans la tête. Condé tomba roide mort!

Coligni et d'Andelot, qui soutenaient le combat sur un autre point, informés de la mort du prince et ne pouvant plus résister à l'effort des assaillants, se retirèrent au galop vers Saint-Jean-d'Angéli, tandis que la cavalerie catholique poursuivait les débris de l'avant-garde huguenote le long de la Charente : le gros de l'infanterie protestante, qui revenait à marche précipitée, d'après l'ordre de Condé, s'arrêta à temps, et se replia en bon ordre sur Cognac avec l'artillerie, sans être atteint par les vainqueurs. Le duc d'Anjou et ses jeunes lieutenants étaient aussi enivrés de leur triomphe que s'ils eussent tué la Réforme elle-même avec le prince de Condé. Le duc n'exprima que des sentiments bas et cruels, qui révélaient ce que devait être un jour Henri III ; il témoigna une odieuse joie à l'aspect du cadavre de son cousin, qui avait été assassiné par son ordre ; du moins on le crut généralement : Montesquiou n'eût sans doute pas commis spontanément un pareil attentat, et Brantôme assure que le prince avait été *recommandé* d'avance à plusieurs des favoris du duc [1]. Anjou avait communié le matin du combat, au même moment peut-être où il venait de donner ces ordres de meurtre et de crime! Il fit porter à Jarnac le corps de Condé sur une ânesse, *par manière de dérision*, et il se disposait, d'après le conseil du moine Claude de Saintes, à faire ériger une chapelle au lieu où le prince avait péri, si son ancien gouverneur Carnavalet

[1] Deux capitaines renommés entre les huguenots furent égorgés, comme Condé, après avoir été reçus à merci : c'étaient Chastellier-Portaut, le meurtrier du colonel Charri, et l'Écossais Robert Stuart, accusé d'avoir tué le président Minard et le connétable de Montmorenci. Le connétable avait été tué dans un loyal combat et non en trahison.

ne l'eût détourné de s'avouer par là hautement l'instigateur de l'assassinat. Les restes de Condé, par l'entremise du duc de Longueville, son beau-frère, furent rendus au prince Henri de Navarre, qui les fit ensevelir à Vendôme. La cour s'associa aux sentiments du duc d'Anjou en ordonnant dans toutes les églises de France un *Te Deum*, qui fut répété à Rome, à Madrid et à Bruxelles [1].

Les huguenots, si affligés qu'ils fussent, étaient fort éloignés de la consternation où les supposaient leurs ennemis : le duc d'Anjou en eut bientôt la preuve, à la vigueur avec laquelle fut repoussée l'attaque dirigée contre Cognac deux jours après le combat. Les huguenots n'avaient pas perdu plus de quatre cents hommes ; la plupart de leur cavalerie s'était promptement ralliée ; leur infanterie était à peu près intacte, et toutes les places fortes de la contrée leur appartenaient encore. Jeanne d'Albret, *qui n'avait d'une femme que le sexe*, accourut à l'armée avec son fils Henri de Navarre et son neveu Henri de Condé, fils aîné du héros qui venait de périr ; elle harangua la gendarmerie réunie à Tonnay-Charente, *mêlant d'une belle grâce*, dit d'Aubigné, *les pleurs et les soupirs avec les résolutions;* elle présenta aux troupes les deux jeunes princes comme les héritiers et les futurs vengeurs de Condé. Henri de Navarre, enfant remuant et réfléchi tout à la fois, qui devenait peu à peu un jeune homme plein d'énergie et d'intelligence, prêta d'une voix ferme et animée le serment de *ne jamais abandonner la cause* : les soldats répétèrent ce serment avec

[1] Voy. la relation de la campagne par Gaspard de Tavannes, insérée dans les mémoires de son fils Guillaume de Tavannes; *Anc. collect. des mémoires sur l'Histoire de France*, t. XLIX. — La Noue, c. 23. — Castelnau, l. VII. c. 4. — D'Aubigné, col. 591-597. — La Popelinière, part. II, fº 83-84. — De Thou, l. XLV, t. II, p. 702-705. — Brantôme, *Vie du prince de Condé*.

enthousiasme, et proclamèrent Henri leur chef[1]; le commandement effectif fut concentré tout entier entre les mains de Coligni, qui se mit en mesure de disputer pied à pied aux catholiques le résultat de leur victoire, pendant que la reine de Navarre aliénait ses terres, engageait ses joyaux, donnant à tous l'exemple de *préférer la liberté de conscience aux richesses, aux grandeurs, à la vie même*.

L'armée catholique menaça inutilement Angoulême après Cognac. A défaut de grosse artillerie, que les généraux demandaient en vain à la cour depuis trois mois, les catholiques ne purent entamer le siége d'aucune place considérable, et furent obligés de se rabattre sur le Périgord, où ils emportèrent à grand'peine quelques forteresses huguenotes. Timoléon de Cossé-Brissac, jeune homme qui annonçait de grands talents militaires, mais qui se montrait aussi féroce qu'intrépide[2], fut tué au siége de Mucidan, et sa mort fut vengée par l'extermination des habitants et de la garnison, auxquels on avait promis la vie sauve.

Les fautes du gouvernement royal aidèrent les huguenots à rétablir leurs affaires. Durant la lutte qui venait d'avoir lieu aux bords de la Charente, les provinces de l'est étaient témoins d'autres opérations militaires compliquées d'intrigues politiques. La reine mère recommençait à se défier des Lorrains, depuis que le jeune duc

[1] D'Aubigné, col. 398-399. — Jeanne d'Albret fit frapper à cette occasion une médaille d'or portant son effigie et celle de son fils, avec cette noble légende: *Pax certa, victoria integra, mors honesta.* (Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse). Davila, t. I, p. 258. — La Popelinière, deuxième partie, f°. 98.

[2] « Il aimait à tuer, jusque-là qu'avec sa dague il se plaisait à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups jusqu'à ce que le sang lui en en rejaillissait sur le visage! » — Brantôme, *Vie de Timoléon de Cossé-Brissac.*

de Guise se signalait à l'armée ; cependant elle n'osa, par toutes sortes de motifs, refuser au duc d'Aumale le commandement des troupes destinées à barrer le passage aux confédérés allemands ; mais elle lui associa le duc de Nemours, excellent moyen pour désorganiser l'armée par la rivalité de deux chefs égaux en droits. Catherine s'imagina peut-être parer à cet inconvénient en se rapprochant avec le roi du théâtre de la guerre et en se rendant à Nanci et à Metz (fin février 1569). Le roi y reçut un nouveau renfort de trois ou quatre mille reîtres conduits par le margrave de Bade et le rhingrave ; mais sur ces entrefaites, le duc de Deux-Ponts, accompagné du prince d'Orange et de son frère Ludovic de Nassau, partait des bords du Rhin avec sept mille reîtres, cinq mille lansquenets et deux mille protestants français et flamands. L'Allemagne protestante le suivait de ses vœux ; elle montrait une irritation extrême, depuis l'édit qui prohibait le culte réformé en France, et l'empereur lui-même avait assez mal accueilli les explications des agents de Catherine à ce sujet. Le duc d'Aumale avait pris un parti qui ne manquait pas de vigueur : c'était d'aller au-devant de l'ennemi jusqu'au revers des Vosges, et de s'établir à Saverne, à l'entrée de l'Alsace. Le duc ne fut point attaqué dans cette position : les Allemands n'entreprirent pas de pénétrer en Lorraine ; ils tournèrent au sud, se dirigèrent vers la Franche-Comté, territoire neutre de droit, souvent violé de fait, et, de là, entrèrent en Bourgogne, suivis et harcelés par les ducs d'Aumale et de Nemours (fin mars).

Tavannes, pressentant les tiraillements qu'allait occasionner le partage de l'autorité dans l'armée de l'est, avait envoyé un de ses officiers proposer au roi et à la reine

mère un plan qui eût pu avoir de grandes conséquences. C'était de laisser l'armée de l'ouest au duc de Montpensier, et d'autoriser le duc d'Anjou à s'en détacher avec deux mille chevaux, pour aller prendre le commandement dans l'est et donner bataille aux Allemands. Toutes les chances étaient en faveur du duc d'Anjou dirigé par Tavannes. La reine mère eût consenti ; mais le cardinal de Lorraine fit jouer tous les ressorts imaginables pour empêcher l'adoption de ce projet. Le cardinal voyait avec chagrin les espérances de Catherine se réaliser et la renommée naissante du duc d'Anjou balancer la vieille popularité des Guise dans le parti catholique : il eût voulu, d'accord avec l'ambassadeur d'Espagne, qu'on appelât le duc d'Albe en France ; il troublait le conseil du roi par mille intrigues ; il excitait sournoisement la jalousie de Charles IX contre son frère ; il réussit à retarder durant six semaines la réponse aux propositions de Tavannes. Quand le consentement fut accordé, il était trop tard : le duc de Deux-Ponts avait traversé toute la Bourgogne et le Nivernais et forcé le passage de la Loire à la Charité (20 mai), sans que les deux généraux qui lui étaient opposés eussent pu s'entendre pour l'arrêter ni pour le combattre : ils avaient cependant été renforcés par quatre ou cinq mille Allemands et Wallons envoyés par le duc d'Albe [1]. Le duc de Deux-Ponts marcha rapidement par le Berri vers le Limousin et l'Angoumois. Le duc d'Anjou, menacé d'être enfermé entre Coligni et les Allemands, se replia sur la Vienne, puis sur la Creuse, et vint camper entre Preuilli et le Blanc en Berri, au

[1] Sur les mouvements militaires et les intrigues politiques, voyez deux lettres très-importantes de Gaspard de Tavannes à la reine, *Anc. collect.*, t. XXVII. p. 567-598.— Et Castelnau, l. VII, c. 5.

moment où le duc de Deux-Ponts arrivait au Blanc. Le corps d'armée des ducs d'Aumale et de Nemours rejoignit le duc d'Anjou aux bords de la Creuse, et l'on vit tout à coup arriver au camp la reine mère et le cardinal de Lorraine. S'il en fallait croire des lettres adressées à Philippe II par la duchesse de Nemours (veuve du grand duc de Guise), les Lorrains étaient parvenus à inspirer de l'inquiétude à Catherine sur les dispositions du duc d'Anjou et de ses conseillers. On prétendait que Coligni cherchait à circonvenir le jeune prince par des négociations secrètes, et lui offrait, s'il voulait s'accommoder avec les huguenots, de le *faire seigneur de la Guyenne, des Pays-Bas*, etc[1]. Ce qui est certain, c'est que ces prétendues négociations n'aboutirent à rien. Les protestants allemands, inférieurs de moitié aux armées d'Anjou et d'Aumale réunies, s'étaient hâtés de continuer leur route par le Limousin : le duc d'Anjou se mit à leur poursuite. Par deux fois il les atteignit et voulut engager le combat; par deux fois la cavalerie allemande de l'armée royale refusa de charger les réformés allemands : les reîtres du duc d'Anjou déclarèrent qu'ils ne pouvaient combattre à jeun. L'armée catholique mourait de faim dans ce pays peu fertile et déjà ravagé par les protestants ; elle était à son tour en proie à l'indiscipline qui avait été funeste naguère aux huguenots : gens d'armes et fantassins s'en allaient par bandes sans congé. Le 9 juin, l'armée de secours força le passage de la Vienne à quelques lieues de la source de cette rivière, et, le 10, elle opéra sa jonction

[1] *Archives de Simancas*, citées par M. Capefigue, *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. II, p. 485. — Les lettres de Tavannes, déjà citées, ne contiennent, à cet égard, que des inductions toutes négatives. Les prétendues propositions de l'amiral au duc d'Anjou pourraient bien avoir été forgées par le cardinal de Lorraine.

près de Chalus avec les bataillons de Coligni, après avoir exécuté, presque sans aucune perte, une marche de cent lieues en pays ennemi. La joie de cette réunion inespérée fut troublée par un double malheur : d'Andelot, qui était l'homme le plus considérable du parti protestant après son frère l'amiral, et qui s'était rendu si cher à ses coreligionnaires par sa valeur, ses talents et son dévouement inébranlable, venait de mourir à Saintes le 27 mai ; le duc de Deux-Ponts eut le même sort, le 11 juin, le lendemain de la jonction. Il laissa le commandement de son armée à son lieutenant Wolfrad de Mansfeld. Les protestants attribuèrent au poison ces deux morts si rapprochées l'une de l'autre et si regrettables pour leur cause ; cependant la mauvaise santé de d'Andelot et les fatigues qu'il avait bravées suffisaient pour expliquer sa fin prématurée ; quant au duc de Deux-Ponts, on rapporte que, déjà souffrant et affaibli par sa pénible expédition, il s'imagina ranimer ses forces par le vin, et qu'un excès de table l'emporta ; version assez vraisemblable et selon les mœurs des princes allemands (d'Aubigné, t. I, col. 404. — La Popelinière, 11e part. f° 97. — Castelnau, l. VII, c. 5-6. — Gaspard de Tavannes, XXVII, p. 161. — Guillaume de Tavannes).

L'armée royale, sur ces entrefaites, avait reçu un renfort de six mille Italiens expédiés par le pape et par le duc de Florence [1] : le duc d'Anjou se rapprocha de l'ennemi

[1] Le pape avait enjoint à son général, le comte de Santa-Fiore, de n'accorder de quartier à aucun huguenot, mais de faire tuer sur place tous ceux qui tomberaient entre les mains de ses soldats. — Catena, Vie de Pie V, p. 85. — « En « aucune façon et pour aucune cause, » écrivait Pie V à la reine mère, « il ne « faut épargner les ennemis de Dieu... Aucun respect humain, touchant les per- « sonnes ou les choses, ne vous doit induire en la pensée d'épargner les ennemis « de Dieu, qui n'ont jamais épargné ni Dieu ni vous-même... Ce n'est que par

et planta ses tentes à la Roche-l'Abeille, à une lieue des huguenots, qui étaient à Saint-Yrieix. Ceux-ci, trop forts pour qu'on attribuât leur démarche pacifique à la crainte, firent demander au duc d'Anjou un sauf-conduit, afin d'envoyer au roi un député chargé d'une requête dans laquelle ils sollicitaient le libre exercice de leur religion par tout le royaume, *avec les sûretés requises*, offrant à cette condition de poser les armes. Le duc d'Anjou refusa de laisser passer le député sans une autorisation expresse du roi. Avant qu'on eût reçu la réponse de Charles IX, les catholiques essuyèrent, le 25 juin, un échec assez grave, par l'imprudence de leurs arquebusiers et du jeune duc de Guise, qui s'engagèrent contre toutes les forces des huguenots : quatre ou cinq cents tirailleurs et beaucoup d'officiers restèrent sur la place ; Philippe Strozzi, fils du feu maréchal Strozzi, et colonel-général de l'infanterie française, fut pris et n'obtint quartier qu'à grand'peine, tant les huguenots étaient acharnés à la *tuerie*. Grâce à Tavannes, le mal n'alla pas plus loin, et le duc d'Anjou maintint sa position. Le mauvais temps et le manque de vivres et de fourrages contraignirent les deux armées à s'écarter l'une de l'autre : la désertion continuait parmi les catholiques, harassés d'une si longue campagne. Le duc d'Anjou fut conseillé de donner quelques semaines de repos à ses troupes, et de les répartir dans les garnisons limitrophes de la Guyenne et du Poitou. Les protestants se virent ainsi maîtres de la campagne.

Ce n'était pas un très-grand avantage pour eux ; ils eussent mieux aimé une bataille décisive. Ils renouve-

« l'entière extermination des hérétiques que le roi pourra rendre à ce noble « royaume son antique religion... Que ces hommes très-scélérats soient livrés à « de justes supplices. » Epist. Pii V ; 28 mars - 15 avril 1569.

lèrent leurs tentatives de négociations, qui avaient été assez mal accueillies ; Coligni pria son cousin le maréchal de Montmorenci de remettre au roi la requête qui n'avait pu être présentée directement ; mais Montmorenci était un médiateur suspect à la cour. Charles IX déclara qu'il n'accorderait rien que les protestants n'eussent mis bas les armes : c'était déclarer qu'on refusait absolument de traiter. Les chefs protestants continuèrent leurs opérations militaires, et s'occupèrent à des siéges, à défaut de bataille : ils prirent Confolens, Châtellerault, Lusignan, et quelques autres places du Périgord, du Limousin et du haut Poitou.

Les hostilités n'étaient pas concentrées uniquement dans cette région, et les vallées des Pyrénées étaient le théâtre d'événements qui devaient avoir une assez grande influence sur le sort de la guerre : Terride, le plus renommé, après Montluc, des chefs catholiques de la Gascogne, avait été chargé d'envahir les domaines de la reine de Navarre : dès le printemps, il s'était jeté sur le Béarn, et, secondé par les catholiques du pays, il avait pris Oleron, Pau, Lescar, Orthez, puis entamé le siége de Navarreins, seule place du Béarn qui fût fortifiée à la moderne. Navarreins se défendit avec une opiniâtreté qui fit perdre à Terride tout le fruit de ses premiers succès. Coligni, quelques jours avant sa jonction avec les Allemands, avait envoyé Montgommeri en Querci prendre le commandement des troupes rassemblées par les *sept vicomtes* : Montgommeri trompa la vigilance de Montluc et du maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, passa la Garonne dans les montagnes où elle prend sa source, emporta d'assaut Tarbes, entra en Béarn ; à son approche, Terride leva le siége de Navarreins, évacua Pau, et se renferma dans Orthez : sa

mésintelligence avec Montluc l'empêcha d'être secouru à temps par ce fameux capitaine ; il fut assailli dans Orthez par Montgommeri et forcé de se rendre, *vies et bagues sauves* (commencement d'août). La capitulation fut fort mal observée, et plusieurs des principaux seigneurs du Béarn, qui avaient pris parti pour les catholiques contre la reine de Navarre, furent livrés par Montgommeri aux officiers de Jeanne d'Albret, qui les firent mourir comme rebelles à leur *souveraine*. La qualité de *souveraine* n'appartenait véritablement à Jeanne qu'en Navarre ; car le Béarn était un ancien fief du duché d'Aquitaine et par conséquent du royaume de France : rien, d'ailleurs, pas même les violences commises à Pau par les gens du roi, ne pouvait excuser la violation de la foi jurée (de Thou, l. XLV, t. II, p. 713-715. — D'Aubigné, col. 404-421. — Castelnau, l. VII, c. 7. — La Popelinière, deuxième partie, f° 100-105).

Les catholiques rendaient avec usure aux huguenots leurs cruautés : dans les provinces où les protestants étaient trop faibles pour faire autre chose qu'une guerre de partisans, ils n'obtenaient presque jamais de quartier ; on n'entendait parler que de vengeances atroces. A Auxerre, on mit en vente, sur le marché, le cœur d'un partisan huguenot : des forcenés le firent griller et le dévorèrent ! A Orléans, le prévôt royal ayant fait arrêter comme suspects les habitants les plus connus par leur zèle pour la Réforme, le menu peuple, excité par des moines, attaqua les deux prisons où l'on avait entassé ces malheureux, força l'une et incendia l'autre : plus de cent vingt personnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes et des enfants, furent égorgées ou brûlées (21 août). La fureur des catholiques vint se briser contre les remparts

de la Charité : ils ne purent recouvrer cette place, dans laquelle le duc de Deux-Ponts avait laissé garnison, et ne réussirent pas à nettoyer de huguenots le cours de la Loire.

Si Coligni eût été véritablement le maître de son armée, il eût donné bien d'autres embarras aux catholiques du côté de la Loire, et même au nord de ce fleuve : il voulait aller prendre Saumur, s'y fortifier, puis reporter la guerre, comme en 1567, dans la Beauce et l'Ile-de-France. La noblesse poitevine, qui faisait sa principale force, l'obligea de renoncer à ce projet pour assiéger Poitiers. Les réformés poitevins ne voyaient rien d'aussi essentiel que d'arracher à l'ennemi la capitale de leur province. Cette vaste cité, mal fortifiée et commandée par de hautes collines, avait été facilement emportée par les catholiques en 1562; mais les circonstances étaient fort différentes : cette fois, le château était au pouvoir des défenseurs de la ville ; le comte du Lude, gouverneur de Poitou, était à la tête d'une nombreuse garnison, que renforcèrent encore le duc de Guise et son frère le marquis de Mayenne. Henri de Guise, alors colonel-général de la cavalerie légère, avait obtenu, non sans peine, du duc d'Anjou, la permission de se remettre en campagne pour observer et entraver les mouvements de l'ennemi : dès qu'il vit Poitiers menacé, il se jeta dans cette ville avec plus de douze cents chevaux (22 juillet). L'espoir de s'emparer des deux héritiers de Guise confirma les huguenots dans leur dessein, et la place fut investie le 24 juillet. La répugnance de Coligni à entreprendre ce siége ne fut que trop justifiée : la vaste circonférence de la place, les défenseurs ne manquant pas, devint pour la défense une cause de force plutôt que de faiblesse ; la garnison,

animée par la présence et par l'exemple du duc de Guise, soutint vaillamment toutes les attaques, et rendit aux assiégeants sorties pour assauts. Les huguenots n'avaient point assez de grosse artillerie ni de pionniers pour mener le siége aussi vivement qu'il eût été nécessaire : ils réduisirent les assiégés à une grande disette, mais souffrirent eux-mêmes davantage encore des maladies qui se répandirent dans leur camp ; les chaleurs furent, cet été, aussi violentes que le froid avait été rigoureux l'hiver précédent ; presque tous les seigneurs et les capitaines se trouvèrent hors de service, et Coligni, à son tour, fut atteint d'une cruelle dyssenterie ; mais son énergie fut plus forte que le mal : il ne quitta pas son camp. Il s'estima heureux néanmoins d'avoir un motif de lever honorablement le siége, après six semaines d'inutiles efforts (24 juillet-7 septembre). Charles IX, cédant aux instances du cardinal de Lorraine, qui tremblait pour ses neveux, avait enjoint au duc d'Anjou de secourir à tout prix Poitiers. Tavannes conseilla une diversion contre Châtelleraut, où s'étaient retirés la plupart des malades de l'armée protestante, et le duc d'Anjou se porta sur cette ville à la tête d'une quinzaine de mille hommes rassemblés à la hâte. Coligni marcha au secours de Châtelleraut : les catholiques, repoussés dans un premier assaut, délogèrent à l'approche de Coligni, qui avait encore près de vingt mille combattants, malgré les pertes essuyées devant Poitiers. Coligni poursuivit le duc d'Anjou ; mais Tavannes établit l'armée catholique dans une forte position au bord de la Creuse, à six lieues de Châtelleraut, et les huguenots ne purent l'y forcer. Coligni ramena ses troupes harassées en deçà de la Vienne, aux environs de Faye-la-Vineuse, sur les confins de la Touraine et du Poitou, et

leur accorda quelques jours de repos (15 septembre).

Ce fut durant ce cantonnement que Coligni reçut la nouvelle de l'arrêt rendu contre lui par le parlement de Paris, le 13 septembre, en confirmation et amplification d'une première sentence du 19 mars : il avait été condamné par défaut, comme *principal auteur et conducteur de la rébellion et conspiration faites contre le roi et son état*, « à être pendu et étranglé en place de Grève, et, après, « porté et pendu au gibet de Montfaucon, au plus haut « lieu et éminent qui y soit, si pris et appréhendé pouvait « être, sinon par figure et effigie ; » tous ses biens étaient déclarés acquis et confisqués au roi, ses enfants, *ignobles, vilains, roturiers, intestables, infâmes et incapables de tenir offices, dignités et biens dans le royaume ;* enfin une somme de 50,000 écus d'or au soleil était promise à qui le représenterait à justice. Les 50,000 écus furent garantis par l'hôtel de ville de Paris. La cour ne trouva pas l'arrêt suffisant, et, peu de jours après, le roi manda au parlement d'ajouter que les 50,000 écus seraient comptés à qui livrerait l'amiral *mort ou vif*. Des arrêts analogues furent lancés contre le comte de Montgommeri et le vidame de Chartres (Ferrières-Maligni) : les enfants de d'Andelot furent assimilés à ceux de Coligni ; le cardinal de Châtillon avait été, dès le mois de mars, déclaré déchu de tout ce qu'il tenait du roi, et renvoyé, *pour le surplus*, par-devant son supérieur, l'archevêque de Reims [1].

La cour, en faisant offrir par la main de la justice une récompense publique à l'assassinat, voulait apparemment

[1] L'arrêt contre Coligni fut exécuté en effigie, et ses armoiries furent traînées à *queue de cheval* par les carrefours de Paris. — Le roi défendit au parlement de poursuivre la reine de Navarre, son fils et le jeune prince de Condé. — J. de Brûlart, p. 204-211.

se venger d'avoir échoué dans un crime secret : la Rivière, capitaine des gardes du duc d'Anjou, désireux d'effacer les *services* de son camarade Montesquiou, avait séduit un valet de chambre de l'amiral, appelé Dominique d'Albe, qui promit d'empoisonner son maître. Quelques indices décelèrent le dessein de ce misérable; il fut arrêté, jugé et pendu le 21 septembre au camp de Faye (de Thou, l. XLV, t, II, p. 731).

L'armée protestante ne put se reposer longtemps dans ces quartiers; elle y resta trop encore pour sa sûreté. L'armée royale s'était renforcée bien plus vite que Coligni ne l'avait prévu : le roi avait mandé, *sous grièves peines,* non-seulement les troupes régulières, mais la noblesse du ban et de l'arrière-ban; dès le 15 septembre, le duc d'Anjou s'était trouvé assez fort pour quitter les bords de la Creuse, s'avancer sur la basse Vienne et s'établir à Chinon, à quatre lieues du camp protestant; le 26, le duc, se voyant une supériorité décidée, passa la Vienne et prit la route de Loudun, puis de Mirebeau, afin de se porter en arrière des protestants et de les séparer du bas Poitou, pays plantureux d'où ils tiraient leurs fourrages et la plupart de leurs ressources. Tavannes, aidé de Biron, grand maître de l'artillerie, conduisait toutes les opérations. Coligni leva son camp le 29 septembre et se dirigea sur Moncontour, afin de gagner le Poitou central : le 30 septembre au matin, on signala les coureurs de l'armée catholique; l'amiral s'arrêta et se mit en bataille dans la plaine de Saint-Clair, à deux lieues en avant de Moncontour. Après quelques heures d'attente, voyant que les ennemis n'avançaient pas, et supposant leurs principales forces encore éloignées, Coligni reprit sa marche; le gros des troupes huguenotes et l'ar-

tillerie filèrent sur Moncontour. Ce mouvement imprudent faillit coûter cher aux réformés : l'avant-garde catholique, commandée par le duc de Montpensier, fondit sur l'arrière-garde protestante, et y jeta la confusion ; les huguenots se rallièrent à la faveur d'un ruisseau et de quelques accidents de terrain, et repoussèrent bravement les agresseurs ; mais l'artillerie catholique, habilement dirigée par Biron, fit pleuvoir la mort dans leurs rangs sans qu'ils pussent répondre à ses volées meurtrières, leur canon étant déjà à Moncontour. La nuit arriva fort à propos pour eux, cacha leur désordre aux catholiques et leur permit de gagner Moncontour et de mettre la petite rivière de Dive entre eux et leurs adversaires. Le lendemain, le duc d'Anjou et ses conseillers firent reconnaître la position occupée par Coligni à l'autre bord de la Dive, et la jugèrent trop forte pour être attaquée de front : ils la tournèrent ; ils remontèrent la Dive jusqu'à sa source, pour aller déboucher dans l'intervalle qui sépare la Dive de la Thoue et Moncontour d'Airvault. L'armée protestante aurait eu tout le temps d'opérer sa retraite : elle avait à peine dix-huit mille combattants, épuisés par de longs travaux, à opposer à plus de vingt-cinq mille hommes de troupes fraîches, et deux gentilshommes de l'armée royale, désirant éviter une grande effusion de sang français, ou redoutant le triomphe de la faction ultrà-catholique, avaient donné aux avant-postes huguenots l'avis d'éviter à tout prix le premier feu de cette brillante armée ; les protestants d'ailleurs attendaient des renforts de Montgommeri, victorieux en Gascogne, et le prince d'Orange était parti récemment, déguisé, lui vingtième, pour regagner l'Allemagne et y faire de nouvelles levées.

Coligni désirait vivement ajourner le choc décisif ; mais il ne fut pas plus maître de ses soldats qu'à l'époque du siége de Poitiers. La noblesse huguenote, dégoûtée de tant de fatigues et de souffrances, demandait à grands cris la victoire ou la mort : les mercenaires allemands réclamaient argent ou bataille. Il fallut céder : Coligni ne put pas même choisir son champ de bataille ; comme on se mettait en mouvement, le 3 octobre au matin, une mutinerie des lansquenets et des reîtres lui fit perdre deux heures et l'empêcha d'atteindre un poste avantageux qu'il avait reconnu auprès d'Airvault, sur la Thoue. Coligni fut réduit à recevoir le combat dans la plaine d'Assai, entre Moncontour et Airvault. Il prit les meilleures dispositions possibles dans cette situation : il tâcha de dissimuler son infériorité numérique en soldats et en canons ; il entremêla les compagnies de cavalerie française, de cavalerie allemande et d'arquebusiers, de telle sorte que ces différentes armes se prêtassent un mutuel secours ; puis il attendit l'ennemi. Chacune des deux armées était divisée en deux gros corps : l'avant-garde catholique, sous le duc de Montpensier, était opposée à l'amiral ; la *bataille* catholique, sous le duc d'Anjou, au comte Ludovic de Nassau. Le combat ne s'engagea que vers trois heures de l'après-midi, après une longue canonnade : le duc de Montpensier, craignant d'être sacrifié par le duc d'Anjou et par ses lieutenants, comme l'avait été le feu connétable à Dreux par Guise, refusa trois fois de charger le premier : il se décida enfin. Le choc des deux avant-gardes fut terrible : la noblesse protestante, déployée en haie et armée seulement de pistolets et d'épées, fut rompue par les fortes lances et les grands chevaux [1] des compagnies d'ordon-

[1] Voy. dans Montluc (*Anc. collect.*, fin du t. XXV et t. XXVI, p. 50) des

nance; mais le feu bien nourri des reîtres et surtout des arquebusiers huguenots arrêta la fougue de la gendarmerie, et les cavaliers protestants se rallièrent. Coligni ne se dissimula pourtant pas l'issue trop probable de la journée; il envoya prier les *princes* (Henri de Navarre et Henri de Condé) de se réserver pour l'avenir de la *cause* et de se retirer à Parthenai, ce qu'ils firent à leur grand regret[1]; cette mesure de triste présage découragea ceux des réformés qui s'aperçurent de la retraite des princes. Le combat cependant était soutenu presque partout avec une grande valeur : Coligni avait ramené à la charge l'avant-garde huguenote; il fit le coup de pistolet avec le rhingrave, chef d'un corps de reîtres catholiques, et le tua roide, mais la balle du rhingrave avait percé la joue de l'amiral : étouffé par le sang qui coulait de sa blessure, et enveloppé par les cavaliers ennemis, Coligni allait périr, s'il n'eût été dégagé par les reîtres protestants de Wolfrad de Mansfeld. Il fut obligé à son tour de quitter la plaine. Au même instant, un nombreux escadron fut lancé par le duc d'Anjou au secours de l'avant-garde catholique : Mansfeld et ses reîtres reçurent si bien ces nouveaux agresseurs, que le margrave de Bade, général des Allemands au service du roi, demeura mort sur la place, et que le duc d'Aumale faillit avoir le même sort.

détails curieux sur le prix exorbitant des grands chevaux de bataille. La plupart des volontaires huguenots ne pouvaient y atteindre. La France, dès ce temps, n'élevait plus assez de chevaux de guerre pour sa consommation. Voyez les observations statistiques faites par les ambassadeurs vénitiens J. Michiel et Suriano. *Relat. des ambass. vénit.*, t. I, p. 396-492.

[1] Dans cette bataille figuraient, à la tête des armées, quatre princes du nom de Henri, dont le plus âgé n'avait pas dix-neuf ans : c'étaient Henri de Lorraine, duc de Guise, né le 31 décembre 1550; Henri de France, duc d'Anjou, né le 19 septembre 1551; Henri de Bourbon, prince de Condé, né le 29 décembre 1552; et Henri de Bourbon, prince de Navarre et de Béarn, né le 13 décembre 1553.

Le duc d'Anjou, en personne, pendant ce temps, s'était élancé avec le gros de sa cavalerie sur le corps de bataille des huguenots : il y rencontra une telle résistance, qu'il se vit un moment dans le plus grand danger, son cheval s'étant abattu dans la mêlée; le maréchal de Cossé et Biron, à la tête d'une réserve de cavalerie, rétablirent le combat. Les catholiques n'avaient encore engagé que leur cavalerie : l'infanterie et surtout le redoutable bataillon des Suisses avançaient à grands pas; les reîtres protestants se rompirent dans une charge malheureuse contre les Suisses, et se renversèrent sur les lansquenets. Dès lors le sort de la journée fut décidé : tandis que la cavalerie catholique se ralliait de toutes parts, les escadrons protestants se massèrent en colonne et se retirèrent en assez bon ordre par Airvault sur Parthenai, repoussant les détachements qui essayèrent de les poursuivre, mais abandonnant leur malheureuse infanterie à la rage des vainqueurs. La plaine d'Assai offrit alors un effroyable spectacle. Les lansquenets, au nombre de quatre mille, furent presque tous exterminés par les Suisses, qui nourrissaient contre eux une furieuse jalousie de métier, plus implacable que le fanatisme politique ou religieux. Les fantassins français furent aussi traités avec une grande cruauté : on en tua bien deux mille; les catholiques s'excitaient à la boucherie en criant la *Roche-l'Abeille* et *Sainte-Colombe;* Sainte-Colombe était le nom d'un des seigneurs béarnais tués à Orthez contre la foi jurée, après la victoire de Montgommeri. Le duc d'Anjou, saisi d'un accès d'humanité trop rare dans sa vie, arrêta enfin le carnage en ordonnant *qu'on pardonnât aux Français :* il sauva le brave et vertueux la Noue, que le féroce Montpensier voulait faire

égorger de sang-froid ; Crussol d'Acier, le fameux chef des huguenots du Midi, fut aussi épargné ; le comte de Santa-Fiore, qui l'avait pris, désobéit généreusement aux ordres du pape en laissant la vie à son captif[1].

Un long cri d'allégresse retentit dans la catholicité à la nouvelle de cette grande victoire, que les premiers bruits faisaient plus complète encore : la joie la plus vive et la plus sincère fut celle de Pie V[2] et de Catherine; Philippe II, malgré sa haine contre les hérétiques, ne souhaitait pas à la cour de France des succès assez décisifs pour qu'elle pût se passer de son alliance, et le cardinal de Lorraine et Charles IX lui-même étaient presque aussi offusqués l'un que l'autre de la renommée croissante du duc d'Anjou. Le roi, que sa mère ne put retenir davantage, écrivit à son frère de l'attendre, puis accourut à l'armée, afin d'enlever au duc d'Anjou l'honneur de l'entière destruction des *rebelles :* Catherine et le cardinal de Lorraine suivirent Charles IX.

Les huguenots, malgré la grandeur de leur revers, bien plus terrible que celui de Jarnac, n'avaient perdu ni le courage ni l'espérance : ce parti opiniâtre et vivace, si bien personnifié dans la grande figure de Coligni, n'é-

[1] Mémoires de Tavannes, anc. coll., t. XXVII, p. 169-180. — Castelnau, l. VII, c. 8-9. — La Noue, c. 26. — La Popelinière, l. XIX, f° 130-141. — De Thou, t. II, p. 734-730. — Davila, p. 286-291. — Brantôme, *Vie de M. de Montpensier.* — D'Aubigné, col. 481-437. — La perte totale des protestants s'éleva environ à six mille soldats ; mais le nombre des morts passa dix mille, une multitude de goujats ou valets d'armée ayant été massacrés dans la déroute. Les catholiques avaient perdu cinq cents cavaliers, mais très-peu de fantassins. — La Popelinière, auteur protestant, observe que la plupart des blessés protestants guérirent ; que la plupart des blessés catholiques moururent. On accusait les huguenots de mâcher ou d'empoisonner leurs balles.

[2] Le pape envoya au duc d'Anjou un chapeau et une épée bénits : il avait fait un pareil envoi au duc d'Albe.

tait jamais plus indomptable que dans le malheur [1]. Dans la nuit même qui suivit la bataille, les princes, l'amiral et les principaux capitaines, réunis à Parthenai, expédièrent des lettres et des ambassadeurs en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en Danemark, en Suisse, pour avertir leurs confédérés du *bon espoir* qui leur restait et les prier de leur envoyer *le plus de secours et le plus tôt qu'ils pourraient*. Le lendemain ils se rendirent à Niort, où ils recueillirent les débris de l'armée vaincue ; puis, après avoir muni de fortes garnisons Niort, Saint-Jean d'Angéli et Saintes, ils laissèrent Jeanne d'Albret avec la Rochefoucauld à la Rochelle, passèrent la Charente, et prirent la route du Querci pour aller joindre Montgommeri et se refaire une armée sur les bords du Tarn et de la Garonne.

La vigueur et la promptitude de leurs résolutions n'auraient pas sauvé les réformés, si les vainqueurs de Moncontour avaient su profiter de la victoire et poursuivre les vaincus sans relâche. En huit ou dix jours, tout le Poitou fut perdu pour les huguenots : Parthenai, Fontenai-le-Comte, Lusignan, Châtelleraut, Chauvigni, la Roche-Posai, Preuilli, ouvrirent leurs portes aux premiers détachements qui les sommèrent ; la garnison de Niort, découragée par la mort de son commandant, le brave de Moy, qui périt assassiné dans une sortie par un misérable nommé Louviers de Maurevert [2], abandonna la

[1] Voy. dans d'Aubigné, col. 348, un beau passage sur la situation de l'amiral après Moncontour.

[2] Ce Maurevel, ou plutôt Maurevert, destiné à une infâme célébrité, avait été, dans sa première jeunesse, page chez le duc de Lorraine : rudement châtié pour quelque mauvaise action, il tua en trahison le gouverneur des pages, auteur de son châtiment, et passa au service d'Espagne. Après la paix du Câteau-Cambrésis, il trouva moyen de rentrer en France et d'obtenir sa grâce. Le prix magnifique offert par le parlement de Paris pour la tête de l'amiral tenta sa cupidité : il s'offrit à la

place qui lui était confiée : les garnisons du bas Poitou se retirèrent à la Rochelle et à Marans; celles du haut Poitou gagnèrent, par le Berri, Sancerre et la Charité. Le roi, parti de Tours, était arrivé à Niort presque aussitôt que l'armée catholique : il y eut là de vifs débats sur le plan d'opérations à suivre ; Tavannes et les autres capitaines les plus expérimentés voulaient poursuivre les princes et l'amiral jusqu'au fond de la Gascogne, les réduire à s'enfermer dans quelque place forte, et les y assiéger afin de terminer la guerre d'un seul coup. Mais il suffisait que Tavannes eût avancé cette opinion pour qu'elle fût contredite par le favori du roi, par le comte

cour pour faire le coup, se fit donner de l'argent d'avance, et alla joindre les huguenots, comme s'il se fût converti à leur religion. Il fut accueilli sans défiance; néanmoins, il ne trouva pas l'occasion d'exécuter sûrement son projet : il assassina Moy, un des principaux chefs protestants, pour n'être pas tout à fait inutile à ceux qui l'employaient. Les bontés que Moy, loyal et généreux soldat, avait eues pour cet homme, ajoutaient à l'horreur de l'action. Maurevert fut récompensé non-seulement par de l'argent, mais par des honneurs! Le roi lui donna le collier de l'ordre!

Voici la lettre qui l'atteste :

« A mon frère le duc d'Alençon,

« Mon frère, pour le signallé service que m'a fait Charles de Louvier, sieur de *Mourevell* (Maurevert), présent porteur, *estant celuy qui a tué Mouy, de la façon qu'il vous dira*, je vous prie, mon frère, lui bailler de ma part le collier de mon ordre, ayant été choisi et esleu par les frères compagnons dudit ordre pour y estre associé; et faire en sorte qu'il soyt par les manants et habitants de ma bonne ville de Paris gratiffyé de quelque honneste présent, selon ses mérites, pryant Dieu, mon frère, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. Escript au Plessis-lez-Tours, le 10e jour d'octobre 1569.

« Votre bon frère,

« CHARLES. »

Ce triste monument de l'immoralité des derniers Valois a été publié et déposé entre les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par décret de la Convention, le 14 ventôse an 2. — Voy. l'édition du *Journal de l'Estoile*, publiée par MM. Champollion, p. 308.

de Retz (Gondi) : le cardinal de Lorraine craignait que le duc d'Anjou n'acquît une nouvelle gloire ; les Montmorenci, surtout l'aîné, redoutaient la ruine entière de leur parent l'amiral et la domination des *papistes* violents. Des intérêts souvent opposés se coalisèrent pour faire rejeter l'avis de Tavannes, qui, offensé et découragé, demanda son congé et retourna en Bourgogne (Mém. de Tavannes, p. 181). Le conseil du roi décida qu'on recouvrerait les places de Saintonge et d'Angoumois avant d'envoyer l'armée en Gascogne, et qu'on commencerait par Saint-Jean d'Angéli. Ce fut le salut de *la cause :* au lieu de la prompte soumission des villes poitevines, on rencontra dans Saint-Jean d'Angéli la plus opiniâtre résistance ; cette place, défendue par l'intrépide Clermont de Piles, retint l'armée du roi devant ses murailles plus de six semaines (16 octobre, — 2 décembre), et lui coûta cinq ou six mille hommes, parmi lesquels un des meilleurs généraux catholiques, le vicomte de Martigues, de la maison de Luxembourg, gouverneur de Bretagne. — « Saint-Jean, dit la Noue, aida à réparer en quelque sorte les ruines que Poitiers et Moncontour avaient faites. » On était au cœur de l'hiver lorsque de Piles capitula enfin, et l'armée royale, épuisée, décimée par les maladies, se trouva hors d'état de pousser plus loin ses progrès : le roi, la reine mère et le duc d'Anjou retournèrent aux bords de la Loire, et l'armée fut séparée. Saintes avait été évacuée au bruit de la capitulation de Saint-Jean ; mais Angoulême, Cognac et d'autres places huguenotes commandaient encore le cours de la Charente, et la Rochelle défiait toutes les menaces. Pendant ce temps, les princes et l'amiral, établis aux environs de Montauban, reposaient et réorganisaient leurs troupes en pays ami,

puis, malgré les efforts de Montluc, opéraient leur jonction dans l'Agenois avec Montgommeri, et saccageaient les petites places catholiques de cette contrée, tandis que leurs partisans obtenaient dans le bas Languedoc un succès de haute importance par la surprise de Nîmes (15 novembre)[1]. De petits corps d'aventuriers protestants se maintenaient dans un certain nombre de villes fortes et de châteaux en Vivarais, en Auvergne, en Berri, en Nivernais et jusqu'en Bourgogne, où Vézelai venait de soutenir avec gloire un long siége[2]. Tout annonçait une lutte interminable.

Catherine de Médicis était retombée dans toutes ses perplexités : la trahison avait échoué; la force échouait à son tour; à quoi servaient les victoires, si l'ennemi terrassé reprenait, comme le géant de la fable, une vigueur nouvelle en touchant la terre, et se relevait plus terrible après chaque défaite? La cour était à bout de ressources : dons volontaires des bonnes villes et du clergé, décimes ecclésiastiques, aliénations de biens d'église (on en avait vendu pour 570,000 écus d'or), emprunts, engagements du domaine, on avait tout employé, tout dévoré; aug-

[1] Les protestants s'introduisirent dans la ville par un aqueduc. Les passions violentes des Languedociens n'éclatèrent nulle part avec plus de fureur qu'à Nîmes : à la Saint-Michel de 1567, les protestants, exaspérés par de longs outrages, avaient signalé leur prise de possession de la ville par un affreux massacre : depuis la paix de 1568, ils avaient été à leur tour cruellement persécutés : ils se vengèrent de nouveau, en novembre 1569, par le meurtre du gouverneur et de plus de cent cinquante catholiques égorgés de sang-froid après la victoire. — De Thou, t, II, p. 744.

[2] Rien ne fit autant de bruit que les exploits de la châtelaine de Banegon, jeune veuve qui défendit intrépidement contre les catholiques son manoir des montagnes d'Auvergne. Les catholiques, contre leur ordinaire, traitèrent assez courtoisement cette héroïne. — La Popelinière, deuxième partie, f° 150. — Il y a de curieux détails sur cet épisode dans les *Annales d'Auvergne*, numéro de septembre-octobre 1859; Clermont-Ferrand.

menter les impôts était impossible dans les provinces ruinées par la guerre, difficile et dangereux dans les autres; la masse catholique ne combattait pas, comme les huguenots, pour la liberté et pour la vie, et l'on ne pouvait exiger d'elle ces sacrifices extrêmes que le désespoir arrachait aux réformés. Quant aux secours étrangers, le pape avait fait tout ce qu'il pouvait pour la cour de France; mais il n'en était peut-être pas de même de Philippe II : le roi *catholique* n'avait encore envoyé que quatre ou cinq mille soldats allemands et wallons, et faisait attendre, depuis plusieurs mois, un second renfort de quatre mille Espagnols [1]. Philippe n'était pas fâché de voir la France s'épuiser par la prolongation de la guerre civile, et nourrissait sans doute toujours la pensée d'amener Charles IX et sa mère à appeler le duc d'Albe en France. Catherine était moins disposée que jamais à se livrer à la discrétion du roi d'Espagne. Elle rentra donc dans son ancien système d'intrigues diplomatiques, plus conforme à son génie que les violences où elle s'était jetée par dépit. Aussitôt après la bataille de Moncontour, voulant profiter de l'abattement où elle supposait les huguenots, elle avait envoyé à la reine de Navarre Castelnau, puis le maréchal de Cossé, chargés d'offrir une amnistie avec liberté de conscience, sans liberté de culte. Ces propositions avaient été rejetées; mais les négociations continuaient, et les *confédérés* expédièrent des députés avec les requêtes du parti vers le roi, qu'ils trouvèrent à Angers dans le courant de janvier 1570.

[1] *Archiv. de Simancas*, citées par Capefigue, t. II, p. 469-488. — Il faut observer cependant que Philippe II avait à supporter à cette époque des dépenses énormes pour sa guerre maritime contre les Turcs, et qu'une dangereuse révolte des Maures de Grenade occupait une partie de ses forces en Espagne même.

Les requêtes des protestants et les concessions de la cour étaient loin encore de se rapprocher. Le roi à son tour dépêcha Biron en Languedoc, vers les princes et l'amiral ; le roi, la reine mère et le duc d'Anjou écrivirent dans les termes les plus bienveillants à ce même Coligni dont ils avaient mis la tête à prix et poursuivi la mort par le poignard et le poison. Les huguenots ne se laissèrent pas prendre à de belles paroles : le prince de Béarn et l'amiral répondirent fort respectueusement aux dépêches du roi, mais ne cessèrent point de prendre ses villes et de battre ses soldats. La mésintelligence de Montluc et du maréchal de Damville servit efficacement les huguenots, qui exercèrent de terribles ravages autour de Toulouse, par représailles des rigueurs du parlement et surtout de l'odieuse exécution de Rapin, ce gentilhomme qui avait été condamné à mort tandis qu'il apportait au nom du roi l'édit de la paix. Toutes les propriétés appartenant aux membres du parlement de Toulouse furent saccagées et incendiées, *revanche qui leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir,* dit la Noue.

Du Toulousain, la petite armée protestante se porta dans le Languedoc central : elle insulta en passant les vallées du Roussillon, en haine de Philippe II, avança en combattant à chaque pas, avec des succès divers, contre les partis [1] et les garnisons catholiques, et fit halte à Nîmes au mois d'avril. Ce fut là que Coligni révéla aux compagnons de ses labeurs l'audacieux projet qu'il avait conçu pour obliger la cour à songer sérieusement à la paix. Il

[1] Ces *partis* étaient souvent formés par les paysans des contrées que ravageaient les huguenots : la vengeance et le fanatisme changeaient les villageois en soldats. Les paysans du Périgord, entre autres, se signalèrent par leur haine contre les protestants.

se proposait de faire après une grande défaite ce qu'il eût fait après une victoire : il revenait à son dessein favori de reporter la guerre autour de la capitale. Il fit valoir la facilité qu'on aurait de recevoir des renforts d'Allemagne en retournant dans le nord du royaume ; il appuya sur l'évidente lassitude de la cour. Les difficultés énormes d'une pareille entreprise, le refus que firent la plupart des méridionaux de quitter encore une fois leur pays, le danger d'être écrasé entre des masses ennemies, rien n'arrêta l'amiral. Il détermina quatre ou cinq mille hommes d'élite à le suivre, tous à cheval, sans artillerie ; la légèreté et la mobilité de ce corps d'armée devaient compenser sa faiblesse numérique, et l'amiral comptait rallier, chemin faisant, tous les réformés des provinces qu'il traverserait. Bien en prit à Henri de Béarn d'avoir partagé la rude éducation des enfants de ses montagnes natales, et d'avoir, dès son bas âge, endurci son corps à la fatigue et son âme aux périls [1] : ce n'était pas chose facile que de supporter une telle campagne à seize ans.

La marche des huguenots faillit être arrêtée par un accident fatal : après avoir longtemps côtoyé le Rhône, ils venaient de se rabattre sur le Forez et de surprendre Saint-Étienne, lorsque l'amiral tomba gravement malade (fin mai). Les protestants comprirent ce que valait Coligni quand ils se sentirent menacés de le perdre : la consternation fut si grande, que beaucoup de gens abandonnaient déjà l'armée. Des saignées faites à propos sauvèrent

[1] Les historiens ont insisté avec raison sur l'influence que l'éducation vigoureuse *du Béarnais* a eue sur toute sa carrière. Cependant on a peut-être un peu exagéré la différence que cette éducation avait mise entre lui et les autres princes de son temps : les princes et les nobles étaient généralement habitués dès l'enfance à des exercices violents, à une gymnastique militaire qui les préparait aux fatigues des armes.

cependant l'amiral : mieux eût valu, pour l'honneur de la France, qu'on eût laissé mourir ainsi ce grand homme! A peine hors de danger, Coligni, renforcé par quelques détachements venus des bords de la Loire, reprit sa route et s'avança en Bourgogne pour y rejoindre environ douze cents gentilshommes et soldats qui s'étaient réfugiés à Genève et qui attendaient l'occasion de rentrer en France. Mais, avant que l'amiral eût reçu ce renfort, il rencontra près d'Arnai-le-Duc un gros corps d'armée catholique arrivé d'Orléans sous les ordres du maréchal de Cossé (26 juin). Coligni profita des accidents du terrain avec une grande habileté : protégé par un ruisseau, par des étangs et par des ravins qui l'abritaient du canon et lui permettaient de dissimuler son infériorité numérique, il soutint, avec moins de cinq mille hommes, l'attaque de plus de douze mille, et, le surlendemain, il décampa et s'éloigna si rapidement, que le maréchal de Cossé, embarrassé de bagage et d'artillerie, ne put l'atteindre ni l'empêcher de gagner la Loire entre Sancerre et la Charité. Coligni s'arrêta un moment dans ce canton, où les réformés possédaient quatre ou cinq places fortes, et, de là, députa de nouveau vers le roi.

Le moment était favorable pour traiter : Catherine, bourrelée de soupçons et d'inquiétudes, suspectait Cossé d'avoir laissé volontairement échapper Coligni, et se défiait également des *politiques*, tels que les Montmorenci, Vieilleville et Cossé, qui ménageaient les huguenots, et des zélés catholiques de la faction espagnole et lorraine ; elle hésitait à se servir des uns comme des autres ; elle avait espéré annuler ces deux partis au profit de son fils préféré ; mais la jalousie de Charles IX contre le duc d'Anjou renversait ses plans les plus chers. Les nouvelles mili-

taires, sur ces entrefaites, devenaient partout alarmantes : tandis que Coligni tenait tête à Cossé et entrait en Gâtinais, les capitaines catholiques de l'ouest, qui avaient, pendant les premiers mois de l'année, serré d'assez près la Rochelle, essuyaient échecs sur échecs : battus complétement à Sainte-Gemme, le 15 juin, par le brave la Noue, ils reperdirent Luçon, Fontenai [1], Brouage, l'île d'Oleron, Saintes ; malgré les efforts du vieux baron de la Garde, venu de Marseille avec huit galères, les protestants eurent l'avantage sur terre et sur mer, et toute cette côte retomba en leur pouvoir, depuis les Sables-d'Olonne jusqu'à la Gironde.

Catherine commença de se montrer plus facile, et pressa le roi de faire des concessions. Rome et l'Espagne avaient pris l'alarme : au premier bruit des pourparlers, Pie V avait écrit les lettres les plus virulentes à Charles IX, à Catherine, au duc d'Anjou : « Comme il ne peut y avoir de « communion entre Satan et les fils de la lumière, » écrivait-il à la reine mère, « on se doit tenir pour assuré qu'il « ne peut y avoir aucune composition entre les catholiques « et les hérétiques, sinon pleine de fraude et de feintise « (Epist. Pii V). » Philippe II offrait un secours immédiat de neuf mille combattants, si l'on voulait rompre les négociations (Castelnau, l. VII, c. 12). Il était trop tard : la résolution de la cour de France était arrêtée, et la paix fut signée à Saint-Germain le 8 août. La mémoire de toutes choses passées de part et d'autre depuis les troubles était déclarée éteinte et abolie. La religion catholique de-

[1] Ce fut au siége de Fontenai que la Noue eut le bras fracassé ; on l'amputa, et Jeanne d'Albret elle-même lui tint le bras durant l'opération. La Noue remplaça par un *bras de fer* le membre qu'il avait perdu.

vait être rétablie partout où elle avait été suspendue; les maisons et les biens saisis sur les ecclésiastiques ou autres catholiques devaient leur être restitués, sans restitution des fruits perçus, des meubles vendus, etc. La liberté de conscience était implicitement accordée par tout le royaume, personne ne pouvant être dorénavant *recherché ni astreint à faire chose contre sa conscience pour le regard de la religion.* Le libre exercice de la religion *dite réformée* était octroyé à toute personne ayant haute justice ou plein fief de haubert, savoir : dans le principal domicile, que le maître fût présent ou absent, et, dans les autres maisons, en sa présence seulement, le tout tant pour le seigneur que pour sa famille, ses sujets *et autres qui y voudroient aller*. Les simples feudataires avaient le même droit pour eux, leurs familles et dix de leurs amis au plus. L'exercice du culte réformé était maintenu dans les villes où il se trouvait établi le 1[er] août 1570, et concédé dans les faubourgs de deux villes de chacun des grands gouvernements de France, et dans quatre des places de la reine de Navarre, en ses pays d'Albret, d'Armagnac, de Foix et de Bigorre [1]. Le culte réformé était interdit à *dix lieues alentour de Paris, à deux lieues alentour de la cour*. Ne devait être faite aucune distinction pour cause de religion dans les universités, écoles, hôpitaux, *maladeries* et aumônes publiques. Le roi déclarait la reine de Navarre, les princes de Navarre et de Condé, et tous ceux qui les avaient suivis et secourus, ses bons et loyaux sujets; et les enfants du duc de Deux-Ponts, les Nassau, Wolfrad de Mansfeld, etc., ses bons voisins, parents et amis. *Ceux de la religion* étaient déclarés capables de toutes charges

[1] Le silence du traité sur le Béarn indiquait la reconnaissance de la prétendue souveraineté de Jeanne d'Albret sur cette ancienne vicomté.

royales, seigneuriales et municipales, et devaient être remis en possession de leurs offices : les jugements et arrêts rendus contre eux devaient être rayés de tous registres judiciaires ; on leur accordait, dans tous leurs procès civils ou criminels portés devant les parlements, la faculté de récuser, sans allégation de motifs et en dehors des récusations de droit, quatre présidents ou conseillers par chaque chambre des parlements de Paris et de Bordeaux, et trois par chaque chambre des parlements de Rouen, de Rennes, de Dijon, d'Aix et de Grenoble ; le parlement de Toulouse était déclaré totalement incompétent pour tous les procès où figuraient des réformés. Enfin, pour rassurer, disait l'édit, les *prétendus réformés* contre les inimitiés qu'ils avaient encourues, le roi donnait en garde, pour deux ans, aux princes de Navarre et de Condé et à vingt gentilshommes de *la religion* désignés par l'autorité royale, les villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité, où se pourraient retirer *ceux de la religion* qui n'oseraient retourner sitôt en leurs maisons. Tous les membres des parlements, tous les officiers royaux et municipaux et les principaux habitants des villes des deux religions, étaient astreints à jurer *l'entretenement de l'édit* [1].

(1570-1572.) Après tant de revers, les protestants pouvaient être heureux et fiers d'une pareille transaction : pour la première fois, de sérieuses garanties leur assuraient l'exécution des promesses royales ; les principales difficultés élevées depuis 1563 sur l'interprétation de l'édit d'Amboise étaient résolues à leur avantage ; le petit nombre des villes de prêche était compensé par

[1] Voy. l'édit dans les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, t. I, p. 5-12 ; Middelbourg, 1578, et dans la Popelinière, deuxième partie, f° 195. — Ici finissent les mémoires de Castelnau et de la Noue.

la facilité accordée à chacun d'assister aux offices religieux célébrés chez les seigneurs. Catherine désirait si vivement la paix, qu'elle avait fait autoriser par Charles IX ses négociateurs à des concessions plus larges encore, si les huguenots ne se fussent pas montrés satisfaits[1]; mais Coligni était tellement las de la guerre, qu'il se hâta de conclure aussitôt que la cour eut accordé les places de sûreté. Les désordres inséparables des luttes civiles causaient un chagrin et un dégoût indicibles à l'amiral, homme d'ordre et de discipline, jeté par le malheur des temps à la tête d'une faction.

Le sentiment général du parti protestant fut une satisfaction mêlée de crainte et de défiance : les réformés ne pensaient pas que la cour eût renoncé à ses mauvaises intentions; mais ils croyaient avoir dorénavant les moyens de s'en garantir. Les deux jeunes princes, l'amiral et les principaux chefs, après avoir reconduit jusqu'à la frontière le comte Wolfrad de Mansfeld et ce qui restait des auxiliaires allemands, traversèrent rapidement le royaume et allèrent rejoindre Jeanne d'Albret à la Rochelle. Ils y restèrent réunis, *afin d'attendre plus sûrement l'exécution et avancement de la paix*. Bien des voix autour d'eux la nommaient déjà la *paix boiteuse et mal assise*[2], par allusion aux deux négociateurs qu'avait employés la cour : l'un des deux, Biron, était boiteux ; l'autre, Henri de Mesmes, portait le titre de seigneur de Malassise.

Pie V et Philippe II laissèrent éclater un égal courroux

[1] Voyez ce que dit à ce sujet un de ces négociateurs, de Mesmes de Malassise, ap. anc. collect., t. XLVI, p. 175. Cette extrême facilité est un des plus forts indices des arrière-pensées de Catherine.

[2] Ce n'est pas la paix de 1568, mais celle de 1570, qui fut ainsi surnommée, suivant le témoignage du seigneur de Malassise lui-même ; anc. collect., t. XLVI, p. 175. — Brantôme, vie de l'amiral de Châtillon.

contre cette transaction *infâme et perverse*, qui brisait la ligue des puissances catholiques, au moment où le pape et le roi d'Espagne, encouragés par les succès des armes orthodoxes en France et dans les Pays-Bas, venaient de prendre une attitude offensive contre l'Angleterre, fomentaient des révoltes dans le nord de ce royaume, complotaient l'invasion de l'Irlande, et se flattaient de voir se relever le parti catholique écossais, ranimé par le meurtre du régent Murray [1]. Les zélés, en France, ne furent pas moins irrités que leurs patrons étrangers : ils ne manquèrent pas d'attribuer à la colère du ciel un violent débordement du Rhône, et d'autres *prodiges*, tels que tempêtes et tremblements de terre, qui suivirent d'assez près la paix *impie* [2]; cependant l'agitation moins générale et les excès moins multipliés qu'après les traités de 1563 et de 1568 semblaient attester que les masses commençaient à se fatiguer de la guerre civile, et qu'il ne serait pas impossible à l'autorité royale de faire respecter les engagements qu'elle avait pris. Ce calme était trompeur : le parti catholique ne se montrait un peu moins violent que parce qu'il ne recevait plus d'en haut l'impulsion du désordre. « Messieurs de Lorraine, dit Tavannes, avaient consenti à la paix, sous l'espérance d'attraper les huguenots désarmés. » Catherine vainquit

[1] Pie V avait lancé, le 25 février 1570, une bulle d'excommunication et de déposition contre Elisabeth, et les comtes de Northumberland et de Westmoreland avaient levé l'étendard de l'insurrection en faveur du catholicisme et de la royale captive Marie Stuart ; ils échouèrent et furent obligés de s'enfuir en Écosse. Plus de huit cents personnes périrent dans les supplices.

[2] Il est intéressant de comparer les détails du terrible débordement du Rhône, à Lyon, en 1570, avec la catastrophe semblable dont nous avons été témoins en 1840. Les victimes furent beaucoup plus nombreuses en 1570 : beaucoup de malheureux furent ensevelis sous les ruines de leurs maisons ; d'autres furent emportés par la crue soudaine des eaux. Voy. Archives curieuses, t. VI.

sans doute l'opposition du cardinal de Lorraine par les mêmes arguments qu'elle avait employés auprès du nonce, lors de l'édit d'Amboise : elle laissa entendre qu'elle comptait rendre la paix plus meurtrière que la guerre, et ne manqua pas d'écrire dans le même sens à Rome et à Madrid.

Il est difficile de comprendre comment on a pu débattre sérieusement si Catherine était sincère ou non en concluant le pacte de Saint-Germain : elle n'était pas plus sincère qu'à l'époque du précédent traité, et poursuivait le même but. Catherine, quoi qu'on en ait dit, n'était ni faible ni mobile : elle varia dans la religion parce qu'elle n'avait point de religion [1]; mais elle ne varia guère dans la politique. Dès qu'elle eut reconnu le maintien du catholicisme moins périlleux pour la couronne que l'essai d'une révolution religieuse repoussée par la majorité du peuple, elle ne cessa plus de viser à ruiner les huguenots, sans se mettre sous la dépendance de Rome et de l'Espagne. Ce n'est pas qu'elle préméditât le massacre universel des partisans de la Réforme : incapable d'apprécier la puissance des convictions religieuses parmi le peuple et les petits de ce monde, elle s'obstinait à voir le parti tout entier dans ses chefs, et comptait avoir facilement raison du troupeau, les pasteurs une fois détruits. Elle ne s'était pas décidée tout de suite aux moyens extrêmes : elle s'était efforcée d'abord de séduire les chefs protestants ou d'annuler leur influence : elle

[1] Nous savons que Catherine, dans ses lettres, a toujours le nom de Dieu à la bouche ; mais elle joue la piété comme elle joue la sensibilité dans ses rapports avec ses enfants ; il ne faut jamais oublier, quand on étudie Catherine, que l'on s'attaque à la plus grande comédienne du seizième siècle, ce qui n'est pas peu dire.

avait échoué; elle avait recouru à la trahison : la trahison avait été déjouée et prévenue; la guerre ouverte avait enfin débarrassé Catherine du prince de Condé, mais n'avait pu achever l'œuvre. Maintenant, il restait à perdre Coligni et ses plus redoutables auxiliaires, et à enlever à la Réforme les deux jeunes Bourbons qui en étaient pour ainsi dire les étendards. Catherine rentra dans les voies souterraines de la trahison; mais elle creusa cette fois bien plus profondément la mine et se résigna à un détour immense, pour surprendre sûrement les adversaires qu'elle avait trouvés sur leurs gardes en 1567 et 1568. A ces deux époques, sa connivence évidente avec l'Espagne, sa tolérance pour les excès des catholiques, sa malveillance patente contre la Réforme, avaient donné l'éveil aux huguenots. Elle ne retombera plus dans les mêmes fautes : elle réprimera les violations de l'édit; elle laissera son fils s'éloigner de l'alliance espagnole, et la politique du gouvernement s'engager dans des routes nouvelles au dedans et au dehors du royaume; puis, quand toutes les défiances seront apaisées, les places de sûreté rendues, les victimes rassemblées sans armes sous la main royale, elle frappera, elle assassinera, non pas sans peur, mais sans pitié, sans colère et sans remords, avec la froideur d'une vipère! [1]

[1] On a conservé une lettre de Gaspard de Tavannes, à laquelle les historiens n'ont peut-être pas fait assez d'attention; c'est une espèce d'avis adressé au roi, au plus tard au commencement de 1571. Tavannes y expose nettement la situation telle qu'elle lui apparaît : il dit que la paix a chance de durée, parce que ni l'un ni l'autre des deux partis ne veut ni ne peut renouveler la guerre ouverte; mais que, « si l'un des deux voit une occasion bien sûre pour mettre fin entière *à la* « *chose de question*, il la prendra..... Car de demeurer pour jamais en l'état où « l'on est, personne ne le peut ni le doit espérer. Et n'y en a point (d'occasion) « de si approchant la victoire entière, que de prendre les personnes.... De sur- « prendre ce qu'ils tiennent, réduire leur religion, rompre tout à une fois les

Mais il fallait à Catherine la coopération de Charles IX: ici commence véritablement ce qu'on a nommé le problème de la Saint-Barthélemi. Le duc d'Anjou était l'écho de toutes les pensées de sa mère : il n'en était pas tout à fait de même du roi. Bien que Catherine dominât habituellement Charles et par elle-même et par le favori Albert de Gondi, comte de Retz, qui lui était tout dévoué, Charles montrait parfois des velléités de secouer le joug et s'échappait en paroles piquantes contre sa mère, sauf à retomber l'instant d'après sous la volonté absolue de Catherine. Il haïssait les protestants; il n'avait ni oublié ni pardonné l'entreprise de Meaux; il avait accédé aux tentatives d'assassinat dirigées contre Coligni en 1569, et aucun scrupule moral ne pouvait l'empêcher d'agréer les plans de sa mère : les leçons de ses maîtres avaient fructifié ; à ses yeux, la bonne foi n'était que sottise, la com-

« alliances qui les soutiennent, il est impossible. Ainsi, il n'y a moyen que de « prendre les chefs tout à la fois pour y mettre une fin. » Là-dessus il expose les difficultés de l'entreprise, et donne des conseils au roi afin d'éviter les surprises que les huguenots pourraient renouveler de leur côté contre sa personne. Il termine en disant « que les choses sont en bon train pour venir au-dessus des affaires, et qu'il faut observer l'édit pour ne leur donner occasion de prendre « les armes.... de façon que Sa Majesté ait temps de les lever premièrement. » Cette pièce est probablement antérieure d'au moins dix-huit mois à la Saint-Barthélemi ; car elle ne renferme aucune allusion aux négociations entamées en janvier 1571. Elle se trouve à la suite des mémoires de Guillaume de Saulx-Tavannes, et dans le t. XXVII de l'anc. collect. des mém. sur l'hist. de France, p. 198 ; Paris, 1787.

Nous ne prétendons pas que Catherine n'ait point hésité un seul moment dans le cours de deux années, que les difficultés, les dangers de ses desseins ne lui aient jamais inspiré de trouble ni d'incertitude ; ce serait tomber dans une exagération contraire à celle des écrivains qui font vivre la politique de Catherine au jour le jour et sans but. Il y a, dans les mémoires de Jean de Tavannes, des indications à recueillir sur les hésitations et les frayeurs de la reine mère; mais Tavannes, afin de rehausser l'inébranlable fermeté de son père Gaspard, exagère les fluctuations de Catherine.

passion, que lâcheté[1]; presque tous les écrivains protestants, et les historiens italiens, tels que Capilupi et Davila, qui, dans leur fanatisme dépravé et dans leur machiavélisme cynique, croient glorifier Catherine et Charles IX en célébrant l'admirable dissimulation du roi et de sa mère, sont d'accord pour montrer Charles constamment d'accord avec Catherine; cependant d'autres témoignages plus décisifs[2] ne permettent pas d'admettre que Charles IX ait été pendant deux années l'instrument passif et immuable des projets de Catherine contre les huguenots. Il avait promis sans doute de seconder sa mère : il suivait même le plan général de Catherine, mais sans être bien décidé à le suivre jusqu'au bout; violent et irrésolu tout ensemble, son imagination ardente pouvait encore recevoir une direction opposée : tout l'échafaudage de Catherine pouvait crouler encore, et il n'était pas sûr que la reine mère ne jouât un jeu fort dangereux, et que Charles ne finît par retourner contre elle les leçons qu'elle lui avait données.

Le résultat immédiat de la paix fut la prépondérance au moins apparente des *politiques* dans le gouvernement :

[1] « Le roi ne faisoit point de difficulté de fausser sa foi toutes et quantes fois « qu'il vouloit et lui venoit en fantaisie. » — Brantôme, vie de Charles IX.

[2] Ceux 1° de Jean de Tavannes, dépositaire et rédacteur des souvenirs de Gaspard de Tavannes, un des auteurs de la Saint-Barthélemi; 2° de la reine Marguerite, dont les noces furent l'occasion de la Saint-Barthélemi; 3° du duc d'Anjou, depuis Henri III, si l'on admet l'authenticité de la relation insérée dans les mémoires de Villeroi et dans l'hist. de France de Mathieu, relation qui passe pour avoir été dictée par le duc d'Anjou à son médecin Miron, ou à M. de Souvré. La relation attribuée au duc d'Anjou s'accorde assez avec les mémoires de sa sœur, la reine Marguerite. — M. de Thou penche vers l'opinion opposée; cependant il n'est pas toujours d'accord avec lui-même; il ne se prononce pas formellement, et il exprime les doutes de beaucoup de contemporains, même protestants, sur la coopération constante du roi avec sa mère.

les quatre frères Montmorenci [1], les maréchaux de Vieilleville et de Cossé, le duc de Longueville, le grand maître de l'artillerie Biron, parurent avoir le dessus à la cour sur les Lorrains, et, quelles que fussent les intentions de Charles IX envers les huguenots, ce prince prouva, dans une occasion qui faillit avoir l'issue la plus tragique, combien peu les Guise pouvaient compter sur son affection et sur sa faveur. Aussitôt la paix signée, les partisans de la tolérance poussèrent la cour à un rapprochement complet avec les chefs protestants ; les Montmorenci proposèrent les premiers le mariage du prince Henri de Navarre avec la troisième sœur du roi, Marguerite de France, à ce que nous apprend cette princesse elle-même dans ses mémoires. Il avait été question de ce mariage presque depuis la naissance des deux jeunes gens, et, selon toute probabilité, Catherine, avant que les Montmorenci en parlassent, en avait déjà repris la pensée, que Charles IX adopta vivement ; mais Marguerite, alors âgée de dix-huit ans, avait fait un autre choix : elle commençait le cours des innombrables galanteries qui remplirent sa carrière, et avait accordé au jeune et brillant duc de Guise tous les droits possibles sur son cœur, et, dit-on, sur sa personne. Henri de Guise, encouragé par le cardinal de Lorraine, voulait tourner au profit de son ambition la victoire de son amour, et aspirait à la main de la princesse. Cette intrigue et ces prétentions arrivèrent aux oreilles de Charles IX dans le moment le plus inopportun : saisi d'un accès de colère sauvage, le roi donna ordre à son frère naturel, le bâtard d'Angoulême [2], de tuer le duc

[1] Le maréchal duc de Montmorenci, le maréchal duc de Damville, les seigneurs de Méru et de Thoré.

[2] Fils naturel de Henri II et d'une Écossaise de la maison de Fleming : il était alors grand prieur de l'ordre de Malte en France.

de Guise à la chasse. Le bâtard, moins par répugnance au crime que par lâcheté, manqua l'occasion d'agir : les reproches que lui fit le roi furent entendus par un courtisan, qui, peut-être à l'instigation de Catherine, avertit Guise du danger qu'il courait : le meurtre de Guise, dans les conjonctures où l'on se trouvait, eût bouleversé tous les desseins de la reine mère. Le jeune duc, forcé de renoncer à Marguerite, ne trouva pas de meilleur expédient, pour apaiser le roi, que de se marier sur-le-champ à une autre : il épousa Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, sœur de la duchesse de Nevers et veuve du prince de Portien [1] (septembre 1570) (De Thou, t. II, p. 805. Davila, t. I, p. 309).

Guise, à ce prix, rentra en grâce et suivit la cour en Champagne, où le roi, à son tour, allait se marier : après de longues négociations, l'empereur Maximilien avait accordé à Charles IX la main de sa seconde fille Élisabeth, sans insister davantage sur la restitution des Trois Évêchés à l'Empire. Cette alliance n'avait pas, pour ainsi dire, de couleur décidée ; d'une part, elle faisait Charles IX pour la seconde fois beau-frère de Philippe II, qui, veuf d'Élisabeth de France, venait de prendre pour quatrième femme sa nièce, la fille aînée de l'empereur ; de l'autre part, elle donnait à Charles un beau-père dont il n'avait à attendre que des conseils de tolérance et d'humanité. Élisabeth d'Autriche, jeune femme douce, simple et modeste, n'eut et ne rechercha aucune part d'influence dans les événements du règne de son époux. Les noces se cé-

[1] La reine Marguerite, dans ses mémoires, prétend n'avoir jamais songé au duc de Guise ; mais Marguerite n'est digne de foi que pour les faits qui ne concernent pas sa vie privée ; ses spirituels mémoires ne sont rien moins que des confessions.

lébrèrent le 26 novembre 1570, à Mézières, où l'archiduchesse Élisabeth avait été amenée par l'archevêque électeur de Trèves, chancelier de l'Empire. Les princes et les grands huguenots avaient été invités aux fêtes du mariage : Catherine était-elle déjà prête à frapper? Les chefs huguenots s'excusèrent et ne quittèrent pas leur asile de la Rochelle, bien que l'amiral eût écrit en termes respectueux à la reine mère pour protester de son oubli du passé, de ses bonnes intentions et de son dévouement.

Le roi, à son retour de la frontière, reçut à Villers-Cotteretz une grande ambassade des princes protestants d'Allemagne, qui l'envoyaient féliciter et sur son mariage et sur le rétablissement de la paix de religion en France (23 décembre). L'orateur qui parla au nom du protestantisme germanique professa sur la tolérance des maximes tout à fait semblables à celles de l'Hôpital, et que les princes protestants eussent bien dû commencer par appliquer dans leurs états. Charles IX répondit de la manière la plus favorable aux conseils des souverains allemands, et ne tarda pas à dépêcher un ambassadeur à l'électeur de Saxe, afin de renouer, par l'intermédiaire de ce prince, une alliance défensive avec les protestants d'Allemagne.

La cour fit des avances plus directes aux huguenots : ceux-ci ayant envoyé des députés au roi pour exposer divers griefs relatifs à l'exécution de l'édit de Saint-Germain, la cour s'empressa d'expédier à la Rochelle des commissaires à la tête desquels était le maréchal de Cossé, chargé d'instructions tout à fait conciliantes (fin décembre). Les chefs des réformés se plaignaient qu'on leur retînt encore diverses places et châteaux; que le roi

entretînt aux environs de la Rochelle des forces menaçantes; qu'on eût publié le 4 octobre dernier un édit qui interdisait les fonctions de l'enseignement public aux protestants partout où le culte réformé n'était point autorisé; ils laissèrent entendre que le crédit des *politiques* ne les rassurerait pas, tant que le vrai chef du parti de la tolérance, le chancelier de l'Hôpital, ne rentrerait point dans l'exercice de sa charge. Cossé, de son côté, se plaignit, au nom du roi, de l'obstination des princes et des chefs réformés à rester armés et réunis dans la Rochelle: il réclama contre les pirateries que les Rochelois continuaient à exercer aux dépens des Espagnols et des Portugais, *nations alliées du roi;* mais, en même temps, il insinua que le roi n'était pas irrévocablement enchaîné à ces alliances, et qu'on pourrait peut-être l'amener à porter les armes françaises dans les Pays-Bas. Les huguenots furent émus et surpris de ces ouvertures, et le comte Ludovic de Nassau, qui avait suivi les princes à la Rochelle, se hâta d'écrire à son frère en Allemagne, et d'entrer en correspondance avec le roi. Cossé jeta aussi quelques paroles du mariage de la princesse Marguerite avec Henri de Navarre.

Les réformés obtinrent une partie de leurs demandes; mais l'Hôpital ne rentra point en fonctions, et les sceaux, rendus au roi par l'évêque d'Orléans (Morvilliers), qui ne les avait acceptés que provisoirement, furent remis à l'Italien René de Birague, l'intime confident de la reine mère (2 mars 1571). Le premier édit notable publié sous le ministère de Birague consacra la destruction d'une des parties les plus essentielles de l'œuvre législative de l'Hôpital. Dans la déclaration du 16 avril 1571, rendue sur les *plaintes et doléances du clergé*, le roi affirme que

son intention a *toujours été, comme elle est et sera*, de *nommer* aux archevêchés, évêchés et autres bénéfices dépendant de la couronne, personnes capables, etc. : c'était la réédification du Concordat sur les débris de l'ordonnance d'Orléans. Le parlement réclama, non point au nom de l'ordonnance d'Orléans, mais au nom de la vieille Pragmatique, et n'enregistra que sous toutes réserves en faveur du principe d'élection. L'édit d'avril 1571 rendit plus de latitude à la juridiction ecclésiastique, et, dans l'intérêt de l'orthodoxie et de la censure, défendit de publier aucun livre sans le nom de l'auteur et celui de l'imprimeur (Isambert, t. XIV, p. 232).

Sur ces entrefaites, des nouvelles sinistres arrivèrent à la Rochelle des extrémités opposées du royaume : les passions des ultra-catholiques n'avaient pu se contenir davantage, et un double massacre d'*hérétiques* avait eu lieu à Rouen et à Orange (février-mars 1571) : les victimes étaient assez nombreuses, surtout à Orange, où les catholiques avaient été poussés et aidés au meurtre par les sujets du pape, leurs voisins du Comtat. Plusieurs des personnages les plus considérables d'entre les huguenots partirent aussitôt de la Rochelle pour aller demander justice à Charles IX, et le vieux Briquemaut, un des députés, voyant qu'on traînait l'affaire en longueur, dit en face au roi que, *s'il ne faisoit justice* et si les catholiques continuaient leurs *insolences*, il *seroit à craindre que ceux de la religion ne fussent contraints de recourir aux armes* [1].

La cour céda : le maréchal de Montmorenci eut ordre d'aller à Rouen tenir en respect les séditieux ; les officiers du prince d'Orange furent remis en possession de la ville

[1] Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, t. I, f° 44, v°.

et du château d'Orange, et des commissions choisies dans les parlements de Paris et de Grenoble poursuivirent le procès des massacreurs ; il y eut beaucoup d'amendes, d'emprisonnements, de bannissements, et plusieurs exécutions à mort. Un édit du 12 mai défendit sous de graves peines le port des armes à feu, ce qui impliquait le désarmement des milices bourgeoises.

C'étaient là des satisfactions éclatantes. La direction où s'engageait de plus en plus la diplomatie royale ne devait pas être moins agréable aux huguenots. Le système des alliances protestantes semblait tout à fait prévaloir : Gaspard de Schomberg, l'envoyé du roi près de l'électeur de Saxe, était retourné une seconde fois au delà du Rhin afin d'assister à une assemblée des princes protestants convoquée pour le mois de septembre, et les agents de la cour de France sollicitaient vivement pour le duc d'Anjou la main d'Élisabeth, d'une reine excommuniée et *déposée* par le pape ! C'était le *cardinal apostat*, Odet de Châtillon, qui, établi depuis 1568 en Angleterre, avait été chargé d'entamer la négociation, de concert avec l'ambassadeur ordinaire de France à Londres, la Mothe-Fénélon. Les historiens protestants ont prétendu, depuis, que la cour de France n'avait voulu qu'éblouir les huguenots et que se jouer d'Élisabeth : cela n'est pas présumable ; Charles IX eût été véritablement ravi de se débarrasser de son frère en l'envoyant régner de l'autre côté de la Manche ; quant à la reine mère, elle pouvait bien souhaiter le mariage de son fils préféré avec la reine d'Angleterre, sans renoncer le moins du monde à ses trames contre les chefs des huguenots [1]. Catherine, comme la plupart des incrédules du

[1] La crainte qu'Élisabeth n'épousât le prince de Navarre pouvait encore pousser Catherine. Il y avait eu, suivant de Thou, des pourparlers secrets à cet

moyen âge italien et même de la Renaissance, reportait sur les prétendues sciences occultes la foi qu'elle refusait aux dogmes religieux : ses astrologues, qu'elle considérait beaucoup plus que les théologiens *huguenots* ou *papistes*, lui avaient prédit qu'*elle verrait tous ses fils rois* [1], et elle ne négligeait rien pour réaliser la prédiction.

Le mariage de Marguerite de France avec le prince de Navarre était, pendant ce temps, proposé directement à Jeanne d'Albret par Biron, envoyé du roi à la Rochelle, tandis que Ludovic de Nassau, accouru de la Rochelle à la cour sous un déguisement, conférait en secret avec Charles IX, Catherine et les Montmorenci, à Lésigni en Brie et à Fontainebleau (juillet 1571). Le comte Ludovic pressa le roi de secourir les Pays-Bas contre Philippe II, comme son père Henri II avait secouru l'Allemagne contre Charles-Quint ; la récompense du bienfait serait cette fois plus splendide encore : au lieu de Metz, de Toul et de Verdun, c'était la Flandre, c'était l'héritage de Bourgogne que Nassau offrait à l'ambition du jeune roi. Ludovic dépeignit avec force l'effroyable misère des Pays-Bas, le désespoir des peuples, le succès assuré d'une invasion libératrice, que seconderaient les armes de l'Allemagne. Il était difficile de ne pas rester au-dessous de la vérité en exposant la situation des Pays-Bas sous le duc d'Albe : ce n'était point assez pour Albe de faire couler des torrents de sang sur les places de toutes

égard. Voy., sur les relations des cours de France et d'Angleterre, la correspondance de l'ambassadeur Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénélon (1568-1575), publiée par M. Teulet, 7 vol. in-8°, 1840-1841, et les pièces insérées dans les mémoires du duc de Nevers, t. I, p. 479 et suivantes.

[1] J. Michiel, ambassadeur de Venise en France, dans sa relation écrite en 1561, parle déjà de cette prédiction qu'il attribue à *il famoso astrologo Nostradamus*. Relat. des ambassad. vénit., t. I, p. 422.

les cités [1] ; il semblait avoir pris à tâche de détruire la richesse publique dans le présent et dans l'avenir; il attaquait, dans son principe même, l'existence d'une société fondée sur l'industrie et le commerce, avec cette ignorance ou ce mépris des plus simples éléments de l'économie politique, que rien n'égalait chez les proconsuls espagnols, sinon leur habileté dans la politique proprement dite, dans l'art du commandement; singulière analogie entre les Espagnols et les Turcs, nations qui se sont montrées également propres à gouverner et à détruire tout ce qu'elles gouvernaient. Un hardi coup de main de la reine d'Angleterre avait contribué à précipiter le duc d'Albe plus rapidement dans cette voie fatale : vers la fin de 1568, des bâtiments qui portaient à Anvers 400,000 écus d'or prêtés à Philippe II par des banquiers génois, s'étant réfugiés dans les ports anglais pour échapper aux corsaires de la Rochelle, Élisabeth s'était emparée de l'argent, sauf à en payer l'intérêt aux Génois : le duc d'Albe fit saisir les personnes et les propriétés des Anglais dans les Pays-Bas; Élisabeth usa de représailles envers les Néerlandais, négocia, mais ne rendit pas les 400,000 écus. Albe, sans argent pour payer son armée, recourut à des ressources extraordinaires : il assembla les états généraux des Pays-Bas, et leur extorqua un impôt du centième de la valeur de toutes les propriétés. Un cri général d'épouvante et de fureur s'éleva, lorsqu'on sut que ce n'était là qu'un prélude, et qu'Albe se préparait à établir dans les Pays-Bas ce trop fameux *alcavala* qui

[1] Il fit, dit-on, périr dans les supplices dix-huit mille personnes, et, sur la fin de son gouvernement, Juan de Vargas, président du *conseil des troubles*, prétendait qu'on s'était perdu par trop d'indulgence.

était le fléau de l'industrie en Espagne [1] : il voulait exiger en permanence le vingtième du prix de vente sur les immeubles, et le dixième du prix sur les meubles et par conséquent sur tous les objets de commerce, chaque fois qu'ils passaient d'une main dans une autre. C'était le coup de grâce pour les peuples infortunés que l'Espagnol allait ruiner après les avoir décimés. L'émigration redoubla dans des proportions immenses : l'élite des fabricants et des ouvriers alla porter en Angleterre cette grande industrie de la fabrication des draps, qui avait fait depuis des siècles la richesse de la Flandre : l'Angleterre, quoique maîtresse de la matière première, de la laine, n'avait pu jusqu'alors rivaliser avec la Flandre; elle trouva une source de fortune dans les calamités du continent [2]. Le duc d'Albe essaya de calmer l'exaspération populaire : du haut d'un trône élevé sur la place d'Anvers, il proclama une amnistie solennelle accordée par le pape et par le roi aux peuples naguère condamnés en masse (juillet 1570); mais ce pardon dérisoire, dont Philippe exceptait tout homme qui avait agi ou parlé en faveur des libertés publiques, et dont il exceptait, pour mieux dire, ces libertés elles-mêmes, parut aux Pays-Bas un nouvel outrage. Les résistances devinrent de plus en plus violentes, les moyens de terreur, de moins en moins efficaces, et les embarras, si grands, que le duc d'Albe demanda son rappel. Philippe exigea qu'il restât, et lui renvoya de l'or et des soldats. Albe, alors, se replongea dans son système de

[1] Sur l'alcavala et ses conséquences, voy. le *Traité de la théorie et la pratique du commerce*, par don Geronimo de Ustaritz, traduit en français par le célèbre économiste Gournai.

[2] Les ouvriers flamands repeuplèrent en Angleterre d'anciennes villes ruinées, Norwich, Colchester, Sandwich, Southampton, etc. — De Thou, l. XLVI.

violence et de cruauté, avec une sorte de frénésie : il se fit ériger, dans la citadelle d'Anvers, avec les canons pris à Gemmingen, une statue qui le représentait foulant aux pieds la rébellion ; il décréta le double impôt proportionnel sur les ventes qu'avaient refusé les états, et entreprit de dompter, à force de barbarie, l'opposition furieuse des populations (Bentivoglio, l. V, *passim*).

Un peuple réduit à de telles extrémités devait accueillir comme un sauveur quiconque attaquerait son tyran, et des provinces entières, qui, en 1568, avaient attendu l'issue de l'expédition du prince d'Orange avant d'oser remuer, étaient maintenant disposées à se soulever au premier signal. Charles IX parut s'échauffer aux excitations du comte Ludovic ; il observa seulement que la saison était trop avancée pour qu'on pût se mettre en mesure d'agir cette année, et déclara qu'il se déciderait après avoir pris conseil de l'amiral. Ludovic retourna plein d'espérance à la Rochelle ; il fut suivi de près par une lettre fort gracieuse du roi à Coligni, et la cour se rendit à Blois comme pour épargner la moitié du chemin à ceux qu'elle appelait.

Ces négociations transpiraient cependant au dehors. Philippe II était trop bien servi par ses espions de toute espèce [1] pour ignorer aucune des démarches publiques ou secrètes de la cour de France ; les inquiétudes du roi d'Espagne allaient croissant ; son ambassadeur Francisco de Alava se plaignait de ne pouvoir obtenir la moindre justice des corsaires huguenots, et, en ce moment même,

[1] Le fanatisme lui fournissait autant d'agents secrets que la cupidité : M. Capefigue cite quelques pièces curieuses à cet égard. Voy., entre autres, dans son t. III, p. 35, la lettre d'un jacobin de Bourges, qui dénonce à Philippe, chose singulière, une congrégation d'hérétiques existant à Barcelonne.

un armement, dont la destination était inconnue, s'achevait dans le port de la Rochelle. Alava représentait le roi de France et sa mère comme entièrement livrés aux huguenots, et poussait le roi catholique à une rupture ouverte. Catherine se hâta d'envoyer en Espagne Jérôme de Gondi, cousin du comte de Retz, afin de rassurer Philippe sur les intentions de la cour de France, et de protester contre *les impostures et menteries* d'Alava, qui, dit-elle, « *à la persuasion et ambition d'aulcuns*, s'est laissé aller à s'employer « à nous mettre mal tous les uns contre les autres, ce qui « est cause que nous ne saurions plus l'endurer en ce « royaume[1]. » Cette phrase contient probablement une insinuation contre les Guise, qui, depuis que la vie du jeune chef de leur maison avait été si brutalement menacée, devaient être fort mal disposés pour Charles IX. Philippe était loin de vouloir prendre l'initiative d'une rupture; il accueillit les protestations de la reine mère, et rappela son ambassadeur, dont la violence compromettait ses intérêts (fin août 1571); mais, jusqu'à la catastrophe, il douta toujours si c'était lui ou les huguenots que Catherine voulait tromper.

Les anxiétés étaient plus vives encore à la Rochelle qu'à Madrid; là, c'était de l'existence même qu'il s'agissait. Les propositions de la cour avaient excité parmi les réformés les impressions les plus diverses : Ludovic de Nassau et le jeune Téligni, gendre de l'amiral, qui avait accompagné Ludovic à la cour, étaient toute confiance; la reine de Navarre était combattue entre ses répugnances calvinistes et la satisfaction qu'elle éprouvait du grand

[1] M. Capefigue n'a pas cité cette lettre, qui se trouve dans les archives de Simancas, cot. B. 32.

mariage offert à son fils ; l'amiral, qui ne connaissait que trop bien Catherine, exprima d'abord une profonde défiance. De récents et tragiques événements étaient de nature à fortifier ses appréhensions : son frère aîné, le cardinal de Châtillon, était mort à Southampton, le 14 février 1571, au moment de s'embarquer pour la France, et l'on soupçonnait son valet de chambre de l'avoir empoisonné ; s'il y avait eu crime, qui l'avait ordonné, la cour de Rome, le roi d'Espagne ou la cour de France[1] ? Un autre incident sinistre eut lieu à la cour, peu de jours après l'arrivée du roi aux bords de la Loire : Lignerolles, un des favoris du duc d'Anjou, fut assassiné en plein jour par Georges de Villequier, vicomte de la Guerche, aidé de cinq ou six autres seigneurs (1er septembre 1571). Le roi affecta d'abord une colère assez vive ; les meurtriers furent arrêtés, mais, peu de temps après, ils obtinrent grâce entière. Personne ne douta que l'assassinat n'eût été commandé par le roi ou par Catherine, et l'on s'évertua à en pénétrer les causes mystérieuses[2].

[1] Les mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, t. I, f° 50, v°, disent que le valet de chambre du cardinal, « depuis les massacres de 1572, fut exécuté « à mort dans la Rochelle, en qualité d'espion ; » et qu'il déclara, en mourant, que la reine mère lui avait fait faire le coup.

[2] Depuis la Saint-Barthélemi, les écrivains protestants, et, après eux, Davila, affirmèrent que Lignerolles avait été victime d'un secret terrible à lui confié par le duc d'Anjou. Un jour que le roi se montrait irrité des exigences huguenotes, Lignerolles lui aurait dit de prendre patience; que le *fort du jour des noces* le vengerait. Ce *fort du jour des noces* était une forteresse en bois qu'on devait construire pour les fêtes du mariage projeté. Ces fêtes devaient se terminer par un assaut général donné à la forteresse; au milieu de ce combat simulé, les catholiques chargeraient leurs armes à balles, tireraient sur les protestants, et le jeu serait tout à coup changé en massacre. Ce dessein, conçu par Birague, aurait été renfermé d'abord entre son auteur, la reine mère, le roi, le duc d'Anjou et le comte de Retz. Charles IX, courroucé et effrayé de le voir tombé entre les mains de Lignerolles, aurait fait égorger ce malheureux pour s'assurer de sa discrétion.

Tout ceci n'engageait guère à se fier à la cour. La résistance de Coligni néanmoins faiblissait peu à peu ; chaque jour c'étaient de nouvelles avances. Le roi et la reine mère avaient écrit tour à tour à l'amiral pour le presser de leur apporter le secours de ses conseils ; le maréchal de Montmorenci lui expédiait lettre sur lettre, et le conjurait de ne pas laisser perdre l'occasion d'abattre la faction espagnole et lorraine. Le maréchal de Cossé revint à la Rochelle apporter à Coligni une ordonnance royale qui l'autorisait à s'entourer d'une garde de cinquante gentilshommes pour la sûreté de sa personne. L'amiral céda. Il n'était pas sûr de ne pas marcher à sa perte, mais il s'était décidé à risquer sa vie pour sauver ses frères des Pays-Bas, et pour dédommager la France, par une glorieuse conquête, des maux qu'il avait contribué à lui faire ; il aimait mieux (ses bourreaux eux-mêmes l'ont reconnu [1]) mourir que de recommencer la guerre civile, et il était convaincu que le retour de la guerre civile ne

—Mém. de l'Estat de France sous Charles IX, t. I, f° 45.—De Thou, l. L, t. III, p. 66. — Davila, t. I, p. 315. — Tavannes assure que tout cela est faux ; que Lignerolles, mécontent de se voir supplanté auprès du duc d'Anjou par Villequier, s'était insinué dans la faveur du roi, et l'excitait à s'affranchir de la tutelle de la reine mère. « Sa Majesté, non capable de ce grand dessein, le redit à sa mère, « laquelle, d'accord avec ses enfants, fit tuer Lignerolles. » Anc. collect., t. XXVII, p. 215. Suivant une troisième version, Charles IX aurait puni Lignerolles d'une intrigue galante qui offensait la majesté du trône, et dont l'héroïne était la reine mère elle-même. De Thou, t. III, p. 66. — L'histoire du *fort*, pour bien des raisons, paraît invraisemblable ; cependant il importe d'observer que le rédacteur des mémoires de Tavannes, tout en niant qu'alors la Saint-Barthélemi fût déjà *pourpensée*, semble se couper dans un passage assez équivoque, où il parle d'une invention de son père pour un tournoi, et *d'un retranchement, où les assaillants entrés eussent voulu estre dehors* (Anc. collect., t. XXVII, p. 240). Au reste, si l'on eut jamais une telle idée, on l'abandonna comme trop hasardeuse à exécuter.

[1] Tavannes, ap. anc. collect. t. XXVII, p. 222.

pouvait être prévenu que par une guerre étrangère [1]. Dès qu'il crut voir une chance sérieuse d'amener le roi à entreprendre cette guerre, il partit pour la cour. L'opinion où il était que la cour imputait au roi d'Espagne la mort d'Élisabeth de France, contribua beaucoup à lui faire croire Charles IX vraiment disposé à entrer en lutte avec Philippe II (Mém. de l'Estat de France, t. I, p. 5). Les princes protestants ne suivirent pas Coligni. Jeanne d'Albret remercia vivement le roi de l'honneur qu'il faisait à son fils, et poursuivit la négociation du mariage, mais ne sortit pas de la Rochelle. Le prince de Navarre était en Béarn; les chefs des réformés jugèrent prudent de ne pas se livrer tous ensemble [2].

L'amiral arriva le 18 septembre à Blois [3]; les Guise et le duc de Montpensier lui avaient quitté la place. Lorsque l'amiral voulut embrasser les genoux du roi, Charles IX le releva, lui serra la main, l'appela *son père*. « Nous vous tenons maintenant, lui dit-il en riant, vous ne nous échapperez plus [4]. » Ce langage équivoque étonna et

[1] « Je sais bien ce qu'il m'en dit à la Rochelle, voyant bien le caractère de ses « huguenots, que, s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, pour le seur, ils re- « commenceroient à brouiller au dedans, tant il les cognoissoit brouillons, re- « muants, frétillants et amateurs de picorée. » Brantôme, *Vie de l'amiral de Chastillon.*

[2] La plupart des historiens modernes font venir Jeanne et son fils à la cour avec Coligni, ou même avant lui. La comparaison attentive des témoignages contemporains nous a prouvé le contraire,

[3] Cette date est donnée par Pérussis, *Hist. des guerres du comté Venaissin, de Provence, de Languedoc*, etc., p. 155; dans le recueil du marquis d'Aubais, t. I. L'ouvrage contemporain de Pérussis aide à fixer quelques dates importantes de cette époque.

[4] Mém. de l'estat de France, t. I, f° 54, v°. — De Thou, t. III, l. L, p. 67. — D'Aubigné prétend que le roi tint ce propos à l'amiral, *après trois embrassades et une joue collée à l'autre*. Col. 527. Les Mémoires de l'Estat de France, t. I, f° 54, v°, veulent que la mort de Coligni, au moment de son arri-

inquiéta un moment Coligni; mais les actions du roi donnèrent à ses paroles l'interprétation la plus favorable. Charles IX témoigna un vif intérêt pour tout ce qui regardait l'amiral : « Monsieur l'amiral, » dit Brantôme, « estoit « pauvre, d'autant qu'il avoit eu toujours plus de souci de « la vertu que des biens. » Charles IX lui fit un présent de 100,000 livres, et comme cadeau de noces [1] et comme dédommagement du sac de Châtillon-sur-Loing, pillé pendant la guerre. Il lui octroya pour un an le revenu des bénéfices du feu cardinal de Châtillon, et combla de libéralités son gendre Téligni et les gentilshommes de sa suite. Coligni fut bien moins sensible à ces faveurs pécuniaires qu'aux faveurs politiques qui les accompagnèrent; le roi lui rendit sa place au conseil, le consulta sur toutes choses, lui accorda des requêtes qu'il avait refusées au duc d'Anjou et à la reine mère elle-même. Au bout de peu de jours, les courtisans, toujours si prompts à reconnaître d'où souffle le vent de la faveur, ne s'adressaient plus à d'autre intermédiaire qu'à l'amiral. Le roi répondit de la façon la plus satisfaisante au cahier présenté par les députés des églises réformées touchant l'exécution de l'édit de Saint-Germain (14 octobre). (Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 54, v°.)

La grande affaire, c'était la guerre contre l'Espagne;

vée, ait été débattue dans le *conseil secret;* mais on jugea qu'il ne fallait pas frapper sans tenir les princes et tous les chefs.

[1] Le grave Coligni venait de se remarier avec les circonstances les plus romanesques. Une noble dame de Savoie, l'héritière d'Entremonts, s'était éprise de l'amiral sur sa renommée; elle voulut devenir, comme elle disait, la *Martia* de ce *nouveau Caton*, et, malgré les défenses rigoureuses du duc de Savoie, son suzerain, elle s'échappa de Savoie, et vint épouser Coligni à la Rochelle (mars 1571). Le roi, à cette occasion, écrivit à Philibert-Emmanuel en faveur, non-seulement de la dame d'Entremonts, mais des sujets de Savoie qui avaient porté les armes pour les protestants français (septembre 1571).

le mariage du prince de Navarre n'était pour Coligni que l'accessoire. L'accueil que fit Charles IX aux plans de Coligni dépassa toutes les espérances du vieux guerrier. Ces plans étaient bien faits, au reste, pour enflammer l'imagination d'un jeune roi : rien de plus grandiose que les desseins conçus par l'amiral afin de prévenir le retour des maux de la France, en employant à relever sa grandeur et sa gloire tous ces bras qui, depuis dix ans, déchiraient ses entrailles, tous ces hommes turbulents et intrépides pour lesquels le repos était devenu un supplice et la guerre un besoin. Les frontières de la France portées jusqu'à l'embouchure de l'Escaut; son patronage jusqu'à l'embouchure de l'Ems; les provinces wallonnes et flamandes réunies à la couronne; la Hollande, la Zélande et la Frise indépendantes sous le protectorat des Nassau, alliés de la France; la marine française puissamment organisée; l'Espagne assaillie non-seulement aux Pays-Bas, mais dans les Indes; la France pénétrant à son tour dans ce nouveau monde que lui avaient fermé jusqu'alors ses orgueilleux voisins : tels étaient les tableaux que déroulait Coligni aux yeux de Charles IX. La pensée de disputer l'Amérique à ses conquérants n'était pas nouvelle chez Coligni : dès 1555, il avait essayé de fonder une colonie au Brésil (*V.* notre t. IX, p. 609); en 1562 et 1564, il avait dirigé deux expéditions vers la Floride, région encore inoccupée par les Européens[1] ; et, tout récemment, quel-

[1] La première expédition, composée de deux *ramberges*, mit à la voile le 18 février 1562, sous le commandement de Jean Ribaud, de Dieppe : Jean Ribaud parcourut les côtes des pays maritimes qu'on appelle aujourd'hui Floride, Géorgie et Caroline, donna à toutes les rivières, à tous les lieux remarquables, des noms français qu'ils n'ont pas conservés, bâtit dans la Caroline du Sud une petite forteresse qu'il nomma Charles-Fort, y laissa garnison et retourna en France; mais la guerre civile, qui avait éclaté sur ces entrefaites, fit oublier la petite co-

ques semaines avant de quitter la Rochelle, il avait expédié de ce port une petite escadre chargée d'aller recon-

lonie ; la misère y amena la discorde ; bref, elle était tout à fait ruinée, et le fort, abandonné, lorsque après la paix de 1563, Coligni chargea le capitaine Laudonière d'y mener du renfort. Laudonière partit du Havre avec trois bâtiments (avril 1564), construisit une nouvelle forteresse, fit alliance avec plusieurs *paraoustis* ou chefs des indigènes. L'indiscipline des soldats et des matelots fit perdre tout le fruit de ces heureux commencements : malgré leurs chefs, ils provoquèrent, par leurs incursions maritimes, les Espagnols des Antilles, et attirèrent ainsi sur la colonie naissante un orage qui l'écrasa. Au moment où Jean Ribaud venait d'amener de Dieppe sept navires portant trois cents colons, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs instruments de travail, une escadre espagnole, conduite par Pedro Melendez de Avila, jeta sur la côte un corps de troupes qui surprit Charles-Fort, et massacra presque tous les colons sans distinction de sexe ni d'âge. Laudonière, avec deux des navires français, parvint à gagner le large ; les autres furent brisés à la côte par une tempête : les équipages se rendirent aux Espagnols par une capitulation qui fut indignement violée ; Melendez fit égorger Jean Ribaud et tous ses compagnons, et suspendre leurs cadavres à des gibets, avec cette inscription : *Pendus, non comme Français, mais comme hérétiques* (septembre 1565). Presque toutes les victimes, au nombre de huit ou neuf cents, appartenaient, en effet, à la religion réformée. L'amiral et le parti huguenot réclamèrent vengeance ; mais la cour de France ne demanda raison à Philippe II de cet attentat que pour la forme : bien que Ribaud et Laudonière n'eussent agi que sur commission du roi, Catherine, à ce que nous apprennent les manuscrits de Granvelle (an. 1565, pièce LXXIV), avait eu la lâcheté de désavouer l'entreprise de Floride, aux premières plaintes portées par l'Espagne contre cette usurpation de ses droits imaginaires sur ce pays. On ne douta pas que les Guise et leurs amis n'eussent instruit Philippe II du second voyage de Jean Ribaud, et que Melendez n'eût combiné son attaque sur les renseignements venus de France. — Un simple particulier fit ce que le gouvernement ne voulait pas faire, et vengea l'honneur et le sang de la France : un gentilhomme protestant de Gascogne, Dominique de Gourgues, équipa trois petits bâtiments à ses frais, trompa la vigilance de Montluc, qui avait ordre de s'opposer à toute entreprise de ce genre, partit de Royan avec une poignée de braves, le 22 août 1567, descendit en Floride, rallia autour de lui les sauvages, qui aimaient les Français et détestaient les Espagnols, surprit à son tour Charles-Fort et deux autres forteresses bâties par Melendez, et traita les Espagnols comme ils avaient traité les compagnons de Jean Ribaud : les vaincus furent accrochés à des arbres, avec cette inscription : *Pendus, non comme Espagnols, mais comme assassins.* De Gourgues repartit après avoir ruiné les forts qu'il ne pouvait garder, et revint en France au mois de juin 1568. Il trouva la cour tout occupée de complots contre

naître les Antilles, et de préparer des moyens d'attaque contre ce vaste archipel (4 juillet).

Le parti des *politiques* secondait l'amiral avec ardeur : ce parti se grossissait, depuis qu'il semblait avoir la prépondérance, de tout ce qui se rallie volontiers au plus fort ; quelques-uns même des favoris italiens de Catherine, entre autres son parent Strozzi, s'il en faut croire Tavannes, inclinaient à la guerre contre l'Espagne. Strozzi s'était fait promettre par le roi le commandement d'une expédition navale qui devait s'assembler aux environs de la Rochelle pour aller, disait-on, descendre en Flandre, et il s'efforçait de gagner Catherine elle-même aux vues des *politiques*. Tavannes prétend que la reine mère fut ébranlée ; lui seul le dit, et cela n'est pas vraisemblable ; mais ce dont on ne peut guère douter, c'est que Catherine n'ait commencé de prendre l'alarme, quoique ce même Tavannes assure que la reine mère, connaissant « comme elle possédoit son fils, ses humeurs et gouverneurs, ne se donnoit peine de ses opinions, s'assurant les pouvoir changer en un mouvement [1]. » Charles IX ne pouvait plus se passer de Coligni, et, l'amiral s'étant retiré dans son manoir de Châtillon, le roi le rappela plusieurs fois auprès de lui dans le courant de l'automne et de l'hiver. Le jeune duc de Guise, peu confiant dans les protestations secrètes de Catherine, et peu docile aux conseils du cardinal de Lorraine, ne contenait qu'à grand'peine son

les huguenots, fut traité presque en criminel d'état, et faillit être livré à Philippe II, en récompense de sa généreuse action ! La paix de 1570 et le changement de la politique royale semblaient, à l'époque où nous sommes parvenus, rouvrir à de Gourgues une carrière de gloire. Voy. les pièces réimprimées dans le t. VI des Archives curieuses, la relation du capitaine Laudonière, et de Thou, l. XLIV.

[1] Anc. collect., t. XXVII, p. 205-221.

courroux, se plaignait, remuait, se montrait à Paris en grand cortége. Le roi lui envoya un nouveau *formulaire* de paix et de concorde avec l'amiral ; Guise fut obligé de le signer (Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 54).

La disgrâce des princes lorrains, le crédit de l'amiral, les alliances protestantes où s'engageait le roi, excitaient une extrême agitation à Paris, en France, en Europe. Le parti de la Réforme n'osait s'abandonner sans réserve à la joie d'une révolution si peu espérée : le parti ultra-catholique frémissait de crainte et de colère ; les prêcheurs déclamaient avec furie ; le prédicateur même du roi, Sorbin de Sainte-Foix, s'attaquait publiquement à Charles IX, et ne craignait pas d'exhorter le duc d'Anjou à entreprendre *l'œuvre* d'extermination abandonnée par son frère, « non « sans lui donner quelque espérance de la primogéniture, « comme Jacob l'avoit eue sur son frère Esaü [1]. » Les masses populaires n'étaient malheureusement que trop accessibles aux instigations des factieux et des fanatiques. Uniquement préoccupées d'une pensée fort légitime, la défense de leur culte, elles croyaient ce culte plus en péril qu'il ne l'était réellement, et la passion religieuse qui les absorbait ne leur permettait pas de comprendre la grandeur et le patriotisme des plans de l'amiral : elles ne voyaient pas que le parti politique et national qui se formait en dehors des deux factions ultramontaine et calviniste contiendrait les huguenots en s'alliant avec eux, et que la conquête de la Belgique ne fortifierait pas tant les huguenots qu'on le prétendait, la plupart des Belges étant encore catholiques, quoique hostiles aux Espagnols,

[1] Le Tocsin contre les massacreurs ; Reims, 1579 ; réimprimé ap. Archives curieuses, t. VII, p. 51.

et le calvinisme n'ayant véritablement la majorité que dans les provinces néerlandaises au nord de l'Escaut et du Rhin. Le clergé s'attachait à décrier dans l'esprit du peuple la guerre *impie* que préparaient les hérétiques contre le *défenseur de la foi,* contre Philippe II, au moment où ce pieux monarque venait de remporter sur les infidèles une des plus glorieuses victoires que Dieu eût jamais accordées aux armes chrétiennes.

Les Turcs, après avoir enlevé à la chrétienté l'île de Chypre [1], si longtemps gouvernée par des princes français et depuis passée sous le gouvernement des Vénitiens, venaient de perdre sur les côtes de la Grèce, dans le golfe de Lépante, une terrible bataille contre les flottes combinées de l'Espagne, de Venise et des autres états italiens

[1] Cette guerre de Chypre avait été une grande faute de la part des Turcs. Dans l'hiver de 1568 à 1569, les Mores de Grenade, poussés au désespoir par des lois nouvelles qui proscrivaient leur costume, leur langue, leurs usages, jusqu'à leurs bains et leurs ablutions, et les contraignaient d'adopter en toutes choses les coutumes espagnoles, s'étaient soulevés avec fureur dans les Alpuxarras, avaient proclamé un roi nommé Aben-Humeya, relevé l'étendard du prophète, et invoqué le secours des Africains et des Turcs. La force manqua aux Africains, la volonté, au sultan : le grand Soliman eût saisi avec transport une telle occasion de frapper le plus implacable ennemi de l'islamisme au cœur de sa puissance ; le sultan Sélim II, son successeur, aima mieux se jeter sur les possessions des Vénitiens, qui ne l'avaient pas provoqué, et laissa écraser les malheureux montagnards des Alpuxarras, dont l'insurrection se fût infailliblement étendue parmi les Moresques de Murcie et de Valence, à la première apparition d'une flotte turque. Sélim enleva aux Vénitiens Chypre et une partie de la Dalmatie ; mais sa flotte fut presque entièrement détruite dans une bataille où toutes les forces maritimes de l'empire othoman furent engagées contre toutes celles de l'Espagne et de l'Italie, que commandait en chef don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, déjà célèbre par la défaite des *rebelles* de Grenade. Plus de deux cents galères turques furent prises ou brûlées : la supériorité des équipages et de l'armement des chrétiens, et surtout la supériorité des arquebusiers espagnols sur les archers musulmans, décidèrent cette victoire, dont les discordes des Espagnols et des Vénitiens ne permirent pas de tirer grand parti. De Thou, l. LIV, *passim*.

(7 octobre 1571). L'immense désastre des infidèles enivrait tous les peuples catholiques : ce n'étaient que processions, que cantiques d'actions de grâces ; on racontait que le pape avait vu en extase la victoire des chrétiens, tandis que les armées étaient aux prises. La faction espagnole sut tirer parti de cette effervescence. Le pape, qui avait fort mal accueilli les premières ouvertures de la cour de France relativement au mariage de la sœur du roi avec un hérétique, et qui avait protesté qu'il n'accorderait point de dispense de parenté, ne se contenta pas d'écrire à Charles IX et à Catherine des lettres fort énergiques : il envoya en France le cardinal d'Alexandrie, son neveu, avec mission de faire abandonner le projet de mariage et d'amener le roi à entrer dans la *sainte ligue* contre le Turc [1]. Le légat fut reçu avec de grands honneurs, mais n'obtint rien : seulement, lorsqu'il prit congé du roi, Charles IX, dit-on, lui jura n'avoir d'autre but que le triomphe de l'Église, et déclara que ses actes justifieraient bientôt ses paroles ; que le mariage de sa sœur était nécessaire dans l'intérêt même de la religion (fin février 1572). Les historiens ne sont pas d'accord sur cet entretien du roi et du légat : ils le sont sur les assurances

[1] Voy. la lettre de Pie V du 25 janvier 1572 : Lettres de Pie V, l. V, let. 15, édit. Goubau. Le cardinal d'Alexandrie avait été précédé à la cour par le cardinal Louis d'Este, neveu de l'ancien légat Hippolyte d'Este, et héritier de ses riches bénéfices en France et de son titre de protecteur de France à Rome. Dans la suite de Louis d'Este, figurait un jeune homme qui commençait de s'élever à une éclatante renommée : c'était le Tasse. M. Valery a réuni, dans ses *Curiosités et Anecdotes italiennes*, p. 248 et suiv. (Paris, 1842), les détails les plus intéressants sur le séjour du Tasse en France, sur ses relations avec Charles IX, Ronsard, etc. Le Tasse resta une année entière en France : les sentiments les plus caractéristiques que l'on remarque dans ses lettres sont, il faut bien l'avouer, une assez grande malveillance pour les Français, et un ardent fanatisme. Le poëte de la réaction catholique appelait et approuva la Saint-Barthélemi.

que le légat reçut, en partant, de la reine mère et du duc d'Anjou [1].

Le gouvernement français continuait cependant à marcher dans la même voie. A la vérité, le mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre était manqué ; le duc Henri avait pour la première fois résisté à sa mère : excité par Tavannes et par ses autres confidents, il avait, dès le commencement des négociations, prié le roi son frère de déclarer à la reine mère qu'il n'épouserait jamais Élisabeth, « d'autant qu'il avoit toujours si mal ouï parler de son honneur, qu'il penseroit être déshonoré et « perdre toute réputation. » La *vierge reine* passait en effet pour entretenir des relations plus qu'équivoques avec le comte de Leicester. Anjou se relâcha un peu de sa susceptibilité à cet égard, mais souleva d'autres difficultés quant à la religion : il réclama une *publique* assurance d'avoir le libre exercice du culte catholique dans sa chapelle ; Élisabeth ne voulut point prendre d'engagement *public*, et Anjou ne voulut pas se contenter de la parole de la reine [2]. La négociation fut rompue vers l'automne ; mais Catherine essaya aussitôt de la renouer au profit du duc d'Alençon, le plus jeune de ses fils : souhaitant ardemment d'*avoir le royaume d'Angleterre pour un de ses enfants*, comme elle le dit dans sa lettre du 10 février 1571 à la Mothe-Fénélon, dès qu'elle avait vu la répugnance d'An-

[1] De Thou, l. LI, t. III, p. 96. — Davila, t. I, l. V, p. 517. — Mém. de l'Estat de France, t. I, fo 150.

[2] Recueil manusc. des lettres de Catherine de Médicis : Bibliothèque royale. Lett. des 10 février et 25 juillet 1571, à l'ambassadeur la Mothe-Fénélon. Voy. aussi Tavannes, anc. collect., t. XXVII, p. 209. — D'après la correspondance d'Elisabeth et de ses ministres avec Walsingham, ambassadeur en France, Elisabeth ne promit jamais rien *quant à la messe*. Voy. Mémoires de Nevers, t. I, p. 179 et suivantes.

jou, elle avait songé au duc François d'Alençon, *qui ne sera pas si difficile*, ajoute-t-elle; Alençon était aussi bien disposé pour les huguenots que son frère d'Anjou leur était hostile, et témoignait à l'amiral une affection très-vive; mais son âge et celui d'Élisabeth (il avait seize ans, Élisabeth, trente-huit) rendaient la proposition au moins fort bizarre.

Catherine, cependant, ne renonçant point à trouver une couronne pour son enfant de prédilection, tourna ses regards vers une monarchie élective avec laquelle la France n'avait eu jusqu'alors que bien peu de rapports diplomatiques, vers la Pologne, dont le roi Sigismond II était vieux et malade, et commença de préparer de loin l'élection du duc d'Anjou au trône des Jagellons [1].

La négociation la plus importante, celle du mariage de la princesse Marguerite, avait continué durant tout l'hiver de 1571 à 1572. Coligni, tout à fait persuadé de la sincérité du roi, pressait Jeanne d'Albret de venir à la cour avec son fils. La reine de Navarre était en proie à de cruelles perplexités: l'intérêt politique de sa maison et de son parti la poussait en avant; la fausseté bien connue de Catherine, la crainte des attaques qui seraient dirigées contre la religion du prince de Navarre, la retenaient; ses conseillers accoutumés, ses ministres, ses docteurs, ne faisaient que redoubler ses anxiétés par leurs divisions. Jeanne suivit l'exemple et les conseils de l'amiral: elle se rendit à Blois, le 4 mars 1572; mais elle n'amena pas encore son fils. Le roi l'accueillit avec tendresse: il l'ap-

[1] Catherine avait eu une idée bien plus extraordinaire: c'était de traiter avec le Grand Turc de la souveraineté d'Alger pour le duc d'Anjou. Le sultan Sélim n'avait point paru très-éloigné de recevoir les Français en Afrique, pour les opposer aux Espagnols; mais le mufti et les ulémas firent rompre les négociations. D'Aubigné, col, 564; de Thou, l. LIII, t. III, p. 154.

pela *sa grand'tante, son tout, sa mieux aimée;* mais on prétend que, le soir, il demanda en riant à la reine mère s'il n'*avait pas bien joué son personnage :* « Laissez-moi faire, » aurait-il ajouté ; « je vous les amènerai tous au filet [1]. » On ne comprend pas aisément comment un tel propos, tenu sans doute en tête à tête par le fils à la mère, a pu parvenir jusqu'aux écrivains qui nous l'ont rapporté.

Ce qui est plus certain, ce sont les ennuis et les tracasseries par lesquelles Catherine fit expier à la reine de Navarre les caresses de Charles IX. Catherine s'efforçait, par des subtilités, des faux-fuyants, des surprises de toute espèce, d'imposer à Jeanne les conditions qui convenaient à ses vues, et la faisait, pour ainsi dire, mourir à coups d'épingles. La violente Jeanne était obligée d'exercer sur elle-même la contrainte la plus douloureuse pour ne pas éclater à chaque instant et tout rompre. — « Je suis en « mal d'enfant! écrivait-elle à son fils... Vous pouvez dire « que ma patience passe celle de Griselidis... Je n'ai nulle « liberté de parler au roi ni à Madame (Marguerite), « mais seulement à la reine mère, *qui me traite à la four-« che...* » Rien n'est frappant comme le tableau que la plume énergique de Jeanne trace de cette cour où la fourberie se cachait sous le masque de la légèreté, où la licence ne prenait plus la peine de se cacher. « Madame (Mar-« guerite) est belle et bien advisée, et de bonne grâce, « mais nourrie en la plus maudite et corrompue compa-« gnie. Ce ne sont pas les hommes, ici, qui prient les « femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes. Si « vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une

[1] Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 182, v°.—Journal de Pierre de l'Estoile, édit. de MM. Champollion, p. 24.

« grande grâce de Dieu. » Henri IV n'était pas destiné, en effet, à échapper à ce genre de péril !

Les mœurs de la cour inspiraient tant d'effroi à Jeanne, qu'elle ne voulait y faire venir son fils qu'à la dernière extrémité, et pour « faire l'office qui ne se fait point par « procureur [1]. »

La difficulté, entre Jeanne et Catherine, portait sur le cérémonial et sur le lieu du mariage. La reine mère exigeait que le cérémonial fût catholique, et que le mariage fût célébré à Paris. Jeanne ne voulait pas entendre parler de messe, et eût souhaité tout autre lieu que Paris, sachant bien la haine des Parisiens pour les huguenots. Mais le roi insista, « alléguant qu'on avoit accoustumé de « faire les nopces des filles de rois en la ville capitale du « royaume, et qu'il entendoit que le principal lieu de « France feust le théastre où l'on vist l'affection qu'il avoit « à la paix. (Mém. de l'Estat de France, t. I, fo 152, vo). »

Jeanne céda sur ce point, et l'on convint d'un moyen terme quant à la cérémonie. Le roi ne parlait qu'avec colère de l'obstination du pape à refuser la dispense. « Ma tante, dit-il un jour à la reine de Navarre, je vous « honore plus que le pape, et aime plus ma sœur que « je ne le crains. Si monsieur le pape fait trop la beste, « je prendrai moi-mesme Margot par la main, et la mè- « nerai espouser en plein presche (L'Estoile, p. 24). »

[1] Voy. les deux lettres de Jeanne à Henri de Navarre et à M. de Beauvoir, ancien gouverneur de ce prince, ap. Bulletin de la société de l'hist. de France, t. II, n° 5, p. 163-176, mai 1835 ; la seconde de ces lettres n'avait point encore été publiée. — Jeanne y reproche à sa future belle-fille de *se serrer extrêmement*, et de se gâter le visage à force de fard, suivant la coutume d'Espagne. C'est vers cette époque, en effet, que s'altère le noble et gracieux costume de la cour de François Ier, et que les femmes commencent à se déformer, à s'écraser la taille dans des buscs, et à s'élargir démesurément les hanches avec des *vertugades*.

Le traité de mariage fut enfin signé le 11 avril : le roi y promettait à sa sœur une dot de 300,000 écus d'or, sans compter 250,000 livres que donnaient à Marguerite sa mère et ses deux autres frères. Le 29, un pacte d'alliance défensive fut conclu avec les ambassadeurs de la reine d'Angleterre [1]. Le maréchal de Montmorenci et Paul de Foix furent envoyés auprès d'Élisabeth, afin de poursuivre le mariage d'Alençon. Les préparatifs contre l'Espagne étaient en pleine activité : des navires de guerre, des transports, des soldats s'assemblaient à Bordeaux et à Brouage, sous les ordres de Strozzi et du vieux baron de la Garde : on demandait au grand-duc de Toscane, alors très-refroidi pour Philippe II, un emprunt destiné, disait-on, aux frais de la guerre ; on annonçait des négociations avec *le Turc* même. Durant le séjour de Jeanne d'Albret à Blois, des conventions définitives furent arrêtées entre le roi et Ludovic de Nassau, stipulant pour son frère et pour lui : le roi promit d'envoyer sous peu l'amiral en Flandre avec une puissante armée, et « fut accordé entre eux que, si cette guerre avoit heureuse issue, « le roi auroit pour sa part tout le pays qui estoit depuis « Anvers jusques en Picardie, et que le prince d'Orange re- « tiendroit Hollande, Zélande et Frise, » sauf à faire des concessions à l'Angleterre en Zélande (Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 156, v°. — Mém. de Nevers, t. I, p. 556). Ludovic partit vers le commencement de mai, pour la Picardie, où se réunissaient des corps nombreux de huguenots, non-seulement avec la permission, mais avec l'argent du roi.

[1] On y promettait aux marchands anglais en France, un lieu d'entrepôt pareil à ceux qu'ils avaient eus à Anvers et à Bruges. Dumont, corps diplom., t. V, part. 1, p. 210.

Catherine et ses affidés, pendant ce temps, redoublaient de protestations obséquieuses auprès de Philippe II et du duc d'Albe, ainsi que l'attestent les nombreuses dépêches des archives de Simancas[1]. La cour de France n'avait plus à lutter contre l'inflexible Pie V, qui n'avait vu que fourberies dans les demi-confidences de Catherine, et qui s'était refusé à toute concession. Le vieux pontife, mort le 1er mai 1572, avait été remplacé, dès le 15, par le cardinal Buoncompagno, qui prit le nom de Grégoire XIII, et qui, plus diplomate et moins rigide, ne parut pas aussi éloigné de transiger relativement à un mariage qu'on prétendait devoir *servir puissamment la religion*. Le cardinal de Lorraine, parti pour le conclave, avait reçu en chemin la nouvelle de l'élection du nouveau pape ; il n'en continua pas moins sa route vers Rome : les plus confiants des protestants virent, dans cet exil volontaire, l'aveu de la défaite du parti lorrain. Plus tard, on pensa au contraire que le cardinal, initié, jusqu'à un certain point, aux projets de la reine mère, avait été chargé par elle de presser le pape d'octroyer la dispense tant débattue, et de lui promettre qu'on verrait bientôt éclater par quelque grand effet les véritables intentions du roi envers les hérétiques. Le cardinal, toujours prêt à fuir le danger, saisit sans doute avec empressement l'occasion de s'éloigner de la cour dans ce moment de crise.

La confiance de l'amiral redoublait à mesure que le

[1] Archiv. de Simancas, cot. B 33 [58], et 32 [8] ; ap. Capefigue, t. III, p. 118-119. — Le secrétaire d'ambassade Aguillon (intérimaire depuis le rappel d'Alava), écrit de Blois au duc d'Albe, qu'un des confidents du duc de Nevers lui assure que le roi et la reine désirent continuer la paix et amitié avec le roi catholique, et qu'*on n'armera contre lui ni pour aucune chose qui le touche*. — Le duc de Nevers était un des affidés de Catherine, et fut un des promoteurs de la Saint-Barthélemi.

temps avançait : le roi se plaignait à lui de l'esprit brouillon de sa mère, de la dissimulation *italienne* de son frère d'Anjou ; il se moquait du fanatisme de Montpensier, qu'il appelait un *brutal et un boucher*. « Le comte de Retz, » disait-il, « est *Espagnol* ; mes secrétaires d'Estat ne me sont « point fidèles ; je ne sais par quel bout commencer [1]. » Charles voulait que l'on cachât à la reine mère les plans d'exécution de la *grande entreprise*, et ne semblait plus se fier qu'à l'amiral et à son gendre Téligni, jeune homme d'une grande capacité diplomatique. L'amiral voulut répondre à l'affection de Charles IX par une marque éclatante de l'espérance qu'on mettait en sa foi ; il lui fit rendre les places de sûreté plusieurs mois avant l'époque fixée. La Rochelle seule, en vertu de ses priviléges, ne reçut pas de garnison royale.

Au milieu de cette allégresse et de cette sérénité, une triste nouvelle retentit tout à coup comme un glas funèbre : la reine de Navarre, malgré la répugnance que lui inspirait Paris, s'était rendue dans cette ville, vers le milieu de mai, pour les préparatifs des noces ; elle tomba malade le 4 juin, et, le 9, elle n'existait plus.

Elle mourut avec sa fermeté et sa dévotion accoutumée, après avoir dicté un testament que les historiens protestants citent avec vénération. Les écrivains du parti contraire n'ont pu se dispenser de rendre justice à son mâle courage, à sa vigoureuse intelligence, à la chasteté de sa vie, à la sincérité de sa foi; mais ils lui ont reproché, non sans raison, l'excès de son fanatisme calviniste, qui l'entraîna, non pas seulement à des actes de violence condamnables, mais à d'étranges aberrations morales [2].

[1] L'Estoile, p. 24-25. — D'Aubigné, col. 529.

[2] Voy. la lettre de Renée de France à Calvin, dont nous avons déjà tiré plus

A la douleur des huguenots se mêlèrent des soupçons sinistres : autour du lit de mort de la reine de Navarre, on parlait de poison ; l'on accusait la reine mère ; on rappelait l'assassinat du prince de Condé, la fin mystérieuse de d'Andelot, du duc de Deux-Ponts, du cardinal de Châtillon, du maréchal de Vieilleville, un des chefs des *politiques*, mort récemment durant une visite de la cour à son château de Durétal. Depuis, les historiens huguenots ont imputé le crime au parfumeur italien de la reine mère, nommé René, qui aurait vendu à Jeanne des gants et d'autres objets imprégnés d'un venin subtil. Ils affirment qu'on ouvrit le corps de Jeanne pour dissiper les soupçons, mais qu'on se garda bien de toucher au cerveau, où *était le mal*, l'empoisonnement s'étant opéré par l'odorat. M. de Thou semble incliner à la même opinion, et ajoute qu'on *n'ouvrit pas le cerveau*, *quoique le roi l'eût expressément commandé*, déchargeant ainsi Charles IX de complicité avec Catherine à cet égard. Davila, pour qui tous les crimes politiques sont des traits de génie, croit honorer sa protectrice Catherine, en montrant, dans la mort de Jeanne d'Albret, la *première foudre de la tempeste préparée contre les huguenots*. Néanmoins, un autre écrivain, Pierre-Victor Palma-Cayet, qui avait été sous-précepteur du prince de Navarre, et qui dédie son livre à ce prince, devenu le roi Henri IV, nie l'empoisonnement avec des détails tellement précis, qu'on ne peut guère re-

d'une révélation ; Archives curieuses, t. V, p. 405. La vieille duchesse de Ferrare y reproche à la reine de Navarre d'avoir soutenu devant elle qu'il était *permis de mentir pour maintenir la religion, qu'il se falloit défendre en toutes les sortes qu'on pouvoit, et que le mensonge estoit bon et saint en cet endroit.* — Ainsi le calvinisme en était à son tour aux *fraudes pieuses* tant raillées par l'auteur du *Traité des Reliques*. — Voy. le récit des derniers moments de Jeanne, et son testament dans les. Mémoires de l'Estat de France, t. I, f° 160-174.

pousser son témoignage : il assure que le chirurgien de la feue reine lui ouvrit, non-seulement le corps, mais le cerveau, en présence de son médecin et de plusieurs officiers de sa maison, lesquels vivaient encore au moment où lui Cayet écrivait ; qu'il fut constaté que la reine était morte d'une *apostume aux poumons*. Les historiens même qui parlent de poison reconnaissent l'existence de cette maladie de poitrine [1].

Si le récit de Palma-Cayet est vrai, on conçoit que l'amiral, certain que la mort de Jeanne d'Albret était naturelle, ait rejeté les avis qui l'assaillirent de toutes parts à l'occasion de ce malheureux événement, et n'y ait pas vu un motif de modifier ses projets ni de changer ses relations avec le roi. Le mariage du nouveau roi de Navarre fut seulement ajourné à quelques semaines.

Ce n'était plus en effet le moment de reculer, quand les mines chargées par les huguenots éclataient coup sur coup dans les Pays-Bas ! Depuis quelque temps, un grand nombre d'armateurs et de marins hollandais et flamands, réfugiés en Angleterre, avaient dressé une flottille de corsaires à l'exemple des Rochelois, et faisaient sur mer une guerre implacable aux Espagnols. Élisabeth ne voulait point entrer en lutte ouverte avec Philippe II : sur les plaintes réitérées du duc d'Albe, elle ordonna aux *gueux de mer*, comme on nommait les marins émigrés, de quitter les ports anglais, mais après leur avoir laissé tout le temps de s'organiser. Ils ne quittèrent la Grande-Bretagne que pour aller descendre en Hollande (1er avril). La Hollande et la Zélande presque entières furent révol-

[1] De Thou, l. LI, t. VI, p. 341. — Davila, t. I, p. 519. — D'Aubigné, t. I, col. 531. — Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, p. 94 ; collec. Michaud et Poujoulat, t. XII, part. 1re.

tées avant la fin d'avril. La flotte royale de Hollande passa aux insurgés, que renforcèrent des bandes de volontaires français et anglais. Dans la première quinzaine du mois suivant, Ludovic de Nassau et la Noue [1] entrèrent en Hainaut à la tête d'un corps de protestants français : un double complot leur livra Valenciennes et Mons (15-25 mai). Les huguenots entrèrent dans ces deux villes aux cris de *France et liberté*. Pendant ce temps, la Frise commençait à se soulever : le comte de Berg envahissait la Gueldre et le comté de Zutphen ; le prince d'Orange s'apprêtait à le suivre avec près de vingt mille Allemands rassemblés sur le Rhin. Il se fit précéder d'une proclamation qui promettait aux catholiques des Pays-Bas toute sûreté pour l'exercice de leur culte.

Les Nassau avaient tenu leur parole : c'était à Charles IX maintenant à tenir la sienne. Les débats les plus opiniâtres eurent lieu dans le conseil du roi sur cette grande question de la guerre avec l'Espagne. M. de Thou paraît penser que le roi ne cherchait qu'à gagner du temps pour assurer la perte des huguenots : cette opinion n'est pas la plus vraisemblable ; tout porte à croire que les débats furent très-sérieux, et que Charles IX était non-seulement indécis entre sa mère et l'amiral, mais prêt à se jeter dans une entreprise qui s'annonçait sous de si favorables auspices. Tavannes va plus loin : il prétend que Catherine elle-même, éblouie du brillant début des protestants dans les Pays-Bas, vacillait et se laissait aller par moments au parti de la guerre. On n'admettra pas aisément que Catherine ait pu songer un seul instant à élever de ses propres mains la puissance de ce Coligni

[1] Le chargé d'affaires d'Espagne avait tenté de faire assassiner la Noue avant son départ de France. Brantôme, vie de la Noue.

qu'elle regardait comme son plus redoutable rival. Jean de Tavannes se propose sans doute, par cette assertion, d'attribuer à son père le mérite d'avoir à lui seul tenu tête dans le conseil au parti de la guerre : il nous a conservé les harangues du maréchal de Tavannes [1], et celles que le duc d'Anjou prononça d'après les inspirations de ce maréchal. On possède aussi un mémoire remis au roi par Coligni et rédigé par un jeune homme qui commençait une des carrières les plus actives et les mieux remplies de cette ère de prodigieuse activité : c'était du Plessis-Mornai. L'ex-garde des sceaux Morvilliers, esprit modéré, mais timide, répondit par un autre mémoire dans le sens de la paix. Mornai voit la grande chance de succès dans l'esprit militaire que les guerres civiles avaient développé parmi toutes les classes de la population française, et montre tous les soldats, sans distinction de religion, prêts à courir en Flandre avec allégresse [2]. L'argument le plus fort de Tavannes et de Morvilliers, c'est l'état déplorable des finances et le danger de soulever les populations catholiques de France, si l'on augmente les impôts pour guerroyer contre l'Espagne.

Tout le mois de juin s'était écoulé de la sorte : il ne s'agissait plus de discourir. Le duc d'Albe, lui, ne perdait pas un moment : faisant des concessions pour la première fois, il avait renoncé aux deux impôts si détestés des Pays-Bas; il levait à son tour des masses de reîtres en Allemagne; Valenciennes était retombée en son

[1] Gaspard de Tavannes avait hérité du bâton de Vieilleville. Coligni eut une querelle très-vive avec Tavannes, et lui reprocha de n'être *point bon François, et d'avoir une croix rouge dans le ventre.*

[2] Tavannes, anc. collect., t. XXVII, p. 221-245. — De Thou, t. VI, l. LI, p. 342-370. — Mém. de du Plessis-Mornai, t. I, p. 1-18; 1626.

pouvoir, et il resserrait déjà Mons. Genlis [1], un des chefs huguenots partis avec Ludovic de Nassau, était raccouru en France chercher du renfort. Il vit le roi, en fut bien accueilli et repassa la frontière à la tête de cinq mille volontaires réunis en Picardie, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de catholiques. Ludovic de Nassau avait recommandé à Genlis d'éviter le combat et d'aller rejoindre le prince d'Orange sur la Meuse pour marcher avec lui au secours de Mons. Genlis ne suivit pas ces instructions; il entreprit de se jeter dans Mons avec son petit corps d'armée. Mais la trahison avait révélé aux Espagnols le secret de sa marche [2] : il fut surpris, près de Saint-Guislain, par don Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe; les Français, assaillis dans une position désavantageuse, furent entièrement défaits, et Genlis tomba entre les mains de l'ennemi (19 juillet).

L'effet de cet échec à la cour de France fut désastreux: tous les esprits incertains se rallièrent au parti de la paix, qui redoubla ses clameurs et pressa impérieusement le roi de désarmer l'Espagne par un désaveu éclatant; les huguenots au contraire se déchaînèrent avec violence contre la lenteur du gouvernement à se déclarer et à jeter toutes les forces du royaume dans la balance : beaucoup d'entre

[1] Frère du seigneur de ce nom, qui avait figuré dans les premières guerres civiles, et qui était mort en 1569. Celui-ci s'appelait auparavant Yvoi.

[2] L'Espagnol Bernardino de Mendoça, témoin oculaire, rapporte dans ses *Commentaires mémorables* (l. VI, fo 145), qu'un gentilhomme, envoyé de la cour de France au duc d'Albe, donna tous les renseignements nécessaires pour attaquer Genlis avec avantage. Tavannes, t. XXVII, p. 246, confirme le témoignage de Mendoça; mais rien n'indique que Charles IX ait été complice de la trahison. — Le sort du capitaine la Minguetière, que Coligni avait envoyé aux Antilles, fut pareil à celui de Genlis; dénoncé aux Espagnols par leurs partisans de France, cet officier fut surpris et accablé dans une rade de Saint-Domingue ou Hispaniola.

eux criaient *guerre étrangère ou civile!* Le roi cependant ne prit point encore de parti décisif : il se montra fort affligé du malheur de Genlis; il écrivit à son agent à Bruxelles de tâcher d'obtenir un bon traitement pour les prisonniers français, recommandation qui n'empêcha pas le duc d'Albe de les faire mettre à mort presque tous comme hérétiques [1]; il permit à l'amiral de lever de nouvelles bandes de volontaires; il lui annonça que le grand-duc de Toscane prêtait 200,000 écus pour la guerre contre l'Espagne; mais il n'envoya point à la flotte rassemblée sur les côtes de Poitou l'ordre de mettre à la voile pour la Zélande, et Coligni reçut, sur ces entrefaites, des magistrats de la Rochelle, une lettre, en date du 30 juillet, qui exprimait les plus vives appréhensions sur le véritable but du rassemblement de cette flotte : plusieurs des chefs étaient connus pour d'implacables ennemis de la Réforme, et aucun nom ne réveillait des souvenirs plus sinistres que le nom du vieux baron de la Garde, le complice des massacres de Cabrières et de Mérindol. Bien des indices faisaient craindre aux Rochelois que la flotte royale ne fût destinée pour la Rochelle plutôt que pour Flessingue. Coligni s'efforça de dissiper leurs soupçons. Chaque jour, il était assailli de lettres qui lui rappelaient la trop fameuse maxime catholique, qu'*on ne doit garder la foi aux hérétiques,* et lui remontraient la perversité de la reine mère, la détestable éducation du roi, dressé à *toutes violences et péchés horribles;* « sa Bible « est Machiavel; on l'a préparé, par le sang des bêtes, à « verser le sang des hommes [2] : on lui a persuadé qu'un

[1] Genlis fut trouvé mort dans sa prison, et l'on pensa qu'il avait été étranglé.
[2] Charles IX, à la chasse, montrait en effet une sorte de frénésie : il éventrait

« prince n'est point tenu d'observer un édit extorqué par « ses sujets (d'Aubigné, col. 534-535). » Comme il arrive souvent, ceux qui observaient de loin la marche des événements y voyaient plus clair que ceux qui étaient engagés au milieu de l'action. L'instinct populaire était d'accord avec l'opinion des esprits réfléchis. L'abandon avec lequel se livraient les chefs ne causait que terreur et qu'angoisses à une grande partie des protestants. Ces sentiments se manifestèrent surtout lorsqu'il s'agit d'aller s'établir à Paris pour le mariage du roi de Navarre : la cour était restée jusqu'à la fin de juillet dans les châteaux des environs, à Monceaux en Brie, à Boulogne (ou Madrid). L'amiral était retourné à Châtillon voir sa femme, qui était enceinte : quand il monta à cheval pour se rendre à Paris, une pauvre paysanne de ses *sujettes* se vint jeter à ses pieds en pleurant : « Ah ! monsieur, ah ! notre bon « maître, » lui cria-t-elle ; « où vous allez-vous perdre? « Je ne vous verrai jamais, si vous allez une fois à Paris; « vous y mourrez, vous et tous ceux qui iront avec vous « (l'Estoile, p. 23). »

« J'aime mieux estre traisné mort par les rues de Paris, » avait dit récemment l'amiral, « que de rentrer dans la guerre civile (de Thou, l. LII, t. VI, p. 374). »

Coligni ne fermait donc pas entièrement les yeux sur le danger ; mais les caresses du roi lui avaient inspiré

de ses propres mains les animaux blessés ; il prenait grand plaisir à couper le cou aux ânes et aux mulets qu'il rencontrait : « il tuoit aussi des pourceaux, et, sans épargner ses mains dans leur sang, leur arrachoit les entrailles, et les habilloit avec autant d'adresse qu'auroit fait un garçon charcutier. » Papyre Masson, vie de Charles IX, ap. archiv. curieus., t. VIII, p. 342. — Dans les comptes des dépenses de Charles IX, on trouve à diverses reprises des indemnités allouées aux propriétaires d'animaux que le roi a tués ou qu'il s'est amusé à *faire estrangler par ses lévriers*. Arch. curieus., t. VIII, p. 355 et suivantes.

une affection et une confiance qui touchent et qui attristent : ce vieux soldat ne pouvait croire à la perfidie chez un jeune homme de vingt-deux ans. Il lui semblait que l'heureux naturel de Charles IX surmontait peu à peu les vices reçus du dehors, que le sang d'une race loyale et guerrière parlait plus haut que les leçons des Biragne et des Gondi !

Dans les premiers jours d'août, le roi de Navarre et le prince de Condé firent leur entrée à Paris à la tête de huit cents gentilshommes : ainsi que l'amiral, ils avaient repoussé avis, mènaces et prédictions. Toutes les notabilités des divers partis furent alors réunies à Paris [1]. Les Guise y étaient aussi, à l'exception du cardinal de Lorraine : ils avaient enfin consenti à se trouver en face de l'amiral, et le jeune duc Henri et son oncle d'Aumale, d'une part, Coligni de l'autre, avaient juré entre les mains du roi *de ne se rechercher que d'amitié;* sans doute Catherine avait promis aux Guise de les dégager bientôt de leur serment.

Une catastrophe était imminente : tant d'éléments hostiles mis en présence devaient infailliblement produire quelque effroyable explosion. Il n'était peut-être pas certain encore que les huguenots en seraient victimes. L'amiral faisait des efforts désespérés pour arracher le roi au joug de sa mère, et, quoi qu'en aient dit depuis les écrivains protestants, ce joug pesait réellement à Charles IX, et sa jalousie contre le duc d'Anjou n'était nullement jouée. S'il en faut croire le duc d'Anjou lui-même, dans

[1] Une ordonnance du 5 juillet avait défendu, sous peine de la vie, de *renouveler aucune chose des querelles passées*, de porter armes à feu, et de *tirer épées en querelles*, à la suite de la cour et dans la ville de Paris.

une relation déjà citée [1], ce prince aurait couru de véritables dangers.

« Toutes les fois, dit-il, que le roi avoit conféré en « particulier avec l'amiral, la roine mère et moi nous le « trouvions merveilleusement fougueux et refrongné, avec « un visage et des contenances rudes, et encore plus ses « responses. » Anjou prétend qu'un jour le roi, en le voyant entrer, le *regarda souvent de travers, se promenant furieusement et à grands pas, et mettant parfois la main à la dague,* qu'il se retira au plus vite de peur que le roi *ne le vinst colleter pour le poignarder*. Catherine recourut aux grands moyens; elle s'enferma avec le roi, et lui dit en pleurant que, puisqu'il préférait ses ennemis à sa mère et à son frère, qui s'étaient sacrifiés pour lui et avaient encouru tant de hasards pour sa défense, elle lui demandait permission, pour elle et pour Anjou, de quitter le royaume. Charles connaissait sa mère : il comprit cette déclaration de guerre déguisée, et fut saisi de terreur, sachant, dit Tavannes, « la finesse, ambition et puissance de sa mère et de son frère en son estat. » Ca-

[1] Discours du roi Henri III à un personnage d'honneur et de qualité, estant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes et motifs de la Saint-Barthélemi, inséré dans les Mémoires d'État de Villeroi, t. II, p. 59. — Henri, étant roi de Pologne, au commencement de 1574, aurait fait ce récit à quelqu'un de sa maison, une nuit que le souvenir des affronts qu'il avait reçus en Allemagne, à cause de sa participation à la Saint-Barthélemi, l'empêchait de dormir. On peut fort bien admettre l'authenticité de cette narration, sans se fier absolument à sa véracité pour ce qui regarde Henri. D'une part, les réticences y sont évidentes; Henri, d'un autre côté, a pu grossir ses dangers personnels pour excuser le complot auquel il prit une si grande part. Cette narration paraît concorder avec une pièce latine intitulée *Vera et brevis Descriptio tumultûs postremi Gallici Lutetiani*, et publiée à Cracovie, vers la fin de 1573, par ordre, dit-on, de Henri lui-même, qui, apparemment, ne croyait plus alors pouvoir nier sa participation au complot. La *Vera et brevis Descriptio* est rare et peu connue; les historiens ne s'en sont pas servis.

therine ressaisit son ascendant un moment ébranlé [1].

L'époque fixée pour le mariage du roi de Navarre approchait : le pape Grégoire XIII, à demi séduit par l'espoir qu'on lui donnait de la conversion de ce jeune roi et de quelque grande mesure de Charles IX en faveur de la religion, avait adressé à ce sujet un bref au cardinal de Bourbon, qui devait célébrer le mariage ; mais la bulle ne semblait point *assez ample* au cardinal. Le pape avait été fort embarrassé sur la façon d'accorder une dispense de parenté à un hérétique qui ne la demandait pas, et l'avait rédigée de manière à ne pas se compromettre et à pouvoir revenir sur son consentement si le résultat ne répondait pas à ses espérances. Le cardinal de Bourbon demanda un autre bref plus précis. On était trop pressé d'en finir pour attendre la réponse de Rome : on trompa la simplicité du cardinal ; le roi feignit d'avoir reçu de son ambassadeur à Rome une lettre qui lui annonçait l'octroi du nouveau bref en bonne forme et son expédition par le prochain courrier. Sur cette assurance, le cardinal se laissa persuader de faire son office (de Thou, t. III, l. LII, p. 118). Les fiançailles furent célébrées le 17 août, au Louvre, et, ce même jour, un des affidés de la reine mère, l'évêque de Valence, Jean de Montluc, partit pour aller en Pologne travailler à l'élection du duc d'Anjou [2]. Montluc, qui n'avait pas tout à fait oublié son ancien penchant pour la Réforme, donna en partant au comte de la Rochefoucauld et à beaucoup d'autres sei-

[1] Tavannes, anc. collect., t. XXVII, p. 259. — Le pamphlet huguenot, intitulé le *Tocsin contre les massacreurs*, raconte cette scène absolument comme Tavannes. Archives curieuses, t. VII, p. 19.

[2] Le roi de Pologne, Sigismond-Auguste, depuis longtemps malade, était mort le 7 juillet : ce fut le dernier roi de la dynastie lithuanienne des Jagellons.

gheurs huguenots des conseils dont ils eussent dû mieux profiter ; il leur fit entendre qu'un grand désastre les menaçait, et que ce qu'ils auraient de plus sage à faire, ce serait de reprendre le chemin de leurs maisons (Mém. de l'Estat de France, t. I, fo 187, v°). La faveur royale les fascinait tous, et ils ne voulurent pas comprendre.

Le lendemain, lundi 18 août, le roi de Navarre et la princesse Marguerite furent mariés par le cardinal de Bourbon, oncle de l'époux, sur un échafaud élevé devant le grand portail de Notre-Dame, *avec certain formulaire que les uns et les autres n'improuvoient point* [1]. L'épousée, accompagnée du roi, de la reine mère et de tous les princes et seigneurs catholiques, alla ensuite ouïr la messe dans le chœur ; le marié, pendant ce temps, se retira dans la cour de l'évêché, et les huguenots se promenèrent dans le cloître et dans la nef. Comme le maréchal de Damville montrait à Coligni les drapeaux des vaincus de Moncontour appendus à la voûte de Notre-Dame, l'amiral s'écria qu'on en aurait bientôt d'*autres mieux séants* à loger en cette place, voulant parler de ceux qu'il espérait gagner sur les ennemis de la France (d'Aubigné, col. 550) !

Le jour même des noces, Charles IX écrivit au sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, la lettre suivante :

« Monsieur de Mandelot, je vous faictz ceste lettre par « le courrier que j'envoye expressément vers vous, pour « vous pryer ne laisser passer par ma ville de Lyon au-« cun courrier ny autre, quel qu'il soit, allant en Italye,

[1] Davila prétend que, lorsque l'officiant demanda à Marguerite si elle consentait à prendre le roi de Navarre pour époux, elle ne répondit rien, mais que le roi son frère, lui mettant la main sur le cou, la força de baisser la tête, ce qui fut interprété à consentement. T. I, p. 521.

« DANS SIX JOURS, à compter *du datte* de ceste présente, « sinon en vous faisant apparoir de passe-port de moy « bien et deuement expédié, et signé de l'un de mes « secrétaires d'estat ; ce que je vous prye faire bien « et deuement observer, comme de vous mesme, te- « nant le commandement que je vous en faicts si se- « cret que l'on ne pense que ce soit chose qui vienne de « moy. »

Signé CHARLES [1].

Le *sixième* jour après la date de la lettre, ce fut le 24 août, jour de Saint-Barthélemi.

Le but évident de cette lettre, dictée sans doute par la reine mère, était d'empêcher que la nouvelle du mariage ne parvînt à Rome avant celle de la catastrophe qui devait suivre les noces [2].

Sur ces entrefaites, l'amiral pressant le roi de prendre enfin une grande résolution quant aux affaires, le roi le pria en riant de lui donner encore quelques jours *pour s'esgayer et esbattre*, promettant *foi de roi* qu'il le rendrait bientôt content, lui et tous les siens [3].

Les *esbats* dont parlait Charles IX remplirent la semaine, du lundi 18 au jeudi 21 : dans les joutes et les mascarades figurèrent pêle-mêle, déguisés tantôt en dieux

[1] Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette pièce, dont aucun historien n'a fait usage. Elle a été publiée par M. Paulin Pâris, parmi d'autres lettres extraites de la correspondance de Mandelot avec Charles IX et Henri III ; Paris, Crapelet, 1830. La correspondance de Mandelot existe à la bibliothèque royale ; fonds Lancelot, n° 59.

[2] Il paraîtrait que des ordres semblables furent donnés dans toutes les directions. Capilupi l'affirme ; d'autres l'indiquent.

[3] Le *Réveille-matin des Français* ; Édimbourg, 1574 ; réimprimé dans les Archives curieuses, t. VII, p. 175.

marins, tantôt en chevaliers errants, le roi et ses deux frères, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise et tous les jeunes seigneurs des deux religions. Les vieux huguenots voyaient ce *meslange* et ces *folastreries* avec une répugnance et une défiance insurmontables. On avait représenté, dans un des *divertissements*, le paradis et l'enfer : trois chevaliers errants, qui étaient le roi et ses deux frères, défendaient l'entrée du paradis contre les autres chevaliers et les repoussaient vers l'enfer, où ils étaient traînés par les diables ; on ne manqua pas *d'allégoriser* sur ces jeux au moins étranges, et de dire que le roi avait *chassé les huguenots dans l'enfer*. Des rumeurs sinistres s'élevaient de moment en moment parmi les bruits de fête : « Comme, avant quelque tempeste, la mer « s'agite d'elle-mesme, aussi y avoit-il déjà quelque hor« reur en l'esprit d'aucuns, du mal advenu tost après. » Des émeutes, des meurtres avaient eu lieu à Troyes et dans d'autres villes ; l'air était comme chargé de propos menaçants ; le dimanche, veille des noces, toutes les chaires de Paris avaient retenti de prédications incendiaires, et mille indices décelaient la fermentation du peuple[1].

Vers le 20, le roi fit venir à Paris le régiment des gardes, fort de douze cents arquebusiers : Charles IX donna pour prétexte à Coligni la nécessité d'avoir des troupes sous la main pour réprimer au besoin les tentatives des Guise et de leurs partisans ; Coligni ne parut pas se rappeler que ce régiment, formé au commencement des guerres civiles, avait eu pour premier colonel ce Charri,

[1] Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 189-194.—Le Tocsin contre les massacreurs ; ap. Archives curieuses, t. VII, p. 45.

tué sur le pont au Change par les amis de d'Andelot, et que ses chefs actuels, Cosseins et Goas, n'étaient pas moins hostiles aux huguenots que Charri.

Ce même jour, 20 août, une somme de 2,100 livres fut donnée aux prévôt des marchands, échevins et autres officiers de la ville, « pour achepter armes et chevaux pour la seureté de leurs personnes, et agir contre les traistres et ennemis du roi et de Dieu. » (Compte cité par M. Audin, hist. de la Saint-Barthélemi, p. 592.)

Ainsi Charles IX suivait docilement l'impulsion de sa mère, et la conjuration avançait vers son terme. Cependant Catherine, redoutant un nouveau revirement à l'instant décisif, s'était mise en mesure de forcer la main au roi par un coup imprévu. Elle s'était arrêtée à une combinaison d'un machiavélisme vraiment infernal; c'était de faire assassiner Coligni par les Guise : les huguenots ne manqueraient pas de courir à la vengeance et d'assaillir les Guise jusque dans leurs hôtels; le peuple de Paris se porterait au secours des Guise, les Montmorenci et leurs amis, au secours des huguenots; toute la haute noblesse *lorraine*, huguenote et *politique*, s'entr'égorgerait jusqu'à la destruction du parti le plus faible; puis, quand les huguenots et leurs fauteurs auraient été accablés par le nombre, et que les Guise seraient épuisés par une victoire chèrement achetée, on lancerait les gardes du roi et tout ce qu'on avait de soldats sur les vainqueurs, et l'on ferait main basse sur les principaux, comme séditieux et violateurs des édits du roi. Ainsi serait atteint en un seul jour le but favori de Catherine, l'anéantissement des grands. Au pis aller, si l'on n'osait couronner l'œuvre par une action aussi hardie, on aurait toujours le bénéfice de la destruction des chefs huguenots, sans en avoir

l'odieux aux yeux de l'Allemagne et de l'Angleterre : tout retomberait sur les Guise.

Tel est du moins le plan que le rédacteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX (f° 195), et, après lui, M. de Thou (l. LII, t. III p. 421), prêtent à Catherine. On peut garder quelques doutes sur sa dernière partie, mais non pas sur le dessein de faire entr'égorger les deux factions autour du cadavre de l'amiral[1].

Quoi qu'il en soit, la reine mère et le duc d'Anjou, d'après le *Discours* attribué à celui-ci, confièrent le projet du meurtre de Coligni à la duchesse de Nemours, veuve du grand duc de Guise, qui avait conservé contre Coligni une haine implacable. Le jeune duc Henri de Guise, qui avait de la grandeur d'âme, n'eût pas consenti à l'assassinat, s'il eût pu obtenir de *combattre l'amiral seul à seul*[2]; mais, n'espérant pas obtenir jamais cette permission du roi, il se laissa entraîner au crime par la soif d'une vengeance qu'il estimait juste. Sa mère et son oncle d'Aumale firent, avec Catherine et Anjou, les préparatifs du meurtre. Ils avaient mandé secrètement à Paris Maurevert, l'assassin de Moy, qu'on surnommait le *tueur du roi*, depuis qu'il avait été si bien payé de son premier forfait. D'Aumale embusqua Maurevert dans une maison du cloître Saint-Germain l'Auxerrois, qui appartenait à un serviteur des princes lorrains, et qui était sur le chemin du Louvre à la rue de Béthisi, où logeait l'amiral. Maurevert demeura là caché trois jours. Le vendredi 22 août,

[1] Suivant Davila, t. I, p. 325, Brantôme, vie de Charles IX, et d'Aubigné, col. 537, ce fut le comte de Retz qui suggéra ce plan. Davila, Capilupi et la plupart des protestants veulent que le roi y ait coopéré ; nous ne le croyons pas : les témoignages de Tavannes, de la reine Marguerite et de Henri III sont trop positifs à cet égard. Ils n'ont aucun intérêt à disculper Charles IX.

[2] Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 193.

au matin, comme l'amiral revenait du Louvre à pied, marchant lentement et lisant une requête, un coup d'arquebuse partit de derrière le rideau d'une fenêtre, emporta l'index de la main droite de l'amiral, et lui logea une balle dans le bras gauche.

Coligni montra, de sa main mutilée, l'endroit d'où était parti le coup, pria les capitaines Piles et Moneins d'aller dire au roi ce qui lui était *advenu*; « qu'il jugeât « quelle belle fidélité c'estoit, l'entendant de l'accord « fait entre lui et le duc de Guise; » puis il regagna son hôtel, soutenu par quelques gentilshommes, tandis que le reste de sa suite enfonçait la porte de la maison où s'était embusqué l'assassin; on trouva l'arquebuse fumante encore, *mais non l'arquebusier*. Maurevert s'était élancé sur un cheval qu'on lui tenait tout prêt, et avait fui par une porte de derrière. Il sortit de Paris par la porte Saint-Antoine; deux gentilshommes protestants avaient retrouvé sa trace et le poursuivirent durant plusieurs lieues, mais sans pouvoir l'atteindre [1].

Les envoyés de Coligni trouvèrent le roi jouant à la paume avec le duc de Guise et Téligni, le gendre de l'amiral. Aux premiers mots, Charles brisa sa raquette contre terre, en s'écriant : *N'aurai-je donc jamais de repos!* et, *avec un visage triste et abattu,* il se retira dans sa chambre. Le duc de Guise s'éloigna en silence.

L'anxiété des conspirateurs fut grande durant quelques heures : le coup était manqué, qu'allaient faire les huguenots? que ferait le roi? On ne tarda pas à voir entrer chez le roi son beau-frère de Navarre et son cousin de Condé, qui avaient couru visiter l'amiral; ils venaient

[1] Mém. de Saint-Auban; ap. ancienne collec., t. LXI, f° 47-49.

demander à Charles IX la permission de sortir à l'instant de Paris, puisque leurs vies n'y étaient pas en sûreté. Le roi montra plus de colère et de douleur qu'eux-mêmes, criant que *c'estoit lui qui estoit blessé!* « C'est toute la France! reprit la reine mère; on viendra bientost attaquer le roi lui-même jusque dans son lit. » Charles conjura les princes *de ne pas bouger de Paris, et de lui laisser la punition et vengeance du malheur advenu*, protestant de faire du coupable et de ses fauteurs telle justice qu'il en serait mémoire à jamais. Il délégua les poursuites à une commission dirigée par le premier président de Thou, fit fermer les portes de Paris, afin, disait-il, d'empêcher l'évasion du meurtrier et de ses complices, dépêcha un détachement de ses gardes afin de protéger le logis de l'amiral, de concert avec les Suisses de la garde du roi de Navarre, expédia aux gouverneurs des provinces et aux souverains protestants des lettres où il leur annonçait la criminelle entreprise tentée contre l'amiral, et son intention de la châtier sévèrement.

Un sombre silence, précurseur des tempêtes, régnait cependant par la ville : les boutiques étaient fermées; les gardes du roi étaient sous les armes au Louvre, les compagnies de la ville[1], à la Grève; les quarteniers avaient reçu du prévôt et des échevins l'ordre exprès d'empêcher toute émeute et toute prise d'armes dans les quartiers[2]. Les Guise et leurs amis attendaient, préparés à tout événement. Les plus hardis des huguenots criaient en effet qu'il fallait se faire justice à soi-même; mais la plupart des chefs, rassurés par le langage qu'avait tenu Charles IX

[1] Soldats de police, qu'il ne faut pas confondre avec la milice bourgeoise des quartiers.

[2] Regist. de l'Hôtel-de-Ville; ap. Archiv. curieus., t. VII, p. 211-212.

aux princes, ne songeaient qu'à obtenir une vengeance légale et qu'à pousser les informations judiciaires. Les principaux des huguenots et des *politiques* se pressaient autour du lit de l'amiral, qui avait supporté, avec sa fermeté ordinaire, deux opérations douloureuses : le fameux Ambroise Paré, premier chirurgien du roi, avait extrait la balle logée dans le bras gauche et coupé l'index fracassé par l'autre balle. L'amiral consolait ses amis, qui *pleuroient à chaudes larmes de le voir ainsi découper*, *s'estimant bien heureux*, disait-il, *d'avoir esté ainsi blessé pour le nom de Dieu*, et joignait ses prières à celles de ses ministres. Il chargea le maréchal de Damville et Téligni de prier le roi de le vouloir bien visiter, parce qu'il avait à lui dire « choses importantes et concernant son salut, lesquelles « il estoit assuré qu'homme de son royaume ne lui oseroit « découvrir (Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 197-200). »

Le roi, après avoir dîné à la hâte, se rendit chez l'amiral, vers deux heures de l'après-midi, accompagné de sa mère, de ses frères et de beaucoup de grands seigneurs, parmi lesquels se trouvaient les plus intimes conseillers ou plutôt les complices de Catherine, Retz, Tavannes, le duc de Nevers. Charles IX accabla Coligni de témoignages d'affection : « Mon père, lui dit-il, à vous la douleur de la blessure; mais à moi l'injure et l'outrage ! » et il protesta de nouveau, avec ses jurements accoutumés, d'en tirer une éclatante vengeance. L'amiral, qui ne savait point si ses blessures n'étaient pas empoisonnées, s'exprima en homme *prest à comparoistre devant le trosne de Dieu*. Il prit solennellement le ciel à témoin de son attachement et de sa fidélité au roi et à l'Etat, reprocha au roi de négliger la grande occasion que lui offrait la Providence d'accroître glorieusement son royaume, réclama contre la déloyauté de

ceux qui communiquaient les secrets du conseil privé au duc d'Albe, qui venait de faire pendre indignement les gentilshommes français pris en la défaite de Genlis; il requit justice des violations de la paix commises récemment en divers lieux par les catholiques [1]. Coligni demanda ensuite à parler au roi seul. Charles fit signe à sa mère et aux personnes qui l'accompagnaient de s'éloigner de quelques pas. Ce fut un moment d'angoisse pour Catherine et pour le duc d'Anjou. Ils ne doutaient pas que Coligni n'excitât le roi contre eux; entourés de plus de deux cents gentilshommes protestants, qui encombraient l'hôtel de l'amiral, ils croyaient lire sur tous les visages la haine et la menace. Catherine tâcha d'abréger ce redoutable entretien; elle se rapprocha du roi, et dit tout haut qu'il était dangereux de faire parler si longtemps monsieur l'amiral, et que c'était assez pour lui donner la fièvre, dont sur toute chose il se fallait garder en pareil cas. Le roi, après un peu d'hésitation, se laissa emmener [2].

S'il en faut croire le duc d'Anjou, sa mère et lui, pendant le retour de la rue de Béthisi au Louvre, ayant pressé le roi à plusieurs reprises de leur répéter le *discours secret* de l'amiral, Charles répondit enfin brusquement, *en jurant par la mort Dieu*, que ce que lui disait l'amiral était vrai : « La puissance et maniement d'affaires de tout l'Estat s'est finement écoulée entre vos « mains; mais cette superintendance et autorité me « peut être quelque jour grandement préjudiciable et à

[1] Mém. de l'Estat de France, f° 200-202.— Le Réveille-Matin des François; Archiv. curieuses, t. VII, p. 178.

[2] Discours du roi Henri III, etc.; ap. Mém. d'Estat de Villeroi, t. II, p. 56 et suivantes.

« tout mon royaume, et je la dois tenir pour suspecte et « y prendre garde ; voilà ce dont il m'a bien voulu avertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets « et serviteurs, avant que mourir. Eh bien, mort Dieu, « puisque vous l'avez voulu sçavoir, c'est là ce que me « disoit l'amiral. »

Catherine baissa la tête devant cette boutade ; mais le soir, après le souper du roi, où quelques seigneurs protestants réclamèrent de nouveau justice et vengeance avec une violence et des menaces au moins imprudentes, Catherine envoya au roi le comte de Retz, l'homme qui savait le mieux manier cet esprit impétueux et variable. Retz réveilla la haine de Charles IX contre les huguenots, lui rappela l'entreprise de Meaux, souvenir qui ne manquait jamais d'exciter sa fureur, lui montra l'amiral aspirant à faire de lui un instrument et un jouet, s'efforça de lui persuader que les huguenots soupçonnaient du meurtre de Coligni non-seulement les Guise, mais la reine mère, le duc d'Anjou et lui-même, et conspiraient derechef contre sa personne ; il finit par lui avouer quels étaient les véritables auteurs de l'assassinat, et par l'amener à regretter que *la blessure ne fût pas mortelle*[1].

Le lendemain, cependant, l'attitude du roi demeura la même vis-à-vis des huguenots : Charles IX fit entendre de grandes menaces contre les Guise, que les informations recueillies par les commissaires compromettaient de plus en plus ; ordre fut donné d'arrêter quelques serviteurs de leur maison. Dans la matinée du samedi 23, les ducs de Guise et d'Aumale s'en vinrent trouver le roi,

[1] Mém. de la reine Marguerite, p. 29-34 ; Paris, 1842, J. Renouard. — Tavannes, anc. coll., t. XXVII, p. 264.

et lui dirent « qu'il leur sembloit que Sa Majesté n'avoit point leur service à gré depuis assez longtemps... » qu'ils se retireraient de la cour, si leur retraite lui était agréable. Le roi, *avec un mauvais visage et des paroles pires*, leur répondit qu'ils s'en allassent où ils voudraient, et qu'il les aurait toujours bien, s'ils étaient reconnus coupables de ce qui avait été fait à l'amiral. Ils sortirent du Louvre vers midi, montèrent à cheval, bien accompagnés, et se dirigèrent du côté de la porte Saint-Antoine ; mais ils ne sortirent pas de Paris et s'enfermèrent dans l'hôtel de Guise [1].

On ne peut douter que cette scène n'ait été jouée. Le roi, sur ces entrefaites, donnait aux réformés de nouvelles marques d'intérêt : il faisait prendre la liste générale des protestants qui se trouvaient à Paris ; il offrait des logements à la noblesse huguenote dans le quartier où était l'amiral ; il invitait le roi de Navarre et le prince de Condé à faire coucher leurs amis au Louvre. La cour répandait le bruit que te maréchal de Montmorenci, qui était reparti pour son château de Chantilli après les noces, en promettant de revenir à la fin de la semaine, allait rentrer à Paris, sur l'ordre du roi, avec un corps de cavalerie. La sécurité des princes protestants, de Téligni, et de presque tout ce qui entourait l'amiral, était entière : le vidame de Chartres (Ferrières-Maligni) essaya par deux fois de leur ouvrir les yeux et de les décider à quitter Paris pendant qu'il en était temps encore. Ses avis furent repoussés avec impatience. La plupart des huguenots semblaient frappés de vertige : ils s'amusaient à de vai-

[1] Mém. de l'Estat de France, t. I, f° 203. — L'hôtel de Guise est aujourd'hui l'hôtel des *Archives du royaume*, rue du Chaume, quartier du Temple.

nes clameurs contre les Lorrains, passant et repassant *à grandes troupes, cuirassés, devant le logis de MM. de Guise et d'Aumale;* mais ils ne prirent aucunes précautions pour la nuit, se fiant sur la protection de la garde du roi et sur la tranquillité de la première nuit qui avait suivi la blessure de l'amiral (Tavannes, 264).

Leur sort, pendant ce temps, se décidait dans le cabinet du roi, au Louvre. Autour de Charles IX s'étaient réunis sa mère, son frère d'Anjou, son frère naturel le bâtard d'Angoulême, et les quatre affidés intimes de Catherine, Retz, Tavannes, Birague et le duc de Nevers. Des quatre conseillers qui aidèrent la veuve et les fils de Henri II à souiller nos annales d'une tache ineffaçable, trois étaient étrangers à la France. Catherine représenta les huguenots prêts à s'armer pour venger l'amiral : si l'on perd l'occasion d'exterminer leurs chefs, ils recommenceront la guerre; ils ont déjà dépêché vers leurs alliés pour lever des reîtres et des Suisses. Les catholiques, de leur côté, poursuivit-elle, sont résolus d'en finir. Si le roi rejette leur conseil, ils sont convenus entre eux d'élire un capitaine général *pour prendre leur protection, et faire ligue offensive et défensive contre les huguenots.* Le roi se trouvera ainsi seul et abandonné entre deux grands partis qui lui refuseront également obéissance. Il n'y a point à balancer : il faut profiter d'une occasion si merveilleusement propice pour retenir dans l'obéissance le parti le plus nombreux et détruire l'autre par l'extermination de ses chefs[1]. Chaque mot pénétrait comme un dard empoi-

[1] Suivant le *Discours du roi Henri III,* Catherine n'aurait proposé de tuer que l'amiral, et *un ou deux autres;* le but de Henri dans ce *Discours* paraît être de réduire la Saint-Barthélemi aux proportions d'une querelle personnelle entre sa mère et lui, d'une part, et l'amiral de l'autre. Tavannes est plus franc dans le

sonné dans le cœur du roi; Charles IX se débattait en frémissant sous cette logique infernale; bien que familiarisé de loin avec la pensée du crime, il retrouvait toutes ses terreurs à l'instant de passer de la pensée à l'acte. Son frère d'Anjou, l'enfant bien-aimé et l'émule de Catherine, n'eut pas un instant d'hésitation ni de trouble durant ces sinistres débats, sinon lorsque le comte de Retz, contre toute attente, prit la parole pour s'opposer à l'exécution d'un dessein qu'il avait, plus que personne, contribué à préparer [1]. Était-ce peur, était-ce réveil de la conscience chez cet homme si corrompu? Quoi qu'il en fût, tous les autres se récrièrent contre cette opposition tardive, et réunirent leurs efforts pour entraîner le roi. Charles, longtemps immobile, muet et sombre, se leva tout à coup comme un frénétique, et, leur imposant silence : « Par la mort Dieu! s'écria-t-il, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un qui me le puisse reprocher après! Par la mort Dieu, donnez-y ordre promptement. »

« Et, sortant furieusement, il nous laissa, » dit Anjou, « dans son cabinet, où nous advisasmes, le reste du « jour, le soir et une bonne partie de la nuit, ce qui « sembla à propos pour l'exécution d'une telle entre« prise. » Ce qu'Anjou ne dit pas, mais ce que Tavannes nous apprend, c'est que la délibération porta ensuite sur

récit de ce fameux *conseil* du 23 août. — Catherine, plus tard, assura qu'elle n'avait *sur la conscience que la mort de six!* c'est-à-dire sans doute qu'elle n'avait désigné nominalement au couteau que ces six-là. Brantôme, Dames illustres; Catherine de Médicis.

[1] Cette circonstance du récit d'Anjou est contredite par Tavannes, qu'ont suivi la plupart des historiens. Tavannes impute à Retz l'avis le plus violent.

la vie ou la mort du roi de Navarre, du prince de Condé et des Montmorenci. La dignité royale, dont était revêtu le fils de Jeanne d'Albret, son titre tout récent de beau-frère du roi, sa facilité de caractère, qui donnait l'espoir de le réduire aux volontés de la cour sans beaucoup de résistance, firent promptement repousser à son égard l'idée d'un attentat qui eût été trop exécrable aux yeux de l'Europe entière; mais la vie de son cousin Condé fut plus vivement débattue, et le duc de Nevers, dont ce jeune prince venait d'épouser la belle-sœur, eut grand'peine à obtenir grâce pour lui, en se *rendant pleige* (garant) *de ses actions*. Quant aux Montmorenci, le chef de leur maison n'étant pas revenu à Paris, peut-être par quelque pressentiment de ce qui se tramait, on jugea qu'égorger les cadets en l'absence de l'aîné, ce serait leur désigner forcément un vengeur ainsi qu'à Coligni, et rendre un chef à la guerre civile. On résolut donc de ne pas toucher aux *politiques*.

Dans la soirée, le duc de Guise fut appelé au Louvre et chargé *de diriger l'exécution* : il en fit les préparatifs, de concert avec les membres du conseil secret et les ducs de Montpensier et d'Aumale. Les douze cents arquebusiers du régiment des gardes furent distribués en partie le long de la rivière, en partie dans les rues, et le reste autour du logis de l'amiral. La garde du Louvre fut confiée aux Suisses catholiques, renforcés de quelques compagnies françaises. Le duc de Guise réunit les capitaines des gardes françaises et suisses, et leur déclara l'*intention du roi* (Mém. de l'Estat de France, f° 206). Pendant ce temps, le roi mandait au Louvre le prévôt des marchands (Jean Le Charron, président en la cour des aides), et lui déclarait « en présence de la roine sa mère, de monsei-

« gneur d'Anjou son frère, et autres princes et seigneurs, « avoir été adverti que ceulx de la nouvelle religion se « vouloient eslever, par conspiration, contre Sa Majesté « et son Estat, et troubler le repos de ses subjects et de « la ville de Paris ; » qu'il y voulait pourvoir et donner ordre pour sa sûreté et celle de ses sujets. *Pour prévenir lesdites conspirations*, le roi enjoignit au prévôt de se saisir des clefs de toutes les portes de la ville, de faire retirer et enchaîner tous les bateaux, afin que personne ne pût entrer ni sortir, de faire mettre en armes tous les capitaines, lieutenants, enseignes et bourgeois des quartiers et dizaines, capables de porter les armes, « et les faire « tenir prests par les cantons et carrefours de ladite ville, « pour recevoir et exécuter les commandements de Sa « Majesté.... et aussi de faire tenir l'artillerie de la ville « preste, pour la défense de l'hostel de ville et pour porter « et mener où besoin seroit. » Il donna encore au prévôt *plusieurs autres commandements*, tant pour lui en particulier que pour les échevins et le corps de ville [1]. Le prévôt, de retour à l'hôtel de ville, y trouva tous les conseillers de ville, les quarteniers, les cinquanteniers et les dizainiers, déjà rassemblés par les soins de Marcel, affidé de la reine mère, qui avait été prévôt des marchands

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville ; ap. Archives curieuses, t. VII, p. 213-215. — Il y avait seize quartiers, que commandaient seize colonels élus par les capitaines et notables des quartiers; les quartiers se subdivisaient en cinquantaines et en dizaines. — Suivant Brantôme, le prévôt et les *principaux de Paris* firent de grandes difficultés et opposèrent des scrupules de conscience aux ordres qu'on leur donnait ; mais le maréchal de Tavannes les menaça grandement, et les fit menacer par le roi d'être pendus s'ils n'obéissaient. « Hé le prenez-vous là, sire, répliquèrent-ils, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles, car nous y mènerons si bien les mains à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais ! » Vie de M. de Tavannes. La forme est arrangée, mais le fond peut être vrai.

avant Le Charron. On s'était déjà, suivant les propres termes du duc d'Anjou, assuré des *plus factieux*. Le Charron et Marcel annoncèrent aux chefs de la bourgeoisie que le roi avait résolu d'exterminer tous les séditieux, qui, les années précédentes, avaient pris les armes contre lui, et qui, en ce moment même, renouvelaient leurs criminelles entreprises. « Leurs princes et capi-« taines estant comme en prison dans l'enclos de la ville « de Paris, on commenceroit par eux ceste nuit-là ; quant « aux autres, le roi donneroit ordre qu'on leur fist pareil « traitement en chasque province ; le signal seroit l'*horo-« loge* du Palais, qu'on sonneroit au point du jour. » Les bons catholiques se reconnaîtraient à un mouchoir blanc attaché au bras gauche et à une croix blanche au chapeau (Mém. de l'Estat de France, f° 206, v°).

Il n'est que trop facile de comprendre l'effet de ces paroles de sang tombant du haut du trône dans des esprits ulcérés par dix ans de guerre civile, et faussés par les maximes perverses de la chaire et du confessionnal. Les passions populaires, à grand'peine contenues depuis l'entrée des huguenots dans Paris, répondirent à l'appel de la royauté. Les harangues de Le Charron et de Marcel furent accueillies avec une joie sombre par la plupart des chefs de la bourgeoisie, qui reçurent à leur tour de la multitude, dans leurs quartiers respectifs, un accueil plus ardent encore. Les bourgeois s'armèrent et la ville s'illumina dans un farouche silence.

La nuit avançait : plusieurs seigneurs protestants, La Rochefoucauld, Pardaillan, avaient assisté au coucher du roi ; Charles IX, qui s'était pris de quelque affection pour La Rochefoucauld, brave guerrier et joyeux compagnon, essaya de le retenir et de le faire coucher parmi les

gentilshommes de sa chambre; La Rochefoucauld s'excusa; le roi le laissa partir. Une scène semblable se passait au coucher de la reine mère; mais, là, c'était de la propre fille de Catherine qu'il s'agissait, et c'était Catherine elle-même au contraire qui l'obligeait à sortir! Comme la reine de Navarre prenait congé pour se retirer dans l'appartement de son mari, sa sœur la duchesse de Lorraine, tout en larmes, l'arrêta par le bras en disant: — « Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas! » Catherine appela la duchesse, se courrouça fort contre elle et lui défendit de rien dire à Marguerite. — « *Vous l'envoyez sacrifier*, s'écria la duchesse; s'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. — *Quoi qu'il advienne*, il faut qu'elle y aille, de peur de leur faire soupçonner quelque chose (Mém. de la reine Marguerite, p. 52)! »

Vers minuit, la reine mère et le duc d'Anjou se rendirent chez le roi, où le *conseil secret* s'était pour la dernière fois réuni avec les chefs chargés de l'exécution. Les quartiers avaient été partagés, les rôles, assignés: chacun, grâce à la liste générale qu'on avait des huguenots et de leurs logis, savait qui il aurait à égorger. Mais Charles IX était retombé dans ses incertitudes et voyait avec horreur s'avancer le moment fatal. Catherine le pressait sans relâche. « Ne vaut-il pas mieux, s'écriait-elle, déchirer ces membres pourris que le sein de l'église: *è pietà lo esser crudele, è crudeltà lo esser pietoso* (c'est piété que d'être cruel; c'est cruauté que d'avoir pitié [1]). » Elle parvint à exciter chez le roi un nouvel accès de colère en affectant de suspecter son courage. Charles cria que l'on commen-

[1] D'Aubigné, col. 542. Ce trait est emprunté à un sermon de l'évêque de Bitonto, un des prédicateurs italiens les plus renommés et les plus fanatiques du temps. L'orateur italien joue sur le double sens de *pietà*, piété et pitié.

çât sur-le-champ. Il n'était pas deux heures du matin : la cloche du Palais ne devait donner le signal qu'à trois heures. Catherine, craignant que le roi ne se dédît, envoya l'ordre de sonner le bourdon de Saint-Germain l'Auxerrois, la paroisse royale : Guise, Aumale et le bâtard d'Angoulême, qui devaient entamer l'œuvre par l'*exécution* de Coligni, sortirent précipitamment. Peu d'instants après, un coup de pistolet se fit entendre. Cette faible détonation, au milieu du silence qui régnait encore, eut quelque chose de si solennel et de si terrible, que le roi, le duc d'Anjou et Catherine elle-même en furent tout éperdus et saisis d'effroi, et, s'il en faut croire Anjou, ils envoyèrent en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise, pour lui commander *de ne rien entreprendre sur l'amiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste ;* « mais, tost après, poursuit Anjou, « le gentilhomme, retournant, nous dit que le comman- « dement estoit venu trop tard !... Nous laissasmes suivre « le fil et le cours de l'entreprise [1]. » Un immense tumulte de hurlements, de cloches et d'arquebusades, annonça que les *matines de Paris* étaient commencées.

L'amiral, éveillé aux premières rumeurs, avait cru que c'était une émeute suscitée par les Guise, et qui s'apaiserait à l'aspect des gardes du roi postés devant sa porte ; mais, lorsqu'il eut entendu le bruit des soldats se ruant en foule dans sa maison, qu'on leur avait ouverte sans défiance, lorsque retentirent les coups de feu tirés par les arquebusiers sur les Suisses envoyés par le roi de Navarre et sur les serviteurs de l'amiral, Coligni reconnut

[1] Discours du roi Henri III, etc., loc. cit. — Aucun autre récit ne parle de cette circonstance.

enfin l'affreuse vérité : il se leva et commanda au ministre Merlin de faire une dernière prière. En ce moment, un de ses serviteurs entra dans sa chambre : « Qu'y a-t-il? demanda l'amiral. — Monseigneur, c'est « Dieu qui nous appelle! — Il y a longtemps que je me « suis disposé à mourir. Vous autres, sauvez-vous, s'il « est possible. » Ses gens lui obéirent, excepté un seul qui ne le voulut point abandonner : les autres essayèrent de s'enfuir par les toits; mais la plupart furent atteints et massacrés dans la maison voisine. Pendant ce temps, Cosseins, le même capitaine des gardes à qui le roi avait confié la protection de l'amiral, enfonçait la porte de sa chambre, et s'y précipitait, avec le Picard Attin et l'Allemand Besme (ou le Boësme, le Bohême), domestiques de la maison de Guise, le capitaine gascon Sarlaboz, et quelques autres. « N'es-tu pas l'amiral! cria Besme. — C'est « moi, répondit Coligni, *d'un visage paisible et assuré;* « jeune homme, tu devrois avoir égard à ma vieillesse « et à mon infirmité, toutefois fais ce que tu voudras; « aussi bien ne feras-tu guère ma vie plus briefve! » Besme lui plongea son épée dans la poitrine en blasphémant, puis *rechargea* sur la tête : tous les autres s'élancèrent à la fois sur le vieillard, qui tomba percé de mille coups.

« Besme, » s'écria le duc de Guise, qui était resté dans la cour avec d'Aumale et le bâtard d'Angoulême. « Besme, as-tu achevé? — C'est fait, dit-il. — Jette-le « donc par la fenêtre, que nous le voyions de nos yeux. »

Besme et Sarlaboz jetèrent le cadavre sur le pavé : le bâtard d'Angoulême, ou, suivant d'autres récits, le duc de Guise, essuya la face sanglante du vieux guerrier pour le mieux reconnaître, et lui lança un coup de pied au

visage[1] ! « Courage, soldats, s'écria le bâtard, nous « avons heureusement commencé : allons aux autres ; le « roi le commande ; c'est la volonté du roi ! »

Et ils volèrent à de nouveaux meurtres, tandis que la populace, accourue de toutes parts, s'acharnait sur le cadavre de l'amiral et le traînait en hurlant par les rues.

Au son de la cloche du Palais, qui répondait au bourdon de Saint-Germain l'Auxerrois, les compagnies bourgeoises s'étaient mises en mouvement : elles furent guidées au carnage par les gardes du roi et par la noblesse de cour. Les Guise, le bâtard, Nevers, et surtout le féroce Montpensier, criaient que les huguenots avaient voulu assaillir le roi dans son Louvre ; qu'ils avaient tué plusieurs de ses gardes ; qu'on ne leur fît point de quartier. « *Saignez ! saignez !* répétait Tavannes, *la saignée est* « *aussi bonne en ce mois d'août comme en mai*[2] ! » On égorgea sans rémission toute cette noblesse que le roi avait attirée dans le voisinage de l'amiral, afin de rendre plus facile la besogne des bourreaux ! La Rochefoucauld, avec qui Charles IX avait ri et badiné jusqu'à onze heures du soir, entend tout à coup frapper à sa porte au nom du roi : on ouvre ; six hommes masqués entrent dans sa chambre ; il croit que c'est le roi en personne qui le vient *fouetter par jeu*, et prie qu'on le traite doucement : un des masques, c'était un valet de chambre du duc d'Anjou, lui enfonce un poignard dans le sein. Le gendre de l'amiral, Téligni, s'était réfugié sur un toit ; la douceur de son

[1] Ce bâtard, au rapport de l'ambassadeur d'Espagne Alava, avait affecté d'être grand *ami des Montmorenci et de l'amiral*, au temps où Coligni paraissait avoir la faveur du roi. — Sur la mort de Coligni, voyez Mém. de l'estat de France, I, 207-209. — D'Aubigné, col. 543. — De Thou, t. III, p. 129-130. — Davila, l, p. 326-327.

[2] Brantôme, Vie du maréchal de Tavannes.

caractère, son esprit, sa bonne grâce, lui avaient gagné tous les cœurs; les courtisans qui le découvrirent n'eurent pas le courage de le frapper; les gardes du duc d'Anjou survinrent et le tuèrent : la palme de la scélératesse appartint, dans cette horrible journée, aux gens des ducs d'Anjou et de Montpensier. Ce furent encore les gardes d'Anjou qui égorgèrent le seigneur de la Force et l'un de ses fils : tout le monde connaît la touchante histoire de l'autre fils, enfant de douze ans, qui resta toute la journée caché sous les cadavres de son père et de son frère aîné, contrefaisant le mort, jusqu'à ce qu'entendant, vers le soir, un homme du peuple détester à demi-voix la barbarie des meurtriers, il se découvrit à cet artisan, qui le sauva. Soubise, Puyviaut, Lavardin, Guerchi, Crussol de Beaudiné, Francourt, chancelier du roi de Navarre, Groslot, bailli d'Orléans, la plupart de ces capitaines huguenots qu'on montrait aux Parisiens conspirant contre la vie du roi, furent surpris à demi nus et massacrés dans leurs lits, dans les *retraits*, sur les toits. Ils ne purent ni concerter leur défense ni vendre chèrement leur vie.

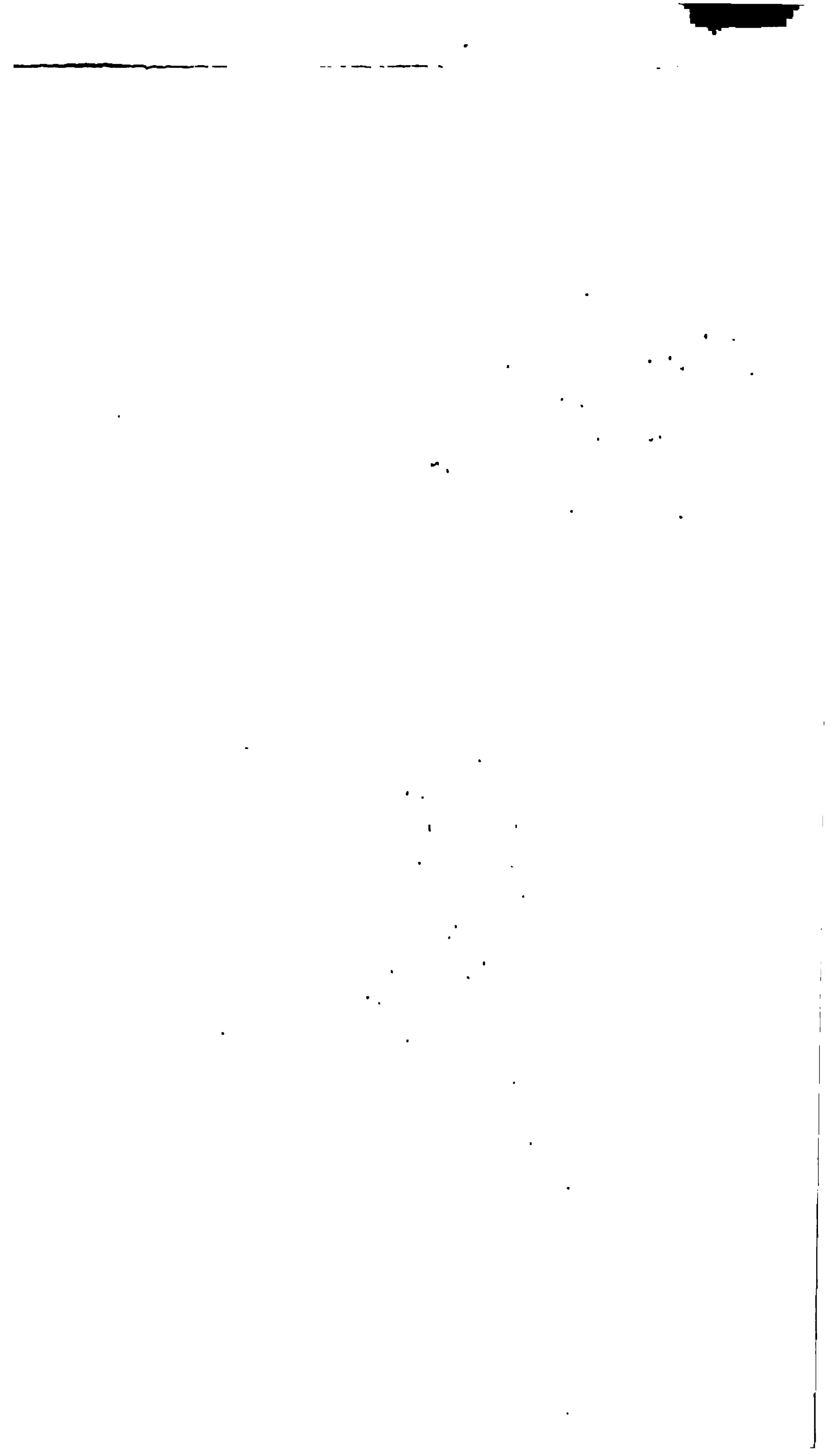
Le massacre eut un caractère plus hideux encore dans l'intérieur du Louvre : le seigneur d'O, mestre de camp du régiment des gardes, fit appeler à tour de rôle les serviteurs du roi de Navarre et du prince de Condé, et les gentilshommes que le roi lui-même avait invités à coucher dans les appartements de ces deux princes : à mesure qu'ils descendaient dans la cour, on leur ôtait leurs épées, et on les livrait aux Suisses, qui les attendaient sous le vestibule. Ils furent mis en pièces sous les yeux du roi, dont ils réclamaient la foi à grands cris. Là moururent Pardaillan et ce brave Clermont de Piles, qui avait

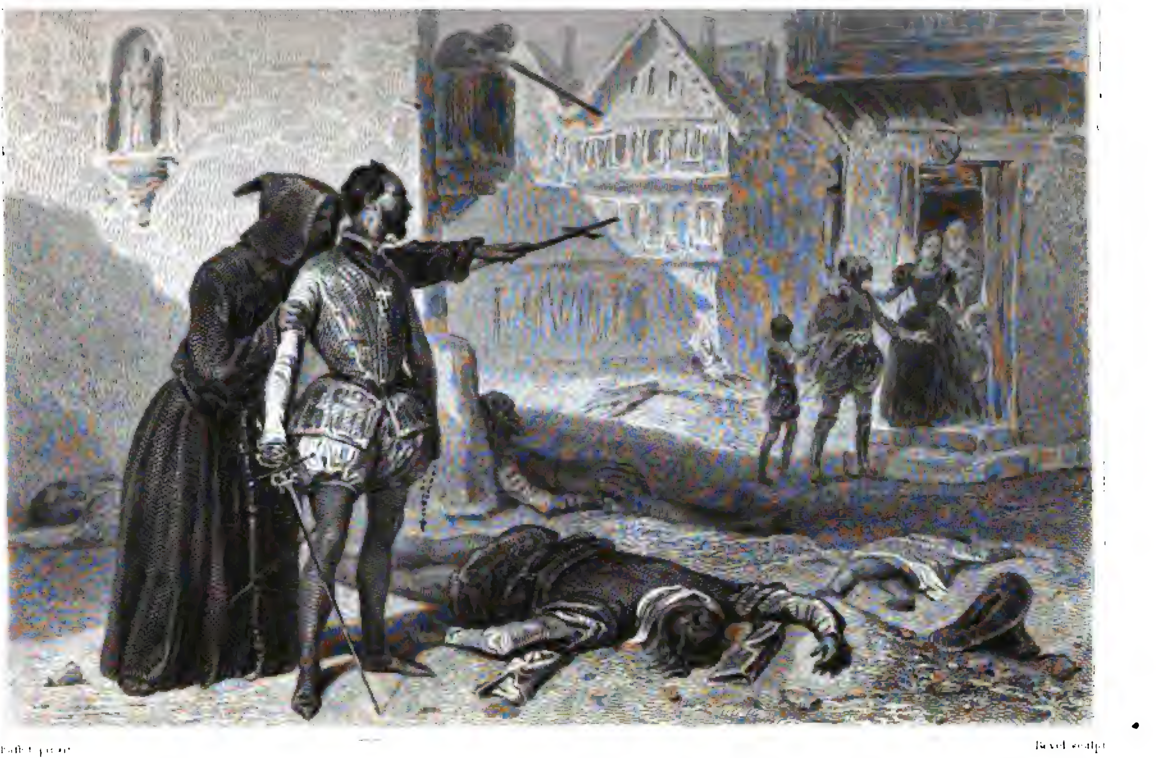
enlevé naguère aux catholiques le fruit de la victoire de Moncontour par sa belle défense de Saint-Jean-d'Angéli. Le vieux Brion, gouverneur du petit marquis de Conti, frère du prince de Condé, fut égorgé entre les bras de son élève, qui implorait vainement les bourreaux. Quelques gentilshommes rentrèrent en fuyant dans le Louvre; on les tua jusque dans les appartements des princesses. Un d'eux, le vicomte de Léran, déjà blessé et tout sanglant, se jeta sur le lit de la reine de Navarre, et la saisit à bras-le-corps, comme pour s'en faire un bouclier contre les assassins qui le poursuivaient. Marguerite obtint sa grâce. Le roi *pardonna* aux seigneurs de Grammont, de Gamaches, de Duras, de Bouchavannes, *qui passoient pour n'avoir que peu ou point de religion*, et qui promirent de se faire catholiques.

Le roi de Navarre et le prince de Condé, tandis qu'on immolait leurs amis, leurs gardes, leurs domestiques, avaient été mandés par le roi : Charles leur déclara brutalement que tout ce qu'ils voyaient était fait par son ordre : « J'ai fait tuer l'amiral et les autres hérétiques « pour mettre fin aux troubles qui bouleversoient mon « royaume depuis mon enfance; vous-mesmes avez mérité « un pareil traitement; toutefois, en considération de votre « aage et de votre naissance, je veux bien oublier le passé, « pourvu que vous reveniez au giron de l'église romaine; « je ne veux plus qu'une religion dans mon royaume. » Henri de Navarre, frappé de stupeur, rappela humblement au roi ses promesses et le pria de ne pas forcer sa conscience. Condé montra beaucoup plus de fermeté; il répondit qu'il ne pouvait croire que le roi manquât à des serments sacrés; que, pour lui, il demeurerait ferme en la vraie religion, *quand il y devroit laisser la vie*. Le roi

furieux le menaça de lui faire trancher la tête, s'il ne se ravisait sous trois jours.

Le carnage cependant s'étendait des environs du Louvre et de Saint-Germain l'Auxerrois dans tout le reste de la ville. Les courtisans et les soldats avaient fait la principale *exécution* sur ces gentilshommes protestants avec lesquels ils jouaient et banquetaient la veille : des nobles, on passa aux magistrats, aux bourgeois, aux artisans, accusés d'hérésie. Chacun dénonçait son voisin, son ennemi, ou le parent dont il devait hériter. Les chefs des massacreurs populaires, l'orfévre Crucé, le boucher Pezou, le libraire Kærver, jaloux d'égaler les exploits des *princes catholiques*, allaient de quartier en quartier, enfonçant les portes de toutes les maisons suspectes de recéler des huguenots. Les uns étaient tués sur la place, après avoir donné tout ce qu'ils possédaient pour racheter leur vie; les autres étaient traînés vers les prisons; mais la plupart n'y arrivaient pas; ils étaient en chemin poignardés ou jetés à l'eau. Qu'on se représente, disent les écrivains du temps, les rues pavées de cadavres sanglants, les portes obstruées par les mourants et par les morts, l'effroyable tempête formée de tant de bruits divers, les huées et les blasphèmes des meurtriers, les pitoyables cris des victimes, les détonations continuelles des arquebuses et des pistolets, le fracas des portes et des fenêtres brisées, les corps *détranchés* tombant des fenêtres ou traînés par les boues *avec des hurlements et sifflements estranges*, les chariots encombrés de butin qu'emmenaient les massacreurs, les charrettes pleines de cadavres qu'on allait décharger à la rivière toute rougie, où se venaient jeter de toutes parts de longs ruisseaux de sang! Épouvantable spectacle qu'offrait le parti le plus fort se ruant





LA ST BARTHÉLEMY.

Les rues pavées de corps mutilés, les Portes
[illegible]

sur le plus faible, pour lui arracher, non le pouvoir, mais la vie ; pour l'exterminer, non pour le vaincre ! Spectacle monstrueux dans son ensemble, plus exécrable encore dans ses détails. Ici ce sont des femmes grosses qu'on éventre ; là, des enfants de dix ans qui traînent et étranglent des enfants au berceau ; plus loin, des misérables qui ajoutent le viol au meurtre et au pillage. Le fanatisme n'est plus qu'un prétexte au débordement de tous les instincts de bête féroce qui se réveillent au sein d'une civilisation corrompue. Les courtisans *raffinés* du Louvre et les *truands* des *Cours des Miracles* fraternisent dans le vol et l'assassinat. Les princes et le roi lui-même lèvent la dîme sur le *saccagement* des riches lapidaires huguenots ; les seigneurs de la cour terminent leurs procès à coups de poignards ; Bussi d'Amboise tue son cousin, le marquis de Resnel (de la maison de Croy), pour décider d'un héritage débattu entre eux ; l'intendant du duc de Montpensier, la Pataudière, assassine le général des finances de Poitou pour avoir sa place : le prévôt des maréchaux, Tanchou, emprisonne le secrétaire d'état Loménie, le force à céder à vil prix *sa terre de Versailles* au comte de Retz, et le tue après. Bon nombre de catholiques, et jusqu'à des gens d'église, furent massacrés pour de semblables motifs. Le jour de Saint-Barthélémi coûta vraisemblablement la vie à deux mille victimes de tout âge et de tout sexe [1]. Entre tant de malheureux dont un si grand

[1] Les Mém. de l'Estat de France, le Martyrologe protestant de Crespin, le Réveille-matin des François, et l'historien catholique Davila, élèvent le nombre des morts au moins à dix mille ; Brantôme dit plus de quatre mille ; Capilupi, d'Aubigné, Adriani, trois mille ; de Thou, Tavannes et le Tocsin contre les massacreurs, environ deux mille ; la Popelinière, mille seulement. Le chiffre de deux mille est le plus vraisemblable. Il pouvait y avoir à Paris environ douze cents gentilshommes huguenots, dont la moitié peut-être périrent. Quant aux bourgeois et artisans

nombre s'étaient illustrés dans les combats, un seul sut faire payer cher sa tête aux bourreaux; c'était un homme de robe, appelé Taverni, lieutenant de la maréchaussée : enfermé chez lui avec un domestique, Taverni arquebusa, durant plusieurs heures, à bout portant, les furieux qui attaquaient sa maison; il fallut que les gardes du roi vinssent au secours des assaillants : Taverni mourut l'épée au poing, entouré des cadavres de ses ennemis (Pasquier, l. V, let. II).

Tous les protestants n'avaient pas eu dans la foi du roi la confiance fatale de Coligni : Montgommeri, le vidame de Chartres, un des Rohan, et beaucoup d'autres, n'avaient pas voulu se loger dans les murs de Paris, et s'étaient établis au faubourg Saint-Germain. Cette précaution les sauva. Quelques-uns des chefs de la milice bourgeoise, chargés d'aller les *saccager* dans leur faubourg, n'exécutèrent pas l'ordre qu'ils avaient reçu, et, lorsque le duc de Guise y courut en personne avec un corps de cavalerie pour réparer la *négligence* des quarteniers, la plupart des huguenots avaient eu le temps de monter à cheval et de gagner les champs. Guise, Aumale et le bâtard les poursuivirent inutilement jusqu'à Monfort

de *la religion*, ils n'étaient pas très-nombreux : les persécutions qui les avaient si souvent assaillis depuis 1562, et la privation de tout exercice de leur culte, avaient décidé une foule de protestants à quitter la capitale, et la paix de 1570 ne les avait certainement pas ramenés tous. Voy. les détails et la longue liste des morts dans les Mém. de l'Estat de France, f° 209-226. — D'Aubigné, col. 546-552. — De Thou, t. III, l. LII, p. 430-436. — Davila, t. I, p. 327-329. — Histoire des cinq Rois (par J. de Serres), p. 433-434. — Mém. de Saint-Auban, anc. coll., t. LXI, p. 19-21. — Mém. de la reine Marguerite, p. 33-35. — Vie de du Plessis-Mornai, p. 10. — La Popelinière, t. II, f° 65. — Mercure de France de novembre 1765, sur l'anecdote du jeune Caumont de la Force. — Œconomies royales (Mém. de Sulli), collect. Michaud, 2e série, t. II, p. 14-15. — Mém. de Mergey, anc. collect., t. XLI, p. 87-98.

l'Amauri. Charles IX, d'une fenêtre de sa chambre qui donnait sur la Seine, avait aperçu de loin la fuite des huguenots de l'autre côté de l'eau. On rapporte qu'il prit une grande arquebuse de chasse, « et en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse ne portoit si loin [1]. » Brantôme ajoute que le roi « crioit incessam-« ment : *Tuez! tuez!* et ne voulut sauver aucun hugue-« not, sinon maistre Ambroise Paré, son premier chirur-« gien, et sa nourrice [2]. » Fervacques, un de ses officiers,

[1] Brantôme, vie de Charles IX.— Les Mémoires de l'Estat de France (f° 212, v°), et le Réveille-matin des François (Archiv. curieuses, t. VII, p. 187), rapportent le même fait sans le garantir absolument; d'Aubigné l'indique (col. 551). Le fait est bien dans le caractère de Charles IX. La tradition populaire veut que Charles ait tiré du balcon du rez-de-chaussée que l'on voit encore à l'extrémité méridionale de l'aile du Louvre construite sous son règne par Jean Bullant, à l'angle sud des constructions de Pierre Lescot, plus près de la rivière. Voy. sur l'état du Louvre à cette époque, la première partie de l'ouvrage d'Androuet du Cerceau, publiée en 1576, et le plan donné par M. Auguste Bernard, dans sa récente publication du procès-verbal des états généraux de 1593; imprimerie royale; 1842. Brantôme et les deux écrivains protestants cités plus haut disent tous trois que Charles tira de la fenêtre de sa chambre. Si c'est la chambre à coucher du roi qu'ils désignent, elle n'était pas dans cette aile, mais dans la partie des bâtiments de Pierre Lescot qui donnait sur la Seine, et qui est aujourd'hui masquée par les bâtiments de Perrault.

[2] L'assertion de Brantôme, relativement à Ambroise Paré, confirmée par Sulli, a été contestée par le récent biographe de Paré, M. Malgaigne (Voy. l'introduction en tête de la dernière édition des œuvres d'A. Paré). M. Malgaigne va jusqu'à penser que Paré n'était pas huguenot. — Un autre homme illustre, dont les opinions protestantes ne sauraient être révoquées en doute, Bernard Palissi, dut son salut à la protection de Catherine et peut-être à l'oubli des massacreurs. Il était alors établi au jardin des Tuileries, où Philibert Delorme élevait à Catherine un somptueux palais hors des murs de la capitale. — Nous n'avons pu découvrir l'origine de la tradition suivant laquelle le grand sculpteur Jean Goujon aurait été tué d'une arquebusade sur son échafaudage, pendant qu'il travaillait à ses bas-reliefs de la cour du Louvre. Cette tradition, reproduite par les arts et consacrée par la mémoire populaire, est très-peu vraisemblable. Le massacre avait commencé dans l'intérieur du Louvre à deux heures du matin, et il est vraiment impossible de se figurer Jean Goujon se mettant à l'œuvre au point du jour, au milieu de cet effroyable tumulte. Son nom ne se trouve nulle part dans

implora en vain la grâce du capitaine Moneins, son ami intime; peu s'en fallut que Charles ne le forçât d'égorger Moneins de sa propre main (Mém. de l'Estat de France, f° 227, v°). La vapeur du sang enivrait le jeune roi et allumait dans ses veines comme une fièvre de meurtre; son ardeur sauvage étonnait ceux-mêmes qui lui avaient arraché avec tant de peine le signal d'extermination.

« N'ai-je pas bien joué mon jeu? s'écriait-il : n'ai-« je pas bien appris la leçon et le latin de mon aïeul le « roi Louis onzième? — Il prit fort grand plaisir, dit « Brantôme, à voir passer sous ses fenêtres plus de quatre « mille corps de gens tués ou noyés qui flottoient aval de « la rivière [1]. »

Tout ce que recélaient de dépravation les mœurs élégantes de la cour de Catherine, s'étalait à nu comme dans d'horribles bacchanales : la cour alla passer en revue les cadavres qu'on avait entassés, en façon de trophée, devant la porte du Louvre; on vit les *filles d'honneur* de la reine mère, et Catherine elle-même, examiner, avec des remarques obscènes, les corps dépouillés des gentilshommes huguenots de leur connaissance! (Mém. de l'Estat de France, f° 216. — Brantôme, Catherine de Médicis. — L'Estoile, p. 26).

Le paroxysme de rage qu'avait éprouvé le roi fut suivi d'une sorte d'atonie : Charles fut *troublé en son esprit*,

la liste des morts. L'incertitude où nous sommes sur la fin réelle de ce grand homme n'atteste que trop la honteuse indifférence qui a longtemps régné sur l'histoire de nos arts.

[1] On trouve, dans les comptes de la ville de Paris, une allocation aux fossoyeurs du cimetière des Innocents, pour avoir enterré onze cents morts arrêtés aux coudes de la rivière près de Chaillot, d'Auteuil et de Saint-Cloud. Beaucoup de cadavres avaient dû être entraînés plus loin, et tous les cadavres n'avaient pas été jetés à la rivière. — Sauval, antiquités de Paris, t. III, p. 654.

dit d'Aubigné. Vers midi, le prévôt des marchands et les échevins, épouvantés de l'extension du mouvement qui donnait à Paris entier l'aspect d'une ville prise d'assaut, vinrent se plaindre au roi des *pilleries, saccagements et meurtres* que commettaient « plusieurs, tant de la suite « de Sa Majesté que des princes, princesses et seigneurs « de la cour, tant gentilshommes, archers, soldats de la « garde du roi que *toute sorte de gens meslés parmi eux sous* « *leur ombre*[1]. » Le roi leur commanda « de monter à cheval et s'accompagner de *toutes les forces de la ville* (les compagnies soldées), et faire cesser lesdits meurtres, pilleries et séditions, et y avoir l'œil jour et nuit. » On fit, par le commandement du roi et de la ville, plusieurs cris et proclamations à son de trompe, afin d'arrêter les *séditions* : ordre fut expédié aux quarteniers de faire déposer les armes à leurs gens ; défense à tous soldats de la garde du roi et autres de « piller ni méfaire ès maisons, personnes et biens de ceux de la religion nouvelle (Regist. de l'hôtel de ville, ap. Archiv. curieus., t. VII, p. 217-221). En même temps, des courriers partaient dans toutes les directions, portant aux gouverneurs des provinces et des bonnes villes et aux ambassadeurs du roi près des états protestants, des lettres dans lesquelles Charles annonçait que *ceux de Guise*, menacés par les amis de l'amiral, qui les soupçonnaient d'être les auteurs de sa blessure, avaient excité une émeute, forcé le corps de garde donné à l'amiral pour sa sûreté, et mis à mort *ledit amiral* avec un certain nombre de gentilshommes ;

[1] Cette phrase précise la vraie physionomie du mouvement populaire, auquel des écrivains modernes, dans des intérêts de réhabilitation paradoxale, ont voulu donner un caractère beaucoup trop spontané, en effaçant le rôle prépondérant des princes et des gens du roi.

que le roi « avoit eu assez à faire de se tenir le plus fort « en son chasteau du Louvre avec ses frères » durant cette *lamentable* sédition, « advenue par la querelle par« ticulière estant depuis longtemps entre les deux mai« sons de Guise et de Chastillon (Mém. de l'Estat de « France, f° 215-216). »

Ainsi Charles IX reniait le grand forfait auquel il venait de prendre une part si éclatante. N'était-ce là que la réaction d'une âme épuisée par l'orgie du crime? Ce n'est pas probable. Ces contradictions pouvaient être à la fois instinctives chez le roi, et calculées chez sa mère. Catherine, tout en écrasant les huguenots, voulait éviter de rompre avec les souverains protestants, et de s'enchaîner à la politique de Rome et de l'Espagne. C'est là ce qu'il ne faut jamais perdre de vue. Son premier projet, ainsi qu'on l'a dit plus haut, avait été de susciter entre les Guise et les chefs huguenots une lutte nécessairement fatale à ces derniers, sans que le roi eût besoin d'intervenir directement; maintenant elle faisait parler Charles IX comme si ce projet eût réussi; elle profitait du coup en essayant de le rejeter sur les Guise. Quelques écrivains prétendent que les Guise avaient promis de sortir de Paris aussitôt après l'*exécution* consommée (Mém. de l'Estat de France, f° 228, v°.; — le Réveille-matin, Archiv. curieus., t. VII, p. 191).

Catherine tenta donc d'arrêter le carnage à Paris, mais en vain. Les hordes de fanatiques et de pillards qu'on avait déchaînés ne se laissèrent point arracher les armes des mains; les ordres du roi et du corps de ville furent également impuissants; les officiers du roi et ses gardes, qui l'avaient entendu le matin exciter leur zèle exterminateur, étaient les premiers à désobéir à des injonctions

qu'ils ne pouvaient prendre au sérieux; ceux des chefs de la bourgeoisie qui voyaient avec effroi cet immense désordre, n'eurent ni le pouvoir ni l'énergie de lutter contre les forcenés qui menaient la multitude au carnage. La nuit, on égorgea dans les prisons; le lendemain matin, le massacre recommença dans la ville avec une nouvelle furie. Le plus illustre des martyrs de cette seconde journée, fut le philosophe Ramus : on l'immola, moins comme ennemi de la messe, que comme ennemi d'Aristote; l'orthodoxie philosophique voulut avoir ses victimes humaines comme l'orthodoxie religieuse. Ramus tomba sous les coups d'écoliers furieux que conduisait son rival, le professeur péripatéticien Charpentier [1]. On tua encore, le 25 août, le seigneur de Beauvoir, ancien gouverneur du roi de Navarre, et Pierre de La Place, président en la cour des aides, homme de mérite, protestant modéré, auteur d'un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur l'histoire de ce temps (*de l'Estat de la religion et de la respublique*; 1557-1561).

Catherine ne réussit pas mieux vis-à-vis des Guise. Les

[1] Sur la vie et les travaux de Ramus, voy. notre t. IX, p. 630-632, et t. X, p. 225-226. Chassé en 1562 par l'université, et accueilli par la reine mère à Fontainebleau, il avait été rétabli dans son collége de Presle, à la paix de 1563. — Cet esprit hardiment novateur en toute chose avait voulu démocratiser l'église réformée, et attribuer à l'assemblée générale des fidèles la décision en dernier ressort, accordée aux consistoires : dans le dernier synode protestant, réuni à Nîmes en mai 1572, il avait soutenu à cet égard une lutte très-active contre Théodore de Bèze, héritier des traditions aristocratiques de Calvin. — Bayle, art. Ramus. L'évêque Montluc avait voulu emmener Ramus en Pologne pour employer le secours de son éloquence, ce qui lui eût sauvé la vie. — Ramus, rivalisant avec le royal fondateur du collége de France, légua 500 livres de rente pour l'établissement d'une chaire, dont le titulaire enseignerait l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'optique, la mécanique, l'astronomie et la géographie. La chaire serait remise au concours tous les ans : tous les professeurs du collége de France et les mathématiciens notables seraient juges.

ducs de Guise et d'Aumale, de retour de leur chasse aux fuyards, réclamèrent vivement contre les lettres qui rompaient la solidarité entre eux et le roi, et, comme pour appuyer leurs protestations, ils s'employèrent à sauver les gentilshommes huguenots de la *tuerie*[1]. D'un autre côté, on acquit la certitude que le maréchal de Montmorenci, voyant le roi renier le massacre, allait appeler à lui les politiques et les débris des huguenots, pour tirer vengeance des Guise. Le lendemain du crime, Charles IX et sa mère allaient se retrouver dans cette position que Catherine peignait si vivement la veille, c'est-à-dire entre deux partis dont aucun ne serait le parti du roi.

Il fallut bien se décider à avouer, à la face du ciel, ce qu'on n'avait pas craint de faire. On se reprit à la prétendue conjuration huguenote qui avait servi de prétexte auprès du peuple de Paris. De nouvelles lettres, démentant celles de la veille, annoncèrent aux gouverneurs et aux ambassadeurs près des états protestants, que l'*exécution* de Paris avait eu pour but d'empêcher *une maudite conspiration* tramée par l'amiral et ses alliés contre la famille royale; que le roi, du reste, voulait que ses édits de pacification fussent observés envers les réformés paisibles. Il était seulement prescrit aux gouverneurs de réprimer ceux des huguenots qui tenteraient de s'assembler en armes. Le roi *remettait sur la créance des porteurs le surplus de sa volonté* (Mém. de l'Estat de France, f° 228 v°). Quelles étaient ces instructions verbales supplémentaires? On pourrait peut-être récuser à cet égard l'auto-

[1] Ils sauvèrent le fameux Crussol d'Acier, déjà épargné une première fois à Moncontour. D'Acier se fit catholique un peu plus tard.—Pomponne de Bellièvre, qui fut depuis chancelier de France, et d'autres catholiques, préservèrent aussi beaucoup de victimes.

rité des écrivains protestants, de Davila, et même de M. de Thou, mais il n'est pas facile de repousser le témoignage de Jean de Tavannes, qui se trouvait au centre de l'action, à côté de son père, un des principaux ordonnateurs de la Saint-Barthélemi : or Tavannes, qui atténue, autant que possible, l'horreur de cette catastrophe, dit positivement qu'*il fut mandé aux villes du royaume de tuer les chefs et factieux* (Anc. collect., t. XXVII, p. 274). Il est certain que l'ordre d'arrêter tous les huguenots un peu notables fut envoyé partout ; quant aux ordres de meurtre, on ne les adressa sans doute pas indistinctement à tous les gouverneurs ni à tous les chefs des corps de ville, mais seulement à ceux sur lesquels la cour croyait pouvoir compter : la plupart des ordres envoyés n'eurent probablement pas la crudité que leur prête Tavannes dans sa concision brutale ; on ne dit pas si nettement à tous les gouverneurs de *faire ;* mais on leur laissa entendre qu'il fallait *laisser faire :* il suffisait de lâcher la bride aux confréries. C'est là ce qui résulte de l'ensemble des documents contemporains [1].

[1] Suivant Davila (p. 330), les ordres auraient été expédiés dès le 23, veille de la Saint-Barthélemi. Il est possible au moins qu'on en ait envoyé le 24 au matin dans quelques villes. Suivant les Mémoires de l'Estat de France, f° 236, la reine mère envoya, le 24, un courrier à Meaux, ville de son douaire, et dont les magistrats étaient ses créatures : le procureur du roi fit aussitôt arrêter un grand nombre de protestants ; le 25, des scènes de meurtre et de pillage eurent lieu dans la ville ; le 26, après l'envoi des secondes lettres du roi, deux cents prisonniers furent égorgés par une bande de furieux, à la tête desquels était le procureur du roi en personne. Ce chiffre paraît exagéré. — Le duc d'Anjou chargea ses gardes de parcourir les environs de Paris, *pour surprendre et tuer les huguenots dans leurs maisons aux champs* (*ibid.*, f° 229). La vie du chancelier de L'Hôpital, retiré à Vignai, près d'Étampes, fut plusieurs fois menacée par ces soldats ou par d'autres. Sa famille et ses amis le conjuraient de se cacher : il refusa : *Ce sera*, dit-il, *ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure sera venue !*

Le lendemain matin, 26 août, le roi, après avoir ouï une messe solennelle, alla tenir un lit de justice au parlement : il déclara que ce qui s'était fait le 24 août avait été fait par son ordre, qu'il n'avait pas trouvé d'autre moyen de prévenir les complots de l'amiral et des autres factieux contre sa vie, celle de ses frères, de sa mère et du roi de Navarre lui-même. Henri de Navarre avait été forcé de suivre Charles IX, et dut entendre en silence les absurdes et lâches calomnies tombées de la bouche royale sur les cadavres de ses malheureux amis. Le premier président de Thou, qui tout bas *souspiroit et détestoit le règne présent*, dit d'Aubigné, loua le roi tout haut, *pour s'accommoder au temps*, comme l'avoue son fils l'historien, et commenta péniblement le mot de Louis XI : *qui ne sait dissimuler, ne sait régner* [1]. Ordre fut intimé au parlement

Le lendemain, on vint lui dire « qu'on voyoit force chevaux sur le chemin, qui tiroient droit vers lui, et s'il ne vouloit pas qu'on leur fermast la porte : « Non, « non, dit-il, mais, si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, ouvrez la « grande. » Ses serviteurs, contre son dire, tinrent très-bien la porte fermée. Quelques heures après, vinrent encore quelques chevaux, dont on avertit M. le chancelier, qui ne changea ni de visage ni de propos, mais montra une grande constance à recevoir la mort... « On trouva qu'on lui donnoit avis que sa mort n'estoit pas conjurée, mais pardonnée : il répondit qu'il ne pensoit avoir mérité ni mort ni pardon. » Brantôme, Digression sur M. de L'Hospital, dans la vie du connétable de Montmorenci. L'Hôpital survécut peu à la catastrophe qui avait dépassé ses plus sinistres prévisions. Il mourut le 13 mars 1573, après avoir abdiqué son titre de chancelier, qui fut donné à Birague, un des complices de la Saint-Barthélemi. L'Hôpital exprima son désespoir de cette affreuse journée dans un poëme latin qui fut publié après sa mort.

[1] L'avocat général Pibrac demanda timidement au roi si son intention n'était pas de faire finir les meurtres et les pillages. Charles répondit affirmativement. On posa des corps de garde par la ville. Les capitaines cinquanteniers et dizeniers eurent ordre de mettre en *bonne et sûre garde* les réformés survivants, sans leur faire tort ni déplaisir. Le 27, fut publié un ordre du roi d'arrêter ceux qui continueraient à piller et massacrer, *pour en faire justice*. Le massacre ne cessa que ce jour-là. Le 29, un conseil extraordinaire fut formé à l'hôtel de ville, afin

d'instruire contre Coligni et ses complices morts et vivants. C'était, dit-on, l'évêque d'Orléans, Morvilliers, qui avait suggéré à la cour l'idée *de faire aux morts quelque sorte de procès*, pour sauver l'honneur de la couronne en masquant l'assassinat sous la calomnie [1]. Les *modérés* de l'église et de la magistrature se conduisirent pour la plupart avec une insigne lâcheté : deux d'entre eux, l'évêque Montluc et l'avocat général du Faur de Pibrac, bien changé depuis le temps où il s'exposait à partager le sort d'Anne du Bourg, écrivirent de pâles et sophistiques apologies d'un forfait qu'ils abhorraient au fond de l'âme [2]. La

de rétablir l'ordre dans Paris ; le premier président de Thou et plusieurs autres magistrats en faisaient partie avec le prévôt et les échevins. Le roi donna pouvoir à ce conseil de prononcer la peine capitale. Regist. de l'hôtel de ville, Archiv. curieuses, t. VII, p. 224-229.

[1] D'Aubigné, col. 555.—De Thou, t. III, l. LII, p. 440.—Ce fut, dit-on, aussi Morvilliers, ou, suivant d'autres, Retz, qui conseilla de détruire les papiers de Coligni, de peur qu'on n'y retrouvât un jour la justification de ce grand homme et la condamnation de ses meurtriers. Coligni avait écrit, sur les guerres civiles, des mémoires dont la perte est irréparable. Dans son testament, Coligni conseillait au roi de ne pas donner un trop grand apanage ni trop de puissance à ses frères. La reine montra ce passage au duc d'Alençon, qui, étranger aux complots de sa mère et de ses frères, laissait percer ses regrets pour les victimes. « Voilà, lui dit-elle, votre bon ami l'amiral. — Je ne sais pas s'il m'estoit bon « ami, répondit le jeune duc ; mais il a montré par ce conseil combien il aimoit « le roi. » L'ambassadeur d'Angleterre fit presque une mesme response, quand la reine mère disoit que l'amiral avoit conseillé au roi d'avoir toujours pour suspecte la puissance des Anglois. « Il estoit vraiment mal affectionné contre « l'Angleterre, mais il se monstroit en cela très-loyal serviteur de la couronne « de France. » Mém. de l'Estat de France, f° 228.— Lettre de Walsingham, ap. Mém. de Nevers, t. I, p. 559.

[2] De Thou cherche, non point à justifier, mais à expliquer la faiblesse de son père et de ses amis par une prétendue raison d'état. Ces hommes, monarchiques avant tout, voulaient empêcher, à tout prix, que l'horreur du crime ne retombât sur le roi et la royauté ; ils aimaient mieux la rejeter des bourreaux sur les victimes. La conduite du jurisconsulte Baudouin offrit un noble contraste avec celle des chefs du parlement. Ce savant, qui avait été l'ennemi personnel de Calvin, et qui était pauvre, refusa une grande somme d'argent offerte par le duc

faiblesse, chez les hommes du parlement, fut poussée jusqu'au crime : après deux mois d'une procédure qui ne fut qu'un long mensonge, ils ne se contentèrent pas de renouveler contre la mémoire de Coligni l'arrêt lancé contre sa personne en 1569, pendant la guerre civile, et d'ordonner que l'anniversaire de la Saint-Barthélemi fût célébré à perpétuité par une procession dans Paris, pour rendre grâces à Dieu d'avoir sauvé le roi et l'état; sur l'ordre de la cour, afin de donner quelque vraisemblance à la conjuration huguenote, ils impliquèrent dans le procès intenté aux morts deux des principaux membres du parti protestant échappés à la première fureur du massacre, le vieux capitaine Briquemant et Arnaud de Cavagnes, maître des requêtes de l'hôtel du roi. Briquemant et Cavagnes furent condamnés à mort et pendus sur la place de Grève, en présence de Charles IX, qui contraignit le roi de Navarre d'assister à leur supplice.

Le jour même ou le lendemain du lit de justice, Charles IX et toute la cour étaient allés voir à Montfaucon les restes mutilés de l'amiral, suspendus par la populace aux piliers patibulaires. Quelques-uns des courtisans se bouchant le nez à cause de la mauvaise odeur, le roi les en

d'Anjou pour écrire une apologie du massacre. Ce trait console un peu du débordement d'infamies que suscita la Saint-Barthélemi. On ne saurait lire, sans un soulèvement de cœur, même les titres de tous ces pamphlets en vers et en prose, qui semblent écrits avec de la boue et du sang par des massacreurs ivres; mélange de fureurs stupides et de bouffonneries de charnier. La plupart sont réunis dans les recueils de l'Estoile, vol. n° 2, manuscrits de la Bibliothèque royale; un des plus répandus, *le Déluge des huguenots*, a été réimprimé dans le t. VII des Archiv. curieuses, avec le *Discours sur les causes de l'exécution faite ès personnes qui avoient conjuré contre le roy et son estat*, publication officielle qui fut *criée* par les rues de Paris. La *pléiade* se déshonora en participant à ces ignominies; Jodelle, Baïf, Daurat, insultèrent au cadavre de l'amiral. Leur chef, Ronsard, au moins, eut la pudeur du silence.

reprit et s'écria que *l'odeur d'un ennemi mort estoit très-bonne*[1].

Le 5 septembre, le général des monnaies Favier présenta au roi deux médailles commémoratives de *sa victoire* : l'une représentait Charles IX, assis sur son trône, le sceptre dans une main, une palme et une épée dans l'autre, et les pieds sur des cadavres, avec la légende : *Virtus in rebelles ;* au revers, les armes de France ornées de laurier et d'olivier, avec la devise du roi *accommodée au fait,* c'est-à-dire deux colonnes et la légende :*Pietas excitavit Justitiam.* Lorsque L'Hôpital donnait pour devise à Charles IX ces deux mots : *piété et justice*, il ne prévoyait guère quelle profanation sacrilége subirait un jour sa pensée. L'autre médaille contenait l'effigie du roi avec la légende en français : *Charles IX, dompteur des rebelles ; 24 aoust* 1572 : au revers, Hercule assommant l'hydre.

Le 28 août, avait été célébré dans Paris un jubilé extraordinaire : le roi de Navarre et le prince de Condé résistèrent, l'un aux caresses, l'autre aux menaces de Charles IX, et ne le suivirent point à la procession. Le même jour, fut publiée une déclaration du roi sur *la cause et occasion de la mort de l'amiral et de ses complices :* le roi

[1] Brantôme. — Papyre Masson, Vie de Charles IX. — Au cadavre de l'amiral manquait la tête, enlevée, dit-on, par un Italien des gardes du duc de Nevers, qui la porta au pape ou au cardinal de Lorraine. Il est certain que la tête partit pour Rome, mais on ne sait si elle y arriva ; on a, de Mandelot, gouverneur de Lyon, l'accusé de réception d'une lettre de Charles IX, qui enjoignait à ce gouverneur d'arrêter le porteur de la *teste* et de *la lui oster*. On ignore si Mandelot put exécuter cet ordre. Extraits de la correspondance de Mandelot, publiés par M. Paulin Pâris. — Peu après la visite du roi à Montfaucon, le corps de l'amiral fut enlevé de nuit par les gens du maréchal de Montmorenci, qui le fit inhumer secrètement à Chantilli.

...ute *sûreté et liberté aux prétendus réformés*, ...terdisait provisoirement, « pour obvier aux ...candales, toutes assemblées quelconques, sous ...nfiscation de corps et de biens. » Il était expres... ...joint de relâcher ceux des réformés qu'on aurait arrêtés prisonniers, « si ce n'est qu'ils soient des chefs qui aient eu commandement pour ceux de la religion, ou qui aient fait des pratiques et menées pour eux, et pourroient avoir eu intelligence de la conspiration susdite (Mém. de l'Estat de France, f° 231 v°, 252). » La politique de Catherine se dévoilait dans ces instructions ; les ordres qu'elle et son fils y donnaient sous-entendaient sans doute et confirmaient implicitement l'ordre dont parle Tavannes, *l'ordre* de tuer ou *laisser* tuer les *chefs et factieux*, expédié dès le 25 août. La cour, partagée entre le désir de se débarrasser une bonne fois de tous les meneurs protestants et la crainte de l'effet que produirait au dehors la continuation des massacres, semble avoir singulièrement varié à cet égard : dans une lettre du 27 août, adressée aux officiers royaux de Bourges et d'autres villes, le roi, revenant sur ses lettres du 25, où il avait déjà parlé du complot protestant, se reprenait à déplorer la sédition qui avait coûté la vie à *son cousin l'amiral*, et défendait étroitement *toute émotion et massacre* (Mém. de l'Estat de France, f° 230). La déclaration solennelle du 28 août, comme on vient de le voir, fut rédigée dans un sens tout opposé ; enfin, une nouvelle lettre du 30 août, aux gens de Bourges, ordonna de tailler en pièces les huguenots qui s'assembleraient au lieu de se retirer paisiblement en leurs maisons, mais révoqua « *tout com-* « *mandement verbal* que le roi avoit pu faire à ceux qu'il « avoit envoyés tant à Bourges qu'en autres endroits du

« royaume, lorsqu'il avoit juste cause de craindre quelque « sinistre événement [1]. » Ces lettres du 30 furent encore contredites à leur tour par des dépêches et des commissions particulières.

Lorsqu'on reçut les lettres du 30 août, l'œuvre de sang était déjà bien avancée dans les provinces et dans les villes dont les gouverneurs et les magistrats étaient dévoués à la cour ou au parti fanatique. Les horribles scènes de Paris se répétèrent à Meaux, à Orléans et dans les petites villes voisines, à Angers, à Saumur, à Troyes, à Bourges, à La Charité, à Lyon, à Rouen, à Toulouse, à Bordeaux et le long de la Garonne, mais successivement et par intervalles, depuis le massacre d'Orléans, qui commença dès le 26 août, à la réception des lettres du prédicateur du roi, Arnaud Sorbin, jusqu'au massacre de Bordeaux, qui n'eut lieu que dans les premiers jours d'octobre, à la suite des prédications du jésuite Edmond Auger. Il y eut des villes, à Toulouse et à Rouen, par exemple, où les huguenots, entassés dans les prisons, restèrent trois semaines entre la vie et la mort avant de tomber sous le couteau [2]. Le gouverneur de Rouen, Carouges, eût désiré sincèrement sauver les protestants; il laissa fuir ceux qui voulurent quitter la ville; il n'emprisonna les autres que sur les ordres réitérés de la cour; mais il ne put contenir jusqu'au bout le parti fanatique, soutenu par les officiers municipaux et par une portion du parlement; il y eut, dit-on, à Rouen, cinq cents victimes. Dans plusieurs cités, au contraire, les officiers du roi marchèrent à la

[1] Mém. de l'Estat de France, f° 255. — On a des lettres analogues envoyées au comte de Charni, lieutenant général du gouvernement de Bourgogne; mais il n'y est pas question des *ordres verbaux*. Ibid., f° 268.

[2] A Toulouse, cinq conseillers au parlement furent pendus en *robes rouges*.

tête des assassins et des pillards. A Troyes, le bourreau refusa de prêter la main à la *tuerie* commandée par le bailli royal, « disant qu'il n'estoit de son office d'exécuter « aucun, sans qu'il y eust sentence de condamnation. » A Bordeaux, le gouverneur Montferrand, après avoir longtemps hésité, se mit à la tête des massacreurs, et tua, dit-on, de sa propre main, un conseiller au parlement, son ennemi personnel; les égorgeurs de Bordeaux portaient des bonnets rouges, ce qui les avait fait surnommer *la bande cardinale* (Mém. de l'Estat de France, f° 380). A Lyon, le gouverneur Mandelot se contenta de laisser agir la portion la plus sanguinaire et la plus avide de la population catholique. Une multitude de protestants avaient été emprisonnés dans des couvents et dans l'archevêché, sur l'ordre du roi, qui avait enjoint à Mandelot de s'assurer des personnes et des biens de *ceux de la religion*; après quelques jours de pillages et de meurtres isolés, tous ces malheureux furent égorgés en masse par quelques centaines de bandits, que conduisaient trois ou quatre officiers de la ville : Mandelot, pendant ce temps, était allé à La Guillotière sous prétexte d'apaiser une émeute, et revint quand tout fut à peu près terminé. Des ordres verbaux de la reine mère, apportés de Paris par le procureur du roi de Lyon, avaient, dit-on, décidé Mandelot à fermer les yeux [1]. Le bourreau de Lyon, comme celui de Troyes, refusa son ministère, et les soldats de la citadelle répondirent qu'ils n'étaient pas des bourreaux; les arquebusiers de la ville n'eurent pas cet honorable scrupule et se chargèrent de prêter main-forte à l'exécution.

[1] Il prie le roi, dans une lettre du 2 septembre, de ne pas l'oublier dans les dons que fera Sa Majesté des biens de *ceux de la religion*. Corresp. publiée par M. Paulin Pâris.

Plusieurs centaines de cadavres, entraînés par les flots du Rhône, allèrent porter l'épouvante dans les villes riveraines du Dauphiné et de la Provence. Les catholiques provençaux, malgré leur fanatisme, eurent horreur de ce spectacle ; les habitants d'Arles ne voulaient plus boire les eaux de ce fleuve souillé. Dans aucune des villes qu'on vient de citer, les égorgeurs ne rencontrèrent de résistance collective : les réformés étaient frappés d'une stupeur qui ne leur laissait de courage que pour mourir [1].

Ce *déluge,* pour employer une expression du temps, ce déluge de crimes ne ravagea pourtant pas la France entière : la terreur régna partout; partout il y eut des arrestations; mais il n'y eut point partout de massacres. Le maréchal de Montmorenci, gouverneur de l'Ile-de-France, le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, Matignon, lieutenant général du roi en basse Normandie, Chabot de Charni, successeur de Tavannes dans la lieutenance générale de Bourgogne [2], continrent dans leurs gouvernements le parti fanatique; on n'y vit que quelques meurtres isolés; le duc de Guise lui-même, rendant la pareille au roi et à la reine mère, et faisant le généreux à

[1] Parmi les victimes de Lyon, se trouva le célèbre compositeur Claude Goudimel, qui avait fait la musique des psaumes de Marot, et qui fut, dit-on, le maître de Palestrina. — On ne peut rien affirmer de certain sur le nombre total des victimes : le Martyrologe des réformés le porte à trente mille ; M. de Thou croit ce chiffre un peu exagéré ; le Réveille-matin ne parle de rien moins que de cent mille morts ; Capilupi parle de vingt-cinq mille; La Popelinière, de plus de vingt mille ; Papyre Masson, un des panégyristes de la Saint-Barthélemi, réduit les morts à dix mille. La vérité pourrait bien être entre ces deux derniers chiffres ; car il y a, dans le Martyrologe et dans les Mémoires de l'Estat de France, d'évidentes exagérations. Suivant de Thou, il y eut environ huit cents morts à Lyon, cinq cents à Rouen et à Orléans, deux cents à Toulouse et à Meaux.

[2] La modération de Charni fut attribuée aux conseils de Jeannin, alors avocat distingué; depuis, diplomate illustre.

leurs dépens, arrêta l'effusion du sang dans son gouvernement de Champagne, après le massacre de Troyes; Reims, Châlons et les autres villes champenoises ne furent point ensanglantées. La Bretagne et le Poitou demeurèrent assez tranquilles. Il n'y eut que très-peu de sang versé en Dauphiné, grâce au lieutenant-général de Gordes. Le vicomte de Joyeuse préserva également presque tout le Languedoc, où les protestants, d'ailleurs, n'étaient pas disposés à se laisser immoler sans combat. Un exemple d'humanité bien plus inattendu fut donné par le gouverneur de Provence, par ce farouche comte de Tende, qui avait commis tant de barbaries durant les premiers troubles, qui avait fait la guerre à son père, et qu'on accusait d'avoir fait assassiner son frère. Un gentilhomme de la cour, nommé La Mole, lui ayant apporté des instructions du *conseil secret* pour faire mettre à mort les huguenots, il répondit « qu'il n'estimoit point que tels commandements vinssent du mouvement du roi, et que, « quand le roi en personne lui commanderoit de les « mettre à exécution, il ne le feroit pas (Mém. de l'Estat « de France, f° 292). » Est-ce le remords de ses cruautés passées qui lui dicta cette magnanime réponse? Les historiens protestants prétendent qu'elle lui coûta la vie, et que Catherine le fit empoisonner; mais le fait paraît controuvé[1]. Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, à qui, de même qu'à Tende, on reprochait de grandes cruautés, empêcha aussi les massacres sur le territoire qu'il gouvernait[2]. La belle lettre du vicomte d'Orthez est demeurée

[1] Sur les événements du midi, voy. Pérussis, Hist. des guerres du comtat Venaissin, de Provence. etc., p. 140-141, ap. Recueil du marquis d'Aubais, t. I.

[2] Il y a, dans les Annales manuscrites d'Issoire, des détails curieux à ce sujet: un officier, qui apportait à Saint-Hérem les dépêches de la cour (probablement la

célèbre. « Estant arrivé à Bayonne le courrier qui venoit de faire mettre en pièces les hommes, femmes et enfants de Dax, qui avoient cherché leur seureté en la prison, le vicomte d'Orthez, gouverneur de la frontière, respondit aux lettres du roi en ces termes : « —Sire, j'ai communiqué le commandement de Vostre « Majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre. Je « n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais « pas un bourreau. C'est pourquoi eux et moi supplions « très-humblement Vostre dite Majesté vouloir employer « en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, « nos bras et nos vies, comme estant, autant qu'elles du- « reront, vostres [1]. »

lettre du 25, qui ordonnait de se fier à la volonté du roi exprimée par les porteurs), se laissa dérober le *paquet* par un huguenot. Saint-Hérem ne voulut pas se fier à la parole du porteur, se contenta d'emprisonner les huguenots, et envoya demander de nouveaux ordres au roi. La première fureur étant apaisée, on lui commanda de les faire abjurer et de les remettre en liberté après. Voy. sur les Annales manuscrites d'Issoire, les renseignements donnés par M. Chasteau-Dubreuil, ap. Annales scientifiq. littér. et industrielles de l'Auvergne ; août-octobre 1859, Clermont-Ferrand.

[1] « Je le dis ici haut, s'écrie M. Capefigue (*Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. III, p. 250), la pièce citée par Voltaire a été supposée; on aurait pu s'en apercevoir au style de cette pièce, assez semblable aux protocoles philosophiques du siècle de Louis XV. » Et nous, *nous disons haut* que ce *protocole philosophique du siècle de Louis XV* a été publié quatre-vingts ans avant la naissance de Voltaire, dans un livre qui est, ou qui doit être dans les mains de quiconque étudie la *Réforme et la Ligue*; l'*Histoire universelle de d'Aubigné*, col. 560. Le témoignage de d'Aubigné est confirmé par celui de Sulli (Œconômies royales, p. 17). L'abbé de Caveyrac, dans sa fameuse dissertation sur la Saint-Barthélemi (réimprimée dans le t. VII des archives curieuses), attaque l'authenticité de la lettre de d'Orthez et des ordres envoyés en Guyenne, parce que Montluc, *gouverneur de la province, ne reçut pas d'ordres*, ainsi que l'attestent ses Mémoires. Montluc ne reçut pas d'ordres par une raison bien simple ; c'est qu'il n'était plus lieutenant général du gouvernement de Guyenne, et qu'il s'était retiré chez lui en 1570 à la suite d'une dernière blessure. — Malheureusement, l'anecdote relative à Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, ne repose pas, comme

(1572-1573). Tandis que le massacre de Paris se répétait chez nous de cité en cité, la nouvelle de la Saint-Barthélemi retentissait dans toute l'Europe comme un coup de tonnerre. Les armes faillirent échapper aux mains des insurgés néerlandais : l'armée du prince d'Orange, qui avait envahi le Brabant, pris Malines et pénétré jusqu'aux portes de Mons, se dissipa. Mons se rendit. Il se fit dans tous les pays protestants un silence d'indignation et d'horreur. Le beau-père de Charles IX, le vertueux empereur Maximilien, versa des larmes sur les crimes de son gendre[1]. L'Espagne et l'Italie éclatèrent au contraire en

celle du vicomte d'Orthez, sur des témoignages contemporains. La généreuse intervention attribuée à ce prélat en faveur des protestants de son diocèse a été contestée par des raisons au moins très-spécieuses. Les contemporains attribuent exclusivement à Matignon le salut des réformés de Caen, de Lisieux, etc. Voyez une dissertation de l'abbé Lebeuf dans le *Mercure* de décembre 1748. — Un trait de magnanimité fameux et incontestable est l'action de Vezins, lieutenant du roi en Querci. Cet officier se trouvait à Paris lors de la Saint-Barthélemi, en même temps que Regnier, chef des protestants du Querci. Ces deux hommes s'étaient fait tout le mal possible pendant la guerre civile, et ne cherchaient *que moyens de se couper la gorge*. Le jour fatal du 24 août, Regnier voit tout à coup entrer chez lui Vezins, l'épée au poing, suivi de quinze soldats. Regnier n'attendait que la mort. Vezins le force à monter à cheval, sort de Paris avec lui, l'emmène à petites journées jusqu'au fond du Querci sans lui dire un seul mot, et le fait descendre sain et sauf à sa porte, en lui disant : « Ne pensez pas « que la courtoisie que je vous ai faite soit pour avoir vostre amitié, mais pour avoir « vostre vie dignement.—Elle est à vous, et ne se peut plus employer qu'à vous « servir.—Seriez-vous donc si lasche que de ne vous ressentir point de la perfidie « que vous avez supportée?—Cela ne dérogeroit-il point à ce que je vous dois? — « Non ; je veux tout brave, amis et ennemis. » Et il le quitta, en lui faisant présent du cheval sur lequel il l'avait amené. D'Aubigné, col. 553. Ce trait est empreint d'une sauvage grandeur qui transporte bien loin du seizième siècle et qui rappelle les héros scandinaves. Il est à remarquer que les exemples de générosité qui tranchent au milieu de tant de traits ignobles, furent donnés par des hommes violents, cruels même, mais auxquels les habitudes militaires avaient inspiré une certaine loyauté : la basse perfidie de la cour leur souleva le cœur.

[1] Voyez la belle lettre de Maximilien II au savant Lazare Schwendi, ap. anc. collection des *Mémoires sur l'Histoire de France*, t. L, p. 242.

hymnes d'allégresse. Philippe II, à qui le roi et la reine mère n'avaient écrit que le 29 août, ne put trouver d'éloges assez forts pour *le roi très-chrestien,* pour la reine sa mère, pour le duc d'Anjou, pour les Guise. « Je vous « *baise bien fortement les mains,* écrivait-il à Catherine, « pour m'avoir écrit la grande nouvelle [1]. » Le cardinal de Lorraine donna 1,000 écus d'or au courrier qui lui apporta les dépêches, et écrivit de Rome à Charles IX une lettre où l'ivresse déborde. Il le remercie de lui avoir « confirmé les nouvelles des très-chrestiennes et héroïques délibérations et exécutions faites non-seulement à Paris, mais par toutes les principales villes de France. — Sire, s'écrie-t-il, c'est tout le mieux que j'eusse osé jamais désirer ni espérer [2] ! » Le canon tira au château Saint-Ange ; des feux de joie furent allumés dans toutes les rues de Rome ; le pape Grégoire XIII, le sacré collége, les ambassadeurs des souverains catholiques allèrent processionnellement remercier Dieu aux églises de Saint-Marc et de la Minerve (l'église des dominicains), puis à l'église française de Saint-Louis, où le cardinal de Lorraine célébra la messe d'actions de grâces, comme en réponse au jeûne expiatoire ordonné à Genève [3]. Un jubilé extraordinaire fut publié à Rome pour célébrer la double victoire remportée par l'église sur les Turcs et sur les hérétiques, à Lépante et à Paris, et pour implorer du ciel l'élection d'un roi vraiment catholique en Pologne. Une médaille fut frappée, qui portait d'un côté le buste de Grégoire XIII, de l'autre l'ange exterminateur immo-

[1] Archives de Simancas, collect. B. 54,385, ap. Capefigue, t. III, p. 252.

[2] Manuscrits de la bibliothèque royale, collect. Dupuy, vol 211 ; publié par MM. Champollion dans les notes de L'Estoile, p. 25.

[3] Ce jeûne est demeuré anniversaire à Genève, le 24 août.

lant les huguenots, avec l'exergue : *Hugonotorum strages* (massacre des huguenots). Le pape fit peindre et exposer au Vatican, en *lieu très-apparent et honorable,* un tableau représentant le massacre des hérétiques : ce tableau s'y voit encore. La joie fut d'autant plus vive à Rome et à Madrid, que l'événement avait été moins attendu. Le cardinal de Lorraine avait bien pu porter au pape les promesses de Catherine; mais lui-même ne comptait guère sur leur exécution : Catherine avait tant de fois promis de rompre sans retour avec les huguenots et tant de fois manqué à sa parole, que personne n'ajoutait foi à tout ce qu'elle pouvait dire. D'ailleurs, elle n'avait donné que des assurances en termes généraux, et le nonce du pape en France, Salviati, n'avait été nullement initié à la marche et aux détails du complot [1].

Grégoire XIII se hâta d'expédier en France un légat chargé de féliciter la cour, de demander la réception du concile de Trente et l'établissement de l'inquisition, et d'insinuer un projet de mariage entre le duc d'Anjou et une *fille d'Espagne* [2]. Le saint-père ne prévoyait plus d'obstacle à ses vœux dans le royaume très-chrétien. Mais le légat Fabio de Orsini trouva la cour de France dans des dispositions bien différentes de ce qu'on supposait à Rome. On le fit prier de ne pas trop vanter la *grande journée* et les exploits du roi ; on alla jusqu'à élever des

[1] Capilupi et les autres écrivains italiens et espagnols du temps ont dit le contraire, pour associer plus directement la cour de Rome au mérite d'une si belle action ; mais c'est une *vanterie* de la part des Italiens. La correspondance manuscrite de Salviati, que possède M. de Chateaubriand, prouve qu'il ne savait rien. Voyez ce que disent de cette correspondance sir J. Mackintosh (*History of England,* t. III, p. 255 ; et appendix, p. 547-559), et M. de Sismondi, *Histoire des Français,* t. XIX, p. 479.

[2] Arch. de Simancas ; cot. B, 34,272, ap. Capefigue, t. III, p. 260.

difficultés sur sa réception. Le légat, en passant à Lyon, adressa néanmoins de grandes louanges à la bourgeoisie sur son zèle catholique, et octroya publiquement l'absolution à tous les massacreurs qui se vinrent agenouiller devant lui sur la place de la cathédrale [1]; mais, arrivé à Paris, il échoua complétement dans sa mission.

La cour de France ne pensait qu'à affaiblir le retentissement de cette victoire qui lui valait de si bruyantes félicitations, et qu'à donner à la Saint-Barthélemi une couleur plus politique que religieuse. Tous les ambassadeurs accrédités auprès des puissances protestantes, Gaspard de Schomberg, en Allemagne, Pomponne de Bellièvre, en Suisse, la Mothe-Fénélon, en Angleterre, eurent ordre d'insister sur la prétendue conspiration de Coligni, et sur la nécessité où le roi s'était trouvé de défendre par tous les moyens son trône et sa vie. En Pologne, l'évêque Montluc alla plus loin : dans une lettre à la diète polonaise, il prétendit que le duc de Guise avait tué Coligni malgré le roi, qui ne voulait que s'assurer de la personne des principaux huguenots, et que le duc d'Anjou avait été absolument étranger au massacre. Catherine essaya de continuer les négociations entamées avec Élisabeth pour le mariage de cette princesse et du duc d'Alençon, comme s'il ne s'était rien passé qui dût modifier les rapports de la France et de l'Angleterre. La reine d'Angleterre et la plupart des princes protestants d'Allemagne, croyant la Réforme anéantie en France, et craignant que Charles IX ne s'unît contre eux à l'Espa-

[1] Mémoires de l'Estat de France, f° 267 v°. — De Thou, t. III, l. LIV, p. 497-498, et d'Aubigné, col. 620-621, assurent que le légat complimenta publiquement un scélérat nommé Boisdon, qui avait dirigé les égorgeurs et qui s'était baigné dans le sang avec une férocité inouïe. Ce Boisdon finit par être pendu à Clermont.

gne, continrent leur douleur et leur ressentiment, et n'osèrent repousser péremptoirement les explications et les protestations amicales que leur adressaient les bourreaux de leurs frères [1]. Catherine alla jusqu'à renouer des relations secrètes avec les Nassau, qui, malgré l'abandon de la France, se maintenaient dans le nord des Pays-Bas, à la tête des populations maritimes.

Catherine était, dans tout ceci, fidèle à sa politique : c'est faute de l'avoir étudiée assez à fond qu'on l'a jugée versatile. Elle croyait enfin toucher au but. La déclaration qui interdisait provisoirement l'exercice du culte réformé avait été suivie d'un ordre intimé à tous les protestants de se démettre de leurs charges et offices, aussi provisoirement, et *pour ne ramener au peuple nouvelle occasion de s'émouvoir* (22 septembre); mais, en même temps, des lettres du roi et de la reine mère enjoignaient aux gouverneurs, aux cours de justice, aux corps municipaux, de faire cesser les meurtres et les pillages [2].

[1] Les protestants anglais voulurent venger Coligni et ses amis sur Marie Stuart, de plus en plus menacée depuis la révolte de 1570. Le parlement demanda hautement la mort de la captive; mais Élisabeth hésitait à faire tomber la tête d'une reine sur un échafaud, et redoutait la vengeance des puissances catholiques. Elle refusa. Il n'en faut point faire honneur à son humanité; car elle avait entamé un traité avec les chefs du parti écossais opposé à Marie, et fut sur le point de la leur livrer pour la mettre à mort en secret. Ce ne fut point par sa volonté que l'affaire manqua. Voyez les lettres publiées à ce sujet par M. Patrick Tytler, dans son Histoire d'Ecosse.

[2] Voy. l'ordre de démission, ap. Mém. de l'Estat de France, f° 501, v°. Voy. les lettres du roi au duc de Guise, comme gouverneur de Champagne, du 18 septembre, à M. de la Guiche, gouverneur de Mâcon, du 14, à M. de Gordes, lieutenant général en Dauphiné, du 14, dans les Mém. de l'Estat de France, f° 291-299. Voici une lettre assez remarquable adressée par Catherine, le 21 septembre, au corps de ville de Rouen. — « Messieurs, je ne vous puis celler que le roi monsieur « mon fils n'ait trouvé bien fort mauvaise l'émotion et meurtre advenu en la « ville de Rouen de ceux de la nouvelle opinion, pour estre de très-pernicieux « exemple à l'endroit de toutes les autres villes de ce royaume où un tel acte

Une déclaration du roi, du 8 octobre, invita tous ceux des *prétendus réformés* qui avaient quitté la France à *l'occasion des choses advenues le 24 aoust,* à rentrer dans le royaume, avec promesse de toute sûreté en cas d'obéissance, et menace de confiscation s'ils n'obéissaient *dedans certain temps raisonnable.* Par lettres patentes du 28 octobre, le roi prit sous sa protection tous les huguenots paisibles et soumis ; mais d'autres lettres furent adressées aux gouverneurs des provinces, afin qu'ils pressassent les gentilshommes et toutes les personnes notables appartenant à la religion prétendue réformée de revenir à la religion du roi ; le roi, disaient ces dépêches, ne veut plus désormais souffrir en son royaume d'autre culte que le sien, et n'estimera bons et loyaux sujets que ceux qui s'y rallieront (3 novembre). L'effroi de périls toujours renaissants, la prostration morale où bien des esprits étaient plongés depuis la Saint-Barthélemi, la conviction de la ruine de la *Cause,* entraînèrent les abjurations par milliers, non-seulement dans les contrées qui avaient été le théâtre des massacres, mais dans plusieurs des provinces qui en avaient été préservées par les gouverneurs ou par les autorités municipales. L'exemple des Bourbons devait avoir une grande influence : ils avaient persisté, durant quelques semaines, dans des refus qui exaspéraient Charles IX ; un jour, s'il en faut croire la reine Marguerite, Catherine lui proposa de faire casser son mariage avec

« seroit assez suffisant de rallumer le feu que l'on voit jà apaisé, la grâce à Dieu, « et pour destourner beaucoup de ceux qui sont prests à se réduire au bon chemin « et à nostre religion catholique, qui est ce que l'on désire le plus, au moyen « de quoi je veux et entends qu'il soit fait pugnition de ceux qui se trouveront « principaulx aucteurs et coupables de ce maléfice, etc. » Archives de l'hôtel de ville de Rouen, tiroir 400, liasse 1. Il est presque inutile d'ajouter que *pugnition* ne fut point faite.

le roi de Navarre (Mém. de la reine Marguerite, p. 36). Un autre jour (c'était le 9 septembre), Charles se fit apporter ses armes pour aller en personne, à la tête de ses gardes, mettre à mort le prince de Condé. La jeune reine Élisabeth d'Autriche, qui n'avait cessé de pleurer depuis *les mauvaises journées*, se jeta aux genoux de son époux et le désarma par ses prières. Charles fit venir Condé, et lui proposa de trois choses l'une : *Messe, mort ou Bastille*. Condé refusa la première, et laissa le choix des deux autres à la disposition du roi. Cette fermeté finit cependant par fléchir, et Condé céda, presque en même temps que le roi de Navarre, aux exhortations du jésuite Maldonato, et surtout de Sureau des Roziers, un des plus fougueux ministres réformés, que la peur avait conduit à l'apostasie. Le roi n'eut point de scènes aussi violentes avec Henri de Navarre qu'avec Condé ; Henri de Navarre avait bien le courage, mais non pas l'inflexibilité de caractère et la puissance de conviction qui font les martyrs ; on espérait et l'on croyait à la cour qu'il tiendrait moins de sa mère que de son père, le faible roi Antoine. Les deux princes *convertis* assistèrent le 29 septembre à la solennité annuelle de l'ordre de Saint-Michel, et, le 3 octobre, ils écrivirent au pape pour le prier de les recevoir au giron de l'Église. Grégoire XIII s'empressa de leur répondre par les lettres les plus affectueuses, et de réparer, par sa ratification, les irrégularités du mariage du roi de Navarre [1].

La *conversion* des deux Bourbons en entraîna bien d'autres. Dans presque toute la France, les protestants fidèles à leur foi ne résistaient qu'en fuyant, en se ca-

[1] Mémoires de l'Estat de France, t. I, f° 387-392-394-419. — D'Aubigné, col. 362-365.

chant, en cherchant à se faire oublier par leur silence et leur soumission. Plusieurs de ceux qui ne reniaient pas leur religion reniaient leur parti : les âmes faibles, qui ne jugent du droit que par le succès, doutaient de la légitimité d'une cause que le ciel avait laissé frapper d'un si terrible coup, condamnaient les prises d'armes, les rébellions passées, et revenaient aux doctrines d'obéissance passive et de *soumission aux puissances*.

Tout semblait succéder aux désirs de Catherine : elle croyait voir enfin expirer à ses pieds le parti huguenot, et les résistances lointaines qui se manifestaient au fond de deux ou trois provinces n'étaient plus à ses yeux que les dernières étincelles d'un feu prêt à s'éteindre.

Catherine se trompait : les religions ne meurent pas sous le couteau des assassins ; il ne fut pas donné au crime heureux de se reposer dans sa victoire.

Les grands, les princes de la *Cause* étaient morts, *reniés* ou en exil [1] : la petite noblesse protestante était désorganisée par la perte de ses chefs ; mais la Réforme renfermait un élément populaire qui la sauva. La bourgeoisie huguenote releva la bannière qui échappait aux mains défaillantes de la noblesse. Quelques villes, où la tradition des fortes libertés communales du moyen âge avait été ravivée par l'esprit démocratique de la Bible, et où la Réforme avait couvé des sentiments républicains, quelques cantons montagnards, dont les simples et robustes populations avaient retrempé la vieille austérité vaudoise dans le génie guerrier des livres hébreux, tels furent les

[1] Voyez le touchant récit de l'évasion de la veuve et des enfants de l'amiral racontée par le fils aîné de Coligni ; ap. anc. collection, t. XXVII, p. 492. Cette malheureuse famille se retira en Suisse, où tout un peuple l'entoura de respects et de consolations.

asiles de la foi proscrite. Là, tandis qu'ailleurs reparaissait le dogme de la résignation passive, on en vint, au contraire, à se poser nettement la grande question : « Est-il « permis aux sujets de prendre les armes contre le *magis- « trat* qui abuse de son pouvoir ? » et l'on osa répondre : « Oui ! » Jusqu'alors les huguenots avaient couvert leurs insurrections du nom des princes du sang ; ils avaient opposé, comme on disait, *le magistrat au magistrat;* ils n'avaient osé s'avouer qu'ils combattaient le souverain. Parmi les plus extrêmes violences des guerres civiles, ils avaient prétendu ne lutter que *contre les mauvais conseillers qui trompaient ou violentaient le roi.* Les crimes de la royauté dissipèrent le prestige religieux qui entourait le trône ; on reconnut *que l'on pouvoit estre contraint de prendre les armes contre le roi*, sans manquer aux devoirs du citoyen envers l'État ; qu'il fallait distinguer entre le roi et la couronne [1].

Il n'y eut point toutefois de manifeste ni d'explosion immédiate : dans les premiers moments de stupéfaction qui suivirent la nouvelle de la Saint-Barthélemi, c'était beaucoup que de fermer ses portes et de ne pas tendre la gorge aux massacreurs. Dans le petit nombre de villes où les protestants avaient une supériorité décidée, à Sancerre, à Nîmes, à Montauban et même à La Rochelle, la plupart des gros bourgeois, des gens de robe et une partie des officiers municipaux, opinaient pour qu'on se soumît aux ordonnances royales. Le dévouement des petites gens l'emporta sur le timide égoïsme des riches. Ceux-ci, à Sancerre, firent pis que d'entraver les mesures de défense : ils livrèrent le château aux gens du gouverneur de Berri,

[1] Voyez les débats qui eurent lieu à La Rochelle, ap. Mémoires de l'Estat de France, t. II, f° 175, v°.

que les Sancerrois s'étaient excusé de recevoir dans leurs murailles ; le château fut pris et repris dans un même jour (10 novembre) ; les traîtres furent chassés du château et de la ville, et les Sancerrois se mirent ouvertement en insurrection. Jusqu'alors, tout en fermant leurs portes à la garnison que le roi leur avait enjoint de recevoir par lettres du 5 septembre, ils avaient gardé vis-à-vis de la cour l'attitude de la prière. Ils furent renforcés par des soldats, des paysans, des bourgeois échappés d'Orléans, de Bourges et des petites villes de la Loire. A Nîmes, les choses se passèrent à peu près de la même manière, si ce n'est qu'il n'y eut point de trahison, et que les citoyens qui ne voulurent point participer à la résistance quittèrent spontanément la ville. Les Nîmois agirent avec prudence : ils refusèrent d'ouvrir au lieutenant général Joyeuse, mais ils ne firent plus le prêche que de nuit, pour ne pas contrevenir trop ostensiblement à la déclaration du 28 août ; ils gagnèrent du temps, armèrent en silence, et encouragèrent par leur exemple les petites villes et les bourgades du Vivarais et des Cévennes.

Dans la haute Guyenne, ce fut la noblesse qui prit l'initiative : les bourgeois de Montauban avaient d'abord résisté aux instances de ce Regnier qu'on a vu sauvé si miraculeusement par son ennemi Vezins, et qui les sollicitait de prendre les armes. Regnier s'en retournait tristement, lorsqu'il rencontre la fameuse compagnie de Montluc, qu'on appelait la *cornette noire*, et trois ou quatre autres cornettes de cavalerie qui cheminaient en désordre vers Montauban, sans s'attendre à la moindre résistance. Regnier, avec quarante chevaux, en charge quatre cents, les culbute, les met en pleine déroute, et ramène cinquante gentilshommes prisonniers dans Montauban. Les

bourgeois crurent reconnaître le doigt de Dieu, et s'insurgèrent : la rébellion se propagea dans le reste du Querci, dans l'Albigeois et dans le Rouergue (d'Aubigné, col. 574-578. — Mém. de l'Estat de France).

En Béarn, les huguenots refusèrent d'obéir à un édit *extorqué*, disaient-ils, *à leur seigneur captif*, et par lequel le roi de Navarre avait ordonné le rétablissement du culte catholique dans ses États, prohibé le culte réformé, enjoint l'expulsion des ministres et la restitution des biens d'église (16 octobre). Les huguenots se maintinrent en possession de toute cette contrée.

La cour commença de s'inquiéter en voyant se fortifier et s'enhardir sur divers points des résistances qu'elle avait crues mourantes ; mais La Rochelle seule préoccupait Catherine bien plus que tout le reste. La reine mère commençait à pressentir dans cette cité l'écueil de sa fortune. Catherine n'avait rien négligé pour s'assurer de La Rochelle : Strozzi et La Garde, qui commandaient les soldats et les navires rassemblés sur les côtes de l'Aunis, sous prétexte de la guerre de Flandre, avaient reçu, dit-on, avant la Saint-Barthélemi, l'ordre secret de s'emparer de cette ville[1] ; mais les Rochelois se gardaient si bien, qu'on ne put les surprendre. A la nouvelle du massacre, les soldats et les marins protestants qui faisaient

[1] Les Mémoires de l'Estat de France et d'autres livres huguenots vont jusqu'à citer une lettre que Catherine aurait écrite à Strozzi vers la fin de juin, avec ordre de la décacheter seulement le 24 août : la lettre contenait l'avis du massacre de Paris et l'injonction de se saisir de La Rochelle. Il est bien évident que cette pièce est supposée, et que Catherine ne savait pas, deux mois d'avance, que le massacre aurait lieu précisément le 24 août. Le Romain Capilupi, qui écrivit son panégyrique de la Saint-Barthélemi dès le mois d'octobre, pour ainsi dire dans l'antichambre du cardinal de Lorraine, dit seulement que Strozzi reçut à l'avance des instructions secrètes qu'il devait ouvrir vers le 20 août. V. lo Stratagema del re Carlo IX contrà gli Ugonotti, etc. Roma, 1572.

partie du corps d'armée de La Garde et de Strozzi se jetèrent dans la place ; beaucoup d'autres gens de guerre et tous les ministres réformés des provinces voisines y arrivèrent à la file, et plus de quinze cents bons soldats se joignirent ainsi à la garde bourgeoise, déjà forte de seize cents hommes [1]. La cour essaya de prendre les Rochelois par la douceur : dès le 30 août, le roi leur avait écrit pour les assurer de sa bienveillance et de son intention de maintenir ses édits. On leur dépêcha envoyé sur envoyé; on leur fit écrire par le roi de Navarre ; on leur offrit, *pour eux seuls*, l'exercice du culte réformé ; on ne leur demandait que de renvoyer les *étrangers* retirés chez eux, et de recevoir dans leurs murs, non point La Garde ou Strozzi, mais le grand maître de l'artillerie Biron, que le roi avait nommé gouverneur de La Rochelle et de l'Aunis. Le choix de Biron était adroit, car ce capitaine, lié avec les chefs des *politiques*, avait sauvé plusieurs huguenots à la Saint-Barthélemi, après avoir failli périr lui-même. Les Rochelois demandèrent qu'on éloignât les forces de terre et de mer qui menaçaient leur ville [2]. Le roi promit, mais la promesse ne se réalisait pas, et Biron était aux portes, réclamant *ouverture*. Il y eut de l'hésitation dans le conseil de ville : les plus riches inclinaient à l'obéissance ; sur ces entrefaites arriva un messager de Montauban, qui venait engager *ceux de La Rochelle* à tenir ferme, et qui raconta comment les huguenots de Castres, ayant

[1] La population de La Rochelle ne dépassait pas dix-huit mille âmes.

[2] Plusieurs historiens ont confondu, avec la réponse des Rochelois, une pièce extrêmement violente où l'on déclare, au nom des gentilshommes, capitaines, bourgeois et autres étant en la ville de La Rochelle, qu'on ne croira jamais qu'une si *lasche entreprise et barbare exécution* que celle du 24 août soit jamais *montée en l'entendement de Sa Majesté*. Cette pièce circula parmi les protestants, mais sans caractère officiel. Mémoires de l'Estat de France, t. I, f° 279.

consenti à recevoir un capitaine envoyé par le roi, avaient été ensuite assaillis et traîtreusement égorgés dans leurs maisons. L'assemblée générale de la commune, à ce récit, se prononça tout d'une voix pour la fermeture des portes. Le massacre de Bordeaux, qu'on apprit quelques jours après [1], et les actes d'hostilité commis par les troupes de La Garde et de Strozzi, affermirent les Rochelois dans la résolution de se défendre jusqu'à la mort.

La cour cependant ne se voyait qu'avec une extrême répugnance réduite à l'emploi de la force ouverte. Les agents qui travaillaient pour le duc d'Anjou en Pologne ne cessaient de répéter à ce prince et à sa mère que le seul moyen de rendre son élection possible était de témoigner la plus grande modération envers les protestants français; qu'il fallait prouver à tout prix que les massacres n'étaient pas l'œuvre de la cour. Delà, ces délais accordés à La Rochelle et aux autres villes récalcitrantes, ces ordonnances doucereuses contrastant avec la continuation des égorgements; ces ordres de poursuites et de punitions qui ne furent exécutés nulle part contre les massacreurs. La cour tenta un dernier effort auprès des Rochelois. Après la capitulation de Mons, que le duc d'Albe respecta, contre toute attente, apparemment pour rendre plus odieuse par cette loyauté inattendue la perfidie du roi de France, Charles IX avait prié le duc d'Albe de renvoyer en France les protestants français de la garnison de Mons. Ces pauvres gens, et surtout leur chef, le brave La Noue, s'attendaient à partager le sort de ceux qui les avaient envoyés en Belgique; mais Charles IX, au contraire, dépêcha le duc de Longueville, gouverneur

[1] Le baron de La Garde justifie ce massacre dans sa correspondance avec les Rochelois; Mémoires de l'Estat de France, f° 596, v°.

de Picardie, chercher La Noue à la frontière, le fit amener à Paris, l'accueillit avec bienveillance, lui donna mainlevée des biens séquestrés du malheureux Téligni, son beau-frère, et le chargea de ramener à l'obéissance ses coreligionnaires de La Rochelle. Charles IX protesta de la sincérité de ses offres aux Rochelois. Il y allait de la vie à refuser cette commission : La Noue d'ailleurs croyait que La Rochelle ne pouvait éviter sa perte que par une transaction ; il accepta, promit de revenir quand le roi le rappellerait, mais déclara franchement à Charles IX que, tout en donnant aux Rochelois des conseils pacifiques, il ne se prêterait à aucun acte qui pût être préjudiciable à leurs libertés. Les Rochelois, étonnés de voir le héros de *la Religion*, le Bayard des huguenots, se présenter à eux au nom des bourreaux de leurs frères, reçurent d'abord La Noue assez mal. Comme il leur montrait son *bras perdu à leur service*, « ils répondirent qu'ils pen« soient trouver La Noue, mais qu'ils ne le voyoient point; « que celui à qui ils parloient avoit beau lui ressembler de « visage, qu'ils ne le cognoissoient point pour La Noue « (d'Aubigné, col. 569). »

La Noue parvint enfin à les convaincre de la pureté de ses intentions, et ils lui offrirent le choix entre trois partis : demeurer parmi eux en simple particulier, prendre le commandement général de la noblesse et du peuple, ou passer en Angleterre. La Noue accepta le commandement, et, chose singulière ! il l'accepta de l'avis d'un affidé de Catherine, l'abbé Guadagni, que la cour lui avait adjoint pour collègue et pour surveillant dans la négociation. La cour n'espérait certainement pas que La Noue trahirait les Rochelois en sa faveur ; mais elle savait qu'il ne manquerait pas non plus à sa parole envers

le roi, et qu'il ferait tous ses efforts pour disposer les Rochelois à accepter des conditions raisonnables. Il y a quelque chose d'admirable dans cette confiance imposée au crime même par la vertu.

L'hiver était arrivé durant tous ces pourparlers, et la hardiesse croissait de jour en jour aux populations insurgées : la terreur faisait place à la soif de la vengeance. Le mouvement prenait un caractère de plus en plus démocratique, et la plupart des ministres du saint Évangile prêchaient ouvertement le républicanisme théocratique de la Bible. Ils en rédigèrent, pour ainsi dire, la charte. La Popelinière (t. II, f° 123) et les Mémoires de l'Estat de France (t. II, f° 37-42) nous ont conservé un plan d'organisation du parti protestant, rédigé, dit-on, dans un synode tenu en Béarn à la fin de 1572; c'est un véritable projet de république fédérative. « En attendant qu'il « plaise à Dieu de changer le cœur du roi, ou de susci- « ter un prince voisin qui soit manifesté, par sa vertu et « marques insignes, estre libérateur de ce pauvre peuple « affligé, chasque ville élira un chef ou mayeur pour com- « mander tant au fait de la guerre que de la police civile; « le mayeur sera assisté d'un conseil de vingt-quatre « hommes choisis, comme le mayeur lui-même, sans « acception de qualité, soit des nobles, soit d'entre le « peuple, tant de la ville que du plat pays; au mayeur « et aux vingt-quatre, seront adjoints, pour les affaires « d'importance, soixante-quinze autres conseillers for- « mant, avec lesdits mayeur et vingt-quatre, le grand con- « seil des cent[1], qui décidera des lois à establir ou à ré- « former, des ordonnances de monnoies, levées de deniers,

[1] Ceci paraît emprunté aux institutions communales de La Rochelle, qui était régie par un mayeur, vingt-cinq échevins et soixante-quinze pairs.

« accord de trêves ou de paix, et des appels en matière cri-
« minelle. Les fonctions seront annuelles. Tous les chefs « et conseils particuliers éliront un chef général, à la façon « de dictateur romain, pour commander en la campagne, « avec cinq lieutenants et un conseil par la mesme voie « que dessus..... On usera de toute douceur envers les « catholiques paisibles; quant aux traistres et séditieux « armés, que nul d'eux ne soit épargné... Que les chefs « se souviennent de ne se fier jamais en ceux qui, tant « de fois et par si insignes et prodigieuses trahisons, ont « rompu la foi, se gardant bien de faire jamais de ces « paix qui servent d'instruments à massacres. »

Ce programme audacieux ne fut pas tout à fait suivi : on n'élut point de *dictateur romain*, et le parti ne fut pas assez fort pour mettre une armée en campagne; mais chaque ville, chaque forteresse huguenote, se montra décidée à résister jusqu'à la dernière extrémité. La cour avait été prête pour assassiner; elle ne le fut pas pour combattre. Catherine retrouvait presque les mêmes embarras qui l'avaient poussée à la paix fatale de 1570 : c'étaient moins encore l'argent et les soldats qui lui manquaient que les généraux; elle se retrouvait entre les Guise et les politiques, également suspects à ses yeux. Elle se décida à envoyer le duc de Damville dans son gouvernement de Languedoc, espérant compromettre ce maréchal avec les huguenots, dont il avait été autrefois l'ennemi acharné, et le détacher ainsi des autres politiques. Damville obéit; mais il mena la guerre fort mollement contre les gens de Nîmes et des Cévennes, et perdit beaucoup de monde au siége de Sommières, petite place des environs de Nîmes. Le marquis de Villars, successeur de Montluc dans la lieutenance générale de

Guyenne, n'eut guère plus de succès, grâce à l'indiscipline de ses troupes mal nourries et mal payées, et il n'osa s'attaquer à Montauban. Sancerre, petite ville avantageusement située sur une haute colline, à peu de distance de la Loire, se défendit héroïquement contre quelques milliers d'hommes commandés par La Châtre, gouverneur de Berri. Les paysans réfugiés dans la ville se servaient de frondes avec tant d'adresse et de vigueur, que ces armes renouvelées des anciens en prirent le nom d'*arquebuses de Sancerre*.

Mais ce n'était pas là, tout le monde le comprenait, c'était à La Rochelle que se décidait le sort de la *Cause*.

Les Rochelois avaient mis à profit le temps qu'on leur avait laissé : tandis que La Noue, investi du commandement militaire par une transaction si bizarre, ajoutait de nouveaux ouvrages aux remparts de la ville, déjà si forte de sa position entre la mer et de vastes marais, le maire Jacques Henri, homme de tête et de cœur, approvisionnait largement la place et y maintenait un ordre rigoureux, avec l'assistance du conseil des cent et d'un conseil extraordinaire composé de quatre échevins, quatre pairs, quatre simples bourgeois et quatre réfugiés. Cinquante-sept ministres, animés d'une exaltation délirante, formaient, à côté ou au-dessus des autorités civiles et militaires, un troisième pouvoir presque également redoutable aux magistrats et à l'ennemi, mais qui, malgré ses écarts fanatiques, décuplait l'énergie de la défense en soufflant incessamment l'enthousiasme religieux dans tous les cœurs.

La cour, voyant ses offres repoussées, s'était résolue à de grands efforts. Biron et Strozzi avaient commencé les approches dans les premiers jours de décembre : durant

tout ce mois et celui de janvier, les forces royales s'accrurent peu à peu ; des dons gratuits avaient été demandés au clergé et aux bonnes villes, qui allouèrent des sommes considérables pour la *destruction des derniers repaires de l'hérésie*. Le 11 février 1573, le duc d'Anjou vint prendre le commandement en chef; il était accompagné de son frère le duc d'Alençon, de tous les princes, de la plupart des grands, de presque toute la noblesse de cour. L'absence du maréchal de Montmorenci et de ses deux plus jeunes frères était significative. Le roi de Navarre et le prince de Condé, pour prouver la sincérité de leur retour à l'Église romaine, avaient été contraints de marcher dans les rangs catholiques, à côté des meurtriers de l'amiral, à côté des Guise, des d'Aumale, des Nevers, des d'Angoulême [1], des Retz, des Cosseins. On conçoit quel ordre et quelle union pouvaient régner dans un camp formé d'éléments si disparates.

Jusqu'à l'arrivée des princes, les généraux assiégeants s'étaient contentés de fermer la mer autant que possible aux Rochelois, en construisant deux forts des deux côtés de la baie au fond de laquelle est située La Rochelle, et en établissant à l'ancre une grosse caraque de 1,200 tonneaux, bien munie d'artillerie, entre le port et la baie. Du côté de la terre, la connaissance des lieux avait presque toujours donné l'avantage aux assiégés dans les petits combats livrés au milieu des marais. Le duc d'Anjou arrivé, la ville fut serrée de plus près, et l'on s'occupa

[1] Il n'avait pas tenu au bâtard d'Angoulême que la Saint-Barthélemi ne recommençât à Paris dans l'hiver de 1572 à 1573 : le bâtard avait pris goût au pillage; durant une absence de Charles IX, il s'avisa de supposer un ordre du roi pour égorger, à la tête d'une troupe de scélérats, les plus riches citoyens de Paris, sous prétexte d'hérésie. Le duc de Nevers, averti de ce beau projet, en empêcha l'exécution. De Thou, t. III, l. LIV, p. 200.

d'asseoir les batteries; mais les opérations furent très-mal conduites. Anjou n'avait plus pour guide Tavannes, qui se mourait en Bourgogne, et l'on vit ce que valait, livré à lui-même, le vainqueur de Jarnac et de Moncontour. Anjou s'occupa de choisir le logis le plus commode bien plus que le meilleur point d'attaque; il s'établit, et la noblesse à son exemple, à une lieue de la tranchée. Les assiégés avaient beau jeu contre une armée ainsi distribuée, et, dans leurs sorties victorieuses, ils enlevaient des quartiers entiers avant que la gendarmerie pût accourir au secours des fantassins. L'argent manquait: les compagnies étaient incomplètes; l'artillerie n'était point en état. La négligence ou plutôt l'impuissance du gouvernement aggravait ainsi les conséquences des fautes du général en chef.

Les négociations furent rouvertes : les ministres huguenots ne purent empêcher la tenue des conférences; mais ils firent décider que La Rochelle ne traiterait pas sans les autres villes et églises réformées du royaume. Cette prétention fut rejetée bien loin. Les trames secrètes ne réussirent cependant pas mieux aux assiégeants que les négociations publiques : quelques soldats s'étaient introduits dans la place, comme déserteurs, et devaient en livrer l'entrée; ils furent découverts, mis à mort et jetés par-dessus les murailles. La discorde régnait toutefois dans La Rochelle, quoique tout le monde fît son devoir les armes à la main. La Noue, jugeant l'état des choses en homme de guerre plus qu'en politique, pensait que La Rochelle succomberait à la longue si elle n'était secourue du dehors, et n'espérait pas ce secours, parce qu'il savait que la reine d'Angleterre, qui seule eût pu le fournir, était fort peu disposée à se brouiller avec

la cour de France : il tâchait donc de sauver à tout prix La Rochelle par une transaction, en attendant des jours meilleurs. Les ministres du saint Évangile traitaient de défiance impie tous ces calculs de la prudence humaine; ils comptaient sur des miracles pour sauver la *Cause* et venger les martyrs de la Saint-Barthélemi : ils allaient jusqu'à prétendre qu'on ne pouvait, sans péché, garder la foi aux *méchants et massacreurs* pris en guerre, et qu'on les devait mettre à mort quoiqu'ils eussent été reçus à merci : c'était l'équivalent de la maxime tant reprochée au catholicisme, qu'*on ne doit point garder la foi aux hérétiques* (Mém. de l'Estat de France, t. II, f° 177). Les gentilshommes soutenaient La Noue ; le peuple, tout en conservant quelque respect pour La Noue, suivait les ministres. Des scènes très-violentes eurent lieu entre les ministres et ce capitaine : un d'eux, vieillard que le fanatisme exaltait jusqu'à la démence, osa donner un soufflet à La Noue. Ce sage guerrier, toujours maître de lui-même, arrêta ses officiers qui levaient déjà l'épée sur le téméraire, et se contenta de le renvoyer à sa femme, afin qu'*elle le fist guérir de sa folie*.

La situation de La Noue entre ses promesses à Charles IX et ses devoirs envers La Rochelle, était si pénible, qu'il avait dix fois cherché la mort pour s'en délivrer. Sur ces entrefaites, il fut sommé, au nom du roi, de tenir sa parole et de quitter la ville, puisque tout espoir de paix semblait perdu. Il obéit (14 mars), et resta dans le camp du duc d'Anjou, afin de profiter des occasions qui se présenteraient de servir ses coreligionnaires. L'aspect de ce camp, vu plus de près, dut rassurer La Noue sur le sort de La Rochelle : l'indiscipline et l'anarchie étaient au comble parmi les assiégeants ; le jeune duc d'Alençon,

jusqu'alors assez négligé par sa mère et ses frères, aspirait au rôle de chef de parti ; il affectait de rivaliser avec le duc d'Anjou, regrettait tout haut l'amiral, groupait autour de lui les *nouveaux convertis,* les politiques, tous les mécontents. La moitié de l'armée désirait que La Rochelle ne fût pas prise, quoique les mécontents, par bravade et par point d'honneur, s'exposassent autant que les autres à la tranchée et dans les escarmouches.

Dans la ville, au contraire, quelles qu'eussent été les dissidences, qui diminuèrent par le départ de La Noue, l'ardeur était unanime, et la défense, admirable : la mort du duc d'Aumale, tué d'un coup de canon le 3 mars, avait semblé justifier les prophéties des ministres ; c'était le *commencement du jugement de Dieu sur les massacreurs!* Quoi qu'eût pu dire La Noue, les Rochelois attendaient avec confiance les secours de l'Angleterre ; ils ne pouvaient croire qu'Élisabeth les abandonnât, et ils venaient d'être avertis que Montgommeri et leur ancien amiral Jean Sore assemblaient dans les ports anglais une petite armée de réfugiés huguenots. Après cinq semaines de *batterie* et d'escarmouches meurtrières, les assiégeants s'étaient enfin décidés à attaquer de pied ferme. Quatre assauts furieux furent repoussés avec un grand carnage (7-8-10-14 avril). Quatre fois le psaume LXVIII : *Que Dieu se montre seulement!* retentit comme un chant de victoire du haut des tours de La Rochelle. Les remparts n'étant guère abordables que sur un seul point, à cause des marais, la supériorité du nombre devenait presque inutile : quatre mille hommes en repoussèrent vingt mille. Les défenseurs de la ville avaient été renforcés par des auxiliaires inattendus ; les femmes de La Rochelle montèrent en foule sur les murailles, et firent pleuvoir sur les as-

saillants du goudron bouillant, des cercles de fer rouge, des pots à feu et des pierres [1]. Elles faisaient jouer incessamment une machine qu'on appelait l'*encensoir :* c'était un mât tournant sur un pivot ; à son extrémité était attachée une chaudière qui versait des torrents de feu dans le fossé. Le fameux boulevard de l'*Évangile*, principal théâtre de ces exploits, fut le cimetière de l'armée royale. Le duc de Nevers, le marquis de Mayenne, le comte de Retz, le colonel général de l'infanterie Strozzi, du Guast, favori du duc d'Anjou, et bien d'autres, furent plus ou moins grièvement blessés. Cosseins, ce capitaine des gardes qui avait conduit les assassins de l'amiral, demeura mort sur la place [2]. Les assiégés s'enivraient de vengeance : les assiégeants étaient découragés ; les soldats se plaignaient de la légèreté avec laquelle on prodiguait leur vie ; les capitaines se défiaient les uns des autres ; parfois, au milieu d'un combat, une panique sans motif apparent jetait le désordre dans toute l'armée. Ces défiances étaient assez fondées ; car le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé délibérèrent plusieurs fois de déserter avec tous leurs amis, pour aller se jeter dans Angoulême ou dans Saint-Jean-d'Angéli (ibid., p. 17). Les assiégés étaient avertis de tous les mouvements, de tous les projets de l'armée royale.

[1] Les femmes huguenotes montrèrent la même intrépidité aux siéges de Sommières et de Sancerre. Là, comme à La Rochelle, on les voyait descendre dans les fossés, au milieu des arquebusades, pour aller dépouiller les morts et achever les blessés ennemis.

[2] Maurevert était aussi à l'armée ; mais on avait été obligé de lui donner un poste isolé, aucun chef de corps n'ayant voulu le recevoir, ni *entrer en garde avec lui*. Mémoires du duc de Bouillon, ap. anc. collect. t. XLVIII, p. 14. Cette particularité prouve qu'il restait encore quelque étincelle de l'honneur français parmi ces hommes souillés de bien des crimes.

Le 19 avril, les vigies signalèrent la *flotte d'Angleterre*. La joie que cette annonce répandit dans la ville fut de courte durée. Élisabeth n'avait pas voulu se compromettre en faveur d'une cause qu'elle jugeait perdue : elle n'avait point osé secourir La Rochelle, de peur que Charles IX ne se vengeât en excitant les catholiques anglais à la révolte, et en secourant les partisans de Marie Stuart, qui avaient repris les armes en Écosse, et s'étaient emparés de la citadelle d'Édimbourg. La flotte signalée ne se composait que de petits bâtiments mal équipés par les réfugiés, qui avaient quitté à la hâte les ports d'Angleterre, de crainte d'être arrêtés par ordre d'Élisabeth. Cette princesse avait même déclaré aux agents de la cour de France qu'elle consentait à ce qu'on traitât en pirates les Anglais embarqués avec Montgommeri. L'escadre huguenote n'essaya point de passer entre les forts et les navires catholiques, ni de forcer une estacade par laquelle les assiégeants avaient fermé le port de La Rochelle : Montgommeri fit parvenir quelques munitions aux Rochelois, puis se retira dans les parages de Belle-Isle. Le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé, à l'aspect de la flottille protestante, avaient eu la pensée de se saisir de quelques vaisseaux pour aller joindre Montgommeri et passer en Angleterre. Ce fut La Noue qui les empêcha d'exécuter ce projet, qui eût fort embarrassé Élisabeth et n'eût point servi la cause des huguenots.

La retraite du *secours* n'abattit point le courage des assiégés : ils plantèrent un mai fleuri sur leurs remparts le premier jour de mai, et continuèrent à braver assauts et canonnades. La disette commençait à les menacer; mais les coquillages de mer, beaucoup plus abondants

cette année-là que de coutume, leur fournirent une ressource qu'ils comparèrent pieusement à la manne envoyée du ciel aux Hébreux. Le fer des huguenots, la désertion, et une maladie dont les symptômes, décrits par les historiens, rappellent le choléra-morbus, décimaient sans cesse l'armée royale, qui eût été depuis longtemps réduite à lever le siége, si elle n'eût été presque entièrement renouvelée par des recrues venues de toutes les provinces, et par des mercenaires suisses. Des milliers de soldats [1] et plus de trois cents officiers de distinction avaient péri : le duc d'Anjou fut blessé légèrement le 13 juin, et l'eût été peut-être mortellement, sans le dévouement de son écuyer de Vins, qui se jeta au devant du coup dirigé contre le prince, et reçut la balle dans le corps (d'Aubigné, col. 594). Il n'en mourut pas.

La cour n'espérait plus emporter La Rochelle de vive force, et les pourparlers avaient été rouverts ; les nouvelles de Pologne hâtèrent la conclusion.

Le duc d'Anjou était roi, grâce à la dextérité des agents diplomatiques de sa mère. L'évêque Montluc et Gaspard de Schomberg, Allemand attaché au service de France, avaient rivalisé de zèle et d'adresse. Schomberg avait employé, au près des princes protestants d'Allemagne, les caresses, les protestations, les menaces indirectes, pour les empêcher de traverser les prétentions du duc d'Anjou et de servir en Pologne les intérêts de l'archiduc Ernest, fils de l'empereur, et le plus redoutable des compétiteurs du duc d'Anjou. Schomberg avait montré à ces princes le danger d'accroître la puissance autrichienne, qui ne serait pas toujours dans les mains du tolérant Maximilien ; il

[1] De Thou et d'Aubigné prétendent qu'il mourut quarante mille hommes à ce siége, chiffre évidemment très-exagéré ; d'autres disent vingt-deux mille.

les avait effrayés d'un projet formé, disait-il, par le pape et le roi d'Espagne pour dépouiller les électeurs protestants de leur droit électoral ; il avait fait voir au contraire la France toute prête, malgré l'*accident* de la Saint-Barthélemi, à se rapprocher des souverains réformés, et à reprendre les plans de Coligni sur les Pays-Bas. Schomberg travailla si bien, que la plupart des princes réformés d'Allemagne demeurèrent neutres, et que quelques-uns même favorisèrent le duc d'Anjou en Pologne, et promirent d'appuyer auprès de la reine d'Angleterre les poursuites du duc d'Alençon. Schomberg signa un traité secret à Francfort avec Ludovic de Nassau, qui s'engagea, au nom du prince d'Orange, à placer la Hollande et la Zélande sous le protectorat de la France, et à céder au roi toutes les conquêtes qui pourraient être faites sur l'Espagne, si Charles IX se décidait à embrasser la défense des Pays-Bas contre Philippe II (de Thou, t. III, p. 228).

Pendant ce temps, l'évêque Montluc agissait plus efficacement encore auprès de la noblesse polonaise : il caressait l'orgueil chevaleresque de cette valeureuse nation et son esprit d'indépendance [1], insistait sur les rapports

[1] « Par une spéciale grâce et bénéfice de Dieu, la *Poulonne* a été réservée, « comme un ferme rempart et assuré boulevard, pour soustenir, arrester et repousser « les efforts et excursions des nations barbares... comme une forteresse inexpugnable pour couvrir et défendre le reste des provinces chrétiennes. Vous seuls, « presque entre toutes les nations du monde, avez retenu le privilége et la faculté « d'eslire vos rois, et, par mesme moyen, avez aussi très-constamment conservé « jusques ici tous autres ornements de liberté et dignité, là où les autres nations « qui souloient estre aussi libres, estant maintenant dépouillées de toutes libertés, « sont abattues et prosternées par terre, regardées des passants, non sans grand « esbahissement, comme charognes mortes de liberté estincte. » Cette sortie républicaine contre l'Europe monarchique du seizième siècle est assez piquante dans une harangue *faicte et prononcée de la part du roi très-chrestien*, par-devant *la noblesse de Poulonne*. Voyez la harangue de Montluc (du 10 avril 1573), et

qu'une même vaillance, une même douceur et *humanité de mœurs*, établissaient entre la France et la Pologne, et qui, suivant lui, avaient depuis longtemps inspiré aux deux peuples une affection réciproque; il exposait les avantages de l'alliance française, trop puissante pour ne pas être efficace au besoin, trop lointaine pour devenir jamais oppressive, disculpait audacieusement le roi et le duc d'Anjou vis-à-vis des réformés, représentait aux catholiques la nécessité d'écarter les concurrents hérétiques ou schismatiques, tels que le fils du roi de Suède, le fils du tzar de Moscovie, le duc de Prusse, le vayvode de Transylvanie, à tous l'extrême péril auquel le choix d'un monarque autrichien exposerait la liberté polonaise. Montluc offrit toutes les garanties, accepta toutes les conditions; les grands revenus des duchés d'Anjou, de Bourbonnais et d'Auvergne, apanage du prétendant, seront transférés en Pologne; le libre commerce sera établi entre la France et la Pologne, et protégé au besoin par une flotte française; le duc d'Anjou lèvera quatre mille Gascons pour aider les armées polonaises à récupérer les terres usurpées par le Moscovite en Lithuanie et en Livonie; le duc d'Anjou dotera l'université de Cracovie[1]. Les principaux membres de la noblesse catholique et protestante de Pologne venaient de signer un accord par lequel on s'engageait de part et d'autre à ne jamais permettre l'emploi de la violence en matière de religion. Montluc ratifia ce pacte au nom du duc d'Anjou; il fit

les mémoires de son secrétaire J. Choisnin, dans le t. XI de la collect. Michaud. Voy. aussi les Mémoires de l'Estat de France, t. I, f° 455, v°, et t. II, f° 141-165. Les instructions de Montluc se trouvent parmi les manuscrits de Baluze, in-4°, cot. 10,339.

[1] Le savant et vertueux jurisconsulte François Baudouin devait être chargé de réorganiser cette université; mais il mourut avant la fin de l'année.

plus : les *évangéliques* (protestants) polonais demandèrent « que le roi très-chrestien restablist en leurs biens, no- « blesse et honneurs, tous ceux qui avoient esté condam- « nés pour la prétendue conspiration de Paris, ou leurs « héritiers; que le libre exercice de la religion fust ac- « cordé, comme par ci-devant, aux villes et places qui « avoient ledit exercice; qu'on fist diligentes informations « contre les massacreurs, et qu'ils fussent chastiés, etc. « (La Popelinière, t. II, f° 177). » Les instructions de l'ambassadeur français ne prévoyaient pas une semblable requête : Montluc, cependant, qui avait toujours soutenu que le massacre avait eu lieu contre la volonté du roi, sentit qu'il ne pouvait refuser sans tout compromettre; il jura ces *articles* au nom de Charles IX (4 mai). Cinq jours après, trente-cinq mille gentilshommes, réunis à cheval et en armes dans la plaine de Varsovie, proclamèrent le duc d'Anjou roi de Pologne. L'élection fut à peine un moment douteuse ; dès que la majorité eut commencé à se déclarer, la minorité s'y réunit, afin d'éviter au pays les dangers d'une lutte intestine (9 mai 1573). Montluc expédia en France la nouvelle de sa victoire, et ne tarda pas à se remettre en route, suivi par une grande ambassade polonaise.

Quoique la cour de France ne sût pas encore toute l'étendue des engagements pris par Montluc, elle jugea qu'il importait de terminer la guerre civile avant l'arrivée des ambassadeurs polonais. C'était une consolation pour son amour-propre que d'accorder volontairement à des considérations diplomatiques ce qu'elle eût été bientôt réduite à subir par impuissance. Le siége de La Rochelle avait dévoré toutes ses ressources. Les quatre secrétaires d'état, Brûlart, Pinart, de Sauve et Villeroi furent dé-

péchés successivement au camp du duc d'Anjou, afin de presser les négociations. Des députés de Montauban vinrent s'adjoindre aux commissaires des Rochelois, qui, bien que sans pouvoirs, stipulèrent au nom du parti tout entier. Ce n'étaient plus cette fois les princes du sang et les grands officiers de la couronne, les Bourbons ou les Châtillon, qui traitaient avec le roi pour le parti réformé ; les noms roturiers des Jacques-Henri, des Morisson, des Salbert, des Gargouillaud, marquaient une nouvelle phase de l'histoire du protestantisme. Les conventions de paix, arrêtées le 24 juin, furent acceptées le lendemain par le peuple rochelois et par les réfugiés réunis sur le bastion de l'Évangile. Le roi les ratifia, et les fit publier sous forme d'édit, dans le courant de juillet. Tout l'honneur et l'avantage du traité furent pour les trois principales villes confédérées. Le plein exercice du culte fut accordé à La Rochelle, à Nîmes et à Montauban, avec l'exemption de garnison et la promesse royale de ne pas construire de citadelles dans les trois villes. Les gentilshommes et autres ayant haute justice, qui avaient porté les armes avec les habitants *desdites villes*, étaient autorisés à célébrer dans leurs maisons les baptêmes et mariages, *sans plus grande assemblée que dix personnes*, *outre les parents, parrains et marraines* ; le reste des protestants devait avoir seulement la liberté de conscience, avec amnistie pour tout ce qui s'était passé *depuis le 24 aoust dernier*. Ainsi, la résistance armée arrachait ce qui était refusé à la soumission. C'était un grand enseignement[1].

Moins heureuse toutefois, la courageuse ville de Sancerre n'obtenait pas le bénéfice de sa défense, prolongée,

[1] Voyez l'édit dans La Popelinière, t. II, f° 183, et dans les Mémoires de l'Estat de France, t. II, f° 242.

depuis plusieurs mois, à travers des souffrances inouïes. Les commissaires de La Rochelle ayant insisté vivement, mais vainement, en faveur des Sancerrois, les partisans de la paix étaient parvenus à faire en sorte qu'on passât outre. Sancerre n'eut point de mention particulière dans le traité. Il n'y a point, dans toute l'histoire de nos guerres de religion, d'épisode plus tragique que le siége de Sancerre, raconté avec une simplicité si touchante par le ministre Jean de Léri[1]. Les Sancerrois avaient mis à leur tête un homme d'un ferme courage, mais de peu de prudence, ce même Joanneau qui les avait déjà si bien défendus en 1569. Joanneau, s'obstinant dans l'idée que la cour n'attaquerait point à la fois La Rochelle et Sancerre, ne s'y était pas pris à temps pour approvisionner sa ville : cette faute eut d'épouvantables conséquences; dès le mois d'avril, on fut contraint de manger les ânes et les mulets, puis les chevaux de service, puis les chiens, les chats, les souris ; on se disputa les débris les plus immondes de toute substance animale ou végétale; on créa, pour ainsi dire, des aliments monstrueux, impossibles. Et cette situation se prolongea durant des mois entiers! Les enfants mouraient de faim entre les bras de leurs parents, qui ne tardaient pas à les rejoindre. On vit se renouveler les horreurs si fameuses du siége de Jérusalem : un père et une mère mangèrent leur fille morte de misère!

Ces hommes exténués par la faim triomphèrent cependant de tous les assauts : la conviction où ils étaient qu'on ne leur tiendrait aucune promesse, qu'on les traiterait comme leurs frères à la Saint-Barthélemi, leur prêtait une force surhumaine. Ils tinrent encore plusieurs

[1] Discours de la famine de Saucerre; 1574; réimprimé ap. Archiv. curieuses, t. VIII.

semaines après la paix de La Rochelle ; ils ne voulaient pas croire à la réalité de cette paix, et les assiégeants, qui haletaient après le sac de leur ville, ne cherchaient guère à les convaincre. L'arrivée de l'ambassade polonaise les sauva. La cour, craignant l'impression que produiraient sur les envoyés les horreurs de Sancerre, donna ordre au gouverneur de Berri, La Châtre, d'en finir à tout prix. La Châtre garantit la vie et les biens aux hommes, l'honneur aux femmes, la liberté de conscience à tous, moyennant une rançon de 40,000 livres au bénéfice de ses soldats. Sancerre ouvrit enfin ses portes le 19 août ; la place fut démantelée. La capitulation fut observée vis-à-vis de la masse des habitants et des réfugiés ; mais, peu de temps après, l'ex-gouverneur Joanneau fut attiré hors de sa maison et assassiné pendant la nuit ; le ministre La Bourgade eut le même sort.

(1573-1574.) Les ambassadeurs polonais étaient entrés à Paris le jour même de la capitulation de Sancerre ; ces étrangers excitèrent l'admiration du peuple par la richesse et la bizarrerie de leur costume semi-oriental, semi-fantastique[1], et l'étonnement de la cour par l'étendue et la variété de leurs connaissances, qui contrastaient avec l'ignorance des jeunes courtisans français. On remarquait dès ce temps l'aptitude singulière des hommes de race slave à parler les langues étrangères (de Thou, t. III, l. LVI, p. 280).

L'ambassade polonaise fut magnifiquement accueillie, et, le 10 novembre, dans une grande assemblée réunie

[1] Les Polonais avaient encore la tête rasée par derrière à la façon des Tartares, et portaient des arcs et de larges carquois. De Thou, l. LVI, t. III, p. 280. Ils *acoutraient* eux et leurs chevaux de grands panaches et d'ailes d'aigles largement éployées.

à Notre-Dame, le nouveau roi de Pologne jura, sur les Évangiles, de conserver inviolablement tous les droits de ses sujets polonais et lithuaniens. Le roi de France jura ensuite d'accomplir tout ce que ses envoyés avaient promis de sa part, *conformément à ses instructions*. Les promesses faites en faveur des réformés français se trouvaient exclues de ce serment : les agents du pape et de Catherine étaient parvenus à détourner ceux des nonces polonais qui étaient catholiques d'appuyer à cet égard les réclamations de leurs collègues *évangéliques*, et Montluc avait été désavoué, selon son propre conseil.

Charles IX se montrait beaucoup plus satisfait de l'élévation de son frère que celui-ci ne l'était lui-même. Charles, tout entier à la passion ou plutôt à la fureur de la chasse et des exercices de corps, toujours en proie à une excitation fébrile qui décomposait son teint et rendait son œil hagard, était de plus en plus incapable de l'attention soutenue et du sang-froid qu'exigent les affaires ; il ne pouvait ni commander ni souffrir qu'Anjou commandât sous son nom ; résigné au joug de sa mère, mais non à celui de son frère, il voyait avec une joie mal déguisée le prochain départ du roi de Pologne. Catherine, au contraire, et Henri, encore davantage, en étaient presque à reprocher à Montluc d'avoir réussi. Quiconque avait été nourri dans cet ardent tourbillon de la cour des Valois, dans cette enivrante atmosphère de voluptés et de crimes, de parfums et de sang, ne pouvait plus s'en arracher sans tomber dans le marasme et l'atonie : Henri croyait partir pour l'exil plutôt que pour le trône. Ses regrets étaient redoublés par la violente passion que lui avait inspirée la princesse de Condé (Marie de Clèves), amour d'imagination qui n'empêchait pas Henri de se

vautrer dans les débauches les plus grossières. Les rois de France et de Pologne ne se retrouvaient frères que dans l'orgie [1].

Charles IX ne tarda pas à penser que Henri prolongeait par trop ses adieux aux plaisirs de Paris. Lorsque le roi de Pologne laissa percer le désir de passer encore cet hiver en France, Charles s'emporta furieusement, et, reniant Dieu selon son habitude, il dit à son frère, devant la reine mère, qu'il fallait qu'un des deux sortît du royaume (de Thou, t. III, l. LVII, p. 292; d'Aubigné, col. 667). Henri se résigna et quitta Paris le 28 septembre, après que Charles lui eut octroyé une déclaration portant que l'acceptation de la couronne de Pologne ne dépouillait aucunement Henri ni ses hoirs de leurs droits éventuels à la couronne de France. Le roi, les reines et toute la cour conduisirent lentement Henri vers les marches d'Allemagne : la petite vérole força Charles IX de s'arrêter à Vitri-sur-Marne. Catherine suivit Henri jusqu'à Blamont en Lorraine, et se sépara enfin à grand'peine de ce fils qui semble avoir été le seul être qu'elle ait jamais aimé. « Partez donc, lui dit-elle, mais vous n'y demeurerez guère (d'Aubigné, col. 667)! »

La mauvaise santé de Charles IX, aggravée par les fati-

[1] Voyez dans l'Estoile, p. 28, le récit d'une orgie à la suite de laquelle les deux rois s'en allèrent, avec une bande de courtisans, mettre au pillage la maison du prévôt de Paris, Duprat de Nantouillet, pour le punir d'avoir refusé d'épouser la Châteauneuf, maîtresse du roi de Pologne. La suite des deux rois vola plus de 50,000 francs à Nantouillet, tant en argent qu'en vaisselle. On regrette de voir le nom du roi de Navarre mêlé aux honteuses extravagances de ses beaux-frères, qui le trouvaient bon compagnon et le traitaient comme tout à fait sans conséquence. Il y avait quelque chose d'étrange et de sinistre dans ces parties de débauches, où s'attablaient côte à côte tous ces jeunes princes qui se détestaient mutuellement au fond de l'âme.

gues insensées auxquelles il se livrait [1], faisait prévoir qu'une phthisie pulmonaire ou quelque maladie inflammatoire pourrait bien l'emporter avant peu. Il n'est pas besoin de chercher là un nouveau crime. Catherine s'était ménagé un autre moyen de ramener Henri au moins dans le voisinage de la France. Le comte Ludovic de Nassau était venu en Lorraine au-devant du roi de Pologne. Catherine convint avec Ludovic que Henri, une fois arrivé dans son royaume, déciderait ses sujets à s'unir aux Danois et aux protestants d'Allemagne pour secourir les insurgés néerlandais, et qu'il armerait une flotte à Dantzick afin de descendre en Hollande. Rien ne prouve mieux l'excellence des projets de l'infortuné Coligni, que de les voir ainsi reprendre par ses assassins dans des circonstances infiniment moins favorables. Nassau accepta les propositions et l'argent de Catherine, mais sans renoncer à venger un jour ses amis massacrés, et sans interrompre sa correspondance secrète avec les plus implacables adversaires de la reine mère, avec les partis qui travaillaient à la précipiter du pouvoir.

Jamais ce pouvoir si chèrement acheté n'avait été plus menacé qu'au moment où Catherine se sépara de son fils préféré et de plusieurs de ses plus habiles conseillers, les Nevers, les Retz, les Schomberg, les Bellièvre, les Pibrac, qui suivirent Henri en Pologne. L'édit de juillet était bien loin : les concessions qui avaient déjà tant coûté à Catherine étaient rejetées avec mépris ; les huguenots du Languedoc et de la Guienne, à la nouvelle du traité conclu avec les Rochelois, avaient demandé au roi la per-

[1] Durant des matinées entières, il épuisait à donner du cor ses poumons déjà malades : il faisait à cheval des courses forcenées ; il forgeait des armes de sa propre main.

mission de s'assembler à Montauban et à Nîmes, afin de prendre connaissance de ce qui s'était passé. Les assemblées se réunirent le jour même de la Saint-Barthélemi, comme pour évoquer les ombres sanglantes des martyrs protestants, et toutes leurs résolutions furent inspirées par ce lugubre anniversaire. Le traité de La Rochelle fut désavoué tout d'une voix ; le projet audacieux de constituer le parti réformé en fédération républicaine, déjà proposé et commenté à la fin de l'année précédente, fut adopté et mis à exécution : le Languedoc et la haute Guienne furent divisés en deux grands gouvernements ou généralités, avec Nîmes et Montauban pour chefs-lieux ; Saint-Romain, qui, d'archevêque d'Aix, s'était fait capitaine de huguenots, et le vicomte de Paulin, furent chargés du commandement général, avec le concours des états *composés des plus notables des deux provinces ;* chaque diocèse devait avoir en outre ses états particuliers ressortissant aux états de la généralité : les états de chaque généralité devaient se tenir tous les trois mois ; les états des généralités réunies, tous les six mois. On arrêta que les revenus de tous les bénéfices ecclésiastiques seraient saisis, et toutes les villes et villages, soumis à une cotisation pour les frais de la guerre. Les catholiques qui payeraient la cotisation de bon gré seraient préservés de toutes vexations. *L'union civile* de l'église réformée s'étendrait à tout le royaume au fur et à mesure des progrès de *la cause* (La Popelinière, t. II, f° 185-186-192).

En même temps, les deux assemblées de Nîmes et de Montauban chargèrent des députés de porter au roi leurs requêtes. Les délégués des huguenots trouvèrent Charles IX à Villers-Cotterets, comme il conduisait son frère à la frontière. Ils demandèrent que, pour établir une

paix assurée contre les artifices des *méchants conseillers*, le roi payât les garnisons entretenues par les réformés dans les villes qu'ils occupaient; qu'outre ces villes, le roi en donnât deux autres en garde aux réformés dans chaque province; que l'exercice public de la religion fût permis à tous par tout le royaume; que, *pour administrer justice à ceux de la religion*, de nouveaux parlements composés de réformés fussent érigés en chaque province; que les réformés fussent déchargés du payement des dîmes; que les auteurs, conseillers et exécuteurs des massacres fussent punis comme brigands et perturbateurs du repos public; que les arrêts rendus contre le feu amiral et les autres victimes fussent cassés, pour *fausse calomnie;* que la prétendue conspiration dont on chargeait leur mémoire fût *révoquée en termes exprès;* qu'il fût déclaré que les réformés avaient pris les armes justement et *pour bonne occasion*, depuis le 24 août 1572 (La Popelinière, t. II, f° 186-189).

La reine mère fut frappée de stupeur : « Si Condé, s'écria-t-elle, estoit encore en vie, et qu'il fust au cœur « de la France, qu'il fust dans Paris, avec cinquante mille « hommes de pied et vingt mille chevaux, il ne demanderoit pas la moitié de ce que ceux-ci ont l'insolence de « prétendre ! »

Voilà où en étaient la cour et le parti protestant un an après le grand massacre. Quelle leçon de la Providence!

Le roi, ou plutôt Catherine, se contint cependant, ne rejeta point entièrement l'audacieuse requête des huguenots, et renvoya leurs députés au maréchal de Damville, afin de discuter avec lui les moyens de pacification (octobre 1575).

Ce qu'il y avait de plus alarmant pour Catherine, c'est

que les protestants ne fondaient plus seulement leur assurance sur leurs propres forces, qui, dans le Languedoc et la Guienne, s'élevaient à près de vingt mille combattants. Il se manifestait des symptômes tout à fait nouveaux. La masse de la faction ultrà-catholique semblait plongée dans cette atonie qui suit les grands excès : à travers les sophismes de la fausse science et le délire de la superstition, le cri de la conscience se faisait entendre ; si quelques-uns des massacreurs, comme Tavannes, finissaient dans l'impénitence, d'autres mouraient furieux et désespérés. L'indignation excitée par la Saint-Barthélemi dans les cœurs honnêtes, et les intérêts des grands qui avaient enfin pénétré le système de Catherine, et qui voyaient qu'elle ne visait qu'à les détruire les uns par les autres, contribuaient également à grossir le parti des *politiques* ou *catholiques paisibles*, et à l'entraîner dans une alliance avec les huguenots contre la reine mère et les Guises. Tout semblait légitime à bien des gens pour arracher la France à Catherine. Les deux aînés des Montmorenci et le maréchal de Cossé répugnaient à tout ce qui pouvait être estimé rébellion ; mais les deux plus jeunes Montmorenci, Thoré et Méru, et beaucoup de leurs amis, étaient déjà complétement d'accord avec les huguenots et les Nassau. Dès le mois de novembre, les politiques du Poitou, qui avaient à leur tête le lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, La Haie, homme ambitieux et remuant, dépêchèrent des délégués à une assemblée huguenote tenue à Milhaud, en Rouergue, et ces envoyés professèrent les maximes les plus hardies contre les excès de l'autorité royale (La Popelinière, t. II, f° 207).

Les huguenots saisissaient vivement et habilement les occasions d'attirer à eux tous les mécontents. Lors de la

présentation des fameuses requêtes de Nîmes et de Montauban, les députés des huguenots de Provence et de Dauphiné, qui s'étaient joints en route à leurs coreligionnaires de Languedoc et de Guienne, avaient bien moins parlé de la religion que des impôts, et, tandis que leurs compagnons réclamaient la liberté générale du culte et la vengeance de la Saint-Barthélemi, ils avaient demandé, au nom du tiers état de leurs provinces, la suppression de toutes les taxes pendant dix ans, et, ce terme écoulé, leur réduction au taux du règne de François Ier (La Popelinière, t. II, fo 189-190). L'appel aux états généraux, lancé par les politiques, fut répété par les huguenots. On ne parlait que des vieilles libertés nationales, de la nécessité de mettre un frein au pouvoir arbitraire. La France était inondée de pamphlets où l'on criait ce qu'*en autre saison l'on n'eust osé dire à l'oreille*. Le *Discours de la servitude volontaire,* cette terrible déclamation d'Étienne de La Boëtie contre la royauté, exhumée, pour ainsi dire, du tombeau de son auteur, éclata comme une bombe parmi toutes ces matières inflammables. Au *Discours de la servitude volontaire* succédèrent les *Apophthegmes ou discours notables recueillis de divers auteurs contre la tyrannie et les tyrans;* le *Réveille-matin des François et de leurs voisins;* le *Discours des jugements de Dieu contre les tyrans*, *recueillis des histoires sacrées et profanes;* le *Traité du droit des magistrats sur leurs sujets;* le *Politique*, dialogue traitant de la *puissance, autorité et devoir des princes; des divers gouvernements; jusques où l'on doit supporter la tyrannie; si, en une oppression extreme, il est loisible aux sujets de prendre les armes pour défendre leur vie et liberté; quand, comment, par qui et par quel moyen cela se doit et peut faire*. Les pamphlets se confondaient avec les traités

dogmatiques où l'on sondait les bases mêmes de la société.

Un des livres que produisit ce grand mouvement des esprits est demeuré justement célèbre : c'est la *Franco-Gallia* ou *Gaule françoise,* de François Hotman, savant jurisconsulte protestant, qui, sauvé par ses élèves du massacre de la Saint-Barthélemi à Orléans, s'était retiré à Genève. Cet ouvrage, écrit avec un talent supérieur et une érudition historique mal digérée, mais fort étendue pour l'époque, a pour but de prouver que l'ancienne royauté française avait été primitivement élective, quoiqu'on choisît d'ordinaire les rois dans une même famille; que l'assemblée générale de la nation pouvait seule faire les lois, régler les impôts et décider de la paix ou de la guerre; qu'elle était supérieure aux rois, et pouvait non-seulement limiter leur autorité, mais les déposer s'ils se rendaient indignes du trône; que ce droit politique de la France, base donnée à la monarchie par les *François* (les Franks) et les Gaulois librement réunis autour des Mérovingiens, avait subsisté onze siècles, jusqu'à ce qu'il eût été ruiné par les usurpations successives des rois. La *Gaule françoise* fourmille d'erreurs historiques; Hotman se trompe à beaucoup d'égards en transportant son idéal dans le passé; mais on sent un souffle puissant d'avenir dans cet appel enthousiaste à la *sacro-sainte autorité de l'assemblée nationale* (*concilii publici*). L'imprescriptible souveraineté des nations sur elles-mêmes n'avait point encore été prêchée parmi nous avec tant de vigueur et d'autorité, et l'on peut dire qu'après la *Gaule françoise*, il faut aller jusqu'au *Contrat social* pour rencontrer dans notre littérature une œuvre de

politique *républicaine*[1] supérieure en influence à l'œuvre de Hotman[2].

Hotman s'était adressé surtout aux opinions, aux intelligences ; d'autres écrits remuaient plus violemment les passions : rien ne produisit peut-être autant d'impression que le *Stratagesme de Charles IX* et que la *France-Turquie*. Le premier de ces deux ouvrages n'était que la traduction française faite par un huguenot d'un discours rédigé en italien par un gentilhomme romain, Camillo Capilupi, quelques semaines après la Saint-Barthélemi : il n'y avait pas de satire au monde qui pût valoir ce panégyrique de l'*admirable dissimulation du roi très-chrestien et de sa mère envers les huguenots*. La cour de France l'avait si bien senti, qu'elle avait tenté d'étouffer la publicité du discours de Capilupi. Quant à la *France-Turquie*, c'était un libelle qui

[1] Nous prenons ici le mot de *républicanisme* dans un sens plus général qu'on ne le fait communément aujourd'hui, c'est-à-dire dans le sens de la doctrine qui ne reconnaît la souveraineté que dans le corps de la nation, et qui distingue cette inaliénable souveraineté d'avec l'exercice du pouvoir souverain, qui peut être confié ou abandonné momentanément à un homme ou à une famille, sans leur donner un droit inamissible et supérieur au droit de la société sur elle-même. C'est ainsi que l'entendait Hotman, qui ne repousse pas absolument la forme héréditaire, et qui, d'après les anciens, admet la combinaison des trois pouvoirs, mais en attribuant implicitement la supériorité au peuple.

[2] La traduction de la *Franco-Gallia*, ainsi que tous les ouvrages cités ci-dessus, se trouvent réunis dans les t. II et III des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*. La *Franco-Gallia* a été analysée de main de maître par M. Augustin Thierry, dans ses *Considérations sur l'histoire de France*, ap. *Récits mérovingiens*, t. 1, p. 20-30. « Le livre de François Hotman, » dit M. Augustin Thierry, « eut un succès immense, et son action fut grande sur les hommes de son siècle... Elle survécut à la génération contemporaine des guerres civiles et se prolongea même durant le calme du règne de Louis XIV. Ce bizarre et fabuleux exposé de l'ancien droit public du royaume devint alors la pâture secrète des libres penseurs, des consciences délicates et des imaginations chagrines, plus frappées, dans le présent, du mal que du bien. Au commencement du dix-huitième siècle, sa réputation durait encore. » Ce qui est surtout *fabuleux*, ce sont les vues de Hotman sur les rapports respectifs des Gaulois, des Romains et des Franks.

accusait Catherine de vouloir réduire la France à la condition de la Turquie, où nul n'est grand et noble par soi-même et par sa naissance, mais seulement par la faveur du maître; où les biens et la vie de tous dépendent d'un clin d'œil du prince; où il n'y a pas même de propriété foncière, toute terre appartenant au fisc. L'auteur prétendait que Catherine avait puisé ce système dans les entretiens d'un certain Poncet, *chevalier de l'ordre du pape*, qui avait longtemps voyagé en Orient. Catherine, pour s'attaquer systématiquement à toutes les existences aristocratiques, n'avait aucun besoin des avis du sieur Poncet; ce qui est vrai, c'est que le despotisme du *Grand Turc* était en effet le gouvernement modèle aux yeux de Catherine et de la plupart des souverains d'Occident [1].

Catherine louvoya dans cette tempête : elle convoqua une sorte d'assemblée de notables à Saint-Germain, après avoir chargé deux gentilshommes d'examiner la situation de chaque province; un de ces commissaires, le jeune Guillaume de Tavannes, fils du feu maréchal Gaspard, conclut nettement, dans son rapport, à la réunion des états généraux (Mém. de Guill. de Tavannes, anc. collect., t. XLIX, p. 225-229). Un autre commissaire, André de Bourdeilles, sénéchal de Périgord, écrivit au duc d'Alençon en ces termes : « Si le roi, la reine et vous ne « pourvoyez autrement que par le passé (aux affaires pu« bliques), je crains de vous voir bientost aussi petits « compagnons que moi [2] (13 mars 1574). » Catherine

[1] De Thou, t. III, l. LVII, p. 294. — D'Aubigné, col. 671-672. — Nous n'avons point à examiner ici si l'idée qu'on se faisait du gouvernement des Othomans était tout à fait exacte.

[2] Lettres d'André de Bourdeilles; à la suite des œuvres de Brantôme (son frère).

promit d'assembler les états généraux à Compiègne, espérant bien trouver moyen de se dégager de cette promesse.

Catherine avait recouru à la trahison pour rétablir ses affaires : elle avait chargé Biron de surprendre La Rochelle. Biron, quoique lié avec les politiques, était, avant tout, ambitieux et sans scrupule ; il accepta cette mission peu honorable. Il échoua : le complot fut découvert; le maire Jacques Henri en châtia les complices avec une rigueur impitoyable, et plusieurs des principaux citoyens de La Rochelle périrent sur l'échafaud comme traîtres (décembre 1573). Catherine se hâta de faire désavouer par le roi les *perturbateurs* qui avaient transgressé la paix *contre ses intentions*. Cette lâcheté fut inutile. La Noue, qui naguère exhortait les Rochelois à la paix, mais qui jugeait la situation bien changée, accourut dans leurs murs pour les décider à se joindre, avec leurs voisins des provinces poitevines, à l'*union civile* de Languedoc et de Guyenne. L'Ouest, tranquille depuis l'édit de juillet 1573, suivit le mouvement du Midi, et La Noue fut élu général des provinces poitevines, en *attendant qu'un plus grand se déclarast* (janvier 1574).

Ce grand, ce *chef général* qu'on attendait, c'était le duc d'Alençon : les mécontents espéraient avoir bientôt le plus jeune frère du roi à leur tête ; Alençon avait promis à La Noue et à Thoré de se déclarer dès qu'on lui enverrait une escorte suffisante pour protéger son évasion de la cour. Le maréchal de Montmorenci, ennemi des partis violents, tâcha de prévenir cette levée de boucliers, en appuyant vivement auprès du roi la demande faite par Alençon de la lieutenance générale du royaume, titre qu'avait possédé le duc d'Anjou de 1567 à 1573. Mais Catherine fit repousser les prétentions de son plus

jeune fils. C'était une question de vie ou de mort pour elle; la lieutenance générale au duc d'Alençon, c'eût été la chute immédiate de la reine mère, et peut-être l'exhérédation du roi de Pologne : les huguenots et une partie des politiques, lors de la mort de Charles IX, que bien des symptômes faisaient considérer comme imminente, eussent probablement tenté de changer, au profit d'Alençon, l'ordre de succession au trône. Catherine n'était pas femme à reculer devant aucune extrémité pour défendre sa cause et celle du roi de Pologne, et les mécontents n'eurent pas grand'peine à persuader au duc d'Alençon que sa mère avait consulté le pape et le roi d'Espagne sur le projet de lui faire subir le sort de don Carlos. Le roi de Navarre ne doutait pas non plus que sa vie n'eût été plusieurs fois menacée, tantôt par Catherine et le duc d'Anjou, tantôt par les Guise, et les Mémoires de la reine Marguerite donnent à entendre que le *Béarnais* ne se trompait pas. Catherine elle-même, au reste, ne fut peut-être pas fâchée de ces bruits, qui devaient pousser les deux jeunes princes à quelque imprudence : elle s'estimait certaine d'être avertie de tous leurs desseins assez à temps pour les déjouer. Plus d'un confident du duc d'Alençon servait d'espion à la reine mère, sauf à la trahir à son tour quand la chance paraissait tourner contre elle. Rien de plus étrange que la composition du parti qui s'était groupé autour de ce jeune homme sans discernement et sans prudence. On y voyait pêle-mêle les plus graves personnages et la plus folle jeunesse de la cour, les hommes les plus respectables et les plus vils intrigants, les vengeurs et les bourreaux de la Saint-Barthélemi, des femmes galantes, des astrologues, des alchimistes. Catherine avait beau jeu dans ce chaos.

Le duc d'Alençon et le roi de Navarre avaient fixé leur départ au commencement du carême ; La Noue devait prendre l'offensive en Poitou dans la nuit du mardi-gras, Montgommeri, descendre de l'île de Jersey en Normandie, et Chaumont de Guitri, à la tête d'un fort détachement de huguenots, s'avancer de nuit jusqu'auprès de Saint-Germain, où était la cour. Les princes étaient convenus de joindre Guitri, qui devait les conduire sur la Vesle, aux environs de Reims, où le duc de Bouillon La Mark les viendrait chercher pour les mener dans sa ville de Sedan, bien placée pour attendre la jonction de Ludovic de Nassau et les secours des protestants d'Allemagne. Nassau était tout disposé à employer contre Catherine dix ou douze mille soldats levés avec l'argent qu'elle lui avait fourni.

Le coup n'était pas mal monté, mais la précipitation de Guitri et la faiblesse du duc d'Alençon perdirent tout. Guitri s'étant présenté en vue de Saint-Germain plusieurs jours avant l'époque convenue, et avec une troupe peu nombreuse, le duc d'Alençon s'étonna : son favori La Môle, voyant son irrésolution et jugeant l'affaire manquée, alla dénoncer l'entreprise à la reine mère, pour se faire un mérite auprès d'elle de lui avoir révélé ce qu'on ne pouvait plus tenir caché. Alençon, mandé par Catherine, avoua tout ; Montmorenci de Thoré, principal conducteur de la *besogne*, s'enfuit, et la cour se retira précipitamment de Saint-Germain au faubourg Saint-Honoré, puis alla s'établir au château fort de Vincennes. Catherine avait fait entendre au roi que c'était à sa vie que s'attaquaient les conjurés, et l'avait obligé de monter brusquement en litière à deux heures après minuit. « Au « moins s'ils eussent attendu ma mort ! » s'écriait le mal-

heureux Charles IX ; « c'est trop m'en vouloir ! » (Brantôme, *Éloge de Charles IX.*) Le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent emmenés à Vincennes, et surveillés de très-près, quoiqu'on ne les traitât pas ouvertement en captifs.

L'explosion cependant avait eu lieu dans l'Ouest, à l'époque convenue. Tandis qu'un double manifeste, réclamant la convocation des états généraux, était lancé au nom des réformés et des *catholiques paisibles*, La Noue et ses lieutenants s'étaient saisis de Fontenai, de Lusignan, de Royan, de Saint-Jean-d'Angéli, de Rochefort, et de plusieurs autres places du Poitou et de la Saintonge. Montgommeri, débarqué dans le Cotentin, était maître de Saint-Lô, de Carentan, de Valognes, de Domfront. Montbrun guerroyait avec succès en Dauphiné. En Languedoc, le maréchal de Damville renouvelait de mois en mois, avec l'*union* protestante, des trêves qui donnaient aux huguenots tout le temps d'accroître et d'organiser leurs forces. Catherine fit face à tout avec beaucoup d'énergie et d'activité : elle extorqua au duc d'Alençon et au roi de Navarre le désaveu public de l'entreprise de Saint-Germain, et ordonna la formation de trois corps d'armée, dont aucun ne fut confié aux Guise ni à leurs créatures : le premier, en Normandie, fut donné au seigneur de Matignon, le second, en Poitou, au duc de Montpensier, le troisième, en Dauphiné et Languedoc, au prince dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier. Catherine n'oublia pas les expédients qu'elle préférait à la force ouverte : elle dépêcha Maurevert, *le tueur du roi*, en Poitou, pour assassiner La Noue, et tenta de faire empoisonner, ou, tout au moins, arrêter en trahison le maréchal de Dam-

ville ; ses émissaires échouèrent des deux côtés (d'Aubigné, col. 690 [1]).

Catherine réussit mieux à la cour. Malgré la déconvenue de Saint-Germain, le duc d'Alençon et le roi de Navarre n'avaient pas perdu l'espoir de s'échapper, et ce même La Môle, qui avait dénoncé le projet de départ à la reine mère, était maintenant le premier à pousser son maître à la rébellion. Il lui en coûta cher. Catherine avait l'œil ouvert et l'oreille aux aguets. Les deux beaux-frères voulaient tenter de s'enfuir le vendredi ou le samedi saint ; ils furent arrêtés le jeudi (8 avril). On saisit en même temps La Môle, le comte piémontais Coconasso, autre affidé d'Alençon, l'astrologue Ruggieri, et quelques subalternes, hommes d'épée ou d'intrigue. Les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, attirés à Vincennes, y furent retenus dans une demi-captivité; mais le prince de Condé s'échappa. Condé avait obtenu du roi la permission de visiter la Picardie, dont il était gouverneur titulaire : il trompa les surveillants qui l'entouraient, traversa la Champagne, et parvint à gagner Strasbourg, d'où il écrivit aussitôt aux églises réformées de France, pour leur déclarer qu'il embrassait leur protection comme avait fait son père. Catherine n'en poussa que plus vivement ses avantages contre ses captifs : non-seulement La Môle, Coconasso et les autres prisonniers d'un rang inférieur, mais les deux princes eux-mêmes, furent sommés de répondre par-devant une commission à la tête de laquelle était placé le premier président de Thou. Le duc d'Alençon se conduisit en enfant pusillanime, le roi de Navarre, en homme de cœur ; toutefois, ce n'est point à lui qu'on doit attribuer

[1] Maurevert, à ce que raconte Brantôme, finit par être tué par le fils du seigneur de Moy, qu'il avait assassiné à Niort.

le mérite de la défense écrite qu'il présenta à Catherine, et qu'on a justement louée : un peu étourdi par le péril qu'il courait, il avait demandé conseil à sa femme, et Marguerite, quoiqu'elle n'eût pas pour lui beaucoup d'affection, lui avait prêté le secours de sa plume. Marguerite s'identifia merveilleusement avec la situation de Henri de Navarre, et fit tenir à son époux un langage ferme et digne, qu'il soutint, au reste, durant tout le cours de sa captivité. Il récrimina plus qu'il ne se justifia, et ne dissimula pas les amers souvenirs qu'il avait gardés de ses amis massacrés entre ses bras [1]. Catherine, jusqu'alors, n'avait eu que de l'indifférence pour le roi de Navarre; elle commença de le haïr et de le craindre [2]. Elle ne paraît pas avoir eu néanmoins l'intention de le faire périr, crime que l'évasion de Condé eût rendu inutile; mais elle voulait au moins suspendre sur sa tête et sur celle d'Alençon une accusation de lèse-majesté qui les contînt par la terreur. La Môle et Coconas furent victimes de cette politique; Coconas confessa tout ce qu'il savait et peut-être davantage sur les projets de rébellion et de guerre *contre le roi*. On tortura barbarement La Môle sans lui arracher l'aveu d'un prétendu complot qu'on l'accusait d'avoir tramé avec l'astrologue et nécroman Ruggieri,

[1] Voyez *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 40, et appendice, p. 485.

[2] Le Laboureur, dans ses additions aux mémoires de Castelnau, t. II, p. 354, attribue à la haine de Catherine pour Henri de Navarre une cause fort extraordinaire : il dit avoir *appris de quelques mémoires*, que Henri, se jugeant perdu, avait projeté de prévenir Catherine en l'étranglant de ses mains, avec le secours du propre fils de Catherine, du duc d'Alençon ; que celui-ci n'eut ni le *courage* d'exécuter un tel dessein, ni la discrétion de le taire. Il est fâcheux que Le Laboureur n'ait pas fait connaître les *Mémoires* où il a puisé cette étrange anecdote. — Le duc de Nevers, dans son journal des états de Blois, pag. 477, dit que Catherine, le jour de la mort de La Môle, craignit d'être poignardée par le duc d'Alençon.

pour donner la mort au roi par maléfice au moyen d'une figure de cire piquée au cœur. La Môle et Coconas furent condamnés à mort et exécutés (fin avril). L'un était un intrigant; l'autre, un scélérat. Charles IX lui-même ne pouvait voir Coconas sans horreur, depuis que ce misérable, croyant lui faire la cour, s'était vanté devant lui d'avoir racheté plus de trente huguenots des mains du peuple à la Saint-Barthélemi, pour se donner le plaisir de leur faire renier leur foi sous promesse de la vie et de les poignarder après à *petits coups*. Quant à La Môle, sa vie offrait un bizarre mélange de débauche et de superstition, assez commun parmi les catholiques de ce temps [1]. La Môle et Coconas avaient pour maîtresses, celui-ci, la duchesse de Nevers, celui-là, la reine de Navarre : on assure que les deux princesses se firent apporter en secret les têtes de leurs amants et les embaumèrent de leurs propres mains [2].

A la suite des interrogatoires de La Môle et de Coconas, les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, déjà gardés à vue, avaient été envoyés à la Bastille, et le roi avait écrit aux gouverneurs des provinces que les maréchaux étaient les principaux auteurs *des conspirations faites contre sa personne et son estat* (4 mai). L'épouvante régnait à la cour:

[1] « Il ne se contentoit d'une messe tous les jours, ains en oyoit trois ou quatre, pensant estre damné s'il y eust failli un jour. Le reste du jour et de la nuit, le plus souvent il l'employoit à l'amour, ayant cette persuasion que la messe ouïe dévotement expioit tous les péchés et paillardises qu'on eust sceu commettre. De quoi le feu roi a dit souvent en riant que qui vouloit tenir registre des desbauches de La Môle, il ne falloit que compter ses messes. » L'Estoile, p. 30. Voyez le procès de La Môle et de Coconas dans le t. III des Mémoires de l'Estat de France.

[2] L'amour de la reine de Navarre avait déjà failli coûter la vie à La Môle; Charles IX avait voulu, un soir, le faire étrangler, probablement pour punir l'audace de ses galanteries. — L'Estoile, p. 29.

on s'attendait à une seconde Saint-Barthélemi contre les princes, les maréchaux et leurs adhérents, et la reine de Navarre, qui connaissait sa mère, estimait le danger tellement sérieux, qu'elle offrit à son frère et à son mari de faire évader l'un d'eux sous les habits d'une de ses femmes. Mais ils ne se purent jamais accorder sur celui qui sortirait, *chacun voulant estre celui-là;* le roi de Navarre ne doutait pas d'être abandonné sitôt qu'Alençon serait dehors (Mém. de Marguerite, p. 40). Catherine ne cessait d'exciter Charles IX contre les prisonniers, et n'eût pas été fâchée peut-être qu'il prît, dans un accès de colère, un parti violent dont elle n'eût point à porter la responsabilité directe; mais Charles n'était pas disposé à frapper son frère et son beau-frère. S'il fût revenu à la santé, on croit qu'il eût cherché à « mettre les deux maisons de Guise et de Montmorenci si bas, qu'elles ne s'en relevassent jamais, » afin de détruire la *semence des factions;* mais ce n'eût point été au profit de Catherine, qu'il avait, dit-on, grand désir d'envoyer rejoindre son fils bien-aimé en Pologne (de Thou, l. LVII, t. III, p. 317. — D'Aubigné, col. 699). Ce n'étaient là, au surplus, que les rêves d'un mourant : Charles s'éteignait de jour en jour ; ses yeux caves, son teint à la fois livide et enflammé, ses lèvres brûlantes et desséchées, attestaient le feu intérieur qui le consumait. L'épuisement de ses forces avait mis fin à ces plaisirs fougueux par lesquels il semblait chercher à se fuir lui-même; l'atonie succédait au délire. Un jour, la reine mère entra dans sa chambre, toute rayonnante de joie, pour lui annoncer l'heureuse issue de la guerre en Normandie : les espérances de Montgommeri avaient été déçues; le parti huguenot ne s'était pas relevé dans cette province, et Montgommeri, enfermé

dans Domfront avec une poignée de soldats, avait été contraint de se rendre à Matignon, le 26 mai. Charles écouta ce récit avec indifférence, *et tourna la teste de l'autre costé*. Toute passion, toute volonté était morte en lui; il fit tout ce qu'exigea Catherine, pour pouvoir finir en repos. Le 29 mai, il manda aux gouverneurs des provinces d'obéir à sa mère tant que durerait sa maladie, et, s'il plaisait à Dieu faire sa volonté de lui, jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne, son légitime successeur. Le lendemain, il signa une ordonnance conférant la régence à Catherine, qui l'accepta, était-il dit dans les lettres patentes, à la requête du duc d'Alençon, du roi de Navarre et d'autres princes, pairs de France, etc. (Mém. de l'Estat de France, t. III, f°s 267-269). Charles mourut le même jour, 30 mai 1574. Il n'avait pas terminé sa vingt-quatrième année [1].

Sa fin fut si misérable, que les écrivains huguenots eux-mêmes en témoignent quelque pitié. Son sommeil court et rare était troublé par les tressaillements nerveux et les gémissements que lui arrachaient des visions hideuses : tourmenté de violentes hémorrhagies, il s'éveillait parfois baigné dans son sang, et ce sang lui rappelait celui de ses sujets versé à grands flots par ses ordres ; il revoyait en songe tous ces cadavres flottant au fil de la Seine ; il entendait dans les airs des cris lamentables. La nuit d'avant sa mort, sa nourrice, qu'il aimait beaucoup, quoique huguenote, et qui veillait près de son lit, l'entendit se plaindre, pleurer et soupirer : « Ah ! nourrice, s'escrioit-il, que de sang et que de meurtres ! Ah !

[1] Il laissa, de sa femme Élisabeth d'Autriche, une fille qui mourut en bas âge, et de sa maîtresse Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au présidial d'Orléans, un fils qui fut comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême. Sur sa fin, voyez d'Aubigné, col. 698-699. — De Thou, t. III, p. 316.

« que j'ai eu un meschant conseil ! O mon Dieu, pardon-« ne-les moi, et me fais miséricorde! Je ne sais où je « suis, tant ils me rendent perplexe et agité! Que de-« viendra tout ceci (ce royaume) ! Que deviendrai-je, moi, « à qui Dieu le recommande ! Je suis perdu, je le sens « bien ! » Alors sa nourrice lui dit : « Sire, les meur-« tres et le sang soient sur la teste de ceux qui vous les « ont fait faire et sur vostre méchant conseil (L'Estoile, « p. 31)! »

Ses dernières paroles furent qu'il se réjouissait de ne laisser aucun enfant mâle qui portât la couronne après lui (d'Aubigné, col. 699.—Brantôme, vie de Charles IX).

Ce prince si coupable et si malheureux, dont le nom a passé, chargé d'anathèmes, de génération en génération, était né avec les dons les plus brillants de l'intelligence : courageux, pénétrant, judicieux, moins enclin à la débauche que la plupart de ceux de sa race, il avait au plus haut degré cet amour des arts qui avait fait la gloire de son aïeul François Ier. On conserve de lui de très-beaux vers adressés à Ronsard, qui eût pu puiser, dans cet essai d'une verve royale, des leçons de goût et de naturel [1]. Il n'aimait pas moins la musique que la poésie,

[1] L'art de faire des vers, deust-on s'en indigner,
Doit estre à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes ;
Mais, roi, je les reçois ; poëte, tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur
Éclate par soi-mesme, et moi par ma grandeur.
Si du costé des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maistre, et te sçait introduire
Où le plus fier tyran ne peust avoir d'empire ;

et, durant sa dernière maladie, la mélodie seule avait le pouvoir de calmer un moment ses douleurs[1]. L'homme chez qui le sens du beau est si développé ne saurait être absolument étranger au sentiment du bien ; mais une détestable éducation étouffa le sens moral dans le cœur de Charles IX, et pervertit en lui tous les dons de la nature.

(1560-1574.) A travers les grands et terribles événements politiques et religieux qui, sous ce règne, avaient fait retentir le monde, et que les événements bien plus grands encore de nos dernières révolutions n'ont pu effacer de la mémoire des peuples, s'étaient produits des faits économiques dont l'histoire doit tenir compte pour compléter les fastes de cette triste époque. Ces faits ont laissé des traces durables. En 1569, les traités de commerce de la France avec l'empire othoman avaient été renouvelés et amplifiés : le sultan Sélim II avait ordonné que les Français obtinssent toute protection et assistance dans ses États ; que, si leurs vaisseaux y faisaient naufrage, on leur prêtât toute sorte d'aide et on leur rendît leurs biens naufragés. Il consentit que les Français ne fussent pas solidaires les uns pour les autres ; point de tribut que les *daces* (péages) ordinaires sur leurs marchandises. On voit, dans ce traité, que les Français avaient des consuls à Alexandrie, à Tripoli de Syrie et à

Elle amollit les cœurs, et soumet la beauté.
Je puis donner la mort ; toi, l'immortalité.

On trouve, dans le recueil des anciens poëtes français publié par M. Auguis, plusieurs autres pièces de vers de Charles IX. Il a laissé un traité de vénerie intitulé : *Chasses royales*, publié en 1625, in-8°.

[1] « Il se mesloit dans le chœur des musiciens pour chanter en partie. » Papyre Masson, *Vie de Charles IX* ; ap. Archives curieuses, t. VIII, p. 343. — Les registres de ses comptes attestent les dépenses qu'il faisait pour attirer à son service les plus habiles musiciens français et étrangers.

Alger (Archiv. curieus., t. VI, p. 384). Le pavillon français flotta longtemps seul en Turquie avec celui de Venise; il couvrit longtemps, dans les mers othomanes, les marchandises anglaises, catalanes, génoises, siciliennes, ragusaises; les Anglais ne furent admis à Constantinople, en 1599, que par l'intermédiaire de la France, de même que les Hollandais, en 1615, et les Génois, en 1666.

A l'intérieur, le garde des sceaux Birague fit rendre plusieurs ordonnances importantes sur le commerce et l'industrie : cet Italien, à part les crimes politiques auxquels il participa, était, dit-on, déplacé à la tête de la magistrature par le peu de connaissance qu'il avait des lois françaises; mais il avait, par compensation, des vues économiques plus fermes, plus étendues, que celles de nos doctes jurisconsultes. Il avait publié, en mars 1571, un édit sur la fabrication et la teinture des draps, imposant des marques et d'autres prescriptions pour assurer la fidélité de l'aunage et le bon teint des étoffes; des visiteurs et auneurs avaient été chargés de surveiller l'exécution de l'édit. En janvier 1572, une ordonnance d'une portée bien plus générale défendit l'exportation des laines, lins, chanvres et filasses, « afin que les sujets du roi se puissent « mieux adonner à la manufacture, et en tirent le profit que fait l'estranger, lequel vient acheter communément, à petit prix, lesdits lins, chanvres, etc., les transporte et fait mettre en œuvre, puis après apporte les draps et linges qu'il vend à prix excessif. » A la défense d'exporter les matières premières, correspondait la défense d'importer les matières ouvrées, draps, toiles, passements d'or et d'argent, velours, satins, armes, harnais, tapisseries. Les épiceries et drogueries n'entreront en France que par Marseille, Rouen, Bordeaux et La Rochelle. Ordre

aux gouverneurs, baillis et sénéchaux d'envoyer au roi un rapport semestriel sur la quantité des grains, vins et autres produits agricoles et industriels de leurs provinces et juridictions, afin de régler, d'après ces rapports, l'exportation et l'importation. Des commissions spéciales de gens notables, dans chaque ville, sont chargées de fixer le prix des vivres, denrées, étoffes, etc., et les salaires des ouvriers. A Paris, la commission se compose d'un président au parlement, un conseiller, un maître des requêtes, le lieutenant civil ou le lieutenant criminel [1], le prévôt des marchands ou un de ses échevins, et quatre notables bourgeois *non marchands*. Birague essaya bientôt après (juin 1572) de faire subir au taux de l'argent une baisse considérable; un édit défendit de constituer des rentes au-dessus de 6 p. 0/0 ; mais cette mesure était au moins prématurée; il fallut la révoquer en 1574. On n'avait pas encore tenté de régler parmi nous les intérêts génénaux du commerce d'une façon aussi systématique ; mais la voie où le ministre de Catherine engagea la France n'était pas la meilleure ; il était plus facile, mais moins profitable, d'adopter le système de prohibition absolue, né de l'antagonisme des républiques italiennes, que d'établir un système de protection habilement gradué [2].

Catherine de Médicis seconda personnellement les vues économiques de son ministre : elle donna de grands encouragements à la culture des mûriers et à l'éducation

[1] Le lieutenant civil et le lieutenant criminel étaient les deux lieutenants du prévôt de Paris, dont la juridiction, séante au Châtelet, s'étendait sur le civil et le criminel, et ressortissait au parlement.

[2] Voyez les édits dans Isambert, t. XIV, p. 232, 241, 252. — Une ordonnance d'octobre 1571 renouvela et amplifia la défense de saisir les instruments et animaux de labour et de ferme, ainsi que la personne et le lit du laboureur. Ibid. 238.

des vers à soie (Voy. Archiv. curieuses, t. IX, p. 421)[1].

Cette femme étrange avait toutes les qualités de l'esprit avec tous les vices du cœur, et, par un bizarre contraste, elle travaillait à orner et à enrichir la France en même temps qu'à la pervertir. Ces faveurs qu'elle accordait à l'industrie, elle les répandait plus libéralement en-

[1] Une pièce publiée en 1574, le *Discours sur les Causes de l'extrême cherté*, etc., peut servir de commentaire aux édits de Birague. On y voit que, bien que le principe de la liberté illimitée du commerce ne fût nullement établi, on en avait souvent tous les inconvénients. On laissait les marchands acheter les blés sur pied ou en grange; on laissait exporter sans avoir assuré les besoins intérieurs. Le Languedoc et la Provence fournissaient alors du blé à la Toscane et à la Barbarie. Le peuple aimait quasi mieux la guerre que la paix, parce qu'en temps de guerre avec l'Angleterre et l'Espagne, les denrées se consommaient sur place; on vivait à meilleur marché. Une des causes de la cherté, dit l'auteur du *Discours*, ce sont les monopoles des marchands et artisans, qui se coalisent en leurs confréries pour hausser leurs prix. La taxation officielle des prix était nécessaire en effet avec le régime des corporations. L'auteur du *Discours* propose d'établir des greniers publics de réserve, qu'on ouvrirait lorsque le blé deviendrait trop cher. Le prix du grenier public serait obligatoire pour tout le monde. L'auteur du *Discours* dit que la France envoyait à ses voisins blé, vin, sel, safran, pastel, papier, draps, toiles, graisses et pruneaux; elle recevait or, argent, étain, cuivre, plomb, acier, vif-argent, alun, soufre, vitriol, couperose, cinabre, huile, cire, miel, poix, brésil (bois d'Amérique), ébène, *fustel*, gaïac, ivoire, maroquins, toiles fines, couleurs de cochenille, écarlate et cramoisi, drogues, épiceries, sucres, chevaux, poisson salé. Archives curieuses, t. VI. — Une partie de ce *Discours* est empruntée à un travail du célèbre Jean Bodin (Discours en réponse aux paradoxes de Malestroit touchant l'extresme enchérissement de toutes choses; 1569). Cet *enchérissement* dont on se plaignait tenait aux modifications nominales des valeurs monétaires et à la multiplication des espèces d'or et d'argent. — Brantôme, qu'on ne s'attend guère à voir citer en matière d'économie politique, observe, dans sa vie de Coligni, que le pillage des trésors d'église, durant la guerre civile, et la fonte de tant de châsses et d'objets précieux, augmenta beaucoup la quantité des espèces en circulation. Mais ces nouvelles espèces dûrent en grande partie sortir de France pour payer les auxiliaires allemands. — A la mort de Charles IX, le marc d'argent était à 17 livres, le marc d'or, à 200. La livre valait donc encore intrinsèquement 3 francs de notre monnaie. — Il serait utile de comparer le tableau des exportations et importations donné par l'auteur du *Discours* avec les curieux détails de statistique que renferme la Correspondance des ambassadeurs vénitiens, t. I, passim.

core sur les beaux-arts ; elle avait apporté de Florence ces nobles goûts qu'on voudrait ne voir briller que dans les âmes pures. Elle y resta toujours fidèle, et il est à remarquer que l'art de la Renaissance se maintint à une certaine hauteur tant que vécut Catherine. Philibert Delorme, dans son *Traité de l'Architecture* (Paris, 1567) dédié à la *reine mère*, la loue du *grandissime plaisir qu'elle prend en l'architecture, pourtrayant et esquichant* (esquissant) elle-même les plans et les profils des édifices qu'elle fait construire. Ce fut à Philibert Delorme, secondé de Jean Bullant [1], que Catherine confia la construction de son palais des Tuileries, commencé en 1564, après la destruction des Tournelles et l'aliénation de ce qui restait de l'hôtel Saint-Paul et des autres vieux palais du moyen âge appartenant au domaine royal dans Paris [2]. La fin tragique de Henri II fut le motif ou le prétexte de la démolition des Tournelles, que Catherine avait affecté de prendre en haine depuis cette époque, et qu'elle remplaça par un édifice destiné à réaliser le type de l'art tel qu'elle le concevait. L'idée grandiose de réunir les Tuileries au Louvre par une vaste galerie lui appartient, comme l'atteste M. de Thou (t. III, p. 401). Le palais de Catherine fut une des conceptions les plus heureuses de l'école franco-italienne : nulle part les lignes n'avaient été combinées d'une façon plus pittoresque, les effets d'ombre et de lumière, plus harmonieusement distribués ; cette élégante architecture, déjà *gâtée par les ouvrages lourds dont elle a été élargie et écrasée*

[1] La coopération de Jean Bullant avec Delorme est attestée par les comptes de Catherine ; ap. Archiv. curieuses, t. IX, p. 119. — Bullant avait 500 livres d'appointements comme architecte des Tuileries.

[2] L'hôtel Saint-Paul, *place vague et délaissée en ruine*, les hôtels de Bourgogne, d'Artois, le Petit-Bourbon, etc., avaient été aliénés, moyennant rentes perpétuelles, dès 1552. — Isambert, t. XIII, p. 282.

au dix-septième siècle [1], vient d'être complétement défigurée de nos jours, au moins du côté du jardin. Un autre édifice moins considérable, l'hôtel de Soissons, élevé pour Catherine par Pierre Lescot (vers 1572), a disparu ; il n'en subsiste plus qu'une haute colonne cannelée, qui servait aux observations astrologiques de Catherine [2]. On poursuivait les constructions entreprises

[1] Châteaubriand, *Études historiques*, t. IV, p. 205.

[2] On a conservé un autre monument des superstitions de cette reine. C'est un talisman qu'elle portait toujours sur elle et qui avait été fabriqué par un mathématicien, magicien et astrologue, appelé Regnier, le même qui l'avait engagée à faire élever la colonne de l'hôtel de Soissons. Ce talisman passait pour composé de sang humain, de sang de bouc et de divers métaux fondus ensemble sous les constellations en rapport avec la nativité de Catherine. Elle y était représentée nue, entourée de figures magiques et de noms de démons ; — Ebuleb, Asmodel, Haciel, Haniel.—Voyez les notes au journal de L'Estoile, édit. de La Haye ; 1744, t. II, p. 160. Dans cette cour bizarre de Catherine, se pressaient pêle-mêle artistes et savants, astrologues, nécromans et empoisonneurs ; tout ce que l'intelligence a de plus élevé, tout ce que le crime a de plus immonde. Ruggieri et Maurevert coudoyaient Jean Goujon et Palissi.

M. P. Lacroix (bibliophile Jacob) nous communique la description d'un second talisman de Catherine ; cette description, ne se trouvant dans aucun ouvrage historique, nous a paru mériter d'être reproduite. Ce talisman consistait dans un bracelet composé de dix chatons d'or renfermant diverses pierres.

« La première pierre est une pierre d'aigle ovale, sur laquelle est gravé en creux un dragon ailé. Au-dessus on lit 1559, année de la composition de ce talisman, qui est celle de la mort du mari de Catherine.

« La seconde est une agate singulière à huit pans, semée de petites taches zonées en forme de petits tubes, dont les orifices sont apparents des deux côtés.

« La troisième est une très-belle onyx de trois couleurs, ovale, portant cette inscription sur la tranche : *Gabriel, Raphael, Michael, Uriel.*

« La quatrième est une pierre de turquoise ovale et fort élevée, arrêtée par une bande d'or transversale.

« La cinquième est un morceau de marbre noir et blanc.

« La sixième est une agate brune ovale : sur une des faces sont gravés en creux, au milieu, un caducée, une étoile et un croissant ; sur la tranche, à droite, est aussi gravé en creux le *Jéhovah*, accompagné de plusieurs caractères talismaniques ; sur l'autre face, on voit la constellation du serpent, représentée entre le signe du Scorpion et le soleil ; ces figures sont entourées de six planètes.

dans la période précédente : les autres arts, surtout la sculpture, continuaient à fleurir. Cependant les astres les plus brillants commençaient de s'éteindre à l'horizon. Jean Goujon n'était plus, de quelque manière qu'il ait terminé ses jours. Primatice était mort en 1570, et avait été remplacé à Fontainebleau par Androuet du Cerceau, architecte plus érudit qu'inventif[1], qui remplaça aussi, quelques années après, Philibert Delorme aux Tuileries (1577). Il est juste d'observer que Catherine, à qui l'on reprochait si vivement de livrer la France à des ministres italiens, ne méritait pas le même reproche en ce qui concernait les arts; elle faisait au contraire exécuter des monuments italiens par des artistes français. Mais il ne dépendait pas d'elle de créer des grands hommes. Aux gloires qui s'éteignaient ne succédèrent pas des gloires nouvelles : le goût tendait à s'altérer ; le goût se conserve difficilement au milieu de l'extrême corruption des mœurs, qui finit par fausser les esprits comme les cœurs.

Tandis que les beaux-arts, encore prospères, donnaient quelques signes de prochaine décadence, les lettres prenaient au contraire un mâle et vigoureux essor, et revêtaient un caractère nouveau. En face de cette école d'art pur, d'art pour l'art, éclose, au sein du loisir, de l'union

« La septième est un *morceau de crâne humain*, carré oblong.

« La huitième est une crapaudine ovale.

« La neuvième est un morceau d'or arrondi : sur la face convexe, la *main de gloire* sur un ombilic se trouve gravée en relief; dans la face concave, on voit le soleil et la lune en conjonction, aussi représentés en relief.

« La dixième et dernière pièce est une onyx de deux couleurs, exactement ronde, au milieu de laquelle est gravé le mot de *Publeni*, terme inconnu. »

— Catalogue des tableaux, antiquités, pierres gravées, etc., etc., du cabinet de feu M. d'Ennery, écuyer, par les sieurs Remi et Miliotti. — Paris, 1786.

[1] On lui doit cependant une grande et belle construction, le Pont-Neuf, qu'il commença en mai 1578. L'Estoile, p. 400.

du savoir et de la fantaisie, en face de la pléiade de Ronsard, s'élevait une littérature philosophique et politique, nourrie à l'école sévère de la réalité, qui ne voyait dans l'art qu'un moyen, et dont le but était, soit l'étude paisible de l'homme et de la société, soit l'action directe et violente sur le corps social. On a déjà parlé (v. ci-dessus, p. 453) du livre célèbre de François Hotman, et de quelques productions moins importantes : au même mouvement d'idées républicaines se rattache un autre ouvrage latin publié quelques années plus tard, et intitulé : *Défenses contre les tyrans* (*Vindiciæ contrà tyrannos, sive de principis in populum populique in principem legitimà potestate*). L'auteur, Hubert Languet, protestant français établi en Allemagne et ancien ami de Mélanchton, avait servi d'orateur à la grande ambassade envoyée par les princes allemands à Charles IX en 1570, et s'était trouvé à Paris au moment de la Saint-Barthélemi, pendant laquelle il montra un ferme courage; il épancha son indignation dans une œuvre où des principes analogues à ceux de Hotman sont formulés en termes bien plus virulents encore. Les rois tiennent leur couronne du peuple, et peuvent la *forfaire* pour félonie envers le peuple, comme un vassal *forfait* son fief envers son seigneur. C'est le droit et le devoir des états du royaume de déposer et de châtier le roi prévaricateur. Le tyrannicide est légitime dans certains cas extraordinaires; cependant le droit de prendre le glaive n'appartient pas aux particuliers isolés et sans mission. Les *Vindiciæ contrà tyrannos* furent publiées par du Plessis-Mornai après la mort de l'auteur, sous le pseudonyme de *Junius Brutus* [1]. A ces

[1] En 1581 ou 1582. La date de 1579 et la rubrique d'Édimbourg sont supposées. Presque tous les livres dont l'auteur et l'imprimeur voulaient éviter les

agressions théoriques contre la royauté correspondaient les attaques personnelles contre les dépositaires du pouvoir royal : les coups portés à la reine mère par la *France-Turquie* furent redoublés par le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reine Catherine de Médicis*, lancé dans le public durant la régence qui suivit la mort de Charles IX et précéda le retour de Henri III. Henri Estienne s'y cacha, dit-on, sous le masque d'un catholique.

Bien que la prose dominât nécessairement dans cette littérature toute militante des huguenots, la Réforme eut aussi ses poëtes à opposer aux disciples *païens* de Ronsard. On sait les vingt éditions de Du Bartas, élève de Ronsard quant à la forme, élève qui exagéra même jusqu'à l'extravagance les défauts du maître, mais qui puisa son inspiration dans une source toute opposée, et qui célébra la *Grande Semaine de la Création* au lieu de chanter *Phœbus* et *Cupido*. Le poëme de Du Bartas, sorte de confuse encyclopédie écrite en vers boursouflés, obscurs, quelquefois énergiques, a conservé à l'étranger un renom traditionnel que lui dénie la France : il a eu l'honneur d'être réhabilité, d'une façon quelque peu paradoxale, par le grand Goëthe. Un autre poëte, bien supérieur à Du Bartas, et trop peu lu de nos jours, quoique moins oublié que l'auteur de la *Semaine*, c'est Théodore-Agrippa d'Aubigné. Quelle formidable inspiration que celle des *Tragiques*, ces vastes satires qui, réunies, enserrent la cour de Médicis dans un cercle de onze mille vers tracé par une

recherches, étaient censés imprimés à Édimbourg. Voyez la dissertation de Bayle sur le *Junius Brutus* ; à la suite du t. V de son Dictionnaire ; Amsterdam ; 1734. Bayle reconnaît qu'aucun écrivain n'a fourni de meilleurs arguments que Languet en faveur *du droit du peuple*.

plume d'airain avec le sang des martyrs! Les imprécations enthousiastes des prophètes se mêlent à la verve amère et cynique de Juvénal dans cette œuvre étonnante, où la passion déborde avec une violence trop impatiente de frein et de limite, où le poëte est trop peu maître de lui-même et de son sujet, pour remplir les vraies conditions de l'art, mais où éclatent pourtant mille lugubres beautés. La rudesse sauvage de la langue ajoute encore à l'effet de l'idée et de l'image, car cette rudesse n'est ni de l'enflure ni de l'obscurité ; l'expression est claire et tranchante comme l'acier. Les *Tragiques* sont comme le chant de mort et de damnation des derniers Valois et de leur mère [1]. Plus tard, d'Aubigné fit de la satire en prose, où l'ironie remplaçait l'anathème (*la Confession de Sanci ; — le Baron de Fœneste*). Il déploya aussi dans l'histoire les fortes qualités de son esprit et de son âme.

Les orages qui avaient fait éclore la littérature politique firent naître aussi parmi nous la science historique, qui n'a jamais dû ses progrès qu'au spectacle des révolutions, agissant sur des esprits suffisamment préparés à le comprendre. Cette seconde condition avait manqué jusqu'alors à la France : chaque génération avait légué d'admirables mémoires à la postérité ; mais personne n'avait, nous ne dirons pas embrassé d'un coup d'œil la suite de ces générations et l'ensemble de leurs souvenirs, mais même remonté avec succès de quelques générations en arrière, ni, à plus forte raison, bien connu le point de départ de la France. Il fallait la grande impulsion scientifique et philosophique de la Renaissance, combinée avec l'expé-

[1] Les premières des *Tragiques* furent écrites en 1577 ; mais elles ne furent publiées que bien des années après, en 1616. — La renommée de Du Bartas commença vers 1575.

rience pratique des commotions sociales, pour fonder, non pas encore l'histoire générale, mais l'érudition intelligente qui en prépare les matériaux. Si les tentatives d'histoire générale de France essayées depuis Nicole Gilles jusqu'à Du Haillan et Belleforest avortèrent complétement, il n'en fut pas de même des travaux de cette école érudite qui se forma dans la seconde moitié du seizième siècle, et qui se mit à fouiller les origines et les traditions nationales avec la même ardeur que la plupart des archéologues employaient à rechercher les souvenirs de Rome et de la Grèce. Plus désintéressée dans ses études que l'auteur de la *Franco-Gallia*, cherchant davantage la science pour la science, cette école avait néanmoins aussi ses tendances politiques ; composée principalement d'hommes de robe, elle était dominée par l'esprit parlementaire, favorable au gallicanisme et à la monarchie, antipathique à l'ultramontanisme. Les plus distingués de ses membres partageaient les opinions des *politiques* modérés. Étienne Pasquier avait commencé de publier, dès 1560, ses intéressantes *Recherches de la France* : le président Fauchet, le greffier Du Tillet, compulsaient, celui-ci, son *Recueil des rois de France*, celui-là, ses *Antiquités gauloises* et ses *Antiquités françoises* [1]. Les Pithou commençaient leurs travaux de polygraphes et d'éditeurs d'anciens monuments, et leur ami Loisel commentait le *droit françois*, pendant que Jacques-Auguste de Thou se préparait à la grande histoire contemporaine dont l'exécution remplit toute sa vie. On commençait à dissi-

[1] Ces deux ouvrages de Fauchet ne parurent que beaucoup plus tard, en 1610. Les *Bibliothèques françoises* de Du Verdier Vauprivas et de La Croix du Maine parurent en 1584. C'est à La Croix du Maine qu'on doit reporter l'honneur d'avoir fondé la bibliographie française.

per les nuages qui voilaient notre berceau : les érudits reconnurent, par exemple, l'origine teutonique des Franks à travers les ténèbres qui l'enveloppaient, et Hotman, dans sa *Franco-Gallia*, opposa la tradition des libertés germaniques du peuple frank à la tradition romaine, identifiée pour lui avec le despotisme impérial. Le livre si curieux qu'il écrivit en 1567 contre les Pandectes, sous le titre d'*Anti-Tribonianus*, et qui ne fut publié que dans le cours du dix-septième siècle, fut encore un produit de cette réaction qui s'était opérée dans son esprit contre la tradition impériale si chère à ses collègues les gens de loi. Il n'y attaque point, à la vérité, l'ancien droit romain, mais la grande compilation du siècle de Justinien qui sert de base à l'étude de ce droit, et termine par des conclusions bien remarquables, c'est-à-dire en démontrant l'utilité de rédiger un code de lois où l'on prendrait surtout l'équité naturelle pour guide et où l'on fondrait le droit romain avec les meilleurs éléments des coutumes sous la forme la plus simple et la plus claire possible. Le vœu de Hotman ne s'est réalisé qu'après plus de deux siècles [1].

De même que Hotman marque sa trace vigoureuse sur la lisière de l'histoire et de la politique, on voit apparaître, sur la limite commune de la politique, de l'histoire et de la philosophie, une figure plus imposante encore, celle de Jean Bodin. Le livre de la *République* est un des deux grands monuments de cette génération littéraire : il a été moins heureux devant la postérité que les *Essais* de

[1] Pendant que Hotman attaquait les Pandectes, l'homme qui avait porté la lumière dans ce vaste recueil, le grand Cujas, était appelé à Paris, probablement par L'Hôpital, pour y professer le droit romain. L'enseignement public du droit civil ne put cependant encore cette fois s'établir solidement à Paris ; Henri III l'interdit de nouveau en 1579. — Les œuvres complètes de Cujas furent publiées en 1577.

Montaigne ; les études relatives à la forme des sociétés, lorsque l'idéal ne leur verse pas d'en haut toute sa lumière, vieillissent plus vite que les études sur la nature de l'homme, sujet doué d'une éternelle jeunesse. Bodin ne s'est point élevé à une hauteur métaphysique suffisante, il n'a point pénétré assez profondément dans l'essence du droit universel, pour placer son œuvre parmi les créations typiques de l'intelligence humaine ; toutefois l'étendue et la fermeté de son esprit, la solidité de son savoir, l'originalité de ses vues, la droiture de ses intentions, la grandeur de l'entreprise qu'il a tentée, méritent à son nom une gloire durable, et son livre est demeuré un des principaux jalons de la science politique : il mène à l'*Esprit des Lois* bien plus directement que la *Franco-Gallia* ne conduit au *Contrat social.* Si Bodin n'a pas tout l'élan idéaliste et toute la profondeur de sentiment désirable, on ne peut lui contester la recherche sincère du juste et de l'honnête. Son point de départ est noble et religieux : avant de traiter du gouvernement des sociétés humaines (car c'est là le sens de son titre, et *République*, chez lui, veut dire société en général), il se demande quel est le but des sociétés, et répond que ce but est le même que celui des existences individuelles, « s'exercer en la con« templation des choses naturelles, humaines et divines, « en rapportant la louange du tout au grand prince de « nature (l. I, c. I, p. 4). » On est loin ici de Machiavel, que Bodin maltraite fort dans sa préface : l'écrivain français rend à la science politique la moralité que l'Italie lui avait enlevée.

La famille et la propriété individuelle sont, aux yeux de Bodin, les bases nécessaires de la société : loin d'imiter la *République* de Platon, comme l'ont cru des écrivains

qui n'ont lu de lui que son titre et qui l'ont rangé parmi les *utopistes* entre Thomas Morus et Campanella, il se défend, dès ses premières pages, d'avoir voulu *figurer une République en idée sans effet*, et il allègue des objections fort sensées contre la théorie de la communauté absolue. Il pousse même l'esprit de famille jusqu'à l'exagération, et tombe dans des opinions tout à fait rétrogrades sur l'autorité paternelle et maritale, et sur l'infériorité des femmes; il recule à cet égard jusqu'au droit romain primitif. Quant à la formation des premières sociétés, il l'attribue nettement à la force, à la conquête opérée par certaines familles sur d'autres; point d'âge d'or, point de contrat originel, point d'élection libre des chefs; seulement la *tyrannie* primitive est devenue *souveraineté* par le temps [1]. Ceci n'amène pas très-logiquement le principe que les souverains sont établis directement de Dieu, comme il le prétend; mais Bodin n'a pas une conception philosophique de la souveraineté; il ne distingue pas la souveraineté toujours vivante, quoique abstraite, que Dieu a donnée à toute société sur elle-même, d'avec la souveraineté accidentelle, déléguée directement ou indirectement par la société à ses chefs. Il constate le fait présent, l'exercice actuel de la souveraineté, l'érige en droit absolu, arrive ainsi à distinguer trois sortes de souveraineté, la

[1] Il y a de la hardiesse, mais beaucoup d'exagération dans cette théorie exclusive que Bodin oppose à celle d'Aristote sur l'élection primitive, renouvelée et appliquée à notre histoire par Hotman. Ce que nous entrevoyons de la formation de nos sociétés occidentales nous montre l'élément de l'élection, de l'agglomération volontaire, balançant pour le moins l'élément de la force: les peuplades germaniques, par exemple, se groupent en corps de nations moins par une contrainte exercée à l'intérieur que par le besoin de s'unir contre l'ennemi du dehors, pour la défense ou pour l'attaque. Hotman paraît avoir tout à fait raison quant à la formation du peuple frank.

monarchique, l'aristocratique et la démocratique, et nie que ces trois formes politiques se puissent combiner entre elles, au moins sur le pied de l'égalité, la souveraineté étant une de sa nature; cette dernière partie de son argumentation est de beaucoup la plus solide, mais il n'en tire pas les conséquences logiques ; la notion de l'unité nécessaire de la souveraineté eût dû le conduire à reconnaître qu'il ne saurait exister diverses sortes de souveraineté *essentielle*, et à discerner l'essence sous les formes.

Il discute la valeur relative des trois principes de gouvernement, mais évidemment d'après un parti pris en faveur de la monarchie, et cherche moins la vérité politique en elle-même que la justification du droit monarchique français, tel qu'il le conçoit. Ce droit n'est pas le despotisme, et les rois en ont transgressé les principes en levant des impôts sans le consentement des sujets, ce qui est un attentat à la propriété; le roi doit respecter la liberté civile des sujets; le roi doit observer les conventions raisonnables passées entre lui et ses sujets [1] ; mais, comme c'est à lui qu'appartient la *souveraineté*, il n'est point obligé d'obtempérer aux requêtes des états généraux ; il est supérieur aux états généraux, et le peuple n'a droit, dans aucun cas, de déposer ou de frapper le roi *légitime* [2]. Bodin est habile et fort dans les

[1] Il cite, pour les flétrir, les exemples les plus célèbres de violation de la foi jurée, en ajoutant : « J'aime mieux citer des faits pris au dehors que certains faits domestiques, que je voudrais voir ensevelis dans un éternel oubli. » *Externa libentiùs quam domestica recordor, quæ utinam sempiternâ oblivione sepulta jacerent !* c. VI. Cette allusion à la Saint-Barthélemi est moins claire dans l'original français que dans la traduction latine faite par Bodin lui-même et fort amplifiée.

Bodin ne reconnaît qu'à Dieu et *aux princes voisins* le droit de réprimer

preuves historiques, mais généralement faible dans les raisons théoriques ; au reste, cette insuffisance tient en partie aux qualités mêmes de l'auteur de la *République;* c'est bien moins un métaphysicien qu'un homme d'état : de même que Hotman et Languet sont républicains par haine des crimes de la royauté, Bodin est monarchiste par crainte de l'anarchie où il voit se précipiter l'état ; son grand sens pratique l'avertit que ce républicanisme enfanté accidentellement par les querelles religieuses n'est point apte à transformer la France. Sa pensée se révèle assez clairement dans ses lettres à Pibrac (Voy. les citations données par Bayle, art. Bodin).

Quant à la religion, l'opinion de Bodin est qu'on ne doit pas la laisser mettre en discussion dans les sociétés où règne l'unité religieuse, mais qu'une fois les sectes formées, il ne faut pas que le prince se fasse chef de parti et emploie la violence pour ramener les dissidents à son sentiment. Il entrevoit la séparation nécessaire du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif, et ne veut pas que le roi se mêle personnellement de rendre la justice. Il attaque vivement la vénalité des charges. En fait d'économie politique, il se rapproche des vues de Birague ; il conseille de mettre des droits très-modérés sur l'importation des matières premières, des droits très-élevés sur les matières manufacturées, et de défendre ou de restreindre l'exportation des matières premières, afin de favoriser l'essor du génie manufacturier. Il recommande les impôts sur le luxe, la fixité dans les monnaies, blâme

les souverains légitimes qui gouvernent tyranniquement : ainsi il dénie à la société le droit de déposer son chef, et l'accorde à des chefs étrangers ; il faut avouer que cette conception du droit des gens est plus que bizarre, et que Bodin comprend peu le principe des nationalités.

des temps d'ignorance, telles furent les principales sources du scepticisme de Montaigne. Les cœurs corrompus tournaient le scepticisme en un athéisme pratique qui les débarrassait de toute crainte morale; les âmes élevées cherchaient dans un doute fécond, sans rompre avec les instincts de la conscience, la solution des vérités redevenues problèmes. Le scepticisme de Montaigne est plein de candeur : aucun sentiment n'est si fort chez lui que la haine du mensonge ; il pousse droit devant lui avec cette puissante logique française qui ne peut s'arrêter à l'examen incomplet du protestantisme; il va jusqu'au fond de toutes choses et n'y aperçoit d'abord qu'une immense confusion. Le caractère relatif de la morale, selon les temps et les lieux, le frappe, sans lui révéler la loi supérieure de progrès qui règle et relie ces apparentes oppositions, expression des phases successives du développement de l'humanité. Il ne s'effraye pourtant pas de cette incertitude : il semble joyeux au contraire de voir s'élargir l'horizon, de se sentir l'œil et le pied libres, de pouvoir chercher, comparer et choisir. *Le doute est un bon oreiller!* s'écrie-t-il. C'est la première période du doute, la période juvénile, où l'esprit de l'homme ne sent que le plaisir d'avoir recouvré sa liberté; plus tard, l'*oreiller* devient plus dur, les rêves qu'on y fait sont moins souriants. On arrive du doute de Montaigne au doute de Byron!

La droiture du cœur et de l'esprit de Montaigne sont les seules limites de son scepticisme, mais ces limites suffisent à préserver sa morale; il serait injuste d'interpréter dans un sens vulgaire ce qu'il dit de la *volupté* considérée comme le but suprême; sa *volupté*, c'est le *souverain bien* des sages, la volupté de la vertu. Cette

vertu pourtant, il faut l'avouer, est trop quiétiste : Montaigne aime l'humanité, mais d'un amour par trop inactif. Sa conduite répondit à sa doctrine : il s'abstint le plus possible de prendre part aux affaires publiques, et, s'il n'eût accepté, dans les dernières années de sa vie, la charge de maire de Bordeaux, son nom ne serait pas prononcé dans l'histoire politique du temps. Sa meilleure excuse est dans la situation générale de son esprit comparée à celle de son époque : en philosophie, il était allé au delà du protestantisme ; en politique, il inclinait à penser, comme ce La Boëtie dont il pleurait toujours la perte, *que la domination populaire est la plus naturelle et équitable* (l. I, c. 3) [1] ; mais il sentait, ainsi que Bodin, qu'une révolution politique n'était guère réalisable, que le triomphe des huguenots désorganiserait la France, et qu'il n'y aurait aucun avantage à substituer le calvinisme au catholicisme. Il se prononça donc en fait pour le maintien des coutumes existantes, tout en attaquant théoriquement avec une extrême vivacité l'aveugle empire de la coutume. Cette facilité à s'accommoder avec le fait régnant garantit de persécution Montaigne et ses disciples, mais ne forma point une école bien courageuse ; ce qui était sincère et désintéressé chez Montaigne devint calcul et prudence méticuleuse chez son élève Charron et chez beaucoup d'autres ; on ne se fait pas le martyr d'un *peut-être* ; cette école eut plus de force dans l'esprit que dans le cœur, et n'emprunta point aux réformés leur énergie morale.

[1] « S'il eust eu à choisir, » dit-il en parlant de La Boëtie, « il eust mieulx aimé « estre né à Venise qu'à Sarlat, et *avecques raison* (l. I, c. 28). » L'exemple de Venise n'est pas très-bien choisi comme type de gouvernement libre ; mais cela ne fait rien à l'intention.

Le plus beau titre de Montaigne, comme philosophe, c'est la guerre qu'il a faite aux préjugés en général, et, en particulier, à l'ordre entier des superstitions. Tandis que des hommes de la portée de Bodin en étaient encore à la *Démonomanie*, Montaigne poursuit avec hardiesse tous ces gens « qui nous content des fables, comme alchimistes, prognostiqueurs, *judiciaires* (astrologues), chiromanciens, *id genus omne* (l. I, c. 31). » Il ne ménage pas la *grossière imposture* des fausses sciences qui embarrassent le progrès des vraies : à certains traits on pressent déjà Voltaire dans Montaigne; mais le philosophe du seizième siècle, douteur et non pas systématiquement incrédule, ne voit pas une absurdité et une imposture dans toute chose mystérieuse [1].

Il était essentiel de se rendre compte de la pensée philosophique de Montaigne ; il serait inutile d'insister sur son mérite littéraire : tout a été dit, à cet égard, par des maîtres dans l'art de la critique. Le charme de Montaigne se sent, d'ailleurs, et ne se définit pas : protée insaisissable, il échappe à toute analyse ; sa langue est à lui comme sa pensée; langue à part, éternellement jeune, inimitable, et pourtant source féconde de rajeunissement pour la langue générale. Montaigne est de tous les temps; il durera tant que l'homme pratiquera le grand axiome des *Essais : Connais-toi toi-même!* Sa renommée est d'autant plus solide qu'elle a mis plus d'années à se faire : durant la génération contemporaine, elle ne sort pas d'un cercle assez restreint d'esprits éclairés ; puis le grand courant de l'esprit français, incertain à la fin du seizième

[1] Voyez deux passages très-remarquables sur le démon de Socrate, et sur les stigmates de saint François, qu'il attribue à la force de l'imagination ; l. I, c. 11 et c. 20.





HENRI III.

Publié par Furne, Paris.

siècle, prend une direction opposée à celle de Montaigne : le siècle de Louis XIV, comme pour s'étourdir et se fermer les voies du doute, jette autour de lui une affirmation

siècle, prend une direction opposée à celle de Montaigne : le siècle de Louis XIV, comme pour s'étourdir et se fermer les voies du doute, jette autour de lui une affirmation générale; l'auteur des *Essais* est repoussé par l'école de Bossuet; mais bientôt l'édifice somptueux et fragile du grand roi s'écroule, et Montaigne reparaît, salué comme un glorieux aïeul par tout le dix-huitième siècle.

HENRI III.

(1574-1589.)

(1574-1576.) Aussitôt Charles IX expiré, le premier soin de la reine mère avait été d'expédier un courrier en Pologne : un second envoyé partit le lendemain, chargé d'une longue lettre par laquelle Catherine pressait le nouveau roi de revenir en France sans délai, mais l'engageait *à laisser quelqu'un* derrière lui qui fît en sorte que le royaume de Pologne lui demeurât ou à son frère, s'il était possible. Catherine prétendait que Charles IX, en mourant, lui avait recommandé de faire faire bonne justice *des prisonniers qu'il savoit estre cause de tout le mal du royaume :* elle entendait par là les deux maréchaux et Montgommeri ; quant *aux frères* du roi, Alençon et Navarre, elle espérait qu'ils obéiraient [1]. Le même jour

[1] La lettre de Catherine, également remarquable et par la vigueur politique du fond et par l'éloquence qui fait oublier l'incorrection de la forme, a été publiée par M. Ernest Alby, dans son *Histoire de Catherine de Navarre*, t. I, p. 286 et suivantes.

(31 mai), Catherine manda aux gouverneurs des provinces sa régence et l'avénement de Henri III : le duc d'Alençon et le roi de Navarre n'osèrent refuser de joindre à cette dépêche des lettres qui la confirmaient et qui annonçaient leur intention de *rendre tout service et obéissance à la régente*. Catherine traita dorénavant les deux princes avec plus d'égards, sans cesser de les tenir sous bonne garde; elle fit de nouvelles avances à La Noue, aux Rochelois et à leurs alliés des provinces poitevines, et autorisa le duc de Montpensier, Biron et Strozzi à conclure avec eux une trêve jusqu'à la fin d'août, afin d'attendre le retour du roi; elle consentit même à leur donner 70,000 livres pour payer leurs soldats pendant la trêve; mais, pendant ce temps, Matignon achevait d'écraser dans Saint-Lô les restes des compagnons de Montgommeri (10 juin)[1], et le parlement de Paris hâtait le procès de ce seigneur, qui s'était rendu sur la promesse captieuse et ambiguë d'être remis, sain et sauf, entre les mains du roi (d'Aubigné, col. 695). On questionna cruellement Montgommeri afin de lui arracher l'aveu de la *conjuration du feu amiral* et des prétendus complots des maréchaux de Montmorenci et de Cossé ; il brava toutes les tortures, fut condamné pour crime de lèse-majesté, et racheta par l'héroïsme de sa mort les violences qu'il avait commises dans la guerre civile (26 juin). Catherine avait montré contre lui un acharnement extraordinaire : on veut qu'elle ait poursuivi dans Montgommeri le meurtrier involontaire de Henri II, qu'elle n'ait point pardonné à l'homme qui avait tué son

[1] Le commandant huguenot, Colombières, refusa toute capitulation, et se fit tuer sur la brèche avec son fils, enfant de dix ans.

roi de s'être précipité aux premiers rangs de la rébellion au lieu de se faire oublier dans le silence et l'ombre. Catherine put bien éprouver ce sentiment; mais elle n'avait pas besoin d'un tel motif pour frapper son prisonnier; la position qu'avait prise Montgommeri à la tête des plus violents huguenots, et ses talents militaires, suffisaient pour le vouer à la mort. Si le maréchal de Montmorenci n'éprouva pas le même sort, c'est que Catherine n'osa l'immoler avant de tenir son frère Damville. Celui-ci ne se laissa pas prendre. Assuré des mauvaises intentions de la reine mère par des dépêches que les huguenots avaient interceptées et lui avaient envoyées, il s'était mis sur la défensive à Montpellier, et avait signé avec les généraux protestants du Midi une nouvelle trêve à l'abri de laquelle se négociait un projet d'alliance (29 mai). Le parlement de Toulouse défendit de reconnaître la trêve et d'envoyer des députés aux états du Languedoc, convoqués par Damville à Montpellier pour le 2 juillet (19 juin). L'assemblée générale des deux gouvernements huguenots du Midi se réunissait de son côté, sur ces entrefaites, à Milhaud en Rouergue : Damville se mit en communication avec cette assemblée, et l'on y rédigea un plan de confédération entre les réformés et les *catholiques paisibles* : le prince de Condé, qui était encore en Allemagne où il cherchait à obtenir l'assistance des princes protestants, fut élu gouverneur général, en attendant la délivrance du duc d'Alençon et du roi de Navarre, et l'autorité de Damville, en qualité de gouverneur de Languedoc, fut reconnue par les huguenots, moyennant le maintien de l'organisation donnée au parti l'année précédente : il fut arrêté à Milhaud qu'on poursuivrait par tous les moyens la convocation des états généraux du

royaume (juillet-août). Ainsi, la politique de Catherine n'aboutit qu'à fortifier ses adversaires dans le Midi; car une partie de la noblesse, des villes catholiques et des troupes royales demeurèrent attachées à Damville. Ce maréchal hésitait néanmoins encore à se déclarer ouvertement rebelle : il voulut tenter auparavant une dernière démarche pour se justifier auprès du nouveau roi, qui s'approchait en ce moment des frontières de France.

Henri III avait reçu à Cracovie, le 13 ou le 14 juin, la nouvelle de la mort de son frère, attendue comme le signal de sa délivrance. Le rude aspect de la *terre des Sarmates*, les mœurs âpres et l'esprit indépendant de la noblesse polonaise, la fermeté et la hauteur aristocratique du sénat dans ses rapports avec le prince, n'avaient pas contribué à réconcilier Henri avec une couronne acceptée quasi par force. Il consuma le temps de son séjour en Pologne à rêver au moment où il la pourrait quitter; il feignait d'être malade pour se dispenser des devoirs de la royauté; il passait des journées entières à s'entretenir, avec les jeunes courtisans qui l'avaient suivi, des plaisirs de la cour de France ; il écrivait des lettres passionnées à la princesse de Condé avec *le sang qu'il tirait de son doigt :* « Souvré ouvroit et fermoit la piqure à mesure « qu'il falloit du sang pour escrire (Mathieu, p. 386). » Parfois, pour regagner le cœur de ses sujets mécontents de cette façon de vivre, il leur donnait des fêtes bruyantes, où les Français tenaient tête de leur mieux aux Polonais, buveurs aussi infatigables que les seigneurs allemands, leurs voisins. Ce fut au milieu de ces fêtes que Henri apprit, avec une joie inexprimable, qu'il était roi de France. Il expédia aussitôt à sa mère des lettres confirmatives de la régence, et débattit avec ses plus intimes confidents

la grande question du départ. Bellièvre et Souvré, hommes de sens et de bon conseil, lui représentèrent vivement que son intérêt, aussi bien que son honneur, lui prescrivait de ménager le peuple qui l'avait élu d'une manière si glorieuse; qu'il ne devait point abandonner la Pologne sans avoir mis ordre au gouvernement de ce pays en son absence, et sans avoir préparé les voies à l'élection du duc d'Alençon en sa place. Il se débarrasserait ainsi, de la façon la plus avantageuse pour la France, d'un frère ambitieux et remuant, qui, de sujet dangereux, deviendrait un allié utile. Henri écouta de préférence René de Villequier, vil complaisant qui avait été son professeur et son courtier de débauche, ou plutôt il n'écouta que son impatience de sortir d'exil. Dans la nuit du 16 au 17 juin, il trompa la surveillance des grands de Pologne, qui soupçonnaient son dessein, s'évada, comme un malfaiteur, du château royal de Cracovie, emportant pour 300,000 écus de pierreries de la couronne, fit vingt lieues sans débrider avec quelques-uns de ses gens, et gagna la Moravie, province autrichienne. Ses sujets, qui voulaient le contraindre à rester leur roi malgré lui, le poursuivirent jusqu'à l'extrême frontière.

Une fois hors du territoire polonais, Henri avait le choix entre deux routes, l'une par l'Allemagne centrale, l'autre, beaucoup plus longue, par l'Autriche et l'Italie. Ce fut cette dernière qu'il choisit. L'accueil qu'il avait reçu, l'année précédente, dans les pays protestants, n'était pas de nature à l'engager à y retourner : les peuples allemands avaient tenu peu de compte des ménagements que la politique imposait à leurs princes, et quelques-uns de ceux-ci même n'avaient pu contenir l'expression de leur ressentiment. Chez l'électeur palatin, Henri s'é-

tait vu entouré de réfugiés français, dont l'attitude et les propos menaçants lui avaient fait craindre une revanche de la Saint-Barthélemi, et l'électeur lui avait montré dans sa galerie les portraits de l'amiral et des principales victimes du *massacre de Paris*, en disant que c'étaient là les plus gens de bien et les meilleurs Français qu'il eût jamais connus, et que ceux qui les avaient fait mourir *étaient bien malheureux* [1].

Henri se dirigea donc sur Vienne, où l'empereur Maximilien, qui désirait lui faire épouser sa fille, veuve de Charles IX, lui fit une réception très-cordiale, et lui conseilla d'imiter en France la tolérance que lui-même avait pratiquée si heureusement en Autriche. Henri passa des états autrichiens sur les terres de Venise. Le doge Louis Mocenigo, chef de ce gouvernement si renommé pour sa prudence et son habileté, réitéra au royal voyageur les avis de Maximilien; mais les plaisirs et les pompes de *Venise la belle*, qui avait déployé toutes ses féeries pour fêter cet hôte illustre, occupaient plus Henri que les graves entretiens du doge et des sénateurs. Le jeune monarque oubliait complétement le prétexte qui avait déguisé à ses propres yeux le ridicule de son évasion de Cracovie : au lieu de s'empresser d'aller retrouver cette France où il se disait appelé par des intérêts si urgents, il employa près de deux mois à parcourir la haute Italie, séjournant à Venise, à Ferrare, à Mantoue, à Turin, s'enivrant partout de spectacles, d'hommages et de voluptés. Les fêtes de Turin lui coûtèrent cher : il paya l'hospitalité du duc de Savoie en rendant à ce prince Pignerol, La Pérouse et Savigliano, les dernières positions qu'eût

[1] Mathieu, p. 390; d'après la relation de Souvré, compagnon de voyage de Henri III.

gardées la France dans les états de Savoie, conquis par François I[er] quarante ans auparavant. La France ne conserva plus au delà des Alpes que le petit marquisat de Saluces, qui ne renfermait pas une seule place forte. En cédant ainsi les clefs de l'Italie, le gouvernement français déclarait implicitement qu'il renonçait sans retour à disputer la péninsule aux Espagnols. Le commandement de ces forteresses était alors entre les mains de Louis de Gonzague, duc de Nevers : cet étranger, que notre histoire n'avait guère eu à citer jusqu'alors que pour sa complicité dans le grand forfait de la Saint-Barthélemi, se montra meilleur Français que le roi de France; ne pouvant faire revenir le roi sur une résolution dictée par des favoris qu'avait achetés le duc de Savoie, il demanda solennellement acte de ses remontrances, et décharge expresse du gouvernement qui lui avait été confié; il fit enregistrer cette décharge au ci-devant parlement de Turin, retiré à Pignerol, puis au parlement de Grenoble, et le roi fut obligé d'envoyer son frère naturel, le grand prieur (le bâtard d'Angoulême), effectuer l'évacuation à laquelle le duc de Nevers avait refusé de prêter la main [1].

Les concessions au dehors présageaient la violence au dedans : les sages conseils de l'empereur et du doge étaient déjà oubliés. Henri III était arrivé incertain en Piémont : il y trouva les agents de sa mère, Cheverni, an-

[1] Voy. le mémoire présenté au roi par le duc de Nevers, et les pièces à la suite; mém. de Nevers, t. I, p. 1-68. — M. de Sismondi ne nous paraît pas avoir résolu équitablement le point de droit dans ces relations de la France avec la maison de Savoie; en admettant que la conquête de François I[er] fût injuste, il ne fallait pas oublier que la couronne de France avait les prétentions les mieux fondées, selon l'ancien droit des gens, sur les comtés d'Asti et de Nice, ce qui établissait au moins compensation pour les forteresses piémontaises. Voy. Histoire des Français, t. XIX, p. 305.

cien chancelier de son duché d'Anjou, et les secrétaires d'état Villeroi et de Sauve, qui lui apportaient les instructions et les prières de Catherine. La reine mère, maintenant que son fils bien-aimé était roi, croyait plus que jamais le moment venu de réaliser tous ses plans ; elle ne se dissimulait sans doute ni les difficultés ni les périls, mais elle pensait qu'une modification de système, à l'instant du retour de Henri III, serait considérée comme le désaveu de sa politique et ruinerait le prestige de sa puissance. Elle l'emporta : Henri résolut de continuer la guerre civile, et d'accabler les Montmorenci aussi bien que les huguenots. Le duc de Savoie, reconnaissant du moins par un bon avis la munificence de Henri III, lui avait, de même que les autres princes, conseillé de rétablir la paix en France, et avait tâché de lui faire recevoir en grâce le maréchal de Damville, qui s'était rendu à Turin dans cette espérance. Henri accueillit bien Damville, mais projeta sous main de le faire arrêter, d'après les instigations de sa mère et du chancelier Birague. Si le duc de Savoie eût consenti à cette trahison, c'en était fait des Montmorenci ; mais Philibert-Emmanuel avait eu de grandes obligations au feu connétable, allié de la maison de Savoie par sa femme ; il s'en souvint, et ne voulut pas laisser violer son sauf-conduit ; Henri n'osa pas trop insister, et Damville, averti du danger qu'il courait, repartit à la hâte, *jurant,* dit Mathieu, *de ne plus voir le roi qu'en peinture.* Aussitôt après son retour en Languedoc, Damville signa le pacte préparé avec les huguenots, et arbora l'étendard des confédérés dans Montpellier, dans Beaucaire et dans Lodève (octobre). Il publia un manifeste où il déclarait prendre les armes pour le maintien de la couronne, la protection des *sujets*

d'icelle tant de l'une que de l'autre religion, la liberté des princes et officiers de la couronne captifs ou exilés, et la restauration de la religion et de l'état par le moyen du concile général ou national et des états généraux (La Popelinière, t. II, f° 262).

Henri III, sur ces entrefaites, avait enfin passé la frontière le 5 septembre, au Pont-de-Beauvoisin : il y rencontra le duc d'Alençon et le roi de Navarre, que Catherine avait envoyés au-devant de lui. Les deux princes se justifièrent du mieux qu'ils purent, et, n'osant se plaindre de Catherine, ils se plaignirent des injustes rigueurs de Charles IX. Henri III reçut de bonne grâce leurs protestations, les embrassa, et leur déclara qu'ils étaient libres. Ils ne cessèrent pas néanmoins d'être surveillés de près, et ils eussent appris à leurs dépens quelles étaient les limites de cette prétendue liberté, s'ils eussent essayé de s'éloigner de la cour.

La reine mère attendait à Bourgoin ce fils tant désiré : Henri et Catherine firent ensemble leur entrée à Lyon, où la cour s'établit pour quelque temps (6 septembre). Henri III y reçut une ambassade des princes protestants d'Allemagne, qui intercédaient auprès de lui en faveur de leurs frères de France. Il répliqua, si l'on en doit croire L'Estoile, qu'il pardonnerait aux huguenots, à condition qu'ils déposassent les armes et vécussent désormais catholiquement ; que ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre, videraient le royaume en emportant leurs biens (Journal de L'Estoile, p. 42). Il offrit cependant la liberté religieuse aux Rochelóis, et s'efforça de les détacher de la confédération, ainsi que Damville ; mais les Rochelois et le maréchal ne virent qu'un piége dans les avances du roi, et Damville y répondit en faisant exécuter sommaire-

ment à Montpellier un homme que la cour avait, dit-on, suborné pour l'assassiner. Henri confirma le commandement des forces rassemblées en Poitou au duc de Montpensier, le commandement du haut Languedoc au vicomte de Joyeuse, et du bas Languedoc au duc d'Uzès : c'était ce même Crussol d'Acier, qui avait naguère mené si rude guerre aux gens d'église, et qui maintenant poursuivait ses frères les réformés, défendus par le catholique Damville. Les troupes réunies en Dauphiné furent placées sous les ordres de Saint-Lari de Bellegarde, un des favoris du roi, qui venait de lui donner le bâton de maréchal, apparemment pour le récompenser d'avoir servi d'instrument au duc de Savoie dans l'affaire de la restitution de Pignerol. Le vieux Montluc, appelé à Lyon, et gratifié d'une autre charge de maréchal, s'excusa sur ses blessures de prendre la conduite de la guerre en Guienne, et donna au roi des conseils pacifiques tout à fait inattendus dans une telle bouche[1]. On ne l'écouta pas; on continua d'armer. Le pape avait accordé la levée de deux millions, en deux ans, sur le clergé de France (L'Estoile, p. 48), et Henri avait déjà trouvé sur pied, outre les compagnies françaises, six mille Suisses et un gros corps de reîtres mandés par Catherine; il y ajouta quatre mille Italiens. Le parti catholique était dans l'attente : malgré

[1] Blaise de Montluc mourut trois ans après (en 1577). Trois de ses fils étaient morts avant lui les armes à la main. Un des trois, Pierre Bertrand de Montluc, périt glorieusement dans une entreprise patriotique (1569); il avait résolu de fonder un comptoir fortifié dans l'Afrique méridionale, afin d'assurer protection et asile au commerce français dans les mers de l'Afrique et de l'Inde. Il partit avec trois grands navires et douze cents soldats. En relâchant à Madère pour faire de l'eau, ses gens furent attaqués par les Portugais. Il opéra une descente, battit les Portugais, et emporta d'assaut la ville de Funchal; mais il fut blessé à mort dans le combat, et sa mort fit manquer le but de l'expédition. De Thou, t. III, l. XLIV.

le mauvais succès du siége de La Rochelle, le nom du vainqueur de Jarnac et de Moncontour gardait encore une partie de son prestige ; on ne doutait pas que Henri ne se mît en personne à la tête de ses armées pour frapper quelque grand coup.

Cette attente fut trompée : Henri proclama la guerre, mais ne la fit pas. Il passa plus de deux mois à Lyon, bien moins occupé de régler les opérations militaires que l'étiquette de la cour : l'historien Mathieu nous a conservé (p. 402-405) le règlement rédigé sur cette matière, par ordre de Henri III. On y reconnaît l'intention de tenir à distance les grands, les nobles et tous les sujets en général, et de substituer la réserve et la morgue du cérémonial espagnol ou anglais à ce facile accès près des rois, à cette familiarité qui était si chère aux Français. Le roi ne donna plus d'audiences publiques que trois fois par semaine : une balustrade entoura la table royale, afin que la cour et le peuple ne pussent plus approcher du roi pendant son dîner ; le roi ne reçut plus de placets par l'intermédiaire des grands ; chacun dut présenter lui-même sa requête. Les nouvelles manières qu'introduisait Henri III déplurent tellement à la noblesse, que beaucoup de seigneurs quittèrent la cour. Henri ne les retint pas : à l'exemple de sa mère, il ne voulait se servir que d'hommes qui ne dussent qu'à lui leur fortune. C'était montrer peu de prudence que de mécontenter la haute noblesse, au moment de se replonger dans une guerre de religion ; mais, dans aucun cas, lors même que la paix eût régné en France, Henri n'eût été capable de soutenir le rôle qu'il s'imposait. L'ordre, l'esprit de suite, l'application aux affaires, le discernement dans le choix des hommes nouveaux qu'on voulait élever, l'empire sur

soi-même et sur les autres, étaient ici les qualités indispensables ; Henri avait tous les vices contraires : il ne se fit plus absolu que pour se ruiner plus librement[1] : il accorda sa faveur exclusive à de jeunes aventuriers qui n'avaient d'autre mérite que leur bonne mine, leur licence et leur folle audace ; livré tantôt à l'un, tantôt à l'autre, avec une passion aveugle, il ne voyait que par les yeux du favori du jour : s'il se rendait inabordable aux grands, ce n'était pas pour travailler aux affaires d'état, c'était pour vivre comme il avait fait en Pologne, enfermé avec quelques familiers. Jamais prince n'avait trompé à ce point l'opinion sur son compte : sa valeur, son ambition précoce, son élocution facile et brillante, les grâces extérieures de sa personne, avaient fait espérer un héros ; mais cette surface séduisante cachait une âme gangrenée en naissant : la débauche avait déjà éteint l'ardeur guerrière et l'activité de sa première jeunesse ; tout était faux en lui, l'esprit, le cœur, le jugement ; ses habitudes, puériles et bizarres jusqu'à l'extravagance, laissaient deviner des penchants monstrueux ; les fantaisies d'une imagination déréglée et dépravée ne lui permettaient pas de suivre

[1] Par l'ouverture des *acquits des deniers comptants*, il affranchit du contrôle de la chambre des comptes et du surintendant, les fonds directement versés dans les mains du roi par les trésoriers. Jusqu'alors les secrétaires d'état et leurs commis étaient responsables des expéditions qu'ils signaient, et, lorsqu'on surprenait au roi quelque faveur particulière dérogeant aux ordonnances et aux règlements d'administration publique, ils étaient tenus de ne pas signer, et de faire des remontrances au roi pour mettre leur responsabilité à couvert. Henri III les déchargea de toute responsabilité, et leur enjoignit, par un nouveau règlement, d'expédier sans difficulté tout ce que le roi aurait une fois accordé par placet signé de sa main. C'était renverser la faible et dernière barrière qui arrêtât l'arbitraire. Depuis ces deux mesures, le désordre financier et administratif ne connut plus aucunes bornes. Le secrétaire d'état Villeroi considère ces innovations comme une des principales causes de la ruine de Henri III. Mémoires de Villeroi, ap. collect. t. LXI, p. 173-177.

avec persévérance un plan quelconque ; les attachements qui le subjuguaient n'étaient fondés que sur le caprice ou sur la communauté de vices. Une corruption mignarde et doucereuse, une méchanceté pateline, remplaçaient chez lui la frénésie de Charles IX; mais la déraison était presque la même chez les deux frères. Le sens moral détruit, la raison chancelait à son tour chez ces malheureux jeunes gens ; les doctrines machiavéliques dont vivait Catherine tuaient ses enfants.

Henri III quitta enfin Lyon le 16 novembre. Lorsqu'on le vit se diriger sur Avignon, au lieu de prendre la route de Paris et de Reims, on crut qu'il se réveillait et qu'il allait monter à cheval contre les rebelles de Languedoc et de Dauphiné. Il avait envoyé aux capitaines protestants des bords du Rhône, l'ordre de mettre bas les armes. « Comment, » répliqua Montbrun, le fameux chef des réformés dauphinois, « le roi m'escrit comme roi, et comme « si je le devois recognoistre ! Je veux qu'il sache que cela « seroit bon en temps de paix ; mais, en temps de guerre, « quand on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le « monde est compagnon (Brantôme, vie de Montbrun). » Montbrun agit en conséquence, et enleva au passage une partie des équipages du roi. Henri, mortellement offensé de cette audace, jura de n'accorder aucun quartier à Montbrun, si jamais il le tenait ; mais il ne fit rien pour le prendre. Tandis que ses lieutenants assiégeaient quelques forteresses huguenotes, établi à Avignon, il faisait succéder aux plaisirs de Lyon les exercices d'une dévotion outrée : il s'affiliait à l'une des confréries de pénitents ou flagellants, autrement dits les *battus*, parce qu'ils se *battoient* à coups de fouet le dos et les épaules, *pour la rémission de leurs péchés*. Ces congrégations, dont l'étrange costume,

bien connu encore aujourd'hui dans les pays méridionaux [1], consiste dans une espèce de sac surmonté d'un capuchon percé seulement à l'endroit des yeux, et qui parcouraient les rues le soir à la clarté des torches et au triste chant du *Miserere*, étaient passées d'Italie dans la ville papale d'Avignon ; mais jusqu'alors le bon sens de l'église gallicane avait repoussé leur fanatisme (de Thou, t. III, p. 365). L'exemple du roi entraîna toute la cour ; il n'y eut pas jusqu'au roi de Navarre qui ne s'enrôlât parmi les pénitents blancs, noirs ou bleus ; mais Henri III lui rendit la justice de dire *qu'il n'estoit guères propre à cela*. Henri III pensait accroître sa popularité par cette ostentation de bigoterie ; mais son goût pour les spectacles bizarres l'y poussait au moins autant que la politique : la mort récente de la belle princesse de Condé (30 octobre), pour laquelle il avait étalé un amour romanesque, et dont il avait projeté de faire casser le mariage afin de la couronner reine de France, lui inspirait en ce moment, sinon une douleur sérieuse et profonde, au moins une prédisposition aux idées et aux images lugubres [2].

Les momeries d'Avignon coûtèrent la vie au cardinal de Lorraine : ce prélat et la reine mère, qui n'étaient guère plus dévots l'un que l'autre, n'avaient pourtant pas voulu demeurer en arrière ; le cardinal, en suivant, un soir, la procession des *battus*, les pieds à moitié nus et les épaules découvertes, fut pris du serein, fort dangereux

[1] Leur caractère s'est modifié : elles ont supprimé leurs extravagantes flagellations, et se livrent à des œuvres de charité qui n'ont que le tort d'affecter des formes bizarres ; elles secourent les malades et les prisonniers, et ensevelissent les morts.

[2] Il manifesta ses regrets de la manière la plus puérile : pendant quelques jours, il se montra en public tout couvert de petites têtes de mort brodées sur ses habits ; il en avait jusque sur les cordons de ses souliers. Mathieu, p. 406.

dans ce climat, tomba malade et ne se releva plus. Il mourut le 26 décembre, après quelques jours de délire, fort regretté du parti ultra-catholique, mais emportant avec lui les malédictions des huguenots et des politiques, qui regardaient le cardinal et la reine-mère comme les deux fléaux du royaume. Le rôle du cardinal avait un peu baissé depuis quelques années, à mesure que celui de Catherine grandissait. Le jour de sa mort, un ouragan effroyable éclata dans presque toute la France; *les catholiques lorrains* prétendirent y voir un indice du courroux de Dieu, qui privait le royaume *d'un si bon, si grand et si sage prélat*; les huguenots assurèrent au contraire que c'était le sabbat des diables qui venaient *querir* l'âme du cardinal (L'Estoile, p. 48). Catherine, habituée à rejeter ses péchés sur autrui, dit tout haut à table qu'on allait avoir la paix en France, *puisque M. le cardinal de Lorraine estoit mort*. Elle fit, du reste, un grand éloge du défunt, mais, en *derrière*, elle dit que *ce jour-là estoit mort le plus meschant homme des hommes* (L'Estoile, p. 49). Le cardinal lui eût sans doute assigné le même rang parmi les femmes.

Les destinées de la maison de Guise reposèrent désormais sur la tête du duc Henri, alors âgé de vingt-quatre ans.

Le roi n'obtint pas de ses démonstrations dévotes l'effet sur lequel il avait compté : les zélés eussent mieux aimé lui voir revêtir une cuirasse que le sac des pénitents. Pendant que le roi se donnait la discipline dans les rues d'Avignon, le bruit des canons de Damville arrivait jusqu'à ses oreilles. Ce maréchal réparait la perte de trois ou quatre petites places en prenant Saint-Gilles et Aigues-Mortes presque sous les yeux de Henri III, puis

allait présider à Nîmes l'assemblée générale des protestants et des *catholiques unis*, comme pour rivaliser avec les états de Languedoc ouverts par le roi en personne à Villeneuve-lez-Avignon (décembre 1574-janvier 1575). L'assemblée de Nîmes mit la dernière main à l'organisation d'une véritable république fédérative, où les deux religions étaient sur le pied de l'égalité[1].

Henri III essuya un affront plus sanglant encore : après plus de six semaines d'inaction à Avignon, il s'était décidé à reprendre le chemin du Nord, pour aller recevoir *son sacre*, et réaliser des projets de mariage qui lui faisaient déjà oublier la princesse de Condé (10 janvier 1575). Il passa par le camp du maréchal de Bellegarde, qui assiégeait Livron, petite place huguenote de la rive gauche du Rhône. Quand les assiégés surent que Henri était si près d'eux, ils lui envoyèrent une salve d'arquebusades, et se prirent à crier à gorge déployée mille injures au roi et à la reine mère. « *Hau*, massacreurs! « vous ne nous poignarderez pas dedans nos lits, comme « vous avez fait l'amiral! Amenez-nous un peu vos mi« gnons *godronnés* (empesés) et parfumés ; qu'ils viennent

[1] Par le règlement dressé à Nîmes pour la conduite de la guerre, Damville fut reconnu *protecteur général* en l'absence du prince de Condé : les généraux provinciaux relevaient de lui ; mais il ne pouvait rien faire d'important sans l'avis de l'assemblée générale, composée, pour chaque province, de trois députés, un de la noblesse et deux du tiers état, auxquels étaient ajoutés, provisoirement, un magistrat et un ministre. Cette supériorité accordée au tiers état est remarquable. On établissait des chambres de justice mi-parties; outre les impôts ordinaires, on levait sur les biens d'église deux décimes; on mettait de nouveaux droits sur l'exportation des marchandises. Les ministres réformés devaient être payés sur les plus clairs deniers ecclésiastiques et autres. Les blasphèmes étaient sévèrement défendus; les filles de joie, chassées de l'armée : chaque compagnie devait être accompagnée soit d'un prêtre catholique, soit d'un ministre. La Popelinière, t. II, f° 262-267.

« voir nos femmes ; ils verront si c'est proie aisée à emporter[1] ».

Les gens de Livron et leurs femmes tinrent parole ; les femmes combattirent sur la brèche à coups de pique et de pistolet ; on vit, au plus fort d'un assaut, une vieille filer sa quenouille sur le rempart. Les troupes royales, réduites à lever honteusement le siége de cette bicoque, furent poursuivies et insultées dans leur retraite par les assiégés, qui taillèrent en pièces une partie de l'arrière-garde.

Ce fut sous ces auspices que Henri III alla se faire sacrer à Reims. Il n'y arriva pas sans courir quelque danger : le duc d'Alençon avait recommencé à conspirer, ou plutôt on conspirait sous son nom ; un certain nombre de gentilshommes et de gens de guerre avaient comploté d'attaquer la voiture du roi entre Reims et Saint-Marcoul, afin de *mettre le cadet à la place de l'aîné*. Le complot fut éventé ; Alençon jura n'avoir pas adhéré à ce dessein ; Henri et Catherine jugèrent prudent d'étouffer l'affaire (Mathieu, p. 410-412). Le sacre eut lieu le 15 février[2] : ce fut le cardinal de Guise qui officia, le siége de Reims étant vacant par la mort du cardinal de Lor-

[1] Recueil de choses mémorables, etc. (attribué à d'Aubigné), cité dans les notes de L'Estoile, p. 51. De Thou, t. III, p. 405. Le mot de *mignon* n'avait point encore le sens infamant que les mœurs de Henri III y firent attacher bientôt après. Il ne signifiait que favori, compagnon de rang inférieur.

[2] Il y eut, pendant la cérémonie, une querelle fort vive pour la préséance, entre les ducs de Guise et de Montpensier : celui-ci, qui s'était laissé précéder par le feu duc François de Guise, comme plus ancien pair, aux sacres de Henri II, de François II et de Charles IX, revenait sur ces précédents et réclamait la préséance comme prince du sang ; Henri de Guise maintint *ses droits* avec une hauteur insultante ; Montpensier recula, et ne retira de sa tentative mal soutenue qu'une leçon de plus : il quitta Reims et n'assista point au sacre. Brantôme, vie de M. de Montpensier.

miné. Quand l'officiant posa la couronne sur la tête du roi, Henri dit assez haut qu'elle le blessait, et la couronne faillit tomber, ce qui fut interprété à mauvais présage (L'Estoile, p. 54).

Le surlendemain du sacre, Henri III épousa Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, chef d'une branche cadette de la maison de Lorraine. Ce n'était point une pensée politique, mais une fantaisie amoureuse qui avait dicté ce choix. Henri, après la mort de la princesse de Condé, s'était rappelé les charmes de Louise de Vaudemont, qu'il avait remarquée à son passage en Lorraine, lors du voyage de Pologne ; il fit rompre brusquement une négociation matrimoniale entamée avec la cour de Suède, et conclut son mariage sans délai avec Louise. Cette jeune personne subit son élévation inattendue plutôt qu'elle ne s'en réjouit ; elle passa sur le trône plus silencieusement encore qu'Élisabeth d'Autriche, la veuve de Charles IX.

La conduite du roi à Reims scandalisa tous les gens graves. Les deux messes du sacre et du mariage ne purent être célébrées que le soir, contre la coutume de l'église, parce que le roi avait passé ces deux journées à ajuster des pierreries, et à composer d'abord sa toilette, puis celle de la nouvelle reine (De Thou, t. III, p. 407). Des sommes énormes furent dépensées en vaines pompes à Reims et à Paris, où Henri III fit son entrée solennelle le 27 février, tandis qu'on ne payait pas l'armée et que la détresse régnait dans tous les services publics. Arrivé à Paris, Henri recommença ses simagrées dévotes, et passa le carême à voyager d'église en église dans tous les quartiers de la capitale, afin de rendre les Parisiens plus dociles aux exactions qu'il méditait : il leva trois millions

sous forme d'emprunt sur les bonnes villes : Paris seul fut pour un million, *par capitation sur les plus aisés* (L'Estoile, p. 52). L'argent prêté par le parlement et le Châtelet fut employé à faire au favori du moment, Béranger Du Guast, un présent de 50,000 livres ; le roi avait donné l'année précédente à ce Du Guast les évêchés d'Amiens et de Grenoble, *pour en faire son profit* : Du Guast vendit l'un 50,000, l'autre 40,000 francs ; ce fut une *demoiselle* de la cour (L'Estoile lui donne une qualification moins honnête) qui acheta l'évêché d'Amiens, apparemment pour le revendre avec bénéfice. Ces détails révèlent la situation de l'église de France sous les derniers Valois. Plus de la moitié des bénéfices étaient en commende dans des mains laïques, et dans quelles mains !

Les trois millions empruntés au tiers état, le million levé sur le clergé, furent bientôt engloutis ; on créa des offices onéreux ou nuisibles au pays ; on augmenta les droits et péages ; les maltôtiers italiens de la cour se mirent la cervelle à la torture pour imaginer des expédients nouveaux. Une nuit, la *vraie croix* que l'on conservait à la Sainte-Chapelle disparut ; le bruit se répandit qu'on l'avait envoyée en Italie *pour gage d'une grande somme de deniers*, du consentement du roi et de la reine mère. Le peuple avait Catherine « en si mauvaise opinion « que tout ce qui advenoit de malencontre lui estoit im- « puté (L'Estoile, p. 54). » Henri III ne tarda guère à partager l'impopularité de sa mère. Il y eut des émeutes à Paris et à Bordeaux, contre la crue du droit sur les vins ; à Marseille, contre une douane provisoire qu'on maintenait indéfiniment quoiqu'elle eût été rachetée par la ville (L'Estoile, p. 51-52).

Des pourparlers cependant avaient été engagés avec les

confédérés, dont on n'avait pu détacher ni Damville ni La Rochelle : l'inflexibilité catholique de Henri III fléchissait déjà, et il ne demandait plus que le repos. Au commencement d'avril, on vit arriver à Paris les députés du prince de Condé, du maréchal de Damville et du corps des associés *de l'une et de l'autre religion*, les délégués des protestants de Languedoc, de La Rochelle, de Guienne, de Provence et de Dauphiné se portant forts pour toutes les églises réformées du royaume. Ils renouvelèrent les requêtes hardies présentées à Charles IX en 1573, et les aggravèrent encore : exercice public de la religion réformée par tout le royaume, avec égalité absolue entre ladite religion et la catholique romaine, toute autre religion étant interdite *sous peine de la vie ;* chambres de justice mi-parties ; châtiment des massacreurs ; annulation des sentences rendues contre les victimes du massacre ; mise en liberté et déclaration d'innocence des maréchaux prisonniers ; décharge temporaire des taxes municipales pour les *associés*, à cause de leurs pertes ; payement par le roi de l'arriéré que les protestants devaient à leurs auxiliaires allemands, avec octroi de 200,000 écus pour solder leurs autres dettes ; exemption de tous impôts pour six ans aux provinces poitevines et aquitaniques, au Languedoc et au Dauphiné ; réunion prochaine des états généraux ; réduction des tailles au taux du règne de Louis XII ; remise aux associés de deux places de sûreté par gouvernement, outre les places qu'ils tenaient déjà (La Popelinière, t. II, f° 271-280).

Le roi se récria, en entendant ces demandes exorbitantes, et dit qu'il *s'esbahissoit* comment on les avait osé présenter. Les pourparlers cependant ne furent pas rompus. Le roi, que les ambassadeurs d'Angleterre, de

Suisse et même de Savoie exhortaient vivement à la paix, se montra d'autant plus conciliant que les confédérés avaient le verbe plus haut. Il en vint à offrir la liberté de conscience partout; l'exercice du culte dans un lieu clos par bailliage ou sénéchaussée, et dans toutes les villes occupées en ce moment par les confédérés, sauf Aigues-Mortes et Beaucaire; quatre places de sûreté; l'érection de nouvelles chambres dans les divers parlements, où seraient appelés un certain nombre de conseillers huguenots; l'annulation générale des arrêts rendus à l'occasion de la religion; la restitution des biens et honneurs aux enfants de l'amiral *et autres ès mesmes conditions*[1]. Les députés déclarèrent que leurs pouvoirs ne leur permettaient pas de se restreindre à ces concessions.

La guerre et les négociations continuèrent simultanément. Durant l'automne et l'hiver précédents, le duc de Montpensier avait dû à la supériorité de ses forces quelques succès en Poitou. La Noue n'avait pu l'empêcher de prendre Fontenai (20 septembre 1574), puis Lusignan (25 janvier 1575), après une résistance très-opiniâtre. Montpensier détruisit de fond en comble, avec un vandalisme barbare, le château de Lusignan, qui passait pour le plus beau monument féodal de France; on n'épargna pas même la *tour de Mélusine*, si célèbre dans les traditions merveilleuses du moyen âge[2]. Les paysans poitevins, bravant l'effroi superstitieux des *cris de Mélusine*, accoururent en foule renverser les murailles et disperser les pierres de ce manoir si formidable à leurs

[1] Voy. la négociation dans les mémoires de Nevers, t. I, p. 300-405.

[2] C'était dans cette tour que se trouvait la fontaine hantée par la fée moitié femme, moitié serpent, qui avait, disait-on, donné le jour à l'antique race de Lusignan.

aïeux (De Thou, t. III, p. 360). Les ravages commis par le duc de Montpensier n'eurent pas d'autres suites, et les hostilités qui continuèrent par terre et par mer dans ces parages n'amenèrent point d'événement décisif.

Dans le haut Languedoc, le vicomte de Joyeuse emporta et saccagea un assez grand nombre de forteresses huguenotes; mais ces revers furent compensés par la levée de boucliers que fit le vicomte de Turenne dans l'Auvergne et le Limousin, en faveur des confédérés. Ce jeune seigneur, élevé dans le catholicisme, s'était rapproché des huguenots par réaction contre les horreurs de la Saint-Barthélemi, et finit par embrasser la Réforme. Favori du duc d'Alençon, il l'avait poussé de tous ses efforts dans le parti des *malcontents*; il était parvenu à s'échapper lors de l'arrestation des princes et des maréchaux, s'était retiré dans ses montagnes natales, puis s'était déclaré pour l'*union* en même temps que Damville. Il reçut le commandement des confédérés en Guienne. Les confédérés s'emparèrent de Périgueux et de plusieurs villes du Périgord et du Limousin; mais ils essuyèrent une perte bien sensible en Dauphiné. Le brave Montbrun, après de brillants succès contre le lieutenant général du roi, Simiane de Gordes, fut blessé et pris dans une rencontre, au commencement de juillet. Henri III fut implacable envers l'audacieux capitaine qui l'avait bravé : il le fit condamner à mort par le parlement de Grenoble et exécuter comme criminel de lèse-majesté (21 août). Les protestants dauphinois donnèrent pour successeur à Montbrun Lesdiguières, jeune officier de grand mérite, et redoublèrent de fureurs et de ravages afin de venger l'homme qui avait le premier tiré l'épée *pour l'Évangile*. La mort de Montbrun coûta la vie à Besme, le meurtrier

de l'amiral. Cet assassin avait été arrêté par les protestants auprès de Jarnac, comme il revenait d'Espagne où le duc de Guise lui avait confié quelque mission secrète. On le garda quelque temps prisonnier au château de Bouteville, dans l'espoir de l'échanger contre Montbrun; lorsqu'on sut la mort de Montbrun, Besme se jugea perdu; gagna un soldat de la garnison, et s'évada; mais il fut rattrapé et massacré sur la place par le gouverneur de Bouteville[1].

En Provence, les catholiques zélés avaient pris le titre de *carcistes*, du nom de leur chef, le comte de Carces; les protestants et les catholiques unis se qualifiaient de *razats*, parce qu'ils portaient la barbe rase, tandis que leurs adversaires se reconnaissaient à la longue barbe. *Carcistes* et *razats* pillaient à l'envi le pays. La situation du peuple des campagnes était intolérable dans les provinces qui étaient le théâtre de la guerre : aussi vit-on apparaître une symptôme nouveau; en Limousin, il y eut une insurrection populaire pour se soustraire aux exactions des deux partis; mais les pauvres paysans ne purent tenir tête aux soldats (D'Aubigné, col. 747). Les misères publiques ne devaient pas tarder à s'accroître encore : les protestants d'Allemagne s'apprêtaient à rentrer en France; le prince de Condé, après avoir longtemps échoué dans ses efforts, faute d'argent et de crédit, parvenait enfin à remettre en mouvement les mercenaires allemands, et venait de signer un traité avec Jean Casimir, pour la levée d'une armée allemande et suisse.

[1] D'Aubigné, col. 749. Le vrai nom de cet homme, suivant Mézerai, était Dianovitz (voyez plus haut, p. 372); il était originaire de Bohême et né dans le Wurtemberg; il avait, dit-on, épousé une bâtarde du cardinal de Lorraine.

Tandis que Henri III prenait le sceptre de France sous de si fâcheux auspices, il se voyait enlever avec honte l'autre sceptre qui lui avait été déféré d'une façon si glorieuse. Il avait reçu l'automne précédent, à Lyon, des lettres de la diète polonaise, qui se plaignait énergiquement de son abandon, l'invitait à revenir pour une assemblée convoquée à Stezicka, le 12 mai 1575, et le prévenait que, s'il ne comparaissait point à Stezicka, la nation polonaise s'estimerait libre de procéder à l'élection d'un nouveau roi. Henri, ne voulant ni ne pouvant quitter la France, et voyant qu'il fallait renoncer à la Pologne, eût dû employer tous ses efforts pour engager les Polonais à substituer son frère à sa place. Il ne fit rien de ce qu'il devait faire dans ce but : il répondit aux Polonais que, la situation de la France ne lui permettant pas de rien promettre de positif quant à son retour en Pologne, il y enverrait quelques hommes notables et suffisants pour tenir sa place ; mais il n'expédia personne avant le printemps. Lorsque Pibrac, son envoyé, arriva en Pologne, la déposition de Henri était décidée ; le décret en fut rendu le 15 juillet. Pibrac réussit cependant à faire renvoyer l'élection d'un autre roi au mois de décembre ; mais Henri n'y gagna rien : à la diète de Varsovie (décembre 1575), les suffrages ne se divisèrent qu'entre l'empereur Maximilien et le vayvode de Transylvanie, Etienne Battori, qu'un parti proclama roi à condition qu'il épouserait la princesse Anne Jagellon, sœur du dernier roi de cette illustre race. La mort de Maximilien II (octobre 1576) arrêta la guerre civile prête à éclater en Pologne, et le Transylvain, revenu au catholicisme, fut reconnu généralement. Ainsi fut rompue cette alliance de la France et de la Pologne qui pouvait

avoir la plus grande et la plus heureuse influence sur l'avenir de la France et de l'Europe.

L'amour-propre de Henri III fut d'abord vivement blessé de la perte d'une de ses deux couronnes; mais cette impression fut bien vite effacée par d'autres qui le touchaient de plus près. Son plus grand souci, en ce moment, c'étaient les entreprises de son frère. Le duc d'Alençon, si timide avant le retour de Henri, devenait plus hardi à mesure que le roi se montrait plus désordonné et moins apte au gouvernement. Les deux frères se détestaient : Charles IX, leur aîné, les avait haïs tous les deux, et leur sœur, la reine Marguerite, était en tiers dans la haine d'Alençon contre le roi, qui divulguait sans ménagement les galanteries de cette princesse [1]. C'étaient là les fruits des leçons de leur mère. Vers la fin de mai, Henri, attaqué d'un violent mal d'oreille, s'était cru empoisonné par Alençon, et, voulant assurer sa vengeance avant de mourir, il avait exhorté le roi de Navarre à tuer Alençon afin de se faire roi de France après lui. Henri de Navarre était alors brouillé avec Alençon pour une coquette qui les jouait tous les deux au profit de la reine mère, la belle madame de Sauve : il n'en repoussa pas moins avec horreur le conseil du roi [2]; le roi guérit et ne songea plus à faire périr son frère, mais continua de le traiter assez mal. Le jeune prince, l'exaspéré de l'insolence du favori

[1] On prétendit que Henri III ne maltraitait Marguerite que parce qu'on disait que les deux frères étaient rivaux auprès de la sœur. Rien n'est incroyable d'une telle famille. Voy. ce que dit Gomberville, l'éditeur des mém. de Nevers, t. I, p. 90.

[2] Mathieu, p. 416-417. — Mathieu, historiographe de France sous Henri IV et Louis XIII, déclare avoir appris cet incident de Henri IV lui-même. — Cet historien, distingué d'ailleurs par son style énergique et coloré, contient beaucoup de renseignements précieux, surtout à partir du règne de Henri III.

Du Guast et encouragé par les nouvelles des préparatifs de Condé sur la frontière d'Allemagne, se laissa enfin amener à un parti décisif, s'évada dans la nuit du 15 septembre et gagna Dreux, ville de son apanage, d'où il lança un manifeste contre les *étrangers et autres perturbateurs* qui trompaient le roi, accablaient d'impôts le pauvre peuple, en violation des anciennes lois et statuts du royaume, persécutaient les gens de bien, etc. Il déclarait prendre sous sa protection tous les Français des deux religions, en attendant les états généraux et le concile (17 septembre). Les confédérés reconnurent aussitôt le duc d'Alençon pour leur chef suprême; mais, au moment où Alençon allait se placer à la tête des huguenots, en digne fils de Catherine, il envoyait secrètement assurer le pape qu'il n'entendait nullement embrasser la cause des prétendus réformés, mais seulement se servir d'eux pour rétablir la paix et l'ordre dans l'état (De Thou, t. III, l. LXI, p. 427).

La révolte du duc d'Alençon, coïncidant avec l'invasion allemande, qui était imminente, jeta l'effroi dans l'âme de Henri III; une grande partie de la cour montra une hésitation alarmante, lorsque le roi ordonna aux courtisans de monter à cheval afin de poursuivre le prince fugitif; le duc de Montpensier, irrité contre le roi qui ne l'avait pas soutenu dans sa querelle avec Henri de Guise, refusa net d'aider le duc de Nevers à fermer au duc d'Alençon le chemin de la Loire. Henri III recourut à sa mère, qu'il avait assez peu écoutée depuis son retour, et qui n'avait pas eu beaucoup à se louer de sa reconnaissance. Catherine partit, sans perdre de temps, pour aller trouver Alençon et tâcher de le ramener; mais le duc était déjà sur la Loire. Catherine ne le rejoignit

à Chambord (22 septembre). Alençon refusa d'entrer en propos de paix que les maréchaux ne fussent en liberté. Il fallut que Catherine fût bien effrayée pour céder sur ce point, car la ruine de la maison de Montmorenci était le but qu'elle poursuivait avec le plus d'acharnement. Au mois de juin dernier, une fausse nouvelle de la mort de Danville étant arrivée à Paris, Catherine avait pressé le roi de faire étrangler en secret les maréchaux captifs : Miron, premier médecin du roi, répandit le bruit que les deux maréchaux étaient en *mauvaise disposition*, et menacés d'esquinancie, afin qu'on s'étonnât moins de leur fin subite. Déjà les bourreaux étaient prêts; Montmorenci et Cossé ne durent la vie qu'au grand maître de la garde-robe, Souvré, qui supplia le roi de différer l'exécution; tandis que Henri balançait, la mort de Danville fut démentie, et Catherine n'osa plus pousser à ce double meurtre[1].

Catherine se rendit cependant aux impérieuses réclamations de son plus jeune fils : elle écrivit au roi pour le prier d'ouvrir sur-le-champ les portes de la Bastille aux maréchaux, ce qui eut lieu dès le 2 octobre; mais, pendant ce temps, Alençon avait quitté les environs de Blois, et s'était retiré sur les confins du Poitou et de la Touraine, afin de s'y réunir aux confédérés du centre et de l'ouest. Sur ces entrefaites, un premier corps d'auxiliaires allemands et de réfugiés français, commandé par Montmorenci-Thoré, qui avait embrassé le protestantisme à Genève, était entré en France par Verdun et par

1. Mathieu, p. [illegible]. — L'Estoile, p. [illegible]. L'Estoile rapporte que, lorsque Montmorenci se vit retirer tous ses serviteurs, il jugea [illegible] et dit à un de ses gardiens : « Dites à la reine que je suis bien averti de ce qu'elle veut faire « de moi; il n'y faut point tant de façons; qu'elle m'envoie seulement l'apo- « thicaire [illegible]

l'Argonne, tandis qu'une armée rassemblée en Champagne, sous les ordres du duc de Guise, gouverneur de la province, allait au-devant de l'ennemi du côté de Langres. Thoré, qui n'avait que quatre à cinq mille hommes, avait espéré dérober sa marche à ses adversaires en faisant un grand détour au lieu de se porter tout droit sur la Loire, rendez-vous général des confédérés ; mais les mutineries ordinaires des reîtres le retardèrent, et il fut atteint, le 10 octobre, entre Fismes et Dormans, par un corps d'armée triple du sien, que conduisait le duc de Guise, avec tous les princes de sa maison, le maréchal de Retz, Biron, Strozzi et les *mignons* du roi. La petite troupe de Thoré fut rompue et dispersée, sans grande effusion de sang. La plupart des reîtres capitulèrent sur le champ de bataille et retournèrent chez eux ; Thoré parvint à franchir la Marne avec quelques centaines d'hommes, et à rejoindre le duc d'Alençon. L'incident le plus notable de la journée fut la blessure que reçut le duc de Guise, longtemps après le combat terminé, en voulant prendre de sa propre main un arquebusier protestant caché dans un hallier. Ce soldat lui lâcha une arquebusade qui lui emporta une partie de la joue et de l'oreille gauche ; il lui en resta une cicatrice qui lui valut l'héritage du surnom de *Balafré*, qu'avait porté son père.

Cet échec ne fut point assez considérable pour obliger les *malcontents* à diminuer leurs prétentions. Plus Catherine paraissait empressée de négocier, plus Alençon se montrait difficile. Catherine suivit son fils, pour ainsi dire, de poste en poste, par les tourmentes et les froides pluies d'automne : on ne peut s'empêcher d'admirer l'activité d'esprit et de corps que déployait cette femme ex-

ordinaire, les fatigues, les intempéries des saisons, la maladie même, ne l'arrêtaient pas. Elle s'était décidée à invoquer la médiation du duc de Montpensier, et même des deux maréchaux qu'elle avait tenus, pendant dix mois, entre la vie et la mort. Leur condition à tous deux, surtout celle de Montmorenci, dans cette occasion, rendit plus odieuse encore l'injuste persécution qu'ils avaient subie. Montmorenci, homme de bien, sincèrement attaché à l'état et ennemi des discordes civiles, s'employa de tout son pouvoir à la paix au lieu de chercher à se venger[1].

Les conférences traînèrent cependant en longueur : Alençon ne se laissa point séparer des confédérés, qui faisaient toute sa force ; la complication des intérêts et surtout des défiances faisait échouer tout ce qu'on proposait. Les huguenots rigides, que scandalisait la présence de *massacreurs* comme Bussi d'Amboise, le favori d'Alençon, dans les rangs des confédérés, se défiaient du fils de Catherine, et allaient jusqu'à voir dans sa révolte un stratagème concerté avec sa mère afin d'enlever le commandement des confédérés au pieux et zélé prince de Condé. Quant à Catherine, tout le monde se défiait d'elle, non-seulement les huguenots, les politiques et le duc d'Alençon, mais le roi lui-même. Les *mignons* de Henri III insinuaient que la reine mère se ménageait entre les deux frères pour les dominer l'un par l'autre : l'ingratitude de Henri III, ou plutôt la justice du ciel, frappait ainsi Catherine dans la seule affection vraie qu'elle eût peut-être jamais éprouvée. On a une lettre de Catherine au roi,

1. Le roi donna à sa sœur naturelle Diane, épouse du maréchal de Montmorenci, le duché d'Étampes, Couci, Folembrai, etc. (février 1576). — Isambert, t. XIV, p. 275.

où elle se plaint des *rapports des malicieux* (Biblioth. royale, portefeuilles de Fontanieu, n° 333-334). Henri prit l'alarme, et envoya Cheverni à Catherine pour s'excuser auprès d'elle (Mém. de Cheverni, anc. collect., t. L, p. 44). Henri sentit ce qu'il avait à craindre s'il changeait en haine l'amour de sa mère, et les *mignons* n'osèrent pousser à bout Catherine. Un exemple tragique venait de prouver que la faveur du roi était une faible protection : le principal favori de Henri III, Du Guast, avait été, le 31 octobre, égorgé dans son lit par des hommes masqués ; ce qui fut *un effet de la divine Providence*, dit L'Estoile, « car il s'était vanté d'avoir pris ainsi dans le lit plus d'un huguenot à la Saint-Barthélemi. » Le baron de Viteaux, petit-fils du chancelier Duprat, fut poursuivi comme auteur du meurtre ; mais des protecteurs puissants agirent secrètement pour lui et le sauvèrent. La reine de Navarre, que Du Guast avait mortellement offensée, passa pour avoir dirigé les coups de Viteaux (De Thou, t. III, p. 432-435). Le roi eut bientôt oublié Du Guast, esprit énergique et remuant, qui avait commencé à lui déplaire en l'exhortant à sortir de sa mollesse. Tandis que Catherine se débattait avec les *rebelles*, Henri employait son temps à faire des neuvaines aux *paradis* (tabernacles) des églises de Paris, et à se promener en coche avec sa femme par les rues de la capitale et par les couvents d'alentour, pour prendre les *petits chiens damerets* ; « au grand desplaisir des dames auxquelles les « chiens appartenoient (L'Estoile, p. 62). » Son occupation la plus sérieuse était d'étudier la grammaire latine.

Les pourparlers n'aboutirent qu'à une trêve de sept mois, signée le 21 novembre, à Champigni en Touraine, château du duc de Montpensier. Catherine s'engagea, au

nom du roi, à payer 500,000 livres aux troupes allemandes de Jean-Casimir, pour qu'elles ne passassent point le Rhin. Au duc d'Alençon furent accordées, comme places de sûreté, Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et La Charité ; au prince de Condé, Mézières. Le roi devait congédier sur-le-champ ses troupes étrangères, sauf le régiment des gardes suisses et quelques compagnies corses. Les armées devaient être entièrement licenciées de part et d'autre aussitôt après la remise des six places, dont les garnisons seraient entretenues aux frais du roi. Le duc d'Alençon et *ceux de son parti* promettaient d'envoyer au roi, en dedans le premier janvier, des députés munis de pleins pouvoirs pour traiter d'une paix définitive. Le culte protestant était provisoirement autorisé dans les villes tenues par les confédérés, et dans les places de sûreté (Mém. de Nevers, t. I, p. 99-104).

Ces conventions étaient avantageuses aux confédérés ; mais le roi ne les ratifia qu'avec l'intention de ne pas les observer. L'inexécution de l'article capital des places de sûreté retarda, pendant un mois entier, la publication de la trêve. Les gouverneurs et les habitants de Bourges et d'Angoulême, avec la connivence du roi, refusèrent d'ouvrir leurs portes au duc d'Alençon. Le duc consentit à recevoir, en échange d'Angoulême, Cognac et Saint-Jean d'Angéli ; mais Mézières fut refusée au prince de Condé sans échange ni compensation, et le roi, au lieu de congédier ses troupes étrangères, négocia la levée de six mille Suisses et de huit mille reîtres. Le 12 décembre, Henri III, qui avait récemment réitéré ses emprunts forcés sur les divers corps de la magistrature parisienne, demanda au corps de ville de Paris un nouveau secours de 200,000 livres pour la solde des Suisses. L'assemblée

de l'hôtel de ville répondit par des remontrances d'une extrême vivacité sur les abus de l'état et de l'église, les profusions et dons immenses prodigués sans cause raisonnable, la vénalité des offices et l'incapacité des titulaires, les bénéfices donnés à personnes mariées et devenus l'objet de trafics simoniaques. L'orateur de la ville rappela au roi le testament de saint Louis, qui, en mourant, défendait à son fils *d'imposer tailles sans grande nécessité, car autrement le roi ne seroit plus roi, mais tyran*[1]. La hardiesse de ce langage annonçait que la royauté aurait bientôt à compter avec les catholiques comme avec les protestants. René de Villequier, une des sangsues publiques désignées par les remontrances du corps de ville, interrompit arrogamment et menaça l'orateur; mais le roi, qui sentait mieux la gravité de cet incident, fit signe au favori de se taire, discuta fort modérément avec les magistrats municipaux, et obtint enfin à grand'peine ce qu'il avait demandé.

Cela ne le tira point d'embarras : il eut à se repentir de n'avoir pas suivi les conseils de sa mère, qui voulait qu'on observât la trêve et qu'on gagnât du temps. Les confédérés ne se laissèrent pas prendre au dépourvu. Tandis que le duc d'Alençon faisait grand bruit d'une prétendue tentative d'empoisonnement dirigée contre sa personne, le prince de Condé, à qui l'on n'avait livré ni Mézières ni les 500,000 livres promises, se décidait à marcher en avant, de peur que son armée ne se dissipât. Condé et Jean-Casimir entrèrent en France par la Lorraine, au commencement de janvier 1576, à la

[1] La Popelinière, t. II, f° 293. — L'orateur parisien assura que, depuis quinze ans, Paris et l'Ile-de-France avaient fourni à la couronne plus de 36 millions.

tête de dix-huit mille combattants allemands, suisses, français et wallons : la reine d'Angleterre avait avancé de l'argent pour solder les troupes allemandes. Les chefs huguenots et politiques de l'Ouest et du Centre se mirent en mouvement pour joindre leurs auxiliaires. Le 5 février, un événement grave compliqua encore la situation.

Le roi de Navarre, depuis qu'on l'avait adroitement brouillé avec le duc d'Alençon, paraissait avoir oublié ses projets d'évasion et ses justes ressentiments. On ne soupçonnait plus ni mâles pensées ni désirs de liberté chez ce jeune homme enchaîné par les voluptés de la cour plus que par la surveillance de ses geôliers : Henri III le leurrait de l'espoir d'obtenir la lieutenance générale du royaume, et *faisait de bons contes* en arrière, avec le duc de Guise et les mignons, sur la crédulité du Béarnais. Les galanteries scandaleuses de sa femme achevaient de rendre sa position fausse et insoutenable.

On se trompait sur son insensibilité apparente : Henri de Navarre sentait son abaissement et rougissait parfois de lui-même ; parfois les ombres de sa mère et de l'amiral troublaient le sommeil de ses nuits. Un soir, deux de ses serviteurs, les seuls qui eussent conservé le cœur huguenot, l'entendirent soupirer dans son lit et chanter à demi-voix un verset du psaume LXXXVIII :

Tu m'ostes, pour comble d'ennuis
L'ami que j'avois cru fidèle ;
C'est en vain que ma voix l'appelle
Dans l'estat funeste où je suis.
Hélas ! au fort de ma destresse,
Chascun se cache et me deslaisse !

« Sire, s'écria l'un des deux (c'était l'historien-« poëte d'Aubigné) ; sire, il est donc vrai que l'esprit de

« Dieu travaille et habite encore en vous? » Et il le pressa de tout risquer pour sortir d'esclavage. Henri commença d'en former sérieusement le dessein. Les belles dames de la cour, qui l'avaient retenu jusqu'alors, contribuèrent à le décider en lui révélant les railleries du roi sur son compte; les dames ne songeaient qu'à nuire au roi, qu'elles avaient pris en haine, à cause de ses manières discourtoises et surtout des *étranges amours* dont elles le soupçonnaient. Plusieurs seigneurs catholiques, mécontents de Henri III, s'offrirent sur ces entrefaites au roi de Navarre, et promirent de le rendre maître de trois ou quatre places, s'il se déclarait. Le départ fut ajourné au 20 février, pour avoir le temps de préparer ces entreprises. Henri de Navarre affectait de paraître si persuadé et si satisfait des promesses du roi, que Henri III ne le faisait plus observer de si près. Le 3 février, le roi de Navarre alla coucher à Senlis et passa la matinée du lendemain à courre le cerf; comme il rentrait à Senlis, il rencontre d'Aubigné et deux ou trois autres des siens arrivés au galop de Paris : « Sire, dit d'Aubigné, nous « sommes trahis, le roi sçait tout : le chemin de la mort « et de la honte, c'est Paris : ceux de la vie et de la gloire « sont partout ailleurs ! — Il n'en faut point tant ! par- « tons ! » répondit le roi de Navarre.

Ils coururent toute la nuit à travers les forêts, traversèrent la Seine à Poissi vers le point du jour, et, le lendemain, atteignirent Alençon sans encombre. Le roi de Navarre y présenta un enfant au baptême en plein prêche, au chant du psaume :

Seigneur, le roi s'esjouira
D'avoir eu délivrance.

Il y rassembla un petit corps de noblesse, alla gagner la Loire à Saumur, et entama les hostilités dans l'Anjou et le Maine [1]. On dit que lorsqu'il eut passé la rivière de Loire, jetant un grand soupir et levant les yeux au ciel, il dit ces mots : « Loué soit Dieu qui m'a délivré ! « On a fait mourir la roine ma mère à Paris ; on y a tué « M. l'amiral et tous mes meilleurs serviteurs ; on n'avoit « pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'eust gardé ; « je n'y retourne plus qu'on ne m'y traisne (L'Estoile, « p. 66). »

Henri de Valois et Henri de Bourbon ne devaient plus en effet se revoir qu'à l'heure suprême de la monarchie des Valois.

L'accès de ferveur qui avait repris le roi de Navarre au moment de sa délivrance ne dura guère : les seigneurs catholiques qui l'avaient suivi le conjurèrent de ne pas compromettre ses intérêts politiques en abjurant avec éclat le catholicisme ; il resta près de trois mois dans l'hésitation, sans faire aucun acte de religion, conduite qui suggéra aux huguenots des comparaisons peu à son avantage entre lui et le prince de Condé.

Celui-ci était en ce moment au cœur de la France avec l'armée de secours : les forces auxiliaires avaient pénétré en Bourgogne par le Bassigni, punissant sur leur chemin les moindres résistances par de cruels ravages. Le beau château des Tavannes, à Lespeilli, fut ruiné de fond en comble en haine du feu maréchal Gaspard. La ville de Nuits, ayant attendu le canon pour capituler, fut mise à feu et à sang par les Allemands, malgré les efforts du prince de Condé ; les reîtres passèrent sur le corps d'un

[1] Sur l'évasion du roi de Navarre, voy. d'Aubigné, col. 770-778.

détachement français que le prince avait donné pour sauvegarde aux habitants. Le zèle religieux n'était plus qu'un prétexte pour les mercenaires allemands; la France devenait pour ceux-ci ce qu'avait été l'Italie pour tout le monde au commencement de ce même siècle, une riche proie à dévorer, un champ ouvert au libre essor de toutes les passions brutales.

Condé et Jean-Casimir traversèrent la Loire à La Charité, passage accoutumé des auxiliaires étrangers dans les guerres précédentes, et opérèrent leur jonction avec le duc d'Alençon dans le Bourbonnais, sans que le jeune duc de Mayenne [1], qui commandait l'armée royale, eût les moyens de s'y opposer. Le commandement avait été confié cette année à Mayenne, sans doute parce qu'on le craignait moins que son frère aîné, Henri de Guise. Il ne put tenter la moindre entreprise : une effroyable anarchie régnait dans l'armée royale, qu'on ne payait pas et qui s'en dédommageait en saccageant le pays plus impitoyablement que les étrangers eux-mêmes. La désolation des campagnes ne saurait s'exprimer [2].

Les confédérés, forts de plus de trente mille hommes, s'avancèrent dans le Gâtinais, pour appuyer, par l'effroi de leur approche, les prétentions exorbitantes que leurs députés signifiaient au roi. Catherine, accompagnée du

[1] Charles IX, en 1573, avait érigé le marquisat de Mayenne en duché-pairie. Les historiens contemporains appellent souvent Mayenne le duc du *Maine* pour le duc de *Mayne*; le nom de la ville dont il portait le titre s'écrivait indifféremment *Mayne* ou Mayenne.

[2] Les souffrances populaires amenèrent en Vivarais un incident remarquable. Catholiques et confédérés conclurent ensemble une trêve, sans l'aveu du maréchal de Damville ni du duc d'Uzès, et se promirent secours mutuel pour chasser les pillards et démolir les forts qui leur servaient de repaires. De Thou, t. III l. LXII, p. 485.

maréchal de Montmorenci, était revenue trouver le duc d'Alençon, d'abord à Beaulieu en Touraine, puis à Chastenoi en Gâtinais. Elle voyait la situation sous des couleurs assez sombres : Henri III avait trompé ses espérances à tous égards ; les vues qu'elle avait pensé réaliser par le bras d'un roi guerrier, actif et persévérant, lui semblaient dorénavant à peu près impraticables ; déjà elle s'était trouvée réduite à faire amende honorable au chef de la maison de Montmorenci, sans que cette humiliation épargnât au gouvernement royal la nécessité de livrer le commandement militaire aux Guise, les seuls généraux qui eussent assez d'importance personnelle pour garder quelque autorité sur une armée sans solde et sans discipline. Malgré ces concessions et ces sacrifices, on n'était point en état de soutenir à force ouverte la lutte qu'on avait provoquée ; les troupes étrangères mandées par le roi n'arrivaient pas, et les délais ne servaient qu'à grossir le parti des *malcontents*. Catherine jugea qu'il fallait subir la paix à tout prix, qu'il fallait tout accorder, non pas pour ne rien tenir, mais pour ne tenir les engagements pris qu'envers une partie des confédérés, et opérer ainsi, après le traité, cette séparation des politiques et des réformés qu'on n'avait pu obtenir avant. Regagner le duc d'Alençon et l'aliéner des huguenots, dont on le savait mécontent, parce qu'ils ne cédaient point à ses caprices despotiques, se réconcilier avec les Montmorenci, qu'on avait tenté en vain d'accabler, afin de n'avoir plus avoir affaire qu'aux seuls huguenots, tels étaient les nouveaux plans de Catherine. Henri III la laissa faire, et la paix fut conclue dans les derniers jours d'avril. C'était la cinquième depuis treize ans.

Jamais de telles conditions n'avaient été imposées à

la couronne : libre et public exercice du culte réformé par tout le royaume, sans restriction de temps, de lieux ni de personnes, à l'exception de Paris et de la cour, en attendant qu'un *libre et saint concile général* eût réuni tous les sujets du roi en une même foi et religion ; défense d'inquiéter désormais les prêtres et religieux mariés, et légitimation de leurs enfants ; création de chambres mi-parties dans les huit parlements de France, pour juger les causes des protestants et des *catholiques-unis ;* rétablissement du roi de Navarre, du prince de Condé, du maréchal de Damville et de tous leurs adhérents dans leurs charges, offices et possessions ; désaveu des *désordres et excès faits à Paris et autres villes le* 24 *aoust* 1572 *et jours suivants, au grand desplaisir du roi ;* restitution des biens confisqués aux veuves et enfants des victimes, avec exemption d'impôts pour six ans ; annulation des sentences rendues contre *ceux de la religion prétendue réformée* depuis le temps de Henri II, et nominativement contre Coligni, Montgommeri, Montbrun, Briquemaut et Cavagnes, ainsi que contre les *catholiques-unis,* La Môle, Coconnas, La Haie et autres (rapprochement dont le scandale dut faire bondir le cœur des vieux huguenots !) ; abolition des processions et des monuments fondés en mémoire de la mort du premier prince de Condé, de la Saint-Barthélemi, etc. ; déclaration qu'Alençon, Navarre, Condé, Jean-Casimir et leurs partisans n'avaient rien fait *que pour le service du roi ;* octroi de huit places de sûreté, pour un temps illimité, aux réformés et catholiques-unis, à savoir : Beaucaire et Aigues-Mortes en Languedoc, Périgueux et le Mas-de-Verdun en Guienne, Nions et Serres en Dauphiné, Issoire en Auvergne et Senne en Provence ; suppression des garnisons et des gouverneurs établis dans

les villes de l'intérieur du royaume depuis la mort de Henri II ; enfin réunion des états généraux en dedans six mois... Les seuls articles qui pussent adoucir un peu l'humiliation du parti catholique, c'étaient le maintien du payement des dîmes aux ecclésiastiques par les protestants comme par les orthodoxes, et l'annulation des ventes de biens d'église faites par les confédérés (La Popelinière, t. II, f° 299-505).

L'observation de l'édit qui promulgua cette paix, devait être jurée par tous les officiers royaux et municipaux, habitants notables des villes, seigneurs et gentilshommes.

Avec le traité furent publiées des lettres patentes qui octroyaient au duc d'Alençon, en accroissement d'apanage pour lui et ses hoirs mâles, *afin de lui donner moyen de parvenir à quelque grand et heureux mariage*, les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berri, avec tous les droits, revenus, péages, nominations aux offices et bénéfices etc., qui en dépendaient, le roi ne se réservant que le ressort et la souveraineté. C'était un vrai démembrement du domaine royal (La Popelinière, t. II, f° 505). On assigna en outre au duc une pension de 100,000 écus.

Au traité de paix étaient annexés des articles secrets qui promettaient des pensions et d'autres faveurs aux chefs du parti, *pour réparer leurs ruines et refaire leurs maisons*, dit d'Aubigné. Le roi de Navarre et le prince de Condé devaient entrer en possession effective des gouvernements de Guienne et de Picardie, dont ils n'avaient eu jusqu'alors que le titre. Catherine prit des engagements immenses envers Jean-Casimir ; elle lui promit, outre de grands avantages pour lui personnellement, 3,600,000 livres, dont moitié comptant, pour payer ses troupes et pour acquitter l'arriéré dû par les réformés aux auxi-

liaires allemands depuis les premières guerres civiles[1].

Telle était la situation de la France, l'*an quatrième de la trahison*, comme disaient les huguenots : voilà les fruits qu'avait portés la Saint-Barthélemi! Impuissance, abaissement, ignominie du gouvernement qui avait ordonné ce grand forfait, et désorganisation toujours croissante de l'état! La réaction armée contre la Saint-Barthélemi, réaction purement négative, n'ayant fait qu'ajouter aux calamités publiques, allait ramener une nouvelle réaction en sens contraire; la France tournait dans un cercle de misère et de ruine!

Lorsqu'on sut les conditions du traité de paix, un long cri de douleur et de colère s'éleva des profondeurs de la masse catholique. Eh quoi! tant d'efforts, de luttes et de carnage n'aboutissaient qu'au triomphe de l'hérésie! Terrassée, noyée dans son sang, elle se relevait victorieuse par le bras des *faux catholiques* et des étrangers ; on la reconnaissait comme l'égale de l'église ; on l'autorisait à installer ses prêches dans toutes les bonnes villes, en face des cathédrales naguère profanées par ses sectateurs! Les hommes les moins exaltés s'indignaient en pensant que l'or arraché aux sueurs de la France allait récompenser des mercenaires étrangers d'avoir ruiné nos campagnes. Les Allemands et les Suisses de Jean-Casimir campaient encore sur le territoire français, attendant leur salaire, et les clameurs plaintives de la Champagne et de la Bourgogne, ravagées par ces bandes avides, retentissaient dans toutes les autres provinces; on n'entendait que récriminations amères contre ces politiques, ces *publicains*, qui,

[1] L'Estoile, p. 70. — Davila, t. I, p. 590. — M. de Thou dit que les Allemands réclamaient jusqu'à douze millions pour leur solde et l'arriéré; t. III, p. 480.

sous prétexte du *bien public*, avaient appelé les Allemands en France, bouleversé l'état et démembré le domaine de la couronne. Ceux des politiques qui, plus éclairés et plus désintéressés, avaient réprouvé la coalition armée de leur parti avec les huguenots, n'étaient que trop justifiés par l'événement !

L'irritation n'était pas moins vive dans le parti catholique contre le roi et sa mère : il est facile de comprendre quel effet dut produire le désaveu de la Saint-Barthélemi et la réhabilitation des victimes, sur ces bourgeois de Paris qui entendaient encore, pour ainsi dire, leurs magistrats intimant à l'hôtel de ville, dans la nuit fatale, l'ordre d'exterminer les *conspirateurs hérétiques*, extorqué à Charles IX par la reine mère et le duc d'Anjou ! Le peuple applaudit trop souvent à la violence ouverte, mais ne pardonne jamais à la cruauté hypocrite et lâche. Henri III fut perdu désormais dans l'esprit des masses catholiques, qui s'indignèrent de le voir flétrir des fureurs excitées par sa mère et par lui, et qui n'allèrent pas chercher si le pacte honteux qu'il venait de signer, cachait l'arrière-pensée de quelque nouvelle trahison envers les huguenots. Le courroux populaire redoublait, quand on songeait que les trésors prodigués depuis deux ans à d'indignes favoris, auraient suffi à soutenir la guerre et à repousser les Allemands. En ce moment même, le roi levait de nouveaux emprunts forcés sur les corporations judiciaires et sur les notables bourgeois de Paris, et saisissait, contrairement à la foi publique, quelque partie des rentes de l'hôtel de ville. Une sourde agitation régnait dans Paris : le clergé de Notre-Dame refusa de chanter le *Te Deum* pour la paix, et le peuple empêcha qu'on allumât le feu de joie accoutumé devant l'hôtel de ville

(L'Estoile, p. 70-71). Le parlement de Paris résista opiniâtrément à l'établissement de la chambre mi-partie, fit toutes sortes d'affronts au président calviniste nommé par le roi, et parvint à l'obliger de se retirer. Le clergé jeta les hauts cris en apprenant le départ de l'évêque de Paris, frère du maréchal de Retz, pour Rome, où ce prélat allait demander au pape, de la part du roi, l'autorisation d'aliéner 200,000 livres de rente des biens de l'église. Les biens du clergé allaient, disait-on, servir à payer les reîtres des hérétiques. Les protestants, de leur côté, prirent ombrage de cette mission, et prétendirent que cet argent était destiné à recommencer la guerre. Telle devait être dorénavant la position de Henri III entre deux partis qui ressentaient à son égard une égale défiance.

La fermentation populaire était à la fois spontanée et fomentée : de hautes ambitions étudiaient et exploitaient ses symptômes. La maison de Guise n'était point affaiblie, comme l'avaient espéré Catherine et Henri III, par la mort du cardinal de Lorraine. Le duc Henri de Guise avait hérité des talents politiques de son oncle, comme de la vaillance, des dons extérieurs et de la popularité de son père : il jugeait bien où visaient le roi et la reine mère ; il savait qu'au fond, lui et les siens n'étaient pas moins suspects ni moins odieux que les Montmorenci ; il crut l'instant venu de placer sa puissance hors de l'atteinte du roi, et de se faire une position inébranlable à côté du trône et dominant le trône. On peut même croire qu'une éventualité plus hardie se présenta dès lors à son esprit. Secondé par ses frères et ses cousins, il mit en mouvement les innombrables créatures de sa maison, qui remplissaient tous les corps militaires, judiciaires, financiers, municipaux : il n'eut pas besoin de sti-

muler le zèle des gens d'église, et surtout des jésuites, qui, par leur supériorité intellectuelle et surtout par la merveilleuse unité de leurs manœuvres, traînaient à leur remorque les anciens ordres monastiques, et recevaient incessamment leurs inspirations de Rome et de l'Espagne.

Ce fut sur ces entrefaites que l'idée d'une grande ligue catholique fut lancée dans les conciliabules des confréries. Cette idée, au reste, résultait si naturellement de la situation, qu'elle pouvait éclore dans la tête du premier venu d'entre les zélés catholiques aussi bien que dans le cerveau d'un chef de parti. C'était à une ligue fortement organisée que les *hérétiques* et les *politiques* avaient dû leurs succès : pourquoi les *bons chrestiens* ne feraient-ils pas une ligue aussi, afin de défendre la religion que le roi abandonnait? Cette idée avait été agitée sous Charles IX, toutes les fois que le pouvoir royal semblait incliner du côté des huguenots : elle avait même eu momentanément un commencement d'exécution dans plusieurs provinces [1]. Il était temps de la réaliser : on n'avait que trop différé !...

Un des articles secrets du traité de paix détermina l'explosion si bien préparée. Catherine avait promis au prince de Condé la mise en possession du gouvernement de Picardie, avec la forte ville de Péronne pour résidence et pour place de sûreté. Toute la Picardie fut en rumeur lorque la promesse de la reine s'ébruita. La perspective d'être gouvernée par les huguenots, et de voir une de ses villes devenir un foyer d'hérésie, alarma et mécontenta au dernier point cette province toute catholique. Les passions et les intérêts particuliers d'un homme puissant hâtèrent la crise. Le seigneur d'Humières, un des princi-

[1] En Guienne, sous Montluc, en Bourgogne, sous Tavannes, en Champagne, sous Henri de Guise; voy. ci-dessus, p. 171, 172, 261.

paux barons de Picardie, affectionné aux Guise, ennemi personnel des Montmorenci et catholique ardent, était alors gouverneur des trois villes de Péronne, Roye et Montdidier. Résolu à tout entreprendre plutôt que de céder au prince de Condé la plus importante de ses places, il réunit dans des conférences secrètes ses parents, ses alliés, ses amis, l'élite de la noblesse du Santerre, de l'Amiénois, du Vermandois, puis les ecclésiastiques et les bourgeois les plus zélés ou les plus remuants de Péronne et des autres villes picardes. Les jésuites le secondèrent avec ardeur. Il sortit de ces conciliabules deux actes d'une portée incalculable.

Le premier est rédigé au nom des *prélats*, *sieurs* (seigneurs), *gentilshommes, capitaines*, *soldats*, *habitants des villes et plat pays de Picardie*, lesquels protestent que la résolution qu'ils ont été contraints de prendre, ne tend à aucun changement de *l'ancienne et première institution de ce royaume*, mais seulement à une sainte union pour obvier aux desseins des rebelles, ennemis de Dieu et de la couronne. Ils exposent le danger que courrait la Picardie et Paris même, si l'on souffrait que la ville de Péronne fût érigée en place d'armes de *ceux de la nouvelle religion*. « Par ces raisons très-justes, les susdits prélats, sieurs, « gentilshommes, bons habitants, tous confrères et asso« ciés en la présente très-chrestienne union, se sont ré« solus, après avoir préalablement appelé l'aide de Dieu, « avec l'inspiration de son Saint-Esprit, par la commu« nion et participation de son précieux corps, d'employer « leurs vies et biens, jusques à la dernière goutte de leur « sang, pour la conservation de ladite ville et de toute « la province en l'obéissance du roi et en l'observance de « l'église catholique, etc... Pour cet effet, supplient Sa

« Majesté de se ramentevoir avec quelle fidélité la no-
« blesse de Picardie et les citoyens de Péronne lui ont
« conservé et à ses prédécesseurs icelle ville, tant contre
« les ennemis estrangers que conspirations domestiques...
« s'asseurent de la protection du roi leur souverain sei-
« gneur, et d'estre assistés universellement par tous les
« princes, prélats et seigneurs de ce royaume. »

Ils jurent ensuite, après de nouvelles protestations de fidélité au roi, à ses lieutenants et gouverneurs, officiers et justiciers, *d'honorer, suivre et servir le chef principal de ladite confédération, en tout et partout et contre tous*, et, s'il le faut, *crever tous à ses pieds pour son service ;* de protéger les ecclésiastiques et le pauvre peuple, de conserver et défendre les villes unies et associées avec eux, et les places et châteaux qui reconnaîtront l'autorité du chef de l'Union ; de tenir secrètes les résolutions du conseil de l'Union et découvrir tout ce qu'ils sauront être fait au préjudice *d'icelle ;* de se garder fidélité les uns aux autres, et de s'entre-secourir, au péril de leurs vies ; de remettre leurs débats et querelles au jugement du conseil. Suivent des articles sur les rapports entre le conseil qui sera élu et les gentilshommes de chaque *quartier* (canton) ; sur les moyens de propager l'Union et de l'organiser militairement ; sur les serments et assurances réciproques que se donneront les gentilshommes, les corps de villes et les ecclésiastiques : chacun des dix ou douze cantons de la province aura son chef particulier sous le chef général ; « sera aussi dépesché quelque
« gentilhomme d'entre nous, avec lettres de créance, aux
« confédérés des nations voisines de France qui courent
« mesme fortune que nous, pour les avertir de nostre
« union, leur jurer assistance et fidélité, et prendre le

« mesme (serment) d'eux... Nous entretiendrons un gen-
« tilhomme à la cour, pour nous avertir des résolutions
« de ceux qui sont ralliés aux provinces de Normandie,
« Picardie, Champagne, etc., et de ce qu'il apprendra
« en cour... On avisera aux moyens d'envoyer en cour
« vers S. M., toutes et quantes fois qu'il en sera besoin,
« pour recevoir les commandements de S. M. [1]. »

Cet acte était donc destiné à être communiqué au roi, au moins sommairement, malgré tout ce qu'il avait de menaçant, au fond, pour l'autorité royale, et malgré le dangereux article sur l'union avec les *confédérés des nations voisines*, qui semblait avoir été glissé là par les agents de l'Espagne, et qui révélait l'intention des associés de traiter directement avec les catholiques étrangers.

Une seconde pièce plus secrète et d'un caractère plus général, probablement envoyée toute dressée par le duc de Guise et ses amis aux ligueurs picards, fut répandue rapidement de Paris et de Picardie dans le reste des provinces. Cet acte s'adressait à toute la noblesse catholique de France et non plus seulement de Picardie. On peut le regarder comme l'acte constitutif de la Ligue.

« Au nom de la sainte Trinité,

« I. L'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques doit estre et sera faite pour restablir la loi de Dieu en son entier, remettre et retenir le saint service d'icelui selon la forme et manière de la sainte église catholique, apostolique et romaine, abjurant et renonçant toutes erreurs au contraire.

« II. Pour conserver le roi Henri troisiesme, par la

[1] La Popelinière, t. II, f° 519-520. — D'Aubigné, col. 824-850. — La date de cet acte, d'après L'Estoile, p. 72, paraît être de juin 1576.

grâce de Dieu, et ses successeurs rois très-chrestiens, en l'estat, splendeur, autorité, service et obéissance qui lui sont deus par ses sujets, ainsi qu'il est contenu par les articles qui lui seront présentés aux estats (généraux), lesquels il jure et promet garder à son sacre et couronnement, avec protestation de ne rien faire au préjudice de ce qui sera ordonné par lesdits états.

« III. Pour restituer aux provinces de ce royaume et estats d'icelui les droits, prééminences, franchises et libertés anciennes, telles qu'elles estoient du temps du roi Clovis, premier roi chrestien, et encore meilleures et plus profitables, si elles se peuvent inventer sous la protection susdite.

« IV. Au cas qu'il y ait empeschement, opposition ou rebellion à ce que dessus, *par qui et de quelle part qu'ils puissent estre*, seront lesdits associés tenus d'employer tous leurs biens et moyens, mesme leurs propres personnes, jusques à la mort, pour punir, chastier et courir sus à ceux qui les auront voulu contraindre et empescher, etc.

« V. Au cas que quelques-uns des associés, leurs sujets, amis ou confédérés, fussent molestés, oppressés et recherchés, pour les cas dessus dits, *par qui que ce soit*, seront tenus lesdits associés employer leurs corps, biens et moyens pour avoir vengeance de ceux qui auront fait lesdites oppresses et molestes, *sans nulle acception de personnes*.

« VI. S'il advenoit qu'aucun des associés, après avoir fait serment en ladite association, se voulust retirer ou despartir d'icelle, sous quelque prétexte que ce soit, tels réfractaires de leurs consentements seront offensés en leurs corps et biens, en toutes sortes qu'on se pourra

aviser, comme ennemis de Dieu, rebelles et perturbateurs du repos public.

« VII. Jureront lesdits associés toute prompte obéissance et service au chef qui sera député... et seront les défaillants et délayants punis par l'autorité du chef et selon son ordonnance.

« VIII. Tous catholiques des corps des villes et villages seront avertis et sommés secrètement *par les gouverneurs particuliers* d'entrer en ladite association, fournir deuement d'armes et d'hommes pour l'exécution d'icelle, selon la puissance et faculté de chacun.

« IX. Ceux qui ne voudront entrer en ladite association seront réputés pour ennemis d'icelle, et poursuivables par toutes sortes d'offenses et molestes.

« X. Il est défendu auxdits associés d'entrer en débats ni querelles l'un contre l'autre sans la permission du chef, etc.

« XI. Si, pour fortification, ou pour plus grande seureté des associés, se fait quelque convention avec les provinces de ce royaume, elle se fera en la forme dessus dite et aux mesmes conditions.

Suit la formule du serment :

« XII. Je jure Dieu le créateur, touchant cest évangile, et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ai entré en ceste sainte association catholique selon la forme du traité qui m'y a esté leu présentement, loyaument et sincèrement, soit pour y commander ou y obéir, et promets, sur ma vie et mon honneur, de m'y conserver, jusques à la dernière goutte de mon sang, sans y contre-

venir ou me retirer, *pour quelque mandement*, prétexte, excuse ni occasion que ce soit[1]. »

Ici la pensée des promoteurs de la Ligue est à peu près sans voile : il est question d'un chef suprême de l'union pour toute la France ; on ne parle du roi et de son autorité que pour annoncer assez clairement l'intention de la subordonner au pouvoir des états généraux ; on se promet, non-seulement de recouvrer les anciennes libertés, mais d'en inventer de nouvelles. Les chefs catholiques avaient profité des leçons de leurs adversaires, et prenaient dans la *Franco-Gallia* les appâts qu'ils présentaient au peuple. La pensée de révolution politique s'associe presque ouvertement à la pensée de conservation religieuse. On expose, avec une crudité vraiment cynique, les moyens de terreur à employer pour entraîner dans la Ligue, puis pour y retenir les incertains et les timides, et pour briser toute opposition, vînt-elle du trône. Aucune société secrète n'eut jamais de plus redoutables statuts.

L'intitulé même de cette charte fondamentale de la Ligue, pour le dire en passant, atteste l'erreur des historiens qui ont prétendu attribuer à la Ligue un caractère exclusivement populaire et municipal, afin de l'opposer au caractère féodal et nobiliaire du parti protestant. La Ligue devint très-populaire, surtout dans sa seconde période, on ne saurait le contester ; mais cependant son pacte constitutif fut rédigé par des princes, au nom de la noblesse, tandis que le pacte de la fédération protestante, après la Saint-Barthélemi, avait été rédigé

[1] La Popelinière, t. II, f° 330, v° 321. — D'Aubigné, col. 830-832. — De Thou, t. III, l. LXIII, p. 494. — D'Avila, t. I, p. 595. — Palma Cayet, introduction à la chronologie novennaire, p. 13-14.

par des bourgeois, et assignait le premier rôle à la bourgeoisie. La physionomie de nos guerres de religion est fort complexe : les éléments religieux y sont seuls fixes; les éléments politiques y changent incessamment leurs combinaisons.

D'après les termes de l'acte constitutif de la Ligue en Picardie, la Champagne et la Normandie suivaient déjà la même impulsion; Paris, le grand centre du parti catholique, n'avait sans doute point attendu l'exemple de la Picardie pour travailler à la *Sainte Union*[1]. Le premier organisateur de la Ligue à Paris fut un président au parlement, nommé Hennequin, assisté du parfumeur La Bruyère et de son fils, conseiller au Châtelet. Mais l'opposition du premier président de Thou et l'absence d'un motif spécial, tel que celui qui émouvait la Picardie, obligèrent les ligueurs parisiens à s'envelopper de quelque mystère.

La Ligue, à peine éclose; agissait : Jacques d'Humières avait été élu chef de la Sainte Union en Picardie; le sieur d'Happlincourt s'était jeté dans Péronne, à la tête d'une troupe d'associés, pour défendre cette ville contre le prince de Condé; l'entrée des places de Ham et de Doullens avait été refusée à deux anciens gouverneurs huguenots ou politiques, qui devaient y être rétablis d'après le dernier traité. Le prince de Condé recula devant la Picardie soulevée : il sentit bien que le roi n'emploierait pas la force pour l'installer dans son gouvernement, et il demanda Cognac et Saint-Jean d'Angéli en échange de Péronne. Condé retrouva dans les pays poitevins la Ligue qui lui avait fermé

[1] Suivant M. de Thou, t. III, p. 493, le mouvement général aurait commencé à Paris.

la Picardie : la Sainte Union venait d'être signée par une partie de la noblesse poitevine, sous les auspices du duc de Thouars, chef de la maison de La Trémoille. Les catholiques de Saint-Jean d'Angéli et de Cognac se mirent sous la protection de la Ligue.

Les conditions de la paix étaient presque partout transgressées, soit par les populations, qui insultaient et maltraitaient les protestants au sortir du prêche, soit par les gouverneurs royaux eux-mêmes, qui entravaient l'exercice du culte réformé, et vexaient les huguenots. A Paris, plusieurs réformés furent tués ou blessés en revenant de leur temple, établi à Noisi-le-Sec ; à Rouen, le cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville, protégea les personnes des huguenots, mais alla s'installer d'autorité dans la chaire de leur ministre, et somma ses brebis égarées de le reconnaître comme le bon pasteur. Deux des clauses les plus importantes de l'édit de paix restaient sans exécution, à savoir : la suppression des garnisons dans les villes de l'intérieur, et la prestation générale du serment d'observer le traité. Le roi de Navarre, qui s'était enfin décidé à rentrer solennellement dans l'église réformée, mais qui montrait la plus grande modération envers les catholiques, leur ayant rendu la messe dans ses domaines, le Béarn excepté, et la leur ayant fait rendre à La Rochelle, se vit néanmoins refuser l'entrée de Bordeaux, comme Condé, celle de Péronne. L'autorité réelle, en Guyenne, demeurait entre les mains de l'amiral de Villars, lieutenant général de ce gouvernement. Le roi de Navarre se plaignait en vain ; la cour ne voulait pas même lui renvoyer sa femme. Les mauvais procédés de la cour envers les deux princes huguenots contrastaient avec les caresses faites au nouveau duc d'Anjou, qu'on installait

en grande pompe à Bourges, à Tours, dans les cités de son apanage[1]. On prodiguait aussi les avances à Damville. Le plan de Catherine se développait ainsi parallèlement au mouvement de la Ligue.

Les princes réformés perdirent patience, et se firent justice à eux-mêmes : ils se saisirent, par surprise et sans effusion de sang, Condé, de Saint-Jean d'Angéli, le roi de Navarre, d'Agen. Condé occupa en outre Brouage, forte position maritime : un capitaine huguenot s'était déjà emparé de La Charité-sur-Loire (septembre 1576). Jean-Casimir, qu'on ne payait pas, et qui était encore sur la frontière avec son armée, avait envoyé récemment à la cour un député chargé de réclamations menaçantes en son nom et au nom de ses alliés. Il pouvait, d'un instant à l'autre, rentrer en armes dans l'intérieur du royaume. Henri III parut comprendre le double péril où il se trouvait entre la Ligue et les huguenots; il s'efforça de se débarrasser à tout prix des Allemands. Ne pouvant envoyer à Jean-Casimir plus de 100,000 écus d'argent comptant, il lui livra en gage pour 600,000 écus de pierreries de la couronne, avec des otages et la garantie du duc de Lorraine pour le reste. Casimir consentit enfin à congédier ses gens, au grand regret des huguenots, après que le roi eut protesté à diverses reprises de son intention d'exécuter le traité sur tous les points.

Henri III, en effet, obligea les promoteurs secrets de la Ligue, Guise, Mayenne et leur beau-père, le duc de Nemours, à jurer l'édit de paix (L'Estoile, p. 75), et dépêcha au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, des instructions afin de dissoudre les associations qui se

[1] Voy., dans les mém. de Nevers, la liste des officiers et des domestiques du duc d'Anjou; aucun souverain n'avait une plus nombreuse maison; t. I, p. 577.

formaient dans cette province, « lesquelles ne pouvaient être que subtiles inventions de meschants... à très-mauvaise et pernicieuse intention[1]. » Apparemment que les gens du roi n'avaient découvert qu'en Bretagne les douze articles secrets, si menaçants pour la couronne; car on ne voit pas que Henri ait adressé de pareils mandements aux gouverneurs des autres provinces, et il paraît avoir toujours été en assez bons rapports avec les ligueurs de Picardie.

Malgré quelques actes favorables à l'observation de la paix, Henri III, autant qu'on peut comprendre les desseins de cet esprit versatile et fourbe, n'avait pas le projet de résister au mouvement catholique; il visait seulement à en ôter la direction aux Guise, et à le régulariser par le moyen des états généraux, qu'il comptait bien tourner contre ces mêmes huguenots qui en avaient provoqué la convocation. Il voulait se faire imposer par les états la rupture des conditions accordées au parti protestant, et tirer d'eux les ressources nécessaires pour écraser les réformés, ou, du moins, pour leur dicter la loi et ruiner leur puissance politique. Ce plan n'aurait eu quelques chances de succès qu'entre les mains d'un prince moins décrié : quoi que fît désormais Henri III, il ne pouvait plus regagner l'estime ni l'affection des masses. En ce moment même, des *pasquils* (pamphlets, satires) en vers et en prose, des placards outrageants, semés dans Paris, probablement par les agents des Guise, sous le nom des huguenots, révélaient au peuple les vices infâmes du roi, tournaient en dérision sa bigoterie hypocrite et ses goûts puérils, et le couvraient de honte

[1] Mém. de Nevers, t. I, p. 110. — Cette pièce est du 31 août 1576. On y voit que les états de Bretagne se tenaient régulièrement chaque année.

et de ridicule [1]. Ces beaux *mignons*, parés, frisés et fardés à la mode des femmes, qui entouraient le roi jour et nuit, et qu'on haïssait déjà comme des sangsues publiques, étaient dénoncés à l'indignation populaire comme attirant le courroux du ciel sur la France par le péché monstrueux qui formait, disait-on, le lien de leur confrérie.

L'ouverture des états généraux avait été fixée au 15 novembre, à Blois. Les motifs indiqués dans les lettres de convocation sont la réception des plaintes et doléances du peuple, et la recherche des moyens d'acquitter le roi de ses dettes. Les élections eurent lieu dans le courant de septembre, au milieu d'une fermentation universelle. La Ligue, qui comptait de nombreux adhérents dans la plupart des provinces, exerça, surtout parmi la noblesse.

[1] Voy. les pièces insérées dans le journal de L'Estoile : *Les vertus et propriétés des mignons*, etc.; *les titres donnés par le peuple de Paris au roi Henri III* :

« Henri, par la grâce de sa mère, incert roi de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Saint-Germain l'Auxerrois et de toutes les églises de Paris, gendre de Colas (son beau-père s'appelait Nicolas de Vaudemont), gauderonneur (empeseur) des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur des estuves, gardien des Quatre-Mendiants, père conscript des Blancs-Battus et protecteur des *Caputtiers* (Capucins, nouvellement introduits en France).

Et ce pasquil :

Le roi, pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre et l'indigent
Et l'hypocrite.

Le grand pardon il a gaingné;
Au pain, à l'eau il a jeusné
Comme un hermite,

Mais Paris, qui le cognoist bien,
Ne voudra plus lui prester rien
A sa requeste ;

Car il en a jà tant presté
Qu'il a de lui dire arresté :
Allez en queste ! p. 74-76.

une influence que les officiers royaux secondèrent plutôt qu'ils ne la combattirent ; car ils avaient reçu l'ordre d'écarter autant que possible les huguenots et leurs fauteurs. Ceux-ci se plaignirent que, dans un grand nombre de bailliages et de sénéchaussées, on ne les eût point appelés aux réunions électorales, et qu'on n'eût publié les convocations qu'au prône des paroisses, pour éviter de leur faire connaître les jour et heure d'assemblée. La crainte des violences du parti ligueur éloigna beaucoup d'entre eux des réunions ; quelques nominations qui leur étaient favorables furent, dit-on, annulées illégalement. Perdant tout espoir de balancer la majorité, et prévenus que le dessein du roi et des ligueurs était de faire demander par les états le rétablissement de l'unité religieuse, ils prirent leurs précautions en conséquence : le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal de Damville, qui, malgré les amorces de la cour, refusait d'abandonner ses alliés, résolurent, d'accord avec tout le parti des confédérés, d'envoyer à Blois des députés chargés de protester contre toute violation de l'édit de paix, contre toute intervention des états généraux dans le fait de la religion, réservé à un *libre et saint concile*, suivant les termes de l'édit, et de demander qu'on retardât l'ouverture des états jusqu'à l'entière exécution du dernier traité et jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique. Les députés des deux princes, du maréchal et des protestants et catholiques unis de La Rochelle, pays d'Aunis et îles adjacentes, de Languedoc, Guyenne, Provence, Dauphiné et Lyonnais, auxquels se joignirent les délégués des réformés nobles et bourgeois de la prévôté et vicomté de Paris, et de plusieurs provinces du Nord, eurent défense d'entrer en conférence avec le reste de l'assemblée,

« afin qu'ils ne fussent vus approuver ce qu'on y voudroit résoudre à la pluralité des voix (La Popelinière, t. II, f° 536-539). »

Les états ne s'ouvrirent point au jour fixé : le roi, la reine mère et la cour ne s'installèrent au château de Blois que du 17 au 18 novembre, et les députés n'arrivèrent que successivement dans la seconde quinzaine du mois. Le nouveau duc d'Anjou entra dans Blois avec le roi ; Catherine était parvenue à le ramener tout récemment à la cour et à le réconcilier avec son frère : on tenait, sur toutes choses, à le compromettre dans ce qui se préparait.

Le roi avait promis de démanteler la ville de Blois, pour assurer la liberté de l'assemblée : on ne remplit pas cette promesse, et Blois et ses environs furent au contraire gardés par des troupes assez nombreuses ; ce fut encore un des griefs des huguenots.

L'ouverture des états fut précédée d'un grand scandale. Un avocat au parlement de Paris, nommé David, homme turbulent et assez mal famé, étant mort à Lyon, au retour d'un voyage à Rome, des huguenots, qui le soupçonnaient d'avoir été chargé de quelque mission secrète, s'emparèrent de ses papiers, et y trouvèrent des documents extraordinaires qu'ils se hâtèrent de livrer à la publicité. C'était un mémoire dans lequel on avançait que, « combien que la race de Capet eust succédé à l'adminis-« tration temporelle du royaume de Charlemagne, elle « n'avoit point succédé à la bénédiction apostolique « affectée à la postérité dudit Charlemagne tant seule-« ment ; » au contraire, l'usurpation *dudit Capet* a attiré sur lui et sur les siens une malédiction perpétuelle, qui a rendu ses successeurs désobéissants à l'église, et,

pour ruiner ladite église, introduit l'erreur damnable, que les Français appellent libertés de l'église gallicane, laquelle n'est autre chose que le refuge des hérétiques.

Mais les héritiers légitimes de Charlemagne, poursuivait-on, subsistent, fidèles au saint-siége, aimant la vertu, pleins de vigueur en esprit et en corps, tandis que la race de Capet *est abandonnée à sens réprouvé*, les uns étant *frappés d'un esprit d'estourdissement et de stupidité*, les autres, hérétiques et excommuniés. L'occasion est venue de rendre la couronne aux vrais héritiers. Il faut d'abord que *monseigneur de Guise* soit le seul chef et conducteur des ligues qui seront pratiquées *contre l'abominable secte;* puis, que le saint-père soit requis d'approuver, par forme de pragmatique sanction entre le saint-siége et le royaume, les articles qui seront jurés par les états, depuis le chef jusqu'aux membres. Tout prince du sang qui s'opposera aux volontés des états sera déclaré incapable de succéder à la couronne; les seigneurs, gentilshommes et autres, coupables de même rébellion, seront proscrits; leurs biens, confisqués; leurs têtes, mises à prix. Les états jureront fidélité au pape et au concile de Trente; les édits en faveur des hérétiques seront révoqués. Le roi sera prié de nommer le duc de Guise son lieutenant général. Les états requerront que le frère du roi, suivant l'exemple très-saint du roi catholique à l'endroit de son propre fils, soit mis en jugement pour le crime de lèse-majesté divine et humaine qu'il a commis en se joignant aux hérétiques. Le jour de ladite requête, la Sainte Union prendra les armes dans tout le royaume pour se saisir du frère du roi et de ses complices, et exterminer partout les hérétiques et leurs associés. La victoire achevée, le frère du roi et ses complices punis, le duc de Guise, par l'avis et permission de

Sa Sainteté, enfermera le roi dans un monastère, comme fit son ancêtre Pepin à Childéric ; le duc de Guise sera proclamé roi et fera que le saint-siége soit pleinement reconnu des états du royaume par l'abolition des libertés de l'église gallicane[1].

L'éditeur huguenot donnait cette pièce étrange comme l'*extrait d'un conseil tenu à Rome*, durant le voyage que l'évêque de Paris (Gondi) avait fait récemment par ordre du roi. Guise et tous ses amis rejetèrent bien loin ces *calomnies* inventées, disaient-ils, par les hérétiques, et Henri III crut d'abord, en effet, à une fraude huguenote, ce qui ne manquait pas de vraisemblance. Il fut bien obligé de changer d'opinion, lorsque son ambassadeur en Espagne, Jean de Vivonne de Saint-Goar, lui eut expédié une copie de la même pièce, qui avait été envoyée de Rome à Philippe II[2]. Le mémoire trouvé dans les papiers de David était-il l'œuvre de cet avocat, ou lui avait-il été remis par les chefs de la Ligue, comme le veut l'historien De Thou? Cette seconde version n'est pas probable; David semble avoir été un de ces enfants perdus des factions, qui en révèlent prématurément la pensée la plus secrète ; le duc de Guise put l'encourager indirectement, lui laisser sonder le terrain en cour de Rome, mais ne

[1] Le mémoire de David paraît avoir été rédigé en mai 1576 ; l'avis de l'éditeur huguenot est daté du 15 novembre. — Voyez cette pièce dans les Mémoires de la Ligue, t. I, p. 1-7; Paris, 1725 ; Amsterdam, 1758. Ce recueil, publié pour la première fois en 1599, par le ministre Simon Goulart, est pour l'histoire de la Ligue ce que sont les Mémoires de Condé pour la première guerre civile ; mais il est bien moins complet. Voy. aussi de Thou, t. III, p. 506, et ci-dessus, p. 17, sur la prétendue origine carolingienne des princes lorrains. Il est bon d'observer que, si cette origine eût été vraie, l'héritier de Charlemagne n'eût point été le duc de Guise, mais le duc de Lorraine.

[2] De Thou, t. III, p. 508. — De Thou dit tenir cette circonstance de la bouche même de Saint-Goar.

lui donna pas officiellement une telle commission. Ce qui paraît attesté, c'est que le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens et créature des Guise, qui séjournait alors à Rome, accueillit vivement le projet de David, en parla au consistoire et le communiqua au roi d'Espagne. Les révélations de M. de Saint-Goar à ce sujet influèrent sans doute sur la conduite ultérieure de Henri III.

Au moment de la réunion des états, le roi ne semblait point avoir d'autre pensée en tête que de pousser l'assemblée contre les huguenots. A mesure de leur arrivée à Blois, les députés étaient circonvenus, d'un côté, par le roi, la reine mère et leurs affidés, de l'autre, par les agents de la Ligue ; la cour et la Ligue paraissaient agir de fort bon accord. Catherine mandait un à un les députés les plus notables, et les pressait de s'unir à ceux de leurs collègues qui voulaient présenter requête au roi *pour qu'il n'y eust plus deux religions en France ;* beaucoup hésitaient à provoquer ainsi le retour de la guerre civile, et alléguaient qu'*ils n'avoient pas pouvoir de ce faire par leurs cahiers* [1]. Au sortir de ces royales conférences, les députés tombaient dans des conciliabules où on leur présentait à signer un nouveau formulaire général de la Ligue, beaucoup moins violent, moins agressif que les douze articles, et rédigé de manière à pouvoir être mis sous les yeux du roi ; cependant les intentions secrètes du parti se

[1] Mémoires de Nevers, t. I, p. 175. — Le duc de Nevers, dans son journal des séances du conseil privé pendant les états de Blois, rapporte les propres paroles de Catherine sur *ses pratiques et menées*. Ces paroles de Catherine justifient les plaintes des huguenots sur ce qu'on avait induit une partie des députés à changer leurs cahiers. Il n'y a dans les mémoires de Nevers qu'un extrait du journal du duc : ce journal est imprimé en entier, mais fort incorrectement, dans les preuves de L'Estoile, t. III, p. 66 et suivantes ; édit. de La Haye, 1744 (publiée par Lenglet-Dufresnoy). L'original est aux manuscrits de Béthune, vol. 8,800.

trahissaient encore par deux clauses importantes : l'une était l'engagement d'employer biens et vies *à l'exécution de la résolution qui seroit prise par les estats*, phrase, qui, malgré les correctifs monarchiques dont on l'avait environnée, tendait à attribuer le pouvoir souverain aux états ; l'autre promettait obéissance au roi, et, après lui, *à toute la postérité de la maison de Valois*. La substitution de ces mots, *maison de Valois*, à ceux de *maison royale*, équivalait à l'exclusion des Bourbons [1]. Beaucoup de députés signè-

[1] Voici les principaux articles de cet acte, qui fut adopté presque sans variantes par toutes les associations provinciales :

« Au nom de la sainte Trinité et de la communion du précieux corps de Jésus-Christ, avons promis et juré, etc., de tenir inviolablement les choses accordées et par nous soussignées, à peine d'être à jamais déclarés parjures, infâmes, indignes de toute noblesse et honneur.

1° Estant cogneu d'un chacun les grandes et malheureuses pratiques et conjurations faites contre l'honneur de Dieu, et nostre sainte église catholique et contre l'estat et monarchie de ce royaume de France et maison de Valois... et que les longues et continuelles guerres et divisions civiles ont tellement affoibli et réduit nos rois en telle nécessité, qu'il n'est plus possible que d'eux-mesmes ils puissent soustenir la despense nécessaire pour la conservation de nostre dite religion et dignité royale, etc.;

Nous avons estimé estre très-nécessaire... de nous montrer plus affectionnés à la conservation de nostre dite religion, que ceux qui sont desvoyés, à l'avancement d'une fausse et nouvelle opinion.

Par ainsi jurons de nous employer de toutes nos puissances à remettre et maintenir l'exercice de nostre religion catholique et romaine, en laquelle nous et nos prédécesseurs avons été nourris et voulons vivre et mourir.

Aussi jurons toute obéissance, honneur et service au roi Henri, à présent régnant, et, après lui, à toute la postérité de la maison de Valois.

Promettons d'employer nos vies et nos biens pour la manutention de son estat, conservation de son autorité et exécution de ses commandements, qui, par lui, ses lieutenants généraux et autres ayant de lui pouvoir, ou bien par celui qui sera esleu pour nostre chef, nous seront faits.

Jurons d'employer nos biens et nos vies pour l'entière exécution de la résolution prise par les estats généraux convoqués par la bonté et providence de nostre dit roi, en ce qui dépendra de la manutention de nostre religion, conservation de la grandeur et autorité de nostre roi, bien et repos de sa patrie.

rent : d'autres résistèrent ; le seigneur de Blanchefort, député de la noblesse de Nivernais, déclara qu'il ne pouvait souscrire à un tel acte et se dire serviteur du roi, et se prononça vivement pour le maintien de la paix. Un député du tiers état fit circuler un petit traité anonyme, où il imputait aux étrangers un dessein généralement concerté de perdre la France, enveloppait les conseillers italiens de la reine mère dans les mêmes incriminations que les agents de Philippe II, et accusait les chefs des ligues de viser à se faire chacun seigneur de sa province [1].

En recognoissance des promesses que dessus, sera priée très-humblement S. M. de nous vouloir maintenir en nos anciennes franchises et libertés.

Et, pour l'effet que dessus, nous tous soussignés, promettons de nous tenir prests, bien armés, montés et accompagnés selon nos qualités, pour, incontinent que nous serons avertis, exécuter ce qui nous sera commandé par le roi, etc., tant pour la conservation de notre province que pour aller ailleurs, s'il est besoin... Il sera ordonné quelque solde à ceux qui n'auront moyen d'acheter des chevaux et des armes et les entretenir.

Et si aucun des catholiques de la province, requis d'entrer en ladite association, faisoit difficulté ou usoit de longueur, il sera abandonné de tous, et délaissé et exposé à toutes injures et oppressions qui lui pourront survenir, sans qu'il soit jamais reçu en la compagnie, amitié et alliance des soussignés, associés et confédérés.

On se défendra mutuellement, etc. Les querelles seront remises à l'arbitrage du lieutenant de roi, ou du chef par nous esleu.

Et, s'il est avisé, pour le service du roi, pour le bien et repos de ladite province, etc., qu'il soit besoin de prendre correspondance avec les autres provinces, nous promettons les secourir et leur aider, etc.

Avons promis et juré d'entretenir les articles susdits et les observer de point en point, sans avoir esgard à aucunes amitiés, parentages ni alliances que nous pourrions avoir avec ceux du parti contraire, etc., et semblablement de tenir secrète la présente association (Mém. de Nevers, t. I, p. 458).

[1] Extraits du recueil manuscrit du seigneur de Blanchefort, ap. Mém. de Nevers, t. I, p. 436-475. — C'est Blanchefort qui nous a conservé le *Traité du député du tiers estat*, qu'il faudrait peut-être attribuer au savant jurisconsulte Gui Coquille, collègue de Blanchefort dans la députation de Nivernais. Les Mém. de Nevers, que nous avons si souvent à citer, ne sont point un récit continu, mais un recueil de pièces dont la moindre partie est l'ouvrage du duc de Nevers.

Mais le roi, que les opposants prétendaient défendre, ne voulait pas être défendu. Tandis que les trois ordres vérifiaient leurs pouvoirs et organisaient leurs bureaux, Henri III avait tenu, pour la forme, un *petit conseil* avec les reines, sa mère et sa femme, *Monsieur* [1], le cardinal de Bourbon, le duc de Montpensier, le chancelier Birague, le grand aumônier Amyot et le sieur de Chavigni, et avait décidé, dans le conseil, qu'il accepterait la requête que lui feraient les trois états afin *qu'il n'y eust qu'une religion en son royaume* (2 décembre) (Mémoires de Nevers, p. 166). Le même jour, la Ligue de Picardie fut ratifiée par le roi en ces termes : « Après « avoir entendu le contenu aux articles ci-dessus, avons « permis à nos sujets du pays de Picardie d'exécuter « ce qui est porté par iceux, et octroyé de lever sur eux « les deniers nécessaires. » Signé Henri et contre-signé Fizes.

L'acte approuvé par le roi n'est plus le premier modèle de la ligue de Picardie; ce n'est guère qu'une copie du nouveau formulaire général que Henri avait agréé et qu'il adressa, ce même jour 2 décembre, aux gouverneurs des provinces, pour le faire signer dans leurs gouvernements, en les invitant à user de diligence et à lui renvoyer les rôles des signatures en dedans un mois ou six semaines [2].

[1] C'est dans la seconde moitié du seizième siècle qu'on attribue ce singulier titre, soit à l'aîné des frères, soit au second des fils du roi.

[2] La lettre du roi aux gouverneurs se trouve dans les Manuscrits de Béthune, Bibl. royale, vol. 8826, f° 160. — Le nouvel acte de la ligue de Picardie, signé par le roi, *ibidem*, vol. 8832, f° 9. — L'article sur l'exécution de la résolution prise par les états généraux se termine par cette réserve : *Sans préjudice de nos libertés et franchises anciennes, auxquelles entendons estre toujours pleinement et entièrement maintenus et conservés.* A la fin de l'acte se trouve une promesse de protection à ceux de la religion prétendue réformée qui ne s'opposeront pas à la Sainte Union et *ne contreviendront à chose quel-*

L'association du Nivernais fut approuvée le 5 décembre; celle du Languedoc, le 7 ; celle de Champagne, le 11 ; la ligue de Normandie le fut vers le même temps [1]. On remarque, dans l'acte de Champagne, une modification grave : Henri III s'est ravisé et a fait remplacer cette phrase : *l'exécution de la résolution prise par les estats*, par celle-ci : *l'exécution de ce qui sera commandé par S. M. après avoir ouï les remonstrances des estats*. Il négocia ensuite avec d'Humières et d'autres chefs ligueurs l'adoption de cette modification dans les actes déjà ratifiés (Capefigue, t. IV, p. 74-75).

Malgré tant et de si puissantes influences, malgré l'absence des huguenots et de leurs confédérés [2], les adversaires de la guerre civile disputèrent le terrain dans les réunions préparatoires des états. Afin d'éviter la confusion, chacun des trois ordres s'était divisé en douze bureaux correspondant aux douze anciens gouvernements de

conque de la religion catholique. Le roi fit insérer dans tous les actes des ligues cette réserve en faveur de la liberté de conscience sans culte. — La pièce sans date, citée par M. Capefigue, t. IV, p. 40, d'après les manuscrits de Béthune, vol. 8832, f°. 67, et qu'il appelle *la charte de la ligue de Picardie*, n'est qu'une délibération du conseil de l'association picarde, dans laquelle on annonce plusieurs mesures à soumettre au roi avant la signature du nouveau formulaire. Ces mesures étaient très-acerbes contre les personnes et les biens des hérétiques, et Henri III ne les agréa pas.

[1] Ligue de Nivernais ; manuscrits de Béthune, vol. 8866, f° 45. — De Languedoc, *ibid.*, vol. 8825, f° 59. — De Champagne ; ap. Mém. de Nevers, t. I, p. 114. — De Normandie, sans date ; manuscrits de Béthune, vol. 8852, f° 5. Le volume 8832 des manuscrits de Béthune renferme beaucoup de pièces diverses sur la Ligue, ordres des chefs, formules de réception, mémoires, instructions, etc. La formation de la Ligue en Normandie avait été provoquée par le roi lui-même; voy. le journal du duc de Nevers, ap. Lestoile ; éd. de 1744, t. III, p. 68. Le roi parlait, écrivait pour *eschauffer les esprits :* il trouvait tout le monde *trop froid et paresseux à poursuivre ladite association* ; ibid. p. 71.

[2] Un seul protestant déclaré, le seigneur de Mirambeau, député de la noblesse de Saintonge, prit part aux opérations de l'assemblée.

France, et chacun des douze bureaux dut mettre d'accord ses cahiers particuliers avant qu'on procédât à la discussion du cahier général de l'ordre. Le débat fut très-animé dans le bureau du tiers état de l'Ile-de-France. Le cahier de Paris demandait que le roi unît tous ses sujets en une même religion, nonobstant tous édits : le cahier de Vermandois [1] réclamait le maintien de la paix et la tenue d'un concile général ou national sous deux ans pour régler le fait de la religion. Le cahier de Vermandois avait été rédigé sous l'inspiration de Jean Bodin, Angevin de naissance, mais établi à Laon, où il exerçait la charge de procureur du roi du bailliage. L'illustre député de Vermandois défendit énergiquement son ouvrage contre l'avocat Versoris, député de Paris, personnage tout dévoué aux Guise et aux jésuites. Le bureau se trouva partagé, et l'article de la religion fut ajourné (5 décembre). Le bureau du tiers état de Bourgogne arrêta que le roi serait requis « de maintenir ses sujets en la religion romaine, pourvu que cela se fist sans rentrer en guerre [2]. »

Il y eut aussi de vives discussions dans les autres bureaux, et l'on pût reconnaître que la prépondérance du parti ligueur était beaucoup moins décidée dans le tiers état que dans la noblesse. Les trois ordres, cependant, informés que les huguenots et leurs adhérents s'apprêtaient à

[1] Le bailliage de Vermandois, ordinairement compris dans la Picardie, délibérait cette fois avec l'Ile-de-France : à ce bailliage se trouvaient réunis non-seulement Soissons et Reims, mais Châlons.

[2] Voy. le journal du tiers état par J. Bodin ; réimprimé dans le t. XIII des états généraux, p. 212-315. Après le journal de Bodin, la pièce la plus intéressante qu'on possède sur les états de 1576 est le *Recueil des propositions et conclusions faites en la chambre ecclésiastique des estats*, par Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes, et député du clergé du bailliage de Troyes, ap. Mélanges historiques, etc., depuis l'an 1390 jusques à l'an 1580 (par Camuzat); Troyes, 1619.

protester contre l'assemblée, s'entendirent pour prier le roi de passer outre aux oppositions qui pourraient être faites (4-5 décembre).

La séance royale eut lieu, le 6 décembre, dans la grand'salle du château de Blois : on y compta cent quatre députés du clergé, soixante-douze de la noblesse, cent cinquante du tiers état; un certain nombre arrivèrent encore à Blois depuis la séance [1]. Tous les yeux cherchèrent en vain les Guise parmi les princes et les conseillers qui accompagnaient Henri III : les Guise étaient absents, soit pour détourner les soupçons du roi par cette indifférence affectée, soit pour éviter de céder le pas au duc de Montpensier et à son fils; car Henri III, revenant sur ce qui s'était passé à son sacre, venait d'arrêter, par une déclaration royale, que les princes du sang auraient dorénavant le pas sur les autres pairs, quelle que fût la date d'érection de leur pairie (De Thou, t. III, p. 514). Cette mesure était significative.

Quand le roi entra, toute l'assemblée se leva, la tête découverte, *et ceux du tiers estat, un genou en terre, jusques à ce que le roi et les reines se fussent assis* [2]. Henri III prononça, *d'une grâce et action très-belle*, dit Bodin, un discours rédigé, dit-on, par Jean de Morvilliers. Les paroles du roi offrirent un étrange contraste avec sa conduite. Il affecta beaucoup de réserve et de modération, tâcha de se justifier, ainsi que sa mère, de toute participation aux maux de la France, rappela comme quoi, dès

[1] La liste des députés donne la qualification de *laboureur* à un député du bailliage de Montfort et Houdan (Ile-de-France). C'était la première fois probablement que l'agriculture était représentée par un de ses enfants dans nos assemblées nationales. Ce député se nommait Nicolas Guyet.

[2] Ordre tenu aux estats, etc. Paris, Robert Lemagnier 1577.

qu'il eut atteint l'âge de porter les armes, il avait, d'une part, exposé sa vie à tous les hasards de la guerre pour essayer de mettre fin aux troubles, et, de l'autre, prêté l'oreille à toutes raisonnables conditions de paix; il déclara, qu'après avoir bien considéré les inconvénients *qui estoient de tous costés à craindre, il avoit choisi finalement la voie de la douceur et de la réconciliation*, et se proposait de travailler autant que possible à l'affermissement de la paix. Henri voulait éviter de prendre, aux yeux des huguenots et surtout des princes étrangers, l'initiative de la rupture du dernier traité : il voulait que les états eussent l'air de lui forcer la main ; son autorité était déjà chancelante, et il l'affaiblissait encore volontairement dans l'opinion ! Le chancelier Birague paraphrasa ensuite assez lourdement la harangue du roi, et termina par quelques mots sur la malheureuse situation des finances, dont les états seraient communiqués aux trois ordres. Les trois ordres *remercièrent le roi*, par l'organe de l'archevêque de Lyon Pierre d'Espinac, du seigneur de Rochefort, et du prévôt des marchands Nicolas L'Huillier, président en la chambre des comptes.

Les députés ne perdirent pas de temps : dès le lendemain de la séance royale, les trois ordres délibérèrent, chacun en particulier, non pas sur les requêtes à présenter au roi, mais sur le sort qu'auraient les requêtes une fois présentées. On voulait s'assurer que les réclamations des états ne seraient pas considérées comme de simples doléances, dont la cour déciderait à sa fantaisie après la séparation de l'assemblée. Le tiers état arrêta que le roi serait supplié de faire donner règlement aux articles qui lui seraient proposés, par des juges, sur le choix desquels les états lui pourraient faire des remontrances; douze dé

putés de chaque ordre seraient appelés à discuter avec les juges du roi, et le règlement ainsi adopté demeurerait *loi inviolable*. Les deux autres ordres avaient débattu en même temps une proposition analogue, et trois commissions, de douze membres chacune, furent chargées de s'entendre pour rédiger collectivement la requête et la porter au roi. Les trois commissions réunies, l'archevêque de Lyon, d'Espinac, annonça qu'il s'était trouvé sur le bureau une requête anonyme, portant qu'on prierait le roi d'accorder d'avance force de loi à tous les articles qui seraient arrêtés unanimement par les états, *touchant l'honneur de Dieu, le repos public et le service du roi*, et de décider les articles qui seraient *en discord* entre les trois ordres, par l'avis de la reine mère, des princes du sang, des pairs de France et autres conseillers du conseil privé, dont la liste serait revisée et épurée, et enfin de douze députés de chaque ordre. Cette proposition hardie, dont personne n'avait osé assumer la responsabilité nominale, fut adoptée aussitôt par la noblesse et par le clergé, malgré les objections de quelques membres en faveur de l'autorité du roi. Le tiers état voulait d'abord que les trente-six députés appelés à discuter avec le conseil privé les articles *en discord* entre les trois ordres n'eussent que voix consultative et non délibérative : il craignait, dans une telle combinaison, d'être le plus souvent en minorité contre la coalition des deux ordres privilégiés. Il ne donna son assentiment qu'à la condition que, « ès articles où « l'un des estats seulement auroit intérest, les deux au- « tres n'auroient qu'une voix. » La requête fut présentée au roi, *de bouche seulement*, pour en atténuer la hardiesse, par les trois commissions réunies, et l'archevêque de Lyon, qui parla pour tous, protesta qu'on n'avait pas

dessein de toucher en rien à la souveraineté du monarque.

Ce palliatif n'abusa point Henri III sur la redoutable portée d'une pareille tentative : il dissimula son ressentiment, et répondit assez doucement qu'il ne pouvait promettre d'avance son adhésion à des demandes inconnues, ni déroger à son autorité pour la transférer aux états, mais qu'il consentait de donner aux commissaires la liste des membres de son conseil privé, pour en choisir un certain nombre qui connaîtraient des affaires des états, avec les trente-six commissaires des trois ordres, lesquels n'auraient pas cependant voix délibérative. Les délégués des états n'osèrent insister (12 décembre)[1].

Henri III redoubla d'efforts pour absorber les états dans la question religieuse, et les détourner ainsi de leurs entreprises sur son autorité. Il ne laissait rien à faire en faveur de la Sainte Union au duc de Guise, qui venait d'arriver à Blois : il employa caresses et menaces afin d'entraîner le baron de Sénecé, orateur élu de la noblesse, qui refusait de conclure *à ce qu'il n'y eust qu'une religion;* il fit agir le duc de Nevers auprès des députés du Lyonnais, partisans de la paix; il rédigea de sa propre main la requête qu'il voulait se faire présenter; il réitéra plusieurs fois dans son conseil la déclaration de sa volonté (Journal du duc de Nevers, ap. Mém. de Nevers, t. I, p. 167-168).

Le chapitre de la religion devait figurer le premier dans les trois cahiers généraux. Dès le 19 décembre, l'ordre de la noblesse vota la requête de l'unité religieuse avec la proposition de mesures de rigueur contre les mi-

[1] Procès-verbal du clergé ; ap. Recueil des états généraux, t. II, p. 114-123. — Journal de Bodin, ap. États généraux, t. XIII, p. 220-225 (Ce sont deux recueils différents). — Recueil de Guillaume de Taix, f° 16-19.

nistres et contre les gentilshommes qui leur donneraient asile : le huguenot Mirambeau protesta inutilement (La Popelinière, t. II, f° 345, v°). Ce vote attestait la réaction qui s'était produite dans la noblesse depuis les états généraux de 1560. Le vote de l'ordre ecclésiastique sur le même sujet n'était pas douteux; mais un autre article du chapitre de la religion souleva dans le sein du clergé un violent orage : c'était l'affaire de la réception du concile, toujours en suspens depuis treize ans. Les évêques voulaient requérir la réception intégrale des canons de Trente; les chanoines, les curés et les religieux s'y opposèrent énergiquement : les évêques, à Trente, ayant obtenu, en échange de leur soumission au pape, une autorité presque absolue sur le clergé séculier et régulier de leurs diocèses, le clergé repoussait de toutes ses forces l'adoption d'une telle discipline. On en vint aux injures. Claude de Saintes, ce moine turbulent qui avait été promu à l'évêché d'Évreux, traita d'hérétiques les adversaires du concile, et fut rudement rabroué par trois ou quatre doyens. On transigea enfin, à grand'-peine, et l'on convint de requérir la publication du concile, sous toute réserve des libertés de l'église gallicane[1]. Le clergé résolut aussi de demander le rétablissement des libres élections ecclésiastiques, mais sans espoir de l'obtenir : le roi se montrait trop décidé à garder le choix des prélats et des bénéficiaires (18-20 décembre).

L'article sur la suppression du culte prétendu réformé avait été voté par le clergé, le 22 décembre; le 26, l'ordre ecclésiastique envoya des députés au tiers état pour l'exhorter à soutenir la cause de la religion et du concile, et à

[1] Les députés de Bourgogne, de Picardie, et quelques autres, protestèrent contre cette transaction. États généraux, t. XIV, p. 128.

s'entendre avec les deux autres ordres à mesure de la discussion des articles, afin de fondre les trois cahiers généraux en un seul. Le tiers déclina cette proposition. Le tiers témoignait beaucoup de réserve et de défiance vis-à-vis des deux ordres privilégiés, et il les laissa débattre entre eux leurs cahiers article par article, sans consentir à prendre part à leurs conférences[1].

La lutte sur la question religieuse fut bien plus opiniâtre dans le tiers état que dans la noblesse. Avant qu'on arrivât au cahier général, le combat s'était renouvelé, le 15 décembre, dans les bureaux : Bodin et Versoris avaient été derechef aux prises ; Versoris affirma que le roi entendait et voulait qu'il n'y eût plus qu'une religion en France. « C'est donc l'ouverture de la guerre? » s'écria Bodin ; et il conclut, comme la première fois, au maintien de l'édit de pacification. L'intervention du roi avait produit son effet : Bodin se trouva seul de son avis dans le bureau de l'Ile-de-France ; la majorité conclut, comme les députés de Paris, à prier le roi de *réduire tous ses sujets à la religion romaine*, en ajoutant toutefois ces mots : *Par les plus douces et saintes voies que S. M. avi-*

[1] Voy. Guillaume de Taix, sur ces conférences, fº 28-29.—La noblesse requérait que les ministres huguenots fussent punis de mort ; le clergé observa qu'en *son ordre, on ne demandait jamais effusion de sang*. On ne la demandait pas en effet explicitement, mais on avait l'habitude de la sous-entendre. La noblesse, par compensation, requérait la liberté de conscience, *sans aucune recherche*, pour tout le reste des huguenots ; le clergé répliqua que le *dû* de sa charge était de *rechercher* et ramener à l'église toutes les âmes perdues. La noblesse demandait que les deux tiers des revenus ecclésiastiques fussent destinés aux pauvres et aux réparations des édifices religieux ; le clergé prétendit que cet article *estoit du tout injuste*. La noblesse voulait limiter le revenu des cardinaux et évêques ; on lui fit entendre « de grandes raisons, pour lesquelles il ne falloit point, pour cette heure, toucher là. » La noblesse voulait prendre part aux élections ecclésiastiques ; le clergé voulait faire ses élections tout seul. La royauté les mit d'accord en gardant pour elle l'objet de la contestation.

sera. Bodin accepta cette rédaction, qui laissait voir qu'au fond la majorité n'était pas favorable à la guerre. Le prévôt des marchands, président du tiers état, entonna le cantique *Nunc dimittis*.

L'opposition de Bodin avait cependant aussi alarmé qu'irrité les ligueurs : le 16 décembre, l'assemblée du tiers état reçut une députation envoyée par les villes de Soissons, Reims et Châlons, pour désavouer Bodin, comme ayant *demandé deux religions*. Les ligueurs étaient parvenus à entraîner ces trois cités à cette démarche, dans des réunions municipales, auxquelles on n'avait point appelé ceux des gens du *plat pays* qui avaient droit de prendre part aux élections. Mais, comme Bodin n'avait fait qu'exprimer le vœu du cahier de Vermandois, le désaveu fut réputé nul.

Le 26, tous les bureaux du tiers réunis votèrent sur le chapitre de la religion. Sept bureaux contre cinq décidèrent que le roi serait prié de réduire tous ses sujets au catholicisme, *par les meilleures et plus saintes voies que faire se pourroit*, d'interdire tout exercice de religion prétendue réformée, de bannir les ministres, diacres et surveillants, et de prendre en sa protection tous les autres, en attendant qu'ils se réduisissent à la religion catholique. La majorité fut formée par les gouvernements de l'Ile-de-France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orléans, Picardie et Provence; les gouvernements de Bourgogne, Bretagne, Guienne, Lyonnais et Dauphiné avaient proposé que l'*union de la religion* se fît *par voies pacifiques et sans guerre*. Les sept gouvernements composant la majorité comptaient quatre-vingt-huit députés; les cinq autres, soixante-dix-huit[1]. Ce n'était pas là une victoire

[1] Ordre des états tenus à Blois, etc.; ap. Etats généraux, t. XIII, p. 138-163.

bien décisive pour la Ligue. Un résultat aussi incomplet, arraché par tant d'intrigues, montrait la force du parti de la paix dans la bourgeoisie, et semblait prouver que les protestants et les *catholiques unis* avaient eu tort de s'abstenir et de croire leur cause perdue d'avance auprès des états.

Les députés du roi de Navarre, des confédérés et des églises réformées étaient à Blois depuis le milieu de décembre; mais, conformément à leurs instructions, ils ne s'étaient pas présentés dans les réunions des états; parmi eux se trouvait l'historien La Popelinière. Ils repartirent précipitamment après le vote des trois ordres contre leur religion. Le roi leur avait donné une réponse évasive et ambiguë. Le 28 décembre, on reçut de fâcheuses nouvelles de Guienne et de Poitou. Les huguenots avaient prévenu l'attaque dont on les menaçait : ils avaient repris les armes dès la mi-décembre, à la voix du roi de Navarre et du prince de Condé, déclarés, l'un chef, l'autre lieutenant général de la Contre-Ligue. Bazas, La Réole et quelques autres places étaient tombées entre leurs mains. Ce fut une belle occasion au parti de la paix de récriminer contre ses adversaires : la querelle fut vive entre les Méridionaux; les députés du tiers état de Guienne reprochèrent aux députés de Toulouse de renouveler, par leur fanatisme, les calamités du Midi. Les trois ordres envoyèrent vers le roi à l'occasion des événements de Guienne. Henri les invita à expédier des commissaires au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal de Damville, pour les sommer de mettre bas les armes et d'obtempérer au vœu *des trois estats de France*. De nouveaux débats s'élevèrent sur la forme des instructions à donner aux envoyés : le tiers état fit adou-

cir *plusieurs paroles aigres et piquantes* proposées par les deux autres ordres, et retrancher tout ce qui eût pu être interprété comme une *dénonciation* de guerre et un engagement de contribuer *aux frais d'icelle*, quoique les commissaires du clergé eussent assuré que c'était le roi qui voulait que l'on employât ces expressions. Le tiers, par compensation, consentit qu'on professât, dans les instructions, les maximes de droit public les plus exclusivement catholiques[1]. Les envoyés partirent dans les pre-

[1] Voy. les instructions aux envoyés; ap. Mém. de Nevers, t. I, p. 445-452. — «Lesdits sieurs remonstreront au seigneur roi de Navarre que... la profession de la religion catholique, apostolique et romaine n'est point seulement l'ancienne coustume, mais la principale et fondamentale loi du royaume, et la forme essentielle qui donne le nom et le titre de chrestien à nos rois; qu'il y a différence entre les lois du roi et les lois du royaume; que celles-ci, d'autant qu'elles ne peuvent estre faites qu'en générale assemblée de tout le royaume, avec le commun accord et consentement des gens des trois estats, aussi depuis elles ne peuvent estre changées ni innovées qu'avec l'accord et consentement desdits trois estats... Estant d'ailleurs assez connu d'un chacun, comme la religion catholique, etc., soit en sa naissance du temps de Clovis, ou en cérémonie du temps du roi Charlemagne, n'a esté receue à la seule volonté des rois, mais consentie et approuvée en générale assemblée des trois estats, avec serment et promesse réciproquement faites, tant par les rois que par les sujets, de n'en autoriser ni tolérer autre, et ont voulu que le roi en son sacre, que tous les officiers en leur réception, sur le crucifix en fissent serment public et protestation, de laquelle il est très-certain qu'ils ne peuvent plus varier, pour quelque cause, occasion et prétexte que ce soit, non plus que de la loi salique, estant ladite loi de religion beaucoup plus fondamentale que n'est celle-là... Et est la couronne de France si conjointe à la religion catholique, ... que non-seulement elle n'a pu souffrir aucun qui n'en ait été singulier protecteur et professeur, mais aussi que les sujets ne sont tenus d'obéir aux rois qu'après leur sacre... les états du royaume ne vouent fidélité et obéissance au roi qu'aux conditions de son premier serment (celui du sacre)... »

L'adoption de cette dernière maxime par les trois ordres ramenait au moyen âge et renversait d'un seul coup toute la doctrine résumée par les légistes dans leur fameux axiome : *Le roi ne meurt jamais.* Les principes professés par les états de 1576 sur l'identification du catholicisme avec la monarchie devaient avoir prochainement de grandes conséquences; nous aurons à revenir sur ce sujet. — Il y a de la profondeur dans la distinction établie par les états entre

miers jours de janvier 1577, accompagnés de Biron, que Henri III dépêchait vers le roi de Navarre : Bodin avait refusé de figurer parmi eux; il se sentait plus utile dans l'assemblée.

Le roi semblait se confirmer de plus en plus dans ses dispositions belliqueuses : il ne cessait de répéter que le premier serment fait à son sacre annulait tous les serments contraires; que l'édit de pacification était sans valeur, ayant été accepté par force; qu'il était *mineur* quand il l'avait signé, attendu qu'il n'avait point alors vingt-cinq ans accomplis. Cette minorité de vingt-cinq ans était un argument peu orthodoxe en droit monarchique. Henri demanda des avis écrits à tous les membres de son conseil, non pas sur la résolution à prendre, mais sur les moyens d'exécuter sa résolution bien affermie, c'est-à-dire de soutenir la guerre[1]. Le 8 janvier, Henri III manda les députés des trois états de Bourgogne, province dont l'ardeur catholique paraissait un peu amortie, et les pressa d'organiser la Ligue dans leur pays : il chargea le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, de leur communiquer l'acte d'association; mais les députés s'excusèrent de rien faire sans consulter les états

les lois du roi (les ordonnances) et les lois du royaume. — Plus loin, le rédacteur des mêmes instructions attribue *aux cours de parlements*, comme étant *une forme des trois estats raccourcie au petit pied,* le pouvoir de suspendre, modifier et refuser les édits royaux. Cette clause est évidemment l'ouvrage des gens de robe.

[1] Tous ces avis, écrits dans le courant de janvier, sont insérés dans les Mém. de Nevers, t. I, p. 179-289. Celui du duc de Guise (p. 247) est curieux : le redoutable Henri de Guise se fait le plus petit qu'il peut; *il n'est pas capable de donner conseil; il n'est qu'un jeune soldat; il a si peu d'expérience,* qu'il se sent plus propre à exécuter les commandements du roi qu'à lui *bailler* son avis. Il se contente de recommander qu'on protége *ceux de la nouvelle religion qui se contiendront doucement en leurs maisons.*

provinciaux. Le roi fit appeler encore d'autres députés *pour le fait de ladite association.* Le 12 janvier, il approuva l'acte de la ligue de Paris et de l'Ile-de-France, qui offrait deux mille cinq cents fantassins et cinq cents chevaux ; cet acte était conforme aux autres, si ce n'est que le roi fit ajouter à l'article promettant obéissance *au roi régnant, et, après lui, à la postérité de la maison de Valois*, ces mots : *et aux autres qui, après ceux de la maison de Valois, seront appelés par la loi du royaume à la couronne*[1]. C'était une garantie rendue aux Bourbons, et une barrière contre les Guise.

Tout n'était pas consommé, parce qu'on avait ratifié la Ligue et obtenu des états une déclaration contre le culte protestant : il s'agissait maintenant de tirer des trois ordres les ressources nécessaires pour changer les paroles en actes. Les dons volontaires des ligues provinciales ne pouvaient suffire ; leurs levées ne pouvaient guère être que la réserve de l'armée régulière, et le roi ne voulait pas se mettre entièrement à leur discrétion. D'ailleurs, outre les dépenses à venir, la couronne avait à liquider un immense arriéré. Vers la fin de décembre, le premier président de la chambre des comptes, Nicolaï, était venu exposer aux trois états le *fonds des finances :* on avait dépensé, de 1560 à 1575, 225 millions, sur lesquels 101 restaient dus[2] : le revenu ne montait qu'à un peu plus de 12 millions et demi, et le roi, à cause de l'intérêt de la dette, se trouvait en déficit annuel de près

[1] Manuscrits de Dupuy, vol. 87. L'acte est imprimé dans les Mém. de Nevers, t. I, p. 627, mais avec une date erronée.

[2] La vente des charges et offices avait produit 20 millions durant ces seize années. Guillaume de Taix, f° 59.

catholicisme par *doux moyens et sans guerre*. Le président Aimar, député et maire de Bordeaux, avança que c'était par *conciles et par réformation des abus* que se devait opérer l'union religieuse (Journal de Bodin, p. 247-250). La discussion financière avait déterminé cette éclatante réaction.

L'assemblée du tiers recommanda en outre à son orateur de réclamer le rétablissement des élections ecclésiastiques, et de *toucher au vif* la mauvaise administration des finances et les malversations des *estrangers* (des Italiens). On décida qu'on ne ferait aucune offre de nouveaux subsides, les députés n'y étant nullement autorisés par leurs cahiers, qui ne contenaient au contraire que des doléances sur l'excès des impôts. Toute l'œuvre du roi et des ligueurs était ainsi sapée par la base.

Henri III témoigna son mécontentement contre le tiers état, dans la séance royale du 17 janvier, par une vengeance assez puérile. Suivant le cérémonial, lorsque les trois ordres répondaient au roi, chaque orateur s'agenouillait en commençant sa harangue, et son ordre se tenait debout et la tête découverte, jusqu'à ce que le roi eût commandé à l'orateur de se lever, et à ses collègues de s'asseoir. Ce commandement fut donné au clergé et à la noblesse, dès que leurs orateurs eurent prononcé quelques phrases; mais le roi laissa Versoris à genoux pendant une demi-heure, et le tiers état debout, tant que dura le discours de son représentant. Aux états d'Orléans, ainsi que l'observe Bodin, le tiers état « avoit esté autant privilégié que les autres. » Versoris, personnellement, n'avait pourtant pas encouru le ressentiment du roi; il eut même la hardiesse d'enfreindre ses instructions, et d'omettre la fameuse restriction : *sans guerre*.

Cette supercherie fut inutile, comme la séance royale elle-même : les trois ordres n'avaient fait que des offres vaguement générales ; le roi et les agents de la couronne renouvelèrent leurs efforts et leurs menées, pendant que les états achevaient leurs cahiers généraux[1]. Le 25 janvier, Henri fit proposer au tiers état un plan financier inventé par trois ou quatre intrigants, entre lesquels figurait ce chevalier Poncet, qui passait pour avoir conseillé à la reine mère d'établir en France un gouvernement à la turque. C'était là une assez mauvaise recommandation. Le plan de réforme financière consistait dans la suppression de tous les subsides, aides et gabelles, et dans leur remplacement par un impôt unique, qui serait payable par feu, le minimum à 12 deniers, le maximum à 50 livres, et qui, disait-on, rapporterait 15 millions par an[2]. Le roi demandait en outre deux millions comptant pour les premiers frais de la guerre. Le duc d'Anjou, que sa mère et son frère compromettaient de plus en plus vis-à-vis de ses anciens alliés, se transporta successivement, les 28, 30 et 31 janvier, dans les trois chambres des états, afin de les exhorter à *secourir le roi ;* dans la chambre de la noblesse, il signa le premier

[1] La majorité du tiers, entraînée par les gens de robe, requit dans son cahier la suppression des juges consuls : les députés de Paris, de Troyes, d'Orléans, d'Auxerre, etc., protestèrent. J. de Bodin, p. 255.

[2] C'était là ce qu'on disait aux états, pour ne pas les effrayer, mais on comptait sur un produit double. On calculait sur environ trois millions de feux (Journal de Nevers, ap. L'Estoile, édit. de 1744, t. III, p. 120-125). — A cinq têtes par feu, la France n'aurait eu qu'environ quinze millions d'habitants ; ce chiffre, probablement un peu trop faible, se rapproche de ceux que donnent les ambassadeurs vénitiens dans leurs curieuses observations statistiques. Marc-Antonio Barbaro parle de quinze à seize millions d'habitants. Corresp. des ambassadeurs vénitiens, t. II, p. 148.

un engagement de servir à ses frais tant que durerait la guerre ; les Guise signèrent immédiatement après lui. Le clergé, après une assez longue résistance, consentit enfin à octroyer la solde de quatre mille fantassins et mille cavaliers pour six mois, estimée à environ 525,000 livres, à condition que l'argent ne passerait point par les mains des gens du roi. Le clergé débattit en outre la part qu'il pourrait supporter des frais de la Ligue, et qu'il porta d'une demi-décime à une décime pour le plus du revenu ecclésiastique (Guill. de Taix, fº 57, vº). Le tiers fut inflexible ; il se déclara sans pouvoirs et pour l'octroi des deux millions et pour le plan financier.

Le roi était furieux contre Bodin, qui était arrivé peu à peu, par la seule supériorité de son intelligence et de son caractère, à diriger tous les mouvements de son ordre. La conduite du député de Vermandois était d'autant plus noble, qu'il était pauvre, et qu'il renonçait volontairement à la faveur et à la fortune, sans être soutenu, dans sa généreuse abnégation, par les ardentes passions religieuses et politiques qui eussent animé à sa place Hotman ou Languet. Les députés de Paris, tremblant que Henri III, en cas de refus, ne se rejetât sur les rentes de l'hôtel de ville, qui s'élevaient à 3,132,000 livres, *remuèrent ciel et terre* en faveur des demandes du roi ; ils ne réussirent qu'à exciter dans l'assemblée, par leurs tentatives d'intimidation, une véritable émeute contre eux. Les cahiers furent présentés au roi le 9 février, sans que le tiers eût fait aucune concession.

Sur ces entrefaites revinrent les députés envoyés par les états aux trois chefs des confédérés. Le prince de Condé, qui avait récemment publié un manifeste d'une extrême violence, n'avait pas même voulu ouvrir les

lettres que lui adressait une assemblée *pratiquée et corrompue,* disait-il, *par les ennemis du royaume.* Le roi de Navarre, que les commissaires des états trouvèrent occupé à faire le siége de Marmande, les accueillit avec sa courtoisie habituelle ; il versa des larmes quand l'archevêque de Vienne, chef de la députation, lui parla des nouvelles calamités que la résistance des prétendus réformés allait attirer sur la France ; mais il rejeta ces calamités sur ceux qui conseillaient au roi de rompre la paix par lui jurée. Il chargea les commissaires d'une réponse pour *messieurs les gens tenant les estats à Blois :* il y conjurait l'assemblée, par les arguments les plus forts et dans les termes les plus conciliants, de revenir sur la dangereuse requête qu'elle avait présentée au roi. Quant à l'exhortation qu'on lui fait de quitter sa religion, « il prie Dieu que si sadite religion est la bonne, comme il croit, il veuille l'y confirmer et assurer ; que, si elle est mauvaise, Dieu lui fasse entendre la bonne, et illumine son esprit pour la suivre... et, après avoir chassé de son esprit toutes erreurs, lui donne force et moyen pour aider à les chasser de ce royaume, et de tout le monde, s'il est possible (J. de Bodin, p. 283-291). »

Cette alternative, ainsi posée, ne témoignait pas d'une conviction bien solide, et choqua tant soit peu les ministres du saint Évangile : le Béarnais leur semblait beaucoup plus politique que religieux.

Le maréchal de Damville répondit, à peu près comme le roi de Navarre, sur la nécessité de maintenir l'édit de paix, et déclara ne pouvoir rompre ses engagements avec les huguenots et catholiques associés.

Le rapport des commissaires affermit encore la majorité du tiers état dans ses dispositions pacifiques. Le tiers

était, en ce moment, engagé dans un débat très-important avec les deux autres ordres. On a vu qu'à l'ouverture de la session, le roi, à la requête des états, avait promis de réduire son conseil privé, et d'admettre douze commissaires de chaque ordre à discuter, avec le conseil, le *jugement* des cahiers. Le tiers avait dès lors exprimé quelque défiance sur le rôle que rempliraient les trois commissions, et n'avait adhéré à la requête que sous condition. Le roi, en recevant les cahiers, venait de promettre la réduction du conseil privé à vingt-quatre membres, sans compter les princes ; il s'agissait donc maintenant de choisir les trente-six délégués. Le tiers s'y refusa formellement, à l'instigation de Bodin : ce qui s'était passé depuis le début de la session l'avait éclairé sur le danger de remettre les pouvoirs des états à des commissions que l'on pourrait transformer en *estats généraux au petit pied, ambulatoires* à la suite du roi. La grande question, aux yeux des députés de la bourgeoisie, c'était de ne pas autoriser l'aggravation de l'impôt ; or, il était à craindre que douze députés ne se laissassent entraîner à accorder ce qu'avaient refusé cent cinquante, et que la cour ne maintînt les commissions en permanence après avoir séduit leurs membres : la France aurait été livrée à un despotisme légalisé par une représentation mensongère. Jusqu'alors on avait fréquemment subi par force des impôts arbitraires ; mais cet arbitraire n'était point déguisé, et les droits du peuple ne se prescrivaient pas. Le roi trahit sa pensée à cet égard en insistant sur la nomination des trente-six délégués, après quoi, dit-il, *tous les autres députés s'en pourroient retourner*. L'assemblée du tiers pria le roi de l'excuser de faire cette élection, et décida que sa mission était terminée (12-19 février). Le clergé, sur

les représentations de Bodin, s'abstint également de nommer des délégués[1].

Le roi, désespérant d'obtenir un secours direct du tiers, convoqua les trois ordres, et leur demanda leur consentement pour vendre des biens du domaine jusqu'à concurrence de 300,000 livres de rente à perpétuité (20 février). Les deux ordres privilégiés étaient disposés à consentir : le tiers résolut de s'opposer à l'aliénation du domaine. Plusieurs députés influents avaient été gagnés; mais Bodin fut inébranlable : il déclara hautement que le roi n'était que simple usager du domaine; que le fonds appartenait au peuple, et ne pouvait être aliéné sans procuration expresse du peuple; qu'eût-on même des pouvoirs à ce sujet, l'intérêt public défendrait de s'en servir. La majorité lui resta fidèle; le roi en pleura de colère. « Ils ne me veulent secourir du leur, ni me per« mettre que je m'aide du mien! voilà, dit-il, une trop « énorme cruauté (Guillaume de Taix, f° 64, v°)! » Henri III avait plus à se plaindre de lui-même que des autres.

Le tiers, sommé derechef ou d'autoriser l'aliénation ou de fournir d'autres ressources, répondit que le roi, si ses affaires étaient si urgentes, se pouvait accommoder de la moitié des rentes constituées par les villes et communautés, en exceptant les rentes dues aux veuves et aux pupilles, lever des emprunts sur les financiers et partisans, et vendre encore quelques portions du domaine de l'église (J. de Bodin, p. 303-304).

[1] Journal de Bodin, 276-285-293-295. — Bodin, observe M. de Sismondi, rendit ainsi un service essentiel à la France; car le royaume fut sur le point d'éprouver la révolution que Charles-Quint avait accomplie *en Espagne* (en Castille), lorsqu'il avait substitué à la majesté des cortès une petite et obscure députation permanente. » Hist. des Français, t. XIX, p. 459.

On recommençait à parler de paix, non-seulement dans le tiers état, mais dans la noblesse et même dans le clergé, qui voyait ses biens saccagés de fond en comble dans plusieurs grandes provinces. Biron, dépêché par Henri III vers le roi de Navarre, avec les commissaires des états, avait rapporté que ce prince ne se refuserait pas à sacrifier quelques-unes des conditions de l'édit pour avoir un *bon appointement*. L'idée d'une transaction gagnait du terrain. Le 27, dans une réunion des trois ordres, plusieurs députés du tiers proposèrent de demander la paix au roi; on discuta vivement, et l'on se sépara sans rien décider. A la suite de cette séance, trente-deux députés du tiers, formant le noyau du parti ligueur, se réunirent pour protester contre toute demande de paix. Le lendemain, le duc de Montpensier, qui avait été envoyé par Henri III, après Biron, vers le roi de Navarre, exposa successivement aux trois ordres le résultat de sa mission. Ce farouche persécuteur des huguenots s'était singulièrement modifié depuis sa querelle avec les Guise; il s'était rapproché de la branche aînée de sa maison, et montrait une tiédeur qui scandalisait fort les fanatiques dont il avait tant de fois excité la fureur sanguinaire. Il lut devant les trois états un discours fort bien raisonné et assez éloquent, qui n'était sans doute pas son ouvrage, et qui concluait à la tolérance, au moins provisoire, de la *nouvelle opinion*. Cette conclusion, venant d'un tel homme, produisit une impression assez vive; le tiers état l'adopta sur-le-champ, et conclut de nouveau, à la pluralité des voix, que le roi serait supplié de réunir ses sujets en la religion catholique, etc., *sans guerre*. L'ancienne majorité, devenue minorité, se trouva réduite aux gouvernements de Champagne, de Picardie,

d'Orléans et de Languedoc; les députés de Paris avaient quitté l'assemblée pour aller presser l'organisation de la Ligue dans la capitale (J. de Bodin, p. 305-314) (28 février).

Pendant ce temps, le conseil privé délibérait dans le château de Blois : le vent tournait; la cour se préparait à un grand changement de front. Dès le milieu du mois précédent, la reine mère, qui avait d'abord applaudi au zèle catholique de Henri III, s'était sensiblement refroidie; elle avait commencé à insinuer qu'on était allé trop vite; elle se querella même avec Henri III à ce sujet [1]. Loignac, un des officiers des gardes, ayant déclaré au roi qu'il avait dix hommes prêts à aller tuer le roi de Navarre, elle dit qu'*il le falloit seulement prendre* (J. de Nevers, p. 170). Catherine trouvait probablement d'un mauvais exemple qu'on portât le couteau dans le sein d'un roi. L'attitude peu encourageante des états généraux confirma la reine mère dans son opinion. Le 9 février, elle mit en avant, dans le conseil, de *permettre quelque religion* (réformée) *en attendant le concile général* : cette proposition souleva les clameurs des zélés ; le cardinal de Bourbon s'écria qu'il avait deux neveux dans l'hérésie, mais qu'il leur servirait lui-même de bourreau, s'ils restaient huguenots et rebelles (J. de Nevers, p. 172). Le 28 février, le débat se rouvrit, à propos de la réponse à faire aux cahiers des états. Cossé, Biron, Bellièvre, Morvilliers et plusieurs autres, puis le duc de Montpen-

[1] « Le dix-neuvième janvier, la reine pleura en son cabinet, se plaignant des trois qui avaient conseillé au roi de faire la guerre... Le vingt-deuxième janvier la reine se plaignit à moi... qu'elle n'ose rien faire à part, et que le roi le trouve mauvais... que je voyois bien qu'elle ne pouvoit pas tout ce qu'elle vouloit. » Journal de Nevers, ap. Mém. de Nevers, p. 169-170.

sier et son fils, opinèrent en faveur de la paix ; les ducs de Guise, de Mayenne et de Nevers, les cardinaux de Bourbon, de Guise et d'Este, et le duc d'Anjou lui-même, d'après les instances que le roi lui en avait faites en particulier, soutinrent l'*unité de religion;* Catherine les réfuta vivement; les deux partis attendaient avec anxiété la décision du roi. Henri prit enfin la parole, et dit que, les états ne lui ayant pas donné les ressources nécessaires pour exécuter sa résolution première, il ne pouvait déclarer son intention d'*entretenir une seule religion dans le royaume*, puisqu'il n'avait pas les moyens de la réaliser; qu'il ajournait donc l'article de la religion après les autres articles des cahiers (J. de Nevers, p. 175-178).

Le 1er mars, le roi licencia les députés de la noblesse et du tiers état; le 2, les députés du clergé [1]. Le 5, il renvoya Biron au roi de Navarre, afin de rouvrir les pourparlers.

Les hostilités entamées furent poursuivies simultanément avec les négociations, mais dans le seul but d'arriver à une transaction un peu avantageuse.

Bien des motifs durent contribuer à ce revirement de Henri III; les refus du tiers état, les menaces de Jean-Casimir et la crainte du retour des reîtres, les révélations de l'ambassadeur de France en Espagne, sur l'authenticité du projet de l'avocat David, les conseils d'hommes éclairés et dévoués à la couronne, tels que le premier

[1] Le clergé, avant de se séparer, signa un acte par lequel il protestait solennellement contre toute aliénation ultérieure de ses biens meubles et immeubles, et jurait de s'y opposer par interdictions, excommunications, censures, etc., à moins de consentement universel du clergé, donné en vue du salut de l'État et de la religion. États généraux, t. XIII, p. 315. — Cet acte fut réitéré dans les assemblées ecclésiastiques de 1579, 1582 et 1585.

président De Thou, Bellièvre, l'évêque Montluc, et, par-dessus tout, la puissante influence de la reine mère. La Ligue était à la fois plus menaçante au fond pour la dynastie, et moins généralement populaire que ne l'avait cru Henri III. A Paris même, où les quarteniers et les dizeniers de la milice bourgeoise colportaient l'acte d'association de maison en maison, elle rencontrait une opposition assez forte; beaucoup de gens notables refusaient de la signer, ou ne la signaient qu'avec des restrictions qui en changeaient le caractère. Amiens, la principale cité de la province où la Ligue était éclose, venait d'opposer un refus absolu à d'Humières, qui, après avoir obtenu les adhésions des corps municipaux de Péronne et de Montdidier [1], était entré dans Amiens, à la tête de la noblesse ligueuse, pour y faire recevoir également l'acte d'association (15 février). Amiens députa vers le roi, et acheta de lui 6,000 francs l'exemption de signer la Ligue [2]. Cette répugnance d'une partie de la bourgeoisie fit concevoir à Henri III la possibilité de se débarrasser de la Ligue, après s'en être quelque peu servi pour affaiblir les huguenots. Ce fut à cette idée que s'arrêta son esprit, après bien des oscillations. Les zélés, dans leur désappointement et leur courroux, allèrent jusqu'à prétendre que Henri les avait toujours trompés, que toutes ses démonstrations n'avaient été qu'un jeu concerté avec sa mère; mais cette

[1] L'acte d'association, souscrit, le 13 février 1577, par le corps municipal de Péronne, a été publié par le père Maimbourg, *Hist. de la Ligue*, p. 527-538, avec la liste des gentilshommes picards signataires de la Ligue, au nombre d'environ deux cents. Une seconde liste de signatures se trouve dans les manuscrits de Béthune, vol. 8832, f° 17, avec l'acte d'adhésion des manants et habitants de Montdidier, *Ibid.*, f° 15.

[2] De Thou, t. III, l. LXIII, p. 519-522. — L'Estoile, p. 83. — J. de Bodin, p. 241. — D'Aubigné, col. 854.

imputation n'est point du tout vraisemblable. Henri et Catherine elle-même ne renonçaient qu'à regret et par nécessité au dessein d'accabler les protestants, comme ils avaient renoncé à perdre les Montmorenci.

Il y eut du moins quelque activité dans l'exécution des nouveaux plans de Henri III. Deux petits corps d'armée furent réunis, l'un sur la Loire, l'autre sur la Charente, principalement avec les ressources fournies par la Ligue[1]. Le duc d'Anjou consentit à prendre le commandement de l'armée de la Loire contre ses alliés de la veille, à l'assistance desquels il devait tout ce qu'il possédait de puissance et de richesse. On lui donna pour lieutenants généraux les ducs de Guise, d'Aumale (fils du duc tué devant La Rochelle) et de Nevers. L'armée de la Charente fut confiée au duc de Mayenne, que la cour affectait de préférer à son frère aîné, pour tâcher de diviser la maison de Lorraine. Le duc d'Anjou se dirigea contre La Charité-sur-Loire, place importante par sa position, mais assez mal fortifiée : après une vive, mais courte résistance, qui coûta beaucoup de sang aux troupes royales, La Charité capitula (1er mai) ; on ne dut l'observation de la capitulation qu'au duc de Guise, qui empêcha le duc d'Anjou de céder aux clameurs des soldats, avides de meurtre et de pillage (d'Aubigné, col. 902). Le duc d'Anjou s'empressa de revenir jouir de sa gloire à la cour. Le roi et la reine mère lui donnèrent deux fêtes somptueuses au Plessis-lez-Tours et à Chenonceaux. Les dames *les plus belles et honnestes*

[1] Le roi essaya d'obtenir en détail des corps municipaux une partie des fonds que lui avaient refusés les états : il demanda 1,200,000 francs aux bonnes villes, dont 300,000 à la ville de Paris. Paris n'accorda que 100,000 francs, après deux mois de débats. L'Estoile, p. 85. — Voy. dans Isambert, t. XIV, p. 325-327, plusieurs édits bursaux, créations d'offices et de priviléges à prix d'argent.

de la cour firent le service des banquets, tantôt habillées en hommes, tantôt *à moitié nues et ayant les cheveux espars comme espousées* (L'Estoile, p. 86).

Le duc d'Anjou retourna ensuite joindre ses troupes, qui étaient entrées en Auvergne et avaient mis le siége devant Issoire. Après avoir essuyé plusieurs assauts meurtriers, Issoire se rendit à discrétion. L'armée catholique se dédommagea d'avoir manqué le sac de La Charité. Les malheureux habitants d'Issoire furent traités avec une atroce barbarie; hommes, femmes, enfants, tout fut passé au fil de l'épée (12 juin).

Le duc de Mayenne n'eut pas moins de succès dans les provinces poitevines. Le parti confédéré était en pleine dissolution dans ces contrées. Non-seulement la plupart des politiques firent défection à l'approche de l'armée royale, mais la discorde régnait entre la bourgeoisie protestante, d'une part, la noblesse et les soldats, de l'autre; le prince de Condé, qui s'était fixé à La Rochelle, était brouillé tout à la fois avec une partie de la bourgeoisie et avec une partie de la noblesse. L'indiscipline était sans bornes parmi les troupes réformées, que la guerre de partisans avait habituées à une licence effrénée. La ferveur des premiers temps était bien loin, et les règlements des assemblées générales n'existaient plus que sur le papier. Tonnai-Charente, Rochefort, Marans, tombèrent presque sans résistance au pouvoir de Mayenne, qui, le 22 juin, entreprit le siége de Brouage, forteresse bâtie, il y avait peu d'années, par un seigneur de Pons, au bord de la mer et au milieu des marais salants. La plupart des troupes qui avaient pris Issoire vinrent rejoindre Mayenne. On attachait beaucoup de prix à la conquête de Brouage, qui devait enlever aux huguenots leur

seconde place maritime et les ressources qu'ils tiraient des salines de l'Aunis. Condé avait placé dans Brouage des hommes d'élite, qui se défendirent vaillamment, tandis que la flotte rocheloise et une flotte catholique armée à Bordeaux manœuvraient dans les parages de Ré, d'Oléron et d'Arvert, l'une pour ravitailler, l'autre pour bloquer Brouage. L'escadre bordelaise, renforcée par quelques galères et par plusieurs vaisseaux de Bretagne et de Biscaye, eut l'avantage, prit les deux principaux navires rochelois, occupa l'île d'Oléron, et se rendit maîtresse de la mer. Brouage fut obligé de se rendre (16 août). Le roi de Navarre, qui guerroyait en Gascogne contre l'amiral de Villars, plutôt en intrépide chef de partisans qu'en prince et en général [1], n'avait pu réunir des forces suffisantes pour tenter de secourir Brouage : le désordre n'était pas moindre autour de lui qu'autour de Condé ; les gentilshommes catholiques qui l'avaient suivi lors de son évasion de la cour, les Fervaques, les Lavardin, les Roquelaure, étaient à chaque instant prêts à s'en-

[1] Voy. les *OEconomies royales* de Sulli, t. I, p. 23-26, sur les exploits et les dangers du roi de Navarre. D'Aubigné, col. 915, raconte, sur cette petite guerre de Gascogne, un fait intéressant, qui fournit une nouvelle preuve de l'authenticité de l'anecdote du vicomte d'Orthez. Un parti huguenot ayant surpris un détachement de milice de Bayonne et de Dax, égorgea les gens de Dax jusqu'au dernier, et renvoya les Bayonnais au vicomte d'Orthez, avec armes, chevaux et bagages, « avec charge de lui dire qu'ils avoient vu le différent traitement qu'on faisoit aux soldats et aux bourreaux. » — Les huguenots « eslevoient au ciel l'action rare et sans exemple et la gloire des Bayonnois. » — Une autre anecdote rapportée par d'Aubigné, col. 940, mérite d'être citée : c'est la mort héroïque de vingt-deux soldats huguenots, qui, enfermés dans une maison du faubourg de Pons par tout un corps d'armée, s'y défendirent plus de deux heures. On mit le feu à la maison ; ils n'en continuèrent pas moins leur résistance. « Cela esmut les capitaines de leur offrir la vie, à quoi ils ne voulurent jamais entendre ; mais lorsque les planchers brusloient sous leurs pieds, ils se touchèrent la main à la vue de tous, et, bruslant, tiroient arquebusades, jusqu'à ce que les deux derniers se prirent par la main, levant leurs armes en haut, et se jetèrent dans le feu. »

tr'égorger avec d'Aubigné et les autres zélés huguenots.

Les intrigues de la cour avaient, sur ces entrefaites, obtenu un grand succès en Languedoc : le maréchal de Damville, mécontent des huguenots, circonvenu par sa femme, qu'avait gagnée la reine mère, s'était enfin laissé entraîner à suivre l'exemple du duc d'Anjou : il avait rompu avec ses alliés et levé l'étendard contre eux dès les premiers jours de mai [1]. Les huguenots se défiaient de lui, et avaient pris leurs précautions; Montpellier et les autres places qu'il avait livrées au parti des confédérés ne suivirent pas sa défection ; son frère Thoré et son neveu Châtillon, l'aîné des fils de l'amiral Coligni, le remplacèrent dans le commandement. Le maréchal de Bellegarde fut associé par le roi à Damville : l'un devait opérer contre Nîmes, l'autre, contre Montpellier. Damville, comme le frère du roi, sembla vouloir donner des gages à la cour par sa cruauté envers ses anciens associés. Thoré et Châtillon, jeune homme plein de courage et d'intelligence, lui tinrent bravement tête, ravitaillèrent de vive force Montpellier, qu'il assiégeait, et s'apprêtaient à lui livrer bataille ; déjà l'on était en ligne sous les murs de Montpellier, quand La Noue, dépêché en courrier par le roi de Navarre, se jeta entre les deux armées, et proclama la nouvelle de la paix (2 octobre).

La paix, en effet, avait été signée à Bergerac le 17 septembre, malgré les efforts des Guise et des agents du pape et de l'Espagne. Le pape avait offert 900,000 livres au roi pour sa part des frais de la guerre (Pérussis, p. 201). Henri III et Catherine ne se laissèrent pas éblouir par

[1] Il passa d'un extrême à l'autre ; car. peu de temps auparavant, il avait proposé au roi de Navarre d'appeler les Turcs à Aigues-Mortes. La Noue fit rejeter cet odieux projet. Vie de du Plessis-Mornai, p. 39.

quelques succès partiels, et les conditions proposées par les plénipotentiaires du roi ne furent pas retirées. Le roi de Navarre, de son côté, montrait beaucoup de modération. Le duc de Montpensier, Villeroi, Biron, et deux ou trois autres conseillers d'État, rédigèrent, avec les fondés de pouvoir des confédérés, entre lesquels figurait La Noue, un double traité, l'un public, l'autre secret. Par le premier, l'exercice du culte réformé était restreint à une ville par bailliage ou sénéchaussée, outre les places tenues actuellement par les confédérés; les seigneurs hauts-justiciers ou possesseurs de pleins fiefs de haubert, avaient la liberté du culte dans leurs maisons, pour eux et pour tous ceux qu'ils y voudraient admettre; les simples feudataires, pour eux et leurs familles, et pour leurs amis, jusqu'au nombre de dix seulement, sauf dans le rayon de deux lieues autour de la cour, et de dix lieues autour de Paris. Des chambres nouvelles devaient être érigées dans tous les parlements, et ces chambres, dans les parlements de Bordeaux, Grenoble, Aix et Toulouse, compteraient un président protestant sur deux, et un conseiller protestant sur trois. Les protestants gardaient pour six ans les huit places de sûreté assignées par la paix de 1576, si ne n'est que La Réole était substituée à la malheureuse ville d'Issoire. Le reste des articles était conforme aux conditions de la dernière paix, sauf une clause qui cassait et annulait toutes ligues, associations et confréries, faites ou à faire, sous quelque prétexte que ce fût, au préjudice du présent édit, défendant expressément de faire dorénavant aucunes cotisations, levées de deniers, fortifications, enrôlements d'hommes, sans la permission du roi, etc. [1]. Après avoir

[1] La Popelinière, t. II, f° 585; son histoire se termine au traité de Bergerac; elle fut condamnée, en 1581, dans un synode réformé, tenu à La Rochelle, moins

fait retrancher des actes de la Ligue les clauses les plus menaçantes pour l'autorité royale, Henri III s'enhardissait à supprimer la Ligue elle-même, en l'enveloppant dans l'arrêt qui dissolvait la confédération huguenote.

Le traité secret accordait au roi de Navarre et à ceux de la religion réformée le droit de concourir au choix des juges dans les chambres nouvelles et la solde de huit cents hommes pour la garde des places de sûreté, garantissait les priviléges de La Rochelle, octroyait au prince de Condé Saint-Jean d'Angéli en garde pour six ans, en attendant que le roi pût le mettre en possession du gouvernement de Picardie, promettait de garantir contre l'inquisition tous les sujets du roi en pays étranger, et assurait l'état civil des prêtres et des religieux mariés et de leurs enfants.

C'étaient à peu près, avec les places de sûreté en plus, les conditions offertes par Henri III en 1575. Henri ratifia volontiers le traité, et appela cette transaction *sa paix*, avec une sorte de complaisance, par opposition au traité de 1576, qu'on avait nommé la *paix de Monsieur*. La *paix du roi* était établie sur des bases assez raisonnables; les bons citoyens espérèrent qu'elle pourrait durer, quoiqu'elle mécontentât les deux partis extrêmes. La cour semblait résignée à l'observer : le roi de Navarre et les protestants modérés s'en contentaient ; si le menu peuple des villes lui était peu favorable, la haute bourgeoisie et toute la population des campagnes l'accueillaient avec joie, maintenant que les articles de la pacification n'avaient plus rien d'humiliant pour la majorité catholique. L'avortement de la Ligue aux états de Blois avait

pour ses erreurs que pour l'impartialité que l'auteur avait affectée. — Les articles secrets sont dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 309.

ajourné les plans de la faction *lorraine*. Après tant d'efforts, tant de sang, tant de crimes, on était revenu à la paix qui précéda la Saint-Barthélemi, avec un grand épuisement moral et matériel et un opprobre ineffaçable de plus.

(1577-1578.) Le traité de Bergerac, publié sous forme d'édit à Poitiers, ne rendit pas l'ordre et le repos à la France : les deux ligues catholique et protestante n'étaient que nominalement dissoutes; leurs cadres n'étaient point brisés, leur esprit n'était pas changé; les hommes de parti n'étaient pas réconciliés avec la tolérance [1], et une autre classe d'hommes, plus dangereuse encore que les fanatiques, ne partageait point l'épuisement du reste de la nation, car elle vivait des souffrances publiques : c'était la classe des soldats, des *aventuriers*, qui, à la faveur de la désorganisation générale, reprenaient les mœurs atroces des compagnies du quatorzième siècle. Beaucoup de châteaux et plusieurs places fortes, dans les montagnes de l'Auvergne, des Cévennes, du Dauphiné, etc., étaient occupés par des bandes de brigands, dont le plus grand nombre avaient arboré la bannière de la Réforme, et que les chefs protestants n'osaient désavouer qu'à demi. Ces bandes se soucièrent peu de l'édit du roi, et n'abandonnèrent pas de bon gré leurs repaires. Les chefs protestants eux-mêmes ne voulaient pas évacuer leurs places fortes, que l'exécution de l'édit ne fût

[1] Voy. l'avis de du Plessis-Mornai au roi de Navarre, sur la requête des catholiques béarnais, demandant l'exercice de leur culte. Mornai conclut à la négative. Mém. de du Plessis-Mornai, t. I, p. 65, édit. de 1624. Voy. aussi les Mém. de Marguerite de Valois, p. 159-160, sur les violences qu'essuyaient les catholiques du Béarn, quand ils essayaient de faire quelque acte de religion. Le Béarn, étant, comme la basse Navarre, réputé indépendant du royaume de France, n'était pas soumis aux édits du roi.

complétement assurée de la part du roi. La cour, de son côté, ne retirait pas les gouverneurs ni les garnisons des villes de l'intérieur, et les lieutenants du roi cherchaient à surprendre les places que ne rendaient pas les huguenots. Ainsi Damville se ressaisit du château de Beaucaire en faisant assassiner le gouverneur; Biron fut introduit dans Agen par les habitants, comme le roi de Navarre venait de quitter cette ville avec sa petite cour [1]. L'évêque de Valence, le vieux diplomate Jean de Montluc, envoyé par le roi, parvint enfin à calmer les huguenots de Languedoc, qu'irritaient les violences de Damville, et à faire conclure un accord entre les catholiques et les protestants de cette province, pour l'observation de la paix et la répression des brigandages (avril 1578). Il y eut quelque chose d'analogue en Dauphiné, mais à des conditions que la cour ne ratifia pas. Il fallut bien plus de négociations pour appliquer les conventions de Bergerac, qu'il n'en avait fallu pour les conclure.

Henri III, cependant, de retour de Poitiers, où il avait séjourné durant les pourparlers de Bergerac, s'était réinstallé à Paris. Il ne s'en éloigna désormais guère. Il avait repris de plus belle ses démonstrations dévotes, processions, pèlerinages, dons aux églises, fondations de

[1] M. Bazin, dans sa spirituelle notice sur Henri IV, servant d'introduction à l'édition des *Œconomies royales* (Mémoires de Sulli) de la collection Michaud (2e *série*, t. II), attribue la défection des Agenais à une fort vilaine action dont le roi de Navarre aurait été le témoin ou le complice. Il raconte que les jeunes seigneurs de la cour de Navarre « s'avisèrent, au milieu d'un bal, d'éteindre les chandelles pour faire main-basse sur les dames. » Les habitants d'Agen, *pères, maris, amants et frères*, se seraient vengés en livrant leur ville à Biron. Nous n'avons trouvé d'allusion à ce fait que dans un pamphlet ligueur de 1586, l'*Avis d'un catholique anglois*, pièce très-éloquente, très-violente et très-calomnieuse, dont le témoignage ne nous paraît pas suffisant, si M. Bazin n'a quelque autorité plus grave à alléguer.

couvents : il semblait vouloir indemniser les zélés, en spectacles et en pompes religieuses, des proscriptions dont il les sevrait. Ses protestations et ses bienfaits lui gagnèrent le cœur de quelques moines. Le feuillant dom Bernard [1] « despeignoit le roi tellement attaché au crucifix, que ce n'estoit plus lui-mesme, mais Christ qui vivoit en lui (d'Aubigné, col. 969). » Le fameux jésuite Edmond Auger, devenu confesseur de Henri III, prétendait aussi que la France « n'avoit eu de longtemps prince aussi religieux (ibid.). » Mais ces voix amies trouvaient peu d'échos : si altéré que fût le sens moral dans les masses catholiques, elles ne pouvaient croire à la sincérité de pratiques dévotes qui servaient d'assaisonnement à l'orgie [2]. Les scandales de la cour ne se renfermaient pas dans l'enceinte du Louvre : le roi et les courtisans promenaient leurs bacchanales à travers la ville, et initiaient les femmes de la bourgeoisie aux mœurs des dames de la cour. Ce n'était pas la peine de se faire lire si souvent par de doctes Florentins le livre *du Prince* et les *Discours sur Tite-Live*, pour ne point apprendre à imposer la moindre contrainte à ses vices. Henri se croyait un profond politique, parce qu'il arrangeait à loisir des plans raffinés dans son cabinet ; mais, aussitôt qu'il passait de la théorie à la pratique, ses fantaisies déréglées

[1] Les feuillants étaient une réforme ascétique des bernardins, fondée en 1577 par Jean de la Barrière, abbé de Feuillans, dans le diocèse de Rieux.

[2] Voy. l'énergique tableau que fait d'Aubigné, dans ses *Tragiques*, des fêtes où Henri III, vêtu en femme, étalait

Cet habit monstrueux, pareil à son amour,
Si qu'au premier abord, chacun estoit en peine
S'il voyoit un roi-femme ou bien un homme-reine.

Ap. Sainte-Beuve, tableau de la poésie française au seizième siècle, t. I, p. 182. — Voy. aussi L'Estoile, p. 84.

bouleversaient tous ses calculs. Il avait toujours la pensée d'abaisser les grands au profit d'hommes nouveaux ; il fit quelques choix bien entendus ; il donna successivement le bâton de maréchal à Biron, à Matignon, à d'Aumont, braves et habiles capitaines, libres d'engagements envers les partis, et tout disposés à ne servir que la couronne; mais il perdit le bénéfice de ces choix heureux en élevant des misérables tels que René de Villequier et François d'O, les Narcisse et les Palles qui présidaient dans sa cour impure à des mystères dignes de Néron et d'Elagabale. C'étaient Villequier et d'O, le beau-père et le gendre, tous deux connus, surtout Villequier, par leurs habitudes infâmes, qui avaient introduit la plupart des *mignons* auprès de Henri III. L'exécration qu'inspirait Villequier était au comble depuis qu'il avait poignardé sa femme enceinte à Poitiers, presque sous les yeux du roi, « qui haïssoit cette dame, pour ce qu'elle avoit mesdit de sa majesté en pleine compagnie, » et qui accorda, sans difficulté, rémission d'un crime ordonné ou consenti par lui [1]. Ce fut là le successeur que donna Henri III au respectable maréchal de Montmorenci dans le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France [2]. Quant à d'O, il obtint la surintendance des finances, et son faste impudent afficha bientôt à tous les yeux l'immensité de ses concussions.

Rien, dans notre histoire, n'offre la moindre analogie avec cette cour de Henri III : il faut remonter aux époques les plus dépravées de l'antiquité romaine pour retrouver un pareil mélange de débauche et de férocité, de

[1] L'Estoile, p. 89. — Villequier prétexta l'inconduite de sa femme qui était notoire, et dont il ne s'était jamais soucié. Il prétendit en outre qu'elle avait voulu l'empoisonner, de concert avec un amant.

[2] Ce maréchal mourut en mai 1579.

folie et de légèreté sanguinaire. Des goûts d'art et de littérature surnageaient dans ce chaos immonde : Henri III honorait fort Ronsard, et combla de faveurs le poëte Desportes, agréable écrivain, moins éclatant et plus sage ou plus timide que Ronsard ; Henri III encourageait les arts comme sa mère, pourvu qu'ils se prostituassent à ses vices. C'est un trait de ressemblance de plus avec la cour des Césars. Néron aussi était artiste ! Ce qui donne un caractère particulier à la cour de Henri III, c'est d'une part l'association de la bigoterie au libertinage le plus hideux[1] ; de l'autre, un reste d'esprit chevaleresque, vicié, corrompu, mais encore hardi et aventureux jusqu'à la démence. Les jeunes courtisans se jouent de la mort avec une sorte de frénésie ; ils se font un point d'honneur de défier, pour des femmes perdues de débauche, mais brillantes d'esprit, d'audace et de volupté, les mêmes dangers que bravaient les ancien chevaliers pour les chastes *dames de leurs pensées*.

On n'entendait parler que de duels, de guet-apens,

[1] Voy. L'Estoile, *passim*, et la *Confession de Sancí*, à la suite des Mém. de L'Estoile, édition de La Haye, 1744, t. V, p. 220-227. Quoiqu'on ne puisse ajouter une foi entière à ce sanglant libelle de d'Aubigné, il y a beaucoup de vraisemblance dans le récit qu'il fait des terreurs de Henri III et de ses complices, et des pratiques superstitieuses qu'ils entremêlaient à leurs ignobles plaisirs, pour conjurer le courroux du ciel. Henri III n'était pas systématiquement incrédule ni sceptique ; moins complétement hypocrite et plus absurde que ne le pensaient ses sujets, il cherchait d'étranges accommodements de conscience ; il mêlait de puériles superstitions à ses débauches, comme autrefois Louis XI, à ses cruautés. — Le volume 664 des manuscrits de Dupuy, recueil d'anecdotes tirées de la conversation de *divers grands personnages*, et principalement du président du Vair, confirme les inculpations de d'Aubigné en y ajoutant quelques traits : Henri III y est accusé d'actions d'une méchanceté infâme. Son cabinet aurait été le théâtre de viols hideux. — Le manuscrit accuse le poëte Desportes d'avoir été l'instrument d'une *bonne partie des galanteries* du roi. « Il en avait écrit la vie en chiffres, mais il la brûla aux barricades. »

d'assassinats : la cour était à la fois un lieu de prostitution et un coupe-gorge. On peut voir dans le Journal de L'Estoile l'interminable liste des meurtres impunis. Les gens de qualité ne connaissaient plus d'autre justice que celle du poignard ou de l'épée. On assassinait ses rivaux d'amour, d'intérêt, d'ambition. Si les maris égorgeaient les femmes, celles-ci parfois le leur rendaient bien, témoin l'ancienne maîtresse de Henri III, la Châteauneuf, qui, s'étant mariée par amour à un Italien, et l'ayant surpris en flagrant délit d'infidélité, le poignarda *virilement* de sa propre main (L'Estoile, p. 90). Les favoris du roi, de *Monsieur* et des Guise se dressaient des embuscades aux portes du Louvre et des Tuileries, à la barbe du grand prévôt, dont la juridiction, autrefois si redoutée, n'était plus qu'une sinécure. Quand on en venait à un duel, à un combat loyal et réglé d'avance, le combat singulier n'était plus environné des formes solennelles d'autrefois ; on n'appelait plus le *jugement de Dieu;* chacun n'invoquait d'autre Dieu que sa fureur et que le patron qu'il servait[1]. Le plus fameux de ces combats eut lieu le 27 avril 1578, au Marché aux Chevaux, sur l'ancien emplacement des Tournelles. Trois des mignons du roi, Caylus, Livarot et *le beau* Maugiron, en vinrent aux mains avec le cadet de Balzac d'Entragues,

[1] Cette transformation du duel, importante dans l'histoire de nos mœurs, appartient aux règnes des derniers Valois. Le combat singulier devient purement individuel et en dehors des lois, qui doivent bientôt le poursuivre à outrance, sans pouvoir l'anéantir. Le *cérémonial des gages de batailles* disparaît sans retour, à partir du règne de Henri II. Le dernier exemple connu est le combat de d'Aguirre et de Fendille, postérieur de deux ans au fameux duel de Jarnac et de La Châtaigneraie. Voy. Brantôme, Traité des duels, et les curieuses recherches sur l'histoire des duels en France, publiés par M. le marquis de Fortia d'Urban, à la suite de sa vie de Crillon, t. II et III.

dit *Entraguet*, d'Aydie de Riberac et le jeune Schomberg, créatures du duc de Guise. Maugiron et Schomberg restèrent morts sur la place; Caylus et Riberac moururent de leurs blessures. Le roi se tint enfermé plusieurs jours : il embrassa les cadavres sanglants de ses favoris, fit tondre leurs têtes, emporta et serra leurs blonds cheveux, commanda d'exposer leurs corps sur des lits de parade, comme on faisait pour les princes, obligea toute la cour d'assister à leurs funérailles, et leur érigea de somptueux mausolées dans l'église Saint-Paul. Ses regrets eussent touché, si l'on eût pu les attribuer à une amitié honnête; mais ils ne firent qu'exciter l'indignation populaire. On appela l'église Saint-Paul le *sérail des mignons* (L'Estoile, p. 98-99). Un troisième favori ne tarda pas à y rejoindre ses compagnons; c'était Saint-Mesgrin, jeune et beau gentilhomme bordelais. Il fut massacré un soir en sortant du Louvre, au coin de la rue Saint-Honoré, par des hommes masqués que conduisait, dit-on, le duc de Mayenne (21 juillet 1578). Maugiron était mort en blasphémant; la dernière parole de Saint-Mesgrin fut une plaisanterie obscène (L'Estoile, p. 99-100). Saint-Mesgrin avait séduit la duchesse de Guise, et les Guise ne laissèrent pas longtemps le roi et ses mignons rire à leurs dépens. Il n'y eut aucunes poursuites : le roi n'osa s'attaquer aux *Lorrains*. Henri III se contenta d'honorer Saint-Mesgrin, comme ses devanciers, par de pompeuses funérailles, et de faire célébrer la mémoire des trois victimes par ses poëtes de cour [1]. La douleur de Henri fut peu durable; les morts furent bientôt oubliés et remplacés.

[1] Voy. les vingt-deux sonnets d'Amadis Jamin, dans L'Estoile, p. 107.

Ce qui ne passa point avec les regrets du roi, ce fut sa haine sourde contre les Guise et la crainte qu'ils lui inspiraient. Le désir d'élever un rempart contre leurs entreprises paraît avoir été un des principaux motifs d'une institution fameuse qu'établit Henri III peu de mois après la mort des trois mignons. L'ordre de Saint-Michel, prodigué sans choix ni mesure, était tombé dans l'avilissement[1]; Henri résolut de fonder un nouvel ordre militaire. Il emprunta le titre et une partie des statuts d'un ordre du Saint-Esprit érigé, au milieu du quatorzième siècle, par un roi de Naples de la maison d'Anjou, et depuis longtemps oublié[2]. Les lettres d'institution furent publiées au mois de décembre 1578. Henri déclarait placer son nouvel ordre sous l'invocation du Saint-Esprit, en mémoire de ce qu'il avait été élevé aux deux trônes de Pologne et de France le jour de la Pentecôte. Le but annoncé était le maintien de la religion catholique et la restitution de la noblesse en sa dignité et splendeur. L'ordre du Saint-Esprit, était-il dit, se composera au plus de cent chevaliers commandeurs, dont neuf commandeurs ecclésiastiques, à savoir : quatre cardinaux, quatre autres prélats et le grand aumônier. Les commandeurs ecclésiastiques auront droit d'examen sur la foi et les mœurs des candidats nommés par le roi. Tout

[1] Henri III donna le collier de Saint-Michel à un homme qui lui avait fait cadeau de deux de ces petits épagneuls qu'il aimait tant. Brantôme, Éloge du maréchal de Tavannes.

[2] Les statuts de l'ordre du *Saint-Esprit au droict désir* existent encore à la bibliothèque royale, fonds La Vallière, n° 56 bis. C'est un des plus beaux manuscrits à miniatures du moyen âge. Henri III, par une ridicule vanité, avait ordonné de le brûler afin de cacher son plagiat. M. de Cheverni le conserva secrètement. Voy. la note de MM. Champollion, p. 110 de leur édition de L'Estoile.

chevalier devra être gentilhomme de *trois races paternelles au moins*, prêter serment de vivre et mourir en la foi catholique, de maintenir l'ordre selon son pouvoir, de se dévouer entièrement au roi grand maître, la grande maîtrise étant unie indissolublement à la couronne. Les rois prêteront le serment comme grands maîtres à leur sacre. Les chevaliers ne doivent prendre pension, gages ni états d'aucun autre prince que du roi, ne pas sortir du royaume sans sa permission, lui révéler tout ce qui importe à son service. Tous les chevaliers doivent communier le 1er jour de l'an et le jour de la Pentecôte, fêtes principales de l'ordre. Les chevaliers seront passibles de dégradation pour cause d'hérésie, sacrilége, trahison ou *fuite de bataille*. Leurs débats seront jugés par le roi, de l'avis des *confrères-commandeurs* (Isambert, tome XIV, p. 350).

On a voulu voir d'infâmes symboles dans les insignes de l'ordre du Saint-Esprit. On a prétendu que les chiffres entrelacés du collier désignaient les mignons du roi et sa sœur, la reine de Navarre. Quoi qu'il en soit, la liste des premiers chevaliers désignés par le roi ne permet pas de considérer l'ordre comme une confrérie de mignons. Sauf Villequier, qui apparaît partout comme le démon familier de Henri III, et La Guiche, presque tous les autres sont de grands seigneurs, de vieux capitaines ou des diplomates que le roi tâche d'enchaîner à ses intérêts. On voit figurer parmi eux le duc de Nevers, les maréchaux de Retz et de Cossé, l'amiral de Villars, Strozzi, colonel général de l'infanterie, d'Aumont, Villeroi, Cheverni, le duc d'Uzès, huguenot converti, et d'Humières, le chef des ligueurs picards, que Henri III s'efforçait de détacher des Guise. On y remarque deux princes de la maison de

Lorraine, le duc de Mercœur, frère de la reine, et le jeune duc d'Aumale, cousin germain des Guise. Henri III crut habile d'englober le duc de Guise lui-même dans une seconde promotion, afin d'avoir prise sur lui par les engagements qu'imposaient les statuts.

Henri espérait se servir de cette institution pour séduire les principaux partisans des Lorrains et des huguenots : il avait compté annexer aux brevets de chevaliers du Saint-Esprit, non pas seulement des exemptions et des priviléges notables, mais des commanderies formées aux dépens des grandes abbayes de France; le pape, mécontent de la paix de Bergerac [1], ne consentit pas à cette nouvelle aliénation des biens de l'église, et Henri fut obligé d'y renoncer. La création de l'ordre du Saint-Esprit fut loin d'avoir les résultats dont le roi s'était flatté.

Henri, méprisé de tout le monde, avait tout le monde à craindre : son frère lui causait autant de peur que les Guise. Le duc François d'Anjou, à qui le traité de 1576 avait fait, pour ainsi dire, un royaume dans le royaume, était redoutable en effet par sa position, sinon par sa capacité, et, quoiqu'on l'eût adroitement brouillé avec les huguenots, il avait encore bien des moyens de troubler l'état. Ce n'était pas précisément son dessein : son ambition avait pris un autre cours; il n'avait jamais cessé d'aspirer à la main de la reine d'Angleterre [2], qui avait

[1] Il est à remarquer que la cour de Rome, tout en déclamant contre ceux qui pactisaient avec les hérétiques, traitait de son côté avec eux dans le comtat Venaissin, où les fils des malheureux Vaudois de Cabrières, soutenus par les huguenots des provinces voisines, avaient exercé plus d'une fois de sanglantes représailles. Voy. Pérussis, p. 221-222. — De Thou, t. III, p. 652.

[2] Elisabeth, de son côté, affectait de prendre beaucoup d'intérêt à lui, et les instigations secrètes de l'ambassadeur d'Angleterre n'avaient pas été sans influence sur les entreprises du jeune prince, lorsqu'il n'était encore que duc d'Alençon. Voy. Murdin, p. 538.

été demandée pour lui dès avant la Saint-Barthélemi : il visait de plus, maintenant, à la souveraineté des Pays-Bas. C'était toujours le projet de Coligni, mais sous une forme bien moins avantageuse à la France, puisqu'il ne s'agissait plus de l'union des Pays-Bas à la couronne.

(1572-1578.). La terrible lutte provoquée dans ces contrées par la tyrannie espagnole, avait, depuis la Saint-Barthélemi, fait retentir toute l'Europe de ses vicissitudes. Après le grand massacre de Paris et la ruine des espérances fondées sur le secours de la France, la résistance des insurgés s'était concentrée dans les provinces de Hollande et de Zélande, à l'abri des marais, des canaux, des bras de mer sans nombre, qui découpent en mille forteresses naturelles ces grèves mobiles, peuplées d'intrépides marins. La terreur même qu'inspirait la férocité des Espagnols fut le salut des rebelles. La connaissance du traitement qui attendait les vaincus anima les Néerlandais d'un formidable désespoir. Chaque ville se défendit jusqu'à la mort et usa une armée sous ses murs. Les mutineries des troupes espagnoles ne servirent guère moins l'insurrection : chaque conquête, chaque victoire, était immanquablement suivie d'une révolte causée par les retards de la solde ; le roi de tant de royaumes, le possesseur des trésors des Indes, ne pouvait payer régulièrement quelques milliers de soldats, ni entretenir dans la mer du Nord une armée navale capable de comprimer les matelots rebelles de la Hollande. Il eût mieux fait d'employer à cet usage l'or qu'il dépensait à soudoyer ses créatures en France. La prise de Haarlem, après sept mois de siége (juillet 1573), fut le dernier succès qui signala le gouvernement du duc d'Albe, succès acheté par des pertes cruelles et souillé par le supplice de deux mille

habitants, mis à mort de sang-froid après que la ville se fut rendue à discrétion. La levée du siége d'Alkmaer et la destruction d'une escadre royale dans le Zuyderzée, vengèrent Haarlem. Albe, malade, épuisé, fut rappelé sur sa propre demande (novembre 1573) : le système d'extermination sembla confesser son impuissance ; Philippe II donna pour successeur au duc d'Albe don Luis de Requesens, ancien gouverneur du Milanais, homme prudent et modéré, qui commença par faire abattre la fameuse statue du duc d'Albe, ce monument d'orgueil et de despotisme, élevé par son prédécesseur dans la citadelle d'Anvers, et par proclamer une amnistie un peu moins étroite que celle de 1572. Mais ces modifications dans le système du gouvernement ne pouvaient être portées assez loin pour influer sur l'insurrection protestante. La guerre continua, toujours plus acharnée : tandis que deux escadres armées à Anvers étaient détruites dans l'Escaut par les rebelles, et que Middelbourg était arraché aux Espagnols, Louis de Nassau arrivait sur la Meuse à la tête d'un corps d'armée allemand, levé avec l'argent de la France. Catherine de Médicis, comme on l'a dit ailleurs, s'était déjà rapprochée secrètement des Nassau. Louis de Nassau ne put rejoindre le prince d'Orange, qui s'avançait à sa rencontre du fond de la Hollande ; Louis fut battu et tué près de Grave (14 avril 1574). Les Espagnols étaient presque toujours vainqueurs sur terre et vaincus sur mer. La bataille de Grave fut suivie du siége de Leyde, aussi opiniâtre, aussi meurtrier que le siége de Haarlem. L'issue fut différente. Comme la ville allait succomber à une horrible famine, survinrent les grandes marées de l'équinoxe ; la Sud-Hollande perça ses digues et s'ensevelit sous les flots

pour sauver Leyde ; l'armée espagnole faillit être engloutie, et n'échappa que par une retraite désastreuse (octobre 1574).

L'empereur Maximilien offrit de nouveau sa médiation : Philippe, cette fois, l'accepta ; mais il fut impossible de s'entendre : Philippe se résignait à des concessions politiques, mais il refusait toute concession religieuse. Les conférences se rompirent avec éclat : les provinces insurgées déférèrent l'administration suprême au prince d'Orange, assisté d'un conseil de vingt et un membres élus par les états, et interdirent chez elles le culte catholique. Philippe II résolut de tourner tous ses efforts contre les rebelles des Pays-Bas : dès l'année précédente, il avait conclu, pour la première fois, une trêve avec *le Turc*, renonçant à disputer le royaume de Tunis aux musulmans, et à défendre cette portion des conquêtes de Charles-Quint [1]. Les Espagnols ressaisirent l'avantage sur les insurgés par de brillants exploits : ils traversèrent à gué des bras de mer de deux lieues de large, sous le feu des escadres néerlandaises ; ils reconquirent une partie de la Hollande et de la Zélande ; mais la mort du gouverneur Requesens (mars 1576) interrompit leurs succès et amena des révolutions surprenantes. L'autorité se trouva provisoirement entre les mains du conseil d'état, composé en majeure partie de Flamands et de Wallons. Sur ces entrefaites, une nouvelle sédition d'une extrême violence

[1] Les Vénitiens, mécontents de la conduite des Espagnols après la bataille de Lépante, s'étaient décidés à renoncer à l'île de Chypre et à conclure la paix avec les Turcs par l'entremise de la France. Les Espagnols alors avaient reporté les hostilités des mers de Grèce sur les côtes d'Afrique, et avaient pris Tunis et Bizerte en 1573. Ils en furent chassés, l'année suivante, par les Turcs, qui emportèrent même la fameuse forteresse de la Goulette, occupée par les Espagnols depuis l'expédition de Charles-Quint en 1535.

éclata parmi les troupes espagnoles : plusieurs milliers de soldats quittèrent la Zélande sans ordre, se cantonnèrent dans Alost, et se mirent à rançonner et à saccager la Flandre pour s'indemniser de leur solde arriérée. La Belgique perdit patience : le conseil d'état appela les populations aux armes, emprisonna ceux de ses membres qui voulurent soutenir les *étrangers*, et lança un arrêt de proscription contre les Espagnols, tout en protestant de sa fidélité au roi (juillet 1576). Les troupes italiennes et une partie des troupes allemandes se rallièrent aux Espagnols, et la lutte s'engagea partout entre l'armée et le peuple. Les vieilles bandes espagnoles eurent le dessus en diverses rencontres sur des masses inaguerries ; une de leurs divisions saccagea Maestricht ; puis le principal corps espagnol marcha d'Alost au secours de la citadelle d'Anvers, qu'assiégeaient les habitants. Les Espagnols n'étaient pas six mille : cette poignée d'hommes intrépides et féroces triompha de la nombreuse population d'Anvers, assistée d'un corps de troupes allemandes et wallonnes. Les Espagnols se ruèrent de la citadelle dans la ville comme un torrent furieux, renversant, massacrant, incendiant tout. L'hôtel de ville fut brûlé avec huit cents maisons ; sept mille habitants furent égorgés, et la horde victorieuse se partagea, au milieu des débris fumants, les trésors accumulés par le commerce dans la puissante cité d'Anvers. Le butin s'éleva, dit-on, à plus de six millions (4 novembre 1576). Tout le commerce européen fut ébranlé par le contre-coup de cette catastrophe.

Quatre jours après la prise d'Anvers, les états généraux des provinces catholiques des Pays-Bas, convoqués à Gand par le conseil d'état, signèrent un traité d'alliance avec la Hollande, la Zélande et le prince d'Orange, sous la

condition que le culte réformé ne serait point introduit dans les pays catholiques (8 novembre).

Au moment même du sac d'Anvers et du traité de Gand, un nouveau gouverneur, envoyé par Philippe II, arrivait dans le Luxembourg, la seule province qui n'eût point envoyé de représentants aux états généraux de Gand. C'était le propre frère de Philippe, le vainqueur de Lépante, don Juan d'Autriche, qui venait de traverser *incognito* la France pour gagner les Pays-Bas. Les états généraux entrèrent en pourparlers avec don Juan, mais sans interrompre les négociations qu'ils avaient entamées en France, en Angleterre, en Allemagne. Jean-Casimir, à peine de retour de France, leur promettait ses secours ; quant à Elisabeth, sa conduite vis-à-vis des Pays-Bas avait été très-variable. Dans les premières années de l'insurrection, elle s'était montrée fort hostile à l'Espagne ; puis, quand elle vit les Français tourner leurs vues du côté de la Flandre, elle se refroidit sensiblement pour les insurgés ; le protectorat de la Zélande, qu'on lui destinait dans le projet de Coligni, ne lui semblait pas une compensation suffisante de l'agrandissement de la France. A partir de 1572, elle se rapprocha de Philippe II : la Saint-Barthélemi ne changea pas cette disposition ; le commerce entre l'Angleterre et la Flandre fut rétabli avant même le rappel du duc d'Albe ; les ports anglais furent fermés aux *gueux de mer*, qu'Elisabeth fit poursuivre comme pirates. Requesens, en retour de ces bons procédés, expulsa les réfugiés catholiques anglais, et ferma le séminaire anglais de Douai, foyer de conspirations orthodoxes [1]. En jan-

[1] Le séminaire de Douai fut transféré à Reims, sous la protection du cardinal de Lorraine et de son neveu et successeur l'archevêque Louis de Guise, un des frères du duc Henri.

vier 1576, le prince d'Orange, dans un moment de détresse, offrit à Elisabeth le protectorat ou même la souveraineté de la Hollande et de la Zélande. Elle refusa, et promit seulement ses bons offices auprès de Philippe II. Son attitude commença à devenir plus favorable après le traité de Gand. Pendant ce temps, Henri III, moins absorbé encore par les embarras de la Ligue naissante et des états de Blois que par ses honteuses voluptés, refusait d'intervenir par les armes dans les affaires des Pays-Bas ; mais son frère le duc d'Anjou accueillait avec transport les ouvertures faites par les agents des Provinces-Unies, et la reine Marguerite de Navarre, toute dévouée aux intérêts d'Anjou, allait intriguer pour lui en Belgique, sous prétexte de prendre les eaux de Spa (Voy. ses Mémoires, p. 84-128).

La crainte des résultats que pouvaient avoir les négociations des états généraux à l'étranger, et le manque de ressources immédiates, obligèrent don Juan d'Autriche à traiter presque à tout prix avec les provinces confédérées, par la médiation du nouvel empereur Rodolphe II, fils et successeur de Maximilien II [1]. Il fut convenu que les troupes étrangères évacueraient les Pays-Bas sous quarante jours, moyennant 600,000 florins, que toutes les places fortes seraient remises aux délégués des états, et que les conventions de Gand seraient maintenues (12 février 1577). Le prince d'Orange protesta, au nom des provinces réformées, contre l'insuffisance des garanties obtenues, et contre l'espèce de rançon promise aux barbares dévastateurs d'Anvers. La conduite de don Juan attesta bientôt qu'il n'avait pas sincèrement accepté les dures conditions

[1] Rodolphe avait été élu roi des Romains, à l'unanimité, en 1575.

des états : les Espagnols et les Italiens sortirent des Pays-Bas, tout chargés de dépouilles sanglantes ; mais don Juan retint sous quelques prétextes les troupes allemandes, s'efforça de renverser les bornes imposées à son pouvoir et de jeter la division parmi les grands, puis se saisit de Namur, pour s'en faire une position offensive et défensive (juillet 1577). On reprit les armes ; on démolit partout les citadelles ; le prince d'Orange fut appelé à Bruxelles par les états, et proclamé rewaerd (régent) de Brabant, aux acclamations du peuple. La noblesse catholique, alarmée de l'ascendant que ce choix donnait aux réformés, et ne voulant point néanmoins se soumettre à don Juan, manda secrètement de Vienne l'archiduc Mathias, jeune homme de vingt-deux ans, qui accourut à l'insu de son frère l'empereur Rodolphe (octobre 1577). Le prince d'Orange accepta l'archiduc pour le dominer, et le fit proclamer gouverneur des Pays-Bas par les états généraux, en se réservant, comme lieutenant du gouverneur, l'autorité effective. C'était un fait grave que d'opposer ainsi la maison d'Autriche à elle-même. Mathias, cependant, désavoué par l'empereur, n'avait apporté aux états généraux que sa personne et que son nom : les états renouèrent plus activement qu'auparavant leurs négociations avec la reine d'Angleterre et le duc d'Anjou. Elisabeth était, dit-on, fort irritée d'un téméraire projet de don Juan, qui lui avait été révélé par le prince d'Orange : don Juan, avant son arrivée en Belgique, avait tramé avec la cour de Rome un plan de révolution dans la Grande-Bretagne ; il prétendait soulever les catholiques anglo-écossais, délivrer Marie Stuart, l'épouser et détrôner Elisabeth. Quoique Philippe II n'eût point approuvé ce plan audacieux, don Juan y persistait et intriguait dans ce but. La crainte que

les Français n'intervinssent seuls dans les Pays-Bas, eut sans doute au moins autant d'influence sur Elisabeth que son ressentiment contre don Juan. Elle conclut un traité défensif avec les états généraux, leur envoya un corps de troupes, prit des engagements pour la solde d'une armée allemande que levait Jean-Casimir, mais ne cessa pas d'exhorter les états à garder des ménagements envers leur souverain légitime, ni d'assurer Philippe II qu'elle ne voulait qu'empêcher l'établissement de la domination française en Belgique. Le duc d'Anjou, de son côté, après que la paix eut été rétablie en France par le traité de Bergerac, pressa vivement le roi son frère de seconder ses desseins.

Les affaires des Pays-Bas subirent, au commencement de l'année suivante, une nouvelle péripétie. Les troupes espagnoles étaient raccourues d'Italie; de nouvelles levées comtoises, allemandes et lorraines avaient rejoint don Juan; ce prince, qui s'était maintenu péniblement à Namur depuis quelques mois, prit l'offensive, et, le 29 janvier 1578, défit l'armée des confédérés à Gembloux. Beaucoup de places du Hainaut et du Brabant tombèrent entre ses mains à la suite de sa victoire, qui lui avait assuré la possession intégrale des provinces de Namur et de Limbourg. Ces événements, qui devaient rendre les états généraux plus disposés à payer chèrement les secours du dehors, décidèrent le duc d'Anjou à se déclarer. La reine mère était assez favorable à ses vues. Quant à Henri III, il ne voulut point aider un frère qu'il haïssait, et qu'il ne trouvait déjà que trop puissant; mais il ne s'opposa pas sérieusement à son entreprise, et trouva moyen de mériter à la fois le ressentiment du duc d'Anjou et celui du roi d'Espagne. Le duc d'Anjou, après

avoir passé quelques semaines à se quereller avec son frère, qui voulait le retenir par force à la cour comme autrefois, et qui le laissait braver et insulter par ses mignons, s'échappa du Louvre le 14 février 1578, et se retira dans sa ville d'Angers, d'où il expédia au parlement une sorte de *factum* assez aigre contre les désordres du gouvernement, les concessions faites aux *hérétiques*, etc. (Mém. de Nevers, t. I, p. 158). On eût dit, au ton de cette pièce, qu'il voulait se mettre à la tête de la Ligue pour faire révoquer le dernier traité de paix. Le roi, fort effrayé, se hâta d'envoyer la reine mère à Angers pour apaiser *Monsieur*. Celui-ci ne tenta rien à l'intérieur, démentit ses déclamations catholiques en renouant avec La Noue et d'autres capitaines huguenots, et s'occupa de lever des soldats pour la guerre de Flandre. Le roi, sur les plaintes et les menaces de l'ambassadeur d'Espagne, prescrivit quelques demi-mesures qui entravèrent un peu, mais n'empêchèrent pas la réalisation des desseins de son frère. Environ sept mille volontaires français des deux religions, la plupart gentilshommes, entrèrent en Belgique, après avoir exercé, chemin faisant, de tels ravages dans la Picardie et la Champagne, qu'on sonna partout le tocsin sur eux comme sur des ennemis publics. Le duc d'Anjou, précédé par La Noue, avait passé la frontière en personne vers le 10 juillet, et s'était rendu à Arras, et de là à Mons, précédé d'un manifeste où il se disait autorisé, par les anciens droits de la France sur la Flandre, à embrasser la défense d'un peuple opprimé. Le 15 août, les états généraux conclurent un pacte d'alliance avec le duc d'Anjou, déclarèrent ce prince *défenseur de la liberté des Pays-Bas*, l'autorisèrent à garder les places qui seraient conquises sur la rive droite de la

Meuse, lui accordèrent trois villes de sûreté, Landrecies, le Quesnoi et Bavai, et lui promirent, *en cas que ci-après ils voulussent prendre un autre prince, de le préférer à tous autres* (Corps diplom. de Dumont, t. V, p. 320). Les provinces insurgées n'avaient encore rien fait de si hardi que de formuler nettement une telle éventualité dans un acte officiel.

Tandis que le duc d'Anjou et les Français entraient dans les Pays-Bas par le Hainaut, Jean-Casimir y pénétrait par la Gueldre avec plus de vingt mille Allemands. Plusieurs régiments anglais et écossais figuraient en outre dans l'armée des états. Si toutes ces forces eussent agi avec ensemble, les Espagnols eussent été infailliblement accablés : mais la coalition n'offrait qu'un chaos d'intérêts divers ou opposés. Le duc d'Anjou, la reine d'Angleterre, l'archiduc Mathias, le prince d'Orange, le prince Jean-Casimir, avaient tous des tendances et des vues particulières. La discorde régnait parmi les Belges eux-mêmes : l'accord qu'une commune haine contre les Espagnols avait un moment établi entre les catholiques et les protestants était déjà rompu. Le protestantisme, en dépit des conventions de Gand, avait violemment débordé dans les provinces du nord-est, ainsi que dans le Brabant et dans la Flandre ; le peuple des grandes villes flamandes et brabançonnes revenait avec passion à la Réforme, et recommençait à envahir les églises et à chasser les moines. Les états généraux, emportés par ce mouvement impétueux, modifièrent les conventions de Gand, et autorisèrent chaque province à faire ce qu'elle jugerait convenable au sujet de la religion. Il s'ensuivit une véritable guerre civile entre les Flamands et les Wallons, qui, dominés par leur noblesse

catholique et par leur clergé, repoussèrent avec colère les novateurs, et se mirent à faire des incursions en Flandre, tandis que Gand s'organisait en une espèce de république protestante, sous la direction d'Imbize et de Ryhove, parodistes des Artevelde. Wallons et Flamands, tout occupés de leurs querelles, cessèrent de contribuer aux frais de la guerre contre l'ennemi commun, contre l'Espagnol. Les Flamands recherchèrent l'appui de Jean-Casimir ; les Wallons, du duc d'Anjou ; cependant Landrecies et le Quesnoi, villes wallonnes, refusèrent de recevoir les garnisons que le duc d'Anjou avait droit de leur imposer, d'après son traité avec les états. Tout ce grand appareil de guerre dressé contre les Espagnols s'en alla en fumée. « Le duc d'Anjou, las de demeurer si longuement en Flandre pour si peu y faire, » dit L'Estoile, repassa en France au mois de janvier 1579, sans autres exploits que d'avoir enlevé aux Espagnols Binch et Maubeuge. Don Juan était mort à Namur, le 1er octobre 1578 [1]; mais sa mort fut plus nuisible qu'utile aux pro-

[1] Brantôme (*Vie de don Juan d'Autriche*) prétend que ce prince fut empoisonné par ordre de Philippe II, qui redoutait ses projets ambitieux, et que le fameux Antonio Perez fut l'instigateur du crime. Il est certain que Perez avait récemment fait assassiner à Madrid, par l'ordre du roi, Escovedo, secrétaire de don Juan. Mais les écrivains contemporains les plus graves paraissent croire que la mort de don Juan fut naturelle. Si Philippe II n'avança point cette mort, il l'apprit du moins avec satisfaction ; car ce remuant et inquiet bâtard de Charles-Quint lui donnait de grands soucis. Don Juan avait visé d'abord à se faire roi de Tunis, puis à détrôner la reine d'Angleterre ; maintenant il était en négociation secrète avec le duc de Guise, et, si l'on en doit croire M. de Thou, t. III, l. LXIV, don Juan et Guise avaient conclu un pacte mystérieux *pour la défense des couronnes de France et d'Espagne*. Don Juan, beaucoup plus jeune que Philippe, et voyant ce monarque avec deux enfants au berceau, se préparait les moyens de s'emparer du gouvernement en cas de mort de Philippe. La correspondance de don Juan et de Guise, après la mort de don Juan, tomba entre les mains de Philippe, qui en tira un grand parti, et qui reprit, en quelque sorte le traité pour son compte. Suivant De Thou et Mathieu, Philippe s'enga-

vinces rebelles; car il eut pour successeur un homme qui lui était bien supérieur en talents militaires, Alexandre Farnèse, fils du duc de Parme et de cette Marguerite d'Autriche qui avait gouverné les Pays-Bas plusieurs années, et que le duc d'Albe avait si fatalement remplacée [1].

(1578–1580.) Durant cette guerre dévastatrice dans les Pays-Bas, la France ne jouissait qu'avec défiance d'une paix orageuse et troublée. La reine mère était partie pour le midi, presque en même temps que le duc d'Anjou partait pour le nord (août 1578). Catherine allait reconduire la reine de Navarre à son mari, qui ne l'avait pas revue depuis qu'il s'était échappé de la cour, et débattre avec ce prince les difficultés relatives à l'exécution du traité de Bergerac. Le roi de Navarre ne montra pas beaucoup d'empressement à recevoir une femme dont la conduite plus que légère avait jeté du ridicule sur son nom, et une belle-mère qu'il détestait, et qui le lui rendait bien. La première entrevue, qui eut lieu à La Réole, fut assez froide; on convint d'une seconde conférence à Nérac, pour décider les questions politiques en litige, après que le roi de Navarre aurait consulté les chefs de son parti et les délégués des églises réformées. Catherine et sa fille allèrent, en attendant, passer le reste de l'année en Languedoc.

Tandis qu'on négociait dans le midi, des incidents graves surgissaient dans d'autres parties du royaume. L'autorité royale s'avilissait de plus en plus, et les exactions continuelles auxquelles recourait le roi pour satisfaire

gea de payer à Guise un subside de 50,000 écus par an. Voy. De Thou, t. III, l. LXVI, p. 617, t. I, p. 492.

[1] Sur la guerre des Pays-Bas, de 1572 à 1578, voyez De Thou, l. LIX, LX, LXII. — Bentivoglio, l, VII-X.

l'avidité de ses mignons, commençaient à rencontrer une résistance menaçante. Henri avait demandé au clergé une décime et demie; le clergé avait refusé. Henri avait envoyé en un seul jour vingt-deux édits bursaux à vérifier au parlement; le parlement n'avait consenti qu'à grand'peine à enregistrer *quelques-uns des moins meschants* (L'Estoile, p. 105). Les états provinciaux, ordinairement si passifs et si dociles, s'agitèrent cette année-là d'une façon redoutable; les états de Bourgogne sommèrent pour ainsi dire le roi de remettre les impôts que payait leur province sur le pied du règne de Louis XI, conformément à leur pacte de réunion avec la France, demandèrent que les articles présentés à l'unanimité par les derniers états généraux reçussent force de loi, et attaquèrent sans ménagement les profusions du roi envers ses favoris, ainsi que le système ruineux des édits bursaux, qui multipliaient indéfiniment des offices inutiles à l'état et onéreux au peuple (novembre 1578). Henri plia, comme de coutume, recourut en quelque sorte à la médiation du duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, exempta les Bourguignons des édits bursaux, et leur donna de belles paroles pour le reste (De Thou, t. III, l. LXVI, p. 651). La Normandie, la Bretagne, l'Auvergne, témoignaient les mêmes dispositions que la Bourgogne. L'orateur des états de Normandie, Clérel, chanoine de Notre-Dame de Rouen, fit aux commissaires du roi une réplique très-hardie : — « Jusques à quand sera-ce « que le mauvais conseil fera croire au roi qu'il peut sans « fin et sans mesure lever deniers, mesme contre les pri- « viléges et lois de ce pays, sans en demander l'avis de « son peuple? Jusques à quand la flatterie fera-t-elle « entendre au roi qu'il n'est pas tenu aux lois, au ser-

« ment fait à son sacre, et à l'observation des contrats « avec ses sujets, outre le droit des gens?... Dieu, qui « est par-dessus les rois, les peut confondre en abisme, « comme il sait bien, quand il lui plaît, transférer les « royaumes où l'iniquité abonde et la justice est enseve- « lie? » Les états de Normandie chargèrent six députés de porter au roi leur réponse aux demandes d'argent qu'il leur adressait. Ils demandaient que les impôts fussent remis comme au temps de Louis XII, et, *en ce faisant, et non autrement*, ils accordaient pour un an la taille telle qu'elle était *du temps dudit roi* : ils réclamaient aussi la réduction des offices et charges comme au temps de Louis XII, « suppliant, pour fin, Sa Majesté ne trouver mauvais que, si la malice de ceux qui sont auteurs de telles levées de deniers extraordinaires et d'édits pernicieux continue, lesdits états s'y opposent par toutes voies dues et à eux possibles, et cependant empeschent lesdits états l'exécution de la demande de Sa Majesté, jusques à ce qu'elle ait satisfait à leurs très-justes requestes (Archives curieuses, t. IX, p. 265). » Le roi avait envoyé des édits bursaux au parlement de Rouen et à la cour des aides de Normandie, pour les publier aussitôt après la clôture des états; les états en furent avertis, et formèrent opposition; les deux cours ajournèrent l'enregistrement, afin d'en référer au roi (novembre 1578.)

C'étaient les provinces les plus catholiques qui prenaient cette attitude d'énergique opposition, et Henri III crut, non sans raison, reconnaître là l'esprit de la Ligue et la main des Guise. Ceux-ci ne négligeaient aucune occasion de protéger et de s'attacher quiconque avait quelque grief à élever contre le gouvernement royal; ils accoutumaient les provinces, les communes, les corporations à voir en

eux les défenseurs des libertés publiques aussi bien que de la religion. Henri III, effrayé, accorda des faveurs pécuniaires aux Guise, pour obtenir d'eux une espèce de trêve tacite, qui leur fut fort reprochée, et n'en devint que plus désireux de maintenir à tout prix la paix avec les protestants. Catherine, entrant dans ses vues, s'efforça de ramener le roi de Navarre au catholicisme et à la cour. Elle racontait douloureusement à son gendre les *entreprises des Guisards*, et lui représentait que, *s'il s'obstinoit dans l'hérésie, tous les estats catholiques pourroient bien s'unir pour le déclarer déchu de son droit de succession à la couronne, droit de tant plus considérable, vu la mauvaise santé de Monsieur* (d'Aubigné, col. 976). Les *filles de la reine* s'exprimaient sans beaucoup de ménagement sur les *amours infâmes* du roi, et l'on commençait à penser que Henri III, rongé de maladies honteuses, n'aurait jamais de postérité[1]. Le roi de Navarre ne crut pas cependant devoir sacrifier sa religion et son parti à des éventualités aussi éloignées. Catherine, n'ayant pu le séduire lui-même, tâcha de séduire ses amis, de débaucher ses serviteurs, et de semer autour de lui des germes de discorde et de trahison ; mais, en attendant, elle lui fit de nouvelles concessions touchant l'interprétation du traité de Bergerac, et autorisa les réformés à laisser des garnisons pendant six mois encore dans onze petites places de Languedoc et trois de Guienne, outre les villes de sûreté accordées par les conventions de Bergerac. Les articles de Nérac, signés le 28 février

[1] Dès 1575, le bruit courait que le roi et son frère ne *vivroient pas et seroient stériles*. « Cette opinion, » dit l'ambassadeur vénitien Jean Michel (relation des ambassadeurs vénitiens, t. II, p. 234), « cette opinion est imprimée dans l'esprit de chacun. » Il courait toutes sortes de prédictions à ce sujet. La reine mère y ajoutait foi, et songeait déjà à se préparer à l'événement ; ibid., p. 246-248.

1579, furent tenus secrets, de peur de soulever les clameurs du parti catholique[1].

Catherine laissa sa fille avec son gendre, et passa dans le midi presque tout le reste de l'année 1579, tâchant de prévenir le retour de la guerre civile, non point en travaillant franchement à l'exécution des conditions de paix, mais en minant le parti huguenot par de secrètes intrigues. Elle se rendit en Dauphiné pour travailler à ramener sous l'obéissance royale le marquisat de Saluces, dont le maréchal de Bellegarde, ancien favori à demi disgracié, venait de se saisir par une sorte de conspiration. Bellegarde, s'appuyant en apparence sur les protestants, en fait sur le duc de Savoie et le roi d'Espagne, aspirait à se faire du marquisat une principauté indépendante sous la protection de Philibert-Emmanuel, qui, témoin de la désorganisation croissante de la France, n'aspirait qu'au moment d'en profiter. Bellegarde ne se soumit pas; il mourut peu de temps après, naturellement ou autrement, et le marquisat de Saluces rentra sous le commandement des officiers royaux. La conduite plus que suspecte du duc de Savoie en cette occasion ne contribua pas peu à décider le roi et son conseil à agréer une requête adressée depuis assez longtemps à la France par la plupart des cantons helvétiques; la couronne de France reçut Genève sous sa protection, comme alliée des Suisses. Cet acte, plus conforme aux intérêts de l'État qu'à ceux de l'Église, arraché à Henri III par quelques vieux diplomates, fut un nouveau sujet de déclamations pour les dévots (De Thou, t. III, p. 670-672-678).

[1] Dumont, Corps diplomat., t. V, p. 356. — D'Aubigné (col. 978), fait un curieux tableau des conférences tenues à Nérac entre la reine mère et les chefs protestants. Catherine parodiait le langage biblique des ministres pour tâcher

Le roi, cependant, poursuivait ses négociations avec les provinces qui avaient si mal accueilli ses commissaires l'année précédente : au mois de mars, il avait dépêché le maréchal de Montmorenci en Normandie et le procureur général La Guesle en Bourgogne. Ce fut au retour de cette commission que mourut le maréchal. A force de remontrances, de caresses et de menaces, les états provinciaux devinrent un peu plus traitables : la Normandie accorda, pour cette année, *pour le corps principal de la taille,* 270,000 écus, sur lesquels devaient être pris les gages des officiers de finances qu'on ne supprimerait pas; plus, 27,514 écus pour l'augmentation de solde de la gendarmerie, dite *le taillon,* et quelques milliers d'écus pour les gages des gouverneurs, des lieutenants de roi, réparation des places fortes, etc. Le roi accepta, consentit de faire cesser toutes poursuites et recherches contre les personnes qui avaient excité et dirigé la résistance à ses demandes, se référa, quant à la plupart des vœux exprimés par la province, à une grande ordonnance dont la rédaction s'achevait en ce moment, promit de ne plus lever d'argent sans l'aveu des états, et de modérer les droits sur les boissons, les péages, etc., droits qui étaient considérés comme unis au domaine, mais que le roi, en tous cas, ne pouvait légalement augmenter selon son bon plaisir [1]. Cette transaction fut très-mal reçue d'une par-

de les battre avec leurs propres armes. Elle disait que *les pieds sont beaux de ceux qui portent la paix,* appelait le roi l'*oint du Seigneur, l'image du Dieu vivant,* s'écriait sans cesse : *j'atteste l'Eternel ! devant Dieu et ses anges.* « Tout ce style, qu'ils appeloient (entre les dames) le langage de *Canaan,* s'estudioit le soir au coucher de la reine, et non sans rire ; la bouffonne Atrie (mademoiselle d'Atri, une des filles de la reine), présidant à cette leçon. »

[1] Voy. remonstrances faites au roi par les députés des trois estats de Normandie, en la continuation de l'assemblée d'iceux, tenue à Rouen le quinziéme jour

tie de la population. Le seigneur de La Roche Guyon et d'autres gentilshommes de la Haute Normandie excitaient ouvertement le peuple à ne plus payer ni tailles ni subsides. Le roi ayant envoyé le grand prévôt pour les prendre, ils se réfugièrent en basse Normandie, et se mirent en rapport avec les mécontents de Bretagne, qui parlaient aussi de *secouer le joug de la tyrannie* (L'Estoile, p. 117). L'Auvergne et le Dauphiné n'étaient pas moins agités; mais, là, c'était contre la noblesse autant que contre l'autorité royale que s'agitait le peuple, presque également opprimé par les gens de guerre et par les seigneurs, qui reprenaient, à la faveur de l'anarchie, leurs vieilles habitudes de despotisme féodal. Les montagnards de ces provinces voulaient organiser une *ligue de l'équité* (L'Estoile, p. 118).

Le parlement de Paris fit de louables efforts pour calmer les esprits et rétablir l'ordre dans son vaste ressort; une commission de ses membres alla tenir les grands jours à Poitiers, et siégea plusieurs mois dans les provinces de l'ouest. Quelques-uns des gentilshommes qui avaient commis le plus de brigandages furent exécutés à mort.

Avant les grands jours de Poitiers, le roi s'était acquitté de la parole donnée aux états provinciaux : une grande ordonnance, élaborée depuis deux ans par les hommes les plus éminents de la magistrature, avait été signée par le roi en mai 1579, en réponse aux plaintes et doléances des états généraux de Blois. Un premier édit sur la police du royaume avait été publié aussitôt après

de mars, etc.; Rouen; 1579; ap. Recueils de Fontanieu, t. CLVII; bibliothèque royale.

la paix de Bergerac (en novembre 1577)[1]. L'ordonnance

[1] En voici les principales dispositions. Le commerce des grains est libre de province à province. Les corps municipaux doivent toujours avoir des réserves de grains suffisantes pour nourrir leurs villes pendant trois mois. On ne peut, sous peine de confiscation, garder plus de deux ans le blé en magasins. Des mesures rigoureuses sont prescrites pour empêcher les monopoles et accaparements, et pour assurer la régularité des marchés. — Suit un règlement sur la boulangerie, où l'on voit que le pain de première qualité, à Paris, est taxé à un denier les douze onces, ce qui représentait, en valeur relative, à peu près un sou la livre ; le pain était donc, au moins en ce moment-là (car la taxe se modifiait suivant les mercuriales), trois à quatre fois moins cher que de nos jours ; d'autres objets, au contraire, coûtaient relativement plus cher qu'aujourd'hui. — Un autre règlement enjoint aux hôteliers, cabaretiers, etc., de ne pas recevoir chez eux les habitants des villes ou villages où ils résident, mais seulement les *estrangers passants*. A Paris, le meilleur vin est taxé à trois sous la pinte, environ vingt-quatre sous de valeur relative. — Les officiers royaux doivent tenir la main à ce que, dans chaque district, il y ait toujours au moins deux tiers des terres cultivées en blé, pour un tiers en vigne. — Le droit sur le bétail est perçu sur la valeur de chaque bête, ce qui équivaut au droit au poids, le seul équitable. — Les hôteliers ne doivent pas prendre plus de 25 sous par jour pour l'homme et le cheval, ce qui peut équivaloir à une dizaine de francs. — Les étoffes sont aussi taxées : le prix assigné au velours est énorme ; le maximum va jusqu'à 6 écus l'aune (ce qui représente peut-être 140 francs) ; les bas de soie d'Espagne et de Naples s'élèvent jusqu'à 7 écus. Les articles de 1573, sur l'exportation et l'importation, sont renouvelés. — Le *loyer* que les maîtres exigeaient des apprentis est réduit de moitié : ce *loyer* était un des traits caractéristiques du régime de la corporation *fermée*. Il fallait payer pour apprendre à travailler, puis payer encore pour avoir le droit d'exercer l'industrie acquise. — Les rédacteurs de cette ordonnance font généralement preuve de bon sens et de bonnes intentions, quoiqu'ils exagèrent, comme on le faisait toujours, l'action réglementaire du pouvoir. Ils portent quelques atteintes graves au droit naturel, par exemple, la défense aux serviteurs de quitter leurs maîtres sans le gré de ceux-ci, ou sans cause *légitime et raisonnable*, et de se marier malgré leurs maîtres, sous peine de perdre les gages qui leur sont dus. — Un règlement d'édilité prescrit le nettoyage des villes par courants d'eau ou enlèvement d'immondices : plusieurs de ses articles sont encore en vigueur. — Les tueries, écorcheries, tanneries, etc., doivent être transférées hors des villes. Cette mesure n'a été réalisée que de nos jours, et ne l'est pas même encore entièrement. — L'assemblée générale de la police, composée des officiers royaux et des officiers de la ville, élira dans chaque quartier deux personnes notables qui auront charge de la police, avec droit de prononcer jusqu'à un écu d'amende. C'est l'origine des tribunaux de simple police. Archives curieuses, t. IX, p. 177-236. — Une déclaration d'oc-

de mai 1579, bien plus vaste et d'un caractère plus général, renferme trois cent soixante-trois articles, et compte parmi les principaux monuments de notre ancienne législation. La plupart des dispositions ne faisaient que consacrer les vœux des cahiers de 1576. Soixante-quatre articles sur l'état ecclésiastique déterminent certaines règles d'âge, de bonnes mœurs et de bonnes lettres, pour les nominations royales aux prélatures et bénéfices, rétablissent les élections, seulement pour les abbayes chefs d'ordres, excluent à l'avenir les étrangers des archevêchés, évêchés et abbayes chefs d'ordres, abolissent les réserves pour les bénéfices à la nomination du roi, afin de mettre un terme au scandale de prélats non consacrés et non officiants. Les archevêques et évêques seront promus aux saints ordres et consacrés trois mois après leurs provisions obtenues; les abbés et prieurs seront tenus de se faire promouvoir à l'ordre de prêtrise un an après leurs provisions, à peine de déposition. Nul ne pourra plus tenir deux archevêchés, évêchés ou cures paroissiales. La résidence est obligatoire sous diverses peines. Il est interdit aux évêques et à leurs vicaires de rien exiger pour la collation des ordres. Suivent diverses mesures pour frapper la simonie, favoriser les séminaires et obliger les couvents à entretenir de jeunes religieux dans les écoles et les universités. La profession des religieux et religieuses est fixée à seize ans; celle des prêtres, à vingt-cinq. Les confréries, assemblées et banquets des gens de métier et artisans, sont défendus derechef. Toute célébration de mariage doit être précédée de trois bans publiés au prône. Des peines très-sévères sont décrétées

tobre 1579 permet l'exportation des laines moyennant un droit. Isambert, t. XIV, p. 463.

contre le prêtre qui procéderait à la célébration sans s'être assuré de l'accomplissement de cette formalité. Des mesures sont prescrites pour assurer le payement des dîmes. Les curés et vicaires sont maintenus dans le droit de recevoir les testaments.

Les articles 65 et 66 ont pour but de remédier aux abus, dilapidations et concussions énormes qui avaient lieu dans les hôpitaux.

Les articles 67 à 88 concernent les universités et l'enseignement public. Défense à l'université de Paris de faire des leçons ou de conférer des degrés en droit civil. Défense aux supérieurs, *senieurs*, principaux et régents de faire et permettre jouer aux écoliers farces, tragédies, comédies, etc., contenant lascivetés ou scandales contre aucun état public ou personne privée, sous peines graves. Règlements sur l'exercice de la médecine, chirurgie et apothicairerie.

Les articles 89 à 209 sont relatifs à l'administration de la justice. Le conseil privé ou conseil d'état n'aura plus juridiction (sa juridiction n'était qu'une usurpation sur le grand conseil et les autres tribunaux). Plus de commissions extraordinaires. Le roi ne donnera plus de lettres d'évocation. La vénalité des offices cessera : le roi promet de ne plus les vendre ni les laisser vendre. Les officiers seront réduits, par voie d'extinction, au nombre où ils étaient à la mort de Henri II. Les parlements présenteront, comme autrefois, des candidats au roi pour les offices vacants. Un système analogue de candidatures est rétabli pour les officiers inférieurs. Beaucoup d'articles de l'ordonnance d'Orléans et d'édits antérieurs sont renouvelés sur les conditions d'âge, les récusations, la réduction des frais, des épices, l'abrégement des dé-

lais, etc. Il est interdit à plusieurs proches parents de siéger dans le même tribunal. Diverses formalités sont prescrites pour les actes notariés. L'article 185 répète, en termes plus rigoureux, la défense de faire aucunes associations et ligues dedans et dehors le royaume, déclarant « tous ceux qui s'oublieront tant que d'y contrevenir, criminels de lèse-majesté, et proditeurs de leur patrie, incapables et indignes, eux et leur postérité, de tous états, offices, titres, honneurs, etc., et leurs vies et biens confisqués sans que lesdites peines leur puissent jamais estre remises. » Suivent des mesures contre les violences, meurtres et guet-apens. Le roi n'entend accorder aucunes lettres de grâces pour ces sortes de crimes; s'il en octroie par importunité, il défend aux juges d'y avoir égard [1]. On renouvelle les défenses de prêter à intérêt, sous peine d'amende et de bannissement; en cas de récidive, confiscation de corps et de biens. L'exagération absurde de pareilles rigueurs, inspirées par une réaction de l'esprit ecclésiastique, attestait seulement l'impuissance de réprimer un fait économique inévitable. On ne voulait apparemment admettre que les constitutions de rentes viagères ou perpétuelles, avec aliénation de capital; cependant on tolérait les banques. — Les grands jours se tiendront, chacun an, durant trois mois au moins, dans les provinces les plus éloignées du siége des

[1] La conduite de Henri offrait un scandaleux contraste avec ces mesures législatives. On a vu sa lâche complicité dans l'assassinat d'une femme (madame de Villequier) : il fut encore, sur ces entrefaites, l'instigateur d'un autre meurtre ; ayant surpris le secret des galanteries de Bussi d'Amboise, favori du duc d'Anjou, avec la dame de Montsoreau, il avertit le mari et l'excita à la vengeance. Bussi fut attiré dans un piége et massacré en trahison. L'Estoile, p. 117. — Le duc d'Anjou, fatigué des manières hautaines de son favori, fut accusé d'avoir consenti à sa perte.

parlements; les gouverneurs, baillis et sénéchaux y devront assister. Une commission sera chargée de recueillir les ordonnances des prédécesseurs du roi; de réduire par ordre, en un volume, celles qui se trouveront utiles et nécessaires [1], et de rédiger, réformer et éclaircir les coutumes particulières et locales de chaque province [2]. Toutes les anciennes ordonnances non révoquées doivent être observées. Les maîtres des requêtes de l'hôtel sont chargés de veiller à l'exécution des ordonnances dans leurs chevauchées périodiques, et de présenter des rapports sur ce sujet au garde des sceaux [3].

Les articles 210 à 255 regardent le mode de réduction des offices au nombre indiqué. Tous les offices non vérifiés en parlement sont supprimés. Dans l'article relatif au

[1] Ce travail fut exécuté sous la direction du président Brisson, qui le publia sous le titre de *Code Henri*. Les ordonnances de Henri III y sont réunies aux anciennes ordonnances conservées. — Voy. sur le *Code Henri*, une lettre fort intéressante de Pasquier (t. II, p. 220) à Brisson. Pasquier y compare le droit romain au droit français, fait ressortir les différences essentielles qui les distinguent, et se plaint de la trop grande servilité de nos juristes envers le droit romain. Ses idées se rapprochent un peu de celles de Hotman sur ce sujet.

[2] La réformation de la coutume de Paris fut commencée en 1580, par le premier président de Thou, assisté de quatre conseillers. — L'Estoile, p. 121.

[3] Les fonctions de garde des sceaux étaient alors remplies par Hurault de Cheverni, le vieux chancelier de Birague ayant quitté les sceaux en 1578, après avoir reçu le chapeau de cardinal. — Quelques ordonnances dignes de mention avaient été publiées dans les dernières années du ministère de Birague. Une déclaration du 14 juin 1575 avait ordonné que tous les poids et mesures fussent réduits à une règle uniforme (Isambert, XIV, 275). Deux siècles s'écoulèrent avant qu'on en vînt à l'exécution. — Juin 1575, création de quatre arpenteurs et priseurs jurés en chaque juridiction (ibid). — Octobre 1576, établissement à Paris d'un hôpital pour les pauvres honteux, et d'une maison d'éducation pour les enfants pauvres (ibid., p. 310). — Janvier 1577, titres de noblesse accordés aux prévôts des marchands et échevins de Paris. On sait que tous les bourgeois de Paris avaient, depuis le quatorzième siècle, les priviléges *utiles* de la noblesse (p. 318). — Juin 1578, établissement des receveurs des dépôts et consignations (ibid., 344).

nombre des membres des parlements, il est dit que les conseillers du parlement de Bretagne seront *moitié Français, moitié Bretons;* les présidents, procureur et avocat du roi seront *Français*. Toutes lettres et édits qui augmenteraient dorénavant le nombre des officiers des cours souveraines sont déclarés nuls d'avance. Le roi ni ses *successeurs* ne pourront augmenter ce nombre. Quant à la suppression requise par le tiers état des siéges des juges consuls, lesdits siéges seront maintenus dans les villes principales et capitales des provinces, *ès quelles il y a grand train et trafic de marchandises*. Le conseil du roi avait ici toute raison contre le tiers état ou plutôt contre les gens de robe qui avaient parlé en son nom.

Les articles 256-328 concernent la noblesse et l'armée. Des amendes arbitraires frapperont les usurpateurs des titres de noblesse. Les roturiers qui achètent des fiefs nobles ne seront point pour cela mis au rang des nobles. Toutes les fois qu'un parlement présentera des candidats au roi pour un siége vacant, un des candidats devra être noble. Le cumul des états et offices est interdit, dans l'intérêt général de la noblesse. Les gouvernements de provinces sont réduits à douze comme autrefois. Les gouverneurs établis dans les villes pendant les troubles sont supprimés. Il est interdit aux gouverneurs des provinces de donner des lettres de grâce, de légitimation, etc., et de s'entremettre aucunement du fait de la justice. Il est interdit à tous officiers de lever ni laisser lever aucuns deniers sans lettres patentes du roi, à peine de confiscation de corps et de biens [1]. Tous les capitaines des places fortes doivent être *naturels Français*. Renouvelle-

[1] Vaines menaces! efforts impuissants pour arrêter cette féodalité nouvelle qui renaissait de la corruption d'une monarchie gangrenée. Chaque gouverneur dans

ment des dispositions de l'ordonnance d'Orléans contre les exactions des seigneurs envers leurs sujets. Tous gens-d'armes et archers des ordonnances doivent être nobles, à moins qu'ils n'aient d'abord servi dans l'infanterie. Quiconque abandonnera son enseigne au combat sera dégradé de noblesse. Peine de mort contre les gens d'armes coupables d'extorsions et de violences envers le peuple; ils pourront être jugés sans appel par les juges présidiaux. Il n'y aura pas plus d'un goujat pour trois soldats dans les compagnies d'infanterie, qui seront dorénavant de trois cents hommes. C'était le commencement d'une réforme importante dans l'organisation des armées, que cette réduction du nombre des valets.

Les articles 329 à 340 sont relatifs au domaine. Dans les aliénations ultérieures, il n'y aura plus de cession des droits régaliens. Révocation des ventes, cessions, transports imaginaires et simulés, dont les deniers ne sont tournés au profit du roi ni de ses prédécesseurs, ainsi que des dons faits aux dépens du domaine, pour quelque cause que ce soit, si ce n'est à la mère et aux frère, sœurs et belles-sœurs du roi. Les portions du domaine aliénées à deniers comptants seront retirées des mains des acquéreurs, auxquels on payera en échange 10 pour 100 d'intérêt en Normandie, 8 un tiers partout ailleurs. Mesures pour la conservation des forêts. (D'après les fréquentes ordonnances rendues à ce sujet, il paraîtrait que les bois de l'État étaient fort mal aménagés, et mis au pillage par les voisins et par les forestiers eux-mêmes.)

Dans les vingt-trois derniers articles, il est question de la perception des aides et tailles, des réquisitions, de la

sa province, chaque capitaine dans sa place forte, était plus maître que le roi, et regardait son gouvernement comme une propriété.

comptabilité, de la voirie, etc. La modération est recommandée dans la perception. Les exactions des sergents sont punies de mort. Tous dons royaux excédant 1,000 écus doivent être vérifiés par les *gens des comptes* (c'était un retour apparent sur les trop fameux *acquits au comptant,* mais qui n'arrêta pas les profusions du roi). Les dons octroyés par le roi ne seront acquittés qu'en fin d'année, après les dépenses ordinaires soldées. Suivent des mesures pour contraindre les seigneurs propriétaires de droits de péages, barrages, etc., d'entretenir les ponts, chemins et chaussées. Les grands chemins seront bordés d'arbres, pour en marquer la largeur et empêcher les empiétements. Défense à tous étrangers de lever banques sans un cautionnement de 15,000 écus. On n'établira plus les jurés des métiers à titre d'offices, mais par élection. L'élection libre est rétablie pour toutes les charges municipales[1].

L'ordonnance de 1579, si elle eût été exécutée, eût fort amélioré la condition de la France; mais ce n'était encore là qu'un leurre pour l'opinion publique, et le monarque qui venait de signer cet édit solennel donna bientôt à ses sujets l'exemple de le fouler aux pieds avec impudeur. Ce ne fut pas toutefois avant d'avoir exploité l'impression favorable produite par l'apparition de l'édit. Henri affecta de s'éprendre d'un beau zèle pour la réforme des abus; il chargea des commissaires de parcourir le royaume, d'assister à la tenue des *estats généraux des provinces qui se régissent par estats, lors assemblés selon la convocation que Sa Majesté a accoustumé d'en faire annuellement ;* les commissaires devaient en outre assembler

[1] Isambert, t. XIV, p. 380-463.

les états particuliers de chaque bailliage ou sénéchaussée, dans les contrées qui *ne se gouvernent point par estats provinciaux*, recueillir toutes les plaintes, y faire droit ou en référer au roi. Leurs instructions étaient excellentes, si le roi avait eu le vouloir et la force de les réaliser ; mais son but n'était que d'obtenir de l'argent sans être obligé de rappeler les états généraux du royaume. Les commissaires devaient éluder toutes les propositions relatives aux états généraux, et offrir de justifier aux délégués choisis par les états provinciaux de l'emploi des subsides qu'on octroierait[1].

Le roi, pendant ce temps, était aux prises avec le clergé, qui prétendait que les engagements pécuniaires par lui contractés envers la couronne en 1561 [2] et 1567 étaient expirés. Il n'y avait pas eu d'assemblée ecclésiastique depuis 1567, quoique l'assemblée de cette année-là eût décrété qu'il s'en tiendrait une tous les cinq ans. Le roi aimait mieux traiter avec des syndics généraux permanents, de même qu'il eût souhaité avoir près de lui des délégués permanents du tiers état, ce qu'avait empêché Jean Bodin. Mais le clergé se refusait à reconnaître

[1] Voy. les instructions des commissaires et les pièces y relatives dans les Mém. de Nevers, t. I, p. 605-621. — On y voit que les états de Normandie, qui ne s'étaient séparés qu'au mois d'avril, furent convoqués de nouveau au mois d'octobre.

[2] Les engagements de 1561 (voy. ci-dessus, p. 89) avaient eu pour but le rachat du domaine, mais la cour avait recommencé à l'aliéner à mesure que le clergé le rachetait; car on voit, d'après un *Traité des finances de France*, dont le fond est extrait de la *République* de Bodin, qu'en 1580, le domaine, valant plus de 50 millions, était aliéné presque tout entier pour 15 ou 16.

Ce traité renferme des renseignements intéressants : on y voit, par exemple, comment procédaient les corps municipaux pour imposer leurs communautés. On convoquait l'assemblée de ville (assemblée générale de la commune) ; on prenait son consentement ; on envoyait l'état sommaire du projet d'impôt au chancelier, qui autorisait. — Archives curieuses, IX, 371.

dorénavant les engagements de ses syndics, qui avaient presque doublé les décimes annuelles assignées en 1567 au payement des rentes de l'hôtel de ville [1]. Le roi fut obligé d'autoriser la réunion d'un synode à Melun en juin 1579. La vivacité des réclamations du clergé fit repentir Henri de cette autorisation. L'épiscopat, dominant l'assemblée, requit de nouveau la publication du concile et le rétablissement des élections ecclésiastiques, et se plaignit avec virulence de la situation où le roi réduisait l'église : vingt-huit évêchés étaient laissés en vacance, et leurs revenus, dévorés par des laïques ; sur plus de huit cents abbayes à la nomination du roi, il n'y avait pas cent abbés réguliers ; tout le reste était en commende ou en économat, livré à des laïques, à des gens de guerre, à des femmes. Le clergé signifia qu'il ne payerait plus les rentes de l'hôtel de ville. A cette nouvelle, Paris en fureur se souleva ; les boutiques furent fermées, et le peuple s'apprêtait à prendre les armes, si le parlement ne fût intervenu et n'eût cité tous les membres de l'assemblée du clergé à comparaître devant le procureur général. Le clergé s'irrita, mais finit par céder, au moins autant par crainte des Parisiens que du roi. Il octroya 1,300,000 livres par an pour six ans, après avoir déclaré que, jusqu'à ce que Dieu eût inspiré au roi la volonté de restituer les élections au clergé, « ne seroit reçu dans les églises, assemblées et communautés, aucun évesque ou autre bénéficier diffamé de simonie, *confidence* [2], ou

[1] Les rentes garanties par le clergé s'étaient élevées de 650,000 à 1,202,000 livres.

[2] L'ecclésiastique tenant bénéfice en *confidence*, était une espèce d'*homme de paille*, cachant le laïque qui percevait effectivement les fruits. — Sur cette assemblée du clergé, voy. de Thou, t. III, p. 677-678. — Mathieu, t. I, p. 448-455. — Hist. ecclésiastique, t. XXXV, p. 409-421.

faisant pension des fruits de son bénéfice à personnes laïques (décembre 1579-janvier 1580)». Le roi publia, en février 1580, un édit *sur les plaintes et remontrances du clergé;* l'édit enjoint aux archevêques de tenir des conciles provinciaux tous les trois ans[1].

A peine l'accord fut-il conclu entre le roi et le clergé que les protestants recommencèrent la guerre civile par une agression inattendue. Tout en désirant le maintien de la paix, Henri III en observait mal les conditions, autant par impuissance que par mauvais vouloir. L'exercice du culte réformé, dans presque tout le nord de la France, était ou interdit ouvertement, ou entravé de mille manières; les protestants se plaignaient de dénis de justice et de vexations de tout genre. Le roi de Navarre ne pouvait rentrer en possession effective de son gouvernement de Guienne, ni se faire recevoir dans les villes du Querci et de l'Agenois, sénéchaussées qui avaient été assignées en dot à sa femme, contrairement aux ordonnances qui défendaient de démembrer le domaine au profit des filles de roi. Le roi de Navarre s'autorisa de ces infractions pour refuser d'évacuer au terme convenu les places de sûreté accordées par sa belle-mère. Les huguenots, au reste, n'étaient pas plus fidèles au traité que leurs rivaux. Ce n'étaient, de part et d'autre, qu'embûches et que

[1] Un autre article, provoqué par les plaintes du clergé contre les excès des hobereaux campagnards, ordonne aux personnes ayant seigneuries ou maisons fortes et de difficile accès hors des villes, d'élire domicile en la plus prochaine ville où siége une juridiction royale. Les assignations, sommations, exploits, signifiés au domicile élu, vaudront comme s'ils étaient signifiés au domicile réel. En matière criminelle, à défaut d'élection de domicile, l'ajournement se pourra faire à son de trompe dans la ville la plus voisine. Isambert, XIV, 465. Cette mesure était importante, et l'on peut s'étonner que la magistrature ne l'eût pas fait adopter plus tôt; les gens de justice étaient souvent exposés à de grands dangers en allant porter leurs significations dans les manoirs des seigneurs.

surprises de forteresses, tentées par des particuliers sans autorisation des chefs.

Malgré ces griefs réciproques, on n'eût probablement pas rouvert les hostilités, sans une petite perfidie de Henri III, qui tourna au détriment de son auteur. Henri III s'avisa un jour d'écrire au roi de Navarre que sa femme le trahissait pour le vicomte de Turenne, jeune seigneur nouvellement converti à la Réforme, et aussi important dans le parti par ses qualités personnelles que par ses vastes domaines. Marguerite s'était raccommodée avec son mari, et servait d'intermédiaire entre lui et le duc d'Anjou ; Henri III voulait rompre cette bonne intelligence, et pousser le roi de Navarre à quelque extrémité contre Turenne, ce qui eût désorganisé le parti protestant dans la Guienne. Mais le roi de Navarre ne fut pas la dupe de Henri III : il n'était nullement jaloux de sa femme, à laquelle il ne demandait que de la tolérance pour ses propres galanteries, et qu'un peu de décence extérieure. Il montra la lettre du roi aux deux accusés, et crut ou feignit de croire à leurs protestations d'innocence. Marguerite ne respira plus que vengeance contre Henri III. Toutes les beautés de la cour de Nérac se liguèrent avec la reine, et pressèrent leurs amants de guerroyer chevaleureusement contre ce monarque discourtois, cet ennemi des dames. La guerre qui s'ensuivit en prit le nom de *Guerre des amoureux*. *Monsieur* ajouta ses instances secrètes à celles des dames. Le duc d'Anjou voulait, par une combinaison assez adroite, réduire Henri III à acheter sa médiation, et à porter la guerre dans les Pays-Bas, afin d'en débarrasser la France. Le roi de Navarre se laissa entraîner : il remit à chacun des principaux chefs protestants la moitié d'un écu d'or, en les prévenant de se te-

nir prêts pour le jour où ils recevraient l'autre moitié[1].

Avant que le roi de Navarre et ses amis fussent en mesure d'agir, le prince de Condé, qui vivait assez mal avec son cousin, s'était mis en mouvement pour son compte particulier. Ne pouvant rien obtenir de la cour relativement à la possession du gouvernement de Picardie, il se rendit secrètement dans cette province, donna rendez-vous à la noblesse huguenote du pays sous les murs de La Fère, s'empara de cette petite ville sans effusion de sang, le 29 novembre 1579, et se hâta de s'y fortifier. Le roi parut plus embarrassé qu'irrité, et entra en négociation avec Condé. L'hiver se passa sans autre incident; au printemps, le signal convenu entre les chefs huguenots fut donné, et la levée de boucliers, préparée par la cour de Nérac, eut lieu le 15 avril 1580. La *Guerre des amoureux* ne débuta point heureusement : de soixante villes ou forteresses que le roi de Navarre et ses amis avaient compté emporter par surprise ou par *intelligences*, trois ou quatre seulement tombèrent en leur pouvoir. La prise d'armes n'avait pas été générale : les plus sages des protestants la désapprouvaient [2]; La Rochelle

[1] D'Aubigné, col. 989-990. — De Thou, t. III. p. 802. — Sulli, *Œconomies royales*, p. 27. — M. Capefigue, avec sa légèreté ordinaire, impute à Anquetil d'avoir inventé le nom de *Guerre des amoureux, au temps des marquis de Louis XV*. Il est fâcheux que M. Capefigue n'ait pas mieux lu les historiens de l'époque dont il écrivait l'histoire.

[2] D'Aubigné raconte une anecdote qui fait bien comprendre le dégoût profond que la guerre civile inspirait aux gens honnêtes et sérieux du parti. — Quelques gentilshommes poitevins, s'étant emparés de Montaigu, essayèrent de s'y maintenir honorablement sans détrousser les voyageurs ni ravager les campagnes; il ne leur vint pas trente volontaires de renfort. Ils changèrent de conduite, et commencèrent à rançonner les bourgeois et les paysans et à saccager les églises; en quelques jours, ils eurent quatorze cents hommes sous leurs ordres! — Histoire univers., col. 991. — C'est presque toujours dans ce beau livre qu'il faut cher-

avait refusé de s'y associer, et les cités du Bas Languedoc ne remuèrent pas. Le roi de Navarre jugea nécessaire de relever le courage de ses partisans par quelque coup d'éclat. Il poursuivit avec héroïsme une guerre entreprise avec légèreté. Malgré les vieux capitaines du parti, il résolut d'attaquer, avec trois ou quatre mille hommes à peine, la forte ville de Cahors, occupée par le sénéchal de Querci, par ce Vezins qui s'était montré si magnanime à la Saint-Barthélemi, et qui avait sous ses ordres près de deux mille soldats, outre la population armée. Dans la nuit du 4 au 5 mai, les huguenots firent sauter deux portes de Cahors avec des pétards, machine de guerre nouvellement inventée, forcèrent les corps de garde et se précipitèrent dans la ville. En un instant, le peuple et la garnison se trouvèrent sur pied, et un horrible combat s'engagea de rue en rue, de poste en poste, de barricade en barricade. Ce combat dura quatre jours et quatre nuits. Les renforts qui arrivaient successivement aux deux partis en changèrent la face à diverses reprises. Dix fois, le roi de Navarre fut supplié par ses lieutenants d'ordonner la retraite; ses armes étaient faussées en vingt endroits; ses pieds saignants et déchirés le soutenaient à peine; il répondit qu'il ne sortirait de la ville que mort ou vainqueur, et tint parole. Vezins, grièvement blessé, évacua enfin la place avec tout ce qui put le suivre (d'Aubigné, col. 995-1001. — Sulli, *Œconomies royales*, p. 29-30).

Cette action annonça au monde un grand guerrier de plus, et fonda la renommée du roi de Navarre, mais ne suppléa pas à l'insuffisance de ses ressources, et n'eut

cher les traits caractéristiques qui mettent en lumière la vraie physionomie du temps.

qu'une médiocre influence sur le sort de la campagne. Henri III, obligé, à son grand déplaisir, de soutenir la guerre, publia une déclaration en faveur des prétendus réformés qui ne se joindraient point aux rebelles (5 juin 1580), se remit à vendre les charges vacantes et à créer de nouveaux offices en dépit de l'édit de mai, demanda au clergé des décimes extraordinaires, en sus des sommes accordées pour six ans, et leva trois corps d'armée ; le premier contre Condé et sa ville de La Fère ; le second contre le roi de Navarre et ses Gascons ; le troisième, contre Lesdiguières, chef des protestants dauphinois. Dans le Bas Languedoc, Châtillon, fils aîné de l'amiral, était opposé à son parent Damville, qui avait pris le titre de duc de Montmorenci, depuis la mort du maréchal François. Les deux cousins se ménagèrent réciproquement, et les résultats furent presque nuls de ce côté. Il n'en fut pas de même en Guienne ni en Dauphiné : le maréchal de Biron, très-supérieur en forces au roi de Navarre, lui enleva Mont-de-Marsan et d'autres places, vint le braver jusque dans Nérac, et l'eût réduit à de grandes extrémités, s'il ne se fût cassé la cuisse en tombant de cheval. L'accident de Biron ralentit les opérations offensives des catholiques.

Du côté du Dauphiné, l'insurrection des paysans, dits de la *Ligue de l'Équité*, contre les agents du fisc et contre la noblesse, avait paru d'abord devoir servir la cause des huguenots ; mais les paysans furent défaits par les troupes royales, et capitulèrent avant que Lesdiguières eût pu les joindre, et la division se mit parmi les protestants, dont une très-grande partie refusa de prendre les armes. Le duc de Mayenne, général de l'armée royale en Dauphiné, profita de ces dispositions avec une modé-

ration habile[1], prit La Mure, la place d'armes de Lesdiguières, et pacifia presque entièrement le Dauphiné, plus par douceur que par force.

Le troisième corps d'armée, aux ordres du maréchal de Matignon, avait entamé, au mois de juin, le siége de La Fère, petite, mais forte place, que la rivière d'Oise environne de ses replis. Les commandements furent partagés, par une sorte de transaction, entre les mignons du roi et les amis des Guise. Caylus, Maugiron et Saint-Mesgrin avaient été remplacés, dans les affections de Henri III, par Anne de Joyeuse, fils du lieutenant général de Languedoc, et par Jean-Louis de Nogaret de La Valette (depuis fameux sous le nom de duc d'Épernon). La faveur de l'un dura autant que sa vie; la faveur de l'autre, autant que la vie du roi. Tous deux furent blessés au siége de La Fère; un troisième mignon, le comte de Grammont, y fut tué[2]. Le prince de Condé n'était plus dans la place; il l'avait quittée, dès le mois de février, pour passer aux Pays-Bas, puis en Allemagne, où, faute d'argent et de garanties suffisantes, il ne réussit pas à lever une armée. Ses lieutenants défendirent vaillamment La Fère, et, n'espérant point de secours, acceptèrent enfin, le 12 septembre, une capitulation honorable.

Henri III ne profita pas des succès de ses armées pour pousser à bout les huguenots rebelles, qui eussent fini par entraîner avec eux les huguenots *paisibles*, si le danger fût devenu trop imminent pour la cause. Henri ne

[1] Il fit les plus grandes avances à des seigneurs huguenots, leur garantissant toute liberté religieuse s'ils voulaient s'attacher aux intérêts des Guise; le duc de Guise se conduisait de même. Les Guise tentèrent même de traiter secrètement avec Jean-Casimir.—L'Estoile, p. 129.—Vie de du Plessis-Mornai, p. 49.

[2] Il avait épousé la belle Corisande d'Andouins, qui fut depuis la maîtresse du roi de Navarre.

désirait pas la ruine entière du roi de Navarre; il redoutait trop les Guise! Henri haïssait également la guerre civile, comme servant la faction lorraine et comme troublant son repos. Le duc d'Anjou, qui s'était raccommodé avec le roi l'année précédente, saisit l'occasion d'offrir sa médiation; Henri balança quelque temps, puis accepta. Le duc d'Anjou partit pour la Guienne, suivi du duc de Montpensier, de Bellièvre et du vieux maréchal de Cossé, puis de la reine mère et de son cortége ordinaire, l'*escadron volant*. Des conférences s'ouvrirent au château de Fleix en Périgord. On discuta moins sur les conditions de paix que sur les moyens d'en assurer l'exécution, et l'on renouvela quasi textuellement le traité de Bergerac et les conventions de Nérac (26 novembre). Cette issue de la guerre attesta la coupable légèreté avec laquelle la guerre avait été renouvelée. Le traité de Fleix rétablit en France, pour quelques années, une paix, ou plutôt une trêve sans sécurité et sans repos, durant laquelle s'amassèrent des tempêtes plus formidables que toutes celles qui avaient jusqu'alors bouleversé notre patrie.

(1579–1581.) Le duc d'Anjou ne s'était employé à la paix avec tant de zèle, qu'en vue des grands intérêts qu'il avait dans les Pays-Bas. La paix mettait à sa disposition tous les aventuriers que ne soldaient plus les partis, et il avait enfin arraché au roi son frère des promesses de secours. Il n'était pas retourné en Flandre depuis le mois de janvier 1579, faute d'y pouvoir rendre sa présence efficace; mais il avait fait une démarche dont il espérait d'importants résultats: il était passé en Angleterre, peu accompagné et sans être attendu, afin d'aller en personne demander la main d'Élisabeth (août 1579). Quoique la petite vérole lui eût cruellement labouré le visage,

sa jeunesse et sa vivacité plurent à Élisabeth, qui l'accueillit fort gracieusement, et qui conclut avec lui un traité préliminaire. Anjou repassa le détroit avec bonne espérance; mais, après qu'il se fut éloigné, la négociation languit jusqu'après la paix de Fleix.

Pendant ce temps, les Espagnols avaient repris le dessus dans les Pays-Bas : le prince de Parme, confirmé, par son oncle Philippe II, dans le gouvernement que lui avait remis don Juan au lit de mort, y déployait le génie d'un grand capitaine et d'un grand politique. Il avait obligé les auxiliaires allemands des confédérés à capituler et à évacuer la Belgique, et il avait profité des discordes religieuses survenues entre les Flamands et les Wallons, pour se rapprocher de ceux-ci et les préparer à rentrer sous l'obéissance du *roi catholique*. Les provinces du Nord, inquiètes des dispositions que montraient les Wallons, avaient resserré leur confédération par un acte fameux sous le titre de l'Union d'Utrecht, et qui, signé d'abord par les représentants de la Hollande, de la Zélande, d'Utrecht, de la Gueldre, de Groningue, de l'Ower-Issel et de la Frise, fut ensuite accepté par les principales cités du Brabant et de la Flandre *flamingante* (janvier-juin 1579). L'Artois, le Hainaut et la Flandre wallonne, sauf Tournai et Cambrai, répondirent à l'Union d'Utrecht par la *Contre-Union* d'Arras (avril 1579). Ces deux actes peuvent être considérés comme le point de départ de la séparation entre la Belgique et la Hollande : c'est l'élément wallon, ou de langue française, qui a formé la Belgique. Les Wallons, en se séparant définitivement des Hollandais et des protestants, ne se livrèrent point à la merci des Espagnols : ils firent leurs conditions. C'étaient les mêmes que celles de la pacification de

Gand ; le maintien de toutes les anciennes libertés, et le renvoi des troupes étrangères. Le prince de Parme accepta. Les Espagnols laissèrent pour la seconde fois d'effroyables adieux aux Pays-Bas, et surpassèrent les horreurs du sac d'Anvers. Le prince de Parme assiégeait depuis trois mois Maëstricht ; le prince d'Orange et le brave La Noue, qui était resté au service des états généraux avec beaucoup d'autres officiers français, ne purent réunir des forces suffisantes pour secourir la place ; les habitants et la garnison se défendaient avec héroïsme sous la direction d'un ingénieur français nommé Taupin ; plusieurs centaines de femmes, organisées en compagnies, combattaient sur les brèches avec leurs maris et leurs frères. Cette généreuse population succomba enfin sous le nombre : Maëstricht fut emporté dans un dernier assaut, et tous ses habitants, passés au fil de l'épée ou précipités dans la Meuse (29 juin 1579). La ville resta longtemps déserte.

Par le départ des troupes étrangères, la lutte se ralentit et se trouva concentrée entre les Wallons [1] et les confédérés d'Utrecht. Le peu d'ordre qui régnait parmi ces derniers, et la supériorité militaire des populations wallonnes, permirent cependant au prince de Parme de maintenir ses avantages contre des adversaires supérieurs en nombre. Après maints exploits, La Noue, qui commandait en chef les troupes des états, fut fait prisonnier dans une rencontre, le 10 mai 1580. La rupture avec les Wallons et les succès des lieutenants de Philippe II ne firent que pousser les confédérés d'Utrecht aux résolutions

[1] Outre les provinces de l'union d'Arras, le prince de Parme était maître des provinces de Namur, Luxembourg et Limbourg, et l'évêque de Liége était l'allié de Philippe II.

les plus extrêmes. Les états généraux, assemblés à Anvers, se décidèrent à briser les derniers liens qui les unissaient à la maison d'Autriche, et à élire un nouveau souverain. La promesse éventuelle faite au duc d'Anjou en 1578 fut remplie : malgré les protestants de Gand, qui voulaient qu'on élût la reine d'Angleterre, la majorité de l'assemblée, appuyée par le prince d'Orange, se déclara en faveur de François de Valois, et les ambassadeurs des *Provinces Unies* vinrent en France offrir à ce prince le sceptre qu'il souhaitait avec tant d'ardeur, tandis que son rival, l'archiduc Mathias, quittait tristement les Pays-Bas, où il n'avait apporté qu'un nom qu'il n'était point en état de soutenir. Le duc d'Anjou signa, au Plessis-lez-Tours, le 19 septembre 1580, le pacte présenté par les états généraux. Les conditions qui lui étaient imposées resserraient son autorité dans des bornes fort étroites, et faisaient de lui le chef d'une république plutôt qu'un souverain. Les états avaient pris en outre leurs précautions pour que leurs provinces ne fussent pas réunies à la couronne de France, dans le cas où le duc d'Anjou succéderait à Henri III. La Hollande et la Zélande se réservaient une indépendance intérieure presque absolue sous l'administration du prince d'Orange, qu'elles avaient élu leur gouverneur et *souverain chef* (overhooft). Le duc d'Anjou garantissait les secours de la France aux confédérés (Dumont, Corps diplomatique, t. V, p. 580).

Les difficultés relatives à l'application du traité, et d'autres circonstances, en retardèrent encore près d'un an la publication. Ce fut seulement le 26 juillet 1581 que les états généraux des Provinces Unies, assemblés à La Haye, proclamèrent François de Valois seigneur souverain des Pays-Bas, après avoir renoncé à l'obéissance

du roi d'Espagne. — « Les sujets, » était-il dit dans l'acte de déchéance, « ne sont pas créés de Dieu pour l'usage du prince, ni pour lui obéir en tout ce qu'il commande de juste ou d'injuste, et le servir comme esclaves ; mais le prince est établi pour les sujets, afin de les gouverner selon droit et raison. S'il ne le fait pas, et qu'il les opprime au lieu de les défendre, leur ôtant leurs priviléges et anciennes coutumes, il ne doit plus être tenu pour prince, mais pour tyran, et ses sujets, selon droit et raison, ne le doivent plus reconnaître pour leur prince, quand ils ne l'ont pu, par prières, requêtes et remontrances, détourner de ses entreprises tyranniques. Nous donc, SUIVANT LA LOI DE NATURE, pour la tuition et défense de nos personnes et de nos droits, priviléges, anciennes coutumes et libertés de notre patrie, de la vie et de l'honneur de nos femmes, de nos enfants et de notre postérité, avons déclaré et déclarons le roi d'Espagne déchu de sa souveraineté sur ce pays (Corps diplomatique, t. V, p. 415-421) ! »

Bien que les états fissent valoir, dans l'acte de déchéance, les contrats et serments réciproques qui donnaient un caractère tout conditionnel à l'obéissance que la plupart des provinces des Pays-Bas prêtaient à leur prince, il y avait loin des vieilles révoltes flamandes à cette révolution procédant au nom des droits donnés de Dieu à l'homme, et de la LOI DE NATURE. Rien de si grand n'était sorti jusque-là du protestantisme. Le principe d'émancipation religieuse amenait le principe d'émancipation politique, et celui-ci se déployait avec une rigueur de logique et une conscience de lui-même que l'autre n'avait pas eues si pleinement. Les Néerlandais appliquaient solennellement les doctrines professées naguère en France par Hotman. La *Franco-Gallia* fut à la révolution des

Pays-Bas ce que devait être deux siècles plus tard le *Contrat social* à la révolution d'Amérique.

Ce premier coup porté au droit monarchique eut dans toute l'Europe un vaste retentissement; la stupeur qu'il causa indiqua que l'on en pressentait les conséquences. Une grande partie des provinces insurgées, malgré leurs justes et implacables ressentiments, malgré cette mer de sang qui les séparait de Philippe II, eurent un moment d'hésitation et d'effroi; un député de Frise, quand on lui présenta l'acte de déchéance à signer, fut pris d'un tel saisissement, qu'il en mourut (De Thou, t. IV, p. 16).

La conduite du roi de France offrait un triste contraste avec les grandes choses qui se passaient si près de nos frontières. Henri III, pressé, menacé par Philippe II, désavouait le duc d'Anjou, publiait, contre les levées de gens de guerre, des ordonnances qu'il ne faisait pas exécuter, et avilissait de plus en plus l'autorité royale aux yeux de l'étranger, en se déclarant impuissant à réprimer les entreprises de son frère. Tandis que Henri jouait ce pitoyable rôle vis-à-vis de l'ambassadeur d'Espagne, il se laissait entraîner par sa mère à une démarche éclatante en faveur du duc d'Anjou; il envoyait en Angleterre une solennelle ambassade conduite par un prince du sang, le prince Dauphin, pour décider le mariage de son frère et d'Élisabeth. Les envoyés de France reçurent un accueil magnifique; le contrat de mariage fut dressé, conformément aux articles préalables arrêtés deux ans auparavant. Élisabeth accordait à son futur époux l'exercice du culte catholique, qu'elle avait autrefois refusé en pareille occurrence à Henri III, alors duc d'Anjou (11 juin 1581). Tout fut réglé, sauf réserve de *certains éclaircissements réciproques*, que devaient se don-

ner la reine et le duc d'Anjou (Dumont, Corps diplomatique, t. V, p. 406-411). Le duc ne prit pas trop garde à cette restriction glissée par Élisabeth à la suite du contrat : il ne croyait pas que la couronne d'Angleterre pût désormais lui échapper, non plus que celle des Provinces-Unies, et, plein d'espoir et d'allégresse, il passa la frontière des Pays-Bas vers le milieu d'août, à la tête de quatorze ou quinze mille combattants, parmi lesquels figuraient, avec la fleur de la noblesse protestante, une multitude de gentilshommes catholiques étrangers au parti de la Ligue, et même un prince lorrain, le marquis d'Elbeuf. Cette armée, qui s'était rassemblée lentement et sans obstacle dans l'est et le nord du royaume, avait préludé à ses exploits contre l'étranger en saccageant la France.

La ville impériale de Cambrai, occupée militairement par les maîtres des Pays-Bas depuis Charles-Quint, avait suivi les Wallons dans leur révolte contre l'Espagne, mais non pas dans leur retour à l'obéissance de Philippe II ; elle avait refusé d'entrer dans l'union d'Arras, et s'était mise sous la protection du duc d'Anjou. Le prince de Parme la bloquait depuis quelques mois, et l'avait réduite à une extrême disette, lorsque le duc d'Anjou entra dans le Cambresis. Un corps d'environ cinq mille hommes de troupes royales françaises suivait l'armée du duc, comme pour l'empêcher de rien tenter *contre le service du roi*, mais lui servait en réalité d'arrière-garde. Le prince de Parme ne se jugea point assez fort pour soutenir le choc ; il leva le blocus, après quelques escarmouches, dans l'une desquelles fut pris le vicomte de Turenne. Le duc d'Anjou entra en triomphe dans Cambrai (18 août).

Là se bornèrent ses hauts faits : au bout de bien peu de

jours, il se trouva tout à fait hors d'état d'entretenir son armée. Aussi désordonné que tous les princes de sa famille, il avait déjà épuisé ses revenus et l'argent donné en secret par son frère et par sa mère : il eût attendu inutilement de nouveaux subsides de Henri III, qui, en ce moment même, dissipait en profusions inouïes des sommes suffisantes pour conquérir les Pays-Bas. D'autres inquiétudes assaillirent le duc relativement à son mariage. Élisabeth avait tout à coup manifesté la prétention de faire signer à Henri III, préalablement au mariage, un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Espagne, et Henri n'était nullement disposé à une résolution aussi énergique. Le duc d'Anjou licencia la plus grande partie de ses troupes, quitta encore une fois les Pays-Bas, alla de nouveau plaider sa cause en personne auprès d'Élisabeth, et laissa le champ libre au prince de Parme, qui se dédommagea d'avoir manqué Cambrai, en prenant Tournai (30 novembre 1581).

Henri III était fort éloigné de vouloir jeter ouvertement dans cette lutte tout le poids des forces de la France : il souhaitait bien que la révolte des Pays-Bas continuât d'occuper le roi d'Espagne, mais non pas que le duc d'Anjou obtînt des succès décisifs, et devînt un puissant souverain. C'était là un jeu bien dangereux à jouer devant un voisin tel que Philippe II. Mais Henri III semblait indifférent à tout péril qui n'était pas immédiatement suspendu sur sa tête, et se souciait peu du lendemain. Pareil à l'usufruitier infidèle qui dévore le fonds de l'héritage avec les revenus, il vivait en homme qui s'estime assuré de ne pas revivre dans ses enfants ; sa seule préoccupation, c'était la fortune des deux favoris, Joyeuse et La Valette, qu'il avait choisis dans la troupe des mignons.

Il les voulait, disait-il, faire si grands, que l'envie ni la fortune ne les pussent détruire. C'était pour eux qu'il multipliait les édits bursaux, qu'il aggravait arbitrairement les aides et gabelles, qu'il imposait au parlement, pour ainsi dire à coups de lits de justice, l'enregistrement des inventions fiscales de ses financiers italiens[1]. Les brevets de conseillers, d'élus ou de greffiers, servaient à indemniser les fournisseurs et les créanciers des mignons, et passaient de main en main comme des lettres de change. Le peu d'effet qu'avait eu, au moins en apparence, l'orage provincial de 1578, encourageait Henri à tout oser. Il dépassa, durant l'automne de 1581, tout ce qu'on eût pu attendre de son extravagance. Il créa ses

[1] Le 4 juillet 1581, lit de justice pour l'enregistrement forcé de neuf édits bursaux. Le premier président de Thou dit tout haut, en présence du roi, « que, selon la loi du roi, qui est son absolue puissance, les édits pouvoient passer, mais que, selon la loi du royaume, qui est la raison et l'équité, ils ne devoient ni ne pouvoient estre publiés. » Le chancelier Birague, par le commandement du roi, ordonna qu'on passât outre (L'Estoile, p. 133). Un de ces édits avait créé vingt nouvelles charges de conseillers au parlement de Paris (Isambert, XIV, 393). — Dans une autre occasion, Birague dit franchement, ou plutôt effrontément, que les édits présentés étaient *injustes, mais nécessaires*. Le 18 juillet, le droit de 10 sous par muids de vin, perçu à l'entrée des villes, est doublé pour six ans; point d'exemption pour personne (ibid., 499). Le 10 décembre, établissement des jurandes et maîtrises dans ceux des arts et métiers qui n'y étaient point astreints jusqu'alors. Le but est de percevoir une espèce de droit de patente. L'imprimerie réclama et se fit exempter comme *art libéral* (ibid., 509-549). — Quelques-unes de ces inventions fiscales eurent un bon résultat; par exemple, la création d'un bureau de contrôle des actes extrajudiciaires en chaque siége royal, pour assurer la date et l'authenticité des actes: c'est l'origine des receveurs de l'enregistrement (juin 1581). Isambert, XIV, 493. — Un autre édit du 20 mai avait établi un bureau de douanes en chaque ville du royaume : les nouveaux droits portaient sur les objets de luxe (ibid., 492). — La gabelle du sel avait été cruellement aggravée par un édit qui contraignait chaque habitant des villes et villages de France « à prendre, par chacun an, aux magasins establis par le roi, telle quantité de sel qu'il seroit, par les commissaires à ce députés, avisé lui estre nécessaire (L'Estoile, p. 134). »

ux mignons, l'un duc de Joyeuse, l'autre duc d'Épernon, et, en faveur du double mariage qu'il projetait entre eux et les deux sœurs de la reine, il leur accorda la préséance sur tous les autres ducs et pairs, excepté les princes du sang et les princes des maisons de Lorraine, de Savoie, de Longueville (Orléans-Dunois) et de Nevers. Le 24 septembre, le nouveau duc de Joyeuse épousa Marguerite de Lorraine-Vaudemont : le roi constitua en dot à chacun des époux 300,000 écus d'or ; l'autre sœur de la reine étant trop jeune pour pouvoir épouser sur-le-champ le duc d'Épernon, Henri donna d'avance à celui-ci une dot égale à la dot de Joyeuse, afin de prévenir toute jalousie entre eux. Toute la famille du duc de Joyeuse eut part à ses prospérités : son père, depuis longtemps lieutenant général du gouvernement de Languedoc, fut nommé maréchal de France à la place du vieux Cossé, qui était mort sur ces entrefaites ; un de ses frères fut promu à l'archevêché de Narbonne, puis obtint le chapeau de cardinal, à la recommandation du roi. Joyeuse lui-même ne tarda pas à être investi de l'amirauté de France : le duc de Mayenne en avait eu la survivance après la mort de son beau-père, le marquis de Villars ; il la vendit 120,000 écus à Joyeuse, à la prière du roi, qui en paya le prix. L'autorité exorbitante de l'amiral, qui exerçait un pouvoir presque souverain sur les choses de la mer, fut encore accrue pour rendre cette charge plus digne du favori [1]. Le roi, toujours attentif à tenir la balance égale

[1] Sous l'amirauté de Joyeuse, fut publiée, en mars 1584, une ordonnance en cent articles, espèce de code de la marine, très-important à étudier pour l'histoire de notre droit maritime. Nous croyons utile d'en analyser ici les principales dispositions.—L'amiral non-seulement a juridiction sur toute la marine, mais nomme les vice-amiraux, commissaires, capitaines et gardes des côtes, îles, ports et havres.

entre les deux mignons, racheta de la même façon à Strozzi la charge de colonel général de l'infanterie, et en gratifia d'Épernon, ainsi que des gouvernements de

Toutes les amendes des juridictions maritimes de première instance appartiennent à l'amiral, avec moitié des amendes prononcées *ès-tables de marbre* (juridictions supérieures). — Tous les maîtres des navires en partance doivent fournir caution et prendre congé de l'amiral ou de ses lieutenants, et présenter un rapport sur leur voyage au retour. Le tiers des épaves appartient au roi, le tiers, à l'amiral, le tiers, au trouveur, si le marchand ne réclame son bien dans l'an et jour. Le dixième de toutes les prises faites à la guerre appartient à l'amiral.—En cas de guerre, les congés (lettres de marque) doivent être délivrés par l'amiral ou par ses lieutenants, après examen de l'état du navire et de l'équipage. — Diverses mesures sont prescrites pour réprimer la piraterie et régler la distribution des prises faites légitimement. Le propriétaire du navire n'avait qu'un huitième : on lui donne un quart, un quart et demi à l'avitailleur, un quart et demi aux mariniers et compagnons de guerre, le dixième de l'amiral déduit. Sur ce dixième, l'amiral doit fournir la poudre et autres munitions de guerre. — Le nombre des hommes d'équipage exigé, relativement au tonnage, est exorbitant. On exige douze hommes et deux *pages* (mousses) pour un bâtiment de trente à quarante tonneaux, et ainsi à proportion. La rencontre des pirates était chose tellement habituelle, que tout navire de commerce devait être en état de livrer bataille : cette nécessité ruineuse était un des grands obstacles au progrès du commerce maritime. Par malheur, l'armement des navires servait presque aussi souvent à l'attaque qu'à la défense, et chacun faisait le pirate à l'occasion, quand il était le plus fort —La justice criminelle, en mer, est déléguée aux capitaines : ils peuvent prononcer jusqu'à la peine de mort inclusivement, avec l'avis et opinion de sept des principaux et officiers du navire. — Art. 65. En temps de guerre, les navires armés qui découvriront un bâtiment en vue, pourront courir après pour savoir s'il est ami ou ennemi, le semondre d'amener ses voiles, et, s'il refuse, l'attaquer. Les conséquences de son refus retomberont sur lui. Les motifs allégués sont la ressemblance de construction entre les navires amis ou ennemis, et aussi « que bien souvent, dans les navires amis et alliés, sont marchandises appartenant aux ennemis, ou bien marchandises prohibées. » — Art. 69. « Et, pour ce que, par ci-devant, sous couleur de pratiques et intelligences qu'ont aucuns de nos alliés et confédérés avec nos ennemis, lorsqu'il y avoit aucune prise faite sur mer par nos sujets, plusieurs procès se suscitoient par nosdits alliés, voulant dire que les biens pris en guerre leur appartiennent, sous ombre de quelque part et portion qu'ils avoient avec nosdits ennemis, dont se sont ensuivies grosses condamnations à l'encontre de nosdits sujets, au moyen de quoi nosdits sujets ont depuis craint esquiper navires en guerre pour endommager nos ennemis... avons ordonné et ordonnons que, si les navires de nosdits sujets font, en temps de guerre,

Boulogne et de Metz, Toul et Verdun. Le frère aîné de d'Épernon fut nommé gouverneur du marquisat de Saluces.

prises sur mer d'aucuns navires appartenant à autres nos sujets ou à nos alliés... èsquels y ait biens, marchandises ou gens de nos ennemis, ou bien aussi navires de nos ennemis, èsquels y ait personnes, marchandises ou autres biens de nos sujets ou alliés, que le tout soit déclaré de bonne prise, comme si le tout appartenoit à nos ennemis; mais pourront, nosdits alliés, faire leur trafic par mer, dedans navires qui soient de leur obéissance et par leurs gens et sujets, sans y accueillir nos ennemis, lesquels biens et marchandises ils pourront mener et conduire où bon leur semblera, pourvu que ce ne soit munitions de guerre, dont ils *voulsissent* (voulussent) fortifier nos ennemis, auquel cas nous permettons à nos sujets les prendre et amener en nos ports et havres, et lesdites munitions retenir selon l'estimation raisonnable qui en sera faite par nostredit amiral ou son lieutenant. »

Les deux articles qu'on vient de citer nous font connaître les doctrines légales du seizième siècle sur l'application du droit des gens aux choses de la mer, et particulièrement sur le fameux *droit de visite*, la plus grave des questions que soulèvent les relations maritimes des peuples.

L'ordonnance de 1584 renferme encore quelques autres dispositions intéressantes. Les *bourgeois*, victuailleurs et armateurs, ne sont pas responsables des délits et déprédations commis par les équipages, à moins de complicité constatée. — Les armateurs qui feront construire des vaisseaux du port de plus de trois cents tonneaux, seront gratifiés de deniers ou autres priviléges. Le but est d'encourager *la navigation de longs voyages*. — En temps de guerre, l'amiral peut accorder *tresves pescheresses* aux ennemis, sauf réciprocité, et, à défaut de trêve générale « saufs-conduits particuliers à semblables conditions que les ennemis les bailleront à nos sujets. » Les navires de guerre chargés de protéger la pêche seront payés par les pêcheurs ou leurs *bourgeois* (armateurs), de même les navires de guerre qui escorteront les expéditions marchandes. — Suit un règlement sur les instruments de pêche, sur l'examen de capacité des maîtres de navires, par deux anciens maîtres, en présence de l'amiral ou de ses lieutenants et de deux échevins ou notables bourgeois de la ville; de même pour les lamaneurs (pilotes jurés). — Établissement de maîtrises, jurandes et gardes des métiers pour les charpentiers et calfateurs de navires. Nul ne pourra être maître qu'il n'ait été apprenti trois ans et qu'il n'ait fait un *chef-d'œuvre*. Leur main-d'œuvre est taxée.

L'ordonnance sur la marine fut enregistrée au parlement de Rouen, le 17 avril 1584, et au parlement de Paris, le 20 juin. L'amiral, duc de Joyeuse, consentit que la connaissance des *polices d'assurance* restât aux prieurs et consuls des marchands.

L'édit est dans le recueil d'Isambert, t. XIV, p. 556 et *suivantes*.

On pourrait encore, à la rigueur, chercher un but politique dans l'élévation de ces *champignons en une nuit poussés,* comme disaient les faiseurs de *pasquils*. Henri III avait choisi parmi ses jeunes familiers les deux plus capables de soutenir un rôle politique ; d'Épernon surtout le prouva par la suite. Mais il est impossible de voir autre chose que de la démence dans les monstrueuses prodigalités qui signalèrent les noces de Joyeuse. Jamais épousailles de roi n'avaient rien offert de comparable à cet immense banquet de dix-sept jours, entremêlé de mascarades, de pantomimes, de tournois, de bals, de concerts, de joutes nautiques, de feux d'artifice. Les seigneurs et les dames changeaient d'*accoustrements* à chaque festin, et tous les habits étaient de toile d'or ou d'argent, brodée de perles et de pierreries. On avait couvert de brocart d'or et d'argent jusqu'aux chariots et aux machines des divertissements. Il en coûta au roi, suivant les historiens les plus graves, 1,200,000 écus d'or (près de onze millions de notre monnaie, qui en représentaient vingt-cinq ou trente de valeur relative). C'était la solde d'une armée (De Thou, t. IV, p. 51-55 ; L'Estoile, p. 137).

L'indignation générale redoubla quand on vit le roi prendre de force, sur l'argent destiné au payement des rentes de l'hôtel de ville, 100,000 écus pour les frais d'un voyage que les ducs de Joyeuse et d'Épernon allaient faire en Lorraine chez les parents de la femme de l'un et de la fiancée de l'autre (L'Estoile, p. 144) (mars 1582). A chaque instant, ce monarque insensé semblait se complaire à violer toutes les lois morales et sociales. Peu de jours après la grave atteinte à la foi publique dont on vient de parler, il envoya ses gardes forcer la Concierge-

rie, pour mettre en liberté un parent du duc d'Épernon, atteint et convaincu d'avoir assassiné un autre gentilhomme entre les bras de sa mère et de sa femme (L'Estoile, p. 145). L'exemple du roi fructifia : quelque temps après, le peuple chargea les archers et les sergents du Châtelet en pleine Grève, et délivra de leurs mains un condamné qu'ils menaient pendre. Mais le peuple était plus excusable que le roi : Henri avait arraché un scélérat à un juste châtiment ; le peuple, ému d'un sentiment de compassion et d'équité naturelle, sauva un malheureux en butte à une rigueur outrée et barbare (L'Estoile, p. 151).

En présence d'actes comme ceux que le roi commettait incessamment, c'était une dérision que de parler de justice, et d'envoyer des commissaires du parlement tenir les grands jours à Clermont et à Troyes, *pour réprimer les excès journaliers des gentilshommes et autres sur le pauvre peuple*. Les parlementaires du moins n'étaient pas complices de cette dérision, et beaucoup d'entre eux, malgré les progrès de la corruption, faisaient leur devoir avec conscience, sinon avec succès [1].

[1] Isambert, XIV, 486.—25 juin 1582, formation, dans le parlement de Paris, d'une commission pour la poursuite des banqueroutiers frauduleux, qui se multipliaient *davantage que par le passé* (Isambert, XIV, 514).—17 septembre, déclaration sur les lettres de naturalisation obtenues par les étrangers et les bâtards. Ceux-ci n'avaient pas d'état civil, et étaient réputés *aubains* s'ils ne se faisaient naturaliser (*ib.*, 517).—2 novembre 1582, mandement adressé aux prévôts des villes, pour faire admettre partout le calendrier ecclésiastique réformé par ordre du pape Grégoire XIII, et envoyé par lui aux rois et princes de la chrétienté. On s'était aperçu, depuis longtemps, d'une déviation dans le calendrier de Jules César, en usage dans toute la chrétienté. Le calendrier *julien* évaluait l'année à trois cent soixante-cinq jours un quart, ce qui la faisait trop longue de onze minutes huit ou dix secondes ; cette erreur avait amené, en douze siècles et demi, une variation de dix jours, qui jetait la confusion dans le cycle des fêtes religieuses. Grégoire XIII eut l'honneur d'accomplir la réforme réclamée par les besoins de

Tandis que Henri III mangeait la France avec ses mignons, son frère était en Angleterre, où Élisabeth l'avait appelé. Anjou avait été accueilli avec de grandes démonstrations de tendresse ; sa vue parut lever tous les obstacles, et, le 22 novembre 1581, Élisabeth lui passa son anneau au doigt en gage de fiançailles. Cette nouvelle se répandit rapidement dans la Grande-Bretagne, en France, dans les Pays-Bas, et l'on en fit des feux de joie à Anvers et à Bruxelles. Les puritains anglais et les ligueurs français se déchaînèrent à l'envi contre une alliance que ces deux partis extrêmes présentaient, chacun dans leur sens, comme la ruine de la foi. Leurs craintes eurent bientôt lieu de se calmer : Élisabeth, assiégée par les clameurs de son peuple et par les remontrances de ses plus intimes conseillers et des dames de sa maison, retira sa parole, tout en témoignant un vif chagrin d'une rupture que sa raison, disait-elle, imposait à son cœur. Elisabeth, malgré ses prétentions virginales et ses quarante-neuf ans, avait, dit-on, le cœur et les sens assez inflammables, et n'avait point été insensible aux expressions de galanterie ampoulée que lui prodiguait le prince français ; mais la

l'Église autant que par la science, d'après le système de l'astronome romain Lilio. On retrancha dix jours de l'année 1582 ; l'équinoxe du printemps, sur laquelle se réglait la Pâque, fut reportée et fixée au 21 mars, où elle se trouvait au temps du concile de Nicée, et l'on supprima trois bissextiles sur quatre siècles, ce qui réduisit la différence entre l'année civile et l'année réelle ou astronomique, à moins d'un jour sur quatre mille ans. Le calendrier *grégorien* fut accepté par les peuples catholiques ; la plupart des réformés le repoussèrent longtemps à cause de son origine ; la raison et la science ont fini par vaincre leurs répugnances. Les Russes seuls, entre les nations chrétiennes, ont persisté dans leur opposition. Parmi les astronomes que consulta la cour de Rome, on remarque le nom d'un grand seigneur français, François de Foix-Candale, qui s'illustra par son goût pour les sciences, et qui, le premier peut-être, mesura la hauteur des Pyrénées béarnaises. Voyez les Mémoires de J. A. de Thou ; Collection Michaud, t. II, p. 298 ; et l'Histoire de de Thou, l. LXXVI, t. IV, p. 91.

raison d'état triompha d'un penchant momentané ; les complications qu'eût amenées ce mariage ne pouvaient guère que tourner au détriment de l'Angleterre, et l'opinion publique ne s'y trompait pas. Élisabeth varia dix fois dans le cours de cette négociation ; à peine eut-elle retiré sa parole, qu'elle fit espérer au duc d'Anjou que la rupture ne serait pas définitive ; elle le traitait comme un amant en particulier et en public, et le retint encore plus de deux mois à sa cour. Les amis du prince en vinrent à soupçonner Élisabeth de ne viser qu'à l'empêcher de s'établir en Flandre. Elle le laissa enfin repartir au commencement de février 1582, après lui avoir prêté 100,000 écus, et le fit conduire par l'amiral d'Angleterre et le comte de Leicester à Flessingue, et de là à Anvers, où il fut proclamé duc de Brabant le 19 février, avec grande pompe et magnificence [1].

Le nouveau souverain des Pays-Bas fit bientôt l'épreuve des difficultés de sa position : l'inégalité qu'il y avait entre sa puissance réelle et l'éclat de ses titres, l'insuffisance de ses ressources, les soupçons des protestants contre les catholiques, des Flamands contre les Français, l'incompatibilité qui existait entre les graves et ombrageux réformés de la Néerlande et la jeunesse insolente et frivole qui avait suivi le prince, lui suscitèrent bien des chagrins et bien des périls. Une telle entreprise voulait une âme plus haute et une plus forte main. Le *duc de Brabant* n'eût pas gouverné trois mois sans l'aide du prince d'Orange. On l'accusa cependant bientôt de jalouser et de haïr ce ministre nécessaire, plus maître que le souverain, et, une tentative d'assassinat ayant été faite sur la personne de

[1] Mémoires de Nevers, t. I, p. 554 et suivantes.

Guillaume de Nassau, le peuple d'Anvers commençait à se soulever et à menacer les Français, lorsque heureusement on découvrit que l'assassin était Espagnol. C'était un jeune Basque, nommé Jauregui, commis d'un banquier espagnol établi à Anvers. Son patron l'avait poussé au crime afin de gagner, par son entremise, les 25,000 écus d'or promis par Philippe II à qui tuerait le prince. Des théologiens espagnols avaient autorisé d'avance le meurtre, et un dominicain d'Anvers en avait reçu la confidence en confession. Le dominicain fut exécuté avec Jauregui : on le compta au nombre des martyrs de son ordre [1].

Le prince d'Orange, rétabli de sa blessure, mena le *duc de Brabant* faire son entrée, comme comte de Flandre, à Bruges et à Gand. Ces vaines cérémonies n'arrêtaient pas les progrès, lents, mais continus, du prince de Parme, qui venait de prendre Oudenarde, et qui portait le fer et le feu jusque sous les murs de Gand et d'Anvers. Il avait eu l'habileté d'obtenir des Wallons l'autorisation de rappeler les troupes étrangères, ce qui équivalait pour lui à une grande victoire. Rallié par de puissants renforts espagnols, italiens, allemands et comtois, il resta maître de la campagne jusqu'à l'hiver [2]. Le froid, la disette, l'inondation des polders, l'empêchèrent d'obtenir des succès plus décisifs.

Henri III regardait, les bras croisés, ce qui se passait

[1] Voyez *Sancti Belgii ordinis prædicatorum*, par le père Hyacinthe Choquet; Douai, 1628.

[2] Suivant de Thou (l. LXXVI, t. IV, p. 87), le prince de Parme avait soixante mille combattants, dont trente mille tenant la campagne. Cette armée coûtait environ 2,000,000 par mois. Philippe II ne réussissait à maintenir ces forces sur pied qu'en ne payant plus l'intérêt des emprunts qu'il avait faits, ce qui ruina son crédit. De Thou, l. LXXVII, t. IV, p. 150.

en Belgique, et néanmoins la France se compromettait de plus en plus vis-à-vis de l'Espagne. Ce n'était plus seulement le frère, mais encore la mère du roi, qui s'attaquait à Philippe II. Un grand et triste événement avait récemment fait retentir l'Europe : un trône longtemps glorieux s'était écroulé ; le royaume de Portugal n'existait plus ! Le jeune roi don Sébastien ayant péri sur le champ de bataille d'Alcazar, dans une chevaleresque et téméraire invasion du Maroc (17 juin 1578), la couronne de Portugal s'était trouvée sans autre héritier que le cardinal-archevêque de Braga, grand-oncle du feu roi, vieillard qui alla bientôt rejoindre son neveu dans la tombe, et qui laissa cet illustre héritage en proie au premier occupant (31 janvier 1580). Quatre prétendants étrangers et deux nationaux réclamèrent la couronne : parmi les quatre étrangers figuraient Philippe II et Catherine de Médicis. Philippe était fils d'une sœur du cardinal-roi ; Catherine descendait par sa mère de Robert, comte de Boulogne, fils aîné d'Alphonse III, roi de Portugal, qui, en 1254, avait répudié sa première femme, mère de ce Robert, et dépossédé ensuite le fils du premier lit au profit d'un puîné. Catherine voulait revenir sur une prescription de plus de trois siècles. Les deux candidats nationaux étaient le duc de Bragance, mari d'une nièce du cardinal-roi, et don Antonio, prieur de Crato, bâtard d'un frère de ce cardinal. En Portugal, comme chez nos anciens ducs normands, la bâtardise n'était point un titre absolu d'exclusion, et les étrangers, au contraire, étaient exclus par la loi fondamentale. La force suppléa au droit : tandis que don Antonio se faisait proclamer roi à Santarem, une armée espagnole passait la frontière sous les ordres du vieux duc d'Albe. Les vices et l'incapacité d'Antonio facilitèrent

le triomphe des envahisseurs ; Antonio fut battu et chassé de Lisbonne, puis de tout le Portugal, pendant que le duc de Bragance se soumettait au vainqueur, et réservait ainsi, à son insu, les chances de sa postérité. Philippe II fut reconnu par les cortès portugaises assemblées à Tomar (avril 1581), et le Portugal fut réuni à l'Espagne. Cette réunion, voulue par la nature et par la politique, eût dû être une source de prospérités pour les deux peuples : accomplie sous les funestes auspices de Philippe II, elle ruina le Portugal sans profit pour l'Espagne. Les florissantes colonies des Portugais dans les Indes orientales, l'Afrique et le Brésil, se soumirent à Philippe II ; la plus grande partie de l'archipel des Açores, cette importante station maritime, où touchaient, au départ et au retour, les flottes de Lisbonne et des Indes, tenait encore pour don Antonio, qui s'était réfugié en France. Catherine de Médicis associa ses intérêts à ceux du prétendant fugitif, et, malgré la répugnance de Henri III, qui se conduisit envers sa mère comme envers son frère, elle envoya, dès l'année 1581, quelques secours aux Açores, puis elle arma, en son nom et avec son argent, une flotte de cinquante-cinq voiles à Dieppe et à Bordeaux, y embarqua cinq mille soldats, sous les ordres de son parent Philippe Strozzi, et chargea Strozzi de conduire aux Açores don Antonio. La flotte française opéra une descente, le 15 juillet 1582, dans l'île de San-Miguel, une des Açores, occupée par les Espagnols : les premiers succès des troupes débarquées furent compromis par les fautes de don Antonio et par la négligence de Strozzi, capitaine plus brave que prudent. La flotte espagnole eut le temps d'arriver au secours de l'île, et l'on fut obligé d'accepter la bataille, contrairement aux ordres de la reine mère. Le choc fut terrible : la valeur

et l'opiniâtreté étaient égales de part et d'autre ; mais les vaisseaux espagnols, moins nombreux que les français, leur étaient fort supérieurs en dimensions et en artillerie. Un assez grand nombre de bâtiments français furent pris ou coulés bas par le canon de l'ennemi ; le navire de Strozzi, enveloppé par la flotte espagnole, fut enlevé à l'abordage après une défense héroïque. Strozzi fut tué, et la jeune noblesse qui l'avait suivi fut massacrée ou prise autour de lui. L'amiral espagnol, Santa-Cruz, fit décapiter ou pendre tous ses prisonniers, comme violateurs de la paix qui existait entre les deux couronnes d'Espagne et de France. Parmi les victimes, figurèrent vingt-huit seigneurs titrés et cinquante gentilshommes (25 juillet). (De Thou, t. IV, l. LXXV, *passim.*)

Le prétendant et les restes de la flotte regagnèrent la France : l'île de Terceire se défendit quelque temps encore contre les Espagnols, et Catherine, sans être découragée par le désastre de son armée, expédia l'année suivante à Terceire un convoi de deux mille cinq cents soldats ; mais ce petit corps d'armée, assailli par des forces très-supérieures, fut réduit à évacuer l'île par capitulation, et les Açores suivirent la destinée de la monarchie portugaise (août 1583). La conquête du Portugal renouvela le prestige de la puissance espagnole, que les événements des Pays-Bas avaient un peu affaibli.

Les attaques de la maison de Valois avaient excité chez Philippe II une sourde colère, que n'apaisaient pas les désaveux et les excuses de Henri III. Le roi catholique s'apprêtait à tirer enfin parti de l'immense réseau d'intrigues qu'il avait depuis si longtemps étendu sur la France, et à mettre le feu aux mines chargées par la Ligue. A partir de l'année 1580, sa correspondance avec le duc de

Guise était devenue très-active [1]. Les jésuites et les moines de toutes couleurs ne cessaient de travailler l'esprit du peuple, et la cour de Rome aiguillonnait sans relâche le zèle de la faction par des brefs et des bulles secrètes.

Les avertissements ne manquèrent point à Henri III sur les périls qui le menaçaient : de terribles révélations lui furent faites, vers le temps du désastre de Strozzi. Un certain Nicolas Salcède, Espagnol d'origine, avait offert au nouveau duc de Brabant ses services et ceux d'un *régiment* [2] de volontaires qu'il avait levé en Champagne. Son père, ennemi personnel du cardinal de Lorraine, avait été, quoique catholique, enveloppé dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Le duc de Brabant accueillit Salcède comme un ennemi naturel des Guise et de Philippe II. Quelques circonstances suspectes éveillèrent toutefois l'attention du prince d'Orange sur cet homme, dont la réputation était détestable, et qui avait été condamné par le parlement de Rouen à être *suffoqué en eau chaude,* pour crimes de fausse monnaie et d'incendie. Le prince d'Orange apprit que Salcède, allié, par les femmes, aux princes lorrains de la branche de Vaudemont, s'était réconcilié avec les Guise par l'intermédiaire du duc de Lorraine, qui lui avait fait obtenir sa grâce du roi, et qu'il avait séjourné au camp du prince de Parme, avant de se présenter au duc de Brabant. On arrêta Salcède à Bruges, le 21 juillet 1582. A peine cet aventurier fut-il emprisonné, que, sans attendre la question, il fit, devant le duc de Brabant, la déposition la plus effrayante. Il raconta que, sur l'ordre du duc de Lorraine, il avait été trouver

[1] Voyez les pièces citées par M. Capefigue, t. IV, p. 177.

[2] Ce mot de régiment, espagnol d'origine, s'était introduit en France sous Charles IX ; c'était la réunion de plusieurs enseignes d'infanterie en un seul corps.

le duc de Guise à Paris, et que Guise l'avait chargé, au printemps dernier, d'espionner l'armement naval préparé sous le commandement de Strozzi, afin d'expédier des renseignements à ce sujet au roi d'Espagne. A son retour, il avait assisté à une conférence entre les ducs de Guise et de Mayenne, et le secrétaire d'état Villeroi, qui était, suivant lui, l'agent le plus actif des princes lorrains et de Philippe II. Le duc de Guise lui avait alors communiqué le plan d'une vaste conspiration qui devait éclater avant peu. Toutes les mesures étaient arrêtées pour barrer les passages par terre et par mer au duc de Brabant, et pour l'enfermer entre les ligueurs de France et le prince de Parme, à qui l'on était convenu de livrer Calais. Le duc de Nemours devait amener sur Lyon une armée levée par le pape et le duc de Savoie, et un autre corps d'armée devait descendre en France par Bayonne et le Béarn. On comptait être bientôt en mesure de *mettre le roi en cage*. Le dessein des conjurés, suivant Salcède, était de *mettre la France entre les mains du roi d'Espagne*. Son rôle, à lui, était de surprendre Dunkerque avec son régiment. Il assurait avoir vu, sur la nombreuse liste des conjurés, les hommes qui passaient pour les plus attachés au roi et les plus étrangers à la faction lorraine, tels que les maréchaux d'Aumont et de Matignon, et jusqu'à René de Villequier, l'âme damnée du roi. On lui avait nommé les ducs de Nevers, d'Aumale et d'Elbeuf [1] : les conjurés comptaient sur le duc de Joyeuse lui-même ! Si l'on en croyait Salcède, presque tous les capitaines et les gouverneurs des provinces et des places frontières étaient du complot, ainsi que les chefs de la bourgeoisie des principales villes.

[1] Récemment créé duc et pair, en même temps que le maréchal de Retz. Isambert, XIV, 505.

Le duc de Brabant informa aussitôt le roi de la confession de Salcède. Henri, flottant de la peur à l'incrédulité, pria son frère de lui envoyer le prisonnier. On amena Salcède de Bruges à Vincennes, où il fut interrogé par le roi lui-même, en présence de la reine mère, du chancelier Birague, du garde des sceaux Cheverni, du premier président, du procureur général, et des ministres d'état Bellièvre et Brûlart. Il rétracta sa déposition, arrachée, dit-il, par la violence. Le premier président de Thou, voyant la perplexité du roi, lui conseilla de ne rien précipiter, et de garder Salcède en prison, comme un homme dont la vie pouvait être plus utile que la mort. Les autres soutinrent qu'il fallait au contraire envoyer Salcède à la mort, pour effrayer ses complices, si la conspiration était vraie, ou pour punir ses calomnies, si ceux qu'il accusait étaient innocents. Le roi préféra ce dernier avis, et livra Salcède au parlement. Salcède avoua de nouveau, à la torture, et fut condamné à être tiré à quatre chevaux (25 octobre). Henri III, pour éclaircir ses doutes, assista, caché, à la dernière *question* qui fut donnée à ce misérable, puis à son exécution, *afin de voir s'il ne diroit pas quelque autre chose*. Il mourut en se rétractant derechef, à l'instigation, dit-on, d'un jésuite. Ses confessions et déclarations furent lacérées et mises au feu comme calomnieuses [1].

Elles l'étaient vraisemblablement en partie : Salcède semblait avoir multiplié au hasard les conjurés, afin de se cacher dans leur foule ; il avait dit ce qu'il supposait plutôt que ce qu'il savait, transformé de simples tendances

[1] Voyez les pièces dans les Preuves de L'Estoile, édition de 1744, t. III, p. 250-268. — Lettres de Busbecq, ap. Archives curieuses, t. X, p. 65. — De Thou, t. IV, l. LXXV, p. 75-82.

politiques ou religieuses en participation à un complot, et inculpé des hommes dont quelques-uns, d'Aumont, par exemple, donnèrent plus tard des gages sanglants de leur fidélité à la couronne. Il n'était pas vraisemblable que Joyeuse, qui n'était rien que par la faveur du roi, voulût aider à *mettre en cage* son protecteur. Henri III ne crut pas non plus à la culpabilité du secrétaire d'état Villeroi. Salcède avait exagéré les proportions du complot, pour tâcher de diminuer la part qui lui revenait dans le crime; probablement cette part ne devait pas se borner à surprendre une place forte, et le prince de Parme, sinon le duc de Guise, l'avait chargé de quelque entreprise sur la personne du duc de Brabant. Le prince de Parme, pas plus que son oncle Philippe II, ne connaissait les scrupules.

Quoi qu'il en fût des déclarations de Salcède, si les détails et l'étendue véritable de la conjuration catholique étaient incertains, la conjuration elle-même ne l'était pas. Henri continua cependant de vivre comme s'il eût étouffé les projets qui menaçaient son trône, en étouffant leur révélation. Chacun de ses actes semblait dicté par ses plus grands ennemis; il irritait, comme à plaisir, la haine populaire par l'audace toujours croissante de ses exactions. Voulant réparer les conséquences des effroyables profusions de 1581, il décida, en vertu de son bon plaisir, sur la fin de 1582, que les *villes closes* auraient à payer, dans le courant de l'année suivante, un impôt extraordinaire de 1,500,000 écus, et que les tailles seraient doublées pour six ans. La ville de Paris, quoique fort ménagée, car on ne lui demandait que 200,000 francs pour sa part des 1,500,000 écus, refusa formellement de payer. Le roi prit les 200,000 francs de vive

force sur l'argent des rentes, dans les caisses du receveur de la ville (janvier 1583). Le même incident se répéta deux années de suite[1]. Ces grandes levées de deniers, qui frappaient sur le peuple en général, étaient accompagnées d'exactions particulières, d'espèces d'avanies à la turque, sur les individus et les corporations ; par exemple, les marchands de vin et les marchands de sel furent frappés individuellement de taxes proportionnées à la fortune qu'on leur supposait (L'Estoile, p. 154).

Cette race des Valois paraissait vraiment saisie d'*un esprit d'étourdissement et de stupidité*, comme l'avait dit l'avocat David dans son fameux mémoire. En ce moment même, le duc d'Anjou et de Brabant se perdait honteusement par une action qui était à la fois une extravagance et un crime, réalisant ainsi les prévisions de Jean Bodin, qui l'avait bien jugé, et qui avait tâché de le détourner de l'entreprise de Flandre[2]. Il avait été rejoint, au commencement de l'hiver, par huit ou neuf mille hommes de troupes françaises et suisses, que conduisaient le duc de Montpensier[3] et le maréchal de Biron. Catherine avait arraché le consentement du roi à l'envoi de Biron, et les troupes étaient soldées, au moins en partie, par la reine mère. Le duc de Brabant se crut en état de tout entreprendre, non pas contre l'ennemi, mais contre ses propres sujets : jaloux du prince d'Orange, irrité des bornes imposées à son pouvoir, il s'abandonna sans ré-

[1] L'Estoile, p. 151-156. — Le chevalier de Seurre, homme franc et hardi, ayant reproché au roi sa conduite en termes assez vifs, Henri III le frappa et voulut le tuer. *Ibid.*, p. 170.

[2] Mémoires de Nevers, t. I, p. 558. Bodin était alors attaché à la maison du duc d'Anjou.

[3] François de Bourbon, auparavant connu sous le titre de prince dauphin d'Auvergne ; son père, le vieux duc Louis, était mort le 23 septembre 1582.

serve aux inspirations de son nouveau favori Fervaques, courtisan turbulent et corrompu, qui avait servi tour à tour Charles IX, Henri III et le roi de Navarre, et avait accompagné celui-ci dans son évasion en 1576. Malgré les représentations de Biron, le duc résolut d'occuper militairement, par surprise, Anvers, Bruges, Dunkerque, Ostende et plusieurs autres places importantes, d'en chasser les troupes flamandes, et d'y établir son autorité absolue sur les ruines du pouvoir des états[1]. L'exécution de ce dessein, que le duc de Brabant ne communiqua ni au duc de Montpensier, homme honnête et loyal, ni aux protestants français de son armée, fut fixée au 16 janvier 1583. Le coup réussit à Dunkerque, à Dixmude, à Dendermonde, à Berg-Saint-Winox, à Vilvorde, mais échoua tant à Bruges qu'à Ostende, à Alost et à Nieuport. La question se décida le lendemain à Anvers, où quelques circonstances avaient obligé le duc de différer de vingt-quatre heures. La plus grande partie des troupes sur lesquelles comptait le duc avaient été appelées autour d'Anvers, sous prétexte d'une expédition en Gueldre et en Frise. Le duc sortit de la ville pour se mettre à la tête de ses soldats, ou plutôt pour se mettre à l'abri des chances de l'entreprise : une des portes d'Anvers fut saisie en trahison, et la garde, égorgée ; Fervaques se précipita dans l'intérieur de la ville, à la tête d'un gros corps d'infanterie et de cavalerie, aux cris de : *Vive la messe ! ville gagnée !* Le duc de Brabant resta hors des murailles, attendant le succès. Le tumulte qui s'éleva de tous les quartiers de la ville, le son des cloches, le bruit du canon et

[1] S'il en faut croire Mathieu (t. I, p. 480), Catherine de Médicis aurait été la complice de Fervaques, et aurait pressé son fils de se saisir de cinq ou six bonnes places, pour assurer sa position.

de la mousqueterie, lui annoncèrent bientôt que le succès était au moins disputé; mais, lorsqu'il vit de loin un grand nombre de fuyards se précipiter du haut des remparts dans le fossé, il crut la victoire décidée, et commençait à se railler de ces *pauvres bourgeois* qui faisaient si bien le saut. Il ne tarda pas à reconnaître que ces prétendus bourgeois étaient ses propres soldats. La porte avait été reprise et refermée; le canon des remparts fut tourné contre les troupes qui étaient encore au dehors, et tout ce qui était entré avec Fervaques fut tué ou pris par les habitants levés en masse. Il y eut douze ou quinze cents morts, parmi lesquels un fils de Biron et beaucoup de seigneurs et de gentilshommes [1]. Fervaques et plusieurs centaines d'officiers et de soldats restèrent prisonniers entre les mains d'un peuple justement courroucé.

Le duc fut contraint de battre en retraite à travers un pays inondé par l'ouverture des écluses : il faillit y périr avec le reste de ses troupes, et ne gagna Dendermonde qu'à grand'peine. La *folie d'Anvers* ne fut point réparée. Il y eut bien quelque ombre de réconciliation : Henri III, redoutant le triomphe des Espagnols dans les Pays-Bas, se hâta d'envoyer Bellièvre et le huguenot Mirambeau offrir sa médiation aux états généraux, et, s'engageant plus avant qu'il n'avait fait jusqu'alors, promit positivement son assistance. La crainte que le duc de Brabant

[1] L'Estoile, p. 157, raconte à ce sujet une anecdote qui peint bien le frère de Henri III. Le comte de Saint-Aignan, gouverneur d'Anjou, brave seigneur que le duc avait poussé malgré lui dans cette funeste échauffourée, s'était noyé dans le fossé d'Anvers. Comme on parlait au duc de cette mort : « J'en suis bien marri, » dit-il; puis, se prenant à rire : « Je crois, dit-il, que qui eust peu prendre le loisir de contempler à ceste heure-là Saint-Aignan, lui eust veu faire une plaisante grimace! »

ne traitât avec les Espagnols [1] décida les états à accepter la médiation du roi, d'après l'avis du prince d'Orange, toujours favorable au parti le plus prudent. Un nouveau traité fut signé, le 26 mars, entre les états généraux et le duc de Brabant, qui retira ses soldats des places surprises le 16 janvier, à l'exception de Dunkerque. Mais la confiance et la concorde ne revinrent pas : la province de Flandre, excitée par les démagogues de Gand, ne reconnut point les conventions agréées par les états, et ne voulut plus concerter sa défense avec les Français. La faction espagnole et catholique relevait la tête dans toutes les cités de Brabant et de Flandre, et le prince de Parme profitait activement des dissensions de ses ennemis. Le duc de Brabant, bourrelé de chagrin et de honte, quitta le théâtre de ses revers, vint débarquer à Calais, dans le courant de juin, et se retira dans les terres qu'il avait sur les bords de l'Oise et de la Marne. A peine avait-il quitté les Pays-Bas, que le prince de Parme emporta derrière lui Dunkerque, Nieuport et Dixmude. Les progrès du prince de Parme en Flandre ne furent plus désormais interrompus.

Henri III, sur ces entrefaites, essayait, à sa manière, de regagner le peuple, les prêtres et la cour de Rome. Après avoir fêté le carnaval de 1583, en courant Paris, masqué, avec ses mignons, et en commettant *mille insolences*, (L'Estoile, p. 158), il célébra le carême par des dévotions extraordinaires. Il introduisit à Paris, d'accord avec le

[1] Le duc avait envoyé offrir à l'ambassadeur d'Espagne à Paris de renoncer à son traité avec les Provinces-Unies, moyennant la cession en toute souveraineté de Cambrai, de Bruges et de Dunkerque, ainsi que des places qu'il pourrait enlever *aux rebelles du roi d'Espagne*. Archives de Simancas, cot. B [55]; d'après Capefigue, t. IV, p. 182.

nonce du pape, les *Blancs-Battus* d'Avignon, sous le titre de *pénitents de l'annonciation Notre-Dame* [1], engagea dans la confrérie, pêle-mêle avec les mignons, le plus qu'il put de personnes considérables, y compris le duc de Mayenne et son frère le cardinal Louis de Guise, et fit la procession solennelle de la nouvelle congrégation, le 25 mars. Les pénitents, couverts de sacs de toile blanche, défilèrent deux à deux, sous une pluie battante, du couvent des Augustins jusqu'à Notre-Dame, où ils achevèrent, *tout percés et mouillés*, *leurs mystères et cérémonies*. Les Parisiens ne virent, dans cette étrange nouveauté, qu'une mascarade de plus, et la part qu'y avaient prise le nonce et quelques-uns des princes lorrains ne lui fit point trouver grâce devant le peuple. Le lendemain, le fameux prédicateur Poncet, qui prêchait alors le carême à Notre-Dame, ne craignit pas de traiter, en pleine chaire, les pénitents de *confrérie des hypocrites et athéistes*. Il les accusa d'avoir terminé leur procession par une orgie : « Malheureux hypocrites, s'écria-t-il, vous vous moquez de Dieu sous le masque, et portez par contenance un fouet à vostre ceinture ! Ce n'est pas là, de par Dieu, où il vous le faudroit porter ; c'est sur votre dos et sur

[1] Les statuts de cette congrégation, réimprimés dans le t. X des Archives curieuses, sont assez curieux. A travers un mélange d'œuvres de charité et de pratiques minutieuses, on y remarque cet article caractéristique : « Qui jurera le nom de Dieu ou commettra quelque autre péché mortel scandaleux et public, pour la première fois, demeurera une heure à genoux devant le grand autel, et dira le chapelet Notre-Dame ; pour la seconde, troisiesme et quatriesme fois, donnera un escu aux pauvres et dira les sept psaumes, et, s'il continue, pour chacune fois, donnera deux escus aux pauvres, et jeusnera un jour au pain et à l'eau. » La plupart des confrères interprétaient ces pénitences, si régulièrement tracées, comme un tarif du péché. Le tarif acquitté, on avait la conscience nette, et l'on recommençait. Le jésuite Auger, confesseur de Henri III, *excusoit tout*, dit-on, *par les œuvres compensatoires*. Manuscrits de Dupuy, vol. 661.

vos épaules, et vous en estriller très-bien; il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gaingné (L'Estoile, p. 160)! »

Le roi se contenta de reléguer Poncet pour quelque temps dans son couvent, à Melun [1]. Henri ne se vengeait que lorsqu'il le pouvait faire sans péril : il n'eût osé traiter ce *prêcheur* populaire comme un pauvre gentilhomme beauceron, qui fut pendu pour avoir écrit un *pasquil* contre le roi (L'Estoile, p. 179).

Malgré le peu de succès de ses débuts, Henri III continua ses démonstrations de pénitence : la cour devint plus retenue, au moins à l'extérieur; on ne parlait que de la conversion du roi; ce n'étaient que pèlerinages, pour prier la Vierge de faire obtenir des enfants au roi. Henri et sa femme allèrent à pied de Paris à Notre-Dame *de dessous terre* (la crypte de la cathédrale de Chartres), et de là à Notre-Dame de Cléri [2]. Un édit fut publié contre le luxe des habits « pource que Dieu est grandement offensé, et la modestie s'en va presque du tout esteinte (Isambert, t. XIV, p. 538). » Le roi remit au clergé deux décimes extraordinaires qu'il lui avait demandées, déclara qu'il ne voulait plus qu'on tînt les bénéfices en

[1] « Avant qu'il partist, le duc d'Espernon le voulut voir, et, en riant, lui dit : « Monsieur nostre maistre, on m'a dit que vous faites rire les gens à votre sermon; cela n'est guère beau; un prédicateur comme vous doit prescher pour édifier, et non pas pour faire rire. — Monsieur, respondit Poncet, je veux bien que vous sçachiez que je ne presche que la parole de Dieu, et qu'il ne vient point de gens à mon sermon pour rire, s'ils ne sont meschants et athéistes; et aussi n'en ai-je jamais tant fait rire en ma vie comme vous en avez fait pleurer. » L'Estoile, p. 160. Ce hardi prêcheur, qui avait hérité de la verve, mais aussi du mauvais goût des Maillard et des Menot, était un homme honnête et désintéressé. Il n'avait cédé qu'à une indignation sincère, et non point aux instigations des factieux.

[2] Le manuscrit de Dupuy (vol. 661) prétend que Henri essaya de recourir à d'autres expédients, et qu'il voulut persuader à la reine *de recevoir M. de J....* (Joyeuse?) *dans son lit.*

garde pour autrui, ni qu'on en levât les fruits par économat, et promit, par une proclamation, l'abolition prochaine des nouveaux subsides et impôts, en recommandant à ses fidèles sujets de ne point adhérer aux rebelles et séditieux qui s'efforçaient de remuer le royaume *sous ombre desdits imposts* (L'Estoile, p. 162) (mai 1585)[1].

Le duc de Joyeuse partit bientôt après pour Rome, *avec un train de roi*, sous prétexte d'un vœu à Notre-Dame de Lorette. Ce jeune ambitieux, qui affectait un zèle ardent pour la religion, n'aspirait à rien moins qu'à se présenter au pape comme le chef du parti catholique en France, et qu'à supplanter les Guise auprès de la cour de Rome. Il avait dernièrement fait offrir par le roi au maréchal de Montmorenci-Damville, le gouvernement de l'Ile-de-France en échange de celui de Languedoc, qu'il voulait attribuer à son père, le vicomte de Joyeuse. Le *roi de Lan-*

[1] Henri III avait eu dernièrement une nouvelle révélation sur les vœux et les espérances des ultrà-catholiques. Du Plessis-Mornai lui avait dénoncé un livre publié à Paris, en 1580, par un archidiacre de Toul, appelé François de Rozières, et que les censeurs et les magistrats avaient laissé circuler sans obstacle. C'était un gros volume latin intitulé : *Stemmata Lotharingiæ et Barri ducum* (Généalogies des ducs de Lorraine et de Bar), et dédié au duc de Lorraine. L'auteur faisait descendre les princes lorrains, non plus seulement de la *lignée des Carlinghes* ou de Charlemagne, mais de Pharamond et de Clodion le Chevelu, et laissait deviner des conclusions analogues à celles de l'avocat David contre la postérité de l'usurpateur Capet. Henri III fit amener Rozières de Toul à Paris, et le fit enfermer à la Bastille; mais la maison de Lorraine, aidée de la reine mère, qui tendait à se lier d'intérêts avec le duc Charles de Lorraine, son gendre, eut encore le crédit d'empêcher que l'affaire fût remise au parlement. Rozières en fut quitte pour demander pardon au roi, en présence des ducs de Lorraine, de Guise et de Mayenne, qui s'étaient hâtés de le désavouer tout en sollicitant sa grâce (26 avril 1583). Le livre fut lacéré devant l'auteur et supprimé, mais sans flétrissure publique. Henri III le fit réfuter par le publiciste huguenot Du Plessis-Mornai, et par le poëte catholique Ponthus de Thiard. De Thou, t. IV, l. LXXVIII, p. 153.— Mémoires de la Ligue, t. I, p. 7-20. — L'Estoile, p. 162.— Vie de Du Plessis-Mornai, p. 64.

guedoc, ainsi que l'appelle L'Estoile, avait refusé d'abdiquer, et le roi de France n'osait l'y contraindre. Joyeuse imagina de recourir à l'assistance du pape, et de prier le saint-père d'excommunier Montmorenci comme fauteur des hérétiques, ce qui faciliterait sa dépossession. Mais Montmorenci avait su se ménager la bienveillance du pape, en protégeant le comtat Venaissin contre les déprédations des huguenots, et Grégoire XIII repoussa formellement les propositions de Joyeuse, qui repassa les Alpes, fort désappointé. Il se dédommagea en se faisant donner par le roi le gouvernement de Normandie.

Henri III ne gagna à ces misérables manœuvres que d'irriter Montmorenci, et de le disposer à accueillir les avances de tous les ennemis de la couronne, et particulièrement du duc de Savoie Charles-Emmanuel, fils et successeur de Philibert-Emmanuel. L'idée de la décadence et du démembrement prochain de la France s'accréditait de plus en plus à l'étranger, et le duc de Savoie, jetant des regards de convoitise sur la Provence et le Dauphiné, fomentait tout ce qu'il y avait d'éléments de désordre dans le midi du royaume : il caressait l'espoir d'une éclatante revanche des malheurs de sa maison. Il intriguait tout à la fois avec Montmorenci, avec les protestants, avec les Guise. Un voisin plus redoutable que Charles-Emmanuel avait pris depuis peu la même marche. A la nouvelle de l'entrée du duc de Montpensier et du maréchal de Biron en Flandre, vers le commencement de l'an 1583, Philippe II, mécontent, à ce qu'il semble, de l'inaction de la Ligue après la découverte du complot de Salcède, avait fait proposer au roi de Navarre un subside considérable s'il voulait recommencer la guerre contre Henri III : il lui demandait seulement de ne pas empiéter,

au profit de sa religion, au delà des termes du dernier édit, et de se contenter de *s'accroistre en ce qui seroit du temporel* (Vie de Du Plessis-Mornai, p. 66. — *OEconomies royales*, t. I, p. 43). Le Navarrois louvoya, remercia l'Espagnol de sa bonne volonté, et prévint Henri III des offres de Philippe, afin de rendre Henri plus favorable à une requête importante qu'il lui présentait : le temps fixé pour la restitution des places de sûreté allait expirer, et les protestants en sollicitaient la prolongation comme indispensable à leur sécurité et à leur existence. Convaincus que leurs ennemis attendaient l'abandon de leurs places pour les accabler, ils étaient bien résolus à ne pas se dessaisir de cette garantie ; ils resserraient l'organisation politique de leur parti, et avaient donné au roi de Navarre un conseil composé de deux élus de chaque province.

Le messager par lequel le roi de Navarre dénonça au roi de France les propositions de Philippe II, était un jeune homme réservé à un rôle glorieux dans notre histoire : c'était Maximilien de Béthune, baron de Rosni. Il s'était attaché, dès son adolescence, à la fortune du roi de Navarre, sur la foi d'un astrologue qui lui avait prédit une haute destinée conjointe à celle de ce prince, qu'attendait la couronne de France [1].

La communication faite par le roi de Navarre méritait assurément une attention sérieuse : Henri III cependant n'en parut pas très-préoccupé, et, fort peu de temps après, il compliqua la situation vis-à-vis de son beau-frère, par des scènes scandaleuses qui couvrirent de honte la maison royale. La reine de Navarre, ennuyée de la petite cour

[1] Sulli; *OEconomies royales*, t. I, p. 36. — Rosni était né, comme le roi de Navarre, le 13 décembre; c'était là le fondement de la prédiction.

de Nérac, que n'animaient plus les jeunes seigneurs huguenots partis pour la Flandre, était revenue à la cour de France dans les premiers mois de 1582. Elle avait recommencé à s'y mêler de mille cabales, à se quereller avec le roi, à se railler des mignons. Henri éclata. Un jour, en présence de toute la cour, il accabla sa sœur d'injures, lui nomma l'un après l'autre tous les amants qu'elle avait eus, l'accusa d'avoir eu un enfant d'un certain Harlai de Champvallon [1], depuis son retour à Paris, et finit par lui ordonner de repartir pour la Gascogne. Marguerite obéit; mais à peine avait-elle fait quelques lieues, qu'elle fut rejointe par des archers de la garde du roi, qui *démasquèrent* ses dames [2] pour voir s'il n'y avait point d'hommes parmi elles, en arrêtèrent deux et les emmenèrent prisonnières ainsi qu'une dizaine des gens de Marguerite. Le roi ne permit de continuer le voyage qu'après avoir fait subir un interrogatoire aux prisonniers sur les déportements de sa sœur (août 1583) [3].

Le roi de Navarre refusa de recevoir une femme qu'on lui renvoyait sous le coup de tels outrages, et dépêcha Du Plessis-Mornai à Henri III pour lui demander justice contre Marguerite, si elle était coupable, ou contre ses calomniateurs, si elle avait été injustement accusée. Il ne pouvait agir autrement sans manquer à sa propre dignité aux yeux de toute la France. Henri III, fort embarrassé des suites de ses ridicules violences, ne soutint ni

[1] L'historien Dupleix rapporte que, de son temps, cet enfant vivait encore et s'était fait capucin sous le nom de frère Ange. — Voyez aussi Tallemant des Réaux, t. I, p. 164; 2e édition.

[2] Les dames portaient alors, en voyage et à la promenade, des demi-masques de velours noir, qu'on appelait des *loups*.

[3] Lettres de Busbecq, ap. Archives curieuses, t. X, p. 94.—L'Estoile, p. 164. — D'Aubigné, col. 1083.

ne désavoua nettement ce qu'il avait fait, et eût voulu que le roi de Navarre tirât un voile sur ce que lui-même avait dévoilé au grand jour, et reprît sa femme sans conditions. La négociation traîna plusieurs mois, mêlée au débat des places de sûreté. Philippe II renouvela ses offres, croyant l'occasion bonne, et insinua qu'il donnerait sa fille en mariage au roi de Navarre, si celui-ci voulait divorcer avec Marguerite et revenir au catholicisme; qu'il se chargerait de moyenner le divorce en cour de Rome. Le roi de Navarre refusa, « ne voulant estre instrument de la ruine de l'estat duquel il estoit né conservateur (Vie de Du Plessis-Mornai, p. 76). » — « Vous ne « savez ce que vous faites de refuser, » lui dirent les agents espagnols ; « nos marchands sont prests ! » Ils entendaient les Guise. Le roi de Navarre, au commencement de 1584, envoya de nouveau Du Plessis avertir le roi des dispositions de l'Espagne, ainsi que d'un complot tramé par le duc de Savoie en Provence (Ibid. p. 77). Le duc de Savoie croyait pouvoir compter, au dehors, sur les forces espagnoles du Milanais, au dedans, sur Montmorenci et les ligueurs[1]. L'air, pour ainsi dire, était plein de cabales et de conspirations.

Du Plessis arriva au moment où Henri III congédiait une assemblée de notables qui avait siégé à Saint-Ger-

[1] Les querelles de Montmorenci et des Joyeuse, en Languedoc, étaient arrivées jusqu'à la guerre civile. Plusieurs villes, excitées par le maréchal de Joyeuse, ayant refusé toute obéissance à Montmorenci, celui-ci prit de vive force Clermont-Lodève, et menaça Lodève d'un pareil traitement (novembre 1584). Le roi envoya l'ordre à Joyeuse et à ses partisans de reconnaître l'autorité du gouverneur de la province (L'Estoile, 179). Au milieu de ces désordres, il n'y eut point d'états en Languedoc cette année-là, et les impôts, pour 1584, furent départis arbitrairement dans ce pays par les trésoriers de France (Mémoires de Philippi, Ancienne Collection, t. XLVI, p. 435).

main, de novembre 1583 à février 1584. L'assemblée, composée des princes catholiques, des grands, des conseillers d'état et d'un certain nombre d'évêques et de membres du parlement de Paris, avait été convoquée, en apparence, pour travailler à la correction des abus, en réalité, pour couvrir de quelque ombre de légalité les exactions du roi et pour relever l'autorité royale. On parla beaucoup de réformes, et l'on n'en exécuta aucune, si ce n'est qu'on décréta la formation d'une commission de conseillers du parlement et de la chambre des comptes pour rechercher les malversations des financiers (Isambert, XIV, p. 590). Un incident assez grave fut soulevé : les parlementaires voulurent faire proclamer solennellement par l'assemblée cet ancien principe gallican, que le roi et ses officiers ne peuvent être interdits ni excommuniés pour actes relatifs à leurs fonctions, et que le roi a droit d'empêcher l'exécution des bulles papales de cette nature données contre les magistrats ou même contre les évêques : les prélats présents alléguèrent des scrupules de conscience et refusèrent d'opiner (De Thou, l. LXXVIII, t. IV, p. 159). Ce refus indiquait les progrès de l'ultramontanisme dans le haut clergé.

Henri III s'émut enfin quelque peu des symptômes menaçants qui se manifestaient de toutes parts. Il témoigna savoir gré au roi de Navarre et de sa fidélité et de son consentement à reprendre sa femme, sans autre satisfaction que de vagues paroles sur les calomnies auxquelles peuvent être exposées *les princesses les plus vertueuses;* il accueillit très-bien du Plessis-Mornai[1], lui accorda

[1] Du Plessis présenta au roi un mémoire remarquable sur les *moyens de diminuer la grandeur d'Espagne.* Il recherche tous les points vulnérables du colosse espagnol; il propose, entre autres moyens, de faire révolter les Indes

100,000 écus de subside secret pour *son maître,* et parut incliner à une politique plus énergique. Le duc d'Anjou était venu passer le carnaval à la cour : Henri lui promit de l'aider à défendre Cambrai contre les Espagnols, et fit même venir à Paris les députés des Pays-Bas protestants pour négocier avec eux : il s'engageait à se déclarer si les états généraux le reconnaissaient comme l'héritier de son frère. Il ordonna la levée d'un gros corps suisse, et s'occupa de munir les frontières. Sa conduite inquiéta sérieusement les Guise.

Une circonstance très-grave influait sur les dispositions du roi : son frère était atteint d'un mal incurable, d'une phthisie dont la débauche avait hâté les progrès. Le duc d'Anjou et de Brabant, condamné des médecins, ne devait pas tarder à rejoindre dans la tombe François II et Charles IX, et Henri III allait rester seul de cette race sur laquelle passait et repassait incessamment la faux de la mort. Dès le mois d'avril, Henri III, parlant de la fin prochaine de son frère, disait hautement devant sa cour que le roi de Navarre était désormais son seul héritier. Du Plessis-Mornai apprit au roi de Navarre, par une éloquente lettre, qu'il allait être la seconde personne de

portugaises, en ouvrant à leur commerce la voie de la mer Rouge et de la Méditerranée, au lieu de celle du Cap de Bonne-Espérance, ce que l'alliance du Turc rendait praticable. Voyez Mémoires de Du Plessis-Mornai, t. I, p. 357. Ce recueil de lettres et de pièces diplomatiques est d'un haut intérêt. Mornai, théologien, soldat et publiciste, qui mettait une prodigieuse activité diplomatique au service d'une profonde conviction, était vraiment l'âme du parti protestant. Un incident curieux, et qui concorde avec le projet de Du Plessis, c'est qu'en 1582, une ambassade turque était venue proposer au duc de Brabant de faire d'Anvers l'entrepôt de tout le commerce de l'empire othoman avec le nord de l'Europe. Les marchandises auraient été débarquées à Marseille, de là voiturées jusqu'à Bordeaux, puis rembarquées pour Anvers, où l'entrepôt aurait été tenu par dix-huit négociants turcs. De Thou, t. IV, l. LXXVI, p. 88.

l'état, et l'exhorta de se montrer digne des destinées que Dieu lui préparait. « Ces amours si découverts, et auxquels vous donnez tant de temps, ne sont plus de saison : il est temps, sire, que vous fassiez l'amour et à toute la chrétienté et particulièrement à la France[1] ! »

Le roi confirma ces paroles par une démarche importante. Ses deux favoris, qu'il avait grand'peine à maintenir en paix, affectaient des tendances contraires : Joyeuse se montrait catholique outré ; Épernon penchait vers les politiques, et Henri III n'était pas trop fâché de cette divergence qui favorisait son système de bascule. Épernon, sur l'ordre du roi, partit pour la Guyenne, sous prétexte de rendre visite à sa mère, mais, en réalité, pour conférer avec le roi de Navarre. Avant qu'Épernon fût parvenu à sa destination[2], la catastrophe prévue avait eu lieu : le duc d'Anjou était mort à Château-Thierri, le 10 juin 1584, léguant au roi Cambrai, la seule ville qu'il eût conservée dans les Pays-Bas, avec tous ses droits sur ces provinces. Ses vastes domaines, qui valaient 400,000 écus de rente, furent réunis à la couronne. Personne ne regretta ce malheureux prince, aussi faux et aussi vicieux que ses frères.

Épernon continua sa route : il était chargé d'instructions peu conformes aux souhaits de Du Plessis et des

[1] Mémoires de Du Plessis-Mornai, t. I, p. 555. L'objet des amours de Henri de Navarre était alors Corisande d'Andouins, comtesse de Grammont et de Guiche, qui avait succédé à mademoiselle de Fosseuse, qui avait succédé à mademoiselle Rebours, qui avait succédé à mademoiselle de Tignonville, etc. La *belle Corisande* fixa Henri pendant quelques années.

[2] Il était alors malade des écrouelles, ce qui fait observer malignement à Busbecq que Henri III avait là une belle occasion d'éprouver la *vertu* attribuée aux rois de France de guérir les écrouelles. Il paraît que l'épreuve ne réussit pas. Busbecq. *Epist.* 43 *ad Rodolp. Cæsar.*, 10 décembre 1584.

zélés huguenots; il allait presser le roi de Navarre d'abjurer la Réforme et de revenir à la cour. Les temps étaient changés depuis les conférences de Henri et de Catherine à Nérac : la sincérité des avances de Henri III était beaucoup plus vraisemblable, et l'intérêt du roi de Navarre à changer de religion était beaucoup plus plausible. Les catholiques qui s'étaient attachés à la personne du Béarnais, joignirent leurs instances à celles d'Épernon : Henri de Navarre hésita. Ce prince n'était point un impie, bien moins encore un hypocrite : on rencontre çà et là dans sa vie des élans religieux sincères; mais ce qui résulte de toute sa conduite, c'est qu'il n'eut jamais de croyances bien arrêtées sur les points qui séparaient les deux religions; la réaction qui s'était opérée en lui contre un double fanatisme, avait amené dans son esprit l'incertitude, sinon l'indifférence à cet égard [1]. Il croyait, par compensation, à deux dogmes nouveaux également méconnus à Rome et à Genève : la tolérance et l'humanité!

S'il ne se rendit point aux désirs de Henri III, s'il ne céda point aux conseils de son intérêt et de l'intérêt public, ce fut donc moins par une conviction contraire que par point d'honneur, par crainte de s'avilir en trafiquant de sa foi, sans même être assuré de ne point faire un mar-

[1] Montaigne jugeait un peu sévèrement et le roi de Navarre et le duc de Guise sous le rapport religieux. « Pour la religion dont tous les deux font parade, » disait-il un jour au jeune de Thou, « c'est un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de leur parti; mais la religion ne les touche ni l'un ni l'autre : la crainte d'estre abandonné des protestants empesche seule le roi de Navarre de rentrer dans la religion de ses pères, et le duc ne s'esloigneroit pas de la confession d'Augsbourg, que son oncle Charles, cardinal de Lorraine, lui a fait gouster, s'il pouvoit la suivre sans préjudicier à ses intérests. » Notice sur J.-A. de Thou et sur ses Mémoires, ap. Collection Michaud, XI, 265.

ché de dupe. Après qu'il aurait abandonné le parti protestant au prince de Condé, son parent et son rival, le parti catholique abandonnerait-il les Guise pour venir à lui? Cette conversion intéressée serait-elle acceptée? Quel fonds faire sur l'appui d'un homme tel que Henri III, et quelle position pour un homme de cœur que de dépendre du caprice des mignons!

Henri de Navarre refusa de quitter sa religion, tout en protestant de son dévouement pour le roi et en lui offrant les services de tout son parti contre les ennemis de la couronne.

Pour se rendre compte de la situation que ce refus faisait à la France, il faut comprendre que le peuple, à tort ou à raison, ne regardait pas l'ouverture de la succession royale comme une éventualité lointaine : on parlait d'un roi de trente-trois ans comme d'un vieillard décrépit; on était universellement persuadé que Henri III, usé par ses habitudes infâmes, mourrait jeune et sans postérité, et le bruit se répandait que sa raison commençait à s'altérer. Sous quelques mois, un nouveau règne ou une régence allait peut-être s'ouvrir. L'héritier de Henri III, suivant le droit monarchique, était un parent très-éloigné, chef d'une branche qu'un laps de plus de trois siècles séparait de la souche royale [1], mais que la disparition successive de toutes les branches intermédiaires, issues de saint Louis, avait rapprochée peu à peu du trône. Cet héritier était un hérétique! Un hérétique allait être roi de France! On conçoit quelles formidables passions soulevait cette seule pensée dans ces masses catholiques qui,

[1] Si l'on eût appliqué à l'héritage royal les règles ordinaires du droit civil, le roi de Navarre eût été exclu comme n'étant plus à un degré successible. Les ligueurs ne négligèrent pas cet argument accessoire.

durant vingt années de batailles, de massacres, de trahisons et d'outrages réciproques, avaient mis entre elles et le calvinisme des fleuves de sang! L'avénement d'un roi calviniste, c'était, dans l'opinion du peuple, la destruction violente de toutes les croyances et de toutes les habitudes nationales, le règne de la dévastation et de la mort. L'oppression exercée sur les catholiques dans les pays protestants était un texte fécond pour les jésuites et pour tous les prêcheurs orthodoxes. Ils avaient exploité les ravages des réformés dans les églises de Flandre et de Brabant pour dépopulariser l'alliance du duc d'Anjou avec les Provinces-Unies : ils tiraient maintenant du régime établi en Angleterre des arguments plus puissants encore contre le roi de Navarre. Les complots des jésuites et des catholiques exilés, les tentatives du pape et de Philippe II sur l'Irlande, suffisantes pour aggraver les maux de cette île, non pour l'affranchir du joug anglais, avaient amené d'année en année des mesures plus acerbes contre les *papistes*. Les statuts contre les sujets anglais qui niaient la suprématie religieuse de la reine Élisabeth, n'avaient guère été d'abord que comminatoires; on les exécutait maintenant à la rigueur : des bills de proscription avaient été lancés contre tous les prêtres romains et quiconque leur donnerait asile; la commission ecclésiastique, chargée de surveiller la foi et les mœurs publiques, avait été investie de pouvoirs qui la mettaient tout à fait au niveau de l'inquisition espagnole; les *papistes* encombraient les prisons, et, de temps à autre, le bruit d'exécutions sanglantes arrivait sur le continent, avec un lugubre retentissement que centuplaient les voix innombrables de la chaire catholique. La parole ne suffisait pas : on s'adressait aux yeux;

on affichait sur les murs des églises, on exposait dans les cimetières, des gravures et des tableaux représentant les tourments effroyables qui étaient, disait-on, infligés à tous les bons catholiques en Angleterre (De Thou, l. LXXXI, t. IV, p. 257). « Voilà, criaient les prédicateurs, voilà quel sera le sort de la France sous l'allié de la Jézabel anglaise! Déjà les couteaux sont prêts pour nous égorger : Augsbourg et Genève se rapprochent; un *boute-feu des calvinistes* a parcouru l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre, pour réunir toutes les forces de l'hérésie et préparer une nouvelle invasion de la France[1] ! »

Les passions et les préjugés avaient assurément une part immense dans l'opposition qui menaçait l'héritier huguenot; mais il n'y avait pas que des passions; il y avait là une profonde question de droit national, que la victoire du parti gallican et monarchique a plus tard rejetée dans l'ombre, mais sur laquelle il faut ramener la lumière si l'on veut connaître et juger équitablement la Ligue. Sans doute, la transmission du sceptre de mâle en mâle par droit de primogéniture était devenue, par l'œuvre des siècles, la loi de la monarchie; mais cette loi, si essentielle qu'elle pût être, était-elle le principe unique de la constitution nationale? Les états généraux de 1576 avaient répondu d'avance : — « La profession de la religion catholique n'est point seulement l'ancienne coustume, mais la principale et fondamentale loi du

[1] Le roi de Navarre avait envoyé un ambassadeur, M. de Ségur-Pardaillan, aux souverains protestants, afin de leur proposer une alliance défensive et non point offensive. Voyez les pièces dans le tome I[er] des Mémoires de Mornai, p. 199, et sa Vie, p. 68. Les pièces furent publiées, par des mains ennemies, sous le titre du *Boute-feu des calvinistes*; Francfort, 1584. La mission de M. de Ségur avait en même temps pour but de tenter un rapprochement religieux, souvent essayé en vain, entre les luthériens et les calvinistes.

royaume... Il y a différence entre les lois du roi et les lois du royaume; celles-ci, d'autant qu'elles ne peuvent estre faites qu'en générale assemblée de tout le royaume, AUSSI ELLES NE PEUVENT ESTRE CHANGÉES QU'AVEC L'ACCORD ET CONSENTEMENT DES TROIS ESTATS... La religion catholique, en sa naissance au temps de Clovis, n'a esté reçue à la seule volonté des rois, mais consentie et approuvée en générale assemblée des trois estats... et est la couronne de France si conjointe à la religion catholique, que les sujets ne sont tenus d'obéir aux rois qu'après leur sacre, les estats du royaume ne vouant fidélité au roi qu'aux conditions de son premier serment (voyez ci-dessus, page 539). »

La réponse était vraie dans le fond, sinon dans la forme : il était vrai que le pacte de Clovis et de saint Remi, du peuple frank et de l'église de Gaule, avait enfanté la France. Prétendre qu'on naissait roi indépendamment de ce pacte fondamental, et que le souverain pouvait y déroger sans que la société l'en eût délié en se déliant elle-même, c'était détruire les principes fondamentaux de l'ancienne France, et changer la base de la société. La nation seule avait le droit de transformer ainsi les conditions de son existence. C'est bien à tort que l'on a confondu cette grande question avec celle de la suprématie temporelle des papes sur les rois, et du droit de déposer les rois, réclamé par le saint-siége. Qu'on prenne pour exemple l'homme qui a été le type le plus complet et le plus glorieux de la France au moyen âge, saint Louis : certes, saint Louis ne déposait pas sa couronne aux pieds du pape; il ne reconnaissait point aux Grégoire et aux Innocent le droit de bouleverser les royaumes et de déposer les princes suivant leurs caprices; mais croit-on qu'il eût reconnu à un hérétique

le droit de succéder à sa couronne? Saint Louis, et tout le moyen âge avec lui, eût déclaré le prince hérétique retranché, *ipso facto,* du corps social.

Or, la doctrine du moyen âge sur la monarchie conditionnelle, bien que minée depuis longtemps par le travail opiniâtre des légistes en faveur de la monarchie pure et sans conditions, dominait encore dans la grande masse du peuple : les passions populaires, ce qu'on n'a pas suffisamment constaté, s'appuyaient donc sur une doctrine qui était véritablement la tradition de la France.

L'explosion de ces passions, dans la première phase de la Ligue, en 1576, n'avait rien produit de décisif : la bourgeoisie, quoique irritée des concessions accordées aux hérétiques par la *paix de Monsieur,* avait reculé devant le fardeau d'une guerre offensive ; mais la situation était bien changée : il ne s'agissait plus seulement, pour les catholiques, de ramener par force les huguenots à l'unité, mais de se mettre eux-mêmes en défense contre le joug imminent, ou prétendu tel, d'un roi huguenot. Les agents du parti ligueur n'eurent pas grand'peine à faire sentir cette profonde différence au peuple. Dans le manoir du gentilhomme, dans l'ouvroir de l'artisan, dans la chaumière du laboureur, dans les conseils de ville et les assemblées des métiers, on ne s'entretenait que du sort qui menaçait la France et des moyens de le prévenir. La Ligue réorganisa secrètement ses cadres là où elle avait déjà existé, s'introduisit là où elle avait été repoussée en 1576. Ce fut comme un travail souterrain qui mina de proche en proche le sol de la France, durant les derniers mois de 1584 et les premiers de 1585. Si l'on en croyait de Thou et les autres écrivains royalistes, la Ligue n'aurait guère eu pour pro-

moteurs que des gens tarés, endettés, couverts de crimes, des aventuriers vendus au duc de Guise et au roi d'Espagne. Ce n'est pas sur ces imputations passionnées qu'on doit juger une grande faction qui pendant quelque temps régna sur les trois quarts de la France. Sans doute, elle compta dans son sein beaucoup de ces hommes hardis, besogneux et sans scrupule, qui se jettent toujours aux premiers rangs des partis agressifs; sans doute elle fut embrassée comme un refuge par tous les fanatiques et les brigands qui avaient trempé dans les forfaits de 1572; mais elle ne fut pas servie avec moins de zèle par nombre de gens sincères et désintéressés qui prétendaient défendre à leur manière les traditions françaises. Ceux-ci conservèrent toujours un fonds de répugnance pour les influences étrangères que leur imposaient les nécessités de leur cause, et, lorsque le sujet de leurs craintes eut disparu par la conversion de Henri IV, ils déposèrent les armes, trop tard pour éviter de grandes misères à la France, mais à temps encore pour la sauver.

Deux documents importants nous ont été conservés sur la seconde période de la Ligue à Paris : le premier est le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, pamphlet ligueur, publié à la fin de 1593, et attribué, par l'historien contemporain Palma Cayet (*Chronologie novennaire*, p. 19), à Cromé, un des membres du fameux *Conseil des Seize;* l'autre est le journal de Nicolas Poulain, lieutenant général de la prévôté de Paris, qui, après s'être engagé dans la Ligue, en livra les secrets à Henri III[1]. Suivant le *Dialogue du Ma-*

[1] Le Journal de Poulain commence le 2 janvier 1585, jour de son entrée dans la Ligue, et va jusqu'aux barricades de 1588. Il est inséré à la suite du Journal de L'Estoile, dans l'édition de 1744, t. II, et dans celle de MM. Champollion.

heustre, la réorganisation de la Ligue aurait été toute spontanée parmi la bourgeoisie et le clergé de la capitale. L'homme à qui l'écrivain ligueur en attribue la gloire était un proche parent de François Hotman, mais aussi ardent catholique que son parent était zélé protestant. Charles Hotman, sieur de La Rocheblond, receveur de l'évêque de Paris, *mû de l'esprit de Dieu*, dit l'auteur du *Dialogue*, commença de conférer sur les dangers de la religion et de la chose publique avec trois hommes d'église, Prévost, curé de Saint-Séverin, Boucher, curé de Saint-Benoist, et de Launoi, chanoine de Soissons. Ces quatre *premiers piliers de la Ligue* représentaient assez bien les divers éléments de l'édifice. Hotman était un homme riche, considéré et de bonne renommée, qu'entraînait l'ardeur de ses passions religieuses ; Prévost, animé des mêmes sentiments, mais plus éclairé[1], s'arrêta au milieu de la carrière que son ancien élève Boucher parcourut jusqu'au bout avec une violence forcenée. Boucher, savant théologien, publiciste vigoureux, éloquent prédicateur, était tout ensemble un ambitieux et un fanatique : aucun rôle ne devait être plus bruyant que le sien dans la Ligue. Quant à de Launoi, protestant converti, accusé de mauvaises mœurs par les anciens coreligionnaires qu'il avait quittés, il ne croyait pouvoir

— A la date de mai et septembre 1588, les Comptes de Henri III mentionnent des sommes de 200 et 250 écus données à Poulain. Archives curieuses, t. X, p. 432. — Un troisième document, qui complète les deux autres, est encore inédit; c'est le manuscrit de Delezeau, conseiller d'état, intitulé *De la religion catholique en France*. Il appartient à la bibliothèque Sainte-Geneviève. — Le *Dialogue du Maheustre et du Manant* se trouve à la suite de la Satire Ménippée, t. III, édition de 1726, Ratisbonne.

[1] Davila, t. I, p. 442, le qualifie d'*homme de rare doctrine et d'abondante éloquence*. C'était un des professeurs les plus estimés de l'Université.

faire oublier ses antécédents qu'à force d'exagération sanguinaire[1].

Ces quatre premiers conjurés s'ouvrirent à quelques autres *affectionnés catholiques*, tels que l'avocat Louis d'Orléans, habile et virulent écrivain, La Chapelle Marteau et Acarie, maîtres des comptes, le procureur Crucé, le marchand Compans, d'Effiat, gentilhomme auvergnat, Pelletier, curé de Saint-Jacques de la Boucherie, Guincestre, simple bachelier en théologie, mais prédicateur populaire, les deux La Bruyère, père et fils, qui avaient déjà colporté avec zèle l'acte de 1576, le commissaire Louchart, le notaire La Morlière, Roland, général des monnaies, le procureur Leclerc, ancien maître d'armes, qui se fit surnommer Bussi-Leclerc, en mémoire du fameux duelliste Bussi d'Amboise, favori du feu duc d'Anjou, l'avocat Fontanon, auteur d'un grand recueil des ordonnances de France. La Ligue parisienne ne s'étendit que progressivement, et avec beaucoup de mystère et de prudence; il y allait du crime de lèse-majesté, d'après l'art. 185 de l'ordonnance de 1579. La ville fut partagée en cinq arrondissements, sous cinq chefs: Compans, pour la Cité; Crucé, pour l'Université et les faubourgs de la rive gauche; La Chapelle, Louchart et Bussi, pour les divers quartiers de la Ville: ces cinq chefs recevaient et transmettaient aux associés les avis d'un conseil ou comité directeur peu nombreux, dont ils faisaient partie. Le conseil tenait ses séances, soit dans

[1] Après sa conversion au catholicisme, il avait soutenu contre les réformés, dans un ouvrage de polémique, « que, pour aucun prétexte de religion ni autre, il n'est permis de prendre les armes contre son roi. » Son livre avait été approuvé par plusieurs docteurs de Sorbonne, entre lesquels figuraient Rose et Prévost, qui, depuis, devinrent deux des principaux chefs de la Ligue contre Henri III. Ch. Labitte, *de la Démocratie chez les Prédicateurs de la Ligue*, p. 38.

la chambre de Boucher, au collége de Sorbonne, puis au collége de Forteret, soit aux Chartreux, soit chez La Rocheblond, chez d'Orléans, chez La Chapelle ou chez Crucé. Les cinq chefs d'arrondissements, et La Rocheblond avec eux, étaient chargés de recruter parmi les *gens de bien*, mais sans révéler aux néophytes l'existence du conseil secret[1]. L'auteur du *Dialogue du Maheustre* prétend qu'on n'enrôlait personne qu'après examen de bonne vie et mœurs; ce qui est vraisemblable, c'est qu'on n'enrôlait que des gens déterminés. Les membres laïques du conseil secret étaient pour la plupart des tribuns de basoche et de comptoir, bien connus dans les corps de métiers et les compagnies bourgeoises : chacun se chargea de *pratiquer* la corporation à laquelle il appartenait : qui, les procureurs; qui, les huissiers; qui, les clercs du greffe; qui, les agents des monnaies et les sergents à pied et à cheval : deux des meneurs embauchèrent les mariniers, au nombre de cinq cents, *tous mauvais garçons;* un potier d'étain et un chaircuitier *pratiquèrent* les bouchers et chaircuitiers, « qui sont plus de quinze cents hommes; » le commissaire Louchart enrôla les maquignons, au nombre de plus de six cents : organisés comme l'étaient les métiers, quand on avait les têtes de corps, on avait tout le reste. Les grands corps judiciaires et financiers furent entamés à leur tour. Le président Hennequin, le premier instigateur de la Ligue à Paris en 1576, était mort : Le Maistre, président aux enquêtes, reprit ses traces dans

[1] Les cinq chefs s'en adjoignirent ensuite onze autres, afin que chaque quartier de Paris eût son directeur. Ce fut là l'origine des *Seize*, qui acquirent une si redoutable célébrité. Manuscrit de Delezeau, c. 4. La plupart appartenaient à la petite bourgeoisie. Les personnages plus considérables du parti se tenaient derrière, et leur laissaient l'honneur et le péril de ces postes hasardeux.

le parlement, mais sans beaucoup de fruit, tandis que le président de Neuilli travaillait la cour des aides : ce président de Neuilli a laissé une fort mauvaise réputation ; on l'accusait d'avoir contribué au meurtre de son prédécesseur, le respectable président de La Place, afin d'hériter de sa charge, que la Saint-Barthélemi rendit vacante ; le président Le Maistre était au contraire un homme honorable et qui servit plus tard la France dans une occasion fameuse [1].

Aussitôt le noyau de la Ligue fortement reconstitué à Paris, le conseil secret s'était mis en rapports permanents avec le duc de Guise (*Dialogue du Maheustre et du Manant,* p. 438). Le plus connu des agents que Guise accrédita près du conseil, fut ce Maineville, que Henri III appelait *Maineligue* (Mène-Ligue). En même temps, le comité parisien commença de nouer des relations mystérieuses avec les principales villes de France : des envoyés secrets de Paris parcoururent les provinces, réchauffant le zèle de la bourgeoisie, pressant *les bons catholiques* de s'organiser partout, à l'exemple des Parisiens, et d'entrer en correspondance avec eux, « afin de ne faire qu'un corps par une mesme intelligence en

[1] Voyez le Journal de Poulain. On avait enrôlé Poulain, à cause de sa charge de lieutenant de la prévôté, qui permettait d'acheter des armes sous son couvert sans éveiller les soupçons, ce qui se fit incessamment de janvier à juillet 1585. Hotman de La Rocheblond était le trésorier de la Ligue, et de grands personnages fournissaient l'argent. L'auteur du *Dialogue du Maheustre* avoue qu'on recevait des *doublons d'Espagne à pleines mains*, p. 443. Sur tous ces personnages, voy. les Remarques à la suite de la Satire Ménippée, t. II, p. 95, 102, 133, 134, 146, etc., les articles qui portent leurs noms, dans Moréri et dans Bayle, et le curieux ouvrage de M. Ch. Labitte sur les *Prédicateurs de la Ligue*, chap. 1er, § III-VI. M. Labitte se place à un point de vue un peu trop exclusif ; en s'attaquant aux crimes et aux fureurs de la Ligue, il oublie trop l'infamie de la cour de Henri III, qui explique en partie ces fureurs.

toute la France, sous la conduite des princes catholiques et conseil des théologiens, pour combattre l'hérésie et la tyrannie (*Dialogue du Maheustre*, p. 439). » Les seigneurs attachés aux Guise travaillaient l'esprit de la noblesse avec autant d'activité, sinon avec autant de succès. L'exhérédation du roi de Navarre et le renversement des mignons était le mot d'ordre que donnaient partout les moteurs de la Ligue.

On rejetait l'héritier de la couronne : il fallait en désigner un autre ; la voix du peuple n'eût point hésité : le flot de la faveur populaire soulevait Guise et le poussait vers les marches du trône. Mais le duc Henri ne céda point à des ardeurs trop hâtives : il voyait quels obstacles le séparaient de ce but qu'il osait à peine s'avouer à lui-même. La vaste coalition sur laquelle il s'appuyait était d'accord pour détruire, non pour réédifier : la branche aînée de la maison de Lorraine, au profit de laquelle tournaient les fables de l'origine *carlingienne*, n'eût point accepté l'élévation de sa cadette : Henri de Guise n'était assuré ni du duc de Mercœur, chef de la branche de Vaudemont, prince ambitieux et dissimulé, ni même de son propre frère Mayenne. Quant à Philippe II, ce monarque voulait bien un lieutenant, mais non point un égal. Les princes étrangers et les grands seigneurs français visaient au démembrement de la France, plutôt qu'à un changement de dynastie. D'une autre part, la noblesse et la haute bourgeoisie étaient encore trop imbues des souvenirs de la monarchie pour accepter, sans transition, une révolution dynastique ; Henri de Guise mit tout d'accord, en ajournant tout. Il lui fallait un prête-nom, un manteau à l'ombre duquel il pût préparer à loisir ses machines : il le trouva dans

le cardinal de Bourbon, vieillard bigot, voluptueux et inepte[1], que gouvernait un favori intrigant et cupide. Le favori vendit son maître à Guise. Ce fut là le candidat que l'on présenta aux ligueurs et à l'Europe catholique; héritier sexagénaire d'un roi de trente-trois ans. Le roi de Navarre exclu pour hérésie, le cardinal son oncle devenait en effet le successeur présomptif de Henri III[2]. Guise exalta cette tête faible et vaniteuse, lui parla de se faire relever de ses vœux et d'épouser la duchesse douairière de Montpensier[3]. L'oncle du chef des Bourbons et la mère des derniers Valois servirent d'instruments à Henri de Guise pour travailler à la ruine des Valois et des Bourbons. Catherine de Médicis, persuadée, d'après le rapport du premier médecin Miron (Mém. de Nevers, t. 1 p. 165), que le roi ne pouvait tarder à perdre la raison, voulait se mettre en mesure de ressaisir la régence et de recommencer son règne, *comme si elle croyait ne devoir jamais mourir*[4]! Elle rêvait l'abolition de la loi salique au profit du fils de sa fille aînée, la duchesse de Lorraine. Guise feignit d'entrer dans ses vues, et la gagna ainsi plus qu'à demi à la Ligue, et, par elle, ceux des grands officiers de la couronne et des conseillers du roi qui étaient ha-

[1] De Thou le représente comme hébété par la crapule et par la passion du jeu; t. IV, l. LXXXI, p. 255.

[2] On essaya de démontrer que le cardinal était premier prince du sang, indépendamment de la question d'hérésie. Un docteur italien, Mateo Zampini, fit une dissertation pour prouver que la représentation n'avait pas lieu en ligne collatérale, et que l'oncle, étant plus près d'un degré que le neveu, devait lui être préféré. François Hotman réfuta Zampini. Voyez Bayle, article HOTMAN.

[3] Sœur des Guise. Le feu duc de Montpensier l'avait épousée, en secondes noces, en 1570, dans le temps où il était uni aux Guise contre la branche aînée des Bourbons.

[4] *Come che lei stimi di non aver mai a morire!* Relations des ambassadeurs vénitiens, t. II, p. 248.

bitués à suivre les inspirations de la reine mère : les Cheverni, les Bellièvre, les Villeroi, ne montrèrent plus désormais que faiblesse ou que connivence. Guise trompa ainsi celle qui avait passé toute sa vie à tromper. Vis-à-vis de Philippe II, c'était un autre langage ; Guise assurait n'ambitionner que d'être le bras de cette tête suprême du catholicisme ; il ne travaillait qu'à mettre la France sous les lois du roi catholique, et n'attendait sa récompense que de Philippe. Il parlait à tous la langue de leurs passions, et gardait pour lui seul son audacieuse pensée (De Thou, t. IV, l. LXXXI, p. 256-258).

La situation générale de la chrétienté devait encourager la Ligue à tout oser : la lutte était engagée avec plus de vigueur que jamais entre les deux principes religieux, et presque partout le catholicisme avait l'avantage et chassait son rival de poste en poste. En Allemagne, la Réforme reperdait tout ce qu'elle avait gagné de terrain depuis le traité de Passau. L'empereur Rodolphe avait les sentiments de sa mère, digne sœur de Philippe II, et non ceux de son père Maximilien ; il avait retiré violemment aux protestants autrichiens la liberté religieuse accordée par son père. La maison ducale de Bavière et la plupart des princes ecclésiastiques suivaient le même plan, malgré toutes les résistances. Un grand coup fut tenté en sens contraire. L'archevêque électeur de Cologne, Gebhard Truchses, se maria et embrassa le luthéranisme. Cet événement menaçait de renverser tout l'ordre politique de l'Empire, et d'amener l'élection d'un roi des Romains protestant, en donnant la majorité aux réformés dans le collége électoral. Les catholiques ne perdirent pas de temps : le pape lança une sentence de déposition contre Truchses, et fit élire à sa place Ernest de Bavière, déjà

évêque de Liége et de Hildesheim : l'empereur, la maison de Bavière et le prince de Parme soutinrent par la force des armes le candidat orthodoxe ; Jean-Casimir prit en vain la défense de l'archevêque luthérien ; les électeurs protestants hésitèrent à entrer en guerre contre l'empereur, et à transgresser le traité de Passau. Gebhard Truchses succomba, et fut réduit à se réfugier en Hollande (1583-1584).

La diplomatie romaine déployait une activité prodigieuse : elle réveillait les querelles religieuses de la Suisse, pour isoler Genève et préparer le succès des projets du duc de Savoie contre cette métropole de l'hérésie ; elle s'efforçait de regagner le roi de Suède au catholicisme, et faillit y réussir : elle pénétrait jusque dans la cour à demi barbare du tzar de Moscovie.

En Belgique, le prince de Parme s'avançait de triomphe en triomphe. Les petites villes étaient prises les unes après les autres. Les grandes étaient livrées à une anarchie dont le parti catholique profitait pour négocier avec les Wallons et le lieutenant de Philippe II. Le catholicisme avait été là plutôt étourdi qu'abattu ; il avait de fortes racines dans ces vieilles communes de Brabant et de Flandre. La défense était entravée par mille intrigues : on poussait le parti de l'indépendance à se perdre par son exagération même ; à Gand, le démagogue protestant Imbize était devenu l'agent secret de l'Espagne, ce qui peut donner une idée du chaos où se débattait la Flandre. Le prince d'Orange, assailli d'injustes soupçons, entravé dans tous ses desseins, avait quitté cette province et s'était retiré en Zélande. Ypres, après un blocus de neuf mois, s'était rendue à la mi-avril 1584. Bruges traita quelques semaines plus tard (25 mai). L'interdic-

tion du culte protestant et l'expulsion des réformés étaient à peu près les seules conditions qu'imposât le prince de Parme : il se montrait facile sur tout le reste; les villes conservaient leurs priviléges en capitulant. Cette politique réussit mieux que celle du duc d'Albe.

Mais le lieutenant de Philippe II et le parti orthodoxe ne s'en tinrent pas à cette politique; des moyens plus odieux furent mis en usage. Le prince d'Orange, après avoir échappé à deux ou trois tentatives d'assassinat, fut enfin, le 10 juillet, à Delft, blessé mortellement d'un coup de pistolet, par un Comtois nommé Balthazar Gérard, qui avoua, dans les tourments de la question, avoir été encouragé au meurtre par plusieurs jésuites et par le prince de Parme. Orange, excommunié comme hérétique et proscrit comme rebelle, était en dehors du droit des gens, aux yeux de quiconque poussait à leurs dernières conséquences les doctrines catholiques et monarchiques du seizième siècle. L'excommunication suffisait, selon les fanatiques, pour rejeter l'excommunié hors du droit des gens, et les têtes couronnées étaient en butte à leurs coups aussi bien que les *rebelles* : le meurtre du prince d'Orange semblait se rattacher à une série de grands attentats prémédités contre les chefs du protestantisme. Au mois de février précédent, William Parry, membre de la chambre des communes d'Angleterre, avait été condamné à mort pour un complot contre la vie d'Élisabeth, complot tramé, disait-on, parmi les réfugiés anglais de Reims, et approuvé du cardinal de Como, premier ministre du pape[1]. Deux projets d'assassinat furent ourdis contre le roi de

[1] Voyez les Pièces dans le tome I des Mémoires de la Ligue. La complicité du cardinal de Como n'est pas prouvée, du moins quant au projet d'assassinat.

Navarre, dans le courant de cette même année, et découverts avant d'arriver jusqu'à l'exécution (D'Aubigné, col. 1086).

Philippe II et son lieutenant avaient cru abattre l'insurrection néerlandaise avec le prince d'Orange. Gand, en effet, ouvrit ses portes deux mois après la mort de Guillaume de Nassau, et la Flandre entière, sauf Ostende, L'Écluse et quelques forteresses, rentra définitivement sous la domination catholique (17 septembre 1584) : Bruxelles et Malines, bloquées par un ennemi maître de tout le plat pays, ne pouvaient tarder de suivre l'exemple de Gand, et le siége d'Anvers était déjà commencé; mais les Provinces-Unies du Nord restèrent inébranlables. Maurice de Nassau, jeune homme de dix-huit ans, fils du prince assassiné, fut élu gouverneur héréditaire de Hollande et de Zélande, et son cousin Guillaume de Nassau, gouverneur héréditaire de Frise; des agents furent envoyés au roi de France pour lui offrir la souveraineté qu'avait eue son frère sur les Provinces-Unies, avec une autorité plus étendue (juillet-août 1584).

Ceux des capitaines français qui n'étaient point enchaînés aux Guise pressaient le roi d'accepter : la reine mère, tout en favorisant secrètement la Ligue dans l'intérêt de la branche aînée de Lorraine, demeurait fidèle à sa rancune contre le grand patron de la Ligue, contre Philippe II, et poussait à la guerre contre l'Espagne; étrange contradiction qui ne pouvait avoir que des suites funestes. La perplexité de Henri III était extrême : il n'avait pas même osé accepter ouvertement le legs que lui avait fait son frère de la ville de Cambrai : c'était Catherine qui en avait pris possession, en garantie de ses prétentions sur le Portugal! Et maintenant on voulait qu'il

défiât Philippe II à une lutte mortelle ! Cette idée le bourrelait d'angoisse et de terreur : il se sentait environné de piéges et de sourdes inimitiés, dénué des ressources matérielles et surtout de la force de volonté nécessaire pour soutenir une telle querelle [1]. Il tergiversa selon sa coutume, et ne sut dire franchement ni oui ni non.

Cependant, à mesure que les bruits souterrains de la Ligue montaient jusqu'à lui, Henri faisait quelques pas vers les huguenots et les Néerlandais. Il avait autorisé la tenue

[1] Il y a, dans la correspondance de Henri III avec M. de Villeroi, un monument intéressant de la situation morale de ce prince. C'est une longue lettre, pleine de tristesse et d'amertume, où il compare ce qu'il aurait pu être et ce qu'il est; il sent et avoue sa dégradation sans ménagement pour lui-même. Il refait son règne par la pensée. « Il estoit en nous de ne tomber où nous sommes !... Si nous eussions pris la voie salutaire avec le courage qui estoit nécessaire, nous fussions en termes tout contraires *à ceux que nous sommes et tomberons désormais de plus en plus !...* » Il regrette de n'avoir pas *basti de bonne heure sur le fondement de la bienveillance de ses sujets*, et de ne s'être pas laissé conduire « à la raison, et non à l'irrésolution, perte de toutes les monarchies... Il y eust un roi en la Judée, je ne sçais si ce fut Roboam, qui, par mauvais conseil, fut perdu ; Dieu en garde le roi de France! » Il rappelle le temps de force et d'union de la France, « le temps où le roi de France ne devoit rien, ains avoit deniers en sa bourse, et, par mesme moyen, ne faisoit subsides nouveaux et à la grande charge du peuple, et ne le laissoit manger horriblement sans se remuer... Ce temps-là, misérable que je suis, n'est plus, et nous fuyons tant que nous pouvons le chemin de le revoir !... »

Il laisse percer, dans toute cette lettre, un sourd ressentiment contre sa mère, un mélange singulier de colère et de crainte; sans la nommer, il laisse entendre que c'est elle qui a commencé et qui achèvera de le perdre, en l'entraînant à une guerre qu'il n'est plus capable de soutenir. Quelque dégoût qu'inspire le caractère de Henri III, on ne saurait se défendre d'un sentiment de compassion en voyant ce méprisable et malheureux monarque sonder ainsi du regard l'abîme à mesure qu'il s'y enfonce. Au reste, on peut douter que, même dans les moments où il rougissait de son abaissement, il en comprît bien les vraies causes, tant son esprit était faussé ! Dans cette lettre, qui est du 14 août 1584, il paraît plus inquiet des huguenots que des ligueurs.

Cette pièce a été publiée par M. Ernest Alby, dans la Revue du XIX[e] siècle, t. VI, livraison 14, n° 2.

d'une assemblée générale des huguenots à Montauban (septembre 1584); il accorda aux délégués de cette assemblée la conservation des places de sûreté pour deux années encore. Le 11 novembre, il publia une déclaration de lèse-majesté contre les promoteurs et adhérents de ligues et associations (Mém. de Nevers, t. 1, p. 655). En même temps, il s'efforçait de regagner l'opinion publique: il diminua la taille de 700,000 livres pour l'année 1585; il supprima un grand nombre d'offices, et déclara criminels de lèse-majesté quiconque « bailleroit ci-après mémoires, et feroit poursuites pour l'establissement d'offices inutiles et à la charge du peuple (Isambert, t. XIV, p. 591). » Il promulgua, le 1er janvier 1585, un long règlement sur l'ordre de la cour et des conseils, et sur la réforme de divers abus [1], et s'entoura d'une nouvelle

[1] Les peines contre les blasphémateurs sont renouvelées. — Les candidats aux prélatures doivent avoir vingt-sept ans au moins; leurs vie, mœurs et doctrine seront examinées par le grand aumônier. — Le roi déclare avoir mis fin à la vénalité des offices de judicature, et vouloir en faire autant pour les autres offices. — Défense aux titulaires de résigner leurs offices à prix d'argent. — On n'accordera plus les confiscations et amendes *avant le jugement*. — Les violences commises à la cour seront déférées au parlement dans le ressort duquel se trouvera le roi. — Défense à tous de présenter au roi avis et inventions pour recouvrer deniers à la *foule* du peuple, sous peine de bannissement, d'amende, ou même du fouet ou de l'estrapade, selon la qualité des personnes. — Suivent des dispositions assez curieuses sur l'étiquette de la cour. Nul ne se couvrira en présence du roi sans son commandement, excepté les princes, les cardinaux, MM. les ducs de Joyeuse et d'Espernon, et M. le chancelier. Nul ne s'asseoira devant le roi sans son ordre. Quand S. M. ira en public, à l'église, à la promenade, etc., nul ne s'approchera d'elle sans son ordre, et se tiendra chacun un peu éloigné. — — Nul n'entrera au cabinet du roi sans y être appelé, excepté MM. les ducs de Joyeuse et d'Espernon. — On ne doit, durant le dîner du roi, parler qu'à voix haute, et de choses d'honneur et de vertu. — Il y aura désormais trois conseils: le conseil d'état, le conseil privé, le conseil des finances. Les deux premiers sont composés des mêmes personnes; seulement, les heures de séances et les matières diffèrent; les princes, les cardinaux et les grands officiers de la couronne y siégeront avec trente-trois autres membres, au choix du roi, servant alternative-

garde particulière de quarante-cinq gentilshommes, ayant *bouche en cour* et 1,200 écus de gages, qui devaient jour et nuit veiller sur sa personne. Ce leurre de réforme ne ramena pas plus l'opinion, que la déclaration contre les promoteurs de ligues n'arrêta les ligueurs. Le cardinal de Bourbon avait accepté sans réserve le rôle que lui assignait Henri de Guise. Le 31 décembre, un traité secret fut signé, au château de Joinville, entre les ducs de Guise et de Mayenne, stipulant tant en leurs noms qu'aux noms du cardinal de Guise et des ducs d'Aumale et d'Elbeuf, les commandeurs Taxis et Moreo, représentants de Philippe II, et François de Roncherolles, sieur de Maineville, représentant du cardinal de Bourbon. Les parties contractèrent union perpétuelle, afin d'extirper les sectes et hérésies de la France et des Pays-Bas, et d'exclure du trône de France les princes hérétiques, ou qui *permettroient impunité publique aux hérétiques*. Les princes français contractants s'engageaient à faire interdire l'exercice de l'hérésie en France, à poursuivre, *à outrance et jusqu'à les anéantir*, les hérétiques qui ne se voudraient point remettre en l'obéissance de l'église, et à faire recevoir entièrement les décrets du saint concile de Trente. Le cardinal de Bourbon, échéant la mort du roi régnant, s'obligeait à ratifier le traité du Câteau-Cambresis, à abjurer toute alliance avec le Turc[1], à faire cesser *toutes na-*

ment par tiers. Toutes les affaires politiques sont attribuées au conseil d'état; le conseil privé aura le contentieux. Le conseil des finances, beaucoup moins nombreux, ne se compose que des affidés du roi. — Les priviléges de tout genre, prodigués aux deux mignons par ce règlement, étaient on ne peut plus maladroits dans de telles circonstances. Voyez Archives curieuses, t. X, p. 299 et suivantes. — Un édit de février 1585 rétablit les soldats invalides dans les places de *religieux laïques* à eux assignées en chaque abbaye et prieuré, et usurpées par les bénéficiaires pour leurs domestiques. Isambert, XIV, 594.

[1] Au mois de novembre 1581, une ambassade othomane était venue apporter

vigations illicites vers les Indes et isles appartenant à S. M. catholique, c'est-à-dire à abandonner le monopole de la navigation des deux Indes aux Espagnols. Les princes français contractants devaient aider Philippe par tous les moyens à recouvrer Cambrai ; Philippe s'engageait à leur payer un subside de 600,000 écus dans les six premiers mois de la prise d'armes, et 50,000 écus par mois tant que durerait la guerre, le tout remboursable à l'avénement du cardinal de Bourbon *ou de son successeur*. Tous princes, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, villes et communautés de France avec lesquels les princes contractants avaient ou pourraient avoir intelligences, et spécialement les ducs de Mercœur et de Nevers, étaient compris de droit dans le traité. Les parties s'interdisaient de traiter séparément avec S. M. très-chrétienne ou autre prince quelconque, au sujet de ladite

au roi la confirmation des anciens traités de la Porte avec la France : le sultan Mourad avait offert à Henri III de l'aider au besoin de ses forces navales, et l'avait convié à se faire représenter dans la cérémonie de la circoncision de son fils aîné, ce qui fit dire aux ligueurs que le roi était le parrain du fils du *Grand Turc*. Voy. les pièces concernant les relations de la France avec l'empire othoman sous Henri III, insérées dans le t. III du journal de l'Estoile, édit. de 1744, p. 38 et suivantes, d'après les manuscrits de Béthune, vol. 9592, Bibl. royale. On y voit que les Français, outre les avantages que nous avons énumérés ci-dessus, p. 446, étaient exempts du droit d'aubaine en Turquie. Le même vol. 9592 des Manuscrits a fourni aux *Archives curieuses* de M. Danjou une relation intéressante présentée au roi, le 30 mars 1585, par le sieur de Germigni, son ambassadeur à Constantinople. — M. de Germigni a maintenu la préséance française sur l'ambassadeur espagnol et sur tous les autres. Il a obtenu autorisation pour la nouvelle compagnie fondée par des armateurs de Marseille pour la pêche de corail sur la côte de Tunis. Le prince de Valachie a été rétabli dans sa dignité à la recommandation de Henri III. — L'ambassadeur a protégé efficacement les chrétiens d'Orient, sauvé la vie à un visitateur apostolique envoyé par le pape aux églises catholiques du Levant, fait recevoir des jésuites et des observantins à Péra, obtenu le renouvellement des priviléges du mont Sinaï et de Jérusalem. Archives curieuses, t. X, p. 175.

union (Dumont, Corps diplomatique, t. V, p. 441).

Quelques semaines avant le traité de Joinville, le cardinal de Bourbon, les princes lorrains et le duc de Nevers avaient dépêché à Rome le père Mathieu, jésuite lyonnais, que son zèle infatigable fit surnommer le *courrier de la Ligue*. Mathieu était chargé de réclamer les conseils et l'appui du saint-père. Il fut accueilli à bras ouverts, et revint, au mois de janvier 1585, annoncer que le pape, après en avoir délibéré avec le cardinal de Como, son ministre, et le général des jésuites [1], autorisait la prise des armes contre les hérétiques, avec ou sans la permission du roi [2], *levant tout scrupule de conscience à cet égard*. Grégoire XIII accordait verbalement indulgence plénière pour cette œuvre sainte, et promettait qu'aussitôt que les catholiques auraient levé l'étendard, il déclarerait le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder au trône de France. « Le pape, » ajoutait Mathieu, « *ne trouve pas bon* « *qu'on attente à la vie du roi ;* car cela ne se peust faire « en bonne conscience ; mais, si l'on se pouvoit saisir de « sa personne, et oster d'auprès de lui ceux qui sont « cause de la ruine de ce royaume, et lui donner gens qui

[1] Le général des jésuites avait récemment éloigné de la cour de France le père Edmond Auger, confesseur de Henri III, parce que ce religieux, attaché sincèrement à son royal pénitent, travaillait contre la Ligue. Le père Jouvenci, Histoire de la société de Jésus; Rome, 1718, l. 16, n° 24, p. 377.

[2] Le père Mathieu cite la réponse du pape en italien : « ... Consente, et lauda che lo facianno, et leva loro ogni scrupulo di conscienza... instando el regno havera anco esso per ben fatto ; ma, quando fosse altrimente, non per cio havevanno a resistere... » Lettre du père Mathieu au duc de Nevers, ap. Mémoires de Nevers, t. I, p. 655. — Dans une autre lettre au duc de Nevers, signée Martelli, que nous pensons n'être qu'un pseudonyme du père Mathieu, on répète que le pape autorise *les princes catholiques* à prendre les armes contre les hérétiques, et contre ceux qui les favoriseront, de quelque qualité qu'ils soient, *même royale; ibid.*, p. 652.

« le tinssent en bride et lui donnassent bon conseil, on « trouveroit bon cela [1]. »

Le duc de Nevers, mécontent du roi, mais peu affectionné aux Lorrains, ne s'était engagé qu'avec hésitation dans la Ligue [2] : l'autorisation secrète du pape ne lui parut pas suffisante ; il voulait une bulle solennelle, que la prudente cour de Rome se refusait à lancer, de peur de pousser l'Allemagne protestante à quelque résolution désespérée. Il prit lentement le chemin de l'Italie pour aller conférer en personne avec le pape, sauf à ne pas dépasser la Provence, si un dessein qu'il avait formé sur cette contrée réussissait. Les princes lorrains n'étaient pas disposés à attendre son retour les bras croisés.

La crise approchait : à chaque instant de nouveaux agents néerlandais accouraient supplier Henri III de se résoudre à intervenir dans les Pays-Bas avant que la Belgique entière fût perdue. Vers la fin de janvier, une grande ambassade arriva en France, et offrit au roi douze villes de sûreté et 100,000 écus par mois, dont la reine d'Angleterre garantissait une partie [3]. Élisabeth, exaspérée par les complots qui assaillaient son trône et sa vie, alarmée de la nouvelle des grands préparatifs maritimes de l'Espagne, menacée, du côté de l'Écosse, par les agents espagnols et lorrains qui semblaient sur le point de réussir à tourner contre elle le fils de Marie Stuart, le jeune

[1] Mémoires de Nevers, t. I, p. 657. Quelqu'un avait donc chargé Mathieu de débattre s'il serait *bon d'attenter à la vie du roi?*

[2] En signant la Ligue, le 15 décembre 1584, il avait fait ses réserves en faveur de l'autorité royale et contre toute dérogation aux lois fondamentales de l'état, qui tendrait à élever au trône des princes que n'y appellent point le sang ni la loi salique. Mémoires de Nevers, t. I, p. 636.

[3] Il y a beaucoup de détails intéressants sur ces négociations dans les lettres de Busbecq, reproduites dans le tome X des Archives curieuses, p. 117-121.

roi Jacques, avait chassé l'ambassadeur d'Espagne comme complice des conspirateurs anglais, et, changeant brusquement de système, appelait elle-même dans les Pays-Bas ces Français qu'elle avait toujours tâché d'en écarter : elle voulait empêcher à tout prix le triomphe de Philippe II, et espérait sans doute que les Provinces-Unies tomberaient des mains défaillantes de Henri III dans les siennes.

Le faible monarque, n'osant faire aux envoyés néerlandais une réception publique, leur avait ordonné de s'arrêter à Senlis, puis les avait mandés secrètement à Paris. Avant qu'il leur eût donné audience, l'ambassadeur d'Espagne, ce même Bernardino de Mendoça qu'Élisabeth avait expulsé d'Angleterre, se présenta à lui, et le requit avec arrogance de ne point écouter ces rebelles excommuniés, et de ne pas attirer sur lui la juste vengeance de S. M. catholique. L'insolence de l'Espagnol rendit, pour un moment, quelque dignité à Henri III : il répondit que les Flamands n'étaient point des rebelles, mais des peuples injustement opprimés ; que la France avait toujours été le refuge des malheureux ; qu'un roi de France ne tremblait devant personne, et que ni menaces ni dangers ne le feraient dévier de la générosité de ses ancêtres envers ceux qui recouraient à sa protection (De Thou, t. IV, LXXXI, p. 260). Quelques jours après (12 février), il donna audience aux représentants des Provinces-Unies, les accueillit fort gracieusement, et demanda quelque délai pour délibérer mûrement sur leurs offres.

Le 25 février, on vit entrer à Paris une ambassade anglaise, conduite par le comte de Warwick, qui apportait au roi l'ordre de la Jarretière, et venait le presser d'accepter les propositions des Néerlandais. Henri, au grand scan-

dale des zélés catholiques, reçut avec solennité le ruban de la Jarretière dans l'église des Augustins (28 février). Henri semblait près de se décider.

Il était trop tard : ce qui eût été praticable à l'époque de la mort du duc d'Anjou était devenu impossible. La Ligue était prête : le roi ne l'était pas. Le prince de Parme et l'ambassadeur d'Espagne sommèrent le duc de Guise d'exécuter le traité de Joinville, et le menacèrent, dit-on, de tout révéler au roi s'il différait encore d'agir (Mém. de Nevers, t. I, p. 163). Guise et Mayenne appelèrent autour d'eux à Joinville la noblesse ligueuse de Champagne et de Bourgogne, dépêchèrent des agents en Suisse et en Allemagne, afin de faire marcher les Suisses catholiques et les reîtres, qu'ils avaient pratiqués d'avance[1] ; puis ils se séparèrent, Guise, pour se saisir de Châlons (21 mars), Mayenne, pour s'emparer de Dijon. La noblesse ligueuse de Picardie, que dirigeait le duc d'Aumale, alla chercher le cardinal de Bourbon à son château de Gaillon, et le conduisit à Péronne, au berceau de la Ligue.

Les premiers bruits de ces mouvements surprirent Henri III au milieu des débauches accoutumées du carnaval. L'étincelle de résolution qu'il avait montrée s'évanouit aussitôt : il déclara publiquement qu'il voulait *garder la paix avec le roi d'Espagne*[2], et congédia les ambassadeurs des Provinces-Unies, en leur disant qu'il ne pouvait rien pour eux jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie dans son royaume, et en les renvoyant à la reine d'Angleterre et au roi de Navarre. Il prit cepen-

[1] Le père Mathieu, le *courrier de la Ligue*, avait été employé à gagner le colonel Pfeiffer, personnage très-influent dans les petits cantons, et Pfeiffer avait promis d'amener six mille Suisses. Mémoires de Nevers, t. I, p. 656.

[2] Lettres de Busbecq, ap. Archives curieuses, X, 127.

dant quelques mesures de défense. Le 28 mars, il publia une déclaration contre ceux qui faisaient des levées de gens de guerre, ordonnant de leur courre sus (Mém. de la Ligue, t. I, p. 54) : il dépêcha des recruteurs en Allemagne et en Suisse ; il manda à Paris les princes du sang catholiques [1], les grands, la noblesse, qui ne mit pas beaucoup d'empressement à répondre à l'appel ; il fit garder militairement les portes de la capitale, et, « bien averti, » dit L'Estoile, « que la plupart des marchands et du menu peuple de sa ville de Paris tenoient le parti de la Ligue, » il changea, d'autorité, tous les capitaines et lieutenants de la milice bourgeoise, et lui en imposa d'autres choisis parmi les officiers royaux de robe longue et de robe courte (30 mars). Mais, en même temps, il se hâtait d'entamer les négociations, et d'expédier le maréchal de Retz en Picardie vers le cardinal de Bourbon, puis la reine mère et l'archevêque de Lyon en Champagne vers le duc de Guise (29-30 mars) (L'Estoile, p. 182-183).

Le 31 mars, le manifeste de la Ligue, imprimé à Reims, fut publié à Péronne. Rédigé, au nom de *Dieu tout-puissant, roi des rois*, il exposait, dans les termes les plus propres à émouvoir l'imagination populaire, les griefs et les sujets d'alarme *des gens de bien ;* les prétentions des ennemis de l'église à la succession du roi, dans le cas où S. M. décéderait sans lignée, comme *il est trop à craindre ;* l'appui que rencontraient ces prétentions parmi ceux qui, s'étant *glissés en l'amitié du roi*, s'étaient

[1] C'étaient, outre le cardinal de Bourbon, les trois jeunes frères du prince de Condé et le duc de Montpensier. Les trois jeunes Condé étaient restés à la cour depuis l'évasion de leur aîné, et persévérèrent toujours dans le catholicisme. Un des trois avait reçu le chapeau rouge et s'appelait le cardinal de Vendôme ; les deux autres portaient les titres de prince de Conti et de comte de Soissons.

comme saisis de son autorité, avaient *tiré à eux tout l'or et argent de ses coffres*, et accablé ses sujets *d'infinies oppressions;* les préparatifs des hérétiques, qui retenaient des villes et places fortes qu'ils eussent dû avoir remises de longtemps entre les mains du roi, et leurs pratiques chez les princes protestants d'Allemagne, *pour avoir des forces afin d'opprimer les gens de bien plus à leur aise.*

Pour ces justes causes et considérations, Charles de Bourbon, *premier prince du sang,* cardinal, etc., « comme celui à qui touche de plus près de prendre en sauve-garde la religion et l'estat, assisté de plusieurs princes du sang, cardinaux et autres princes, pairs, prélats, officiers de la couronne, gouverneurs de provinces, seigneurs, gentilshommes, de beaucoup de bonnes-villes et communautés, etc., faisant la meilleure et plus saine partie de ce royaume, » déclarait avoir juré de tenir main forte à ce que la sainte église de Dieu fût réintégrée en la vraie et seule catholique religion, que la noblesse jouît de sa franchise tout entière[1], que le peuple fût soulagé des nouvelles impositions établies depuis le règne de Charles IX, que les parlements fussent remis en la plénitude de leur juridiction, et tous les sujets du royaume, maintenus en leurs gouvernements, charges et offices, sans qu'on les leur pût ôter que par jugement, enfin que les deniers levés sur le peuple fussent dorénavant employés à l'effet auquel ils sont destinés, et que les états généraux fussent tenus au moins une fois tous les trois ans; protestant de poser les armes « aussitôt qu'il aura plu à S. M. faire cesser le péril qui menace la ruine du service de Dieu et

[1] La noblesse se plaignait d'être obligée de payer sa part des aides et droits sur les denrées et les marchandises. Cet article des griefs de la Ligue n'était rien moins que *démocratique*.

de tant de gens de bien ; » mais de plutôt mourir tous que de les poser sans cette condition, « avec désir d'estre amoncelés dans une sépulture consacrée aux derniers François, morts en armes pour le service de Dieu et de leur patrie (Mém. de la Ligue, t. I, p. 56.) »

Cette pièce n'était signée que par le cardinal de Bourbon ; mais on répandit partout, avec le manifeste, une liste des chefs de la Ligue, où l'on faisait figurer tous les princes catholiques de l'Europe (Mém. de Nevers, t. I, p. 647). On y donnait aux ducs de Lorraine et de Guise le titre de lieutenants généraux de la Ligue. Le duc de Lorraine avait, en effet, renoncé pour la première fois à la neutralité qu'il avait gardée depuis l'origine des guerres civiles de France.

Le roi répondit, dans le courant d'avril, au manifeste de la Ligue, par une déclaration où il s'exprimait, non point en souverain répliquant à des rebelles, mais en accusé se justifiant devant ses juges. Il rappelait le zèle religieux dont il avait donné tant de preuves ; il n'avait, disait-il, accordé la paix aux prétendus réformés que par nécessité ; il éludait la question de la succession royale, parlait de son âge, de sa santé florissante, de l'espoir que Dieu lui donnerait des enfants, et terminait en *priant* les chefs *desdits remuements d'armes* de se départir de toutes ligues et voies de fait, et, comme ses parents et serviteurs, de se rallier à lui afin de pourvoir à la restauration du service de Dieu et du bien public (Mém. de la Ligue, t. I, p. 63).

Cette faible réponse, rédigée, dit-on, par Villeroi, redoubla l'audace et la confiance des princes ligués, déjà bien assez encouragés par les nouvelles qu'ils recevaient de tous les points de l'horizon. L'explosion de la Ligue en

1585 fut la contre-partie de ce qu'avait été le grand mouvement des huguenots en 1562. La Champagne presque entière, la plus grande partie de la Picardie, de la Bourgogne et de la Normandie, Reims, Châlons, Soissons, Mézières, Péronne, Amiens, naguère opposée à la Ligue, Abbeville, Rouen, Dijon, Mâcon, Auxonne, s'étaient livrés sans coup férir : François d'O, ancien favori, jaloux de la fortune de Joyeuse et d'Épernon, avait ouvert les portes de Caen au duc d'Elbeuf. Le roi dépêcha le duc de Montpensier et le maréchal d'Aumont à Orléans pour s'assurer de cette ville : d'Entragues, gouverneur d'Orléans, ami des Guise, tourna le canon de la citadelle contre les troupes du roi, et, secondé par le peuple, força le duc et le maréchal à la retraite (7 avril). Bourges, et le gouverneur du Berri, La Châtre, se déclarèrent aussi pour la Ligue. Angers suivit cet exemple, et la Bretagne, irritée des exactions du roi, fut entraînée sans peine par son gouverneur, le duc de Mercœur, qui trahit le roi son beau-frère en faveur de ses cousins de Guise, ou plutôt en faveur de ses propres intérêts. Mercœur nourrissait les prétentions les plus téméraires ; il avait épousé une descendante des Penthièvre, issue, par les femmes, des anciens ducs de Bretagne, et caressait l'espoir de faire valoir un jour *les droits de sa femme*. Henri III lui en avait fourni les moyens, en lui accordant le gouvernement de Bretagne, à la mort du vieux duc de Montpensier [1].

Tandis que Mercœur soulevait la Bretagne, Elbeuf, la Normandie, Aumale, la Picardie, Guise, après avoir amené en grande pompe le cardinal de Bourbon de Péronne

[1] Mercœur paya une indemnité au fils du duc de Montpensier, comme si le gouvernement de Bretagne eût été une propriété de famille.

à Reims et à Châlons, quartier général de la Ligue, avait été joindre le duc de Lorraine dans les Trois-Évêchés : Verdun leur fut livré par le bailli, par le chapitre et par les habitants, malgré le gouverneur royal (20 avril) : Toul eut le même sort ; Metz, où le duc d'Épernon avait mis une bonne garnison et dont les habitants étaient en grande partie protestants, ne remua pas. Le duc de Guise rentra en Champagne, pour écouter les propositions d'accommodement qu'apportait la reine mère ; mais les prétentions des ligueurs étaient telles, que les pourparlers d'Épernai ne purent avoir de conclusion.

La grande cité de Lyon venait aussi d'arborer l'étendard de la Ligue. Le gouverneur Mandelot, mécontent que le duc d'Épernon eût changé malgré lui le commandant de la citadelle, excita secrètement le peuple à se soulever et à assaillir cette forteresse, qui n'était point en état de défense et qui fut emportée par escalade, et rasée (5 mai). Les principales villes du Dauphiné suivirent l'impulsion de Lyon.

Toutes les nouvelles n'étaient pas cependant aussi mauvaises pour le roi. Les ligueurs avaient échoué en Provence, quoiqu'ils y eussent habilement combiné leurs tentatives. Le manifeste de la Ligue avait été envoyé par Guise et Mayenne au parlement d'Aix, dès le 19 mars, douze jours avant sa publication, pour tâcher d'entraîner ce corps si connu par son zèle catholique. Le duc de Nevers, qui se dirigeait, disait-il, vers l'Italie, s'était arrêté à Avignon, afin de profiter de ce qui se préparait. Quatre galères, envoyées par le grand-duc de Toscane sous prétexte d'escorter Nevers, étaient arrivées dans la rade de Marseille, et devaient prêter appui à l'insurrection. Le 9 avril au soir, le second consul de Marseille,

La Motte-Dariès, et le capitaine quartenier Boniface, donnèrent le signal par un fratricide, en égorgeant dans sa maison le général des finances de Provence, propre frère du capitaine Boniface : ils appelèrent le peuple aux armes, arrêtèrent tous les huguenots de la ville, et, le lendemain, en massacrèrent quelques-uns afin d'entretenir la fermentation populaire ; puis ils se saisirent du fort de Notre-Dame de la Garde, et écrivirent à de Vins [1], chef de la noblesse ligueuse de Provence, d'accourir à Marseille avec ses amis. De Vins fut prévenu ; un citoyen très-influent, nommé Bouquier, rallia la bourgeoisie, et la décida à s'opposer à l'entrée de la gentilhommerie ligueuse ; le menu peuple hésita ; Dariès et Boniface, abandonnés de la multitude, furent arrêtés par Bouquier et par ses amis, qui mandèrent d'Aix le grand prieur (le bâtard d'Angoulême), gouverneur de Provence. Dariès et Boniface furent condamnés à mort et décapités aux acclamations du peuple (13 avril) [2]. Le duc de Nevers, qui avait compté s'emparer du gouvernement de Provence, voyant le coup manqué, abandonna la Ligue, en prétextant des scrupules de conscience, et passa en Italie, auprès du nouveau pape Sixte V, qui venait d'être élu à la place du vieux Grégoire XIII, mort le 10 avril, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La Ligue n'avait pas réussi non plus à Bordeaux : le maréchal de Matignon, lieutenant général du roi en Guyenne, était parvenu à se faire élire maire de cette ville,

[1] C'était ce même de Vins, qui, au siége de La Rochelle, en 1573, s'était jeté au-devant d'une arquebusade destinée au duc d'Anjou. Mal récompensé de son dévouement, il avait pris le parti de la Ligue.

[2] Histoire véritable de la prise de Marseille, etc., ap. Mémoires de la Ligue, t. I, p. 73. — Autre relation, ap. Archives curieuses, t. X.

et, par son crédit sur la bourgeoisie autant que par ses mesures militaires, il prévint la rébellion. Michel de Montaigne, son prédécesseur dans la mairie de Bordeaux, l'aida sans doute efficacement.

En Bourgogne, tandis que Jean de Tavannes, un des fils du maréchal Gaspard, donnait Auxonne à la Ligue, son frère Guillaume de Tavannes et son beau-frère Chabot de Charni maintenaient Châlon et Beaune sous l'obéissance du roi. En Languedoc, le maréchal de Joyeuse parvint à contenir Toulouse : le maréchal de Montmorenci repoussa les avances des Guise, et se rapprocha de ses anciens alliés les huguenots.

Les moyens de résistance ne manquaient point au roi : la plus grande partie des troupes étaient encore fidèles; la reine d'Angleterre offrait 6,000 auxiliaires; les Vénitiens, qui avaient intérêt à empêcher la ruine de la couronne de France, offrirent des secours d'argent. Il ne venait point de reîtres au roi : Schomberg, comte de Nanteuil, dépêché par Henri III en Allemagne, avait été arrêté à son passage en Lorraine; mais, à défaut de reîtres, les Suisses arrivaient; pour 4,000 que Pfeiffer amenait aux ligueurs, il en venait 8,000 à Henri III. Les hostilités s'étaient engagées sur la Loire à l'avantage des gens du roi. D'Entragues et La Châtre, à la tête des ligueurs de l'Orléanais et du Berri, ayant attaqué Gien, ville où les protestants étaient en force, le duc d'Épernon et le maréchal d'Aumont marchèrent contre eux, et les obligèrent de lever le siége. L'autre favori, Joyeuse, empêcha le duc d'Elbeuf de rejoindre avec ses Normands les ligueurs des provinces du centre, et le repoussa des environs de Beaugenci jusqu'en basse Normandie. En Poitou, le duc de Montpensier, aidé par la jeunesse protestante de Loudun,

de Thouars, de Fontenai, dissipa les levées de la Ligue, avant que les Bretons eussent pu intervenir (juin). Les réformés, sentant que c'était pour eux une question de vie ou de mort, avaient partout couru aux armes, et pressaient le roi d'accepter leur assistance [1].

Mais les huguenots inspiraient à Henri III encore plus de crainte et d'aversion que les ligueurs : un de ses deux mignons, Joyeuse, et la plupart de ses conseillers, le conjuraient de se réconcilier à tout prix avec les catholiques plutôt que de s'allier aux hérétiques ; ses propres sentiments, ses souvenirs, ses superstitions, le faisaient assez de lui-même pencher de ce côté. Dès le commencement de la révolte, il avait écrit au roi de Navarre pour le prier de rester immobile, de laisser les ligueurs porter les premiers coups *et montrer leurs mauvais desseins :* il lui avait promis, s'il obéissait, de ne signer aucun traité à son préjudice. Les protestants furent donc réduits, durant quelques semaines, à guerroyer avec leurs plumes et non avec leurs épées. Mornai fut le héros de cette guerre de pamphlets, où joutèrent huguenots, ligueurs et *catholiques royaux*. Ce fut lui qui dressa la déclaration que publia le roi de Navarre, le 10 juin [2], *contre les calomnies publiées contre lui et la protestation de ceux de la Ligue.* Cette pièce était écrite avec une modération à la fois digne et habile. Le roi de Navarre s'adressait à tous les rois, princes, états et nations de la chrétienté, et spéciale-

[1] Lettres de Busbecq, ap. Archives curieuses, t. X, p. 134. — L'Estoile, p. 185.—Mém. de Guillaume de Tavannes, anc. collect., t. XLIX, p. 248-252. — De Thou, t. IV, l. LXXXI, passim.

[2] La reine Marguerite, avec laquelle Henri de Navarre n'avait plus vécu maritalement depuis l'affront de 1583, venait de le quitter à la fin de mai pour se jeter dans Agen, qu'elle insurgea au nom de la Ligue. Sa séparation d'avec son mari fut cette fois définitive.

ment au *roi son souverain seigneur* et au peuple de France, pour se justifier à leurs yeux d'être « hérétique, relaps, persécuteur de l'Église, perturbateur de l'état, ennemi juré de tous les catholiques, » ainsi que l'en accusaient « ceux qui couvrent leur mauvaise intention du zèle de la religion et du bien public. » Il déclarait croire aux symboles de la foi catholique et apostolique, et admettre les décrets des plus anciens, célèbres et légitimes conciles, comme de tout saint et légitime concile général ou national qui pourrait être assemblé derechef, prenant la conscience des catholiques à témoin que le concile de Trente n'avait été ni libre ni universel. Il invoque la solidarité avec tous les *grands et saints personnages*, qui, depuis cinq siècles, avaient élevé la voix contre les abus de l'Eglise, sans être hérétiques pour cela : il se dit innocent du *schisme*, qui était antérieur à sa naissance, réfute les projets qu'on lui attribue, en rappelant la modération qu'il a toujours témoignée envers les catholiques, énonce ce principe que, « pourvu que le fonds de bonne conscience y soit, la diversité de religion n'empesche point qu'un bon prince ne puisse tirer très-bon service indifféremment de ses sujets. » C'était bien plus ici le tolérant Henri de Navarre qui parlait, que le rigide calviniste Mornai. Henri fut toujours fidèle à cette maxime.

Enfin, après avoir récriminé contre les conjurations de *ceux de la Ligue* depuis 1576, pour prouver sa sincérité et la *feintise* de ses ennemis, il propose, tant en son nom qu'au nom du prince de Condé, de remettre au roi les places de sûreté et les gouvernements qui leur ont été confiés, à condition que *ceux de la Ligue* renoncent pareillement aux gouvernements qu'ils tiennent. Il termine par jeter un démenti à la face des ligueurs, et par adres-

ser un défi chevaleresque au duc de Guise, en priant le roi de lui permettre de vider la querelle avec le chef de la Ligue, un à un, dix à dix, vingt à vingt, afin d'éviter la grande effusion du sang de la noblesse, et la misère et désolation du peuple (Mémoires de la Ligue, t. 1, p. 120).

La déclaration officielle du roi de Navarre avait été précédée d'un vigoureux pamphlet de Mornai, *l'avertissement sur l'intention et le but de MM. de Guise.* Il y attaquait, dans un langage singulièrement monarchique, les projets d'usurpation des prétendus héritiers de Pharamond et de Charlemagne, imputait toutes les charges qui pesaient sur le peuple aux guerres suscitées par les Guise, comme si les profusions du roi n'eussent pas été, pour ainsi dire, toutes flagrantes encore ; il faisait sonner bien haut les bonnes intentions de Henri III, les commencements de réforme qu'interrompaient les troubles, et allait jusqu'à hasarder quelques mots de justification sur la faveur d'Épernon et de Joyeuse. C'était, pour le vertueux Mornai, pousser un peu loin l'esprit diplomatique. On conseilla aux Guise de répondre, et ce fut l'archevêque de Lyon, d'Espinac, qui rédigea leur réponse d'après les notes du duc de Nevers : le rédacteur se récrie sur l'absurdité des desseins d'usurpation imputés aux princes lorrains, et confesse nettement que, suivant le témoignage des historiens, « le dernier de la race de Charlemagne mourut sans enfant masle, » et que, par conséquent, *ceux de Lorraine*, descendissent-ils de Charlemagne par les femmes, seraient exclus du trône en vertu de la loi salique. Le duc de Guise n'osa désavouer cette pièce, mais il pensa probablement que ses amis l'avaient trop bien défendu (Mém. de la Ligue, t. 1. p. 79 et 149. —Mém. de Nevers, t. I, p. 693).

Les avances des huguenots à Henri III ne les servirent guère.

La veille du jour où le roi de Navarre signa sa déclaration à Bergerac, le 9 juin, les chefs de la Ligue, après deux mois de négociations, avaient présenté leur dernière résolution à la reine mère. Ils voulaient que le roi enjoignît, par un édit, à tous ses sujets de faire profession de la religion catholique, qu'il jurât cet édit en son parlement de Paris et le fît jurer par tous les pairs, officiers de la couronne, conseillers d'état, membres des parlements, gouverneurs des provinces, etc.; qu'il retirât par force aux huguenots leurs places de sûreté ; qu'il quittât la protection de Genève, source de l'hérésie ; enfin qu'il fît exécuter sur-le-champ l'édit par les forces de la Ligue et *de ses autres sujets catholiques* (Mém. de la Ligue, t. I. p. 167).

Les chefs ligueurs ne parlaient même plus de l'exclusion du successeur hérétique, tant ils avaient dépassé ce point de départ : il ne s'agissait plus de défendre l'église et la couronne très-chrétienne, mais d'attaquer, d'écraser, d'anéantir les dissidents.

Henri III vacillait, en proie à cette irrésolution qu'il appelait lui-même *la perte des monarchies*. Il avait plus de troupes que le duc de Guise, qui n'avait pas encore réuni en Champagne douze mille combattants, y compris les Suisses, les Allemands et quelques Wallons envoyés par le prince de Parme. Si la bourgeoisie se montrait plus ligueuse qu'en 1576, la caste militaire, la noblesse, au contraire, hésitait à s'armer contre le roi. Épernon et Guillaume de Tavannes, accouru de Bourgogne auprès du roi, le conjuraient de prendre vivement l'offensive ; mais, pour quelques conseils énergiques, Henri en re-

cevait bien davantage de timides ou d'insidieux : Villéroi, Bellièvre, Cheverni, tous les affidés de sa mère, grossissaient à ses yeux les forces de la Ligue et l'effrayaient des dispositions de Paris ; si l'on attendait les ligueurs sous les murs de la capitale, Paris était comme une mine chargée qui éclaterait à l'approche de l'ennemi ; si, au contraire, le roi s'éloignait avec l'armée, Paris s'insurgerait derrière lui. Un seul échec perdrait tout. Le roi céda, premièrement sur le principe de l'édit, qui n'avait été que faiblement contesté par Catherine, puis sur les sûretés exigées par les ligueurs. Le 7 juillet, tout fut conclu à Nemours, où le duc de Guise avait transféré son quartier général. Catherine promit que tout exercice de la nouvelle religion serait défendu, sous peine de confiscation de corps et de biens; que les ministres sortiraient du royaume, un mois après la publication de l'édit, et tous les autres hérétiques obstinés, six mois après, sous la même peine. Le roi aura pour agréable tout ce qui vient d'être fait pour la conservation de la religion. Soissons sera donné pour place de sûreté au cardinal de Bourbon; Dinan et Le Conquêt, au duc de Mercœur; Châlons, Verdun, Toul et Saint-Dizier, au duc de Guise; Beaune et le château de Dijon, au duc de Mayenne; Rue, au duc d'Aumale; le tout pour cinq années. Le duc d'Elbeuf aura le gouvernement du Bourbonnais; les cardinaux de Bourbon et de Guise, les ducs de Mercœur, de Guise et de Mayenne, auront chacun une garde à cheval aux frais du roi. Quelques avantages sont promis à MM. de Brissac, d'O et d'Entragues. Le roi prend à son compte les soldats étrangers levés par la Ligue (Mém. de Nevers, t. I, p. 686).

Le 13 juillet, le roi se rendit auprès de la reine mère

à Saint-Maur, et y reçut les hommages des cardinaux de Bourbon et de Guise et des ducs de Lorraine et de Guise.

Le 18 juillet, le roi alla en personne au parlement faire publier la révocation des édits de tolérance et la proscription de la religion prétendue réformée. Au sortir du Palais, Henri III fut accueilli par des acclamations auxquelles ses oreilles n'étaient plus depuis longtemps habituées : c'était l'aumône du vainqueur à cette royauté dépouillée et rendue à merci. Ces clameurs fanatiques saluaient la ruine de la France. L'expérience de vingt-cinq années de désastres était perdue. En religion, le système espagnol triomphait, et l'inquisition frappait à nos portes : en politique, la France se précipitait à la fois vers une révolution dynastique et vers un démembrement.

FIN DU TOME DIXIÈME.

APPENDICES.

N° 1.

Page 86, ligne 15 : *La haute bourgeoisie*, etc., et ligne 16 : *On votait par corporations et non par têtes*. Ceci n'est pas assez clair : il faudrait ajouter que les corporations nommaient des électeurs *de second degré;* mais cela ne se passait pas toujours régulièrement, comme on va le voir. Nous retrouvons, sur les états généraux de 1560, un document intéressant qui nous avait échappé : c'est un extrait des registres de l'hôtel de ville de Paris, contenant le procès-verbal ou plutôt le résumé officiel des assemblées préparatoires du tiers état de Paris. L'analyse de cette pièce jette beaucoup de lumières sur la façon dont on procédait aux élections des députés et à la rédaction des cahiers de remontrances.

Il n'y avait rien de bien établi ni de bien régulier à cet égard : la longue interruption des assemblées nationales avait fait perdre les anciennes traditions. A la réception des lettres du roi (François II), qui convoquaient les états généraux, le prévôt des marchands, les quatre échevins et les vingt-quatre conseillers de la ville, se réunirent et conclurent de « rechercher, avec grande diligence, les registres anciens ou chroniques qui ont été faites du temps du roi Charles huitième, pour semblable fait, s'il est possible d'en trouver quelque chose. » Si *l'on n'en peut recouvrer*, on mandera sans délai aux quarteniers de signifier à leurs dizeniers qu'ils aient à appeler huit ou dix notables bourgeois de chacun des seize quartiers, les maîtres de tous les métiers, et les gardes de la marchandise (espèce de syndics chargés de veiller à l'observation des statuts des métiers), *pour eux ouïr faire les remontrances au roi*. Ainsi, tous les maîtres et jurés des corps de métiers furent appelés à cette première assemblée ; mais, quant aux bourgeois, propriétaires et habitants d'autres états et conditions, ce furent les quarteniers et les dizeniers qui

choisirent et amenèrent avec eux ceux qu'ils jugèrent *les mieux avisés*, en nombre fort limité. Il faut excepter, bien entendu, les membres du parlement et des autres cours souveraines, qui non-seulement étaient appelés en masse, mais tenaient le haut bout dans toutes les réunions de la bourgeoisie. L'assemblée formée de ces éléments se réunit le 16 octobre 1560; le prévôt des marchands lut les lettres du roi, mit la matière en délibération; « et a été conclu que messieurs des cours souveraines seroient priés de mettre par écrit les doléances et remontrances qu'ils aviseront être bonnes, pour montrer à l'assemblée des estats par les délégués de ladite ville (de Paris), et de les envoyer au bureau d'icelle (aux prévôt et échevins); et pareillement que les maistres et gardes des marchandises et des confréries de chaque mestier mettront par écrit, chacun en leur esgard, leurs remontrances et doléances, et l'apporteront, dedans huitaine, au greffe de la ville, pour après le tout estre vu en autre assemblée générale qui y pourra augmenter ou diminuer, si l'on voit que bon soit; alors sera eslu un ou plusieurs députés pour porter la parole et aller faire lesdites remontrances. »

L'autre assemblée générale, ainsi annoncée, se tint le 8 novembre dans la grande salle de l'hôtel de ville. Le 4, un cri public, *fait par les carrefours de Paris*, avait convoqué tous marchands, maîtres, gardes des corps de métiers, communautés des marchandises, etc., *et toutes autres personnes, de quelque estat et condition qu'ils soient* (c'est-à-dire tous les propriétaires et gens établis). On lut le recueil des doléances rédigé comme il a été dit ci-dessus, et « le populaire dit à haute voix qu'elles lui sembloient bonnes. » Sur la demande du prévôt des marchands, l'assistance consentit que *lesdits articles fussent tenus pour arrestés et accordés*, et, comme tels, signés du greffier de la ville, et communiqués aux autres états (la noblesse et le clergé étaient assemblés à l'évêché sous la présidence du prévôt de Paris). Les élections n'eurent lieu que dans une troisième séance, le 23 novembre : il fut conclu « par la plus grande et la plus saine partie des assistants, que M. le prévost des marchands ira porter les doléances du tiers estat de ladite ville et les proposer au roi; si besoin est, appeler avec lui un des eschevins, *tel qu'il voudra choisir*, et eslire d'autres pour estre présentés et leur tenir compagnie. Ont été eslus, M. l'avocat du Gué pour conseiller de ville, M. du Moulin, procureur du roi et de ladite ville, et sire Claude Marcel, pour bourgeois, et iront honorablement, avec compagnie et train honneste

comme il appartient à la ville capitale, la plus excellente et renommée du royaume. »

Voyez Archives curieuses de l'histoire de France, t. V, p. 416 et suivantes.

Il est évident qu'il n'y eut, dans ces élections de Paris, ni double degré ni scrutin; que les choix se firent de vive voix, et comme par acclamation, et qu'en fait, la grande majorité des citoyens dut être dans l'impossibilité de prendre part aux délibérations et aux élections : le bureau de la ville et un certain nombre de personnes groupées autour de lui, et maîtresses de la salle par droit de premier occupant, durent faire à peu près ce que bon leur sembla.

N° 2.

La plus grande partie de notre volume était imprimée, et la livraison contenant les événements de 1565 avait paru, lorsqu'il nous a été permis, grâce à l'obligeance de M. Bellaguet, chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'instruction publique, de consulter des documents manuscrits dont nous n'avions pu, par diverses circonstances, et dont nous n'espérions plus obtenir communication. On jugera de l'impression que nous ressentîmes en tombant inopinément sur une pièce qui portait ce titre :

« Cartas que el duque de Alba scrivio à S. M., des de 15 de junio 1565 hasta 4 de julio del dicho año, que contienen las vistas de la reyna doña Isabel nostra señora con la reyna de Francia su madre, re cristianissimo y madama Margarita, sus hermanos, y las matieras que en ellas se trataron. »

Ce n'était rien moins que le récit authentique des fameuses conférences de Bayonne, écrit de la main du duc d'Albe. Nous avions dit ci-dessus, p. 211, que ces conférences n'avaient point laissé de trace écrite; de telles négociations, en effet, ne sont point de celles dont on dresse procès-verbal officiel; mais l'impatience de Philippe II ne lui permettant pas d'attendre le retour du duc d'Albe pour savoir les nouvelles de Bayonne, ce duc lui rendit compte, par lettres, des progrès de la négociation, au moins depuis le 15 juin jusqu'au 4 juillet. Une copie de ces

lettres fut envoyée au cardinal de Granvelle, à Besançon. Cette copie est peu correcte, et ne donne point de lumières sur la conclusion des pourparlers; telle qu'elle est, et quoiqu'elle ne tienne pas tout ce que son titre semblait promettre, cette pièce, dont aucun historien n'a soupçonné l'existence, est encore d'un haut intérêt, comme on en va juger par l'analyse que nous en donnons.

Une première lettre de Madrid, du 5 juin 1565, prévient le cardinal de Granvelle que le duc d'Albe va à Bayonne « pour traiter grande chose avec les François (Manuscrits de Granvelle, an 1565, pièce XCVIII). »

La relation que nous venons d'annoncer forme la pièce CVI des manuscrits de cette même année. La première dépêche du duc d'Albe à Philippe II est datée de Saint-Jean de Luz, du 15 juin. Albe rapporte au roi catholique ses conversations avec les principaux personnages de la cour de France. Rien n'est plus curieux que ce récit. Ce terrible Fernand Alvarez de Tolède, qu'on s'est habitué à considérer exclusivement comme le type de la violence fanatique, se montre ici comme l'esprit le plus souple et le plus délié. Le renard apparaît où l'on croyait rencontrer le tigre. Il manie tous ces princes et ces courtisans français avec une dextérité inimaginable, les prend par leurs passions, par leurs intérêts, en tire subtilement tous les renseignements, toutes les lumières qui peuvent servir les desseins de son maître. C'est le cardinal de Guise, qui lui vient dire que trois ou quatre *malheureux* (*malaventurados*) (Condé et les Châtillon) sont la cause de tout le mal; que le connétable, quoique de bonne intention, se laisse entraîner par la chair et le sang à les soutenir. C'est le maréchal de Bourdillon, qui prétend que la reine mère est de *la faction* (huguenote). C'est le duc de Montpensier, qui, tout ému des grandes protestations d'amitié qu'Albe lui fait au nom du roi d'Espagne, se jette dans les bras du ministre espagnol, en s'écriant qu'il se ferait mettre en pièces pour Sa Majesté catholique, et que, si on lui ouvrait le cœur, on y trouverait gravé le nom de Philippe. L'entretien du duc d'Albe avec Blaise de Montluc est surtout une scène de haute comédie. Albe surexcite avec malice l'immense vanité du capitaine gascon : il l'aborde en lui déclarant que c'est à lui seul et à ses soins qu'on doit *cette royale entrevue;* que Philippe ne veut se gouverner en toute chose que par ses conseils; il l'enivre de caresses et de flatteries, et se fait remettre par lui un mémoire sur les affaires de France.

Ces conversations sont suivies d'un premier entretien du duc d'Albe avec Charles IX. Albe dit au jeune roi que Dieu l'a réservé pour une grande œuvre, le châtiment des offenses qu'on fait chaque jour à la majesté divine dans le royaume de France. « A quoi il me répondit avec vivacité : — Oh! pour prendre les armes, il n'y faut pas songer ; je n'ai pas envie de ruiner mon royaume, ainsi qu'on avait commencé à le faire, en s'engageant dans les guerres précédentes. — Ces mots me révélèrent la leçon qu'on lui avait apprise. »

Seconde lettre, de Bayonne, 21 *juin*. Le duc d'Albe dit qu'il a voulu laisser la reine mère prendre l'initiative des négociations (c'était elle qui avait demandé l'entrevue).

Albe dit qu'il faut maintenir les catholiques de France aussi affectionnés à la royale personne de don Philippe, *qu'ils se montrent présentement, c'est-à-dire à l'égal de ses propres sujets*. « Dans le cas où l'on n'obtiendrait point de la reine la sanction des arrangements nécessaires pour le triomphe de la religion, il serait temps de leur faire observer (aux catholiques français) le peu de fruit qu'on a retiré des efforts tentés, et de leur dire que c'est maintenant à eux qu'il appartient de considérer ce qui reste à faire pour que la religion n'achève pas de se perdre. Une fois qu'on sera renseigné sur ce point et sur la nature de leurs offres (et, d'après la chaleur et la résolution que je remarque chez quelques-uns d'entre eux, il pourrait arriver qu'ils fissent des propositions auxquelles on est loin de s'attendre), en comparant celles-ci avec les ressources disponibles de Votre Majesté, elle pourra se résoudre sur le choix des moyens à employer. Les bons catholiques (le cardinal de Guise, Montpensier, Montluc, etc) disent qu'il y a deux moyens d'en finir : 1° chasser tous les ministres et obliger leurs fauteurs à vivre dorénavant en bons catholiques ; 2° prendre les cinq ou six qui sont à la tête de la faction, et leur couper la tête, ou tout au moins les confiner en lieu où ils ne puissent renouveler leurs trames. »

Catherine, cependant, continuant à garder le silence, et, de son côté, voulant voir venir, Albe s'est décidé à lui faire demander par la reine d'Espagne ce qu'elle a à communiquer à don Philippe. Catherine se plaint des défiances du roi son gendre. Isabelle (Élisabeth) lui demande un entretien pour le duc d'Albe.

Troisième lettre, du même jour, 21 juin.

La conférence s'engage sur les affaires de la religion. Catherine montre la situation meilleure qu'à l'époque du traité de paix (1563) : elle prétend qu'on gagne du terrain, etc. Albe conteste ce progrès. La reine Élisabeth paraît avoir embrassé avec ardeur les idées de son époux, et soutient vivement le duc d'Albe. La reine mère paraît céder peu à peu, et fait part de tout ce qui s'est dit au cardinal de Bourbon et au connétable. Cette entrevue n'a pas eu lieu en secret : on s'est contenté de faire sortir les courtisans. Albe reconnaît la circonspection et la grande sagacité avec laquelle Catherine s'est défendue.

Lettre sans date.

Catherine se montre refroidie. Elle parle cependant d'un double mariage entre Marguerite et don Carlos, le duc d'Orléans (Henri III) et la princesse de Portugal ou une autre parente du roi Philippe. Élisabeth répond que le roi catholique n'est pas disposé à marier présentement son fils. Ce second entretien a lieu dans une petite pièce d'où l'on peut être entendu, au grand mécontentement d'Albe.

Le lendemain, Catherine va trouver Élisabeth chez elle : on discute avec plus de précaution et de secret. Catherine est *toujours froide pour la religion*. Albe et Élisabeth demandent avec instance le renvoi de L'Hôpital, qu'ils appellent le *fauteur et l'appui des méchants*. Catherine refuse absolument. Albe vante extrêmement *la haute énergie et la prudence consommée* que déploie Élisabeth. Suit une discussion non moins infructueuse sur la réception du concile de Trente. Catherine parle d'une assemblée gallicane pour délibérer à ce sujet, ce qui inquiète fort le duc d'Albe. Albe avoue qu'il a été obligé de convenir qu'on ne peut recourir immédiatement à la guerre. Mais exiger la réception du concile et la destitution des magistrats et officiers huguenots, c'est exiger la guerre. Catherine sait bien le démontrer. Le mécontentement est réciproque. Catherine, néanmoins, promet beaucoup, si Philippe consent au double mariage qu'elle propose, et veut bien faire quelque chose pour le duc Henri d'Orléans. Elle paraît fort préoccupée de l'établissement de ce jeune prince,

et ferait de grandes concessions si Philippe voulait investir Henri de quelqu'un des riches domaines naguère disputés entre la France et l'Espagne.

Albe mande ensuite à Philippe que Marie Stuart lui a fait faire part de sa résolution d'épouser l'héritier de Lennox (Darnley), et il en paraît satisfait.

Le récit s'arrête ici brusquement et sans conclusion : l'on ne voit pas dans quels termes on se sépare. Sans doute, le duc d'Albe, sur le point de quitter Bayonne, n'a point écrit ses dernières conférences avec la reine mère, se réservant de les reporter de vive voix à Philippe II. Dans le cours de son récit, il entre peu dans le détail des moyens d'action qu'il propose à Catherine contre les huguenots. Le rôle que joue Élisabeth dans le débat étonne au premier abord et déroute les idées préconçues sur le caractère et la position de cette jeune reine. Faut-il voir, dans son ardeur à se faire l'instrument de Philippe, le zèle d'un fanatisme partagé, ou plutôt l'énergie fébrile de la terreur que lui inspire son farouche époux ?

Nous n'avons pas cru nécessaire d'étendre davantage notre résumé, parce que cette pièce sera publiée avec la suite des *Papiers d'état* du cardinal de Granvelle, dont les trois premiers volumes ont déjà paru par les soins de M. Weiss.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIXIÈME VOLUME.

SUITE DE LA BRANCHE DES VALOIS-ANGOULÊME.

ERRATA.

P. 9, ligne 24. Une erreur matérielle nous est échappée : au lieu de *Torquemada*, mort depuis longtemps, lisez : *Fernand de Valdez, archevêque de Séville*.

P. 396, lignes 3-5 de la note. C'est par erreur qu'on attribue à Matignon, gouverneur de basse Normandie, le salut des protestants de Lisieux après la Saint-Barthélemi. Lisieux relevait du gouvernement de haute Normandie, alors régi par le sieur de Carouges. Voyez, sur la Saint-Barthélemi à Lisieux, les pièces publiées dans la *Revue rétrospective*, t. XII, p. 142 et suivantes. Ces pièces achèvent de prouver que l'évêque Jean Hennuyer n'eut aucune part aux événements. Il n'était point alors dans son diocèse.

P. 524 ; note 1, ligne 4. *En* 1599. La première partie des Mémoires de la Ligue avait paru dès 1589.

P. 564 ; note 1. Ajoutez que du Plessis-Mornai, dans sa réfutation du *Catholique anglois*, dément le fait avec indignation, et en appelle à tous les habitants d'Agen contre cette calomnie. Mémoires de la Ligue, t. I, p. 457.

